



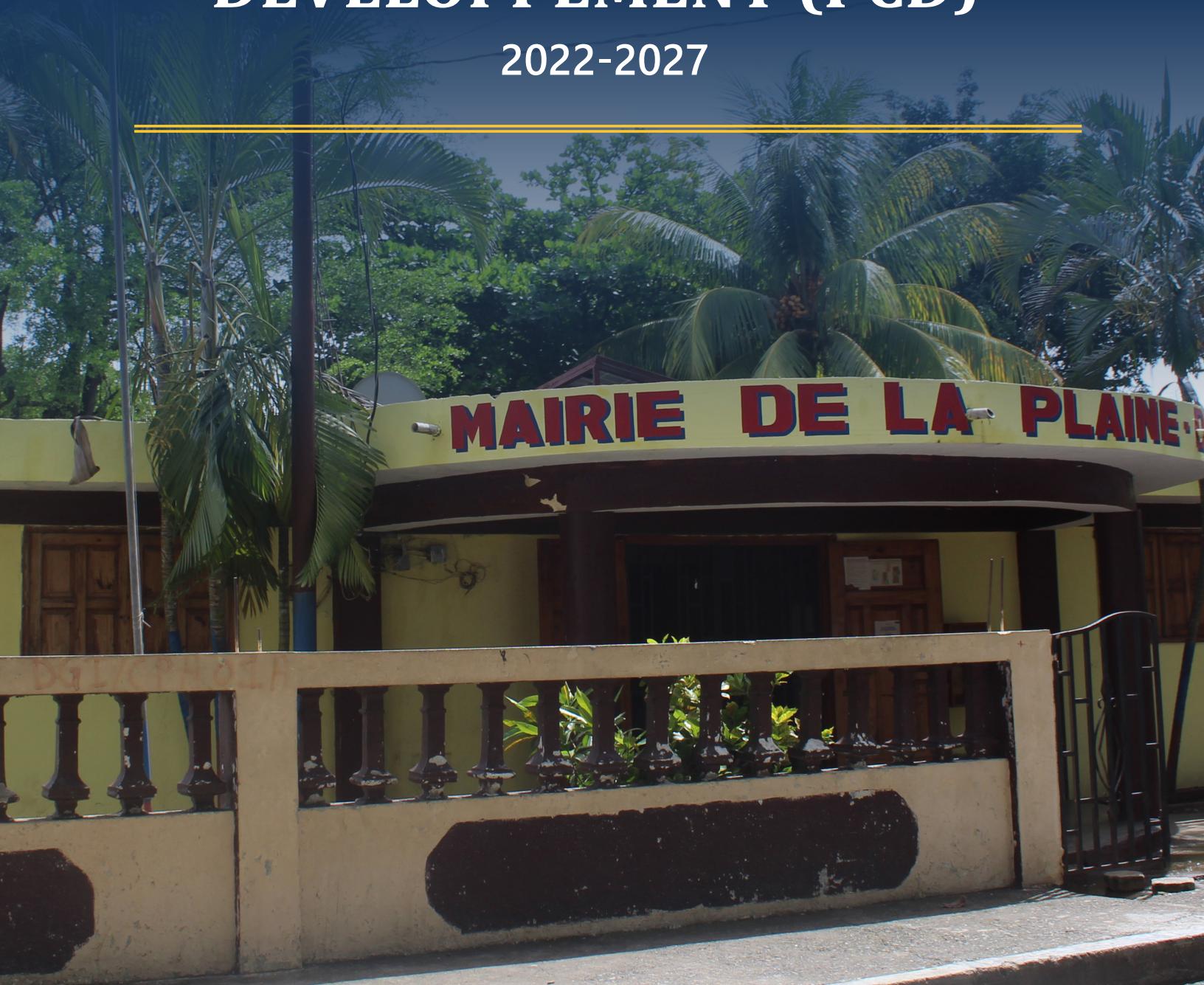
REPUBLIQUE D'HAÏTI

DÉPARTEMENT DU NORD

COMMUNE DE PLAINE-DU-NORD

PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT (PCD)

2022-2027





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (MICT)
Unité de Coordination de Projet (UCP)

&

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATION (MTPTC)
Unité Centrale d'Exécution (UCE)



*Avec l'accompagnement
technique de*



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-------------|
| SIGLES ET ACRONYMES | XVII |
| MOTS DE LA COMMISSION MUNICIPALE | XIX |
| INTRODUCTION | 21 |
| 1. MÉTHODOLOGIE | 23 |
| Phase 1 : Préparation | 25 |
| Phase 2 : Diagnostic communal | 29 |
| ► Diagnostic technique | 29 |
| ► Diagnostic participatif..... | 31 |
| Phase 3 : Planification..... | 34 |
| ► Atelier de définition de la vision, des orientations, des lignes d'actions stratégiques et des objectifs | 34 |
| ► Atelier d'identification des programmes et actions du PCD..... | 34 |
| ► Atelier de programmation physique et de montage du plan d'actions du PCD..... | 35 |
| ► Atelier de programmation financière..... | 35 |
| Phase 4 : Mise en œuvre | 36 |
| ► Atelier des mesures politiques, économiques et sociales..... | 36 |
| ► Atelier des mécanismes de mise en œuvre du PCD..... | 36 |
| Elaboration finale du document..... | 36 |
| Restitution et validation | 37 |

| | |
|---|-----------|
| Difficultés rencontrées, défis relevés et limites méthodologiques du document..... | 37 |
|---|-----------|

2. DIAGNOSTIC COMMUNAL 41

| | |
|---|-----------|
| 2.1. ÉVOLUTION HISTORIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE | 43 |
|---|-----------|

| | |
|---|-----------|
| 2.2. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE COMMUNAL | 45 |
|---|-----------|

| | |
|--|-----------|
| Localisation et limites de la commune | 45 |
|--|-----------|

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Milieu Physique..... | 47 |
|-----------------------------|-----------|

| | |
|---|----|
| ► Climat | 47 |
| ► Relief et morphologie | 48 |
| ► Hydrographie | 53 |
| ► et ressources en eau..... | 53 |
| ► Géologie et sols..... | 57 |
| ► Occupation des sols et couverture des terres..... | 61 |
| ► Situation | 63 |
| ► environnementale..... | 63 |
| ► Risques et désastres..... | 64 |

| | |
|---|-----------|
| Organisation de l'espace et dynamique socio-spatiale | 69 |
|---|-----------|

| | |
|--|----|
| ► Organisation administrative de la commune..... | 69 |
| ► Démographie et répartition de la population | 71 |
| ► Foncier et cadastre | 76 |
| ► Urbanisation, habitat et logement | 80 |
| ► Télécommunications et nouvelles technologies de l'information et de la communication | 83 |
| ► Énergie, électricité et éclairage public | 86 |
| ► Voies de communication, mobilité et transport | 88 |

| | |
|---|-----------|
| 2.4. FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS ET OFFRE DE SERVICES PUBLICS | 96 |
|---|-----------|

| | |
|--|-----------|
| Structuration et organigramme de l'administration communale | 96 |
|--|-----------|

| | |
|--|------------|
| Fonctionnement de la Mairie..... | 98 |
| Direction générale et Services communaux..... | 99 |
| ► Direction Générale..... | 99 |
| ► Service de Fiscalité | 99 |
| ► Service des équipements collectifs et communautaires | 100 |
| ► Service des affaires sociales et culturelles | 101 |
| Fonctionnement des CASEC, ASEC et DV | 102 |
| Relations administratives entre Conseil Municipal, CASEC, ASEC et DV..... | 103 |
| Services déconcentrés de l'état..... | 104 |
| Problématique de l'offre des services publics..... | 106 |
| Leadership, moyens et pratiques de gouvernance | 109 |
| Développement institutionnel et partenariat | 109 |
| Intercommunalité et Coopération Décentralisée..... | 110 |
| Budget de la commune | 111 |
| ► Recettes prévisionnelles | 111 |
| ► Évolution des recettes ordinaires..... | 112 |
| ► Prévisions de dépenses | 113 |
| ► Conditions de réalisation de la collecte..... | 115 |
| ► Ressources financières de la commune..... | 116 |
| ► Mobilisation fiscale : évaluation du potentiel fiscal | 117 |
| ► Évolution des ressources propres de la Mairie..... | 119 |
| ► Évolution de l'effectif des opérations de liquidation..... | 120 |
| ► Évaluation du potentiel fiscal de la commune de Plaine-du-Nord | 120 |
| Forces, faiblesses, opportunités et menaces majeures en matière de gouvernance..... | 121 |

| | |
|---|------------|
| 2.4. MILIEU SOCIAL ET SERVICES SOCIAUX DE BASE | 122 |
| Education..... | 122 |
| ► Demande en éducation | 122 |
| ► Niveau de l'offre de l'éducation | 123 |
| ► Qualité de l'éducation..... | 128 |
| ► Nombre et qualification des ressources humaines | 128 |
| ► Gouvernance du système..... | 131 |
| Santé et nutrition..... | 133 |
| ► Gouvernance du secteur et situation de la commune dans l'espace sanitaire | 133 |
| ► Infrastructures de santé de la commune | 134 |
| ► Personnel des infrastructures de santé | 142 |
| ► Praticiens traditionnels et charlatans | 151 |
| ► Quelques indicateurs de santé | 153 |
| ► Quelques services de santé offerts | 158 |
| ► Organisations intervenant dans le système sanitaire | 160 |
| ► Nutrition | 161 |
| Eau potable et assainissement..... | 164 |
| Justice, sécurité et droits humains | 174 |
| ► Administration de la justice..... | 174 |
| ► Droits humains et justice sociale..... | 176 |
| ► Sécurité..... | 177 |
| Etat civil et identification de la population..... | 180 |
| Genre et inclusion sociale..... | 181 |
| Dynamiques associatives et liens entre les différents groupes sociaux..... | 187 |
| Sports, loisirs et activités culturelles..... | 191 |
| Arts et lettres | 195 |
| Culture, cultes et confessions religieuses..... | 196 |

| | |
|---|------------|
| Forces, faiblesses, opportunités et menaces majeures dans le domaine social | 200 |
| 2.5. MILIEU ÉCONOMIQUE ET SES PRINCIPALES BRANCHES..... | 201 |
| Agriculture..... | 202 |
| ► Situation du secteur agricole dans la commune | 202 |
| ► Tenure foncière..... | 202 |
| ► Main d'œuvre agricole | 203 |
| ► Systèmes de production et cultures dominantes | 204 |
| ► Variétés, rendement des cultures et maladies phytosanitaires..... | 207 |
| ► Outilage agricole..... | 209 |
| ► Approvisionnement en intrants, accessibilité aux moyens de production techniques et financiers | 209 |
| ► Stockage, transformation et commercialisation des produits agricoles..... | 210 |
| ► Filières porteuses de la commune de Plaine-du-Nord | 211 |
| ► Sécurité alimentaire | 212 |
| Elevage | 216 |
| ► Situation de l'élevage dans la commune | 216 |
| ► Mode de conduite des animaux | 217 |
| Pêche et chasse..... | 221 |
| ► Situation de la pêche dans la commune | 221 |
| ► Matériels et équipements de pêche..... | 222 |
| ► Types de pêche et organisation du secteur | 223 |
| ► Rendement et dispositifs de conservation des produits halieutiques | 223 |
| ► Circuits de commercialisation des produits halieutiques | 223 |
| Mines et carrières | 225 |
| Bâtiments et travaux publics..... | 226 |
| Industries | 226 |
| Commerce, institutions financières et crédit..... | 228 |
| Artisanat, métiers et industries créatives..... | 232 |

| | |
|---|------------|
| Patrimoine, tourisme, hôtellerie et restauration | 233 |
| ▶ Patrimoine | 233 |
| ▶ Tourisme, hôtellerie et restauration..... | 233 |
| Main d'œuvre et emplois..... | 244 |
| Services | 245 |
| Forces, faiblesses, opportunités et menaces majeures en matière économique | 245 |

3. ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE 247

| | |
|--|------------|
| Enjeux liés au milieu physique | 249 |
| ▶ Dynamique territoriale et gestion de l'espace | 249 |
| ▶ Gestion des ressources naturelles et développement durable | 250 |
| ▶ Urbanisation non maîtrisée et insécurité foncière..... | 250 |
| Enjeux liés à la gouvernance..... | 251 |
| ▶ Faiblesse de l'environnement institutionnel | 251 |
| ▶ Gouvernance locale et développement territorial..... | 251 |
| ▶ Mobilisation et gestion des ressources fiscales | 252 |
| ▶ Mobilisation sociale et politique..... | 252 |
| ▶ Insécurité et contrôle migratoire | 252 |
| Enjeux sociaux | 253 |
| ▶ Détérioration des conditions de vie | 253 |
| ▶ Délinquance et déperdition scolaire | 253 |
| ▶ Résilience et adaptabilité au changement climatique..... | 253 |
| Enjeux économiques..... | 254 |
| ▶ Défaillance des secteurs traditionnels de l'économie | 254 |
| ▶ Gestion des potentialités touristiques | 254 |
| ▶ Appropriation des nouvelles technologies | 255 |

4. PLANIFICATION **257****4.1. VISION DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE.....** 259**4.2. OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE.....** 260**4.3. AXES D'INTERVENTIONS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES.....** 288**Orientations communales** **288****Articulation entre les Objectifs de
Développement Durable et les Objectifs du PCD** 289**Articulation entre les orientations nationales
et les orientations du PCD** **291****Articulation entre les orientations régionales
et les orientations du PCD** 292**4.4. PROGRAMMATION PHYSIQUE.....** 293**4.5. PROGRAMMATION FINANCIÈRE.....** 324**Schéma de financement du PCD** 324**Programmation Pluriannuelle d'Investissement** 325**Résumé du Plan Quinquennal d'Investissement** 362

5. MISE EN ŒUVRE **367****5.1. MESURES POLITIQUES** 368► Coordonner les actions de développement 368► Développer des coopérations et des partenariats 369► Travailler en équipe et déléguer des pouvoirs..... 369► Communiquer et rendre compte..... 369► Démarcher auprès des autorités centrales et défendre le PCD 370► Renforcer les capacités financières des collectivités 370

5.2. MESURES ÉCONOMIQUES **371**

- ▶ Encourager les investissements et le développement de l'économie de la commune 371
- ▶ Développer des coopérations et des partenariats 372
- ▶ Faciliter les mécanismes et la mise en place de structures pour les investissements et les services 372

5.3. MESURES SOCIALES..... **373**

- ▶ Mobiliser les forces vives de la commune 373
- ▶ Organiser et aménager le territoire communal 373
- ▶ Étendre les services sociaux sur le territoire 374
- ▶ Favoriser l'éducation citoyenne 374

5.4. MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE **375**

- ▶ Cadre institutionnel de la mise en œuvre du PCD 375
- ▶ Stratégies de communication autour du PCD et de mobilisation des acteurs 376
- ▶ Mobilisation de ressources et mécanismes de financement des actions 377
- ▶ Stratégies de mobilisation des ressources 377

5.5. SUIVI ET ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCD **379**

- ▶ Dispositifs de suivi et évaluation 379
- ▶ Outils de suivi et d'évaluation 381
- ▶ Indicateurs de suivi 381

ANNEXES **396**

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE **426**

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|--|-----|
| Tableau 1 : Principales activités de la phase préparatoire | 28 |
| Tableau 2 : Principales activités de la phase de Diagnostic Communal..... | 32 |
| Tableau 3 : Climat saisonnier..... | 47 |
| Tableau 4 : Répartition des habitations et localités de la Commune par Section Communale | 71 |
| Tableau 5 : Répartition de la population par sexe et par tranche d'âge en 2015 | 74 |
| Tableau 6 : Répartition des ménages par entité géographique et administrative selon la superficie et la densité de la population en 2015 | 75 |
| Tableau 7 : Principales sources d'énergie utilisées par le ménage pour la cuisson..... | 86 |
| Tableau 8 : Dispositifs des ménages pour la cuisson..... | 86 |
| Tableau 9 : Connexion du centre-ville avec la 1 ^{ère} section..... | 89 |
| Tableau 10 : Connexion du centre-ville avec la 2 ^{ème} section..... | 90 |
| Tableau 11: Connexion du centre-ville avec la troisième section | 90 |
| Tableau 12 : Connexion du centre-ville avec la 4 ^{ème} section..... | 90 |
| Tableau 13: Composition des Collectivités Territoriales selon le sexe | 103 |
| Tableau 14 : Répartition des institutions étatiques et des services déconcentrés sur le territoire de la commune..... | 106 |
| Tableau 15 - : Organisations d'aide au développement..... | 110 |
| Tableau 16 : Recettes prévisionnelles pour l'exercice fiscal 2018-2019 en gourdes . | 111 |
| Tableau 17: Analyse comparative de dépenses prévisionnelles et dépenses réalisées pour l'exercice fiscal 2018-2019 en gourdes | 114 |
| Tableau 18 : Synthèse de l'évolution des recettes financières au cours des 3 dernières années..... | 116 |

| | |
|--|-----|
| Tableau 19 : Bilan cumulatif des recettes collectées par la Mairie de Plaine-du-Nord exercice (2016 à 2019)..... | 118 |
| Tableau 20 : Synthèse de l'évolution des ressources propres de la Mairie..... | 119 |
| Tableau 21 : Dossiers liquidés Vs montants liquidés (2016-2019)..... | 120 |
| Tableau 22 : Évaluation du potentiel fiscal..... | 120 |
| Tableau 23 : Effectif de la population en âge de scolarisation suivant le niveau d'enseignement | 123 |
| Tableau 25 : Répartition des infrastructures scolaires par niveau d'enseignement et par espace géographique au niveau de la commune de Plaine-du-Nord. | 124 |
| Tableau 24 Répartition des infrastructures scolaires par niveau d'enseignement au niveau de la commune de Plaine-du-Nord. | 124 |
| Tableau 26 : Répartition des infrastructures scolaires par section communale selon le poids des secteurs public et non public | 125 |
| Tableau 27 : Répartition du nombre de salles de classe disponibles par niveau d'enseignement et par unité spatiale | 125 |
| Tableau 28 : Nombre d'élèves scolarisés pour l'année académique 2020-2021 | 126 |
| Tableau 29 : Ratio élève/classe suivant les différentes unités spatiales..... | 126 |
| Tableau 30 : Répartition du nombre des enseignants et enseignantes par niveau d'enseignement et par sexe..... | 129 |
| Tableau 31 : Description des établissements scolaires de la commune de Plaine-du-Nord..... | 130 |
| Tableau 32 : Performance des écoles de la commune au niveau fondamental (9 ^{ème} année) | 132 |
| Tableau 33 : Catégories et répartition des infrastructures sanitaires de la commune en fonction de leur niveau de soins..... | 135 |
| Tableau 34 : Caractéristiques des infrastructures sanitaires de la commune de Plaine-du-Nord..... | 135 |
| Tableau 35 : Espaces de services et de prestation de soins des établissements sanitaires..... | 139 |

| | |
|---|-----|
| Tableau 36 : Caractéristiques des matériels et équipements des principales institutions sanitaires..... | 142 |
| Tableau 37 : Personnel administratif des établissements de santé..... | 143 |
| Tableau 38 : Personnel technique des établissements de santé | 144 |
| Tableau 39 : Répartition des agents de santé communautaires par institution de santé et zone géographique | 144 |
| Tableau 40 : Répartition des matrones par institution de santé et zone géographique..... | 145 |
| Tableau 41 : Répartition des matrones par institution de santé et zone géographique..... | 146 |
| Tableau 42 : Personnel de Soutien des établissements de santé..... | 147 |
| Tableau 43 : Statut du personnel des établissements de santé..... | 149 |
| Tableau 44 : Encadrement médicotechnique suivant le nombre de Personnel médical par habitant..... | 150 |
| Tableau 45 : Répartition du personnel technique par échelon | 151 |
| Tableau 46 : Praticien-ne-s traditionnel-le-s et charlatans..... | 152 |
| Tableau 47 : Services offerts par les praticiens traditionnels | 153 |
| Tableau 48 : Évaluation de la distance parcourue par la population de certaines zones pour atteindre les établissements de santé..... | 154 |
| Tableau 49 : Fréquence des maladies et des symptômes couramment rencontrés.... | 155 |
| Tableau 50 : Niveau de prestation de soins des institutions de santé..... | 159 |
| Tableau 51 : Organisations intervenant dans le secteur sanitaire au niveau de la commune..... | 160 |
| Tableau 52 : Alimentation des ménages dans la commune de Plaine-du-Nord | 162 |
| Tableau 53 : Accessibilité de l'eau consommée dans la commune | 166 |
| Tableau 54 : Sites d'approvisionnement en eau de boisson et à usage domestique ... | 166 |

| | |
|---|-----|
| Tableau 55 : Gestion des déchets ménagers au niveau de la commune..... | 168 |
| Tableau 56 : Répartition des poubelles, tas d'immondices et dépôts sauvages répertoriés au niveau de la commune..... | 168 |
| Tableau 57 : Gestion des déjections des ménages au niveau de la commune | 171 |
| Tableau 58 : Canaux, lagons et mares d'eau répertoriés dans la commune..... | 172 |
| Tableau 59 : Répartition des Organisations Communautaires de Base selon le genre de la présidence et l'unité spatiale | 188 |
| Tableau 60 : Répartition des Organisations Communautaires de Base selon les champs d'interventions prioritaires et l'unité spatiale..... | 189 |
| Tableau 61 : Infrastructures de sports, de loisirs et de divertissement | 193 |
| Tableau 62 : Fêtes patronales de la commune de Plaine-du-Nord..... | 193 |
| Tableau 63 : Répartition des églises et temples suivant la confession religieuse et l'espace géographique | 197 |
| Tableau 64 : Calendrier cultural à Plaine-du-Nord..... | 206 |
| Tableau 65 : Variétés, rendement des cultures et maladies phytosanitaires | 208 |
| Tableau 66 : Variation des prix des principales cultures de la récolte à la période de plantation..... | 209 |
| Tableau 67 : Répartition des cheptels suivant les sections communales..... | 217 |
| Tableau 68 : Coûts des soins vétérinaires généralement appliqués en Gourdes..... | 218 |
| Tableau 69 : Prix du bétail selon le marché..... | 218 |
| Tableau 70 : Prix des produits marins par marché d'après les commerçant-e-s..... | 224 |
| Tableau 71 : Cadre programmatique du PCD | 261 |
| Tableau 72 : Articulation entre le PSDH et le PCD de Plaine-du-Nord | 289 |
| Tableau 75 : Concordance entre les ODD et les objectifs du PCD | 290 |
| Tableau 76 : Concordance entre les orientations du PSDH et celles du PCD | 291 |

| | |
|---|-----|
| Tableau 73 - : Concordance entre les orientations régionales et celles du PCD | 292 |
| Tableau 76 : Tableau synoptique des programmes et actions du PCD de la commune de Plaine-du-Nord pour 2022-2027 | 294 |
| Tableau 77 : Projections des recettes communales 2022-2027..... | 325 |
| Tableau 78 : Plan quinquennal d'Investissement du PCD de la commune de Plaine-du-Nord 2022-2027 | 326 |
| Tableau 79 : Résumé du Plan d'Investissement Quinquennal | 364 |
| Tableau 80 : Indicateurs de suivi des actions du PCD..... | 382 |
| Tableau 81 : Programmes et actions relevant des compétences de l'administration centrale et des champs d'intervention des acteurs économiques et des organisations de la société civile..... | 397 |

LISTE DES CARTES

| | |
|--|-----|
| Carte 1 : Localisation et limites administratives de la commune de Plaine-du-Nord.... | 46 |
| Carte 2 : Géomorphologie de la commune de Plaine-du-Nord | 50 |
| Carte 3 : Classes de pente dans la commune de Plaine-du-Nord..... | 52 |
| Carte 4 : Ressources hydrographiques de la commune de Plaine-du-Nord..... | 54 |
| Carte 5 : Zones hydrogéologiques de la commune de Plaine-du-Nord | 56 |
| Carte 6 : Géologie et sols de la commune de Plaine-du-Nord..... | 58 |
| Carte 7 : Potentialités des sols de la commune de Plaine-du-Nord | 60 |
| Carte 8 : Occupation des sols de la commune de Plaine-du-Nord | 62 |
| Carte 9 : Risques d'inondations de la commune de Plaine-du-Nord..... | 65 |
| Carte 10 : Risques d'érosion dans la commune de Plaine-du-Nord | 67 |
| Carte 11 : Découpage géographique et administratif de la commune..... | 70 |
| Carte 11 : Réseau routier de la commune de Plaine-du-Nord | 92 |
| Carte 12 : Localisation des principaux services publics de la commune..... | 108 |
| Carte 13 : Localisation des infrastructures scolaires de la commune | 127 |

| | |
|---|-----|
| Carte 14 : Localisation des infrastructures de santé dans la commune | 138 |
| Carte 15 : Localisation des points d'eau de la commune..... | 167 |
| Carte 16 : Localisation des infrastructures et sites d'assainissement de la commune | 170 |
| Carte 17 : Localisation des infrastructures de sports et de loisirs..... | 194 |
| Carte 18 : Localisation des infrastructures religieuses et sites de dévotion | 199 |
| Carte 19 : Localisation des infrastructures commerciales de la commune | 231 |
| Carte 20 : Localisation des sites et attraits touristiques répertoriés dans la commune..... | 243 |

LISTE DES ILLUSTRATIONS

| | |
|---|-----|
| Figure 1 : Diagramme ombrothermique de la commune..... | 48 |
| Figure 2 : Pyramide des âges de la population de Plaine-du-Nord..... | 73 |
| Figure 3 : Organigramme de la Mairie de Plaine-du-Nord | 97 |
| Figure 4 : Évolution des recettes ordinaires collectées (exercice 2016 à 2019) | 112 |
| Figure 5 : Répartition des recettes collectées par la Mairie de Plaine-du-Nord pour l'exercice 2018-2019..... | 113 |
| Figure 6 : Analyse comparative de dépenses prévisionnelles et dépenses réalisées pour l'exercice fiscal 2018-2019 en gourdes..... | 115 |
| Figure 7: Évolution des recettes collectées par la Mairie | 117 |
| Figure 8 : Bilan des recettes collectées par la Mairie exercice 2016 à 2019 | 118 |
| Figure 9 : Évolution des ressources propres collectées par la Mairie exercice 2016 à 2019 | 119 |
| Figure 10 : Circuits de commercialisation des produits agricoles..... | 211 |
| Figure 11 : Circuits de commercialisation des animaux..... | 219 |
| Figure 12: Circuit de distribution et axe de commercialisation des produits halieutiques de la commune | 224 |

SIGLES ET ACRONYMES



- ALI**: Agence Locale des Impôts
- ASCP**: Agent de Santé Communautaire Polyvalent
- ASEC**: Assemblée de Section Communale
- BAC**: Bureau Agricole Communal
- BDS**: Bureau du District Scolaire
- BME**: Bureau des Mines et de l'Énergie
- CASEC**: Conseil d'Administration de la Section Communale
- CCS**: Centre Communautaire de Santé
- CFPB**: Contribution Foncière sur les Propriétés Bâties
- CIAT**: Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire
- CM**: Conseil Municipal
- CNIGS**: Centre National d'Information Géo-Spatiale
- CP**: Comité de Pilotage
- CT**: Collectivités Territoriales
- DCP**: Dispositif de Concentration de Poissons
- DGI**: Direction Générale des Impôts
- DINEPA**: Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
- DV**: Délégué de Ville
- EDH**: Électricité d'Haïti
- EMAT**: Équipe Mobile d'Assistance Technique
- FFOM**: Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces
- FGDCT**: Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales
- GRD**: Gestion des Risques et Désastres
- HCR**: Hôpital Communautaire de Référence
- IFOS**: Institut de Formation et de Services
- IHSI**: Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
- MARNDR**: Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural
- MARP**: Méthode Accélérée de Recherche Participative
- MICT**: Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
- MDE**: Ministère de l'Environnement
- MDUR**: Municipal Development and Urban Resilience
- MENFP**: Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle

MPCE : Ministère de la Planification et de la Coopération Externe

MTPTC : Ministère des Travaux Publics, Transport et Communication

OCB : Organisations Communautaires de Base

ODD : Objectifs de Développement Durable

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONI : Office National d'Identification

PCD : Plan Communal de Développement

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PMI : Petites et Moyennes Industries

PSDH : Plan Stratégique de Développement d'Haïti

UAS : Unité d'Arrondissement de Santé

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

USAID : United States American International Development

WASH : Water Sanitation and Hygiene

Campinordais, Campinordaises,



MOTS DE LA COMMISSION MUNICIPALE

La commission municipale a l'honneur de vous informer que la Commune de Plaine-du-Nord vient de se doter d'un des principaux outils de planification stratégique, à savoir le Plan Communal de Développement, couramment appelé PCD. Cet instrument est le produit d'un travail collectif réalisé avec patience par les Campinordais et Campinordaises, à travers un processus participatif et inclusif, au cours duquel toutes les couches sociales tant celles du Centre-Ville que celles des quatre Sections Communales, ont conjugué leurs efforts et mixé dans le même creuset leurs rêves et leurs projets pour la commune, à l'occasion des ateliers organisés par la Mairie.

Le PCD est désormais disponible sur le site de la Mairie de Plaine-du-Nord, sur les réseaux sociaux et dans une version imprimée consultable à la Mairie et dans les bureaux publics de Plaine-du-Nord. Avec cet instrument, la Mairie s'oblige d'adopter des politiques locales répondant aux attentes et besoins de ses administré-e-s et se positionne comme un acteur proactif pour guider l'action des acteurs et partenaires de développement de la commune.

Le plan Communal, comme outil de gouvernance locale, était devenu un impératif pour la Mairie dans le cadre de sa mission constitutionnelle d'administrer le territoire communal. Il représente un outil d'aide à la décision mettant à la disposition de l'autorité municipale les données et les informations lui permettant de négocier avec les intervenants et d'arbitrer les prises de décision répondant au mieux aux aspirations de la population et devant contribuer au développement de la commune. Plaine-du-Nord connaît aujourd'hui des transformations qui prennent de court les autorités chargées de planifier et d'organiser le développement du territoire. En effet, l'aménagement de l'espace et des infrastructures devant accompagner l'évolution démographique du territoire ne sont pas au rendez-vous.

Le présent document se veut être un référentiel pour le citoyen et la citoyenne en quête d'une commune qui offre à ses habitants un cadre de vie amélioré à travers une répartition équitable des services publics, une occupation ordonnée du territoire et une mixité sociale

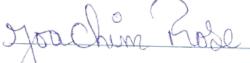
qui garantit les valeurs d'équité et d'égalité sociales. Plaine-du-Nord a du potentiel à travers les ressources naturelles du patrimoine foncier, économique, commercial, culturel et historique pour devenir une commune émergente dans les deux prochaines décennies. Et le Plan Communal de Développement trace la voie pour y parvenir.

Campinordais, Campinordaises, c'est avec beaucoup de fierté, le sens du devoir, et surtout la volonté de planifier le développement harmonieux du territoire, que la Commission Municipale vous présente ce Plan Communal de Développement. La Commission Municipale en appelle donc à l'instauration d'un leadership collectif entre les autorités qui ont précédé et celles qui auront à briguer un mandat municipal pour préserver la continuité des présentes politiques publiques actées dans le PCD. Elle en appelle aussi et surtout à la conjugaison des efforts de toutes les forces vives de la commune pour qu'en ensemble nous puissions atteindre les objectifs de développement durable souhaité.

Pour la Commission municipale,



Willa PAUL
Maire principale



Rose JOACHIM
Mairesse adjointe



Lucien THELEMARQUE
Maire adjoint



INTRODUCTION

Avec la Constitution de 1987, Haïti a fait le choix de la mise en place d'une politique de décentralisation dont le processus tarde encore à se matérialiser en raison de la lenteur des acteurs politiques. Cependant, la Collectivité Territoriale Communale joue pleinement son rôle moteur de développement et de desserte à la population en services de base. Il s'agit d'un tournant décisif dans l'histoire du pays, car les Communes redeviennent un cadre territorial de gestion à part entière des services publics.

Ainsi, la participation des communautés au processus de développement de leur zone se pose désormais comme une condition indispensable pour toute intervention visant l'amélioration des conditions de vie des gens. Dans ce contexte, le Plan Communal de Développement (PCD), élaboré sur une période de cinq (5) ans sous le leadership des Autorités Communales permet d'impliquer les différentes catégories sociales et économiques de la population à travers une approche hautement participative.



L'élaboration du PCD de Plaine-du-Nord, la base de planification de développement social et économique de la commune, prend en compte la réalité socio-économique de l'ensemble de la Commune tout en s'alignant aux orientations sectorielles et nationales. Ce processus permet d'identifier les atouts et les contraintes dans plusieurs secteurs pour mieux cerner la problématique du développement et aboutir ainsi à la définition des actions prioritaires en vue de leur réalisation dans le cadre d'une programmation physique et financière étalée sur une période de cinq (5) ans.

Le PCD se veut, comme outil de planification, un cadre de référence et d'actions à travers des projets prioritaires pour la commune, les sections communales, l'administration centrale et les entrepreneurs. A ce titre, le PCD est un tableau de bord devant orienter le conseil communal dans l'élaboration du budget annuel de la commune pour les investissements à court, à moyen et à long terme en tenant compte d'abord des recettes communales, des transferts et des subventions de l'administration centrale institués par la Constitution et les lois.

4 COMPOSANTES DU PCD

Ce PCD comporte quatre (4) grandes composantes :

1 LE DIAGNOSTIC

- TABLEAU SOCIO-ÉCONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL ET PHYSIQUE DE LA COMMUNE

2 LA PROGRAMMATION

- PROGRAMMES
- ACTIONS
- SCHÉMA DE FINANCEMENT
- PLAN D'INVESTISSEMENT

3 LA VISION STRATÉGIQUE

- VISION
- ORIENTATIONS
- OBJECTIFS

4 LA MISE EN ŒUVRE

- MESURES POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES
- STRATÉGIES ET MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE
- DISPOSITIFS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

1.

MÉTHODOLOGIE

La démarche d'élaboration du Plan Communal de Développement (PCD) de Plaine-du-Nord est inspirée du guide méthodologique du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE). Ce cadre-type préconise la réalisation des activités du processus en quatre grandes phases : la phase préparatoire, la phase de diagnostic communal, la phase de planification et la phase de mise en œuvre. Chacune de ces phases est déclinée en plusieurs étapes elles-mêmes constituées d'une série d'activités. Dans son ensemble, la démarche a favorisé, d'une part l'implication et la participation des acteurs locaux (h/f) et d'autre part, la responsabilisation des élus locaux (h/f), porteurs du processus.





Comité de pilotage (en formation ou autre)



1.1

PHASE 1 : PRÉPARATION

Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 2 du projet *Municipal Development and Urban Resilience* (MDUR) exécuté par le MICT et le MTPTC et financé par la Banque Mondiale, l'Équipe Mobile d'Assistance Technique (EMAT) pilotée par l'Institut de Formation & de Services (IFOS) accompagne la Mairie de Plaine-du-Nord dans l'élaboration du Plan de Développement de la Commune. En février 2020, le bureau de coordination de l'EMAT dans le Nord s'est entretenu avec le Conseil Municipal pour fixer les termes de l'accompagnement sur l'élaboration du PCD. Après cette rencontre, une équipe d'assistance technique pluridisciplinaire a été constituée par l'Institut de Formation & de Services (IFOS) pour mener à bien le processus. Pour ce faire, les membres (h/f) de l'équipe ont d'abord pris contact avec le Conseil Municipal (CM) pour échanger sur le processus d'élaboration du PCD. Puis, ils se sont penchés sur le rôle fondamental que le CM devra jouer pour aboutir au PCD lui-même qui est un document de politique publique et de pla-

nification territoriale stratégique à l'échelle communale.

Ensuite, une rencontre d'information et de concertation a été organisée avec tous les élus locaux (h/f) pour dégager une compréhension commune de la méthodologie, définir leurs rôles et responsabilités et avoir des garanties sur leur niveau d'engagement envers le processus. Puis, les cadres de l'administration municipale ont été sollicités pour la planification des activités ayant rapport avec le PCD, l'élaboration d'un plan de travail et d'un calendrier, l'identification des secteurs d'activités socio-économiques de la commune et les différentes parties prenantes devant prendre part à cette démarche. En ce sens, tous les acteurs (h/f) conférant une représentativité territoriale, sectorielle, générationnelle, politique, religieuse et de genre ont été informés de la décision du Conseil Municipal de se lancer dans le processus et ont été invités à y participer. Ainsi donc, plusieurs autres étapes ont été franchies à cette phase :

ÉTAPES DE LA PHASE DE PRÉPARATION

- ▶ Lancement du processus
- ▶ Montage et formation du comité de pilotage
- ▶ Recrutement d'animateurs et animatrices
- ▶ Formation technique des animateurs et animatrices
- ▶ Sensibilisation autour du processus



LANCEMENT DU PROCESSUS

Le Conseil Municipal avec l'appui de l'équipe d'assistance technique a organisé le lancement officiel du processus au centre-ville de la commune de Plaine-du-Nord le 21 Juin 2020 où différents acteurs (h/f) ont pris part. Cette cérémonie a réuni plus d'une vingtaine de personnes représentant les leaders (h/f) communautaires, des membres (h/f) de la société civile et des secteurs d'activités de la vie communale, la presse, les autorités locales et le commanditaire. Un arrêté communal élaboré pour indiquer que le CM a choisi d'entreprendre cette démarche a été lu au cours de cette rencontre publique, puis publié et diffusé dans tous les espaces publics afin que nul n'en n'ignore.



MONTAGE ET FORMATION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Après le lancement, l'emphase a été mise sur le montage et le renforcement des capacités du comité de pilotage (CP) composé d'acteurs (h/f) de différents secteurs de la vie communale représentant les collectivités territoriales, l'administration communale, les services déconcentrés de l'État, la société civile dont les organisations communautaires de base, les organisations de femmes, les associations de personnes à mobilité réduite, etc. Le CP, constitué de quarante-deux (42) membres, coordonné par un comité directeur de six (6) membres et présidé par le maire principal au regard des prescrits de la loi, est un mécanisme de participation locale organisée et structurée.

Une formation portant sur la dynamique de développement local et la méthodolo-

gie d'élaboration du PCD a été conduite et a permis aux membres du CP de s'approprier de la démarche et de mieux comprendre la logique du développement local dans un contexte de décentralisation. A la suite de cette formation, un calendrier prévisionnel a été soumis au CP ainsi qu'un document de participation qui retrace les grandes lignes d'actions à entreprendre et le mécanisme de participation des acteurs locaux (h/f) à chaque phase et étape du processus.



RECRUTEMENT DES ANIMATEURS ET ANIMATRICES

Compte tenu de la division administrative, de la diversité de l'espace communal et de la complexité du processus lui-même, dix (10) animateurs et une (1) animatrice, originaires de la commune, ont été recrutés sur concours, avec deux (2) pour le centre-ville, deux (2) pour la première section Morne-Rouge, deux (2) pour la deuxième Baisse-Plaine, trois (3) pour la troisième section Grand-Boucan et deux (2) pour la quatrième section Bassin-Diamant.

Les animateurs et l'animatrice ont été regroupés en cinq (5) équipes en tenant compte des besoins identifiés dans chaque unité spatiale et des capacités individuelles de chacun. Ils /elles avaient pour mission d'organiser des rencontres de sensibilisation dans les différentes unités spatiales avec l'aide des membres de CASEC et d'ASEC, de co-animer les ateliers de diagnostic participatif et de collecter des données quantitatives sur les différents secteurs socio-économiques sur tout le territoire communal.

FORMATIONS TECHNIQUES DES ANIMATEURS ET DE L'ANIMATRICE

Pour réaliser à bien leur travail, les animateurs et l'animatrice ont suivi quatre (4) sessions de formation. La première a duré deux (2) jours. Elle a été organisée conjointement avec celle du comité de pilotage et s'est déroulée sur le développement local et la méthodologie d'élaboration du PCD. Puis, une deuxième session d'une durée de deux (2) jours s'est portée sur les méthodes et techniques d'enquêtes, l'utilisation de tablettes électroniques pour la réalisation d'une enquête portant sur l'inventaire des infrastructures. De plus, une session d'une durée de deux (2) jours sur la collecte de données socio-économiques sur les ménages effectuée sur la base d'un échantillon a été réalisée à l'intention des animateurs et de l'animatrice. Finalement, une quatrième session de sept (7) jours a été réalisée sur

les techniques d'animation de groupes, la conduite des rencontres de sensibilisation, l'organisation des ateliers de Diagnostic et l'utilisation de quelques outils de la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP) particulièrement la FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces) et le calendrier saisonnier qui allaient être utilisés pour le diagnostic participatif.



 Animateurs et animatrices en formation

SENSIBILISATION AUTOUR DU PROCESSUS



Sept (7) rencontres de sensibilisation formelles, réunissant plus de cinquante (50) participant-e-s pour certaines, ont été réalisées avec l'implication des CASEC et ASEC. Ces rencontres ont été réalisées dans les sept (7) regroupements répartis sur l'ensemble des unités spatiales à raison de deux (2) regroupements pour la première section, un (1) pour la deuxième section, deux (2) regroupements pour la troisième, un (1) regroupement pour la quatrième et un (1) regroupement pour le centre-ville.

Tableau 1. - : Principales activités de la phase préparatoire

| Activités | Structures responsables | Institutions impliquées | Outils de référence |
|--|-------------------------|---|--|
| Prise de décision du CM d'élaborer le PCD et commande au Directeur Général de la Mairie d'informer les cadres de l'administration communale et d'inviter les CASEC, ASEC et DV à une rencontre | CM | MDUR et IFOS | Cadre méthodologique type du MPCE proposant la démarche pour l'élaboration du PCD ; Note circulaire ; Lettre d'invitation des CASEC, ASEC et DV ; Canevas d'ordre du jour pour la rencontre avec les cadres de l'administration communale et la rencontre avec les CASEC, ASEC et DV ; |
| Rencontre d'information et de planification du CM avec les cadres de l'administration communale | CM | MDUR et IFOS | Cadre méthodologique type du MPCE proposant la démarche pour l'élaboration du PCD ; Ordre du jour pour la rencontre avec les cadres de l'administration communale ; |
| Élaboration du calendrier de travail, d'outils et préparation des arrêtés communaux | CM et IFOS | CM, Administration municipale et IFOS | Plan du Diagnostic Communal ; Outils de collecte ; Méthodologie pour le diagnostic d'experts et celui participatif ; Canevas de calendrier ; Canevas d'avis de recrutement des animateurs/animatrices et d'arrêtés communaux ; |
| Rencontre de concertation et d'implication des CASEC, ASEC et DV | CM | CM, CASEC, ASEC, DV et IFOS | Cadre méthodologique type du MPCE proposant la démarche pour l'élaboration du PCD ; Extrait du décret portant sur l'organisation et le fonctionnement des communes ; Outils sur la participation et d'adhésion des CASEC, ASEC et DV au processus ; Avis de recrutement des animateurs et animatrices ; Ordre du jour pour la rencontre avec les CASEC, ASEC et DV ; |
| Information de la Vice-délégation de la décision du CM d'élaborer le PCD | CM | Vice-délégation | Canevas de lettre d'information ; |
| Rencontre d'information et de sensibilisation des acteurs de la société civile et des structures déconcentrées de l'État | CM | CM, SDE, Vice-Délégation, OCB, ONG et autres organismes | Cadre méthodologique type du MPCE proposant la démarche pour l'élaboration du PCD ; Avis de recrutement des animateurs et animatrices ; |
| Rencontre d'élaboration d'un plan de communication et de planification du lancement du processus | CM | Administration municipale et IFOS | Canevas plan de communication ; Maquettes de Banderole ; Brouillon de l'arrêté communal sur le lancement ; |

| Activités | Structures responsables | Institutions impliquées | Outils de référence |
|---|---------------------------------|--|--|
| Lancement et publication de l'arrêté sur le processus d'élaboration du PCD | CM | CM, Vice-délégation, CASEC, ASEC, DV, SDE, OCB, ONG et autres organismes | Répertoire des parties prenantes ; Arrêté communal sur le lancement ; |
| Montage du Comité de pilotage | CM | CM, Vice-délégation, CASEC, ASEC, DV, SDE, OCB, ONG et autres organismes | Décret portant sur l'organisation et le fonctionnement des communes ; Répertoire des parties prenantes contactées ; Cadre de mise en place du Comité de Pilotage ; |
| Recrutement des animateurs et animatrices | Administration municipale | CM et IFOS | Avis de recrutement ; TDR animateurs et animatrices ; Outils d'évaluation des postulant-e-s ; |
| Formation des membres et publication de l'arrêté sur le montage du Comité de Pilotage | CM | CM, CP et IFOS | Programme de formation des membres du CP ; Arrêté communal sur la création du Comité de Pilotage ; |
| Formation technique des animateurs et animatrices | IFOS | Comité de Pilotage | Programme de formation des animateurs et animatrices ; |
| Rencontres de sensibilisation | CP et Administration municipale | CM, CP, Administration municipale et IFOS | Cadre méthodologique type du MPCE proposant la démarche pour l'élaboration du PCD ; |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Phase préparatoire du PCD / 2020

1.2

PHASE 2 : DIAGNOSTIC COMMUNAL

Cette phase a permis, selon une approche alliant le regard des technicien-ne-s et la perception des habitants (h/f), d'identifier les atouts du territoire et les opportunités ainsi que les grandes contraintes et les menaces qui entravent son développement. Le diagnostic communal a été réalisé en deux (2) étapes déroulées simultanément, le diagnostic technique et le diagnostic participatif.

DIAGNOSTIC TECHNIQUE

Le diagnostic technique dont l'objectif est de faire l'inventaire des potentialités et un état des lieux descriptif de la commune a été réalisé selon une approche quadrangulaire conduite autour de ces actions clés :



CONSULTATION DOCUMENTAIRE ET REVUE DES DONNÉES STATISTIQUES

Les membres de l'équipe technique de l'IFOS affectés à ce travail ont procédé à une revue de littérature sur la base des documents pertinents disponibles au niveau local, départemental et national. Dans le cadre de cette revue, l'équipe a priorisé tous les documents de stratégies régionales ou nationales, tels le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), des documents qui décrivent et/ou présentent le cadre physique et l'organisation du territoire (limites administratives, ressources naturelles et potentialités, contraintes, équipements et infrastructures, etc.), des dossiers et rapports administratifs; des orientations de développement des Collectivités Territoriales (CT) préconisées par le pouvoir central; des documents légaux relatifs aux CT en particulier ainsi qu'à la planification et la gestion du développement en général. Des cartes thématiques élaborées par le Centre National d'Information Géo-Spatiale (CNIGS) ont été aussi consultées et analysées pour en tirer des données utiles.



ENQUÊTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

La revue documentaire a été complétée par un inventaire exhaustif des infrastructures et la collecte de données socio-économiques sur les ménages, le fonctionnement des organisations et les institutions de la commune. Cette enquête qui a duré trente (30) jours a été réalisée suivant la méthode d'échantillonnage aléatoire simple avec un échantillon de mille neuf cent quarante-quatre (1984) ménages répartis sur quinze (15) SDE sur l'ensemble des unités spatiales de la commune. Dix (10) animateurs et animatrices y ont pris part. Aussi, cette étude de base a permis d'identifier les risques auxquels la commune fait face, de mieux connaître les réalités de chaque secteur d'activités, d'étudier l'espace territorial et sa situation pour

dégager les pistes d'actions à entreprendre en matière de gestion et d'aménagement du territoire ainsi que des mesures de mitigation des risques et désastres naturels.



CONSULTATIONS ET ENTRETIENS SEMI-STRUCTURÉS AVEC DES ACTEURS CLÉS

Chacun des seize (16) techniciens et techniciennes de l'équipe de terrain mobilisés par l'Institut de Formation & de Services (IFOS) a réalisé une (1) à deux (2) mission(s) de terrain et rencontré certains acteurs clés (h/f) des secteurs sur lesquels ils travaillent et en ont tiré des éléments pertinents en complémentarité aux documents disponibles. Dans l'ensemble plus de dix (10) rencontres de ce genre ont été réalisées. Les acteurs (h/f) consultés ont été surtout des informateurs clés comme des leaders (h/f) communautaires, des notables (h/f), des cadres (h/f) de l'administration publique au niveau de la commune et des autorités locales (h/f).



VISITES DE TERRAIN

Outre les entretiens semi-structurés avec les acteurs/informateurs clés (h/f), onze (11) visites d'observation ont aussi été réalisées par des techniciens et techniciennes en gouvernance locale, gestion de risques et désastres, genre, éducation, santé et en questions sociales en vue d'une meilleure appréhension de la situation locale. Ces technicien-ne-s ou professionnel-le-s mobilisé-e-s par IFOS ont été accompagné-e-s des animateurs, de l'animatrice et d'autochtones pour l'observation de l'espace. Ces visites ont été effectuées soit à pied, à motocyclette, en Jeep 4x4 ou sur Fly boat le long des côtes et à l'intérieur des terres afin de cerner la réalité en fonction de l'expertise des technicien-ne-s et de confronter les données recueillies avec le vécu des habitants (h/f).

DIAGNOSTIC PARTICIPATIF

Cette étape analytique du diagnostic communal s'est déroulée de manière simultanée avec le diagnostic technique descriptif. Le but du diagnostic participatif est d'analyser le fonctionnement et l'organisation de tous les secteurs d'activité des différentes entités géographiques afin de confronter les données du diagnostic technique avec le vécu des communautés et de collecter des informations plus qualitatives avec l'outil FFOM en procédant par des ateliers participatifs. Cinq (5) ateliers ont été réalisés à deux niveaux territoriaux : les quatre (4) sections communales et le centre-ville. Ces ateliers ont réuni des acteurs clés (h/f) des sections communales et du centre urbain issus de différents secteurs. Le choix

des participant-e-s à ces ateliers a été fait à l'initiative des élus locaux (h/f), des animateurs et de l'animatrice ainsi que sur la recommandation des participant-e-s aux ateliers de sensibilisation de manière que toutes les couches sociales soient représentées en tenant compte de la dimension spatiale.

Pour faciliter la collecte de données plus spécifiques et une meilleure participation, d'une part l'outil FFOM a été utilisé en raison de sa simplicité et sa facilité à manipuler et d'autre part, l'analyse a été abordée soit par thématique, soit par secteur. Ainsi, trente et un (31) thématiques et/ou secteurs dans les domaines de l'économie, du social, de la gouvernance et sur le milieu physique ont été analysés à partir de cet outil.

SECTEURS D'ACTIVITÉS PAR DOMAINE D'INTERVENTION

MILIEU PHYSIQUE ET ORGANISATION DU TERRITOIRE



- Risques et Désastres / Changements climatiques
- Environnement et cadre de vie
- Foncier et cadastre
- Urbanisation, habitat et logement
- Energie, électricité et éclairage public
- Communication, mobilité et transport
- Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'information et de la Communication

DOMAINE ÉCONOMIQUE



- Agriculture et sylviculture
- Elevage
- Pêche et aquaculture
- Mines et Carrières
- Bâtiments et travaux publics
- Patrimoine, tourisme, hôtellerie et restauration
- Artisanat, métiers et industries créatives
- Commerce et institutions financières
- PME/PMI et industries

DOMAINE SOCIAL



- Education, alphabétisation et formation professionnelle
- Santé
- Sécurité alimentaire et nutritionnelle
- Eau, hygiène Publique et Assainissement
- Justice et droits humains
- Sécurité
- Etat civil et identification de la population
- Genre et inclusion sociale
- Organisations et société civile
- Sports, loisirs et activités culturelles
- Arts et lettres
- Culture, cultes et confessions religieuses

DOMAINE DE LA GOUVERNANCE



- Administrations locales et services déconcentrés
- Fiscalité et Finances locales
- Partenariat, intercommunalité et coopération décentralisée



⌚ Groupes de travail et de séance plénière lors des ateliers de Diagnostic Participatif

Puis, un atelier de mise en commun a été organisé. Les cinquante (50) délégués à cet atelier, à raison de dix (10) par unité spatiale, ont été choisis par leurs pairs au moment des ateliers de Diagnostic Participatif. Ces ateliers ont permis de sortir avec des FFOM pour chaque secteur et/ou thématique pour la commune qui sont les résultats d'un travail de mise en commun et de consensus entre les acteurs (h/f). L'atelier de priorisation qui a succédé celui de mise en commun consistait à identifier les secteurs prioritaires et à réaliser une FFOM dite FFOM majeure où les plus grandes forces, faiblesses, opportunités et menaces sont sélectionnées par les participants (h/f) par domaine et par ordre d'im-

portance. Ces exercices effectués avec des matrices de classification ont été très animés compte tenu des enjeux pour chaque catégorie d'acteurs (h/f). Il a fallu trouver un consensus à chaque fois ou réaliser un vote lorsque le consensus était difficile à trouver.

Les diagnostics technique et participatif ont permis à l'équipe technique multidisciplinaire (Agronomie, Économie, Sociologie, Urbanisme, Génie, Médecine, Éducation, Genre, Gouvernance et décentralisation, Droit, Fiscalité, etc.) mobilisée par IFOS de faire une analyse approfondie de la situation communale en vue de produire le document de Diagnostic.

TABLEAU 2. - : Principales activités de la phase de Diagnostic Communal.

| Activités | Structures responsables | Acteurs impliqués | Outils de référence |
|--|---------------------------------------|--------------------------------|---|
| DIAGNOSTIC TECHNIQUE | | | |
| Consultation documentaire et revue des données statistiques | IFOS et CP | Technicien-ne-s sectoriel-le-s | PSDH, Cartes thématiques CNIGS, Documents statistiques IHSI, Documents spécifiques sur la commune, etc. ; |
| Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages | IFOS, CP et Administration municipale | Animateurs et animatrices | Questionnaires numériques et masques de collecte de données ; |

| | | | |
|---|---------------------------------------|---|---|
| Consultations et entretiens avec des acteurs sectoriels clés | IFOS, CP et Administration municipale | Technicien-ne-s sectoriel-le-s et personnes ressources de la commune | Outils de collecte ; Guides d'entretien ; |
| Visites d'observation | IFOS, CP et Administration municipale | Technicien-ne-s sectoriel-le-s ; Animateurs et animatrices | Cartes thématiques ; Grilles d'observation ; |
| DIAGNOSTIC PARTICIPATIF | | | |
| Ateliers de Diagnostic Participatif | IFOS assisté par le CP | Représentant-e-s sectoriel-le-s, Vice-délégation, CASEC, ASEC, DV, SDE, ONG et autres organismes | Calendrier ; Documents de méthodologie ; Textes de Diagnostic technique sectoriel; Fiches techniques de Diagnostic Participatif ; Guides d'entretien ; Outil FFOM ; |
| Etat des lieux des services techniques et administratifs de la Mairie | IFOS et administration municipale | Cadres de la Mairie | Guides d'entretien et Outil FFOM ; |
| Rédaction du Diagnostic Participatif | IFOS | Technicien-ne-s sectoriel-le-s | Résultats de l'enquête de terrain ; Données collectées dans les ateliers ; |
| Restitution du Diagnostic Participatif | IFOS | Représentant-e-s sectoriel-le-s, Vice-délégation, CASEC, ASEC, DV, SDE, ONG et autres organismes | Diagnostic Participatif ; Encarts ; |
| RÉDACTION DU DIAGNOSTIC COMMUNAL | | | |
| Rédaction du document de Diagnostic Communal | IFOS | Technicien-ne-s sectoriel-le-s | Diagnostic technique ; Diagnostic Participatif ; |
| Présentation du document au Conseil Municipal | IFOS | IFOS, CM et administration municipale | Résumé du Diagnostic communal ; PPT ; |
| Finalisation du document soumis | IFOS | Comité de Pilotage ; Administration communale ; | Avis technique des membres du CP et du CM ; |
| APPROPRIATION DU DIAGNOSTIC COMMUNAL | | | |
| Présentation et remise du document au CM | IFOS | CM | Document de Diagnostic Communal |
| Présentation et publication du document | CM assisté par IFOS | CP (Représentant-e-s sectoriel-le-s, Vice-délégation, CASEC, ASEC, DV, SDE, ONG et autres organismes) et Administration communale | Document de Diagnostic Communal ; PPT ; |

Sources : Mairie de Plaine-du-Nord / Phase de Diagnostic Communal du PCD / 2020

1.3

PHASE 3 : PLANIFICATION

La phase de programmation succède au diagnostic et s'appuie sur les éléments clés tirés des ateliers de priorisation des forces, faiblesses, opportunités et menaces. Cette phase s'était déroulée autour de plusieurs ateliers définis ci-dessous avec la participation de trente (30) participant-e-s constitué-e-s majoritairement des membres du Comité de Pilotage.

ATELIER DE DÉFINITION DE LA VISION, DES ORIENTATIONS, DES LIGNES D'ACTIONS STRATÉGIQUES ET DES OBJECTIFS

Cet atelier s'était déroulé pendant trois (3) jours. Au cours de ce dernier, une vision de développement de la commune a été définie sur une durée de cinq ans. Cette vision se reposant sur l'identité de la commune, s'assortit sur les spécificités du terroir et s'inspire des forces à valoriser pour son développement en ligne avec la vision de développement national. La vision ainsi définie est la description du futur souhaité pour la commune basée sur les désideratas des élus locaux et les aspirations de la population.

Pour atteindre cette vision, les acteurs locaux ont basé leur choix sur des directions à prendre par la commune et qui se matérialiseront à travers les orientations et les lignes d'actions stratégiques. Elles ont été formulées sur la base des FFOM majeures, se sont inspirées des orientations natio-

nales et ont tenu compte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Un objectif sur les 5 ans du PCD a été aussi défini. La vision, les orientations, les lignes d'actions et l'objectif de développement sont la synthèse des travaux de participant-e-s réparti-e-s entre trois (3) et cinq (5) sous-groupes.

ATELIER D'IDENTIFICATION DES PROGRAMMES ET ACTIONS DU PCD

Cet atelier a été réalisé en plusieurs séquences sur une période de quatre (4) jours. La première étape a été réalisée au cours de deux (2) jours à partir de l'outil *Arbre-à-Problème* qui a permis aux participant-e-s d'analyser les causes et les conséquences des problèmes identifiés pour chaque secteur et/ou thématique. Pour pouvoir fournir un travail de qualité, les participants-e-s ont été répartis-e-s en cinq (5) sous-groupes de quatre (4) à six (6) personnes selon leurs champs d'action et leur sensibilité. Puis, chaque problème analysé a fait l'objet de discussions en plénière afin d'enrichir les analyses faites en sous-groupes.

Ainsi, les participant-e-s ont transformé les *arbres-à-problèmes* en *arbres-à-objectifs*. Cette démarche méthodologique consistait à transformer la situation négative existante en une situation positive souhaitable dans le futur. Cette activité plutôt réjouis-

sante pour les acteurs locaux a duré un (1) jour au cours duquel, les participant-e-s se sont amusés à transformer les principales causes décryptées des analyses en moyens, les problèmes en solutions et les conséquences en fins ou « résultats ».

Par la suite, les participant-e-s ont été amenés, pendant un (1) Jour, à traduire les objectifs définis en actions concrètes et cohérentes et à transformer les arbres-à-objectifs en éléments de programmation opérationnelle. Ainsi, la solution est devenue un programme et les principaux moyens constitueront des projets et des activités, lesquels sont traduits respectivement en sous-programmes et actions dans le tableau synoptique des programmes, sous-programmes et actions à entreprendre dans le cadre du PCD. Finalement, les participant-e-s ont apporté des précisions qui ont permis la reformulation des actions et ont présenté leurs travaux en plénière pour validation.

ATELIER DE PROGRAMMATION PHYSIQUE ET DE MONTAGE DU PLAN D'ACTIONS DU PCD

La programmation physique est en quelque sorte la mise sous forme de tableau appelé tableau synoptique des programmes, sous-programmes et actions identifiés comme

prioritaires et à mettre en œuvre. Les résultats de l'atelier d'identification des programmes et actions, basé sur l'analyse des problèmes, ont été le socle de ce travail. Il s'agissait aussi dans cet atelier de déterminer pendant une durée de deux (2) jours la spatialisation de chaque action et les résultats escomptés. Les participant-e-s ont été ainsi réparti-e-s en cinq (5) sous-groupes et le résultat de leur travail présenté et discuté en plénière.

ATELIER DE PROGRAMMATION FINANCIÈRE

Il s'agit dans cet atelier d'un (1) jour, de faire une estimation des coûts des différentes actions qui sont de la compétence de la commune. Pour cela, il a fallu préciser chaque action et indiquer des unités de mesures spécifiques pour faciliter le travail de « costing ». Ainsi, les coûts de certaines actions ont été déterminés par cinq (5) sous-groupes de travail sur la base d'un document référentiel des coûts en vigueur sur le marché, tandis que d'autres ont été déterminés après consultation des opérateurs de terrain. Compte tenu de la complexité et de la technicité du travail de « costing », il a été difficile que tous les calculs aient été faits en groupe. L'équipe technique a donc finalisé le travail qui, ensuite, a été validé par les acteurs locaux.



1.4

PHASE 4 : MISE EN ŒUVRE

ATELIER DES MESURES POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Il n'en demeure pas moins vrai que le PCD est un document de politique publique. C'est aussi un cadre d'orientations des actions économiques et sociales. C'est ainsi qu'il a été tenu un atelier d'une journée réunissant tous les élus locaux. Sur la base de la méthode des affichettes, ils ont décidé d'un ensemble de mesures liées à la gouvernance, à l'économie et aux services sociaux devant assurer la continuité des interventions et la pérennité des décisions prises dans le cadre de l'élaboration du PCD. Les réflexions ont été conduites dans cinq (5) sous-groupes suivies de discussions en plénière pour consensus et harmonisation.

ATELIER DES MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE DU PCD

Pour planifier la mise en œuvre effective des actions du PCD, un atelier d'une journée a été réalisé avec les acteurs locaux. Il a été question d'assurer d'abord la planification de la participation structurée et ordonnée des acteurs à travers une matrice institutionnelle, tant au niveau stratégique qu'au niveau opérationnel, appropriée à la réalité socio-économique et politique de la commune et au regard des prescrits légaux et des lignes méthodologiques prévus à cet effet par l'État haïtien. Ensuite, il s'agissait entre autres de déterminer un plan de communication, des stratégies de mobilisation des ressources, des mécanismes de financement des actions et des mesures de suivi et d'évaluation. Pour ce faire, les participant-e-s ont été réparti-e-s en quatre (4) à cinq (5) sous-groupes et leurs travaux présentés et discutés ensuite en plénière.

1.5

ELABORATION FINALE DU DOCUMENT

Avec toutes les données et informations collectées lors des ateliers du diagnostic communal, de définition de la vision, de programmation physique et financière, et aussi en tenant compte des commentaires et remarques produits par les élus locaux dont le conseil municipal, les entités de

l'État, les acteurs économiques et sociaux, le commanditaire et les acteurs locaux, l'équipe technique a élaboré le document du PCD de la commune de PlaineduNord. En ce sens, plusieurs rencontres de travail ont été réalisées et des échanges effectués avec les autorités communales et le Comité

de Pilotage pour la finalisation du document. Une version préliminaire comprenant à la fois le diagnostic communal et le PCD lui-même a été soumise à l'appréciation de la municipalité et du comité de pilotage

qui ont produit des commentaires dont l'équipe a tenu compte pour produire une version provisoire du PCD qui sera utilisée pour la restitution et la validation.

1.6

RESTITUTION ET VALIDATION

La validation n'a pas été une phase en soi mais s'est réalisée tout au long du processus. À chaque atelier, il a été question de reprendre ce qui a été discuté lors de l'atelier précédent puis passer à sa validation. Cette stratégie a permis aux participant-e-s de mieux s'approprier du processus et de ne pas perdre le fil des idées. Cependant, la fin de chaque phase, à savoir le diagnostic et la programmation, a été sanctionnée, au

cours de trois (3) jours, par la présentation du contenu et la remise d'un document au Comité de Pilotage, des cadres et des personnes ressources de la commune pour formuler leurs recommandations, faire des ajouts et produire des commentaires. Les recommandations soumises ont été prises en compte et ont été intégrées dans la version finale du PCD.

1.7

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES, DÉFIS RELEVÉS ET LIMITES MÉTHODOLOGIQUES DU DOCUMENT

Le processus d'élaboration du PCD a été émaillé de multiples contraintes qui l'ont ralenti et affecté défavorablement son déroulement. Il s'agit dans un premier temps de la deuxième vague de la pandémie du « COVID-19 » où partout dans le monde et dans le pays, les autorités ont dû prendre à nouveau des mesures sanitaires restrictives de quarantaine ou d'isolement. C'est une période au cours de laquelle tout rassemblement de plus de dix (10) personnes,

visite ou rencontre a été proscrit par la loi et la prudence sanitaire a été la norme. Celles-là ont été imposées tant à l'équipe mobile d'assistance technique d'IFOS chargée d'appuyer l'élaboration du PCD qu'aux participants et participantes aux ateliers.

Comprenez donc que cela n'a pas été sans conséquences sur la conduite des opérations relatives au PCD. Ce dernier a bouleversé tout un ensemble de préparatifs tels que le respect de la date prévue pour le

lancement officiel du processus, le recrutement des animateurs et animatrices, le montage et la formation des membres du comité de pilotage, la formation des animateurs et animatrices sur l'inventaire des infrastructures et la collecte des données socio-économiques sur les ménages.

Ainsi, on a dû attendre l'allègement des mesures restrictives par les autorités compétentes pour lancer officiellement le processus, puis adapter le calendrier des activités, tout en respectant les mesures barrières de distanciation physique, de port de masques, d'aspersion des espaces de travail, d'utilisation obligatoire du gel alcoolique en vue de minimiser la propagation du Corona Virus lors des ateliers du PCD.

Dans un second temps, la démission du facilitateur qui menait le processus au début de la phase de diagnostic a aussi laissé un grand vide et a handicapé la bonne marche des activités.

De plus, depuis ces dernières années, le pays connaît une période de grande instabilité politique marquée par des protestations qui se sont exprimées notamment par des manifestations récurrentes, les casses des protestataires, les violences policières, le blocage des routes, l'arrêt total de la circulation et de toute activité sous peine d'être violenté par les manifestant-e-s. Cette situation a aussi impacté négativement le calendrier et la réalisation des activités.

À cela, il faut évidemment ajouter les difficultés pour accéder à certaines informations même au niveau de l'administration municipale. Elles sont certes des détails ; mais elles constituent des éléments clés du Diagnostic.

En outre, la délimitation administrative du territoire reste très problématique dans la commune. Cela a causé certains biais dans la collecte des données pour l'inventaire des infrastructures socio-économiques quant à leur localisation au niveau de la deuxième section Basse-Plaine où se situe le centre urbain. En fait, l'extension du tissu urbain n'influe nulle part sur la perception des riverains qui gardent dans leur mémoire une délimitation ancienne alors que les limites du centre-ville devraient faire l'objet d'une redéfinition puisque le tissu urbain reste diffus et est en pleine extension.

L'inventaire des infrastructures a connu quelques difficultés pour certaines infrastructures. Beaucoup de responsables ont boudé les animateurs et l'animatrice. Cette hostilité a conduit à un déficit d'attribut pour les données de certaines infrastructures qu'on a néanmoins repérées. En dépit de tout, l'équipe technique a fait preuve de tact pour collecter les données de base.

Dans ce contexte, l'analyse au niveau de certaines sections du document est limitée en raison de l'absence, de l'indisponibilité de certaines informations ou de l'inexistence de données désagrégées au niveau communal. Ces contraintes ont imposé des limites, notamment sur l'analyse de la croissance démographique à travers la natalité, la morbidité et la migration, sur les finances, le crédit et le fonctionnement de l'économie. En somme, toutes les données statistiques officielles, quand généralement elles ne sont pas accessibles, elles sont vieilles de plus de 20 ans.

De plus, les informations sur la fiscalité locale n'ont pu être obtenues aux fins d'éta-

bler correctement les prévisions de recettes et élaborer dans les règles le schéma de financement du PCD. Ainsi les prévisions de recettes sur les cinq prochaines années n'ont pu être calculées qu'approximativement. À une plus haute échelle, le Programme Triennal d'Investissement (PTI) non plus n'est pas disponible pour prévoir les engagements de l'administration centrale. Aucune promesse et non plus de lettre d'intention n'a pu être obtenue de la part des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de la commune. En conséquence, les sources indiquées dans le Plan de Financement du PCD restent des contributions hypothétiques des acteurs.

En dernier lieu, nous reconnaissons que le PCD est un processus complexe surtout sur

le plan opérationnel. La méthodologie participative a ses avantages; mais aussi ses inconvénients. Ces derniers se cantonnent surtout à la disponibilité et la convergence des acteurs. Parfois, des ateliers ont été suspendus le temps que les élus locaux trouvent un consensus et s'entendent pour la continuité des activités.

Tout cela pour dire qu'il en résulte que ce document a des limites dues à l'ensemble des difficultés sus énumérées. Cependant, cela ne porte aucune atteinte à sa qualité et à sa portée comme outil de planification stratégique territoriale et comme document de politique publique communale. Il représente sans ambages un acquis considérable pour la planification du développement de la municipalité.





2.

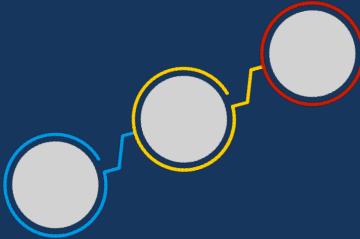
DIAGNOSTIC COMMUNAL

C'est au niveau de la commune de Plaine-du-Nord, sur la côte septentrionale d'Haïti, que les premiers navires de la marine Française qui ont été envoyés aux Antilles ont mouillé et où les français se sont installés jusqu'au 5 juin 1629. Situé dans les limites de Labadie (Cap-Haïtien), cet espace, marqué par la descente des Français porte le nom de Port Français. Un peu plus tard, en 1695, les Anglais y débarquèrent à leur tour. C'est aussi dans cette commune, sur l'habitation Le Normand de Mézy, que furent naturalisés, vers 1730, les premiers campêches, venus de la baie des campêches, pour être utilisés comme haies vives à la place des citronniers qui se sont adaptés difficilement.





2.1. ÉVOLUTION HISTORIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE



C'est au niveau de la commune de Plaine-du-Nord, sur la côte septentrionale d'Haïti que les premiers navires de la marine Française qui ont été envoyés aux Antilles ont mouillé et où les français se sont installés jusqu'au 5 juin 1629. Situé dans les limites de Labadie (Cap-Haïtien), cet espace, marqué par la descente des Français porte le nom de Port Français. Un peu plus tard, en 1695, les Anglais y débarquèrent à leur tour. C'est aussi dans cette commune, sur l'habitation Le Normand de Mézy, que furent naturalisés, vers 1730, les premiers campêches venus de la baie des campêches pour être utilisés comme haies vives à la place des citronniers qui se sont adaptés difficilement.

Territoire de résistance, berceau de l'insurrection de l'esclavage, la commune de Plaine-du-Nord est le premier lieu de soulèvement massif et radical contre l'esclavage. Elle fait référence à Bois-caïman pour son rôle dans le renversement de l'ordre esclavagiste mondial. Il constitue un haut lieu de mémoire où les premières étincelles de la révolte générale des esclaves ont apparu et jailli à travers le monde. Dans la nuit du 14 août 1791, elle a accueilli deux cents Députés des ateliers de la paroisse de Plaine-du-Nord réunis sur l'habitation Le Normand de Mézy au Bois Caïman donnant lecture d'un prétendu décret par lequel le Roi leur accordait trois jours de liberté par semaine. Alors que sept jours plus tard, le chef noir Bouckman accompagné de Flaville, conduisit les esclaves révoltés sur l'habitation. Au jour fixé, à 10 heures du soir, des tourbillons de flammes sortant du quartier de l'Acul, et s'élançant dans l'espace, donnèrent le signal de l'insurrection.

Lors de l'insurrection des esclaves le 22 août 1791, toute la Plaine du Nord fut mise

à feu et à sang. Le 14 octobre 1802, Pétion s'y rendit avec ses troupes, principalement à Morne-Rouge. Quelques temps plus tard, tandis que les Français étaient occupés au siège de la Crête-à-Pierrot, le général Christophe, dans un élan patriotique et extraordinaire, parcourrait le Nord, soulevant les cultivateurs de la Plaine-du-Nord contre les Français dont il incendia les maisons et les champs de canne. Et ce ne fut qu'en 1803, que le général Clausel chassa les indigènes campés dans la Plaine du Nord.

Du point de vue géographique, le territoire communal a subi plusieurs modifications dans ses délimitations. La loi du 17 octobre 1821 classait le village de la Plaine-du-Nord parmi les quartiers et paroisses. Le décret du 3 octobre 1889 a érigé la section rurale de Grand-Boucan en poste militaire (Ganthier, 1907) et la loi du 27 août 1909 allait rétablir les anciennes limites de la commune de Plaine-du-Nord en y faisant entrer la section Diamant qui était rattaché à la commune de Milot.

Juste avant le Président Florvil Hyppolite en 1879, la commune de Plaine-du-Nord était subdivisée en cinq sections communales : Morne-Rouge dont la paroisse portait autrefois le nom, Baisse-Plaine, Grand-Boucan, Bassin-Diamant et Marthose aujourd’hui appelé « Matonn » qui se trouve dans les limites de Plaine-du-Nord et Acul-du-Nord. Cette dernière a été détachée de la commune dans la dernière délimitation.

La section de Morne-Rouge trouve son nom dans le monticule situé dans la baie de l’Acul dont la paroisse portait autrefois le nom, et celle de Grand-Boucan, des boucaniers qui y trouvaient une chasse abondante selon Moreau de St Méry. Ce lieu était constitué depuis la période coloniale de logements, de cultures et de places à vivres.

La commune de Plaine-du-Nord a connu plusieurs dénominations. De paroisse de Moustique puis paroisse de Morne-Rouge, durant la période coloniale, et enfin, paroisse de Plaine-du-Nord, dont la commune éponyme. La paroisse de Plaine-du-Nord fut la deuxième qui a été formée dans la Plaine du Cap après celle de Haut-du-Cap. Sa première église, se situait bien avant 1681 au bourg du Haut-du-Cap, jadis territoire de la commune. Cette église fut fondée sous l’invocation de St Jacques, dix (10) ans

après la fondation de la ville du Cap. Elle est figurée parmi les premiers lieux d’implantation des Français au Nord d’Hispaniola. Le révérend père Hyacinthe de nationalité dominicaine était son premier curé. Cette église était double fois brûlée en 1681 puis 1695, jusqu’à ce qu’elle ait été transférée en 1698 à Morne-Rouge jadis appelé Cabaret ou Carrefour. En fait, l’emplacement actuel remonte jusqu'à 1720.

À Plaine-du-Nord, on cultivait l’indigo, le cacao et au début du 18^{ème} siècle la canne à sucre et le café. Elle abritait les plus anciennes batteries côtières : Batterie Mahot, Batterie Allain et Batterie Graville dont les vestiges existent encore.

On trouve à Plaine-du-Nord Laporte Saint Jacques (site naturel et mystique) et bassin Saint Jacques où des pèlerins organisent des manifestations culturelles pouvant s’échelonner sur trois (3) semaines chaque année. En dehors de la grande fête annuelle, le bassin Saint-Jacques est l’objet de visites et de cérémonies tous les jeudis. La commune de Plaine-du-Nord attire chaque année des milliers de pèlerins pour le pèlerinage en hommage à saint Jacques Majeur et à Sainte Anne le 24 juillet de chaque année.



2.2. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE COMMUNAL



2.2.1

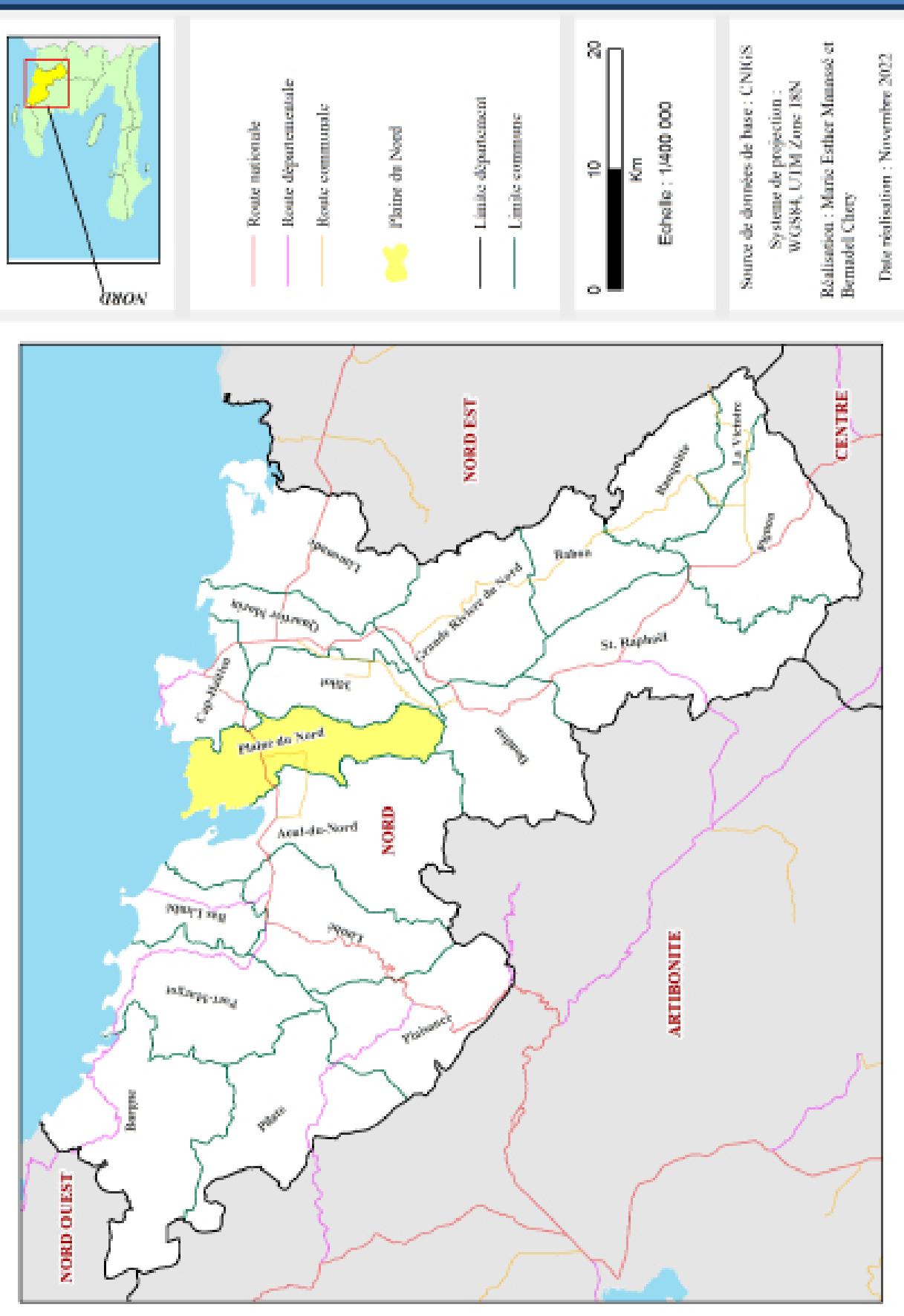
LOCALISATION ET LIMITES DE LA COMMUNE

La commune de Plaine-du-Nord, de coordonnées géographiques 19° 41' Nord, 72° 16' Ouest, se trouve dans le département du Nord et dans l'arrondissement de l'Acul-du-Nord. Elle est bordée à l'Ouest par la commune de l'Acul-du-Nord, à l'Est par les communes de Cap-Haïtien et de Milot, au

Sud par la commune de Dondon (Arrondissement de Saint-Raphaël, Département du Nord) et le Massif du Nord, au Nord par l'océan Atlantique (Baie de l'Acul) et le morne du Haut-du-Cap. Elle est positionnée au centre du Département du Nord et plus largement est située au Sud-Ouest immédiat de la métropole de Cap-Haïtien.



SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DE PLAINE-DU-NORD DAMS LE DÉPARTEMENT DU NORD



CARTE 1 : Localisation et limites administratives de la commune de Plaine-du-Nord

2.2.2

MILIEU PHYSIQUE

CLIMAT

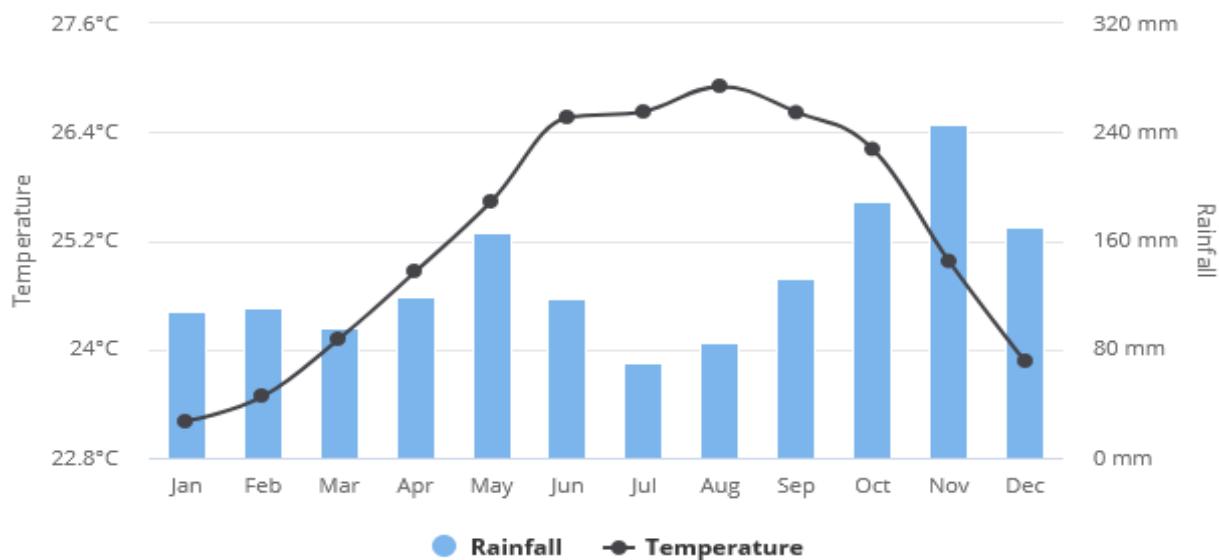
Plaine-du-Nord possède un climat tropical. Les précipitations y sont abondantes. Elles sont beaucoup plus importantes en novembre et peuvent arriver jusqu'à 245 mm. Les mois de novembre et de juillet sont respectivement le plus pluvieux et le plus sec de l'année (Climate-data.org, 2020). Les principaux éléments considérés pour caractériser le climat à Plaine-du-Nord sont : la température, la pluviométrie et le vent.

TABLEAU 3. - : Climat saisonnier

| Mois | Température moyenne maximale | Température moyenne minimale | Température moyenne | Précipitations |
|-----------|------------------------------|------------------------------|---------------------|----------------|
| Janvier | 28.3 | 18.1 | 23.2 | 108.16 |
| Février | 29 | 18.6 | 23.8 | 111.37 |
| Mars | 29.2 | 19.1 | 24.1 | 95.33 |
| Avril | 30.4 | 20.8 | 25.6 | 118.74 |
| Mai | 30.9 | 21.4 | 26.1 | 165.87 |
| Juin | 31.7 | 22.1 | 26.9 | 118.12 |
| Juillet | 31.9 | 22.1 | 27 | 70.05 |
| Août | 32.1 | 22.2 | 27.1 | 84.85 |
| Septembre | 32.2 | 22.2 | 27.2 | 132.63 |
| Octobre | 31.8 | 21.7 | 26.7 | 188.86 |
| Novembre | 29.8 | 20.7 | 25.2 | 245.20 |
| Décembre | 28.5 | 19.1 | 23.8 | 169.72 |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / climate-data.org / 2020

Plaine-du-Nord, avec une température moyenne de 26.9 °C, le mois d'août est le plus chaud de l'année à Plaine-du-Nord. Au mois de janvier, la température moyenne est de 22.9 °C et est considéré de ce fait comme étant le mois le plus froid de l'année au niveau de la commune. Une variation de 4.0 °C est enregistrée sur l'année.

FIGURE 1. - : Diagramme ombrothermique de la commune

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / <https://fr.climate-data.org/> / 2020

En matière de pluviométrie, les précipitations mensuelles varient de 70 à 245 mm, à Plaine-du-Nord, selon les données recueillies. On observe deux saisons pluvieuses dans la commune, l'une va de septembre à novembre et l'autre d'avril à juin et un intermède de moment de chaleur de juillet à août. La température moyenne à Plaine-du-Nord est de 26°C. Les mois de juillet et de novembre sont respectivement le plus pluvieux et le moins pluvieux de l'année.

La vitesse horaire moyenne du vent à Plaine-du-Nord varie de façon considérable au cours de l'année. La période la plus venteuse de l'année s'étale de novembre à mi-mai approximativement, avec des vitesses de vent moyennes supérieures à 15,6 kilomètres par heure. Pour le jour le plus venteux de l'année la vitesse moyenne du vent est de 18,4 kilomètres par heure. La période la plus calme de l'année va de mi-mai au 1

novembre. Le jour le plus calme de l'année est le 9 octobre, avec une vitesse moyenne horaire du vent de 12,8 kilomètres par heure.

RELIEF ET MORPHOLOGIE

La commune de Plaine-du-Nord fait partie de la vaste plaine alluviale fertile appelée « Plaine du Nord » qui est baignée par l'Océan Atlantique, sauf dans sa partie occidentale où elle en est séparée par les mornes du Cap. Elle est limitée au Sud et à l'Ouest par le massif du Nord. Elle a une longueur de 65 km dans la direction Ouest-Est. Sa largeur varie entre 5 et 20 km (Butterlin, 1960).

C'est un territoire constitué majoritairement de plaine. Il accuse plus que 60% de plaine sur la superficie de l'ensemble du territoire communal (MTPTC/PNUD, 2013). Son relief est dominé au Nord et au Sud par des montagnes d'altitude moyenne

constituées majoritairement de petites pentes qui varie de 7 à 90 m et d'altitude maximale de 600 m au Nord et 789 m au Sud. Ces deux extrémités sont contrastées par des criques, des excavations, des cavernes et de petits plateaux.

Quant aux caractéristiques géomorphologiques, la commune de Plaine-du-Nord est soumise principalement aux bas-fonds marécageux, des mornes calcaires généralement karstifiés, les plaines maritimes, les récifs de coraux, des roches calcaires et volcaniques (Haïti-data, 2020).



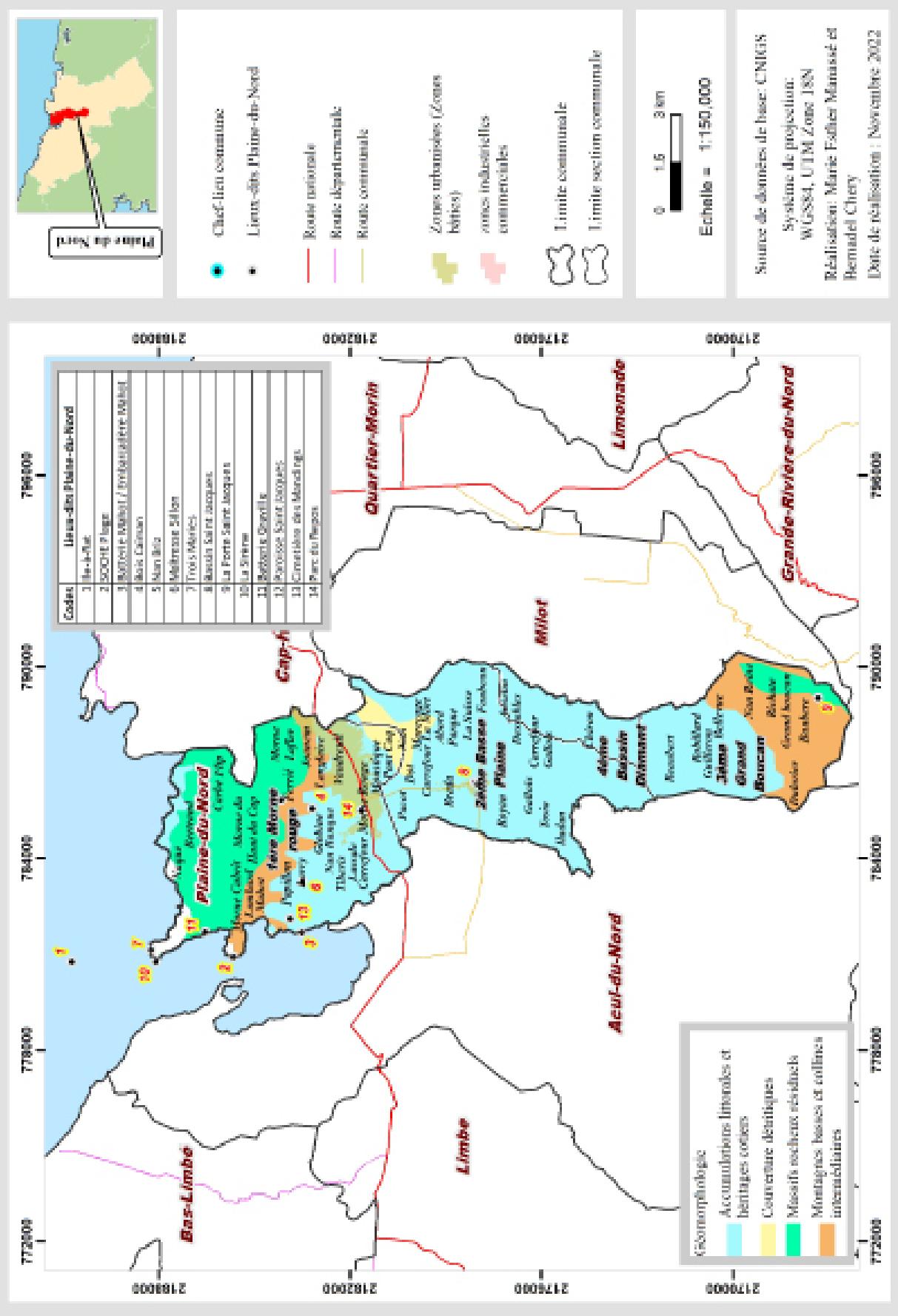
GÉOMORPHOLOGIE DE LA COMMUNE DE PLAINE-DU-NORD

La carte géomorphologique de la commune de Plaine-du-Nord montre qu'elle est formée de 4 zones dont une (1) dominante. Ce sont : massifs rocheux résiduels identifiés sur la carte par la couleur vert, montagnes basses et collines intermédiaires dont la couleur est jaune pastel sur la carte, accumulations littorales et héritages côtiers identifiés par la couleur bleu sur la carte et couvertures détritiques représentées par la couleur jaune citron.

La zone dominante de la donnée géomorphologique est accumulations littorales et héritages côtiers. Cette zone couvre une superficie de 6285.2 ha, soit un pourcentage de 63.15%. Les 3 autres zones sont : massifs rocheux résiduels qui couvrent une superficie estimée à 1901.4 ha, soit 19.20% de la surface de la commune, ensuite une zone de montagnes basses et de collines intermédiaires. Elle occupe une superficie de 1507.74 ha, soit 15.14% de l'ensemble de la commune. Et enfin, une zone de couverture détritique. Elle ne compte que 259.14 ha de superficie, soit 2.6% de la surface de la commune.

Les accumulations littorales et héritages côtiers couvrent la partie basse de la commune, soit la totalité des sections 2^{ème} Baisse-Plaine et 4^{ème} Bassin-Diamant, la partie Sud de la 1^{ère} section Morne-Rouge et celle du Nord de la 3^{ème} section Grand-Boucan. Elles sont composées de récifs de coraux frangeants, de plaines maritimes et de matériaux meubles. Les massifs rocheux résiduels composés de mornes calcaires généralement karstifiés sont retrouvés au Nord de la 1^{ère} section Morne-Rouge et au Sud-Est de la 3^{ème} section Grand-Boucan. Les Montagnes basses et collines intermédiaires sont composées de roches calcaires normalement karstifiées et de roches volcaniques relativement très disséquées. On les rencontre au centre de la 1^{ère} section et au Sud de la 3^{ème} section. Et enfin, les couvertures détritiques rencontrées dans les bas-fonds marécageux sont observées dans une petite partie du Sud-Est de la 1^{ère} section et au Nord-Est de la 2^{ème} section.

GÉOMORPHOLOGIE DE LA COMMUNE DE PLAINE-DU-NORD



CARTE 2 : Géomorphologie de la commune de Plaine-du-Nord

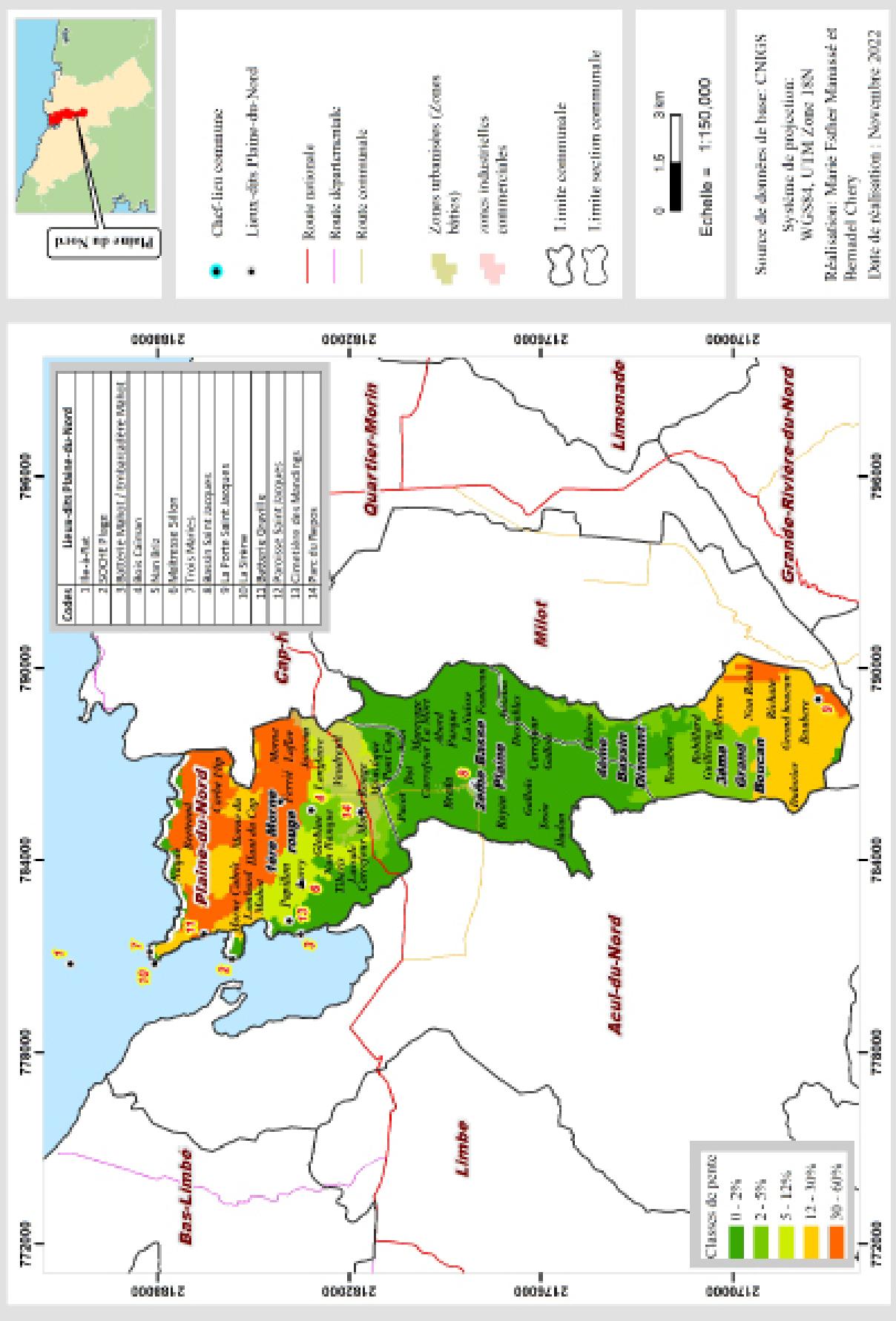


CLASSES DE PENTE DANS LA COMMUNE DE PLAINE-DU-NORD

La commune de Plaine-du-Nord présente des pentes qui varient de 0 à 60% réparties en 5 classes. Une première classe qui varie de 0-2% représentée sur la carte par la couleur vert foncé. Elle couvre la quasi-totalité des sections : 2^{ème} Basse-Plaine et 4^{ème} Bassin-Diamant, la partie Ouest et Sud-Est de la 1^{ère} section Morne-Rouge et une petite partie au Nord de la 3^{ème} section Grand-Boucan. Une 2^{ème} classe qui oscille entre 2 et 5% est identifiée sur la carte par la couleur vert prairie. On la retrouve au Sud de la 1^{ère} section Morne-Rouge et au Nord de la 3^{ème} section Grand-Boucan. Une 3^{ème} classe qui oscille entre 5 et 12%, elle est identifiée sur la carte par la couleur vert pâle. On la retrouve au Centre-Ouest et au sud-Est de la 1^{ère} section. Une 4^{ème} classe qui varie de 12 à 30%, de couleur jaune moutarde sur la carte est retrouvée au Nord de la 1^{ère} section Morne-Rouge sous forme de taches et au Sud de la 3^{ème} section Grand-Boucan. Une dernière classe qui fluctue autour de 30 à 60% identifiée par la couleur orange sur la carte, on la rencontre au Nord de la 1^{ère} section et au Sud-Est de la 3^{ème} section.

La première classe représente 44.2% de la superficie totale de la commune, la 2^{ème} correspond à 13.17% de l'ensemble, la 3^{ème} compte 9.32% de l'ensemble, la 4^{ème} représente 16.87% de l'ensemble et la 5^{ème} occupe un pourcentage de 16.44% de la superficie totale de la commune.

CLASSES DE PENTE DANS LA COMMUNE DE PLAINE-DU-NORD



CARTE 3 : Classes de pente dans la commune de Plaine-du-Nord

HYDROGRAPHIE ET RESSOURCES EN EAU

Sur le plan hydrographique, plusieurs cours d'eau traversent la commune dont la rivière Gallois, Passe coco, Haut-du-Cap, entre autres. Un cours d'eau canalisé, le canal « dlo bras gauche », traverse le quartier de Gard, pour ensuite ceinturer le sud du centre-ville et se déverser dans la rivière Salée. Le débordement de ce cours d'eau inonde souvent le sud-est du centre-ville (Gard).

Sur le plan hydrologique, la commune de Plaine-du-Nord, comme beaucoup d'autres communes du département du Nord, re-gorge d'eau dans leurs nappes phréatiques. Elle renferme d'importantes nappes d'eau constituées en majeure partie d'aquifères alluviaux à nappe libre qui lui donnent une

forte potentialité en eau, de formations cristallines principalement à l'extrême sud, d'aquifères karstiques au nord et d'une minorité d'aquifères carbonatés. Donc, les meilleures zones pour l'exploration de l'eau souterraine sont les aquifères alluviaux dans la commune Plaine-du-Nord. La profondeur de l'eau est d'habitude de 5 à 25 mètres. (L'évaluation des ressources d'eau d'Haïti p.40).

En termes de qualité, les eaux du système alluvial de Plaine-du-Nord sont de bonne qualité chimique dans la partie sud, avec des salinités inférieures à 0,6 g/l et même inférieures à 0,3 g/l. Vers l'aval, les niveaux supérieurs sont influencés par la vaporisation et par l'évasion marine. La salinité de l'eau y augmente rapidement pour atteindre 1,2g/l et même dépasser 10g/l. (éléments de problématique départementale du Nord, vol. I p.37)

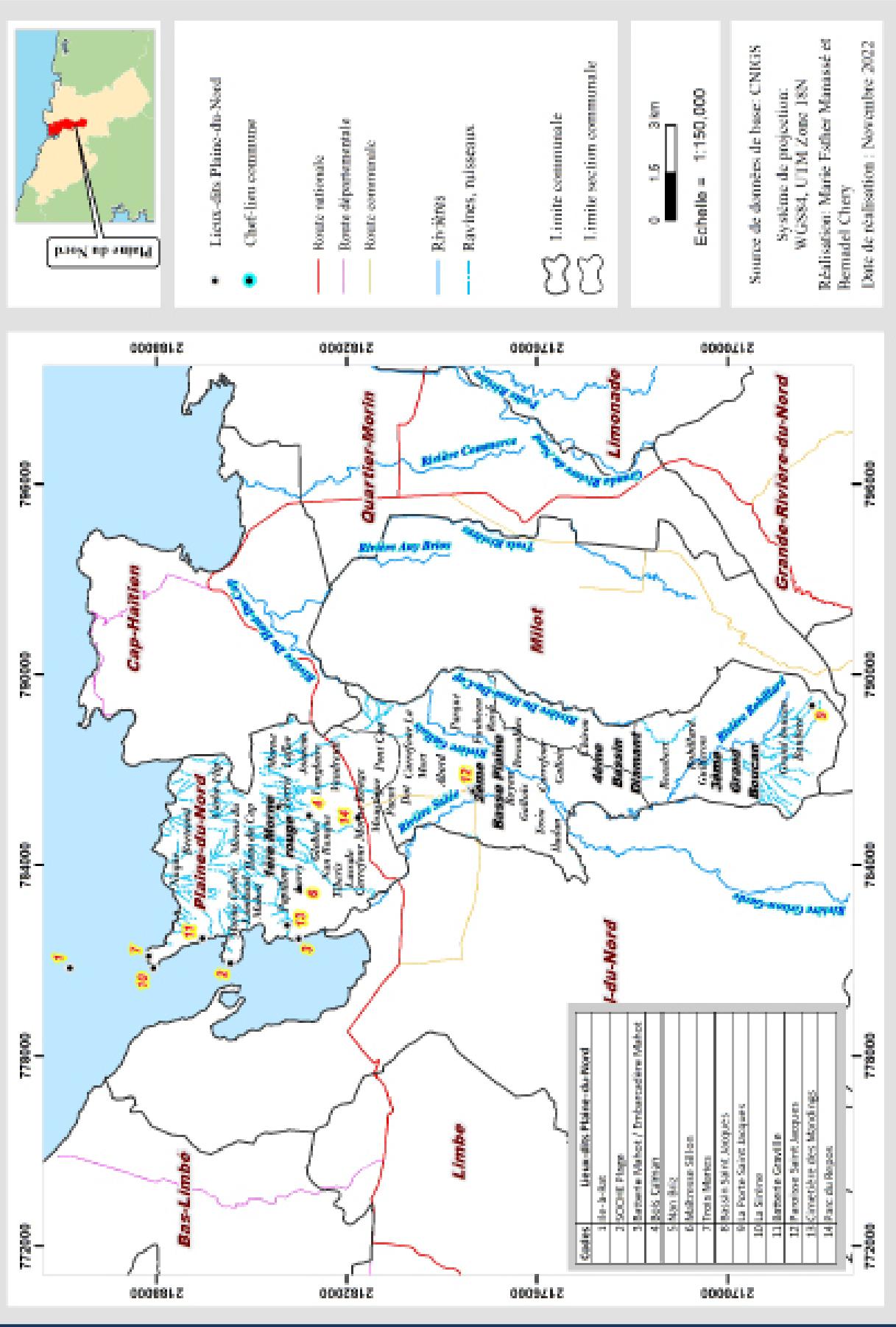


RESSOURCES HYDROGRAPHIQUES DE LA COMMUNE DE PLAINE-DU-NORD

Le réseau hydrographique de la commune de Plaine-du-Nord est constitué des rivières: Salée qui la sépare de l'Acul-du-Nord, Gaudin qui coupe la 2^{ème} section Baisse-Plaine, Haut-du-Cap qui la sépare de Milot et d'un ensemble de ravines se situant surtout dans les sections 1^{ère} Morne-Rouge et 3^{ème} Grand-Boucan. Les rivières sont identifiées sur la carte par les lignes bleues continues et les ravines par les traits bleus discontinus.

Ces 3 rivières couplées à la très faible pente de l'ordre de 5% des sections 2^{ème} Baisse-Plaine et 4^{ème} Bassin-Diamant, sans oublier la partie nord de la 3^{ème} section Grand-Boucan, augmentent la vulnérabilité de cette commune aux risques d'inondations.

RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DE PLAINE-DU-NORD





ZONES HYDROGÉOLOGIQUES DE LA COMMUNE DE PLAINE-DU-NORD

Les données hydrogéologiques de la commune de Plaine-du-Nord indiquent la présence de 4 types d'aquifères dans son sous-sol.

Le premier type constitué d'aquifères alluviaux à nappe libre est identifié en couleur mauve sur la carte. Dans ces aquifères, l'eau souterraine est peu profonde. La faible profondeur de l'eau permet de creuser des forages. Ce type représente 65.64% de l'ensemble. On l'observe dans la totalité des sections 2^{ème} Basse-Plaine et 4^{ème} Bassin-Diamant, dans la partie Sud de la 1^{ère} section Morne-Rouge ainsi que la partie Nord de la 3^{ème} section Grand-Boucan.

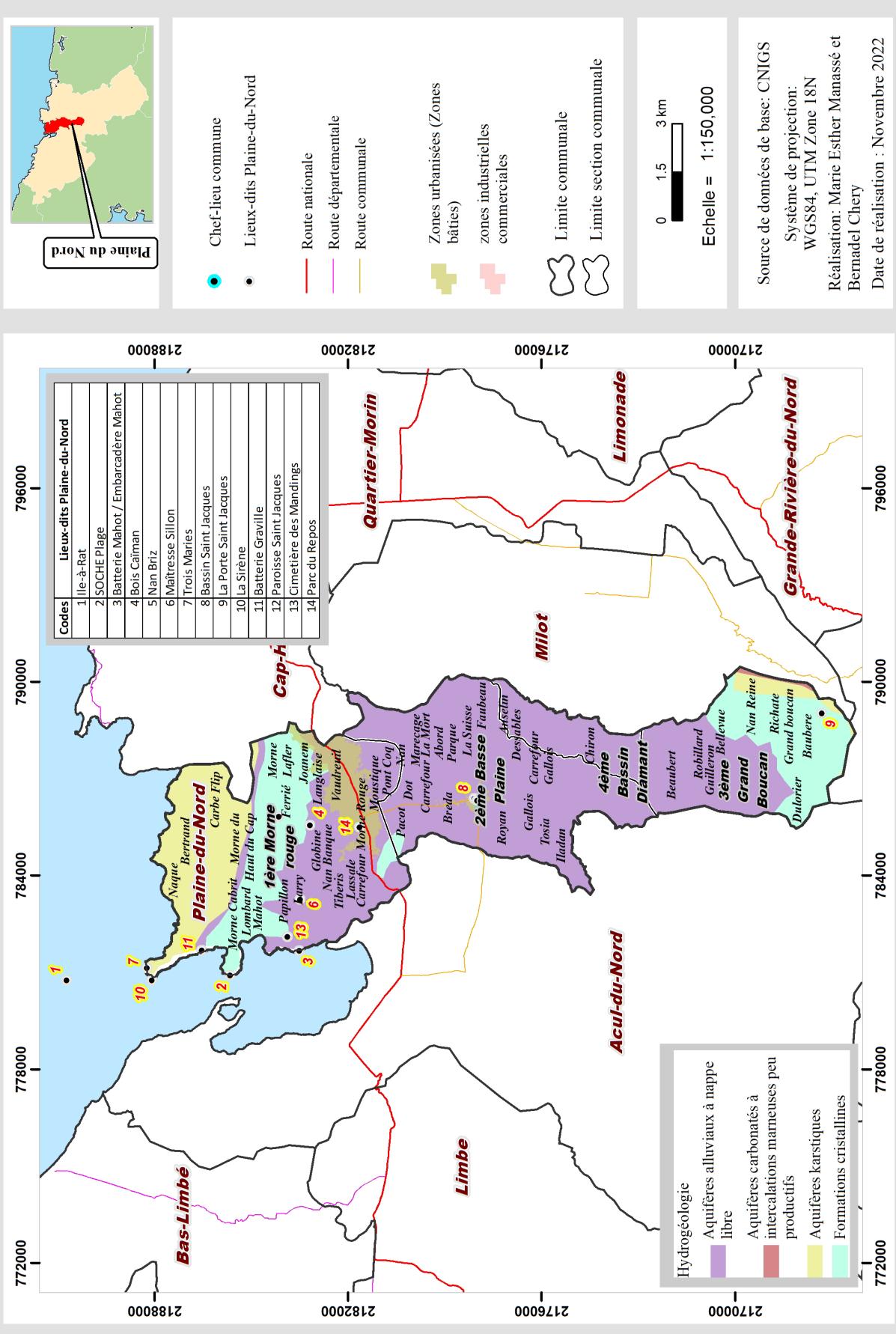
Le 2^{ème} type formé d'aquifères karstiques est identifié sur la carte par la couleur jaune. Ces dernières résultent d'un processus complexe de karstification et d'évolution au cours du temps. La karstification se fait par dissolution des roches carbonatées ou sulfatées au contact de l'eau créant ainsi des galeries qui facilitent la circulation souterraine très rapide de l'eau. On l'observe au nord de la 1^{ère} section Morne-Rouge et au sud-est de la 3^{ème} section Grand-Boucan. Elles représentent 13.24% de l'ensemble.

Le 3^{ème} type est formé par les formations cristallines. Elles sont représentées sur la carte par la couleur vert aigue-marine. On les retrouve au Centre de la 1^{ère} section Morne-Rouge et au Sud de la 3^{ème} section Grand-Boucan. Ces formations représentent 20.85% des ressources hydrogéologiques du sous-sol de la commune de Plaine-du-Nord.

Le 4^{ème} type d'aquifères carbonatés à intercalations marneuses peu productifs est identifié sur la carte par la couleur orange. Il occupe un pourcentage de 0.25% des aquifères de cette commune. On l'observe à travers un petit polygone au sud-est de la 3^{ème} section Grand-Boucan.



HYDROGEOLOGIE DE LA COMMUNE DE PLAINE-DU-NORD



GÉOLOGIE ET SOLS

La Commune de Plaine-du-Nord est constituée d'une plaine alluviale dont les dépôts se différencient par leur texture et leur degré d'hydromorphie (MPCE/PNUD, 1995). Les sols sont limoneux profonds au niveau de la zone de Royant-Tosia et représentent de très bons sols adaptés à la culture de la banane et de la canne à sucre. Dans la partie Nord, la dépression dite " Marais la Suisse " s'étend à l'Est de Dessable et Navarré. Elle est constituée de sols alluviaux-vertiques, de couleur noir, caractérisés par une forte teneur en argile et en matière organique peu évoluée jusque dans les horizons profonds, et par une hydromorphie marquée dès la surface, le gley apparaissant à partir de 80cm de profondeur.

Les sols sont médiocres et utilisés pour la canne à sucre dans les parties les moins basses (Navarre, Dessables). On y plante le riz dans les parties les plus basses (Bréda), mais l'absence de contrôle de l'eau rend les récoltes aléatoires. Il faut se rappeler que le " Marais la Suisse" était une vaste rizière inondée (3000 ha environ) à l'époque coloniale et d'importantes sucreries fonctionnaient dans la zone. Le niveau de l'eau y était contrôlé par un système de siphon situé au " Bassin Tortue" (Haut-du-Cap).

Environ 60% des terres sont cultivables, mais moins de 50% d'entre elles sont exploitées, par manque de structures de commercialisation et de moyens techniques (AFHAD, 2016).

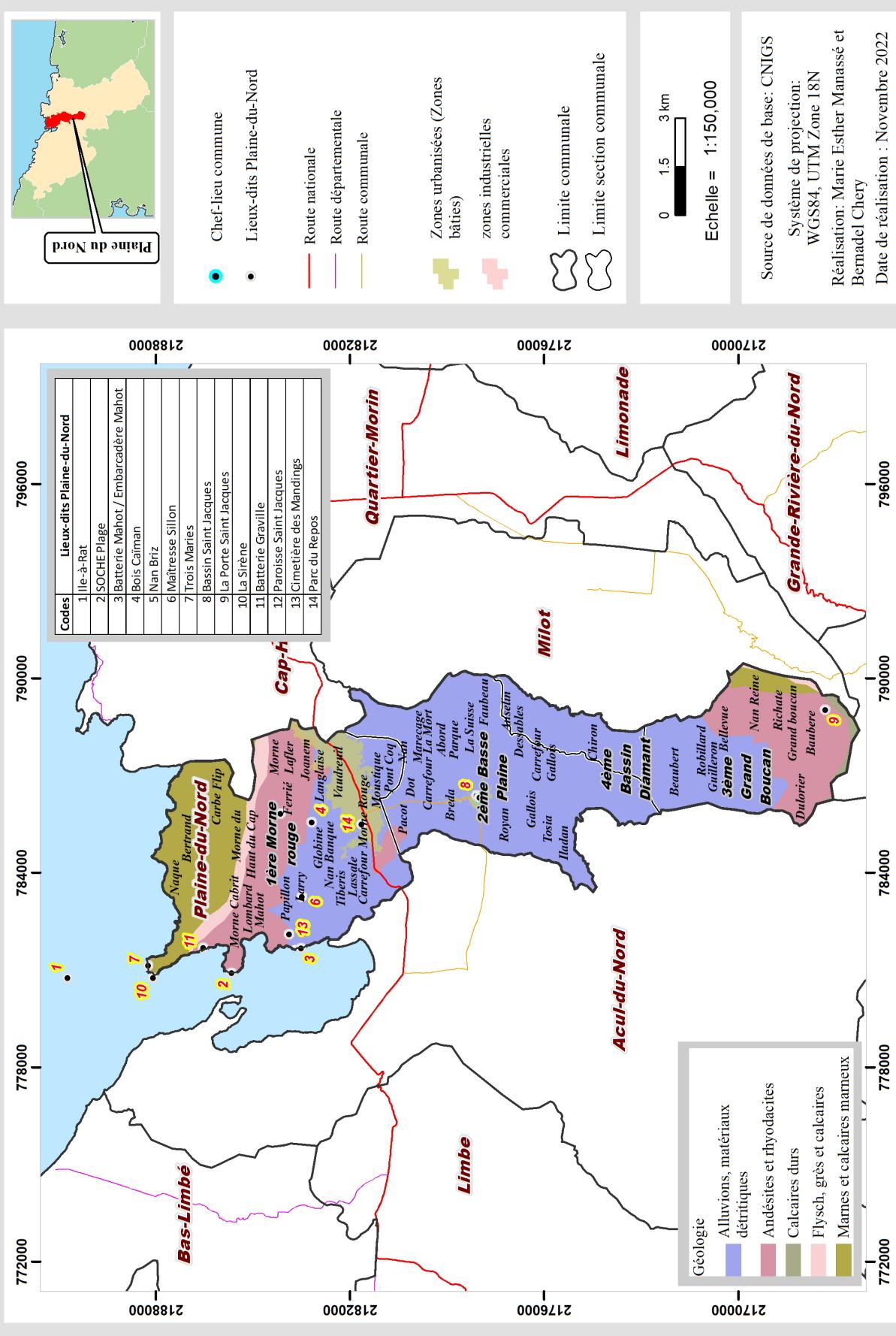


GÉOLOGIE ET SOLS DE LA COMMUNE DE PLAINE-DU-NORD

Cette carte montre 5 types de lithologie. Le premier type représenté par les alluvions et matériaux détritiques est identifié sur la carte par la couleur bleue. Il couvre toute la section 2^{ème} Basse-Plaine, la 4^{ème} Bassin-Diamant, la partie sud de la 1^{ère} section et la partie nord de la 3^{ème} section. Un 2^{ème} type qui montre des andésites et rhyodacites est identifié au centre de la 1^{ère} section et au sud de la 3^{ème} section. Il est remarqué sur la carte par la couleur orange pastel. Un 3^{ème} type constitué par Flysch, grès et calcaires on les remarque sous forme de bande au nord de la 1^{ère} section. Ce type est identifié sur la carte par la couleur rose pale. Un 4^{ème} type constitué de marnes et calcaires marneux est identifié sur la carte par la couleur vert kaki. On le retrouve au nord de la 1^{ère} section et au sud-est de la 3^{ème} section. Un dernier type formé de calcaires durs représenté sur la carte par la couleur gris mastic est observé sous forme de bande au sud de la 3^{ème} section Grand-Boucan.

Les traits noirs discontinus représentent les failles géologiques qui traversent la commune de Plaine-du-Nord. Ces 5 types représentent des pourcentages de 62.56%, 21.87%, 2.56%, 12.36% et 0.65% respectivement dans les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} type de lithologie rencontrés dans cette commune.

GÉOLOGIE ET SOLS DE LA COMMUNE DE PLAINE-DU-NORD



CARTE 6 : Géologie et sols de la commune de Plaine-du-Nord



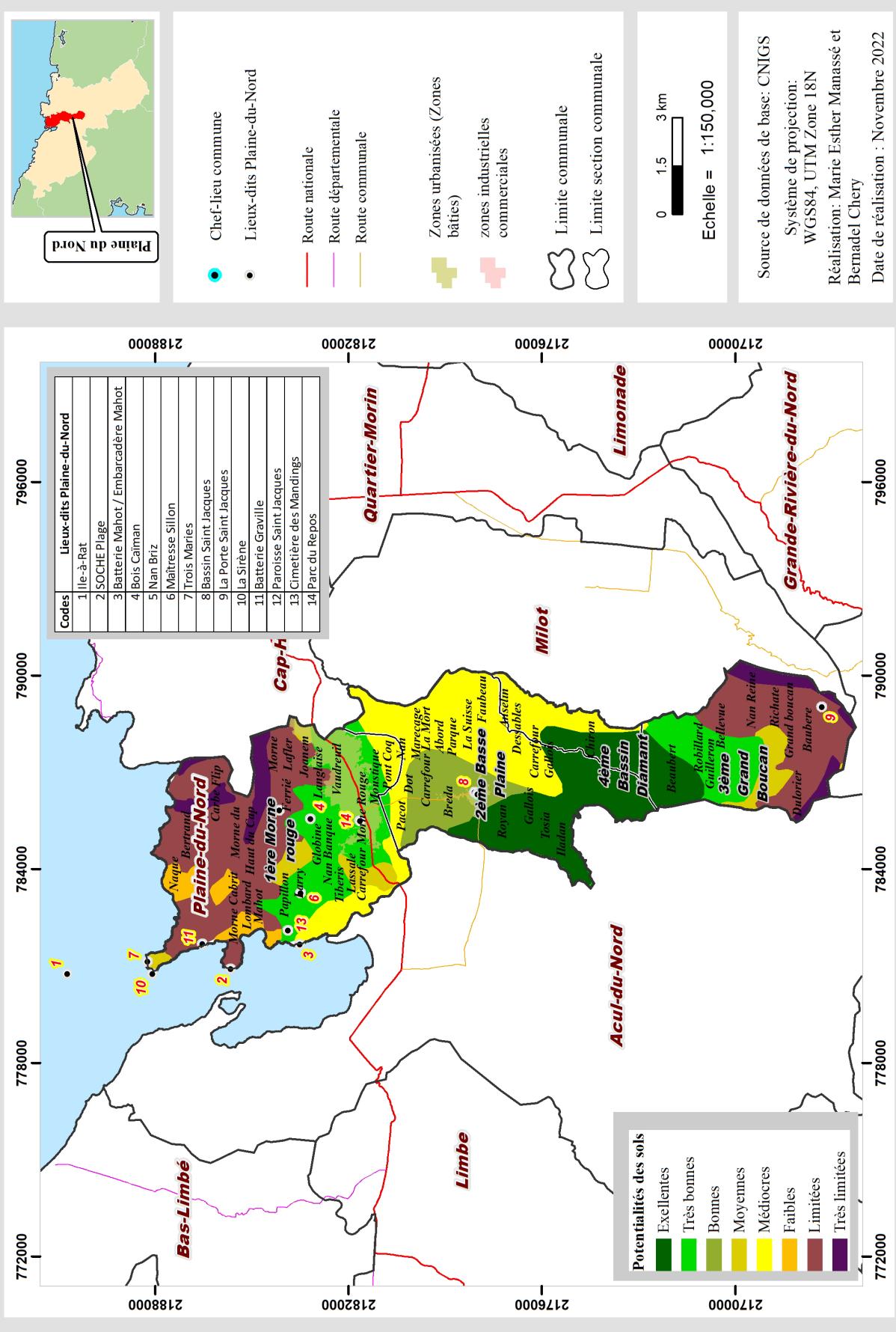
POTENTIALITÉS DES SOLS DE LA COMMUNE DE PLAINE-DU-NORD

Cette carte renseigne sur la potentialité des sols aux activités agricoles dans la commune de Plaine-du-Nord. De cette carte, on peut déduire 3 groupes de potentialités des sols. Le 1^{ère} groupe est composé des classes excellentes représentées sur la carte par la couleur vert foncé, très bonnes identifiées sur la carte par la couleur vert prairie, bonnes de couleur vert kaki sur la carte et moyennes identifiées sur la carte par la couleur jaune moutarde. Ce groupe est très favorable aux activités agricoles. On le rencontre au Sud de la 1^{ère} Morne-Rouge, à l'Ouest de la 2^{ème} section Basse-Plaine, au Sud-Ouest de la 4^{ème} section Bassin-Diamant et au Nord de la 3^{ème} section Grand-Boucan. Ce groupe couvre 45.98% de la superficie totale de la commune.

Un 2^{ème} groupe est constitué des classes médiocres identifiées sur la carte par la couleur jaune citron et des classes faibles représentée par le jaune orange. Dans ce groupe, les activités agricoles sont très faiblement pratiquées. On le retrouve à l'ouest de la 1^{ère} section, à l'est de la section 2^{ème} Basse-Plaine et la 4^{ème} section Bassin-Diamant. Il occupe un pourcentage de 22.34% par rapport à la superficie totale.

Le dernier groupe est composé des classes limitées identifiées sur la carte par la couleur fauve et très limitées de couleur mauve sur la carte. Dans ce groupe, on ne rencontre pratiquement pas d'activités agricoles. On l'observe au Nord de la 1^{ère} section et au sud de la 3^{ème} section. Le dernier groupe couvre 31.68% de la superficie totale de la commune.

POTENTIALITÉS DES SOLS DE LA COMMUNE DE PLAINE-DU-NORD



OCCUPATION DES SOLS ET COUVERTURE DES TERRES

Le territoire communal est partagé en zones forestières, zones pastorales et agricoles, zones humides, zones d'habitat et îlots urbains. La première et la deuxième sections occupent la plus forte proportion de zones urbanisées. Elles contiennent dans leur limite des zones humides importantes où l'on pratique principalement la culture rizière en saison pluvieuse et des légumineuses. Dans les autres espaces on constate des cultures annuelles tel riz, maïs, haricots, manioc, patate...entre autres. Les sols agricoles grignotent sur les sols forestiers et les

zones humides. Les sols urbains empiètent sur les sols agricoles. La superficie agricole utile tend à baisser par suite de l'érosion en montagne et de l'urbanisation des terres arables en plaine.

Dans la commune de Plaine-du-Nord, la végétation est dominée par des systèmes agro-forestiers où le café et le cacao occupent une place prépondérante. La commune est couverte d'une végétation dense et luxuriante principalement au niveau de la première section plus précisément au long du littoral aussi bien qu'au niveau de la troisième section. La présence des lieux mystiques favorise aussi l'existence de grands arbres dans la plupart des parcelles.



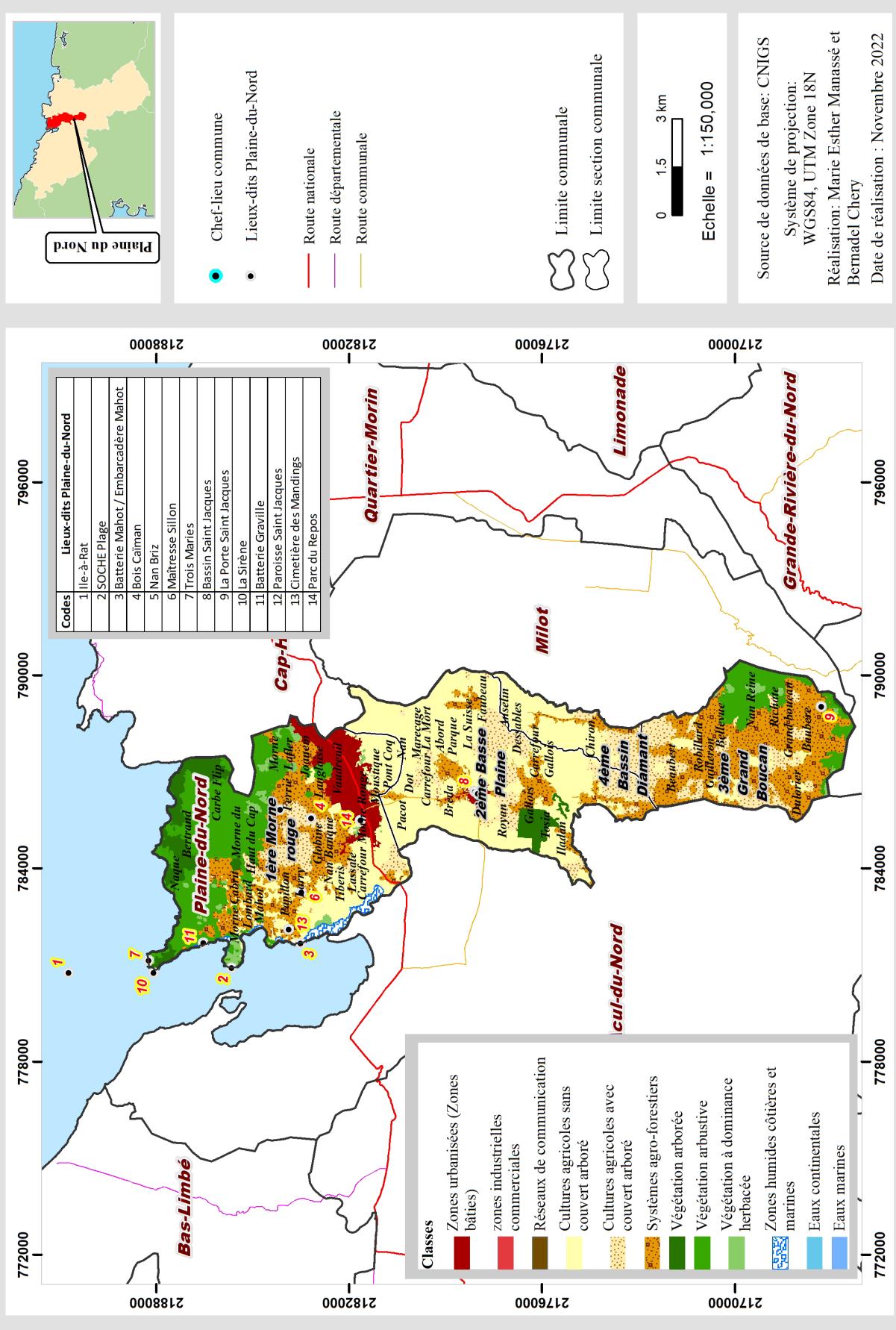
OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE PLAINE-DU-NORD

Cette carte d'occupation de sol de la commune de Plaine-du-Nord est produite sur la base des données générées en 2013 à partir de l'image satellite du capteur pléiade prise en 2012 dont la résolution spatiale est de 5m. Les espaces urbanisés représentés par la classe bâtie en couleur occupent 5% de la superficie totale.

Les activités agricoles dominent largement la commune de Plaine-du-Nord. En effet, la catégorie des surfaces agricoles qui comprend les classes systèmes agro-forestiers identifiées par la couleur jaune foncée sur la carte avec des points au milieu, les cultures agricoles sans couvert arboré de couleur jaune citron simple et les cultures agricoles avec couvert arboré identifiées par la couleur jaune claire avec des points au milieu. Cette catégorie occupe une superficie de 7425 ha pour une superficie totale de 10080 ha environ, soit un pourcentage de 73.6%. À l'exception de la section Morne-Rouge, les espaces agricoles dominent dans toutes les autres sections communales de cette commune.

Les espaces naturels regroupent les sols emblavés d'arbres identifiés sur la carte par la couleur vert foncé, d'arbustes représentés sur la carte par le vert prairie, d'herbes identifiées sur la carte par le vert pâle et les zones humides côtières et marines représentées par la couleur blanche avec des fleurs bleues au milieu sur la carte. Les 3 premières classes d'occupation de sol de ce groupe occupent une superficie de 2129 ha, soit 21% de la superficie totale de la commune de Plaine-du-Nord.

OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE PLAINE-DU-NORD



CARTE 8 : Occupation des sols de la commune de Plaine-du-Nord

SITUATION ENVIRONNEMENTALE

La situation de l'environnement de la commune de Plaine-du-Nord est surtout marquée par les effets du changement climatique, les risques d'inondations pendant les périodes cycloniques, la pollution et le déboisement (MPCE /PNUD, 2013). Ces problèmes environnementaux dont souffre la commune ont pour corollaires la désertification, la baisse de fertilité des sols, l'érosion, des risques sanitaires et une réduction dramatique de la biodiversité.

La dégradation environnementale au niveau de la commune est criante et cela n'est pas sans conséquence sur la communauté campinordaise et l'économie en particulier. En ce sens, pour répéter Jon Nicolaisen, Andrew Dean et Peter¹, *une conscience de plus en plus aiguë que les problèmes environnementaux ont des dimensions économiques importantes auxquelles il convient d'accorder toute l'attention nécessaire si l'on veut améliorer les conditions de vie de la collectivité*. Loin de cette conscience collective et de l'amélioration des conditions socioéconomiques des campinordais, la pression s'accélère. Par conséquent, l'amenuisement des ressources lié aux mauvaises exploitations prive la population campinordaise d'un potentiel d'adaptation aux nouvelles conditions socioéconomiques et environnementales, telles que l'augmentation de la population et le changement climatique.

En plus de rendre les populations encore plus fragiles et vulnérables, la déforestation

massive affecte grandement la fertilité des sols qui autrefois était d'une potentialité remarquable. Les sols agraires fertiles sont pour la plupart détruits et les terrains montagneux devenant de plus en plus dénudés ont commencé à souffrir des processus nocifs de l'érosion depuis quelques décennies.

La déforestation, avec ses conséquences environnementales accablantes, est un problème sérieux pour la commune. Le charbon de bois étant l'une des principales sources de revenus de cette population, la coupe des arbres est très répétée au niveau des mornes. En plus de ces préoccupations, il y a la mauvaise exploitation des carrières, la coupe des mangroves, les mauvaises pratiques culturelles, et une urbanisation anarchique qu'on peut constater un peu partout, même dans des zones non-habitable.

La pollution des ressources d'eau est un problème significatif. La contamination de l'eau de surface et de l'eau souterraine peu profonde est évidente par rapport à la situation environnementale. Les eaux usées en ruissellement causent la contamination biologique de l'eau en aval et près des endroits peuplés.

En dehors de ces réalités, il existe une importante biodiversité et des cadres compétents dans le domaine de l'environnement. Mais les préoccupations tendent à augmenter quotidiennement à cause de l'absence de mesures de protection de l'environnement et un manque d'éducation environnementale. En effet, il est urgent d'appréhender ce problème, car l'environnement est un socle commun et la source d'approvisionnement la plus sûre.

¹ Jon Nicolaisen, Andrew Dean et Peter, revue économique de l'OCDE) Revue économique de l'OCDE, no 16, printemps 4991, Économie et environnement: Problèmes et orientations possibles

La pollution se manifeste sous diverses formes à Plaine-du -Nord. Le sol ainsi que les eaux sont pollués dans plusieurs endroits au niveau de la commune. À Breda, une partie des déchets collectés est utilisée comme remblais dans les routes alors que la nappe phréatique est presqu'à la surface du sol. Dans plusieurs points se trouvent non seulement disséminés des récipients en verre, des bouteilles et sachets en plastique, mais aussi une partie des déchets de la ville qui sont brûlés dans des sites de décharge sauvages. Au centre-ville tout comme dans les sections communales des tas de détritus sont laissés un peu partout sur le sol et nuisent à la vision.

Certaines routes du centre-ville ainsi que la partie de la RN1 qui traverse la commune sont très poussiéreuses en période de sécheresse et boueuses par temps de pluie. Les tas d'immondices laissés sur le sol et les décharges sauvages dégagent, fort souvent, des odeurs insupportables.

RISQUES ET DÉSASTRES

► CYCLONES

Les cyclones sont attendus chaque année dans la commune vue sa morphologie ; des dégâts sont souvent enregistrés lorsqu'il y a inondations et les crues des rivières (MARNDR, 2008).

► INONDATIONS

La commune de Plaine-du-Nord est inondable à plusieurs endroits, notamment au niveau de la 2^{ème} section Basse-Plaine,

où des dégâts sont fréquemment enregistrés, surtout dans les périodes cycloniques (MARNDR, 2008).

La topographie de la commune de Plaine-du-Nord la rend très vulnérable aux eaux de surface, notamment durant les périodes de fortes précipitations, et accentue ainsi les risques d'inondation et de stagnation des eaux. D'où la fragilité des sols, des infrastructures et des habitats (MPCE/PNUD, 2013). Les risques d'inondation sont liés aux débordements de la rivière salée et des ravines constituant une partie du réseau hydrographique de la commune, alimenté par l'accumulation des eaux de ruissellement en provenance des communes de Milot et Acul-du-Nord. La partie non inondable de la commune se trouve à ses deux (2) extrémités (nord et sud).

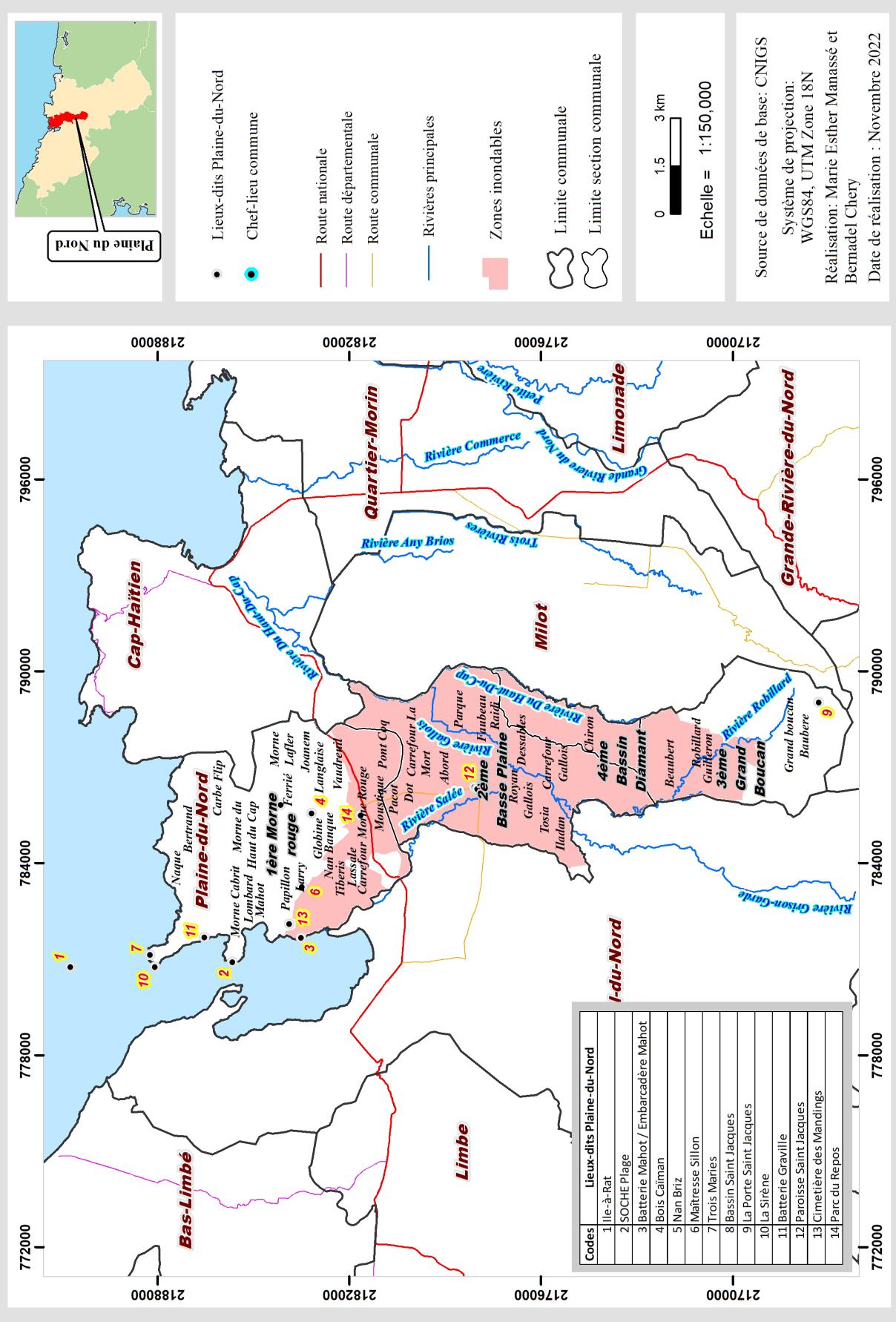
Le canal «dlo bras gauche», qui traverse Gard, au sud du centre-ville est souvent sujet à des débordements qui inondent le sud-est du centre-ville.



RISQUES D'INONDATIONS DE LA COMMUNE DE PLAINE-DU-NORD

La carte des risques d'inondations ci-dessus montre que plus de la moitié de la superficie de la commune de la Plaine-du-Nord est inondable à cause de la très faible pente dans sa partie centrale qui varie de 0 à 5%. Ainsi, les zones inondables sont représentées par la couleur rose sur la carte. La partie inondable couvre la totalité des sections 2^{ème} Basse-Plaine et 4^{ème} Bassin-Diamant, une petite partie au Sud-Ouest de la 1^{ère} Morne-Rouge et une bonne partie au Nord de la 3^{ème} Grand-Boucan. Elle occupe une superficie d'environ 5451.2 ha soit un pourcentage de 54% de la superficie totale de Plaine-du-Nord.

ZONES INONDABLES DE LA COMMUNE DE PLAINE-DU-NORD



CARTE 9 : Risques d'inondations de la commune de Plaine-du-Nord

► SÉCHERESSE

La sécheresse est très courante dans la première section Morne-Rouge, mais rare au niveau du reste de la commune, ceci est dû à la topographie (MARNDR, 2008).

► ÉROSION DES SOLS

Étant donné que plus de 60% de la superficie de la commune de Plaine-du-Nord est plutôt plate, l'érosion ne présente pas de risques graves pour la commune (MARNDR, 2008). Cependant, elle s'accélère dans les zones de pente. Les mornes sont érodés à cause du déboisement et des mauvaises pratiques culturelles.

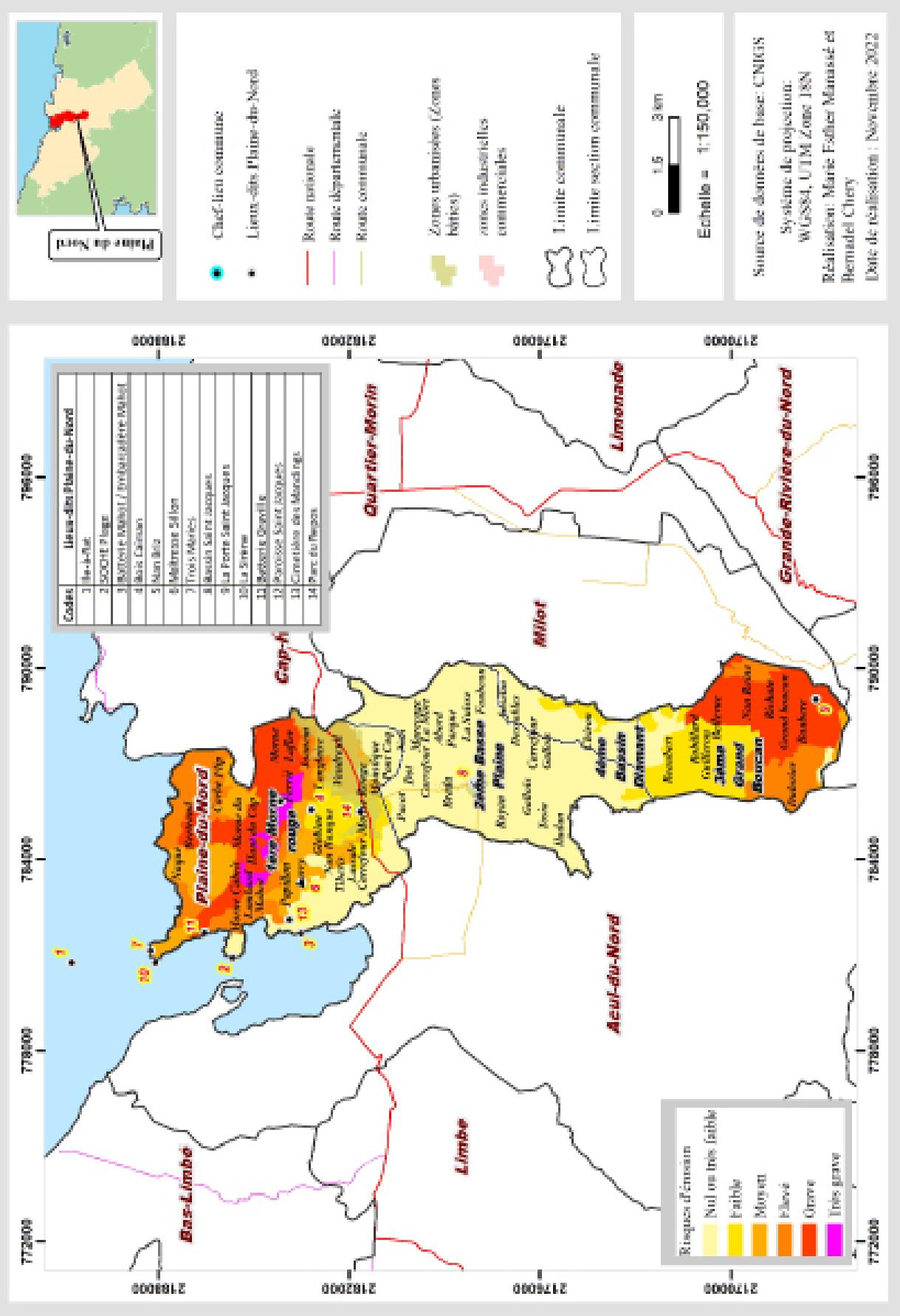


RISQUES D'ÉROSION DANS LA COMMUNE DE PLAINE-DU-NORD

La cartographie des risques d'érosion de la commune de Plaine-du-Nord présente 6 niveaux de risques. Le premier niveau montre un risque nul ou très faible à l'érosion. Il est représenté sur la carte par la couleur jaune clair. On le retrouve dans presque la totalité des sections. Un 2^{ème} niveau qui montre des risques faibles est représenté sur la carte par la couleur jaune citron. On l'observe au sud de la 1^{ère} section, au nord de la 3^{ème} section et une petite partie au sud-est de la 4^{ème} section. Un 3^{ème} niveau de risque moyen est identifié sur la carte par la couleur jaune moutarde. On le retrouve un peu partout dans la 1^{ère} section Morne-Rouge. Un 4^{ème} niveau de risque élevé, identifié sur la carte par la couleur jaune orangé clair, est constaté au nord et au centre de la 1^{ère} section et également au sud-ouest de la 3^{ème} section. Un 5^{ème} niveau de risque grave est identifié sur la carte par la couleur jaune orangé foncé. Ce niveau est observé dans la 1^{ère} et la 3^{ème} sections. Un dernier niveau de risques très graves, identifié sur la carte par la couleur mauve, occupe de petits espaces au centre de la 1^{ère} section Morne-Rouge.

Les six (6) niveaux de risques d'érosion de la commune de Plaine-du-Nord occupent respectivement des pourcentages de 44.21%, 12.72%, 11.66%, 12.81%, 16.88% et de 1.72%.

RISQUES D'ÉROSION DE LA COMMUNE DE PLAINE-DU-NORD



CARTE 10 : Risques d'érosion dans la commune de Plaine-du-Nord

► IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La commune de Plaine-du-Nord n'est pas exemptée de la vulnérabilité du pays face aux impacts du changement climatique qui se font déjà ressentir à travers des pluies diluviales excessives, des dépressions et

des sécheresses prolongées. Cela amplifie les érosions et les inondations. La variation des saisons devient le plus grand tourment des agriculteurs qui ne savent plus quand planter et ne peuvent plus travailler suivant les méthodes empiriques. Les sécheresses prolongées ont gain de cause sur les performances du secteur agricole.

En résumé



En matière de Gestion des Risques et Désastres (GRD), la présence de montagnes et d'arbres servant d'obstacle naturel contre l'impact des cyclones est le plus grand atout de la commune en matière. La commune a un comité de protection civile, dépourvu de bureau et de moyens logistiques nécessaires. En termes de contraintes, la commune ne dispose pas de système d'alerte rapide en matière de GRD, ni de fonds pour la gestion des risques et désastres, ni non plus d'abris provisoires et de service pompier. Le personnel secouriste est insuffisant et n'a pas assez d'encadrement technique et financier.



2.2.3

ORGANISATION DE L'ESPACE ET DYNAMIQUE SOCIO-SPATIALE

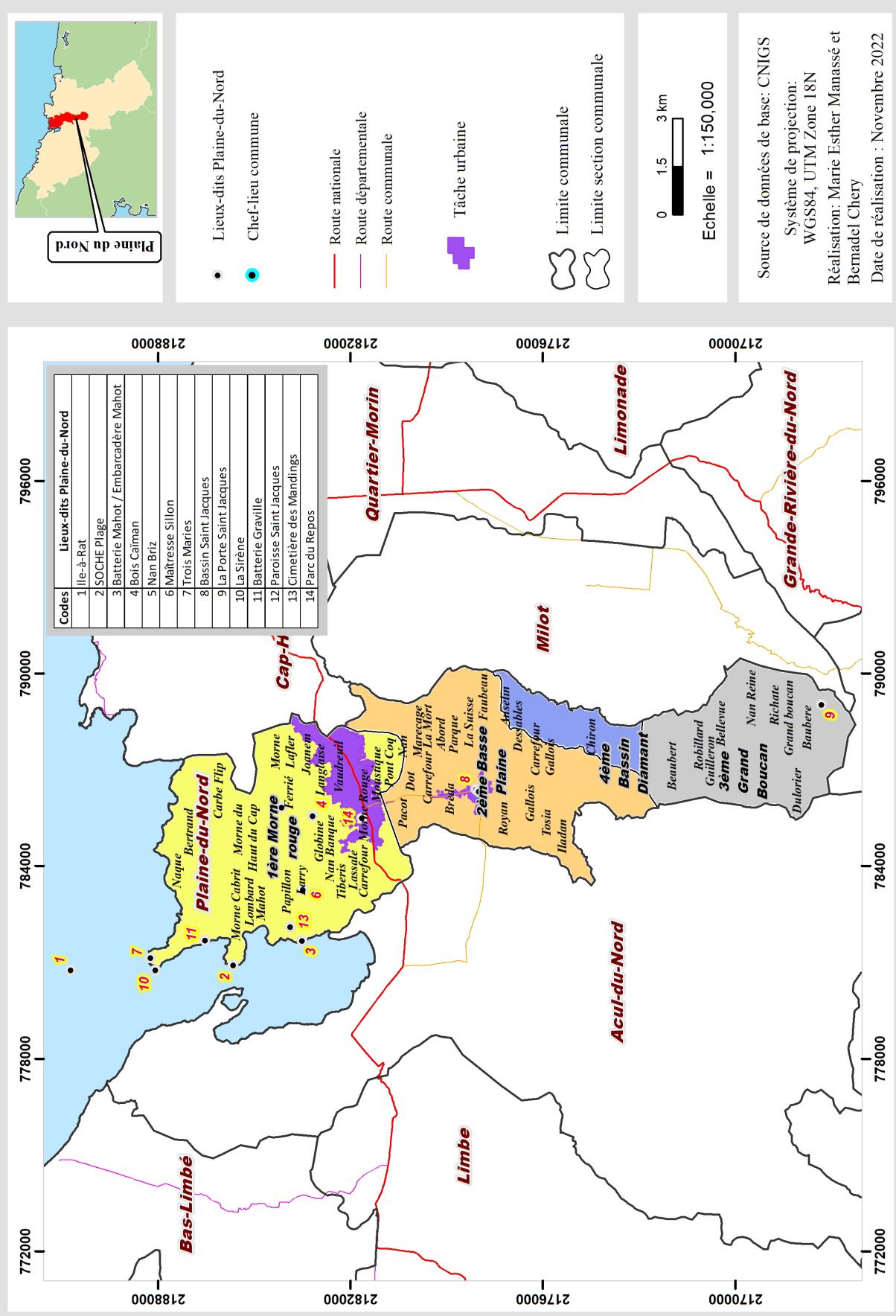
ORGANISATION ADMINIS- TRATIVE DE LA COMMUNE

La commune de Plaine-du-Nord est subdivisée en quatre sections communales : Morne-Rouge, Baisse-Plaine, Grand-Boucan et Bassin-Diamant, accueillant les ¾ de la population. Chaque section communale

est administrée par un conseil d'administration, le CASEC (Conseil d'Administration de la Section Communale). Et, à la tête de la commune se trouve le Conseil Municipal (CM). L'administration communale de Plaine-du-Nord est gérée par une commission municipale de 3 membres dont un/une principal (e) et deux adjoints.



DÉCOUPAGE GÉOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DE PLAINE-DU-NORD



CARTE 11 : Découpage géographique et administratif de la commune

TABLEAU 4. - : Répartition des habitations et localités de la Commune par Section Communale

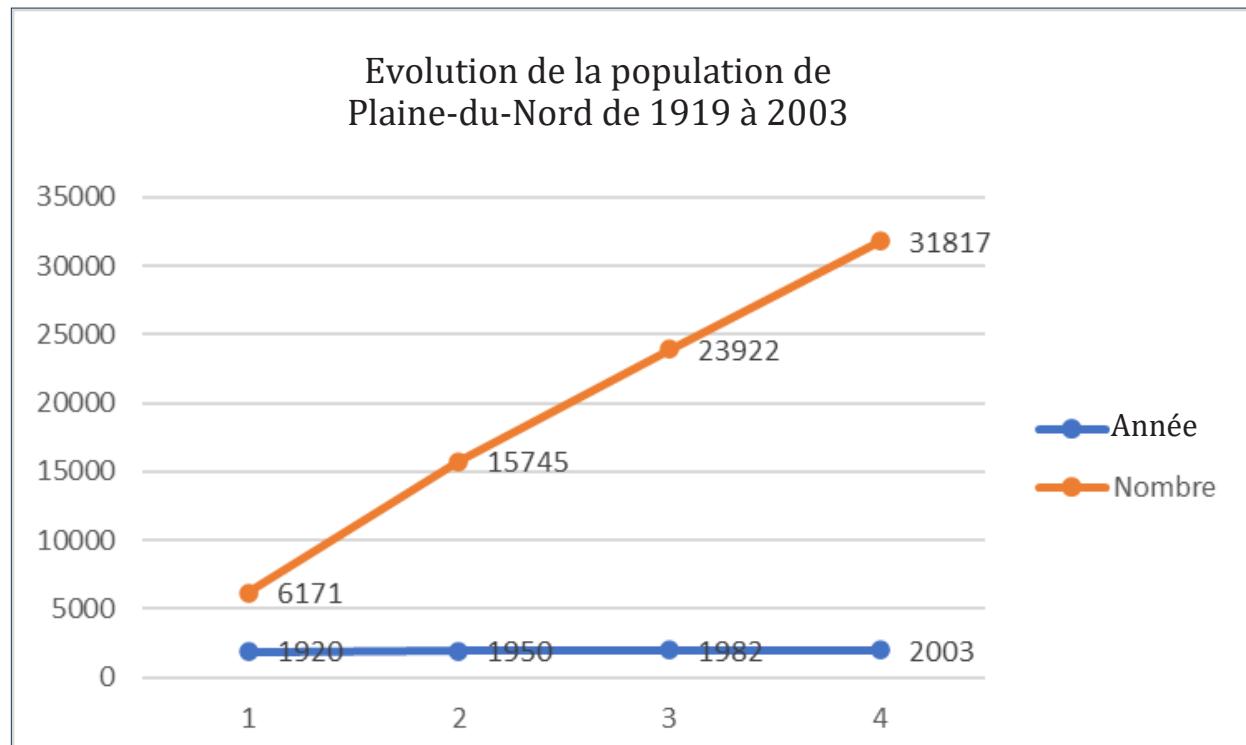
| Sections communales | Habitations | | Localités | |
|------------------------------------|-------------|---|-----------|---|
| | # | Dénomination | # | Dénomination |
| 1 ^{ère} Morne-Rouge | | Vaudreuil, Morne-Rouge, Balan, Port-Français, | | La Flore, Bicclair, Bois Caïman, Bois Savanne, Des Petit Morne (Dèyè Ti Mòn), Morne Anglais, Dréus, Lemours, Labé, Déricourt, Mapou, Maro, Nan Jan, Glodine, Nan Nicolas, Barrière Battan, Langlaise, Bois savane, Papillon, Gaudin, Mont-Voisin, Nan Nicolas, Nan Kajou, Nan Chapelle, Moustique, Du Commun, Castor, Cité Volma, Nan Coco, Bombaras, Desjardins, Haut-du-Fort, Espanga, Nan Garde, Gandin, Gissou, Gonel, Grand Bassin, Jean-Louis, Lindor, Marecage, Médard, Nan Bambou, Nan Bobo, Nan Belvue, Nan Canal, Nan Cinne, Nan Jean, Nan Josué, Nan Rat, Normand, Bois Neuf, Nan Voisin, Canni. |
| 2 ^{ème} Basse-Plaine | | La Suisse, Cadeau, Dot, Pacot, Bréda Dupérier, Ile Adam, Gallois, Rillotte | | Salomon, Royau I, Royau II, Lapolice Fobo, Carrefour Fobo, Balanyen, Pont Bois, Batadeau, Nan Vèvenne, La Chambrée, Ravine des Pères, Torzia, Trompette |
| 3 ^{ème} Grand-Boucan | | Haut Chiron, Dolorier, Bois-Cadet, Longuest, Carré, Giléron, Chenot, Larevoir, Coujolle, Rivière Sable, Tortue, Mensuit, Liqueur, Escalier, Caruche, Nan Trippo, Nan Rat, La Volonté, Haut Morne, Trou Roi, Ranmi, Gabo, Moussa, Nan Mapou, Tamarin, Zidò, Nan Mibi, Tè Wouj. | | Beaufort, Mathurin, Dòmidi, Toussaint, Castan, Laporte, Source-Carrée, Richate, Pierre-Simon, Azor, Bois-Neuf, Nan Bambou, Salès, Bobè, Canago, Ti Plas, Tanni, Carrais, Bois Paul, Pye Nwèl, Nan Rense, Founo, Modye, |
| 4 ^{ème} Bassin-Diamant | | Ancelin, Campion, Navare, Chiron, Borde, Cadeau. | | |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) / Enquête de terrain / Diagnostic participatif / 2020

DÉMOGRAPHIE ET RÉPARTITION DE LA POPULATION

Au cours de ces dernières décennies, la population haïtienne a connu une évolution significative au regard des chiffres officiellement fournis par l'IHSI sur les 4 derniers recensements (1950, 1971, 1982 et 2003). La commune de Plaine-du-Nord a connu cette même poussée démographique avec des taux d'accroissement relativement significatifs entre 1919 et 2003.

Evolution de la population de Plaine-du-Nord de 1919 à 2003 / Sources : Données IHSI, 2003



Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) / 2003

Comme on peut le constater sur la représentation graphique, l'évolution de la population montre une tendance à un accroissement constant au fil des recensements. Durant les trente premières années, soit de 1920 à 1950, la population de la commune a plus que doublée et subi une évolution de plus de 255%. Entre 1950 et 1980, l'accroissement de la population suit quasiment le même rythme, mais avec une tendance moins rapide que les trois décennies précédentes, soit une évolution de 152%.

La tendance à l'accroissement est aussi remarquée pour la période d'après, soit de 1980 à 2003, avec une évolution de 133%. A date, aucun recensement n'a été réalisé pour avoir une idée de l'évolution réelle de la population de la commune de Plaine-du-Nord. Toutefois, les estimations de l'IHSI

de 2009 à 2025, comme souligné plus loin, montrent un accroissement rapide de la population campinordaise, avec une évolution proche des trente années précédentes, soit 161%.

L'évolution rapide de la population municipale n'est pas sans conséquence sur d'autres facteurs de la vie communale, en particulier l'urbanisation qui se traduit par un certain étalement du tissu urbain et la conurbation d'une partie du territoire des sections communales avec la commune de Cap-Haïtien. En effet, l'analyse cartographique de la répartition de la population montre qu'on assiste à une tendance à l'extension de la tâche urbaine du centre-ville et à l'urbanisation de certaines entités géographiques, notamment la section communale de Morne-Rouge.

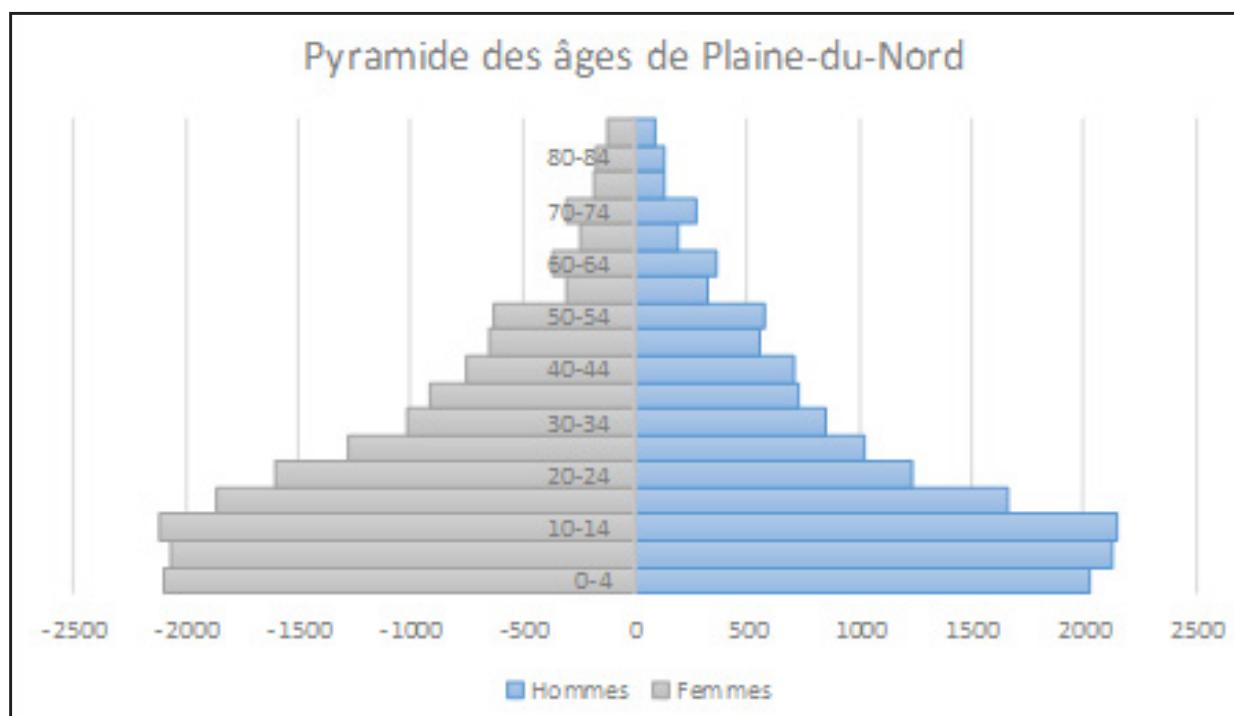
Selon les données de l’Institut Haïtien de Statistique et d’Informatique (IHSI), il est à noter qu’entre les deux derniers recensements (1982 et 2003), la commune de Plaine-du-Nord a connu la plus forte croissance démographique (+1,37%) des trois communes de l’Arrondissement, passant de 23 922 à 31 817 habitants (h/f), soit 32% de l’ensemble de la population de l’Arrondissement de l’Acul-du-Nord et 8% de celle du pôle de Cap-Haïtien.

Par faute de données récentes, le recensement de 2003 sert de base pour présenter et analyser la structure par âge de la population de la commune de Plaine-du-Nord. Présentées sous forme de pyramide des âges, on peut constater que la commune connaît un accroissement démographique important. Elle met en exergue un taux de natalité croissante avec un équilibre de sexe dans presque toutes les tranches d’âge.

En effet la pyramide prend la forme d’un parasol avec une base large et un sommet effilé. Cette situation explique que le taux de natalité est élevé. Si l’on considère la population des femmes en âge de procréer (15-49 ans) pour la période, soit 43% du nombre total des femmes (8 053 sur 16 649), le taux d’accroissement a continué à augmenter durant les deux dernières décennies (2000-2020).

Nonobstant les vagues migratoires des vingt dernières années (2002-2022) et si les tendances restent les mêmes, on peut conclure, selon les données disponibles, que la commune de Plaine-du-Nord possède une population jeune où les moins de 30 ans représentent un peu plus de 66% de la population, soit 21 247 sur les 31 817 personnes recensées à l’époque. Elle démontre également que sur le plan économique, la municipalité dispose d’un po-

FIGURE 2. - : Pyramide des âges de la population de Plaine-du-Nord



Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Institut Haïtien de Statistique et d’Informatique (IHSI) / Recensement 2003

tentiel intéressant car la population active (15-59 ans) représente plus de 52% de la population totale, soit 16 666 sur 31 817 personnes. Seulement 5.77% de la population, soit 1 835 sur 31 817 personnes, dépassent l'espérance de vie à la naissance (64 en 2019¹).

Si les données des recensements de 1982 et 2003 permettent de constater que la commune de Plaine-du-Nord est majoritairement rurale, sa population urbaine a néanmoins triplé entre les deux recensements, passant de 7% de population de la commune en 1982 (1 698 hab.) à 21% en 2003 (6 650 hab.). Bien que ces données restent difficiles à analyser en raison des imprécisions existantes, elles donnent tout de même une indication sur les dynamiques en cours²: la ville de Plaine-du-Nord connaît une crois-

sance démographique importante.

En 2005, la population de la commune de Plaine-du-Nord était estimée à 32 596 habitants (h/f). L'effectif des femmes (17 061) était supérieur à celui des hommes (15 535). Ce qui traduisait un rapport de masculinité égal à 91 hommes pour 100 femmes. Seulement 21,8% de la population de la commune résidait en milieu urbain. Pour une superficie de 101 km², la densité était évaluée à 324 habitants/km². Au cours de la période intercensitaire, 1982-2003, la commune de Plaine-du-Nord a connu un taux moyen d'accroissement annuel de 1,3%. La répartition de la population de la commune par grand groupe d'âges présente la structure suivante : 39,6% de la population ont moins de 15 ans; 54,7% sont âgées entre 15-64 ans et 5,8%, de 65 ans et plus.

TABLEAU 5. - : Répartition de la population par sexe et par tranche d'âge en 2015

| Dénomination | Milieu | Population Totale | Masculin | Féminin | 18 ans et plus |
|---------------------------------------|---------------------|-------------------|----------|---------|----------------|
| Commune Plaine-du-Nord | | 41 255 | 20 212 | 21 043 | 20 942 |
| Ville de Plaine-du-Nord | Urbain | 11 145 | 5 451 | 5 694 | 5 535 |
| Sections rurales | Rural | 26 444 | 13 028 | 13 416 | 13 735 |
| 1 ^{ère} Morne-Rouge | Rural | 14 468 | 7 152 | 7 316 | 7 758 |
| 2 ^{ème} Basse-Plaine | Rural | 4 480 | 2 222 | 2 258 | 2 332 |
| 3 ^{ème} Grand-Boucan | Rural | 6 157 | 2 977 | 3 180 | 2 953 |
| 3 ^{ème} Section Grand-Boucan | Urbain, Quartier | 3 666 | 1 733 | 1 933 | 1 672 |
| 4 ^{ème} Bassin-Diamant | Rural | 1 339 | 677 | 662 | 692 |

Source: Mairie de Plaine-du-Nord / Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) / 2015

1 Données banque mondiale, 2019. Espérance de vie à la naissance, total (années) - Haïti | Data (banquemonde.org)

2 Les données des deux derniers recensements accusent un écart de plus de 20 ans. Aussi, certains questionnements subsistent quant aux modalités de réalisation des deux recensements pouvant logiquement conduire à certains écarts. CO SINUS CONSEIL, 2006, p.110.

Suivant ce même rythme, la population campinordaise est passée à 41 255 (estimations IHSI 2015) avec une population rurale de 26 444 habitants, soit une proportion de

64 % contre 36% urbaine. La population masculine est estimée à 20 212 et celle féminine à 21 043. Selon cette même estimation, plus de 50 % de la population est en-dessous de 18 ans. Cela représente un atout majeur pour la commune qui dispose d'un très fort dividende démographique.

La commune compte 8 390 ménages répartis sur une superficie de 100.69 km². Les populations se trouvent disperser sur une grande partie du territoire malgré les contraintes géographiques. Mais la première section Morne-Rouge reste la plus dense des sections (325 hab./km²).

S'appuyant sur les perspectives d'évolution de la population urbaine de la commune, estimée à 10 700 citadins en 2011 puis à 14 811 en 2015, la population de la ville passera à près de 17 850 personnes en 2031, signifiant une augmentation nette de près

de 3 039 nouveaux citadins³. Supposant des densités brutes de 100 à 200 habitants à l'hectare pour une petite ville comme celle de Plaine-du-Nord, cette donnée signifie qu'il faudra prévoir, au-delà d'une densification du tissu urbain actuel, des extensions urbaines de l'ordre de 36 ha à 71 ha d'ici 2031⁴.

Ainsi, il est opportun de faire l'hypothèse que le désenclavement de la ville de Plaine-du-Nord, permis par la réalisation de divers projets, dont celui de la « route du tourisme» ou de la « voie de contournement de Cap-Haïtien», aura une incidence directe sur son attractivité ainsi que sur sa croissance démographique. Combinée à la tendance générale d'urbanisation des territoires, cette évolution nécessitera, plus encore qu'aujourd'hui, l'existence de capacités d'accueil suffisantes et satisfaisantes pour répondre aux besoins de cette popu-

TABLEAU 6 : Répartition des ménages par entité géographique et administrative selon la superficie et la densité de la population en 2015

| Dénomination | Milieu | Population Totale | Mascu-lin | Féminin | |
|---------------------------------------|------------------|-------------------|-----------|---------|--------|
| Commune Plaine-du-Nord | | 41 255 | 20 212 | 21 043 | 20 942 |
| Ville de Plaine-du-Nord | Urbain | 11 145 | 5 451 | 5 694 | 5 535 |
| Sections rurales | Rural | 26 444 | 13 028 | 13 416 | 13 735 |
| 1 ^{ère} Morne-Rouge | Rural | 14 468 | 7 152 | 7 316 | 7 758 |
| 2 ^{ème} Basse-Plaine | Rural | 4 480 | 2 222 | 2 258 | 2 332 |
| 3 ^{ème} Grand-Boucan | Rural | 6 157 | 2 977 | 3 180 | 2 953 |
| 3 ^{ème} Section Grand-Boucan | Urbain, Quartier | 3 666 | 1 733 | 1 933 | 1 672 |
| 4 ^{ème} Bassin-Diamant | Rural | 1 339 | 677 | 662 | 692 |

Source: Mairie de Plaine-du-Nord / Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) / 2015

³ MPCE, mai 2012, p.237-238.

⁴ On utilise la «méthode de calcul par densité brute» pour définir les besoins globaux (totaux) en espace pour loger l'accroissement prévu de la population; l'accroissement estimé de la population étant la seule donnée fiable pouvant être utilisée. La densité brute correspond à environ 65 % du territoire à urbaniser à des fins résidentielles et 35 % à des fins de rues, parcs, espaces commerciaux, institutions, etc.

lation en expansion, et notamment la mise en place des infrastructures, équipements et services de base.

Selon les prévisions, la population de la commune de Plaine-du-Nord serait d'ici 2025 autour de 51 233 habitants. Cette poussée démographique continuera d'induire des pressions à la baisse sur les salaires et à la hausse sur le chômage, deux facteurs favorisant l'émigration. Cela étant dit, ce fléau d'immigration des jeunes, en particulier vers l'étranger, est loin de cesser. A Plaine-du-Nord, la migration peut être saisie dans une triple dimension interne, régionale et internationale.

À Plaine-du-Nord, les déplacements internes des habitants participent au phénomène d'exode rural auquel est confrontée la commune. Nombreux sont ceux qui viennent au centre-ville en quête de meilleures conditions d'existence au point que la pression démographique exercée sur le centre-ville conduit au prolongement de l'espace urbain dans la 2^{ème} section. Alors qu'une certaine déconnexion par rapport au centre-ville se manifeste chez beaucoup d'habitants d'autres sections en raison des problèmes d'accessibilité géographique.

La migration externe des campinordais débouchent sur la ville de Cap-Haïtien qui constitue leur première destination intra régionale. La quête d'éducation ou d'emploi pousse aussi les campinordais à se rendre à Port-au-Prince comme destination nationale. À l'inverse, la commune accueille aussi depuis quelques années des vagues migratoires de gens qui viennent s'y installer sur des terres auparavant réservées à la production agricole.

De nombreux campinordais migrent vers la République Dominicaine pour des raisons économiques. Ils y vont en effet en quête d'emplois et de meilleures conditions de vie. La quête d'éducation pousse aussi certains vers cette destination qui offre des perspectives plus attrayantes. Toutefois faut-il signaler que depuis quelques années la République Dominicaine est considérée beaucoup plus comme une destination transitoire vers le Brésil ou le Chili que comme une destination définitive. La Guyane ou les Bahamas représentent aussi d'autres destinations très prisées.

FONCIER ET CADASTRE

Le capital foncier de la commune ne s'appuie pas sur un véritable système d'information qui facilite les transactions foncières. Les données disponibles n'incluent pas des renseignements complets sur l'ensemble des propriétaires, leurs droits et la localisation de leurs parcelles. Les données cadastrales de la commune, lorsqu'elles existent, sont dans l'ensemble incomplètes et ne sont pas actualisées.

Les traits essentiels de la structure foncière de la commune se caractérisent par une tradition de propriété privée vieille de plusieurs décennies, une petite propriété généralisée et morcelée (minifundia) par le partage égalitaire, un domaine privé de l'État mal défini et mal localisé. Le microfundisme et le manque de formalité juridique constituent une sérieuse source d'inquiétude. Les pratiques informelles dont on dit qu'elles sont source d'insécurité foncière traduisent, dans une certaine mesure, une

capacité d'adaptation du monde paysan.

L'absence de procédures simplifiées pour vider le règlement des conflits fonciers compromet la distinction entre les biens de l'État et ceux des collectivités. À cela s'ajoutent les terres domaniales qui restent mal définies alors qu'elles constituent une bonne partie du territoire communal.

La question de l'indivision des terres facilite des contestations sans fin. Des cohéritiers sont souvent oubliés lors des partages de parcelles indivises, notamment lorsque l'héritage date de plusieurs générations sans qu'il y ait eu partage et que les familles sont dispersées, ce qui ouvre la voie à des conflits fonciers.

La commune ne dispose pas encore d'un Plan Foncier de Base (PFB) complet et actualisé permettant la mise sur pied d'un système informatisé de gestion de l'information foncière. La principale difficulté de la réforme foncière réside dans l'absence d'un registre informatisé permettant l'abandon progressif des titres fonciers dans des documents manuscrits.

La succession est à l'origine du morcellement des exploitations. En fait, le droit successoral est une véritable machine à pulvériser le sol en ce qu'il exige le partage égal de la propriété entre les héritiers de génération en génération, ce qui ne garantit pas l'intégrité de l'exploitation agricole. L'usucaption ou la prescription acquisitive, quant à elle, est identifiée comme l'une des sources de l'insécurité foncière. C'est le principal mode d'acquisition de la propriété en milieu rural. L'absence de titres de propriété est la règle au sein de la paysannerie tandis que la gestion de la propriété

immobilière reste et demeure fragile.

Le système foncier se caractérise par une lenteur extrême dans les procédures d'enregistrement des nouvelles propriétés. La situation des fermiers en titre de l'État est délicate en ce que, très souvent, leurs baux ont été établis au nom du père ou du grand-père de l'exploitant actuel. Quant aux occupants sans titre de terre d'État, ils sont très nombreux dans certaines zones rurales et urbaines mais la plupart d'entre eux ne paient pas de redevances fiscales.

Le manque de certitude au niveau des titres de propriété tend à mettre l'investisseur sur le qui-vive et même à contrarier la décision d'investir. Certaines institutions financières hésitent à garantir aux citoyens des prêts pour des propriétés qui ne sont pas clairement définies, qui ne sont pas répertoriées dans le plan cadastral et qui ne sont pas publiées dans un registre foncier public officiel. La grande majorité des citoyens vivent hors de l'économie légale. Puisqu'ils ne jouissent pas de droits de propriété, ils ne peuvent obtenir de capital ou de crédit et ont donc du mal à ce que leurs entreprises en profitent.

Les transactions immobilières se réalisent tant sur le marché formel que sur le marché informel. La propriété formelle concerne essentiellement les élites citadines, formées au droit positif, et soucieuses d'une transmission familiale et de l'accumulation de biens. Cependant, dans certains milieux ruraux de la commune, le régime foncier est fondé essentiellement sur la coutume. La plus grande partie des terres y sont transmises oralement d'une génération à l'autre. De nombreuses transactions et mutations

foncières demeurent dans l'informalité. En fait, la plupart des ventes, achats et locations de terres sont réalisés sur le marché informel, c'est à dire sans passer devant un notaire.

Le phénomène d'accaparement illégal des terres, communément appelé « *dechoukaj* », prend une proportion alarmante au sein de la commune, car le patrimoine foncier ne s'est pas constitué uniquement grâce à des transactions marchandes formelles ou informelles mais aussi à partir d'un processus d'occupation illégale de terre.

Les conflits fonciers viennent essentiellement de la contradiction entre les tentatives paysannes de restreindre le partage égalitaire et la nécessité légale de partager entre tous les cohéritiers. Les décisions de justice rendues en matière possessoire ou pétitoire ne contribuent pas toujours à la pacification des rapports sociaux. Le fonctionnement régulier de la Justice agraire est paralysé en raison des difficultés d'identification des droits de propriété et du fait que l'état civil des personnes est mal tenu au sein de la commune. La plupart des occupants sans droit ni qualité, expulsés ou déguerpis par la Justice, multiplient souvent les actes de spoliation, perpétuant ainsi le cycle de violences liées à la terre.

Dans les zones à forte pression foncière ou à forte densité démographique, les conflits de lisières sont vivaces et surgissent plus fréquemment entre les gens, les limites des parcelles étant moins définies. Les conflits dans les zones à forte pression foncière, là où la population est nombreuse et là où les parcelles peuvent faire l'objet de convoitise parce qu'attrayantes, sont récurrents. En

fait, de nombreuses parcelles sont attractives parce que bien situées ou à fort potentiel d'exploitation.

Une grande incertitude pèse sur les statuts juridiques et la délimitation de certaines parcelles, étant donné que la commune ne dispose pas d'un Plan Foncier de Base (PFB) complet et numérisé comportant la délimitation des parcelles et la clarification des titres des ayants droits.

Le territoire communal est partagé en zones forestières, en zones pastorales et agricoles, en zones humides et en zones consacrées aux infrastructures et aux établissements humains. Les sols agricoles grignotent sur les sols forestiers et les zones humides. Les sols urbains empiètent sur les sols agricoles. La Superficie Agricole Utile (SAU) tend à baisser par suite de l'érosion en montagne et de l'urbanisation anarchique des terres arabes en plaine.

L'exploitation agricole ne survit pas d'une génération à l'autre. Le cycle d'accumulation du foncier recommence à chaque génération : Ni l'exploitation, ni l'aire de résidence n'ont aucune permanence. Certaines maisons tombent en déshérence à la mort de ceux qui les ont construites.

Par ailleurs, du fait d'un marché foncier restreint, une part importante du bâti est en location et appartient à des propriétaires résidant à l'étranger. Des accommodements informels se sont mis en place avec le temps, dissociant notamment la propriété du bâti de la propriété du sol. Des logements précaires se sont développés dans les espaces en conflit, dans les quartiers anciens et les ravines, sur les terres de

l'État, dans les zones réservées et dans les espaces alluvionnaires récents.

L'Administration Communale n'exerce pas ses prérogatives légales, qui ont pourtant des incidences directes sur la gestion du foncier : absence de plans d'aménagement du territoire communal, de plan de réforme foncière. Quant aux Conseils d'Administration de la Section Communale (CASEC), ils ne parviennent pas à gérer efficacement le domaine privé de la section communale relevant de leur compétence. Les Arpenteurs de la commune n'ont pas de relation formelle avec l'ONACA et leur expertise en matière de délimitation des parcelles est sous exploitée.

Les coûts élevés des services offerts par les arpenteurs et les notaires conduisent des paysans à rester dans l'indivision et dans le jeu des actes sous seing privé. En outre, il arrive souvent que des arpenteurs délivrent à des occupants différents des procès-verbaux et actes d'arpentage relatifs à une seule et même portion de terre. Ils cautionnent parfois, par leurs opérations d'arpentage, certaines transactions irrégulières ou douteuses effectuées sur le marché foncier par des individus sans droit ni qualité.

En dépit de la compétence professionnelle reconnue des Notaires de la commune sur le marché foncier, il existe des risques élevés de disparition des actes authentiques. Du reste, les notaires n'ont aucun contrôle sur les actes sous seing privé ou les transactions informelles faites par les paysans sur le marché foncier.

La Direction du Domaine, comprenant les services d'arpentage et de fermage, ne

contrôle pas efficacement les biens du domaine privé de l'État. D'autre part, les archives de la Direction de l'Enregistrement et de la Conservation foncière ne sont pas modernisées, ce qui explique en partie les lacunes des infrastructures des droits fonciers de la commune.

En ce qui a trait au contentieux du foncier, les Avocats et Fondés de pouvoir exigent, en général, un cout élevé englobant leurs honoraires et des frais de procédure. Ils n'ont pas de barème de prix.

Le nombre de notaires est insuffisant eu égard à l'explosion démographique : seulement trois notaires ont été commissionnés pour la commune. Qui pis est, on relève deux seulement qui y établissent leur Étude. Le rôle du service public notarial n'est pas toujours bien compris par la population locale. Certains clients ont le sentiment que leurs actes sont délaissés par le notaire par manque de temps. D'autres sont mécontents ou ont une mauvaise opinion du travail du notaire.

Par ailleurs, les relations du notaire avec la clientèle sont en général marquées par la convivialité, le lien de confiance et la fidélité. Néanmoins, ces relations s'avèrent parfois difficiles. Le tarif est souvent jugé trop élevé pour des biens à la valeur faible. La discipline des notaires est certes assurée par le Parquet du Cap-Haïtien, mais elle n'a pas permis de mieux réguler l'activité notariale ni de mettre un terme à des abus. Certains notaires ne recherchent pas toujours, avant la passation des actes, si toutes les conditions de fait et de droit, nécessaires à leur validité, sont réunies ou non.

Les difficultés de l'activité notariale sont nombreuses. Les Études ne sont pas informatisées, sont exigües et font face à une pénurie de matériels, de mobilier et d'énergie. Certains notaires considèrent que les tarifs prévus par le Décret-Loi du 27 novembre 1969 sur le notariat ne cadrent pas avec la réalité actuelle en raison du cout élevé de la patente.

Les difficultés de l'activité notariale sont inhérentes aux caractéristiques des territoires ruraux de la commune : la désertification liée au dépeuplement ou à l'exode rural, la dévitalisation économique des territoires de la commune, les mauvais états des routes et la longueur des distances et des transports pour les rendez-vous ayant pour corolaire la hausse de prix de transport, l'éloignement des services publics et la faiblesse des connexions internet.... D'autres notaires incriminent les assiettes faibles, le temps passé sur de nombreux petits actes et les complexités administratives. En conséquence, la plupart des notaires préfèrent réinstaller leur Étude en milieu urbain ou dans d'autres communes du département du Nord estimant que les milieux ruraux ne sont pas viables.

URBANISATION, HABITAT ET LOGEMENT

Si au milieu des années 80 des champs libres séparaient la commune de Plaine-du-Nord de la ville de Cap-Haïtien, maintenant, c'est différent. Les constructions en béton envahissent même les marécages où l'on cultivait le riz autrefois.

En dehors du noyau historique de la ville

où une trame orthogonale tisse l'espace urbain du centre-ville qui devient déstructuré. Le mode d'urbanisation de la ville de Plaine-du-Nord est typique de celui des villes et des bourgs haïtiens. Toutefois, plutôt que de renforcer la trame esquissée en prolongeant cette grille initiale, l'urbanisation s'est développée le long des principaux axes de circulation existants.

À l'entrée de la ville, un nouveau quartier appelé « Cité Notre-Dame » est en développement au plein cœur d'un marécage. Il en est de même à Morne-Rouge, plus précisément à Balan où l'on observe une urbanisation spontanée. Cette urbanisation qui succédait l'ouverture de tronçon de route dans cette même zone sans planification depuis 2017 draine la montée d'une urbanisation sans précédent au niveau de la première section Morne-Rouge. Il faut mentionner qu'une extension anarchique de la ville vers le quartier de Dupérier est entamée par des migrants de tout bord, la situation est pareille au niveau de la première section avec un processus d'étalement urbain s'exprimant par une urbanisation fulgurante et non contrôlée un peu partout principalement à Vaudreuil (La Flore, Provo, Bioclair), Bois-Caïman, Dena, Moustique, Bois rouge.

L'urbanisation s'est principalement poursuivie le long de la RC100L, ou encore le long des chemins d'accès aux terres agricoles, puis progressivement au cœur et à l'arrière des îlots localisés en bordure de ces axes. Cette deuxième phase de croissance, plus organique, ne suit aucune trame viaire formelle et est majoritairement caractérisée par un cadre bâti discontinu. Ces rues et

ruelles ne répondent à aucune planification d'ensemble ni à aucun principe de hiérarchie routière, se terminant généralement en cul-de-sac ou se réduisant en sentiers devenant impraticables à la circulation des véhicules –tel est le cas avec cet immeuble de la rue Calvaire en direction du « pont Jésifra » qui en dépit des prescrits de la loi sur l'alignement occupe la moitié de la chaussée.

Cette forme de tracé ne peut ainsi guider le développement du territoire, comme il en est le cas lors de tout exercice de lotissement. Ajoutons que ces axes ne sont généralement pas adoquinés et ne répondent à aucune norme commune d'aménagement (largeur minimale selon le type, équipement en caniveaux ou trottoirs, distance minimale à respecter entre chaque voie, etc.), ne facilitant donc pas la circulation locale. L'absence de moyens de gestion des eaux de surface, tel qu'un réseau de drainage via le réseau routier, rend ainsi ces secteurs d'habitat précaire plus vulnérables aux inondations et épidémies qui en résultent, notamment les secteurs riverains des cours d'eau qui traversent la ville.

Notons finalement qu'il n'existe aucun moyen direct pour traverser la ville du Nord au Sud. Tout déplacement de ce type doit se faire en traversant le centre-ville, la place centrale, l'accès au Bassin Saint Jacques et le marché plus au Sud, soit les lieux les plus achalandés de la ville. De plus, ces déplacements doivent se faire via trois petits ponts unidirectionnels qui chevauchent le canal «dlo bras gauche» qui longe la limite Sud du centre-ville.

Les bords de route se sont ainsi progressivement densifiés sans que les équipements

ou infrastructures de base n'accompagnent ce développement. Comme pour beaucoup d'autres villes du département, voire du pays, la production de l'espace urbain est dans l'ensemble incontrôlée, typiquement conditionnée par la topographie des terrains et la présence de barrières physiques (cours d'eau, ravines, etc.).

L'urbanisation se poursuit au gré des constructions informelles et des projets individuels, sans vision ni logique spatiale d'ensemble. Ce développement non-planifié pose la question des limites de la ville. Il entraîne une tension au niveau de l'affection des sols et souligne l'absence de gestion des potentialités du territoire, et notamment des terres agricoles environnantes. Coûteux en espaces et infrastructures, ce type de développement ne laisse également que « peu de place à la production d'espaces publics et préservent rarement ceux qui existent ». Le centre-ville de la commune de Plaine-du-Nord offre l'image d'une ville négligée aussi bien par ses fils que par les pouvoirs local et central.

Le béton, le bois et la terre ne sont pas les seuls matériaux utilisés par les ménages pour construire leurs logements. Une grande proportion de personnes fait aussi usage du carton, de morceaux de tôles pour construire leurs maisons. Cette situation prévaut surtout dans les quartiers où les conditions socio-économiques des gens sont plus précaires.

Les toits des maisons sont constitués de matériaux comme le béton, la tôle, la paille ou le chaume. En comparant les toits des deux milieux, on a remarqué que la tôle

est le matériel privilégié de la majorité des ménages particulièrement en dehors du centre-ville. En effet, 50,4 % des bâtisseurs du monde rural l'utilisent, contre 21,1 % du milieu urbain (IFOS, 2020). Les planchers des logements varient en fonction des milieux. Dans le centre urbain, ils sont majoritairement en béton (47,5 %) et cette observation suit une tendance baissière en milieu rural (23,3 %).

Et l'analyse est poussée plus loin en tenant compte du statut d'occupation des logements, il est constaté que ceux qui comportent le plus de chambres à coucher sont davantage occupés par des propriétaires que par des locataires. Ce constat reste vrai aussi bien pour le milieu urbain que le milieu rural. Par exemple, les logements de trois et quatre pièces sont respectivement occupés par les locataires et les propriétaires à 11.5 % et 20.9% en milieu rural et à 3,7 % et 11.5% en milieu urbain (IFOS, 2020).

Concrètement, cette situation se traduit par l'entassement des membres de la famille dans des espaces exigus pour dormir ou se reposer. Elle engendre non seulement de l'inconfort mais aussi, dans bien des cas, une promiscuité difficile à contenir. Ainsi,

pour une large frange de la population campinordaise, avoir un espace pour se reposer représente un défi majeur. Ce phénomène s'explique en grande partie par les coûts de loyer relativement élevé dans la commune, notamment dans les milieux urbains.

Une maison bien équipée renferme ordinairement des accessoires de base. Outre une chambre à coucher, elle peut renfermer une cuisine et une salle de bain. Pour ce qui est de la cuisine en analysant les résultats de l'enquête, on constate que 46.2% des ménages possèdent une cuisine et que 3.2% utilisent celui d'un autre. Mais, il y a lieu de distinguer deux cas de figure : des logements à cuisine indépendante (31.4%) et d'autres à cuisine dépendante de la bâtie (18.2%).

Dans le premier cas, la cuisine ne fait pas partie de la bâtie. Elle est située dans la cour extérieure du bâtiment. Pour cuisiner, le ménage doit faire le va-et-vient entre le logement principal et la cuisine. Dans le second cas, la cuisine est localisée dans la bâtie même. Un des problèmes engendrés par ces types de logement c'est qu'ils ne sont pas munis d'un système de ventilation pour évacuer la fumée des cuissons. Souvent, des sensations d'inconfort se produisent, non seulement par la fumée qui se

En résumé



L'existence d'une esquisse de Plan d'urbanisme constitue le principal atout en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. L'absence de Plan d'Occupation de Sol (POS), de Plan cadastral et de Plan d'urbanisme et l'inéfficacité du service d'urbanisme de la Mairie donnent lieu à l'occupation illégale des terres principalement dans la première et la deuxième sections, des constructions anarchiques et au non-respect des normes urbanistiques et des procédures légales dans les constructions et lotissement. Aussi, plusieurs endroits n'ont pas accès aux services sociaux de base dans la commune et l'absence de logements sociaux est criante. De plus, les rues ne sont pas adressées et les bâtis ne sont pas numérotés. La bidonvillage et la spoliation restent les plus grandes menaces. Par contre la commune pourra bénéficier du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour corriger en partie ces incohérences.

répand dans le logement, mais aussi par la chaleur qu'elle intensifie.

TÉLÉCOMMUNICATIONS ET NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION



Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) sont au service de la communauté campinordaise depuis à peu près une décennie. Les services de téléphonie et d'internet sont offerts par deux réseaux télécom : Natcom et DIGICEL. En plus des réseaux mobiles, l'internet par câble est offert par ces derniers aussi bien qu'Access Haïti et Haïnet. Il existe aussi certains points de radiodiffusion et la disponibilité de chaînes câblées. De toute évidence, les services offerts sont peu satisfaisants en ce qui a trait au service de téléphonie mobile principalement. Pour n'importe quel opérateur de téléphonie considéré au niveau de la commune, les services sont limités en termes de disponibilité et incertains en termes de fiabilité et de sécurité selon les perceptions des consommateurs et quelques constats.

En ce qui concerne la disponibilité, la couverture du territoire n'est pas complètement assurée. Il existe pas mal de zones blanches, particulièrement dans les zones périphériques. Aussi, certaines technologies ne sont pas disponibles à certains points du territoire tels le « 3 G » et le « 4 G ». Ce cas se présente dans toutes les unités spatiales, principalement au niveau des quatrième et troisième sections où l'accès aux réseaux de téléphonie est très faible.

Le service est très critique dans certains endroits, quoique agglomérés. Les échecs d'appel et les coupures sont répétitifs et l'internet est extrêmement difficile d'accès.

De plus, les réseaux de communication connaissent des ruptures intermittentes. Il faut dire du même coup que la moindre perturbation météorologique affecte leur fonctionnement. Peu importe l'origine de ces ruptures, le temps de réponse est souvent très long. Certaines fois, cela peut durer trois (3) jusqu'à quatre (4) jours, voire une semaine. Toutes les couches confondues sont touchées, principalement les catégories socioprofessionnelles qui, pour une partie, ont une dépendance à l'internet du fait de leurs activités courantes, surtout en période de crise, comme c'est le cas pour la pandémie du COVID 19. Cela serait dû à un manque de couverture de l'espace et un sous-dimensionnement de ressources tant matérielles qu'humaines pour desservir la population.

En outre, pas un seul point de service annexe n'existe au niveau de la commune. On doit recourir au centre-ville de Cap-Haïtien pour la moindre nécessité. Cela met en évidence une carence d'assistance technique pour les utilisateurs et un manque à gagner pour les prospects et certainement pour les opérateurs car les demandes sont croissantes en matière de télécommunications électroniques, d'accessoires et de services. En ce qui a trait au service internet, l'accessibilité n'est pas chose certaine pour n'importe quel réseau considéré. La connectivité, dans les conditions ordinaires, n'est toujours pas garantie et les capacités sont relativement faibles dépendamment de l'endroit où l'on se trouve. Ce qui ne correspond pas aux

principes d'équité socio spatiale. En termes de fiabilité, on n'est pas en mesure de préciser une probabilité dans les conditions normales. Mais, les constats sont probants. Il ne vaut pas la peine à quiconque d'en prendre un risque sur cette base, car les dysfonctionnements sont réguliers.

Les services offerts sont fonction des particularités et des conditions d'abonnements, mais la satisfaction n'est pas garantie relativement à ces dernières. Ils sont limités, même pour les plans dits « illimités. »

Par ailleurs, jusqu'à présent, la radio reste l'un des canaux de communication traditionnels très prisé à Plaine-du-Nord. Trois stations de radio: RVC, RPN Inter et « Power Lestomak FM » émettent sur la bande FM dans la commune. Il n'existe pas de radios communautaires.

Une radio, la « Radio Télé Fantastique FM » a compris la nécessité d'utiliser les possibilités offertes par les TIC en ayant une présence en ligne via l'adresse : www.rtfilive.blogspot.com, bien que celle-là soit souvent passive, avec peu de mises à jour et une faible exploitation de ce canal de communication. Très rares sont les émissions des radios campinordaises en direct sur Internet.

En ce qui concerne la télédiffusion, on distingue seulement la télé 4VEH, propriété de la mission évangélique d'Haïti. Malheureusement son orientation religieuse ne garantit pas sa jouissance par toutes les couches de la population d'une manière générale. Les campinordais captent les chaines de télévisions nationales et internationales grâce à deux compagnies de services de télévision câblée et les stations de télévision de la

métropole du Nord qui malheureusement sont des postes de relais sans contenu local.

Comme le stipule l'article 52 du décret du 12 octobre 1977 régissant l'organisation de la radiodiffusion nationale, « les émissions doivent être adaptées à la morale et ne rien tenir qui puissent troubler le développement normal et harmonieux de la jeunesse ». En fait, au point de vue social, la télécommunication se comporte comme un moyen efficace d'information, de distraction et d'éducation générale.

Cependant, l'usage dont on en fait ne contribue qu'à la détérioration du tissu social majoritairement. Pour être clair, la mauvaise utilisation des NTIC tend à enfoncer principalement les jeunes dans la perversité, la déficience intellectuelle et morale et à induire un manque de performance scolaire et la délinquance. Peu d'efforts sont consentis pour redresser la barre et, mine de rien, les autorités compétentes avec désinvolture observent la dégénérescence des valeurs socioculturelles et morales de la société malgré les dispositions légales.

En résumé



La commune a des atouts considérables en matière de télécommunication et NTIC du fait qu'elle est desservie par deux (2) opérateurs de téléphonie mobile qui offrent aussi du service d'internet mobile et par câble, les services de télévision numérique (chaîne cablée). Mais le manque d'efficacité du service des opérateurs de télécom, d'internet, la couverture limitée des réseaux et l'inexistence d'espace de vente et de réparation de matériels NTIC restent de grands défis.

En matière de radiodiffusion, on compte l'existence de quatre (4) stations de radio, d'une station de TV et d'un Web Media (Fantastic Inter). Par contre, l'absence de formation professionnelle et de professionnalisme dans le domaine et de structure administrative au niveau des radios dans la commune fait défaut à la bonne marche de celles-ci. En outre, il n'y a pas de radio communautaire, non plus d'association de journalistes.

Les consommateurs ne sont pas protégés à cause de l'absence de contrôle sur la circulation des informations et la mauvaise utilisation des NTIC. Le manque d'encadrement dans le domaine des NTIC et l'accès limité aux matériels et outils technologiques et à l'énergie, surtout dans les sections communales, privent les campinordais à en tirer pleinement profit.

Bref, l'aménagement numérique du territoire reste une problématique majeure à la pleine jouissance des NTIC en dehors des paramètres sociaux et éducatifs. Quant à la sécurité, il n'existe pas assez de mesures pertinentes. Sachant que la cybercriminalité frappe partout, c'est un élément préoccupant.

ÉNERGIE, ÉLECTRICITÉ ET ÉCLAIRAGE PUBLIC

La commune de Plaine-du-Nord est alimentée par la Centrale électrique de Cap-Haïtien de type diesel, d'une capacité nominale de 6100 MW et dont 5400 MW sont disponibles. Une grande partie de la population, soit environ 60% du centre bourg, 30% de la première section et 10% environ de la deuxième section, est connectée au réseau de l'EDH qui est un peu vieux car les pylônes sont installés depuis plus de trente (30) ans.

TABLEAU 7 : Principales sources d'énergie utilisées par le ménage pour la cuisson

| Sources d'énergie | Pourcentage |
|----------------------------|--------------|
| 1. Kérosène, propane | 5,7% |
| 2. Bois, planche | 37,3% |
| 3. Charbon de bois | 55,5% |
| 4. Ne pas faire de cuisson | 0,5% |
| 5. Autres | 1,0% |
| Total | 100 % |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS 2020-2021)

N'ayant pas accès au service fourni par la compagnie étatique d'électricité qui distribue entre deux à trois heures de courant, souvent une ou deux fois par mois, le reste de la population, plus particulièrement certaines institutions et les habitants des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} sections utilisent d'autres sources d'énergie. Certaines personnes, ne pouvant attendre le temps mis par l'EDH pour les brancher sur le réseau, se branchent illégalement sans rien payer.

Le projet MDUR de la Banque Mondiale

intervient dans l'éclairage public dans la commune en distribuant des lampadaires à travers la municipalité. Aussi, la Digicel a fait installer des lampadaires; mais uniquement dans la troisième section.

Pour ce qui est de l'énergie consommée par les ménages, vingt-trois (23) personnes, soit environ 6% sur un total de quatre cent sept (407) interrogées disent utiliser le gaz pour la cuisson, 37% le bois et les morceaux de planche et 56% le charbon de bois.

TABLEAU 8 : Dispositifs des ménages pour la cuisson

| Lieu principal de cuisson de nourriture | Pourcentage |
|---|---------------|
| 1. À l'intérieur de la maison | 18.2% |
| 2. À l'extérieur de la maison | 31.4% |
| 3. Dans la cuisine de la voisine | 3.2% |
| 4. Dans ma cuisine | 46.2% |
| 5. Autres | 1.0% |
| Total | 100.0% |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS 2020-2021)

La commune de Plaine-du-Nord possède un fort potentiel pour l'exploitation des énergies renouvelables. Elle peut bénéficier de 8 à 10 heures de soleil en moyenne en période normale et 4 à 6 heures en période pluvieuse. Ce qui peut lui permettre d'exploiter largement les technologies liées à l'exploitation des cellules photovoltaïques pour la production d'énergie. Et de fait, une grande partie des habitants du centre-ville ainsi que des sections communales utilisent, pour leur éclairage personnel, des systèmes photovoltaïques ainsi que des ampoules rechargeables et des génératrices. Une centaine de lampadaires

solaires sont utilisés aussi pour l'éclairage des rues. En 2020, des prospections ont été faites dans la zone de Duperier par l'État Haïtien pour la construction d'une centrale à énergie solaire.

Le Parc National Historique couvre une partie de la commune de Plaine-du-Nord. En ce sens, cette dernière dispose d'une certaine réserve énergétique forestière importante, en témoigne le pourcentage élevé (37%) de consommation de bois au niveau de la commune.

En résumé



Les atouts de la commune en matière d'électricité et d'éclairage publics peuvent être résumés par son potentiel d'énergie renouvelable (éolienne, solaire principalement), la présence du service d'EDH au niveau de la commune (centre ville et 1^{ère} section). Cependant, les énergies renouvelables sont sous exploités, le réseau électrique n'est pas entretenu et il n'y a pas suffisamment de techniciens (1 seul). En effet, l'inefficacité du service peut être traduite par un manque de couverture du réseau, l'absence d'un système de recouvrement des frais de consommation et le retard prolongé pour livrer les compteurs entraînant le branchement illégal des usagers. L'insécurité et l'électrocution constituent les plus grandes menaces.



VOIES DE COMMUNICATION, MOBILITÉ ET TRANSPORT

La Commune de Plaine-du Nord est positionnée au centre du département du Nord. On peut y accéder tant par voie terrestre que par voie maritime. Elle est située à une quinzaine de kilomètres de la ville de Cap-Haïtien et son centre-ville est à environ 3,5 km au sud de la Route nationale # I (RN1). Le centre-urbain est donc situé en retrait de cet axe routier majeur reliant Cap-Haïtien et la capitale via Gonaïves.

Il n'existe aucun axe de transition directe (Nord-Sud) pour traverser la ville à partir de la route de Plaine-du-Nord. Tout déplacement doit obligatoirement se faire via la place centrale et par l'un des trois petits ponts étroits de la largeur d'un véhicule situés au sud de la ville. S'il est vrai qu'une partie de son réseau routier est aménagé, il est toutefois, mal adapté et respecte très peu les normes.

Deux (2) stations de transport collectif (autobus, mototaxis et tap-tap) localisées respectivement à carrefour Morne-Rouge (première section) et en face de la place Saint-Jacques (centre-ville) sont informelles et ne disposent pas d'aires d'attente pour les véhicules ou pour les usagers. En période de grande affluence, cette localisation centrale est problématique et nuit aux activités riveraines.

Le réseau primaire de la commune est constitué d'un seul grand axe routier majeur, la RN1, qui la traverse à partir du pont de la rivière salée jusqu'à Vaudreuil. Cette route interdépartementale, actuel-

lement en chantier, est stratégique pour les échanges commerciaux et touristiques entre le Cap-Haïtien, les autres communes de la partie Sud du département du Nord, le département de l'Artibonite et même la Capitale.

Le réseau secondaire, pour sa part, est formé de routes connectant la commune de Plaine-du-Nord à près de trois communes avoisinantes. En effet, la Rue Isabelle qui fait le lien entre le centre-ville et la route touristique en empruntant la rue du Pont et celle de Gard relie la commune de Plaine-du-Nord à l'ouest à la commune d'Acul-du-Nord et à l'est à la commune de Milot en passant par les carrefours Gallois et Bois rouge prolongeant jusqu'à carrefour Talès. Ce réseau permet aussi d'atteindre Cap-Haïtien (Haut-du-Cap) en passant par la Suisse à partir de la rue Gard.

Cependant, cette partie de la route touristique partant de la 3^{ème} section à Milot est en terre battue et en très mauvais état. Cette route est appelée à accueillir une très grande circulation de transit dans la perspective de développer les nombreuses potentialités économiques et touristiques qu'offre le département du Nord en améliorant les liaisons entre les principaux lieux d'intérêts existant. Ce circuit, devant relier la Baie de l'Acul à Milot via les villes d'Acul-du-Nord et de Plaine-du-Nord, vise notamment à faciliter la visite du Parc national historique de Milot aux nombreux visiteurs de Labadie.

Il existe environ une trentaine de voies intra-communales formant le réseau tertiaire. Elles facilitent le déplacement à l'intérieur de la commune, surtout entre le centre-ville et les sections communales.

Au centre-ville elles sont pour la plupart asphaltées. Cependant, la situation est différente au niveau des sections communales où la majorité des routes, en terre battue et surtout en mauvais état, favorisent la circulation des motos taxis ainsi que des autres véhicules.

Cinq routes plus ou moins aménagées établissent la connexion entre le centre-ville et la première section de Plaine-du-Nord. La deuxième section Basse-Plaine, de son côté,

est reliée au centre-ville par une dizaine de routes environ et les troisième et quatrième sections sont, toutes les deux, connectées au centre-ville par, au moins, trois routes avec des parties asphaltées et la grande majorité en terre battue et en mauvais état. Les tableaux suivants donnent une idée sur la distance, les moyens et les coûts du transport, le classement et l'état des réseaux primaires, secondaires et tertiaires.

TABLEAU 9 : Connexion du centre-ville avec la 1^{ère} section

| Circuits | | Distance en KM | Type de route | Nature de la route | État du tronçon | Moyen de transport |
|--------------|------------------------|----------------|--|--|--------------------------|--------------------|
| Départ | Arrivée | | | | | |
| Centre-ville | Complexe administratif | 2.54 KM | Route primaire/ RNI : (Environ 60%) et route secondaire (40%) | Route primaire, asphaltée à 70% route secondaire asphaltée à 100% | bon état et mauvais état | moto tap-tap |
| Centre-ville | Site Bois Caïman | 5 KM | Route primaire/ RNI (environ 60%) et route secondaire (environ 40%) | Route primaire, asphaltée à 70% et route secondaire asphaltée à 100% | bon état et mauvais état | moto tap-tap |
| Centre-ville | Dos Petit Morne | 3 KM | Environ 70% route tertiaire et 30% route secondaire | Route tertiaire en terre battue et route secondaire asphaltée | bon état et mauvais état | moto tap-tap |
| Centre-ville | Godin | 10 KM | Environ 70% route tertiaire et 30% route secondaire | Route tertiaire en terre battue et route secondaire asphaltée | bon état et mauvais état | moto tap-tap |
| Centre-ville | La Rivière Salée | 4 KM | Route primaire/ RNI : (Environ 70%) et route secondaire (30%) | Route primaire, asphaltée à 30% et route secondaire asphaltée à 100% | bon état et mauvais état | moto tap-tap |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique / 2020



TABLEAU 10 : Connexion du centre-ville avec la 2^{ème} section

| Circuits | | Distance en KM | Type de route | Nature de la route | État du tronçon | Moyen de transport |
|--------------|-------------------|----------------|---|---------------------------------------|--------------------------|--------------------|
| Départ | Arrivée | | | | | |
| Centre-ville | Duperier | 1 KM | Route secondaire | Asphaltée à 90% et terre battue à 10% | bon état et mauvais état | moto tap-tap |
| Centre-ville | Carrefour Gallois | 1.5 KM | Route secondaire | Asphaltée à 95% et terre battue à 5% | bon état et mauvais état | moto tap-tap |
| Centre-ville | Ile Adam | 2 KM | Route secondaire à 80% et tertiaire à 20% | Asphaltée à 70% et terre battue | bon état et mauvais état | moto tap-tap |
| Centre-ville | Bois Rouge | 2 KM | Route secondaire | Asphaltée à 95% et terre battue | bon état et mauvais état | moto tap-tap |
| Centre-ville | La Suisse | 2.5 KM | Route secondaire à 10% et 90% tertiaire | Terre battue | très mauvais état | moto tap-tap |
| Centre-ville | Breda | 1 KM | Route secondaire | Terre battue | très mauvais état | moto tap-tap |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique / 2020

TABLEAU 11: Connexion du centre-ville avec la troisième section

| Circuits | | Distance en KM | Type de route | Nature de la route | État du tronçon | Moyen de transport |
|--------------|--------------------|----------------|---|---------------------------------------|--------------------------|--------------------|
| Départ | Arrivée | | | | | |
| Centre-ville | Quartier Robillard | 7.5 KM | Route secondaire à 70% et tertiaire à 90% | Asphaltée à 90% et terre battue à 10% | bon état et mauvais état | moto tap-tap |
| Centre-ville | Giléron | 5.2 KM | Route secondaire à 40% et tertiaire à 60% | Asphaltée à 30% et terre battue à 70% | bon état et mauvais état | moto tap-tap |
| Centre-ville | Bois Cadet | 9 KM | Route secondaire à 25% et tertiaire à 75% | Asphaltée à 20% et terre battue à 80% | bon état et mauvais état | moto Tap-tap |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique / 2020

TABLEAU 12 : Connexion du centre-ville avec la 4^{ème} section

| Départ | Arrivée | Distance en KM | Type de route | | État du tronçon | Moyen de transport |
|--------------|-------------------|----------------|---|---------------------------------------|--------------------------|--------------------|
| Centre-ville | Larevoir | 6 KM | Route secondaire | Asphaltée à 70% et terre battue à 30% | bon état et mauvais état | moto tap-tap |
| Centre-ville | Campion | 5 KM | Route secondaire | Asphaltée à 60% et terre battue à 40% | bon état et mauvais état | moto tap-tap |
| Centre-ville | Carrefour Baquini | 8 KM | Route secondaire à 25% et tertiaire à 75% | Asphaltée à 20% et terre battue à 80% | bon état et mauvais état | moto tap-tap |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique / 2020

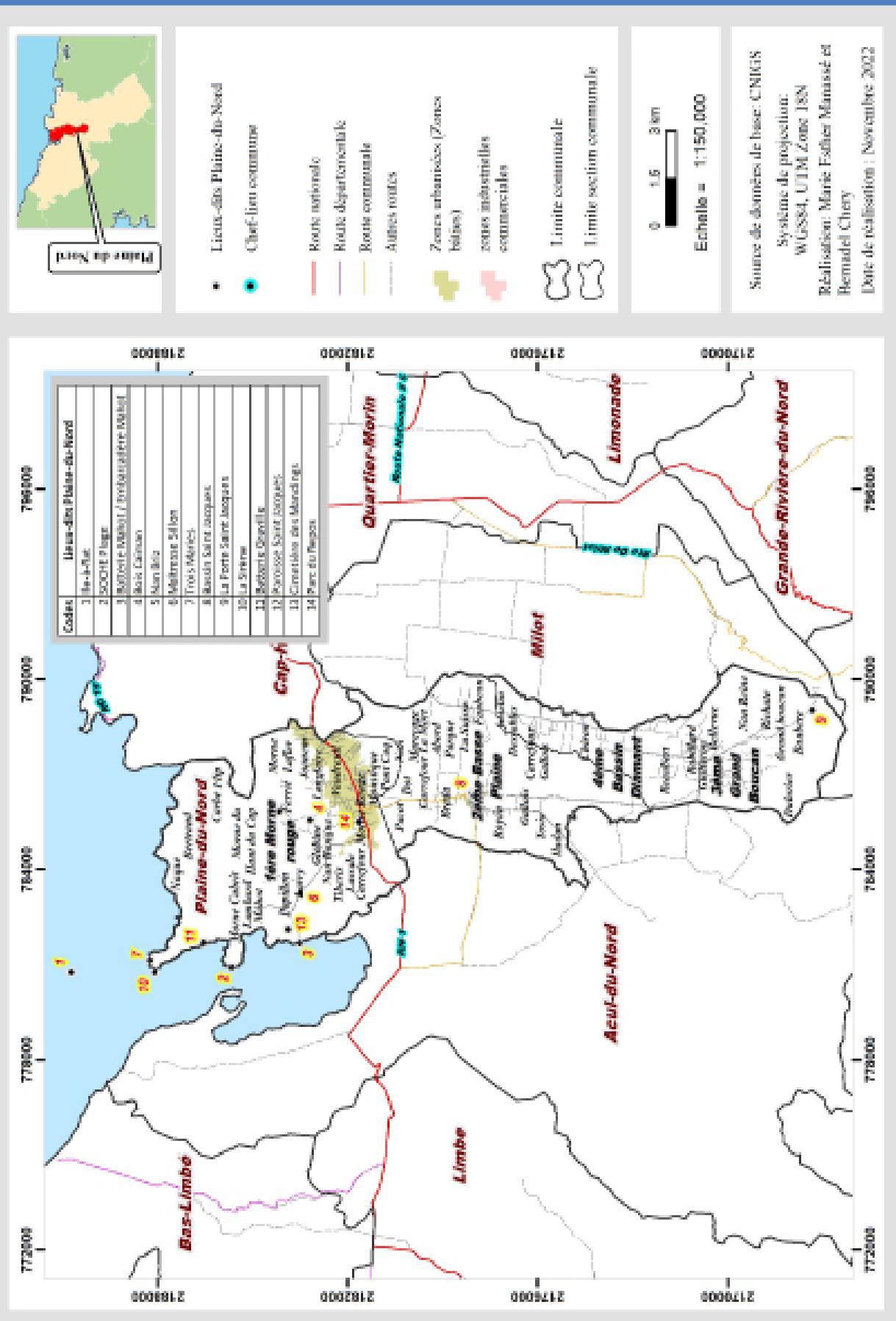


RÉSEAU ROUTIER DE LA COMMUNE DE PLAINE-DU-NORD

Cette carte du réseau routier de la commune de Plaine-du-Nord est constituée sur la base des données qui ont été créées en 2013 à partir de l'image aérienne de 2010. Elle montre que cette commune présente un réseau routier plus ou moins bien répartie dans les zones urbanisées de cette commune.

La route nationale numéro 1 coupe la partie Sud de la 1^{ère} section Morne-Rouge. Elle est identifiée sur la carte par la couleur rouge. La route communale, représentée sur la carte par la couleur orange, relie la route nationale no1 au centre-ville de Plaine-du-Nord. Et enfin les routes résidentielles qui facilitent la circulation dans le centre-ville et les habitations/localités sont représentées sur la carte par les lignes discontinues de couleur noir.

RÉSEAU ROUTIER DE LA COMMUNE DE PLAINE-DU-NORD



CARTE 11 : Réseau routier de la commune de Plaine-du-Nord

Certains carrefours de la commune disposent de voies alternatives qui ne sont pas aménagées. Le centre-ville qui est très fréquenté, surtout en période de fête et de grandes affluences, comporte plusieurs carrefours qui peuvent aider dans le contournement en cas de bouchon.

Il existe plusieurs ouvrages d'art facilitant la communication entre les différentes sections communales, mais aucun d'eux ne peut supporter le passage de véhicules lourds. Concentrés beaucoup plus au Sud de la commune, ces ouvrages d'art sont un peu vétustes et ne répondent pas aux besoins et au flux actuel de circulation. Il faut noter aussi l'absence de ponts jetés sur les rivières Passe Coco, Robillard-Giléron dans la 3^{ème} section et sur la route principale de Balan.

La commune compte aussi une dizaine de carrefours environ mais les plus importants sont les carrefours Man Matin et Plaine-du-Nord/ Morne-Rouge. Plus de la moitié de ces carrefours, permettant la connexion du centre-ville avec les sections communales et même avec les communes avoisinantes, se retrouvent au centre-ville.

La majorité des routes constituant le réseau routier de la commune sont en terre battue et souvent en mauvais état, à l'exception de certaines rues du centre-ville, de la route touristique qui part d'Acul-du-Nord jusqu'à carrefour Robillard dans la 3^{ème} section, de la Rue St Jacques qui relie le centre-ville à la rue principale qui va jusqu'à la RN1 et une partie de cette dernière qui traverse la commune, qui sont soit asphaltées, bétonnées ou adoquinées. Cependant, elles ne sont pas construites suivant les normes

édictees pour la construction des routes et chaussées. Les autres sont en terre battue et sont pour la plupart en mauvais état.

Certains tronçons de route sont en mauvais état tels : Breda- La Suisse ; Dupérier – Pacot ; Carrefour Gallois – Iladan ; Rivière salée-Bois caïman ; Carrefour chien – Carrefour Bakini ; Carrefour chien – Carrefour *Manbèten* ; La Suisse - Carrefour Bakini ; Carrefour Bakini – Kabo, dans la 4^{ème} section. En période pluvieuse, certaines routes sont innaccessibles aux véhicules dans la 3^{ème} section comme Caré-Giléron, Carrefour Robillard- Bois cadet, Giléron-Longuest. C'est le même constat pour les tronçons Carrefour Moustique - Maho et Gaudin au niveau de la 1^{ère} section. Il n'existe aucun tronçon de route cyclable menant à Port français qui est une zone d'attraction touristique.

Au moment du diagnostic, certaines rues du centre-ville telles : Bassin St-Jacques, Rue du pont – croix, Rue du pont - Route principale sont en train d'être construites ainsi que le prolongement de la route touristique vers l'Est et la Route Nationale #1. Pour cette dernière, les travaux de réhabilitation sont en cours depuis maintenant plus de deux ans.

Les routes qui ne sont pas toujours entretenuées et inondées par endroit, sont fréquentées par des véhicules de forts tonnages qui entraînent leur dégradation rapide. La partie de la Route Nationale #1, traversant la commune tout près de l'entrée de Cap-Haïtien, est toujours inondée. Or, elle est très fréquentée parce qu'elle donne accès au complexe administratif du département, connecte la deuxième ville du pays avec de hauts lieux touristiques, la partie Sud du

département du Nord jusqu'à la Capitale. Elle est, par endroit, enfoncée et entraîne aussi des cas d'accidents.

Le mauvais stationnement des tap-taps et des autobus, le manque de formation des chauffeurs de moto roulant à vive allure sur la route nationale et les autres grands axes communaux, la pollution sonore et celle de l'air due aux gaz d'échappement des véhicules nuisent non seulement les habitants vivant dans les grandes agglomérations à proximité de la route nationale, mais aussi les institutions.

En termes de mobilité et de transport, l'axe principal, la RN1, traversant la commune, est depuis un certain temps dans un état calamiteux malgré le fait que les travaux pour sa réhabilitation ont démarré depuis plus de 2 ans, soit en 2019. Toutefois, le non respect des normes de construction des routes (exiguité, absence de caniveaux et de trottoirs) entrave la circulation des véhicules et des piétons. Au centre-ville, certaines rues sont très étroites et n'ont pas de trottoirs. À cause de leur exiguité, certains dalots ne peuvent pas être traversés par deux véhicules en même temps.

La population éprouve des difficultés à circuler à cause des mauvais états de la majorité des routes. Très peu d'entre elles, bien que construites, sont pourvues de trottoirs et de caniveaux. Certaines sont en terre battue et ne sont accessibles qu'à motocyclette. Les voies publiques, sont par endroit, occupées par des activités non recommandées et le manque de présence de la PNH pour le contrôle de la circulation se fait toujours remarquer.

La municipalité ne dispose pas de gare routière construite suivant les normes alors que cet ouvrage constitue une infrastructure économique d'une importance fondamentale dans la structuration de l'espace communal. Toutefois, la station de transport en commun, desservant les autobus, mototaxis, tap-taps localisée près de la place Saint-Jacques, à la « Grande Rue », est informelle et ne dispose pas d'aires d'attente pour les véhicules et les passagers. On constate l'absence totale des services de circulation et d'inspection de véhicule et l'inexistence d'association locale de chauffeurs.

Les réseaux routiers de la commune ne répondent à aucune planification d'ensemble ni à aucun principe de hiérarchie routière. Ils se terminent généralement en cul-de-sac ou se réduisent en sentiers devenant impraticables à la circulation des véhicules à l'instar de la route touristique. Cette forme de tracé ne peut, ainsi, guider le développement de la commune. Les différents axes primaires, secondaires ou tertiaires, passant soit par les carrefours ou par le centre-ville pour accéder aux sections communales, ne répondent à aucune norme commune d'aménagement (largeur minimale selon le type, équipement en caniveaux ou trottoirs, distance minimale à respecter entre chaque voie, etc.), et ne facilitent donc pas la circulation locale.

En termes de flux circulatoire, la plupart des routes connectant le centre-ville avec certaines sections communales et même des communes limitrophes, sont asphaltées, particulièrement les axes Ouest et Sud ainsi que la rue principale reliant la rue St

Jacques à la RN1. Toutefois, elles ne sont pas aux normes tant par leur largeur que par la qualité du revêtement. La circulation au niveau de la commune est très fluide et peu intense. Cependant, en période d'affluence telles les grandes fêtes patronales, en particulier St Jacques, la circulation est beaucoup plus importante et occasionne pas mal de congestion.

En matière de transport maritime, il y a un trafic très intense dans la commune qui s'organise sur trois niveaux différents : local, régional et International. Au niveau local, de petits canots font la liaison entre les différentes zones et plages de la commune. Ils relient Balan qui est le port d'attache à la rivière salée, Etc.

Au niveau régional, des chaloupes à moteurs ainsi que des bois fouillés (canots) font le va-et-vient entre Balan, Ile-à-rats et Labadie dans la commune de Cap-Haïtien pour transporter surtout des touristes. Dans un objectif commercial, des chaloupes en bois relient régulièrement la commune

de Plaine-du-Nord à l'Ile-de-la-Tortue et Port-de-Paix, dans le département du Nord-Ouest, pour acheter du charbon de bois.

Au niveau international, des voyages clandestins sont, fort souvent, organisés de Plaine-du-Nord à Providenciales et Nassau / Bahamas sans aucun contrôle des autorités étatiques tant locales que nationales. Ces dernières ne sont d'ailleurs pas représentées dans la commune qui possède un wharf, vétuste, dans l'embarcadère de Mahot où sont amarrés des canots, chaloupes et bateaux de toutes sortes de tonnage.

La plupart des chaloupes sont couvertes dans le but de protéger les passagers. Dépendant, de leur capacité, ces chaloupes et bateaux peuvent transporter de 30 à 300 personnes pour des voyages vers Providenciales et les Bahamas. Ils disposent d'un minimum d'équipements ne pouvant pas protéger tous les voyageurs alors que durant ces types de voyages clandestins, les bateaux sont souvent surchargés. Il arrive qu'il y ait souvent des cas de naufrage et des morts à déplorer.



2.4. FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS ET OFFRE DE SERVICES PUBLICS



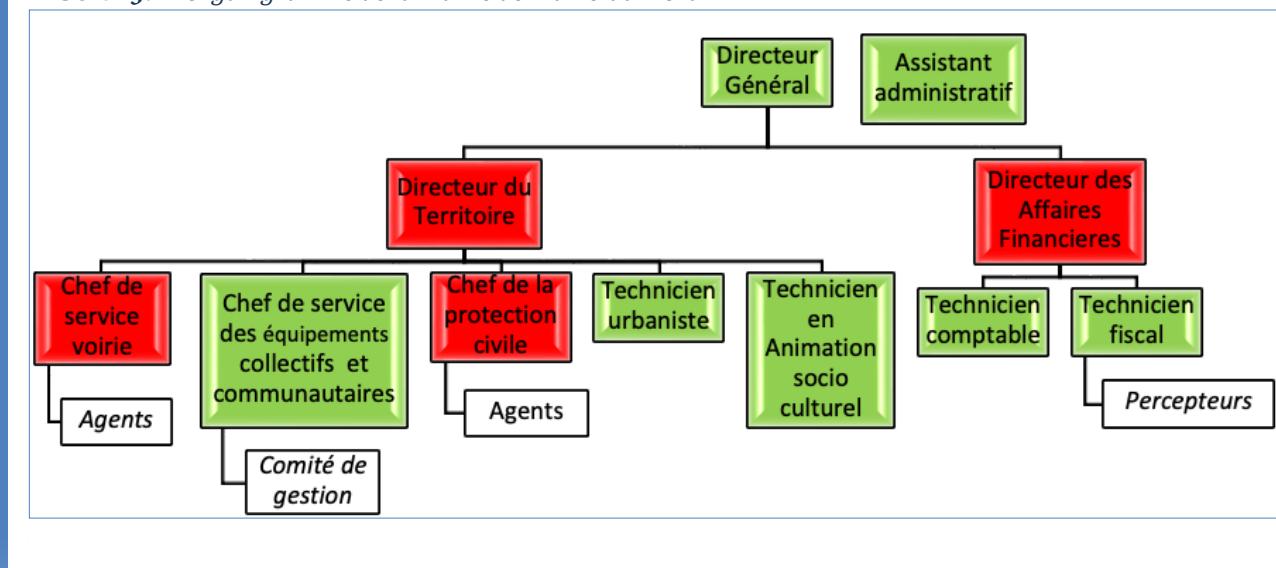
2.3.1

STRUCTURATION ET ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

La Mairie de Plaine-du-Nord est classée dans le groupe de type II par le MICT. L'administration municipale, ne maîtrisant pas suffisamment les questions institutionnelles veille surtout à ce que des postes soient comblés. Les structures traditionnelles mises en place sont des plus simples, sans mandats spécifiques et peu adaptées aux besoins actuels de l'administration et de la commune. Dans la perception de la majorité des cadres, le personnel et les structures se confondent. C'est pourquoi, les efforts adéquats sont loin d'être fournis par la Direction Générale et le Conseil Municipal pour doter la commune de structures administratives qui fonctionnent. La plupart des postes comblés actuellement ne correspondent pas au noyau minimal proposé par le MICT. Les cadres en place sont affectés à des positions en dessous de leurs grades. En guise d'exemple, le technicien comptable dont le profil et la compétence ont été confirmés par le PMAC travaille à titre de comptable-payeur.

Globalement, la Mairie n'est pas assez organisée pour fonctionner comme un ensemble cohérent de structures articulées. Une quarantaine d'employés dont un Directeur Général et quatre chefs de services remplissent ces structures sans couvrir tous les champs de compétences de l'administration municipale. Certaines structures n'existent que de façon nominale sans impact réel dans la vie économique et sociale de la commune. Quatre des cinq services fonctionnant sous la tutelle du Directeur du Territoire sont à leur plus bas niveau de fonctionnement tandis que le cinquième concernant La protection civile n'existe que de nom. Le niveau d'organisation des structures municipales explique en partie les faiblesses de l'institution municipale à offrir des services à la population.

La Direction des Affaires Financières (DAF) n'est pas encore instituée, un comptable-payeur et un responsable fiscal s'occupent, respectivement, de la gestion des dépenses de fonctionnement et de la collecte des recettes fiscales.

FIGURE 3. - : Organigramme de la Mairie de Plaine-du-Nord

2.3.2

FONCTIONNEMENT DE LA MAIRIE

L'administration municipale a ses installations placées dans un bâtiment de cinq pièces dont une salle de conférence. Deux des salles servent de bureaux aux Maires et le reste du personnel se partage deux autres salles occupées collectivement par des cadres municipaux. Il va sans dire que le personnel municipal est mal installé surtout en période de crise sanitaire. Compte tenu de l'espace disponible, les visiteurs et les employés municipaux sont constamment menacés de contamination dans cet espace exigu et mal aéré.

Ce cadre physique crée une ambiance de travail particulièrement inappropriée pour l'accomplissement de tâches techniques et administratives. Certains services opèrent directement à partir de la salle de conférence utilisée également comme lieu d'accueil. En période d'affluence dans l'un ou l'autre des services, le spectacle ne fait pas honneur à l'administration municipale qui laisse découvrir toute la précarité de ses conditions de fonctionnement.

Au début du processus d'élaboration du PCD, le conseil municipal donnait l'impression de créer un contexte peu favorable à la bonne gouvernance et non conforme aux valeurs humaines des dirigeants modernes. De l'avis des acteurs locaux, les rapports entretenus laissaient croire que le Conseil municipal frôlait l'implosion et concertait très peu sur les affaires communales. Cette situation aurait été à la base de division interne ayant eu des effets négatifs sur la

participation de l'institution municipale aux efforts d'organisation de l'administration et de fourniture de services sociaux à la population. Les capacités de l'administration à planifier et organiser des activités mettant les services municipaux en valeur étant faibles, les cadres et conseillers se limitent à la liquidation d'activités routinières de la Mairie.

Cependant, la situation a évolué avec le temps et les rapports se sont beaucoup améliorés entre les membres du Conseil municipal. Les dernières activités du PCD ont plutôt révélé une certaine concertation entre les conseillers municipaux et un partage de responsabilité dans la planification et la réalisation des ateliers sur les mécanismes de mise en œuvre du PCD ainsi que sur la restructuration et le renforcement des capacités du Conseil de Développement Communal (CDC) ou Comité de mise en œuvre (CMO).

Le conseil municipal et la direction générale supportent les activités proposées dans le cadre des partenariats auxquels la Mairie a souscrit mais ils ne sont promoteurs d'aucun projet structurant dans un domaine quelconque relevant de la compétence municipale. La présence de cadres municipaux compétents dans l'administration est la principale force de l'institution à laquelle il manque un animateur pour stimuler les services, chacun en ce qui le concerne. Aucun cas précis de corruption dans l'administration municipale n'a

été mentionné au cours des consultations publiques, cependant il a été reproché au conseil son manque de transparence dans la gestion financière.

Deux cas d'irresponsabilité du conseil sont à signaler : d'une part, il est passif face au

riche patrimoine culturel et historique de la commune, d'autre part il laisse certaines de ses compétences au contrôle exclusif des CASEC sans obligation de reddition de compte.

2.3.3

DIRECTION GENERALE ET SERVICES COMMUNAUX

L'administration communale de Plaine-du-Nord comprend une direction générale et quatre (4) principaux services: service de fiscalité, équipements collectifs et communautaires, affaires sociales et culturelles.

DIRECTION GÉNÉRALE

La direction générale est logée dans une pièce exiguë du complexe administratif de la Mairie. À cause des installations inadéquates et le manque de matériels de bureau, le directeur général exerce difficilement sa fonction de coordination des services et de liaison avec le conseil municipal. Cette structure centrale de l'administration municipale bénéficie des compétences de cadres qualifiés qui lui permettent de jouer son rôle avec efficacité dans les différents aspects de la vie administrative de la Mairie sous le leadership d'un cadre technique senior dont la réceptivité par rapport aux efforts de développement local attire les partenaires de l'administration.

Cette direction supplée aux faiblesses du conseil municipal de qui elle reçoit des mandats concernant l'orientation et le

contrôle du fonctionnement de l'administration municipale. Elle jouit de la confiance des Maires et du respect des cadres municipaux. Elle stabilise les relations de collaboration formelles entre les services en dépit des contentieux existant entre les cadres municipaux *et bénéficiera de la compétence de nouveaux cadres qui intégreront l'administration communale à l'issue du PMAC*. La prise en charge exercée par cette structure, quant à la participation effective de la Mairie à des activités conduites conjointement avec des partenaires, renforce son leadership sur l'ensemble des collectivités de la commune. La principale faiblesse de cette direction vient surtout du peu de réactivité de certains membres du conseil municipal et de leur faible compréhension des questions de développement local bâti autour du fonctionnement des collectivités territoriales, notamment.

SERVICE DE FISCALITÉ

La partie septentrionale de la commune de Plaine-du-Nord est le prolongement de la nouvelle zone urbanisée du sud de Cap-Haïtien. Ces nouvelles propriétés bâties

dans le territoire de la commune ne sont pas inscrites au rôle de la Mairie et n'impactent pas la situation financière précaire de l'administration municipale. Le service fiscal placé dans une salle très peu adaptée se contente de faire des prospections autour du potentiel fiscal de la commune sans entreprendre la moindre campagne de sensibilisation des contribuables et d'organisation interne du service. Les enjeux du fonctionnement du service fiscal ne sont pas compris par les responsables municipaux qui ne se soucient guère d'appuyer l'organisation de cette structure stratégique.

Le personnel a été formé et détient les connaissances de base nécessaires à la planification et à l'organisation d'opérations d'identification, d'évaluation et de collecte de recettes fiscales. Actuellement, la base de données du service n'est pas numérisée, le rôle n'est pas actualisé depuis des années. Donc, le potentiel fiscal de la commune n'est pas exploité par les autorités municipales qui de surcroît ne contrôlent pas les questions fiscales dans deux des quatre sections communales. Les agents fiscaux étant absents dans les sections communales, les coordonnateurs des CASEC organisent, imposent des taxes et collectent des recettes sans aucun devoir de reddition.

La Mairie comme institution aurait pu solliciter et obtenir la collaboration de la cellule ALI placée dans la commune pour faciliter la collecte des taxes querables. L'administration communale devrait exploiter les données fournies par le PCD et profiter de l'appui de l'EMAT pour relancer la mobilisation des ressources financières de la commune. Les principales sources de recettes

possibles, en dehors de la CFPB, sont indiquées dans certaines études sectorielles dont celles du Tourisme.

Bref, le service fiscal comporte des cadres qualifiés et compétents dans. Par contre, il n'y a pas assez d'agents fiscaux pour identifier potentielles recettes fiscales et non fiscales et contacter les contribuables et le service n'est pas numérisé.

Il n'y a pas une bonne collaboration entre le conseil municipal et les représentants de la DGI dans la commune (ALI), non plus entre les membres CASEC qui empiètent sur les attributions fiscales de la Mairie en fixant des tarifs et en collectant des taxes communales.

Néanmoins, l'assistance du MICT à travers MDUR/ EMAT (Mobilisation fiscale, PMAC) et MDUR/PADF (matériels de bureau, outils de collecte et de gestion fiscale) constitue une opportunité majeure pour la commune.

Il faut noter que l'instabilité politique, les crises sanitaires et les phénomènes naturels sont les principales menaces.

SERVICE DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET COMMUNAUTAIRES

Les équipements collectifs et communautaires ont des valeurs particulières grâce au passé culturel et historique de Plaine-du-Nord. Les éléments constituant le patrimoine culturel et historique de la commune sont d'envergure internationale malgré l'incapacité de l'administration municipale à faire leur promotion. Dans le contexte particulier de cette administration, le service

des Équipements collectifs et communautaires devrait jouer un rôle transversal par rapport au fonctionnement d'autres services municipaux dont la Fiscalité, la comptabilité et l'Animation socio-Culturelle.

Ce service ne bénéficie pas de l'appui du Conseil Municipal et de la Direction Générale en guise de leadership et d'autorité pour aménager, faire fonctionner et entretenir les équipements collectifs de hautes valeurs culturelles et historiques de la commune. En réalité, les sites culturels et historiques sont encore au stade de ressources brutes que l'administration municipale pourrait utiliser pour développer des produits touristiques à motifs récréatifs, culturels et historiques. Cette instance municipale est dépourvue de personnel qualifié et de structures opérationnelles. Elle devrait être l'enjeu majeur du fonctionnement de la Mairie ; et pourtant, elle est un maillon faible de l'administration municipale.

Le rôle de cette instance est malheureusement confondu et réduit à celui du service de Voirie qui n'existe pas dans cette administration. Elle subit les conséquences des déficiences techniques de la direction générale et du manque de leadership et de vision du Conseil municipal. Elle devrait être vue comme une structure spécialisée de l'administration municipale à laquelle le Conseil accorderait une certaine autonomie dans ses efforts de planification de la mise en valeur et de la promotion des sites culturels et historiques. L'une des priorités de l'administration locale serait alors la structuration de ce service et la définition d'un mandat adapté aux besoins de développement d'un tourisme axé sur la mise en valeur des sites culturels et touristiques.

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES ET CULTURELLES

La Mairie a un calendrier d'activités populaires remplies de motifs culturels, religieux et historiques. Ces évènements sont organisés sur tout le territoire de la commune et attirent de nombreux visiteurs en provenance d'autres régions du pays et de la diaspora. Une direction des affaires sociales et culturelles devrait être un pilier de l'administration municipale. L'envergure des richesses culturelles et historiques de cette commune dépassent les compétences techniques du personnel municipal en dehors des considérations religieuses qui constituent une autre contrainte majeure à l'exploitation des valeurs culturelles et historique de la commune.

Plaine-du-Nord étant un haut lieu de la culture et de l'histoire d'Haïti, la gestion de ce service devrait être confiée à des professionnels du tourisme, de l'histoire, des religions et de l'ethnologie, entre autres, pour la conceptualisation et l'opérationnalisation d'une politique publique d'exploitation de ces ressources. L'action de l'administration est volontairement limitée à la collecte de taxes dérisoires générées par l'exploitation du Bassin St Jacques. L'intolérance religieuse qui sévit entre les groupes sociaux crée une certaine sectorisation de la communauté et de l'administration municipale dont les secteurs Culture et Tourisme en sont les premières victimes.

Certains cadres municipaux et autorités locales sont en pleine déculturation et ont du mal à participer aux évènements officiels de célébration de la culture populaire. La

société civile locale est mieux placée pour prendre en charge les affaires sociales et culturelles de la commune en concertation avec l'administration municipale. Les efforts de planification de la mobilisation des

ressources financières de la commune sont un argument fort supportant la mise en place d'une structure mixte (PPP) chargée de créer des produits touristiques à partir de ces valeurs de la commune.

2.3.4

FONCTIONNEMENT DES CASEC, ASEC ET DV

L'une des caractéristiques de la gouvernance dans la commune de Plaine-du-Nord est la précarité dans laquelle les autorités des collectivités locales exercent leurs fonctions. Aucune des quatre sections communales ne dispose d'un complexe administratif qui logerait des bureaux étatiques. Les CASEC ont uniquement des points de contact payés par l'administration centrale. Ils sont généralement formés d'une ou de deux pièces d'une maison privée, bâtie en dur ou semi dur, louée d'un particulier. Ces bureaux administratifs des sections communales ne fonctionnent pas malgré la présence des autorités locales concernées sur le territoire.

Les allocations reçues du MICT sont utilisées au paiement du personnel composé généralement d'une secrétaire, d'agents de sécurité et d'une ménagère. Le fonds

de développement prévu dans le budget national n'a pas été octroyé par le gouvernement central. En dehors de leurs attributions légales les CASEC collectent des taxes dans les territoires de leurs administrations respectives en dehors du contrôle de la Mairie. Les ASEC ont moins de responsabilité, mais leur situation n'est pas moins précaire. Aucune rencontre statutaire des assemblées des sections communales n'a été tenue au cours des quatre dernières années, la Mairie n'ayant pas les moyens pour financer l'organisation technique et logistique de ces ateliers. En termes de gouvernance dans les sections communales il y a effectivement une certaine représentation de l'autorité locale à travers les ASEC et les CASEC; mais quant au développement et à la gestion proprement dite des services de proximité, la population est abandonnée à son sort.

TABLEAU 13: Composition des Collectivités Territoriales selon le sexe

| Collectivités | Total des représentants | Homme | Femme | Sexe du Coordonnateur ou du président |
|--------------------------|-------------------------|-------|-------|---------------------------------------|
| PREMIÈRE SECTION | | | | |
| CASEC | 3 | 2 | 1 | M |
| ASEC | 5 | 3 | 2 | M |
| DEUXIÈME SECTION | | | | |
| CASEC | 3 | 2 | 1 | M |
| ASEC | 5 | 3 | 2 | M |
| TROISIÈME SECTION | | | | |
| CASEC | 3 | 2 | 1 | M |
| ASEC | 5 | 3 | 2 | M |
| QUATRIÈME SECTION | | | | |
| CASEC | 3 | 2 | 1 | M |
| ASEC | 5 | 3 | 2 | M |
| CENTRE-VILLE | | | | |
| Délégués de Ville | 5 | 3 | 2 | M |
| COMMUNE | | | | |
| Conseil Municipal | 3 | 2 | 1 | M |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Ateliers de travail avec les élus locaux / 2020

2.3.5

RELATIONS ADMINISTRATIVES ENTRE CONSEIL MUNICIPAL, CASEC, ASEC ET DV

Il revient au conseil municipal la gestion de l'administration centrale de la commune, les attributions de chaque autorité des collectivités étant définies selon son niveau. Les moyens effectivement disponibles pour les besoins de fonctionnement et d'investissement des collectivités étant insuffisants, une situation de pression est établie entre les autorités locales pour l'utilisation des ressources disponibles. Plaine-du-Nord est la commune de type II la plus fréquentée du département grâce à ses sites religieux et culturels. Le contexte commercial créé par

synergie autour des activités culturelles et religieuses donne l'impression d'une économie locale en bonne santé.

La Mairie à travers sa direction générale et les services, notamment, de fiscalité et d'urbanisme devrait pourvoir entamer et maintenir la mobilisation de ressources financières à travers les potentiels fiscaux dans le centre-ville et dans les quatre sections communales. Cette mobilisation autour des ressources financières alimenterait les relations de coopération entre les autorités locales (Maires, membres CASEC

et ASEC). Comme conséquence de l'inertie des collectivités locales, des frustrations et des déceptions fusent de toute part et entravent la collaboration entre les autorités locales dans la commune.

Les conseillers municipaux sont naturellement accusés d'accaparer les maigres ressources de la commune tandis ces derniers reprochent aux membres des CASEC leur manque de compétence. Malgré ces mésententes, des espaces de discussion existent entre les autorités locales. Elles participent

toutes dans des consultations publiques larges ou restreintes sur la problématique de développement de la commune. La participation des autorités des sections communales est limitée à des séances de consultation dans l'objectif d'informer sur des initiatives relatives à l'ensemble de la commune ou à l'une des sections communales. Les décisions municipales sont généralement prises en conseil sans la participation effective des ASEC et des CASEC qui se plaignent du manque de transparence dans la gestion de Conseil Municipal.

2.3.6

SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'ÉTAT

La commune de Plaine-du-Nord a eu l'opportunité d'accueillir la construction du complexe administratif régional du Département du Nord sur son territoire. La majorité des ministères et services autonomes de l'État y sont représentés avec leurs installations et personnels respectifs. Les opérations conduites à partir du complexe diffèrent suivant la nature de l'institution concernée. Le fonctionnement du complexe ne vise pas spécifiquement la population de cette commune qui profite de cette proximité pour jouir des services disponibles seulement dans la centralité régionale.

D'autres juridictions administratives desservent la commune. Un seul tribunal de paix placé dans le centre-ville est opérationnel grâce à la disponibilité de quatre Juges de Paix et de quatorze agents de la PNH pour l'ensemble de la commune. Le tribunal de Paix et le sous-commissariat

de la PNH sont situés dans l'ensemble que forment l'Hôtel de Ville de la commune, la place municipale et l'édifice de l'Église catholique. Deux autres structures dépendant du MJSP sont également représentées: l'ONI a placé ses installations dans les locaux de la Mairie et l'office d'État Civil bénéficie d'un local indépendant pris en charge par le ministère de tutelle.

Certaines cellules du MENJS et MARNDR sont actives dans la commune, mais leurs opérations sont ponctuelles et limitées dans certaines zones de la commune. Les soins de santé sont fournis exclusivement par le secteur privé qui a consenti des investissements assez importants dans la construction d'hôpitaux, de centres de santé équipés pour offrir des services de base : consultations, analyses biologiques, imagerie médicale et pharmacie.

ALI
AGENCE LOCALE DES IMPOTS

TELEPHONES

2.3.7

PROBLÉMATIQUE DE L'OFFRE DES SERVICES PUBLICS

Globalement, la Mairie de Plaine-du-Nord bénéficie d'un environnement favorable à l'établissement d'une administration efficace. L'implantation du complexe administratif régional sur son territoire est un atout majeur, ajouté au fonctionnement d'autres cellules de base des services déconcentrés. Les possibilités de mobilisation financière de cette administration municipale sont énormes, à vue d'œil, grâce aux multiples sources de revenus fiscaux facilement identifiables. La collecte des taxes quérables comme la CFBP et les impôts sur les activités culturelles contribuerait à assurer l'autonomie financière de la commune. Cette autonomie signifie à minima la capacité de l'administration locale à financer ses budgets de fonctionnement et d'investissement dans les services sociaux à partir des résultats de sa propre mobilisation financière.

Malgré la disponibilité d'un personnel dont le profil a été validé par le MICT à travers le PMAC, l'administration municipale reste inefficiente dans presque tous les domaines

de sa compétence. L'organisation et le fonctionnement des structures internes de l'administration locale ne correspondent à aucun objectif de renforcement institutionnel en vue d'une meilleure desserte dans le domaine socio-économique. La performance de l'administration se limite à la routine du fonctionnement apparent des services municipaux, dont la Direction Générale. L'évaluation préliminaire de la performance de cette administration montre clairement que l'équipe qui dirige les différents services municipaux n'est ni pilotée ni contrôlée par aucune instance de tutelle. Les services sociaux existants sont fournis grâce à la coopération avec des partenaires dans des domaines comme l'éducation, eau et assainissement et santé.

Le fonctionnement du complexe administratif régional à Vaudreuil sur le territoire de la commune est une opportunité sous-exploitée. Les habitants de la commune bénéficient de services offerts par des organes déconcentrés dans un cadre régional.

TABLEAU 14 : Répartition des institutions étatiques et des services déconcentrés sur le territoire de la commune

| Catégories d'institutions répertoriées dans la commune | Adresse (s) | Domaines d'intervention et Services Offerts |
|--|------------------|---|
| PNH | Place St Jacques | Justice et Sécurité |
| Tribunal de Paix | Place St Jacques | Justice |
| ONI | Place St Jacques | Identification |
| ALI | Place St Jacques | Taxes et Impôts |
| Office d'État Civil | Place St Jacques | Actes Civils |
| Complexe Administratif | Vaudreuil | Divers |
| BAC | | Agriculture |



LOCALISATION DES PRINCIPAUX SERVICES PUBLICS DE LA COMMUNE

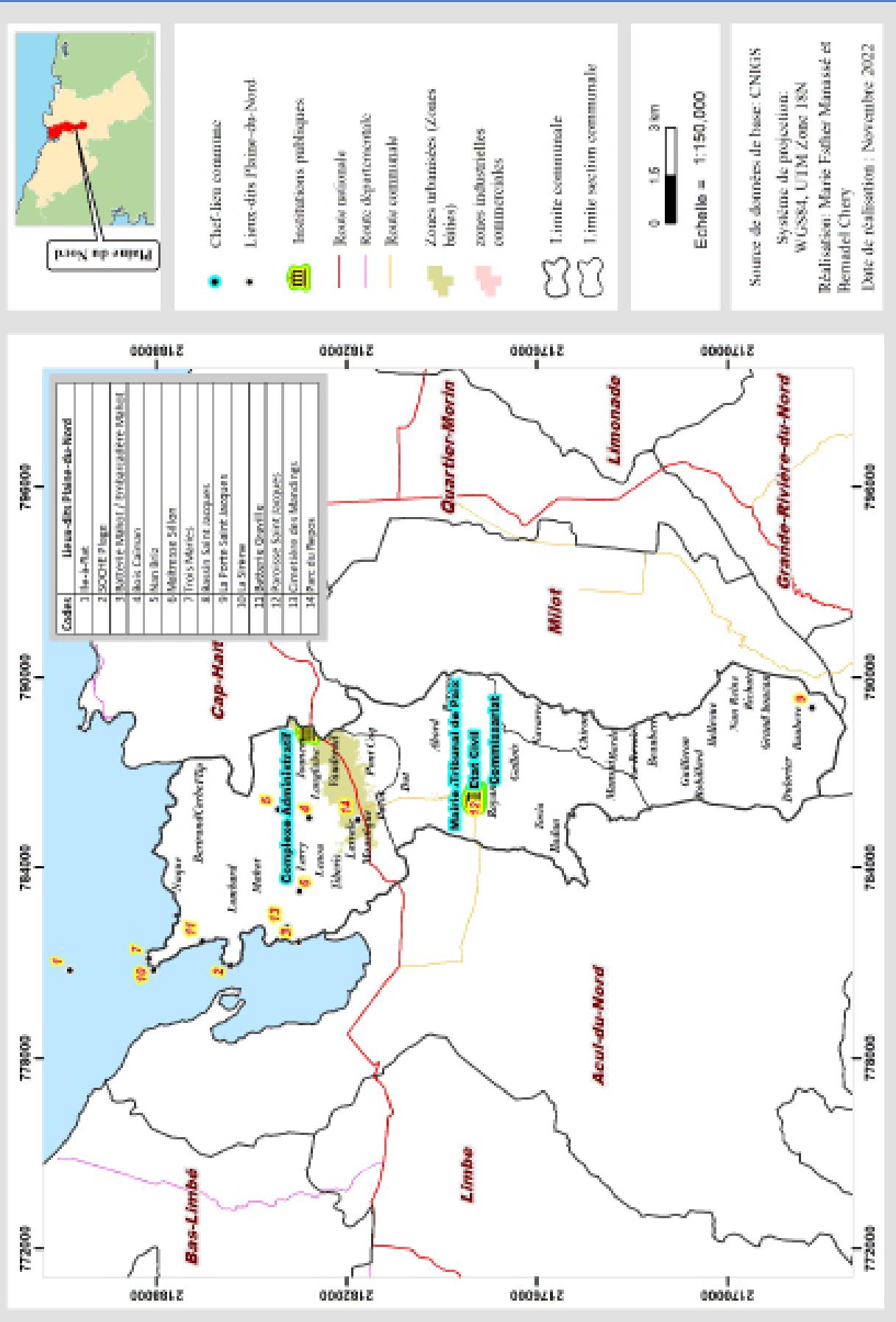
Cette carte montre que les institutions publiques dans la commune de Plaine-du-Nord sont localisées dans la 1^{ère} section Morne-Rouge et la 2^{ème} section Basse-Plaine. Parmi ces institutions, on identifie la Mairie, le bureau de l'Office d'état civil, l'Agence locale des impôts (ALI), le Commissariat de police et le tribunal de paix. Toutes ces institutions sont localisées au niveau du centre-ville.

En outre on retrouve le complexe administratif de Vaudreuil qui se situe en fait dans la 1^{ère} section Morne-Rouge, à proximité de la route nationale numéro 1, sur un territoire de litige sur les limites administratives entre les communes de Plaine-du-Nord et de Cap-Haïtien.

Le complexe loge un ensemble de directions régionales de l'administration centrale et des institutions publiques. On y retrouve, entre autres, l'office national d'identification (ONI), l'immigration, la Direction départementale de l'éducation, Electricité d'Haïti (EDH), la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA), l'Office d'Assurance Accident de Travail, de Maladie et de Maternité (OFATMA), la Direction départementale du Ministère de l'Environnement (MDE), la Direction départementale du Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST), etc.



INSTITUTIONS PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE PLAINE-DU-NORD



CARTE 12 : Localisation des principaux services publics de la commune

2.3.8

LEADERSHIP, MOYENS ET PRATIQUES DE GOUVERNANCE

Il n'y a pas qu'un leader avéré dans la commune. L'exercice du pouvoir local est surtout le résultat d'alliances entre des leaders religieux et culturels. Cependant, certaines notoriétés au-dessus du lot sont capables d'influencer la vie politique et sociale dans la commune. La gouvernance dans ce territoire est menée en accord et/ou en complicité avec ces leaders selon la perception que l'on se fait de l'action des autorités municipales.

Les intérêts sectaires ont de sérieuses répercussions sur le caractère de la gouvernance dans la commune. Il n'y pas d'implosion dans les conseils d'administration des collectivités locales mais des membres titulaires ont tendance à imposer leur volonté sur des décisions relatives à la commune et exigeraient un certain consensus, notamment avec d'autres conseillers et des représentant-e-s de la société civile. C'est pourquoi, dans le cadre des interventions des organismes dans la commune, la collaboration ou l'aval de certaines autorités locales prises individuellement est incontournable, en dehors des partenariats formels, fruits de consensus larges et transparents entre les secteurs concernés.

2.3.9

DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET PARTENARIAT

Depuis plus d'un an, le conseil municipal a approuvé la participation de la commune dans la mise en œuvre du projet MDUR piloté par le MICT. Ce partenariat avec le

Des structures de la société civile locale sont très actives dans la commune. Elles participent comme acteurs aux ateliers de consultation et de concertation. C'est pourquoi, la gouvernance locale reste fondamentalement démocratique malgré des écarts constatés auprès de certaines autorités des collectivités locales. Le conseil municipal a eu l'ingénieuse idée de laisser les tâches techniques sous la responsabilité de la direction générale qui coordonne et oriente l'action des services municipaux. Ainsi, la gouvernance de la commune est permanente grâce à la présence régulière des cadres actifs dans leurs sections respectives sous la supervision du directeur général.

L'administration municipale devrait prioritairement se pencher sur le potentiel fiscal de la commune afin de dégager les ressources financières nécessaires au fonctionnement des services et aux besoins d'investissement dans les équipements collectifs qui font cruellement défaut dans le centre-ville et dans les sections communales.

ministère de tutelle donne des perspectives sur l'amélioration et/ou la construction d'infrastructures urbaines de résilience et sur le renforcement des capacités des

cadres et des structures municipales. Certaines activités contenues dans l'action de ce partenariat sont en cours d'exécution. Elles concernent les domaines suivants: finances, planification et infrastructures

urbaines. Le conseil a, d'un autre côté, autorisé les interventions de deux ONGs, Living Water et Life Water dans deux sections communales, la troisième et la quatrième respectivement.

TABLEAU 15 - : Organisations d'aide au développement

| Organisations Non Gouvernementales | Domaine d'intervention |
|------------------------------------|---|
| IDADEE | Santé, nutrition, éducation, assainissement |
| Living Water | Eau |
| Life Water | Eau |
| PADF | Infrastructures Urbaines |
| IFOS | Services municipaux, aménagement, structuration |
| Water Mission | Eau |
| AVSI | Agriculture |
| USAID | Environnement |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Ateliers communaux de diagnostic participatif /2020-2021

2.3.10

INTERCOMMUNALITÉ ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

La Mairie n'a pas une structure chargée spécialement de la gestion des accords avec d'autres entités locales et/ou étrangères. Les membres du Conseil Municipal et le Directeur Général représentent la Mairie dans les séances de travail sans exercer un réel leadership dans la mise en œuvre des deux accords d'intercommunalité et de partenariat. Le manque de collaboration mentionné au cours des séances de diagnostic est dû aux difficultés de l'administration municipale à saisir les cadres de collaboration avec différents partenaires.

La Mairie n'est pas toujours en mesure de suivre le rythme des opérations et de

répondre aux obligations administratives auxquelles elle s'est engagée. Dans certains cas, les objectifs visés par l'action d'un accord ne correspondent pas aux priorités du Conseil. L'accord sur la gestion du Parc National Historique est cohérent mais l'administration municipale n'est pas intéressée à développer des rapports d'intercommunalité avec ses voisins. C'est pourquoi, il ne joue aucun rôle prépondérant dans le pilotage des accords.

Ce réflexe de s'isoler est une caractéristique propre d'une administration municipale technique faible, qui refuse d'adopter une attitude proactive vis-à-vis

des partenaires. L'administration est surtout motivée par les résultats physiques des accords, comme les constructions, les questions institutionnelles étant plus complexes et inscrites dans le moyen terme. Le conseil municipal gagnerait en leadership en prenant des initiatives en vue de promouvoir l'intercommunalité, s'impliquer dans la coopération décentralisée et faciliter la mise en œuvre des actions prévues dans les partenariats.

Au moment du diagnostic, il n'existe pas de coopération décentralisée. Cela serait dû à un manque d'intérêt du Conseil Municipal. Cependant, dans le cadre de la gestion du Parc National Historique, la Mairie de Plaine-du-Nord collabore en intercommunalité avec celles de Dondon et de Milot.

2.3.12

BUDGET DE LA COMMUNE

RECETTES PRÉVISIONNELLES

L'administration communale de la municipalité de Plaine-du-Nord avait prévu pour l'exercice fiscal 2018-2019 des recettes ordinaires s'élevant à 7,761,000.⁰⁰ gourdes. Cette partie du budget prévisionnel se compose des recettes fiscales comme la Contribution Foncière des Propriétés Bâties (CFPB), la patente, le droit d'alignement, le permis d'inhumer, la concession de terrains, de cimetières et d'échoppes, tonnelles, ajoupas, pour un montant total de 2,445.000.⁰⁰ gourdes. Les recettes ordinaires se composent aussi des recettes non fiscales constituées des redevances comme le ramassage d'ordures, les redevances de marché, des droits sur le Bassin St Jacques et les allocations du Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales (FGDCT), représentant la plus grande portion des prévisions, soit 5,016,000.⁰⁰ gourdes.

Le budget prévisionnel est également alimenté par les recettes extraordinaires,

comme les subventions de l'État non ventilées entre autres, d'un montant total de 4,539,000.⁰⁰ gourdes.

TABLEAU 16 : Recettes prévisionnelles pour l'exercice fiscal 2018-2019 en gourdes

| Recettes | Montant | Pourcentage |
|---|---------------------------------|-------------|
| Recettes ordinaires | | |
| RESSOURCES PROPRES | | |
| Recettes fiscales | 2,445,000. ⁰⁰ | 20% |
| Recettes non-fiscales | 300,000. ⁰⁰ | 2% |
| AUTRES RESSOURCES ORDINAIRES | | |
| Allocations FGDCT | 5,016,000. ⁰⁰ | 41% |
| Sous total | 7,761,000.⁰⁰ | |
| RECETTES EXTRAORDINAIRES | | |
| Autres subventions de l'État non ventilées | 1,775,000. ⁰⁰ | 14% |
| Autres recettes extraordinaires disponibles | 2,764,000. ⁰⁰ | 22% |
| Sous-total | 4,539,000.⁰⁰ | |
| TOTAL | 12,300,000.⁰⁰ | 100% |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Services de fiscalité et de comptabilité / 2020

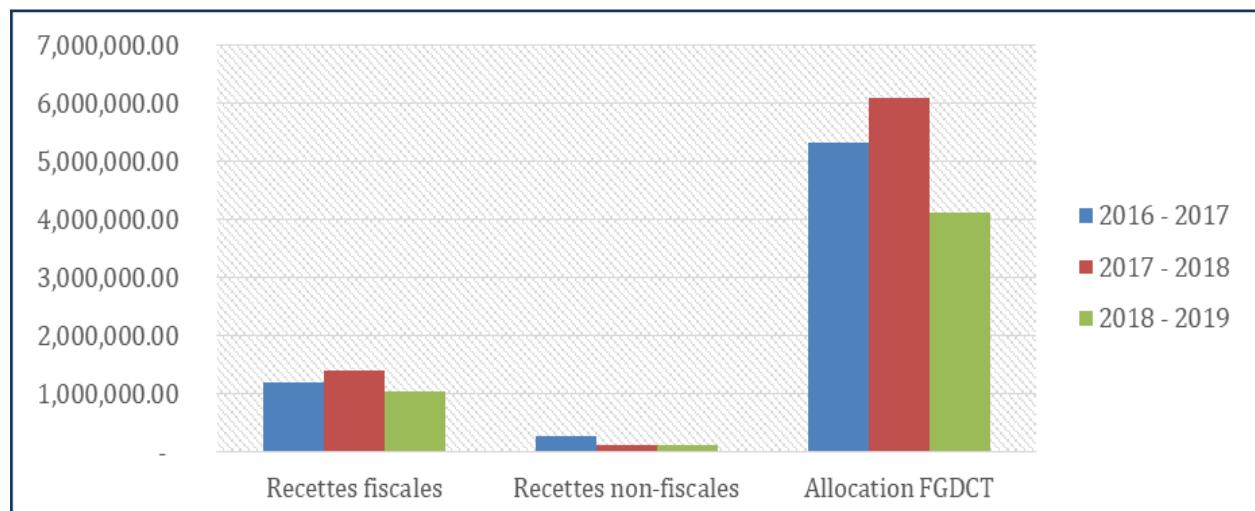
ÉVOLUTION DES RECETTES ORDINAIRES

Les recettes ordinaires collectées par la Mairie de Plaine-du-Nord fluctuent au fil des exercices. Elles passent de 5,084,297.37 gourdes pour 2016-2017 à 3,125,643.32 gourdes en 2017-2018, soit une baisse de 38.52%. Cependant en 2018-2019, elles passent à 3,826,165.64 gourdes. Cela représente une baisse de 24.74% par rapport à

la première année fiscale mentionnée, mais une augmentation de 18.30% par rapport à l'exercice précédent.

La municipalité a récolté alors 65% des recettes ordinaires prévisionnelles pour 2016-2017, 33% pour 2017-2018 et 49% pour 2018-2019. Il est à noter que l'allocation du FGDCT représente la plus grosse source de recettes ordinaires avec respectivement 90%, 67% et 76% des revenus au cours de ces trois exercices.

FIGURE 4. - : Évolution des recettes ordinaires collectées (exercice 2016 à 2019)



Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Services de fiscalité et de comptabilité / 2020

La Mairie de Plaine-du-Nord a presque atteint ses objectifs sur les allocations du FGDCT au cours de l'exercice 2016-2017. Ce qui a augmenté considérablement les recettes ordinaires. Cependant elles ont été considérablement réduites pour l'exercice 2017-2018. Cette situation a causé la baisse des recettes ordinaires collectées par rapport à l'exercice 2016-2017. Par contre, elles ont augmenté au cours de l'exercice 2018-2019 de 29% par rapport à l'exercice 2017-2018.

Comparativement à l'exercice 2016-2017, la Mairie de Plaine-du-Nord a eu une progression dans ses recettes fiscales. Cette augmentation est due à une bonne exploitation de la CFPB. Les recettes non-fiscales cependant sont presque négligeables, les redevances et droits n'étant pas une priorité pour la Commune. Les recettes non-fiscales sont quasiment faibles, ne rapportant pas de recettes à la Mairie pendant les exercices 2016-2017 et 2017-2018.

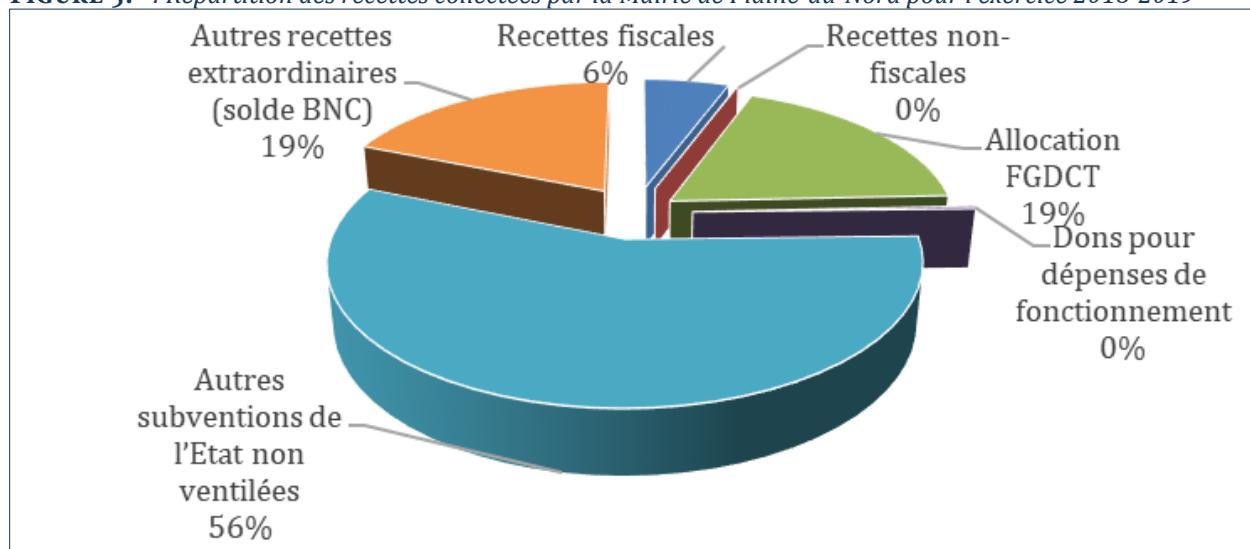
La Mairie de Plaine-du-Nord n'a pas la capacité de financer son budget avec ses

propres ressources. Les recettes collectées au cours de l'exercice sont supérieures à celles des prévisions. Cette augmentation ne vient pas des recettes propres de la Mairie. Elle vient des dons de sources locales pour lesquels aucune prévision n'a été faite, des subventions du MICT et des autres subventions de l'État non ventilées qui ont été supérieures par rapport aux prévisions de l'administration communale.

Pour l'exercice 2018-2019, le budget prévisionnel s'élève à 12,300,000.00 gourdes pour des recettes collectées totalisant 15,743,319.82 gourdes. Les ressources propres collectées comprennent les re-

cettes fiscales : 892,665.64 gourdes et les recettes non-fiscales : 7,500.00 gourdes. Les allocations du FGDCT contribuent à hauteur de 2,926,000.00 gourdes. Les dons de sources locales et étrangères, les autres subventions de l'État non ventilées (MICT, Ministère culture etc.) et les autres recettes (Autres recettes extraordinaires, solde BNC) ont totalisé respectivement la somme de 50,000.00 ; 8,900,000.00 et 2,967,153,82 gourdes. Les principales sources financières de la Mairie de Plaine-du-Nord ne dépendent donc pas des efforts internes de l'administration, mais des apports de bailleurs comme le gouvernement.

FIGURE 5. - : Répartition des recettes collectées par la Mairie de Plaine-du-Nord pour l'exercice 2018-2019



Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Services de fiscalité et de comptabilité / 2020

PRÉVISIONS DE DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement couvrent les salaires du personnel et du conseil municipal, les services, les charges, les achats de biens de consommation et petits matériels ainsi que d'autres petites dépenses.

Pour l'exercice fiscal 2018-2019, l'administration communale avait prévu de dépenser 8,609,000.⁰⁰ gourdes pour son fonctionnement, soit 73% des prévisions avec près de 50% allouées aux salaires.

Les dépenses d'investissement sont dirigées vers l'aménagement et l'améliora-

tion de cimetières pour un montant de **454,000.⁰⁰** gourdes, les travaux d'amélioration de routes pour **1,000,000.⁰⁰** gourdes, la construction de pont pour **500,000.⁰⁰** gourdes et la construction de réseaux et ouvrages d'électrification pour **1,241,000.⁰⁰** gourdes.

Les dépenses de fonctionnement de la Mairie de Plaine-du-Nord au cours de l'exercice 2018-2019 totalisent 5,647,550.50, soit 43% des dépenses totales effectuées, avec les charges du personnel et du conseil représentant 51% des dépenses.

Les dépenses d'investissement totalisent 7,500,000.⁰⁰ gourdes, soit 57% du budget. Plusieurs projets ont été réalisés, soit 500,000.⁰⁰ gourdes dans les travaux d'amélioration de routes, 500,000.⁰⁰ gourdes dans la construction de pont et 6,500,000.⁰⁰ gourdes ont été dépensées dans les projets d'investissement extrabudgétaire. Ces derniers sont exclusivement financés par les fonds externes.

Les dépenses d'investissement par habitant effectuées par la Mairie de Plaine-du-Nord durant les exercices suivant 2016-2017 ; 2017-2018 et 2018-2019 ont totalisé respectivement la somme de 24.²⁶; 27.³³ et 157.⁶⁷ gourdes.

TABLEAU 17: Analyse comparative de dépenses prévisionnelles et dépenses réalisées pour l'exercice fiscal 2018-2019 en gourdes

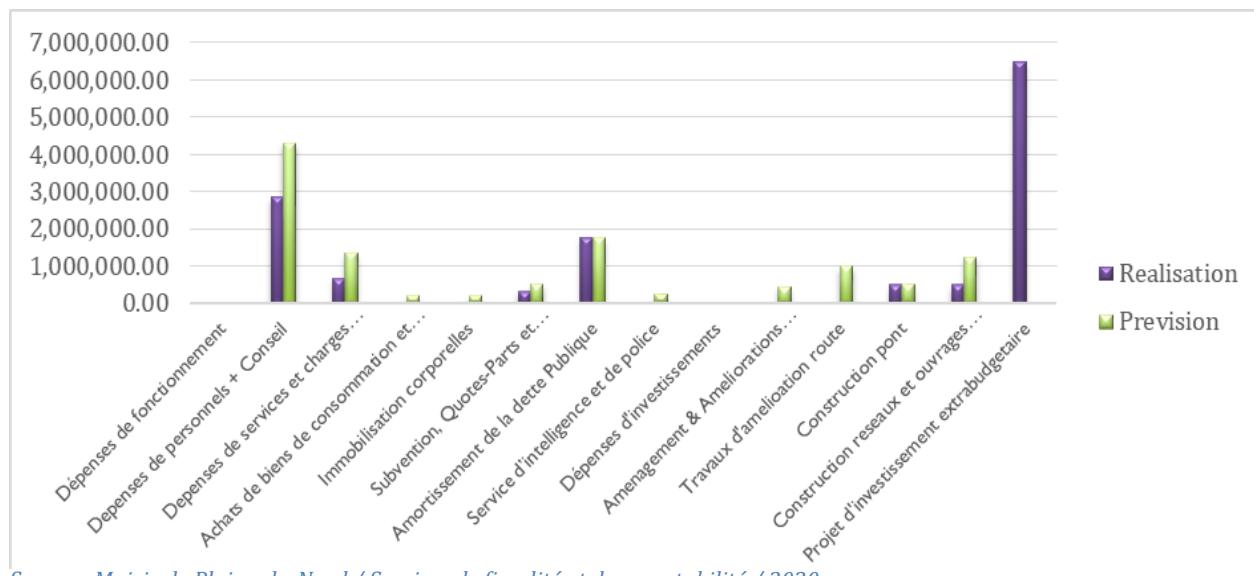
| Dépenses | Prévisions | Réalisations | Écart en % |
|---|---------------------------------|---------------------------------|------------|
| Dépenses de personnel + Conseil Communal | 4,302,000. ⁰⁰ | 2,868,000. ⁰⁰ | 67% |
| Dépenses de services et de charges diverses | 1,365,000. ⁰⁰ | 669,488. ⁰⁰ | 49% |
| Achats de biens de consommation et de petits matériels | 196,000. ⁰⁰ | 0. ⁰⁰ | 0% |
| Immobilisations corporelles | 200,000. ⁰⁰ | 10,062. ⁵⁰ | 5% |
| Subventions, Quotes-Parts et contributions, allocations, Indemnisations | 526,000. ⁰⁰ | 330,000. ⁰⁰ | 63% |
| Amortissement de la dette publique | 1,770,000. ⁰⁰ | 1,770,000. ⁰⁰ | 100% |
| Service d'intelligence et de police | 250,000. ⁰⁰ | 0. ⁰⁰ | 0% |
| Total dépenses de fonctionnement | 8,609,000.⁰⁰ | 5,647,550.⁵⁰ | |
| Aménagement & Améliorations Cimetières | 454,000. ⁰⁰ | 0. ⁰⁰ | 0% |
| Travaux d'amélioration de route | 1,000,000. ⁰⁰ | 0. ⁰⁰ | 0% |
| Construction de ponts | 500,000. ⁰⁰ | 500,000. ⁰⁰ | 100% |
| Construction de réseaux et d'ouvrages d'électrification | 1,241,000. ⁰⁰ | 500,000. ⁰⁰ | 40% |
| Projet d'investissement extrabudgétaire | 0. ⁰⁰ | 6,500,000. ⁰⁰ | |
| TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT | 3,195,000.⁰⁰ | 7,500,000.⁰⁰ | |
| DÉPENSES TOTALES | 11,804,000.⁰⁰ | 13,147,550.⁵⁰ | |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Services de fiscalité et de comptabilité / 2020

Compte tenu du poids des dépenses de fonctionnement de l'administration communale de Plaine-du-Nord, les recettes propres collectées sont incapables de supporter cette charge. En ajoutant l'allocation du FGDCT moyenne reçue par la commune, le résultat reste le même, ses revenus n'arrivent pas à la hauteur des dépenses de fonctionnement. Ce qui explique le phénomène d'arriérés de salaire dans l'adminis-

tration communale. Les analyses montrent clairement que la Mairie de Plaine-du-Nord a dépensé essentiellement son budget dans le fonctionnement de son administration sans tenir compte de sa mission de fournir des services à la population. Les dépenses moyennes de fonctionnement de l'administration de Plaine-du-Nord représentent 35,89%, du total des revenus potentiels de la commune.

FIGURE 6. - : Analyse comparative de dépenses prévisionnelles et dépenses réalisées pour l'exercice fiscal 2018-2019 en gourdes



Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Services de fiscalité et de comptabilité / 2020

CONDITIONS DE RÉALISATION DE LA COLLECTE

La commune n'a pas encore fait l'expérience de mobilisation fiscale. Cependant au cours de l'année 2017 la Mairie de Plaine-du-Nord a recensé 11 000 immeubles répartis dans quatre sections. Les agents fiscaux se sont occupés d'effectuer l'inventaire, mais le manque de ressources nécessaires pour le fonctionnement du service fiscal a été un handicap pour la collecte des ressources et l'atteinte des objectifs fixés.

Pour recouvrer les impôts de la CFPB particulièrement, le service de la fiscalité a ciblé certains citoyens pour mener des actions de suivi et de recouvrement. Le processus de paiement reste pourtant déclaratif et quelques contribuables seulement viennent d'eux-mêmes réclamer leurs bordereaux à la Mairie avant d'aller payer à la DGI.

L'Agence Locale des Impôts (ALI) n'a pas la capacité de recevoir beaucoup de contribuables. Il n'y a qu'un seul employé qui n'est pas toujours disponible, ce qui a des

conséquences sur les résultats de la Mairie. Le service fiscal par le biais de son responsable a créé un registre en support dur pour chaque contribuable. La mise à jour du registre se fait à chaque exercice pour chaque contribuable qui passe à la Mairie. Pour certaines redevances le conseil utilise les tarifs en vigueur, mais il n'a jamais eu un arrêté communal. Aucune information sur la quantité de recettes collectées pour les exercices 2016-2017 et 2017-2018. Cependant pour 2018-2019 on a trouvé la trace des recettes collectées pour les redevances et droits

RESSOURCES FINANCIÈRES DE LA COMMUNE

L'insuffisance de ressources financières a véritablement atténué le développement de la commune. La CFPB et la patente sont les deux champs d'impôts les plus importants pour la commune. Elles sont les plus grandes sources de recettes. L'étalonnage, l'échoppe-tonnelle, ajoupas et matériaux sur la voie publique ne sont pas vraiment exploités. Le permis d'inhumer, le droit d'alignement et les concessions de terrain de cimetière ne rapportent pas grand-chose.

TABLEAU 18.- Synthèse de l'évolution des recettes financières au cours des 3 dernières années

| Désignation | 2016 - 2017 | 2017 -2018 | |
|-------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|------------------------------|
| Patente | 50,253. ²⁰ | 56,088. ¹⁵ | 143,852. ⁶⁶ |
| Concession de terrains de cimetière | 12,445. ⁰⁰ | 4,565. ⁰⁰ | 7,885. ⁰⁰ |
| Échoppe, tonnelles, ajoupas | - | - | - |
| TOTAL | 486,297.³⁷ | 1,035,643.³² | 892,665.⁶⁴ |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Services de fiscalité et de comptabilité / 2020

Le rendement dans la collecte des recettes propres est très faible et ne permet pas à la commune de prendre en charge ses frais de fonctionnement. Elle est dépendante des fonds venant de l'extérieur (allocations du FGDCT) et des recettes extraordinaires pour compenser ses déficits budgétaires.

Les recettes fiscales collectées pour chacun des exercices **(2016-2017)** ; **(2017-2018)** et **(2018-2019)** s'élèvent respectivement à **486,297.³⁷** ; **1,035,643.³²** et **892,665.⁶⁴** gourdes. Les recettes ont augmenté de

113% au cours de l'exercice 2017-2018 par rapport à l'exercice 2016-2017. Cette augmentation est due au recensement des propriétés bâties qui a été réalisé durant cette période. La campagne de sensibilisation autour du projet a mobilisé beaucoup de contribuables qui sont passés à la Mairie pour s'enregistrer. Les recettes ont cependant diminué en 2018-2019, mais restent supérieurs à 2016-2017. Les recettes de l'exercice **2016-2017** représentent **28%** des recettes prévisionnelles, avec 69% de

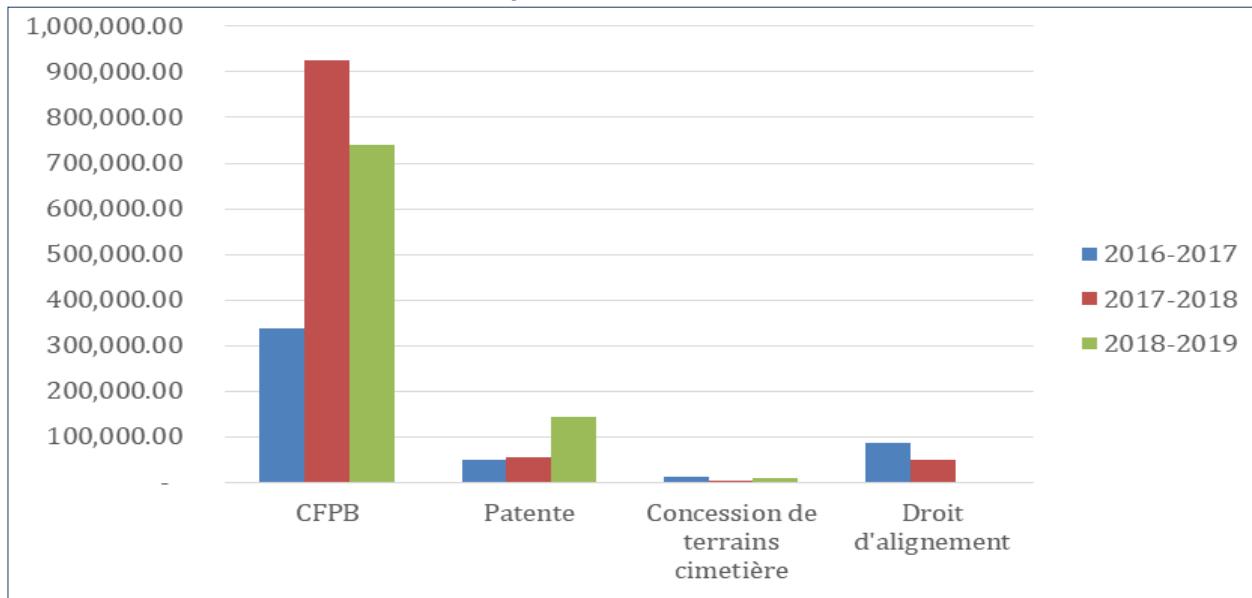
CFPB, 10% de **patente**, 18% du droit d'alignement, et les restes sont en dessous de 5%.

Les recettes fiscales de l'exercice (2017-2018) représentent 43% des recettes prévisionnelles. La CFPB représente 89.^{30%} des recettes collectées, la patente 5.^{40%}, le

droit d'alignement 4.^{90%} et les restes sont en dessous de 4%.

Les recettes fiscales collectées de l'exercice (2018-2019) sont de 37% du montant total des recettes communales prévisionnelles. La CFPB contribue à 83% des recettes collectées, la patente 16% et les restes sont en dessous de 5%.

FIGURE 7. - Évolution des recettes collectées par la Mairie



Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Services de fiscalité et de comptabilité / 2020

MOBILISATION FISCALE : ÉVALUATION DU POTENTIEL FISCAL

Le service fiscal arrive à récolter des données sur 11000 propriétés en 2017. Les dossiers ne sont pas traités, faute de moyens informatiques. Les informations relatives aux contribuables payeurs sont inscrites dans un registre qui est géré par le responsable fiscal et les acquittements y sont enregistrés régulièrement.

Avec le projet MDUR, l'EMAT avait accompagné la Mairie à réaliser une enquête toponymique et le dénombrement des immeubles dans des zones à fort potentiel fiscal de la commune. Réalisée à l'aide de la technologie, cette enquête a permis de dénombrer plus de 11000 immeubles qui ne représentent qu'une partie des immeubles à forte valeur locative de la commune. La base de données toponymiques existe. On devrait passer à la phase du recensement pour effectuer une évaluation de la valeur locative de ces immeubles, et arriver à constituer de manière électronique le rôle

fiscal de la commune, mais la Mairie avait décidé de ne plus continuer avec les activités d'accompagnement de l'EMAT pour protester contre le non-paiement par le MICT des allocations budgétaires à la commune pour payer notamment et prioritairement le salaire du personnel municipal.

La CFPB et la patente restent les deux champs d'impôts les plus importants pour

la commune malgré leur faible rendement. Les autres champs ne sont pas vraiment exploités par la Mairie. Les redevances n'ont rien rapporté à la Mairie au cours des exercices **2016-2017 et 2017-2018**. La municipalité devrait faire le maximum d'effort possible pour exploiter les autres champs d'impôts, les droits et redevances pour faciliter la croissance financière de la commune.

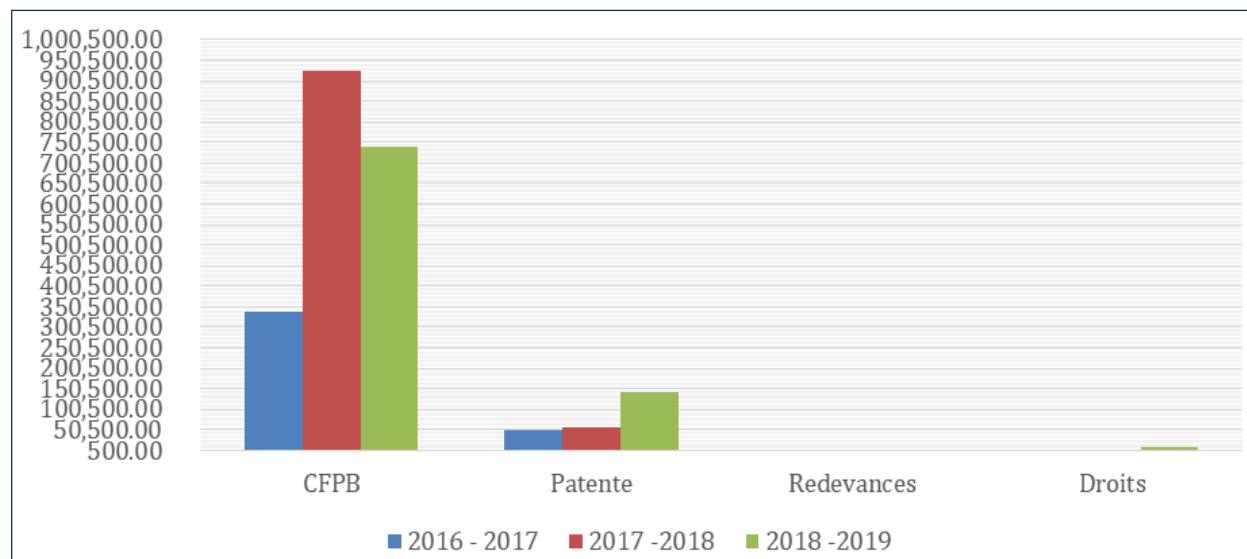
TABLEAU 19.- Bilan cumulatif des recettes collectées par la Mairie de Plaine-du-Nord exercice (2016 à 2019)

| Sources | 2016 - 2017 | 2017 - 2018 | 2018 - 2019 | Moyenne |
|------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|--------------------|
| RECETTES FISCALES | | | | |
| CFPB | 337,849. ¹⁷ | 924,740. ¹⁷ | 740,927. ⁹⁸ | 82. ^{72%} |
| Patente | 50,253. ²⁰ | 56,088. ¹⁵ | 143,852. ⁶⁶ | 10. ^{33%} |
| RECETTES NON-FISCALES | | | | |
| Redevances | 0. ⁰⁰ | 0. ⁰⁰ | 0. ⁰⁰ | 0. ^{00%} |
| Droits | 0. ⁰⁰ | 0. ⁰⁰ | 7,500. ⁰⁰ | 0.31% |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Services de fiscalité et de comptabilité / 2020

En analysant le résultat du rendement provenant de chacune de ces sources de financement de la Mairie et en utilisant comme échantillon la moyenne des recettes collectées durant les trois derniers exercices, on peut conclure que la CFPB apporte une contribution moyenne de **82.^{72%}** de toutes les recettes communales, les recettes provenant de la patente représentent **10.³³ %**, les redevances et droits sont de **0.^{00%}** et **0.^{31%}**.

FIGURE 8.- Bilan des recettes collectées par la Mairie exercice 2016 à 2019



Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Services de fiscalité et de comptabilité / 2020

ÉVOLUTION DES RESSOURCES PROPRES DE LA MAIRIE

Les recettes fiscales et non-fiscales autrement dit les recettes propres de la Mairie évoluent d'exercice en exercice. Les recettes propres collectées au cours de l'exercice 2016-2017 rapportent **486,297.³⁷** gourdes, soit 17% des prévisions. La Mairie a eu une augmentation des recettes propres collectées pour l'exercice 2017-2018. Elles totalliseront la somme de **1,035,643.³²** gourdes qui représentent 43% des recettes prévues.

Les recettes non-fiscales, redevances et droits, ne représentent pas beaucoup. Les

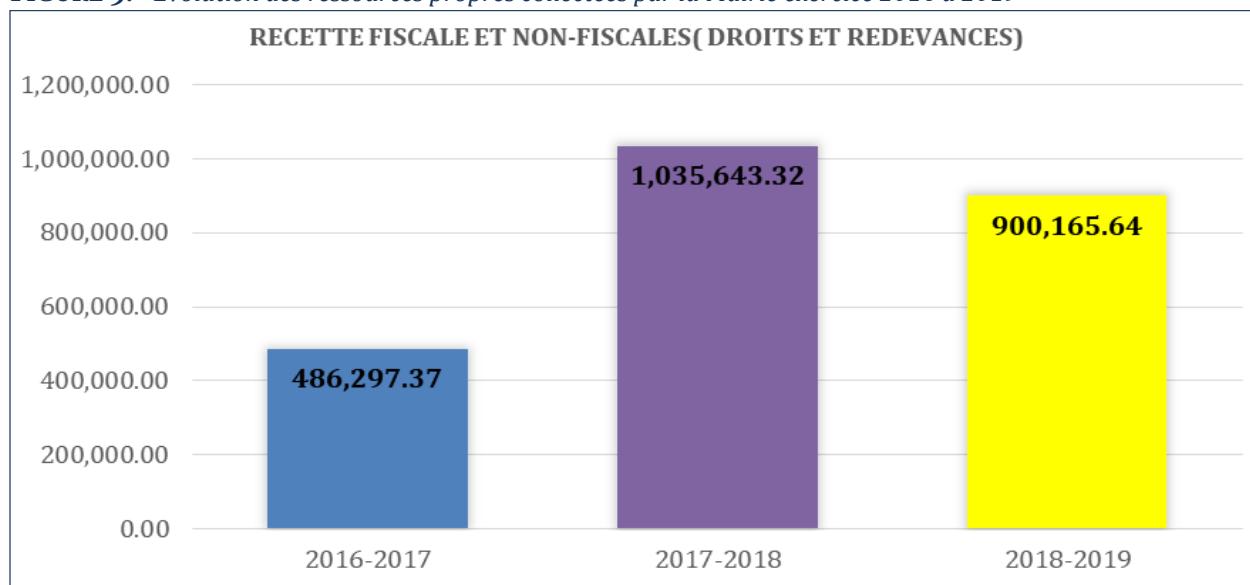
recettes propres de la Mairie de Plaine-du-Nord ont augmenté presque de moitié pour l'exercice 2017-2018 par rapport à l'exercice 2016-2017. Les recettes propres collectées par la Mairie ont régressé au cours de l'exercice 2018-2019 par rapport à l'exercice 2017-2018. Elles rapportent à la Mairie la somme de **900,165.⁶⁴** gourdes, soit 33% des recettes propres prévues. Lors de la préparation du budget 2018-2019 l'administration communale de Plaine-du-Nord a décidé de réduire ses prévisions de recettes propres (impôts, redevances et droits), ce qui explique l'augmentation du pourcentage de réalisation de collecte.

TABLEAU 20.- Synthèse de l'évolution des ressources propres de la Mairie

| Exercices | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 |
|---|------------------------|--------------------------|------------------------|
| Recettes fiscales et non-fiscales (droits et redevances) | 486,297. ³⁷ | 1,035,643. ³² | 900,165. ⁶⁴ |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Services de fiscalité et de comptabilité / 2020

FIGURE 9. - Évolution des ressources propres collectées par la Mairie exercice 2016 à 2019



Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Services de fiscalité et de comptabilité / 2020

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION

Durant l'exercice 2017-2018 l'administration communale de Plaine-du-Nord a réalisé une opération de recensement des propriétés bâties. 11000 immeubles ont été recensés et sur cet effectif, le service fiscal arrive à contraindre près de 275 propriétaires à payer la CFPB, ce qui représente 2.5% du nombre d'immeubles dépistés. Ce qui est très faible en termes de rendement. La moyenne des montants versés par immeuble varie entre **2,963.⁹¹** et **3,113.¹⁴** gourdes. Les informations relatives au nombre de contribuables qui ont payé pour l'exercice 2016-2017 n'étaient pas disponibles.

TABLEAU 21.- Dossiers liquidés Vs montants liquidés (2016-2019)

| Exercices | Nombre de contribuables payeurs | Montant moyen payé par immeubles |
|------------|---------------------------------|----------------------------------|
| 2016 -2017 | - | - |
| 2017 -2018 | 312 | 2,963. ⁹¹ |
| 2018 -2019 | 238 | 3,113. ¹⁴ |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Services de fiscalité et de comptabilité / 2020

ÉVALUATION DU POTENTIEL FISCAL DE LA COMMUNE DE PLAINE-DU-NORD

En moyenne, 275 contribuables payent la CFPB. Avec une estimation de 11000 immeubles recensés, la Mairie de plaine-du-Nord pourrait collecter **26,713,564.²⁷** gourdes seulement avec la CFPB et **476,560.⁰⁰** gourdes avec la patente. Si la commune de Plaine-du-Nord arrive à atteindre 50% de son potentiel total de la CFPB (**13,356,782.¹³**) en ajoutant le revenu moyen actuel de la patente (**83,398.⁰⁰** gourdes) et celui de l'allocation du FGDCT (**3,204,666.⁶⁷**), elle sera en mesure de financer elle-même une grande partie du budget, et pourra répondre aux exigences de fournir des services à la population.

La municipalité a un fort potentiel fiscal et du personnel fiscal compétent. On compte aussi la présence d'un inspecteur principal au niveau de l'Agence Locale d'Impôts (ALI). Cependant son assiette fiscale est extrêmement maigre. La corruption, le manque de personnel au niveau du système fiscal, l'absence de formation sur le civisme fiscal, le trafic d'influence, l'instabilité politique rendent inefficace le système de mobilisation fiscale et affaiblissent les recettes.

TABLEAU 22.- Évaluation du potentiel fiscal

| Champs | Valeurs Moyennes collectées des 3 exercices | Effectif | Nbre de contribuables payeurs | Montant moyen par contribuable | Estimation | Revenu potentiel des propriétés recensées | Potentiel fiscal |
|---------|---|----------|-------------------------------|--------------------------------|------------|---|---------------------------|
| CFPB | 667,839. ¹¹ | 11000 | 275 | 2,428. ⁵¹ | 11000 | 26,713,564. ²⁷ | 26,713,564. ²⁷ |
| Patente | 83,398. ⁰⁰ | 200 | 35 | 2,382. ⁸⁰ | 200 | 476,560. ⁰⁰ | 476,560. ⁰⁰ |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Services de fiscalité et de comptabilité / 2020

2.3.13

FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES MAJEURES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

En conclusion, le diagnostic de l'organisation administrative et de la gouvernance de la commune a pris fin par un atelier spécifique pour déterminer les FFOM majeures en matière de Gouvernance. Elles serviront de base pour les choix des grandes orientations stratégiques de développement. Ces FFOM majeures sont issues de débats où les enjeux de chaque secteur ont été pris en compte et constituent les priorités de développement de la commune en matière de gouvernance.

| FORCES | FAIBLESSES | OPPORTUNITÉS | MENACES |
|---|---|---|--|
| Existence des législations (droit rural, pénal et civil) (14,1) | Non-retour aux sections du pourcentage de CFPB qui leur revient (absence d'autonomie financière des sections)(14,1) | Intervention du projet MDUR dans le renforcement des capacités techniques de la Mairie par BM/IFOS (14,1) | Instabilité politique Rupture de financement Influence politique |
| Existence des ressources propres de l'administration locale (impôts locatifs, patente, permis de construire, droits d'alignement, permis d'inhumer, droit d'affichage, la porte St-Jacques, Bassin St-Jacques) (12,2) | Absence de tribunal de paix, sous-commissariat, DGI, État civil et notaires publics dans les sections communales (12,2) | Projet MDUR/IFOS/ PADF financé par la Banque Mondiale (12,2) | Corruption Impunité |
| Existence d'un commissariat composé de quatorze (14) policiers, un (1) intendant et un (1) messager (10,3) | Invalidité des actes d'état civil à cause d'erreurs de négligence dans les enregistrements (10,3) | Projet de renforcement des capacités de la Mairie en vue de l'amélioration de l'offre des services (formation et distribution de matériels) (10,3) | Délinquance |
| Existence de services publics au complexe administratif de Vaudreuil (1 ^{ère} section) (8,4) | Manque de matériels et équipements à disposition des policiers dans le cadre de leur mission (8,4) | Projet d'appui logistique (Matériels, classeurs) et en énergie au commissariat par USAID (8,4) | |
| Accès de la population aux services d'État civil et d'identification (Passeport, extrait d'archives, carte d'identité nationale, matricule fiscale...) (6,5) | Manque d'application et méconnaissance des lois (6,5) | Appui de plusieurs ONG aux organisations dans les domaines de la santé, la culture, la formation, l'eau potable, l'agriculture, le financement et le développement communautaire) (6,5) | |
| Existence d'un nombre élevé d'organisations intervenant dans plusieurs secteurs (Santé, agriculture et élevage, développement communautaire, éducation et formation) dans les domaines socio-politiques ,des coopératives et de la culture. (4,6) | Déficit de transparence dans le cadre du partenariat entre la Mairie et les opérateurs (4,6) | Intervention de l'ULCC /UCREF dans le domaine de la Justice (4,6) | |

2.4. MILIEU SOCIAL ET SERVICES SOCIAUX DE BASE

La commune de Plaine-du-Nord a un faible capital social. L'intégration des facteurs sociaux n'est pas pris en compte dans les principes d'action individuelle et/ou collective. Les défis liés aux mécanismes à l'œuvre dans les processus de développement territorial sont d'ordre structurel et cognitif. À l'origine de ces derniers et des relations développées entre les agents, on peut déduire que la défaillance des structures sociales rend inefficace l'action sociale. Ce qui tend à amplifier la déchirure du tissu social.

En ce qui a trait aux services sociaux de base, les institutions publiques offrent peu de services sociaux à la population et n'investissent pas dans la construction d'in-

frastructures malgré le développement de l'habitat dans la partie nord de la commune. L'impact de l'administration municipale est particulièrement faible dans les sections communales et pourtant elle ne cherche pas la collaboration des organes déconcentrés de l'État dans la région et dans la commune pour améliorer sa performance au travers d'activités menées en partenariat. Par contre, l'existence des ressources culturelles et historiques exceptionnelles donne de la matière à l'administration pour bâtir des paradigmes propres au développement social de la commune. Une telle assertion est à la base du diagnostic des thématiques sociales dans le cadre de l'élaboration du PCD.

2.4.1 EDUCATION

Haïti rencontre des problèmes tant au niveau de l'offre que de la demande en matière d'éducation. En ce qui concerne l'offre, il n'y a pas suffisamment de places pour inscrire les enfants dans les écoles. Pour ce qui est de la demande, les coûts rendent l'éducation de base inaccessible pour de nombreux enfants. Cependant, chaque commune du pays a ses propres réalités en matière d'offre éducative.

DEMANDE EN ÉDUCATION

En termes de besoins en matière d'éducation et de formation, les données collectées et indiquées dans le tableau suivant montrent que pour l'année scolaire 2020-2021, un effectif de 3 064 enfants étaient en âge d'aller à l'école pour le niveau préscolaire. Ce qui nécessitait 123 salles de

classe pour les accueillir selon les normes du MENFP. Pour les premier et deuxième cycles du fondamental, l'effectif d'enfants scolarisables était de 8 728, correspondant à un nombre minimal de 147 salles de classes.

Pour le troisième cycle du fondamental, le nombre d'enfants de 12 à 14 ans scolarisables était de 2 832 pour lesquels il aurait fallu un nombre de 71 salles de classe. Finalement, pour le secondaire, le nombre de jeunes de 15 à 18 ans scolarisables pour ce

niveau d'enseignement atteignait la barre de 3 668, correspondant à 92 salles de classe, selon les normes du MENFP.

Au total, 15 459 jeunes étaient en âge de scolarisation pour l'année académique 2020-2021. Ce qui correspondait à un nombre de 433 salles de classe nécessaires. L'offre de l'éducation est vraiment appréciée au niveau de la commune, exception faite pour l'enseignement au niveau du kindergarten où l'on constate un écart de -23 salles de classe.

TABLEAU 23.- : Effectif de la population en âge de scolarisation suivant le niveau d'enseignement

| Niveau d'enseignement | Tranche d'âge par niveau d'enseignement | Effectif global de la population correspondante par groupe d'âge | Nombre de salles de classe nécessaire | Nombre de salles de classe existant | Écarts observés par rapport aux besoins |
|--|---|--|---------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Préscolaire | 3 - 5 ans | 3 064 | 123 | 100 | -23 |
| Fondamental 1 ^e et 2 ^{ème} cycle | 6 -11 ans | 5 896 | 147 | 237 | +90 |
| Fondamental 3 ^{ème} cycle | 12-14 ans | 2 832 | 71 | 114 | +43 |
| Secondaire | 15-18 ans | 3 668 | 92 | 214 | +122 |
| Total | N/A | 15 459 | 433 | 665 | +232 |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle (DGS/PDEF/MENFP) / IHSI

NIVEAU DE L'OFFRE DE L'ÉDUCATION

L'offre éducative est accessible à tous les niveaux dans la commune de Plaine-du-Nord. Selon les données collectées, environ 44% des infrastructures scolaires recensées dispensent de l'enseignement au niveau de base. L'enseignement de la petite enfance occupe une place non négligeable dans la commune en occupant environ

27% de l'offre d'éducation. Les tableaux ci-dessous présentent respectivement la répartition des infrastructures scolaires par niveau d'enseignement et par espace géographique au niveau de la commune de Plaine-du-Nord. Il faut noter le fonctionnement de deux (2) centres d'alphabétisations recensés dans la commune. En ce qui a trait aux études universitaires, environ 3% des infrastructures d'enseignement recensées s'en chargent.

TABLEAU 24.- Répartition des infrastructures scolaires par niveau d'enseignement au niveau de la commune de Plaine-du-Nord.

| Niveau d'enseignement | Espaces géographiques | | | | | |
|-----------------------|-----------------------|----------------|--------------|--------------|-------------|-------------|
| | Basse-Plaine | Bassin Diamant | Centre-ville | Grand Boucan | Morne Rouge | Grand Total |
| Alphabétisation | | | | | 2 | 2 |
| Universitaire | 1 | | | | 3 | 4 |
| Maternelle | 5 | | | 8 | 22 | 35 |
| Primaire | 12 | 5 | 2 | 15 | 23 | 57 |
| Professionnel | 2 | | | | 3 | 5 |
| Secondaire | 6 | 3 | 1 | 6 | 9 | 25 |
| Grand Total | 26 | 8 | 3 | 29 | 62 | 128 |
| % | 20.3% | 6.3% | 2.3% | 22.7% | 48.4% | 100.0% |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages 2020-2021

La section communale Morne-Rouge est la mieux pourvue en infrastructures éducatives à tous les niveaux d'enseignement. Elle dispose, comme le révèlent les données contenues dans le tableau suivant, près de la moitié (48,4%) des infrastructures éducatives recensées dans la commune. Par contre le centre-ville est la moins pourvue avec un faible pourcentage de 2,3%.

TABLEAU 25.- : Répartition des infrastructures scolaires par niveau d'enseignement et par espace géographique au niveau de la commune de Plaine-du-Nord.

| Niveau d'enseignement | Grand Total | % |
|-----------------------|-------------|-------------|
| Alphabétisation | 2 | 1.56% |
| Universitaire | 4 | 3.13% |
| Maternelle | 35 | 27.34% |
| Primaire | 57 | 44.53% |
| Professionnel | 5 | 3.91% |
| Secondaire | 25 | 19.53% |
| Grand Total | 128 | 100% |

Source : Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS 2020-2021)

Il y a une prédominance du secteur privé par rapport au public en termes du contrôle de l'offre de formation éducative à tous les niveaux d'enseignement. Selon les données présentées dans le tableau suivant, le secteur privé compte une centaine d'écoles, ce qui représente environ 78.1% de l'offre éducative contre 10.9% d'écoles publiques dans la commune, soit 14 établissements, et aussi 10.9% d'écoles à caractère communautaire. Ces données montrent, globalement, un manque à gagner pour le système éducatif haïtien, car les conditions socio-économiques des parents ne leur permettent pas toujours de payer les frais de scolarité exigés par les établissements privés.



TABLEAU 26. - : Répartition des infrastructures scolaires par section communale selon le poids des secteurs public et non public

| Catégorie | Basse-Plaine | Bassin Diamant | Centre-ville | Grand Boucan | Morne Rouge | Grand Total | % |
|---------------|--------------|----------------|--------------|--------------|-------------|-------------|------|
| Communautaire | 1 | | | 4 | 9 | 14 | 10.9 |
| Public | 3 | 2 | 1 | 4 | 4 | 14 | 78.1 |
| Privé | 22 | 6 | 2 | 21 | 49 | 100 | 10.9 |
| Grand Total | 26 | 8 | 3 | 29 | 62 | 128 | 100 |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS 2020-2021)

Pour les niveaux d'enseignement classiques (maternel, fondamental et secondaire), 716 salles de classe disponibles ont été inventoriées; soit 100 pour le maternel, 351 pour les 1er et 2^{ème} cycles du fondamental et 214 pour le 3^{ème} cycle du fondamental et le secondaire. Comme l'indiquent les données du tableau suivant, la section communale Basse-Plaine est l'unité spatiale contenant la plus grande proportion de salles de classe (253), suivie de la section communale de Morne-Rouge (223 salles). L'espace géographique la moins pourvue en salles de classe est le centre-ville avec 23 salles, soit seulement 3% des salles de classe disponibles dans la commune.

TABLEAU 27. - : Répartition du nombre de salles de classe disponibles par niveau d'enseignement et par unité spatiale

| Niveau d'enseignement | Espaces géographiques | | | | | | Total |
|-----------------------|-----------------------|----------------|--------------|--------------|-------------|----|-------------|
| | Basse-Plaine | Bassin Diamant | Centre-ville | Grand Boucan | Morne Rouge | | |
| Alphabétisation | | | | | | 6 | 6 |
| Universitaire | 24 | | | | | 18 | 42 |
| Maternelle | 20 | | | | 28 | 52 | 100 |
| Primaire | 96 | 41 | 23 | 89 | 102 | | 351 |
| Professionnel | 1 | | | | | 2 | 3 |
| Secondaire | 112 | 10 | | 49 | 43 | | 214 |
| Grand Total | 253 | 51 | 23 | 166 | 223 | | 716 |
| % | 36% | 7% | 3% | 23% | 31% | | 100% |

Source : Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS 2020-2021)

Les données du tableau suivant révèlent que Basse-Plaine est l'unité spatiale dont le nombre d'enfants scolarisés est le plus élevé. Cette section communale contient environ 38 % du nombre total d'élèves de la commune, contre 25% pour Morne-Rouge, 23% pour Grand-Boucan, 8% pour Bassin-Diamant et environ 5 % pour le centre-ville. Il est important de souligner que le centre-ville est l'espace géographique disposant de moins d'élèves.

TABLEAU 28.- : Nombre d'élèves scolarisés pour l'année académique 2020-2021

| Espaces géo-graphiques | Nombre d'élèves | % |
|------------------------|-----------------|-----|
| Basse-Plaine | 5551 | 38 |
| Bassin-Diamant | 1196 | 8 |
| Centre-ville | 781 | 5 |
| Grand-Boucan | 3521 | 24 |
| Morne-Rouge | 3696 | 25 |
| Grand Total | 14745 | 100 |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages 2020-2021

Le ratio élève/classe suivant les différentes unités spatiales est présenté dans le tableau suivant. Le ratio exigé par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle est 50 élèves au maximum par salle de classe. En effet, selon les données collectées, le ratio pour la commune

de Plaine-du-Nord est en moyenne 20 élèves par salle de classe. Ce ratio indique que les salles de classe disponibles sont, apparemment, suffisantes par rapport à la demande au niveau de la commune, sauf pour le niveau de la petite enfance.

TABLEAU 29.- : Ratio élève/classe suivant les différentes unités spatiales.

| Unités spa-tiales | Nombre de salles de classes | Nombre d'élèves | Ratio |
|-------------------|-----------------------------|-----------------|-------|
| Basse-Plaine | 253 | 5551 | 22 |
| Bassin-Diamant | 51 | 1196 | 23 |
| Centre-ville | 23 | 781 | 33 |
| Grand Boucan | 166 | 3521 | 21 |
| Morne Rouge | 223 | 3696 | 17 |
| Grand Total | 716 | 14745 | 20 |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS 2020-2021)



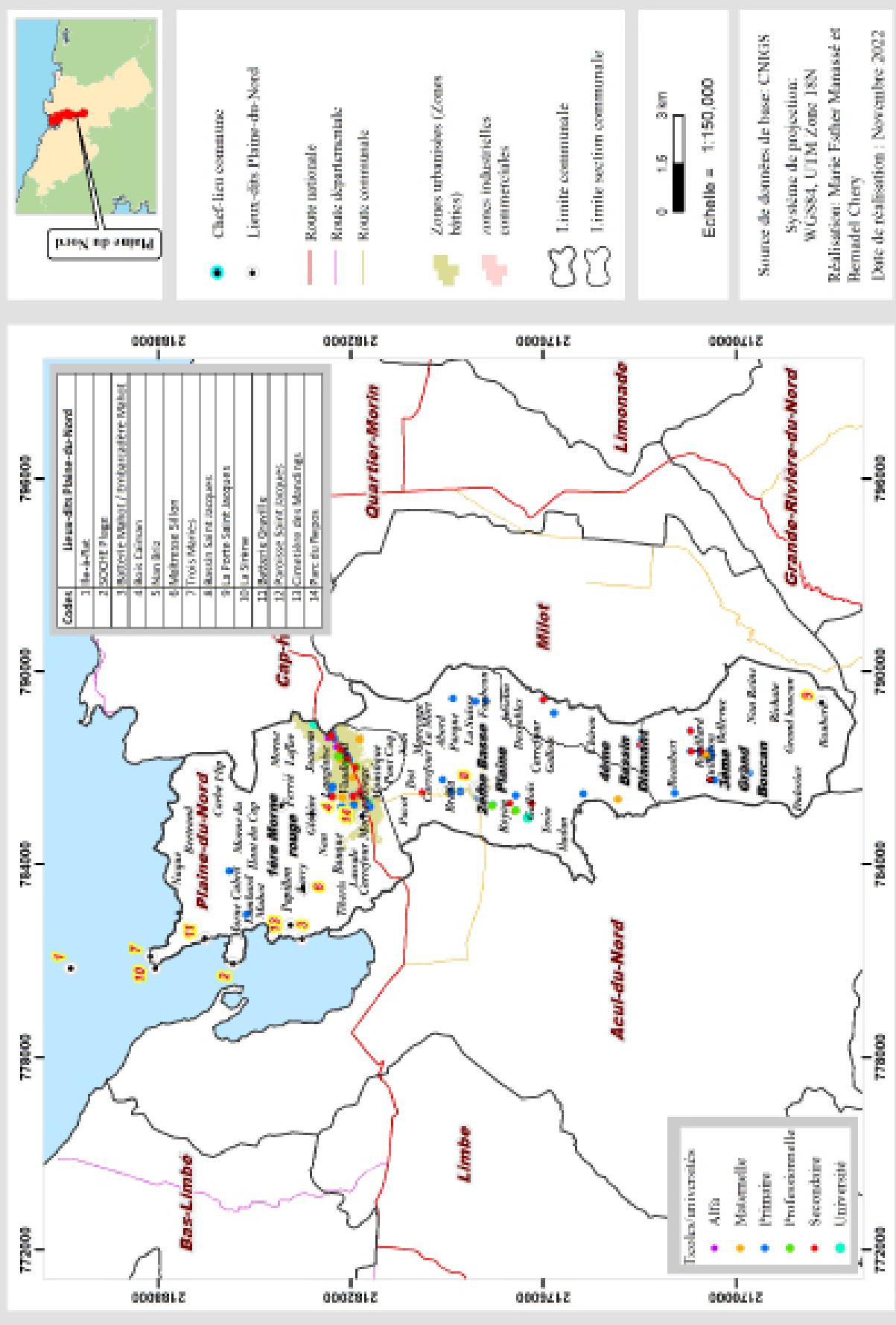
LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE LA COMMUNE

La carte sur les infrastructures scolaires de la commune de Plaine-du-Nord montre la localisation des établissements pour cinq (5) niveaux d'enseignement dans cette commune, comprenant les niveaux maternel, primaire, secondaire, professionnel et universitaire. Plusieurs niveaux d'enseignement peuvent être logés dans un même établissement scolaire. Dans ce cas, la carte tient compte du niveau d'enseignement supérieur. Parmi les 128 écoles et universités inventoriées par les enquêteurs de l'IFOS dans la commune de Plaine du Nord, on retrouve 35 de niveau maternel, 57 de niveau primaire, 25 de niveau secondaire, 5 écoles professionnelles, 4 universités et 2 centres d'alphabétisation.

On remarque une concentration d'écoles dans le centre-ville, la localité Robillard et à Morne-Rouge de part et d'autre de la route nationale numéro 1.

La 1^{ère} section Morne-Rouge compte 62 infrastructures scolaires sur un total de 128 répertoriées lors de l'enquête de terrain, soit un pourcentage de 48.43%. On observe 29 infrastructures scolaires, soit 22.66%, pour la 2^{ème} section Basse-Plaine dont 3 dans le centre-ville, 29 infrastructures scolaires dans la 3^{ème} section Grand-Boucan, soit un pourcentage de 22.66% et 8 infrastructures scolaires dans la 4^{ème} Bassin-Diamant représentant 6.25% de l'ensemble des infrastructures scolaires de la commune de Plaine-du-Nord.

INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE LA COMMUNE DE PLAINE-DU-NORD



CARTE 13 : Localisation des infrastructures scolaires de la commune



QUALITÉ DE L'ÉDUCATION

Tel qu'il est décrit dans le plan décennal d'éducation 2018 – 2028, la qualité de l'éducation en Haïti est moyennement médiocre. Ce qui se traduit par des taux de réussite scolaire très faibles et des taux de déperdition scolaire, comprenant redoublement et abandon, très élevés. Cela se traduit aussi et surtout par des caractéristiques physiques des infrastructures inadaptées à l'apprentissage des élèves, un personnel enseignant peu motivé et sous-qualifié.

Quatre dimensions sont considérées pour mesurer le niveau de la qualité de l'éducation au niveau de la commune. Il s'agit des ressources humaines, de la qualité de la mobilisation sociale incluant l'apport des parents et de la communauté dans le fonctionnement des écoles, de la qualité matérielle qui comprend l'environnement physique des institutions scolaires et les matériels pédagogiques disponibles; et finalement le niveau de performance des écoles.

NOMBRE ET QUALIFICATION DES RESSOURCES HUMAINES

Il ressort des données du tableau suivant qu'un total de 994 enseignants-es interviennent dans les différents niveaux d'enseignement de la commune, soit la petite enfance, le fondamental, le secondaire et le professionnel. C'est un personnel enseignant constitué de 60 % d'hommes et 40 % de femmes. Selon les données, plus de la moitié du personnel enseignant de la commune (soit 500) assure l'enseignement au niveau du 3^{ème} cycle et du secondaire.

TABLEAU 30 : Répartition du nombre des enseignants et enseignantes par niveau d'enseignement et par sexe

| Niveau d'enseignement | Nombre d'enseignant-es | | |
|-----------------------|------------------------|--------------|--------|
| | Homme | Femme | Total |
| Niveau maternel | 3 | 91 | 94 |
| Niveau primaire | 173 | 175 | 348 |
| Niveau secondaire | 386 | 114 | 500 |
| niveau professionnel | 14 | 4 | 18 |
| Niveau Universitaire | 28 | 6 | 34 |
| Total | 604 | 390 | 994 |
| % | 60.8% | 39.2% | 100.0% |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS 2020-2021)

Les données du tableau précédent donnent d'autres indications assez intéressantes concernant l'implication des femmes dans le secteur éducatif au niveau de la com-

mune. Si la quasi-totalité des enseignants de la maternelle sont des femmes (environ 97%), au niveau universitaire, elles ne représentent qu'environ 18% et environ 23% au niveau secondaire.

► QUALIFICATION DES ENSEIGNANT-E-S

Malheureusement, il n'y a pas de données statistiques permettant d'établir clairement le pourcentage d'enseignants qualifiés dans la commune. Cependant, les différents acteurs rencontrés estiment qu'en partie les enseignants-tes intervenant au niveau des deux premiers cycles du fondamental sont des normaliens.

Certains de ceux qui travaillent au niveau du troisième cycle du fondamental et du secondaire sont des normaliens, d'autres sont formés en Sciences de l'éducation et la majorité sont des universitaires ayant une formation dans des domaines ne les habilitant pas nécessairement à enseigner.

Selon les acteurs rencontrés, la qualification n'est pas toujours respectée comme critère de recrutement des enseignants. Ils évoquent entre autres l'accointance politique, le favoritisme et, dans les écoles privées confessionnelles, l'affiliation à une église.

Bien que la formation continue des enseignants constitue une priorité pour le MENFP et le BDS au niveau local, le manque de moyens logistiques ne favorise pas, vraiment, la mise en œuvre d'un plan de formation continue au profil du personnel éducatif dans la commune.

► QUALITÉ MATÉRIELLE

TABLEAU 31. - : Description des établissements scolaires de la commune de Plaine-du-Nord

| Unités géographiques | Etat du bâtiment | | | Aspect sanitaire | | | Autres | |
|----------------------|------------------|--------------|--------------|------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Bon | Mauvais | Passable | Eau | Toilettes | Infirmerie | Réfectoire | Bibliothèque |
| Basse-Plaine | | | | | | | | |
| Communautaire | | | 1 | 1 | 1 | 1 | | 1 |
| Public | 1 | 1 | 1 | 3 | 2 | | | |
| Privé | 3 | 2 | 17 | 20 | 22 | 4 | 6 | 8 |
| Bassin-Diamant | | | | | | | | |
| Public | | 2 | | | 2 | | | |
| Privé | | | 6 | 6 | 6 | 3 | 1 | 1 |
| Centre-ville | | | | | | | | |
| Public | | 1 | | 1 | 1 | | | |
| Privé | 1 | | 1 | 2 | 2 | | | |
| Grand-Boucan | | | | | | | | |
| Communautaire | | 1 | 3 | 4 | 4 | | | |
| Public | | | 4 | 4 | 4 | | | |
| Privé | 4 | 7 | 10 | 16 | 19 | 4 | 1 | 5 |
| Morne-Rouge | | | | | | | | |
| Communautaire | 3 | 2 | 4 | 8 | 8 | 1 | 5 | |
| Public | 1 | 2 | 1 | 2 | 2 | 1 | 1 | |
| Privé | 18 | 7 | 24 | 41 | 48 | 13 | 25 | 15 |
| Grand Total | 31 | 25 | 72 | 108 | 121 | 27 | 39 | 30 |
| % | 24.2% | 19.5% | 56.3% | 84.4% | 94.5% | 21.1% | 30.5% | 23.4% |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS 2020-2021)

Les environnements physique et matériel d'une institution scolaire sont d'une importance capitale pour déterminer la qualité de l'enseignement-apprentissage des apprenants. L'état des bâtiments scolaires de la commune ainsi que la présence ou non de certaines infrastructures nécessaires au fonctionnement régulier d'un établissement scolaire sont présentés au tableau suivant. Ce dernier montre qu'environ 27 % des bâtiments des établissements scolaires de la commune sont en bon état, 16

% sont en mauvais état et plus de la moitié, soit environ 57% sont plutôt passables.

En plus de l'état de l'environnement physique des établissements scolaires, il est important aussi de souligner les problèmes liés à l'aspect sanitaire, à l'inaccessibilité de la cantine scolaire dans les écoles et aussi à la carence en matériels didactiques. Les données indiquent que 100 des 115 établissements scolaires de la commune contiennent des points d'eau. De même, 110 des 115 des écoles contiennent des toilettes.

Des visites réalisées dans les différentes écoles publiques et privées ont permis de constater que l'état sanitaire de la plupart de ces points d'eau et toilettes laissent à désirer. Il est utile de noter que rares sont les toilettes qui sont hygiéniques. Elles sont en majorité domestiques. Soulignons que la santé est l'un des facteurs garantissant la qualité de l'éducation. Cependant, dans ces conditions, les élèves sont exposés au risque de diverses maladies.

Il est aussi important de rappeler l'importance des matériels didactiques dans la perspective de la promotion d'un enseignement-apprentissage de qualité. Cependant, selon les données recueillies, seuls 29 des 115 écoles disposent d'un embryon de bibliothèque. Ces conditions de fonctionnement ne favorisent pas tout à fait un climat d'enseignement-apprentissage de qualité dans la majorité des établissements scolaires de la commune.

► QUALITÉ DE LA MOBILISATION SOCIALE

Depuis quelques décennies les comités de parents sont considérés comme une instance incontournable dans la gouvernance éducative. Ce dispositif est communément reconnu comme un facteur contribuant à la réussite des élèves. C'est pourquoi, les parents sont fortement conseillés de se mettre en association en vue de participer à la gouvernance de l'école. Les acteurs rencontrés ont cependant révélé la quasi-inexistance de ce dispositif dans les écoles de la commune.

Les données du tableau montrent donc que le taux de réussite global des élèves au ni-

veau de la 9ème année fondamentale, pour l'année scolaire 2018-2019 est de 77,41 % pour le secteur public et 82,78% pour le secteur privé. La performance est évaluée en moyenne à 80% pour les secteurs public et privé au niveau du fondamental (9ème AF). Il faut signaler que selon le Plan décennal d'éducation et de la formation 2018-2028, le rendement interne du système éducatif dans la commune de Plaine-du-Nord était évalué à 68, 94% en 2016.

GOUVERNANCE DU SYSTÈME

En termes de gouvernance du secteur éducatif, la commune de Plaine-du-Nord est dépendante de la commune d'Acul-du-Nord qui héberge le Bureau du District Scolaire d'Acul-du-Nord. Donc, tout ce qui a trait au travail de coordination, de supervision et de réglementation des écoles selon les normes de la politique du MENFP à Plaine-du-Nord est assuré par ce BDS.

Dans ces conditions, point besoin de souligner que le secteur éducatif de Plaine-du-Nord souffre d'une grande carence en termes de gouvernance. Car, tenant compte des défis liés au manque de ressources humaines et logistiques auquel fait actuellement face le BDS d'Acul-du-Nord, cette structure a de sérieuses difficultés à planifier et à gérer efficacement la qualité de l'offre éducative dans la commune.

► PHÉNOMÈNES DES SUR-ÂGÉS, DE REDOUBLLEMENT ET DE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Les acteurs rencontrés ne disposent pas de statistiques permettant d'apprécier objectivement les phénomènes des sur-âgés, de redoublement et de décrochage

scolaire dans l'évolution du secteur éducatif au niveau de la commune. Bien qu'ils estiment que le taux relatif à chacun de ces phénomènes soit relativement faible, ils soulignent, cependant, qu'ils constituent des problèmes non négligeables qu'il faut nécessairement adresser. Principalement, les cas de sur-âgés sont toujours rencontrés dans les zones reculées des sections communales et de décrochage scolaire dû à des grossesses précoces et des difficultés économiques des parents.

► PERFORMANCE DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Faute de données systématiques disponibles sur l'efficacité interne du secteur éducatif au niveau de la commune, il est difficile d'évaluer objectivement la performance des écoles de la commune. Toutefois, se basant sur les résultats officiels des examens de 9ème année fondamentale de l'année scolaire 2018-2019, la performance est plutôt satisfaisante. Le tableau 9 présente le niveau de performance des écoles de la commune au niveau de la 9ème année fondamentale pour l'année scolaire 2018-2019.

TABLEAU 32. - : Performance des écoles de la commune au niveau fondamental (9ème année)

| Années académiques | Public | | | Privé | | |
|--------------------|----------|-------|---------|----------|-------|-----------|
| | Effectif | Admis | Échoués | Effectif | Admis | Non admis |
| 2018-2019 | 527 | 408 | 119 | 755 | 625 | 130 |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages 2020-2021

En résumé



En ce qui a trait aux infrastructures d'enseignement, on dénombre une cinquantaine d'écoles classiques et 6 universités fonctionnant dans la commune. L'éducation au niveau de Plaine-du-Nord est soutenue par certaines institutions qui offrent des formations classiques et supérieures. D'autres interviennent en matière de scolarité, cantines scolaires, supports matériels, etc. Des appuis en formation pédagogique sont offerts par AYITI-MOUN, Ciels ozone, Henry Deschamps et Compassion Internationale. De plus, des élèves bénéficient du parrainage scolaire offert par Haïti-Ed, Kids Alive, Pain du Monde, Compassion Internationale, MENH et la fondation AYITI-MOUN, une institution locale et World Vision. Cette dernière intervient aussi dans la construction, la réhabilitation des écoles et la mise en place de bibliothèque. L'ONG Living Water apporte son soutien dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Des cantines scolaires sont financées par PAM, Food For The Poor, "IF Fondation" et Compassion internationale.

En dépit de ces atouts, l'offre de formation en générale est inadéquate. L'éducation au niveau de la commune est confrontée à de nombreux problèmes d'ordre académique et infrastructurel marqués par un manque de mobilier et de matériels didactiques pour les élèves, l'inadaptation des infrastructures scolaires aux personnes handicapées, l'inadéquation de l'environnement scolaire (absence de moyens de transport scolaire manque de blocs sanitaires, d'espaces de jeux et de récréation, de bibliothèque, de cafeteria, d'accès à l'énergie et à l'eau potable et de salle d'expérimentation dans les écoles).

Généralement, les apprenants souffrent d'un appui psychologique et cognitif. Le personnel enseignant, dans la majorité des cas n'est pas recyclé et n'a pas les compétences nécessaires. Certains professeurs sont démotivés à cause des insatisfactions liées au salaire et aux difficultés pour trouver leur nomination, occasionnant à cet effet des irrégularités. La situation de l'éducation est dominée par une forte déperdition scolaire et de délinquance.

2.4.2

SANTÉ ET NUTRITION

Les interventions de prévention des pathologies et des épidémies ainsi que la disponibilité de services et de soins curatifs, devant « garantir l'état de bien-être de la population en Haïti », est sous la responsabilité du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP). Dans cette mission, la politique de santé du MSPP consiste à assurer, sur le plan national, un leadership adéquat dans le système sanitaire et y établir, au niveau des départements, des arrondissements et des institutions de santé une bonne gouvernance sectorielle.

En ce sens, le Ministère de la Santé Publique et de la Population assure la régulation du système sanitaire, la protection de la santé, la prestation et le financement des soins en partenariat avec d'autres intervenants et acteurs dans le secteur. En vue de faciliter la disponibilité et l'accès sans discrimination à des soins de qualité et de mieux remplir sa mission, le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) s'engage depuis plusieurs décennies dans une profonde restructuration du système sanitaire.

L'ensemble des réformes entreprises auraient dû, à terme, transformer la structure du système de santé qui est désormais conçu comme un système pyramidal à trois niveaux. Le niveau primaire de cette pyramide est constitué de trois catégories d'établissements de santé. Ces derniers sont constitués par les Centres Communautaires de Santé (CCS), les Centres de Santé et les Hôpitaux Communautaires de Référence (HCR). Tenant compte de la dimension spa-

tiale et humaine de la desserte en services de santé, ces institutions ont des aires de services qui couvrent, respectivement, les sections communales, la commune et l'arrondissement d'appartenance.

L'appréciation des retombées de cette réforme au niveau de la commune de Plaine-du-Nord ne peut être faite qu'à partir du fonctionnement actuel du système de santé dans la commune. Pour atteindre ce résultat, le diagnostic s'est donné pour tâches de faire une analyse basée sur la situation de la commune dans l'espace sanitaire, les infrastructures de santé, les équipements de services et du personnel médical, l'encaissement sanitaire assuré par le personnel soignant, les soins ambulatoires, les praticiens traditionnels dans la commune, les indicateurs de santé et quelques services de santé offerts par les institutions sanitaires.

GOUVERNANCE DU SECTEUR ET SITUATION DE LA COMMUNE DANS L'ESPACE SANITAIRE

L'Unité d'Arrondissement de Santé (UAS) est la pierre angulaire du système de santé devant permettre la rationalisation de la carte sanitaire par la définition, la formation et l'implantation d'aires de santé. Issue de la réorganisation directionnelle et la rationalisation spatiale du système de santé, l'UAS contrôle la coordination des opérations au niveau de l'Arrondissement, et est donc une « décentralisation fonctionnelle »

du système de santé, assurant l'articulation entre les interventions des différents prestataires, appartenant aux secteurs public et non-public.

Ainsi, la commune de Plaine-du-Nord fait partie de l'UAS de Cap-Haïtien sous la directive de la Direction Sanitaire Nord. Cette structure n'assure dans les faits aucune fonction opérationnelle devant permettre véritablement la coordination de la prestation de soins, l'accompagnement de proximité, l'administration effective et la gouvernance locale du système de soins. En effet, le territoire communal est couvert par beaucoup d'institutions de santé assurant une couverture très disproportionnée des aires de santé existantes.

INFRASTRUCTURES DE SANTÉ DE LA COMMUNE

La philosophie de l'approche structurelle et de la modernisation du système de santé consiste à rendre les structures sanitaires le plus proche possible de la population. Leur réhabilitation et leur mise en place rentrent dans une logique de pérennisation des interventions dans le domaine de la santé afin de faire face à l'inaccessibilité de soins de qualité et d'assurer une couverture sanitaire optimale.

L'accès aux soins sanitaires dans la commune de Plaine-du-Nord est assurée par plus d'une vingtaine (22) d'institutions de santé. Elles sont au nombre de deux (2)

Centres Communautaires de Santé, huit (8) Centres de santé, six (6) cliniques, cinq (5) Hôpitaux de service et un (1) Hôpital Communautaire de Référence administrant des soins de maternité, de pédiatrie, de chirurgie ainsi que de médecine interne. Elles assurent la prestation de soins de santé de niveau primaire, de premier, deuxième et troisième échelons suivant la pyramide du système de santé.

Les hôpitaux couvrent une large part de la gamme de services disponibles. Ils représentent plus de 27.27 % des institutions de santé. Les centres de santé représentent, quant à eux, 36.36 % de l'offre en soins sanitaires. Pour ce qui est des centres communautaires de santé, ils constituent environ 9.1 % de l'ensemble de ces institutions à assurer des Services de Santé de Premier Echelon (SSPE). Cette présentation structurelle des institutions de santé offre la configuration d'une pyramide inversée et d'un système marqué par la macrocéphalie hospitalière.

La plus forte proportion des institutions est observée au niveau de Morne-Rouge qui détient près de 60% des établissements de santé et Baisse-Plaine qui comporte un peu plus de 22%. La section communale Morne-Rouge contient aussi 80% des institutions hospitalières. Cette forte concentration des institutions de santé peut s'expliquer par une forte demande due à la conurbation et la démographie de la zone qui représente un espace d'extension de la commune de Cap-Haïtien.

TABLEAU 33. - : Catégories et répartition des infrastructures sanitaires de la commune en fonction de leur niveau de soins.

| Espaces géo-graphiques | Établissements de soins de santé primaires | | | | Total |
|------------------------|--|------------------|------------------|-------------------|-------|
| | Premier échelon | Deuxième échelon | | Troisième échelon | |
| | CCS | Cliniques | Centres de santé | Hôpital | |
| Basse-Plaine | - | | 4 | 1 | 5 |
| Bassin-Diamant | - | 1 | - | - | 1 |
| Grand-Boucan | 1 | - | 1 | - | 2 |
| Morne-Rouge | 1 | 5 | 2 | 5 | 13 |
| Centre-Ville | - | - | 1 | - | 1 |
| Grand Total | 2 | 6 | 8 | 6 | 22 |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique des ménages 2020-2021

L'ensemble des établissements de santé sont fonctionnels. Le secteur est fortement dominé par des services hospitaliers. Au moins, quatre institutions offrent des services spécialisés et permettent l'accès à des services d'urgence, particulièrement au niveau de l'Hôpital Communautaire de Référence « New Hope Hospital ». L'offre en soins de santé et la couverture sanitaire sont essentiellement prises en charge par le secteur non public. De fait, les institutions publiques recensées au niveau de la commune représentent environ 10% de l'ensemble.

TABLEAU 34. - : Caractéristiques des infrastructures sanitaires de la commune de Plaine-du-Nord

| Institution | Localisation | Statut | Situation | Horaire | Etat physique |
|--|----------------|------------|---------------|----------------|---------------|
| INSTITUTIONS DE SANTÉ DE PREMIER ÉCHELON | | | | | |
| Centre Communautaire de santé de Morne-Rouge (CCS) | Morne-Rouge | Public | Fonctionnelle | Lundi-Samedi | Bon état |
| Centre Communautaire de Santé de Robillard (CCS) | Grand-Boucan | Public | Fonctionnelle | Lundi-Vendredi | Bon état |
| INSTITUTIONS DE SANTÉ DE DEUXIÈME ÉCHELON | | | | | |
| Clinique Médico-chirurgicale Dugué | Morne-Rouge | Non Public | Fonctionnelle | Lundi-Vendredi | Bon état |
| Clinique Cebien | Morne-Rouge | Non Public | Fonctionnelle | Lundi-Vendredi | Bon état |
| Phénix clinique médicale | Bassin-Diamant | Non Public | Fonctionnelle | Lundi-Samedi | Bon état |
| Clinique Ernesto Che Guevara | Basse-Plaine | Non Public | Fonctionnelle | Lundi-Samedi | Bon état |
| Clinique Eben-Ezer | Morne-Rouge | Non Public | Fonctionnelle | Lundi-Vendredi | Bon état |
| BHP MEDICAL CLINIC | Morne-Rouge | Non Public | Fonctionnelle | Lundi, Jeudi | Bon état |

| Institution | Localisation | Statut | Situation | Horaire | Etat physique |
|---|--------------|------------|---------------|----------------|---------------|
| Bon Berger Centre Médical de santé | Morne-Rouge | Non Public | Fonctionnelle | Lundi-Vendredi | Bon état |
| Centre Médico-Social du Rosaire | Centre-ville | Non Public | Fonctionnelle | Lundi-Vendredi | Bon état |
| Centre de santé amitié et solidarité | Basse-Plaine | Non Public | Fonctionnelle | Lundi-Vendredi | Bon état |
| Centre de Santé, JEHOVAH JIREH | Centre-ville | Non Public | Fonctionnelle | Lundi-Samedi | Bon état |
| Centre de santé Rose Merci de Robillard | Grand-Boucan | Non Public | Fonctionnelle | Tous les jours | Bon état |
| Centre de traitement du cancer de et chirurgie générale (Centre de santé) | Morne-Rouge | Non Public | Fonctionnelle | Lundi-Vendredi | Bon état |
| Centre de santé Notre Dame de la Victoire | Morne-Rouge | Non Public | Fonctionnelle | Lundi-Vendredi | Bon état |
| Centre santé de la vie | Basse-Plaine | Non Public | Fonctionnelle | Lundi-Vendredi | Bon état |

INSTITUTIONS DE SANTÉ DE TROISIÈME ÉCHELON

| | | | | | |
|---|--------------|------------|---------------|----------------|----------|
| Centre Hospitalier IDADEE (CHIDA) | Morne-Rouge | Non Public | Fonctionnelle | Tous les jours | Bon état |
| New Hope Hospital | Basse-Plaine | Non Public | Fonctionnelle | Tous les jours | Bon état |
| Hôpital Saint François de salles de Vaudreuil | Morne-Rouge | Non Public | Fonctionnelle | Tous les jours | Bon état |
| Hôpital Bethesda de Vaudreuil | Morne-Rouge | Non Public | Fonctionnelle | Tous les jours | Bon état |
| Hôpital Divine Mercy | Morne-Rouge | Non Public | Fonctionnelle | Lundi-Samedi | Bon état |
| Hôpital ASEBED | Morne-Rouge | Non Public | Fonctionnelle | Tous les jours | Bon état |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS 2020-2021)





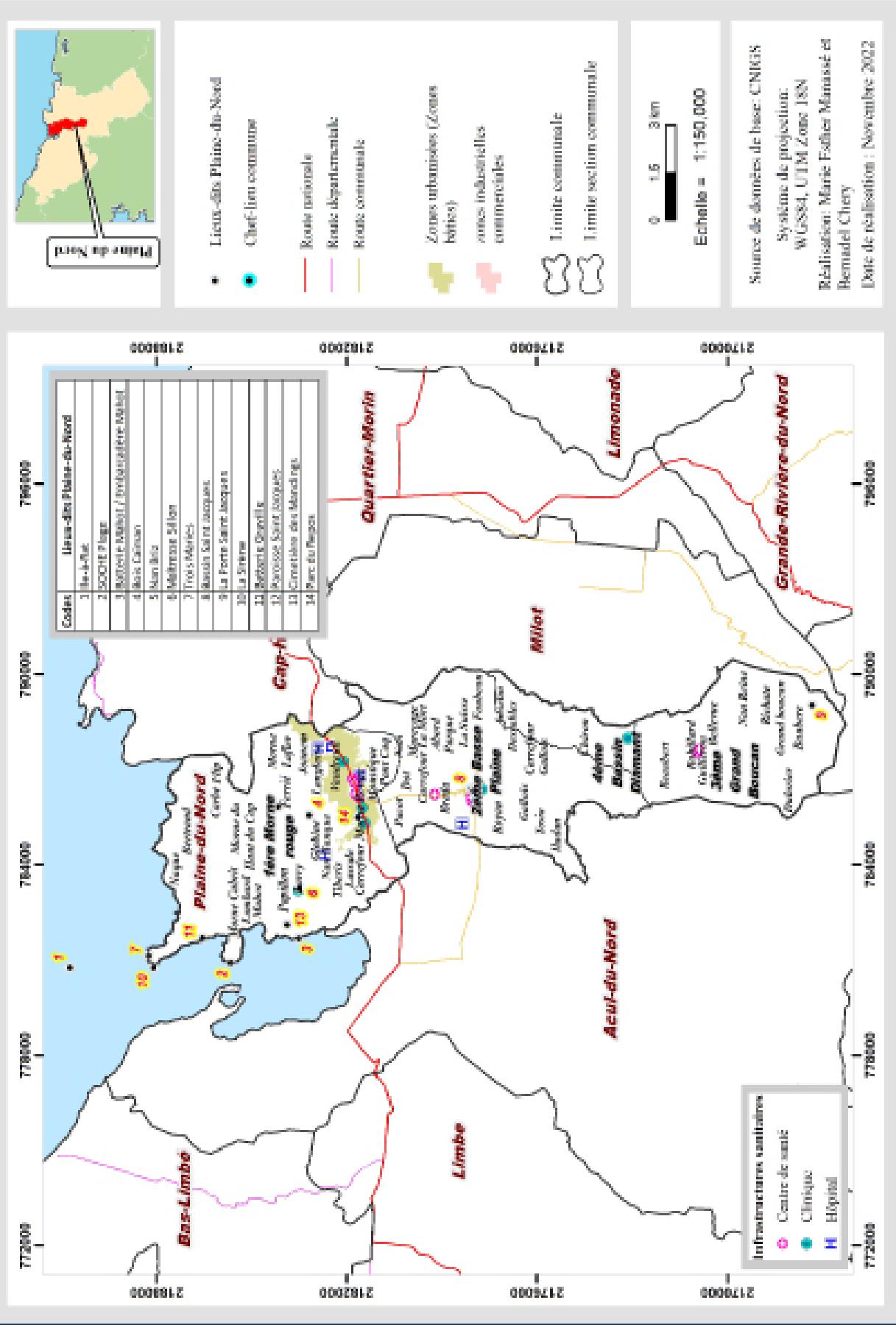
LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES DE SANTÉ DANS LA COMMUNE

La carte sur les infrastructures sanitaires de la commune de Plaine-du-Nord regroupe les cliniques représentées sur la carte par une boule verte avec une croix bleue au milieu, les centres de santé identifiés sur la carte par une boule de couleur rose avec une croix blanche à l'intérieur et les hôpitaux identifiés par un carré blanc avec un H bleu au milieu. On remarque que ces infrastructures sont plus concentrées dans la 1^{ère} section Morne-Rouge ainsi qu'au centre-ville.

Les cliniques sont au nombre de 6 sur un total de 22 infrastructures sanitaires répertoriées par les enquêteurs d'IFOS, soit un pourcentage de 27.28%, on les rencontre dans presque toute la partie urbanisée de cette commune. Les centres de santé répertoriés sont au nombre de 10, soit 45.44% de l'ensemble et les hôpitaux répertoriés sont au nombre de 6, ce qui représente 27.28% de l'ensemble des infrastructures sanitaires.

La première section Morne-Rouge compte 13 infrastructures de santé, la 2^{ème} Baisse-Plaine en a 6 dont 3 dans le centre-ville, la 3^{ème} Grand-Boucan en comporte 2 et la 4^{ème} section Bassin-Diamant comporte une seule infrastructure de santé.

INFRASTRUCTURES SANITAIRES DE LA COMMUNE DE PLAINE-DU-NORD



CARTE 14 : Localisation des infrastructures de santé dans la commune

Les institutions de santé de premier échelon sont uniquement des Centres Communautaires de Santé. Elles possèdent globalement les espaces de services et de prestation de soins, mais non selon le nombre et la qualité en lien direct avec le dimensionnement des espaces et les normes d'aération. Dans le cas des institutions de santé de deuxième échelon, hormis les cliniques, un seul établissement sur huit, soit 12.5 % possède au moins un de chaque espace de service et de prestation de soins obligatoire, sans toutefois atteindre le nombre d'unités par espace selon les normes du MSPP. Dans le cas des établissements de troisième échelon, trois hôpitaux sur six, soit 50%, possèdent au moins un des principaux espaces de service et de prestation de soins nécessaires pour leur niveau de soins. Toutefois aucun établissement n'atteint le nombre d'unités par espace selon les normes du MSPP, hormis les pharmacies pour trois établissements hospitaliers.

TABLEAU 35 . : Espaces de services et de prestation de soins des établissements sanitaires

| Nom de l'institution | Type d'établissement santé | Réception et Archives | Salle(s) d'Urgence, de tri et d'observation | Salle(s) de consultation prénatale, pédiatrique, adultes, planning familial, counseling, chirurgie et bucco-dentaire | Salle(s) de travail, d'accouchement, de maternité et pouponnière | Salle d'hospitalisation, pédiatrie, médecine interne, chirurgie et d'isolement | Pharmacie primaire suivant les normes LNSP et Magasin | Laboratoire et imagerie médicale | Résidence / Dorsoir du personnel soignant, de soutien et d'accompagnement (famille) |
|--|-------------------------------|-----------------------|---|--|--|--|---|----------------------------------|---|
| ESPACES DE SERVICES ET DE PRESTATION DE SOINS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ (ES) DE PREMIER ÉCHELON | | | | | | | | | |
| Centre de santé de Morne-Rouge | Centre communautaire de santé | 1 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| Centre communautaire de santé de Robillard | Centre communautaire de santé | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 |
| Normes du MSPP pour les Etablissements de Santé (ES) de 1 ^{er} Echelon | | 2 | 0 | 2 | 0 | 0 | 1 | 0 | 2 |

| ESPACES DE SERVICES ET DE PRESTATION DE SOINS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ (ES) DE DEUXIÈME ÉCHELON | | | | | | | | |
|--|-----------------|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | |
| Clinique Ebenezer | Clinique | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| Centre de radiodiagnostic, de sonographie et de laboratoire | Clinique | 1 | 0 | 2 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| Clinique Medico Chirurgicale Dugué | Clinique | 1 | 0 | 5 | 0 | 1 | 1 | 0 |
| Phénix Clinique Medical | Clinique | 1 | 0 | 2 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| Clinique Cebien | Clinique | 1 | 0 | 2 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| BHP Medical Clinic | Clinique | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| Centre de traitement du cancer et de chirurgie générale | Centre de santé | 1 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 |
| Centre de santé Rose Mercie | Centre de santé | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 | 6 |
| Amitié et solidarité | Centre de santé | 1 | 1 | 2 | 0 | 1 | 1 | 1 |
| Centre de santé Jéhovah jireh | Centre de santé | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 |

| | | | | | | | | | | |
|--|-----------------|---|---|----|---|---|---|---|---|---|
| Centre medico social du Rosaire | Centre de santé | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 0 |
| Ernesto Che Guevara | Centre de santé | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 0 |
| Centre de santé Notre Dame de la Victoire | Centre de santé | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 0 |
| Bon Berger | Centre de santé | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Centre de santé de la vie | Centre de santé | 1 | 1 | 1 | 1 | 5 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Normes du MSPP pour les Etablissements de Santé (ES) de 3 ^{ème} Echelon | | 2 | 3 | 12 | 7 | 9 | 2 | 2 | 2 | 3 |
| ESPACES DE SERVICES ET DE PRESTATION DE SOINS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ (ES) DE TROISIÈME ÉCHELON | | | | | | | | | | |
| Centre hospitalier d'IDADEE | Hôpital | 1 | 2 | 3 | 2 | 2 | 1 | 1 | 1 | 5 |
| ASEBED | Hôpital | 1 | 1 | 3 | 2 | | 1 | 1 | 1 | 6 |
| Divine Mercy | Hôpital | 1 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 1 | 0 | |
| New Hope Hospital | Hôpital | 1 | 1 | 4 | 1 | 8 | 1 | 1 | 1 | |
| Centre Medical Bethesda | Hôpital | 1 | 2 | 6 | 2 | 8 | 1 | 1 | 0 | |
| Hôpital St François de Sales | Hôpital | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 | 1 | 1 | 1 | |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique des ménages (IFOS,2020-2021)

Parmi les interventions prévues dans le cadre de la modernisation du système de santé figurent l'acquisition et la mise aux normes des matériels et des équipements pour faire fonctionner le système et remédier à l'inadéquation des soins de santé. Dans leur grande majorité, les institutions fonctionnent avec des matériels de travail, des équipements médico-techniques et des mobiliers pour le personnel qui sont modernes, en bon état, fonctionnels, suffisants, de bonne qualité et satisfaisants.

Néanmoins, il faut noter que six (6) institutions de santé, soit 26%, indiquent que leurs

matériels et équipements sont rudimentaires. Pour onze (11) d'entre elles, représentant 50%, les matériels et équipements sont loin d'être suffisants. De plus, trois (3) d'entre elles, soit 18,18%, indiquent que les leurs ne sont pas satisfaisants. Les intrants et médicaments sont indiqués être de bonne qualité ; mais pour trois (3) établissements de santé, soit 13,63%, ils sont jugés insuffisants et non satisfaisants. En matière de moyens de transport pour les malades, quatre (4) institutions, dont trois hôpitaux, possèdent une ambulance fonctionnelle, sauf pour l'une d'entre elles dont l'ambulance est en panne.

TABLEAU 36. - : Caractéristiques des matériels et équipements des principales institutions sanitaires

| Niveau de service | Matériels, équipements médico-techniques et mobiliers rudimentaires | Matériels, équipements médico-techniques et mobiliers insuffisants | Matériels, équipements médico-techniques et mobiliers insuffisants et non satisfaisants | Intrants et médicaments insuffisants et insatisfaisants | Ambulances |
|---|---|--|---|---|------------|
| Premier échelon: Centres Communautaires de santé | 1/2 | 2/2 | 1/2 | 0/2 | N/A |
| Deuxième échelon : Centres de santé et cliniques | 2/14 | 7/14 | 2/14 | 2/14 | N/A |
| Troisième échelon : HCR et Hôpitaux | 0/6 | 2/6 | 0/6 | 1/6 | 4/6 |
| Total | 2/22 | 11/22 | 3/22 | 3/22 | 4/6 |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique des ménages / 2020-2021

PERSONNEL DES INFRASTRUCTURES DE SANTÉ

Plusieurs catégories de personnel assurent la prestation des soins de santé dans la commune. Elles comprennent le personnel administratif, le personnel technique, le personnel ambulatoire et le personnel de soutien.

La catégorie du personnel administratif comporte cent quatorze (114) personnes pour l'ensemble des établissements de santé à raison de vingt-deux (22) pour les institutions de premier échelon, quarante (40) en deuxième échelon et cinquante-et-un (51) pour les hôpitaux du troisième échelon. Si pour le poste d'administrateur les hommes sont majoritairement représentés

avec un fort pourcentage de soixante-huit (68%), pour les autres postes moins valorisants les femmes sont mieux représentées avec des pourcentages de quatre-vingt-dix

(90%), soixante-cinq (65%) et de quatre-vingt-douze (92%) respectivement pour les postes de caissière, d'archiviste et de régieuseuse.

TABLEAU 37. - : Personnel administratif des établissements de santé

| Catégories d'établissement de santé | Sexe | Effectif par catégorie de personnel et d'institution de santé | | | | Total | % |
|--|-------|---|-----------|------------|------------|-------|--------|
| | | Administrateur | Caissière | Archiviste | Régisseuse | | |
| Premier échelon (Centres Communautaires de santé) et Cliniques | Homme | 5 | 2 | 3 | 0 | 10 | 45,45% |
| | Femme | 1 | 3 | 3 | 5 | 12 | 54,35% |
| Deuxième échelon : Centres de santé | Homme | 6 | 1 | 5 | 1 | 11 | 27,50% |
| | Femme | 4 | 9 | 7 | 9 | 29 | 72,50% |
| Troisième échelon : Hôpitaux et HCR | Homme | 6 | 0 | 3 | 1 | 10 | 19,60% |
| | Femme | 3 | 15 | 11 | 11 | 41 | 80,29% |
| Total | Homme | 17 | 3 | 11 | 2 | 33 | 36,36% |
| | Femme | 8 | 27 | 21 | 25 | 81 | 63,64% |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Direction des établissements de santé / 2021

L'effectif du personnel technique soignant actif au niveau de la commune est de trois cent cinquante (350). Il est dominé par les infirmières de ligne et les médecins qui sont respectivement au nombre de cent vingt (120) et de soixante-seize (76). La catégorie des médecins est majoritairement constituée d'hommes représentant 64% et 100%

respectivement pour les médecins et les chirurgiens-dentistes. Tandis que certaines catégories comme les infirmières, les auxiliaires et les infirmières sages-femmes sont constituées uniquement de femmes. Dans l'ensemble, les hommes sont au nombre de 97, soit 27,71%, et les femmes de 253, soit 72,291%, pour cette catégorie.

TABLEAU 38. - : Personnel technique des établissements de santé

| Types d'établissement de santé | Catégories de personnel | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|-------------------------|-------|---------------------|---|------------|----|------------|-------|------------|-----|------------|-----|------------|-----|------------|-------|------------|---|-------|
| | Médecin | | Chirurgien-Dentiste | | Pharmacien | | Laborantin | | Infirmière | | Sage-femme | | Infirmière | | Auxiliaire | | Sous total | | Total |
| | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H |
| Premier échelon (Centres Communautaires de santé) et Cliniques | 10 | 5 | 0 | 0 | 3 | 6 | 7 | 9 | 0 | 0 | 0 | 18 | 0 | 13 | 20 | 51 | 71 | | |
| Deuxième échelon : Centres de santé | 10 | 6 | 0 | 0 | 2 | 8 | 3 | 11 | 0 | 17 | 0 | 28 | 0 | 4 | 15 | 74 | 89 | | |
| Troisième échelon: Hôpitaux et HCR | 44 | 11 | 6 | 0 | 1 | 10 | 11 | 17 | 0 | 9 | 0 | 74 | 0 | 7 | 62 | 128 | 190 | | |
| Total | 64 | 22 | 6 | 0 | 6 | 24 | 21 | 37 | 0 | 26 | 0 | 120 | 0 | 24 | 97 | 253 | 350 | | |
| % | 74.4 | 25.58 | 100 | 0 | 20 | 80 | 36.21 | 63.79 | 0 | 100 | 0 | 100 | 0 | 100 | 27.71 | 72.29 | 100 | | |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique des ménages/ 2020-2021

Dans la catégorie de personnel communautaire, on distingue deux groupes qui constituent la composante mobile du système de santé. Ce sont, d'une part, les agents de santé ainsi que les matrones rattachés aux centres de santé et, d'autre part, les secouristes du bureau de la croix rouge.

La commune est desservie par un nombre appréciable de cent-douze (112) agents de santé. Les hommes représentent 32% et les femmes 68%. En matière de couverture géographique, leurs zones de desserte couvrent toutes les sections communales. À noter qu'ils/elles sont rattaché-e-s à 50% des établissements de premier échelon, 44% des institutions de deuxième échelon et 6% des hôpitaux.

TABLEAU 39. - : Répartition des agents de santé communautaires par institution de santé et zone géographique

| Institutions d'attache | Unité géographique | Zones de desserte | Homme | Femme | Total | % |
|--|--------------------------|---|-------|-------|-------|--------|
| ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DE PREMIER ÉCHELON ET CLINIQUES | | | | | | |
| Centre de santé de Robillard | 3 ^{ème} Section | 3 ^{ème} section | 6 | 8 | 14 | 12.50% |
| Clinique Médico-Chirurgicale Dugué | 1 ^{ère} Section | Toute la commune | 4 | 10 | 14 | 12.50% |
| Centre Médical Bethesda | 1 ^{ère} Section | Toute la commune | 5 | 5 | 10 | 8.93% |
| BHP Medical Clinic | 1 ^{ère} Section | Balan | 0 | 1 | 1 | 0.89% |
| ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DE DEUXIÈME ÉCHELON | | | | | | |
| Centre médico-social du Rosaire | Centre-Ville | 2 ^{ème} , 4 ^{ème} section | 1 | 2 | 3 | 2.68% |
| Centre de santé de Morne-Rouge | 1 ^{ère} Section | Morne-Rouge | 0 | 4 | 4 | 3.57% |

| Institutions d'attache | Unité géographique | Zones de desserte | Homme | Femme | Total | % |
|---|--------------------------|---|-------|-------|-------|--------|
| Amitié et solidarité | 2 ^{ème} Section | 2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} section | 1 | 2 | 3 | 2.68% |
| Centre de traitement du cancer et de chirurgie générale | 1 ^{ère} Section | Toute la commune | 2 | 0 | 2 | 1.79% |
| ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DE TROISIÈME ÉCHELON | | | | | | |
| Centre hospitalier d'IDADEE | 1 ^{ère} Section | Balan | 12 | 37 | 49 | 43.75% |
| Hôpital St François de Sales | 1 ^{ère} Section | Toute la commune | 0 | 2 | 2 | 1.79% |
| ASEBED | 1 ^{ère} Section | Toute la commune | 1 | 1 | 2 | 1.79% |
| New Hope Hospital | 2 ^{ème} section | Dupérier | 4 | 4 | 8 | 7.14% |
| Total | | | 36 | 76 | 112 | 100% |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord /Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique des ménages / 2020-2021

La proportion d'accouchements assistée par le personnel de santé qualifié est de 39% (EM-MUS VI 2016-2017). Cette situation explique un recourt considérable aux matrones. Elles se révèlent donc d'une grande importance pour les stratégies de diminution du taux de mortalité maternelle estimé à 157 pour 100 000 naissances vivantes (MSPP, 2014). Le nombre de matrones recensés au niveau de la commune est de deux cent quarante-quatre (244). Les établissements de santé qui travaillent avec ces praticiennes traditionnellement surtout sollicitées dans les milieux ruraux sont au nombre de six (6), à raison de trois (3) pour les établissements de santé de premier et de troisième échelons. À noter que plus de 40% des matrones recensées n'ont reçu aucune formation.

TABLEAU 40. - : Répartition des matrones par institution de santé et zone géographique

| Institutions d'attache | Unité géographique | Zones de desserte | Matrones recensées | Matrones recyclées | Matrones en formation | Matrones non formées |
|--|--------------------|---|--------------------|--------------------|-----------------------|----------------------|
| ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DE PREMIER ÉCHELON ET CLINIQUES | | | | | | |
| Clinique Medico Chirurgicale Dugué | Morne-Rouge | Balan - Port Français -Gaudin - Centre-ville - Grand-Boucan - Rivière salée - Morne Anglais - Gallois - Campion | 24 | 24 | 0 | 0 |
| Centre communautaire de santé de Morne-Rouge | Morne-Rouge | Balan – Vaudreuil – Robillard - Bois-caïman | 1 | 0 | 0 | 1 |

| Institutions d'attache | Unité géographique | Zones de desserte | Matrones recensées | Matrones recyclées | Matrones en formation | Matrones non formées |
|---|--------------------|---|--------------------|--------------------|-----------------------|----------------------|
| Centre communautaire de santé de Robillard | Grand-Boucan | Rivière sable-Bois Cadet – Modje – Carré – Giléron – Larevoir - Tortue | 6 | 6 | 0 | 0 |
| ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DE TROISIÈME ÉCHELON | | | | | | |
| ASEBED | Morne-Rouge | Morne-Rouge | 1 | 1 | 0 | 0 |
| New Hope Hospital | Baisse-Plaine | Balan - Bois-Caïman – Vaudreuil - Baisse-Plaine - Bassin-Diamant - Grand-Boucan | 80 | 0 | 30 | 50 |
| Centre Médical Bethesda | Morne-Rouge | Balan - Bois-Caïman – Vaudreuil - Baisse-Plaine - Bassin-Diamant - Grand-Boucan | 10 | 10 | 0 | 0 |
| Total | | | 122 | 41 | 30 | 51 |
| Pourcentage | | | 100% | 33.6% | 24.6% | 41.8% |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique des ménages/ 2020-2021

Le personnel de soutien rattaché aux infrastructures sanitaires de la commune est constitué essentiellement de gardien-ne-s et de ménagers-(ères). Ils sont au nombre de quatre-vingt-six (86) personnes. Pour les gardiens, les hommes représentent 97% et les femmes 3%. Tandis que pour les ménagers-(ères), les femmes constituent 72% et les hommes 18%.

TABLEAU 42. - : Personnel de Soutien des établissements de santé

| Catégories d'institution de santé / Types de personnel | Gardien-ne | | Ménager (ère) | | Sous-total | | Total | % |
|--|------------|---|---------------|---|------------|---|-------|-------|
| | H | F | H | F | H | F | | |
| ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DE PREMIER ÉCHELON ET CLINIQUES | | | | | | | | |
| Centre communautaire de santé de Morne rouge | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 2 | 2.33% |
| Centre communautaire de santé de Robillard | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 2 | 2.33% |
| Clinique Ebenezer | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 2 | 2.33% |
| Clinique Médico-Chirurgicale Dugué | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 2 | 2.33% |
| Clinique Cebien | 2 | 0 | 0 | 2 | 2 | 2 | 4 | 4.65% |
| BHP Medical Clinic | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 1.16% |

| Catégories d'institution de santé / Types de personnel | Gardien-ne | | Ménager (ère) | | Sous-total | | Total | % |
|---|------------|----------|---------------|-----------|------------|-----------|-----------|-------------|
| | H | F | H | F | H | F | | |
| Centre de radiodiagnostic, de sonographie et de laboratoire | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 2 | 2.33% |
| Phénix Clinique Médicale | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 2 | 2 | 2.33% |
| ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DE DEUXIÈME ÉCHELON | | | | | | | | |
| Centre de santé Rose Mercie | 2 | 0 | 0 | 2 | 2 | 2 | 4 | 4.65% |
| Centre de santé Jéhovah Jireh | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 2 | 2.33% |
| Centre médico-social du Rosaire | 1 | 0 | 1 | 3 | 2 | 3 | 5 | 5.81% |
| Ernesto Che Guevara | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 2 | 2.33% |
| Centre de santé Notre Dame de la Victoire | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 1.16% |
| Centre santé de la vie | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 2 | 2.33% |
| Amitié et solidarité | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 1.16% |
| Centre de traitement du cancer et de chirurgie générale | 1 | 0 | 1 | 1 | 2 | 1 | 3 | 3.49% |
| ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DE TROISIÈME ÉCHELON | | | | | | | | |
| Centre hospitalier d'IDAEE | 2 | 0 | 0 | 7 | 2 | 7 | 9 | 10.47% |
| Hôpital St François de Sales | 1 | 0 | 0 | 4 | 1 | 4 | 5 | 5.81% |
| ASEBED | 1 | 0 | 2 | 1 | 3 | 1 | 4 | 4.65% |
| Divine Mercy | 2 | 0 | 0 | 1 | 2 | 1 | 3 | 3.49% |
| New Hope Hospital | 3 | 0 | 5 | 7 | 8 | 7 | 15 | 17.44% |
| Centre Médical Bethesda | 7 | 0 | 1 | 5 | 8 | 5 | 13 | 15.12% |
| TOTAL | 30 | 1 | 10 | 45 | 40 | 46 | 86 | 100% |

Source : *Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique des ménages/ 2020-2021*

L'un des axes de la réorganisation du système de santé est un programme de formation plus adéquate et continue élaboré à l'intention du personnel soignant afin de le rendre plus adapté et plus qualifié pour la prestation de soins de proximité plus efficaces et plus efficientes. Dans la commune, en dehors du fait que le personnel technique et soignant est recruté sur la base de leur formation professionnelle, aucune formation continue n'est signalée dans une perspective d'adaptation du personnel au fonctionnement d'une UAS, de formation continue du personnel technique soignant, de recyclage du personnel ambulatoire et du corps paramédical.

En termes de statut du personnel, parmi les cinq cents quatre-vingt-cinq (585) personnes travaillant dans le secteur de la santé, 67,35% ont une stabilité d'emploi et ont le statut d'employé, 24,44% sont des contractuels et 8,20% sont des bénévoles. À noter que le travail bénévole est fourni par environ 9% des médecins (6), plus de 11% des infirmières (9), environ 5% des laborantins et plus de 57% des matrones (24). Parmi les employés, les femmes représentent 65,73%. En ce qui concerne les contractuels, elles représentent 69,93%. Tandis que pour les bénévoles, les femmes représentent 87,50%..

TABLEAU 43. - : Statut du personnel des établissements de santé

| Catégories de personnel | Employé | | Contractuel | | Bénévoles | |
|-------------------------|---------------|---------------|--------------|---------------|--------------|--------------|
| | Homme | Femme | Homme | Femme | Homme | Femme |
| Médecin | 52 | 15 | 12 | 3 | 2 | 4 |
| Infirmière | 0 | 80 | 0 | 29 | 0 | 9 |
| Auxiliaire | 0 | 18 | 0 | 4 | 0 | 0 |
| Laborantin | 17 | 22 | 4 | 6 | 1 | 1 |
| Sous-total | 69 | 135 | 16 | 42 | 3 | 14 |
| Administrateur | 11 | 7 | 2 | 3 | 0 | 0 |
| Archiviste | 7 | 14 | 2 | 3 | 0 | 4 |
| Régisseuse | 4 | 15 | 2 | 6 | 0 | 1 |
| Caissière | 1 | 19 | 1 | 4 | 0 | 1 |
| Sous-total | 23 | 55 | 7 | 16 | 0 | 6 |
| Ménagère | 8 | 32 | 3 | 8 | 0 | 1 |
| Gardien | 21 | 2 | 6 | 0 | 0 | 0 |
| Sous-total | 29 | 34 | 9 | 8 | 0 | 1 |
| Agents de santé | 14 | 17 | 11 | 34 | 0 | 0 |
| Matrones | 0 | 18 | 0 | 0 | 3 | 21 |
| Sous-total | 14 | 35 | 11 | 34 | 3 | 21 |
| Total | 135 | 259 | 43 | 100 | 6 | 42 |
| Pourcentage | 23.08% | 44.27% | 7.35% | 17.09% | 1.03% | 7.18% |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique des ménages/ 2020-2021

En matière d'encadrement médico-technique, du point de vue spatial, le plateau technique dont dispose l'ensemble de la commune est de plus de cinquante-cinq (55 / 55,75) ressources humaines comprenant médecins, infirmières et auxiliaires, soit 230 pour 10 000 habitants (h/f). Ces chiffres sont plus que le double de ce qu'exigent les normes internationales, plus particulièrement celles de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), qui fixent un ratio de 25 ressources humaines pour 10 000 habitants (h/f) pour satisfaire les besoins de santé d'une population.

À noter que la couverture assurée par le personnel technique soignant est particulièrement appréciable au niveau de la section communale de Morne-Rouge. Elle concentre à elle seule 65,11% des médecins, 68,33% des infirmières, 62,5 des auxiliaires, 37,63% des matrones, 73,68% des agents de santé et 63,79% des laborantins. Par contre un déficit d'encadrement sanitaire est remarqué particulièrement au niveau du centre-ville et de Bassin-Diamant..

TABLEAU 44. - : *Encadrement médicotechnique suivant le nombre de Personnel médical par habitant*

| Catégorie | Catégories de personnel | La Commune | Centre-ville | Morne Rouge | Basse-Plaine | Grand Boucan | Bassin Diamant |
|------------------|-------------------------|------------|--------------|-------------|--------------|--------------|----------------|
| Médecin | Médecins | 86 | 1 | 56 | 21 | 5 | 3 |
| | Médecin /Habitant | 0.002 | 0.0001 | 0.004 | 0.005 | 0.001 | 0.002 |
| Infirmière | Infirmières | 120 | 1 | 82 | 31 | 5 | 1 |
| | Infirmière /Habitant | 0.003 | 0.0001 | 0.006 | 0.007 | 0.001 | 0.001 |
| Auxiliaire | Auxiliaires | 24 | 0 | 15 | 6 | 3 | 0 |
| | Auxiliaire /Habitant | 0.001 | 0.000 | 0.001 | 0.001 | 0.0003 | 0.000 |
| Agents de Santé | Agents de Santé | 114 | 3 | 84 | 11 | 16 | 0 |
| | Agent santé /Habitant | 0.003 | 0.0003 | 0.006 | 0.002 | 0.002 | 0.000 |
| Matrones Formées | Matrones formées | 142 | 0 | 35 | 30 | 6 | 0 |
| | Matrone /Habitant | 0.003 | 0.000 | 0.002 | 0.007 | 0.000 | 0.000 |
| Laborantin | Laborantin | 58 | 2 | 37 | 15 | 3 | 1 |
| | Laborantin/Habitant | 0.001 | 0.0002 | 0.003 | 0.003 | 0.0003 | 0.001 |

Source combinée: Mairie de Plaine-du-Nord / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique des ménages / 2020-2021

D'un point de vue institutionnel, les normes du MSPP indiquent le plateau technique de personnel nécessaire au bon fonctionnement des institutions de santé. Dans l'ensemble de la commune, pour les établissements de premier échelon, il y a un déficit de seize (16) agents de santé à combler. Dans le cas des établissements de deu-

xième échelon, le déficit à combler est de huit (8) pour les médecins généralistes, de sept (7) pour les infirmières sages-femmes, de trente-six (36) pour les auxiliaire-infirmières et de huit (8) pour les auxiliaire-infirmières des activités de CCS. Pour les établissements de troisième échelon, le déficit de personnel est de onze (11) médecins de famille et de vingt-sept (27) infirmières sages-femmes.

TABLEAU 45. - : Répartition du personnel technique par échelon

| Institutions de santé | Catégories de personnel médical | Ratio/Catégorie d'Institution suivant les normes | Moyenne des effectifs recensés au niveau des institutions | Écarts à combler |
|---|--|--|---|------------------|
| Premier échelon : CCS et dispensaires | Agents de santé Communautaire Polyvalent | 5-6 | 4,88 | -16 |
| | Auxiliaire-Infirmière | 1 | 1,62 | +4.96 |
| Deuxième échelon : Centres de santé à lits et sans lits | Médecins généralistes | 3 | 2 | - 8 |
| | Infirmières sages-femmes | 3 | 2.13 | - 6,93 |
| | Infirmières de ligne | 3 | 3.5 | +4 |
| | Auxiliaire-Infirmières | 5 | 0.5 | - 36 |
| | Auxiliaire-Infirmières pour Activités CCS | 1 | 0 | - 8 |
| | Technicien de laboratoire | 1 | 1.75 | +6 |
| Troisième échelon : Hôpital communautaire de référence et autres hôpitaux | Médecins de famille | 2 | 0.16 | -11.04 |
| | Médecins généralistes | 6 | 9.16 | +19 |
| | Chirurgien-Dentiste | 1 | 1 | 0 |
| | Infirmières sages-femmes | 6 | 1.5 | - 27 |
| | Infirmières de ligne (1/15 lits, 3 équipes/Jour) | 12 | 12.33 | +2 |
| | Infirmières ou technicien-ne-s anesthésistes | 2 | - | - |

Sources combinées: Mairie de Plaine-du-Nord / Paquet Essentiel de Services/ Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique des ménages 2020-2021

PRATICIENS TRADITIONNELS ET CHARLATANS

A l'instar de l'ensemble du pays, les habitants de la commune, dans la grande majorité des cas, croient dans des forces mystiques de guérison. Ce qui se traduit dans la réalité par la grande popularité des praticiens traditionnels qui jouissent, du même coup, d'une confiance inébranlable dans leur pratique de la médecine traditionnelle.

D'autant plus que la commune est une des grandes destinations de fêtes patronales et une destination de pèlerinage de portée nationale accueillant des gens d'un peu partout en quête de guérison ou de réalisation de leurs vœux. Cette croyance entraîne le recours aux praticiens traditionnels pour tous les problèmes de la vie courante et en particulier les problèmes de santé. La conséquence immédiate est une grande fréquentation des maisons de praticiens

traditionnels à côté des établissements de prestation de soins de santé.

Les praticiens-ne-s traditionnels-le-s se divisent en plusieurs catégories. On en distingue les hougans et mambos, puis les médecins-feuilles. Les praticiens traditionnels recensés sont au nombre de quatre-vingt-douze (92), soit environ 16% du nombre de personnes travaillant dans le secteur de la santé au niveau de la commune. Les médecins-feuilles sont au nombre de dix-

sept (17) parmi les cent-deux (102) praticiens-nnes, soit un pourcentage d'environ 17%. Par contre, les hougans et mambos totalisent, quant à eux, le plus fort pourcentage, soit approximativement 71% des tradi-praticiens. La plus forte concentration de praticiens traditionnels est détenue par la première section ou ils totalisent un pourcentage de 30%.

TABLEAU 46. - : Praticien-ne-s traditionnel-le-s et charlatans

| Catégories | Zones desservies | Homme | Femme |
|-------------------|---|-------|-----------|
| Charlatans | Mansuie, Gallois, Deau, Pacot, Mathurin. Bois Cadet, Bakini, Chiron | 7 | 5 |
| Médecins Feuilles | Balan, Gallois, Pacot, Mathurin. Bois Cadet, Centre-ville, Bakini, Chiron | 10 | 8 |
| Hougans | Toute la commune | 54 | 0 |
| Mambos | Toute la commune | 0 | 18 |
| Total | 71 | | 31 |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord /Direction des établissements de santé / Inventaire des Infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages / IFOS 2020-2021

Les praticiens traditionnels offrent des services variés au niveau de la commune en vue de traiter les maux potentiels dont souffrent leurs patient-e-s. Leurs frais de service ne sont pas de trop grande importance. Le nombre de visites qu'ils reçoivent au quotidien frôlent parfois 30 à 50 personnes par jour.

TABLEAU 47. - : Services offerts par les praticiens traditionnels

| Catégories de praticien-ne-s | Fonctionnement | Services offerts | Prix des services | Nombre moyen de personnes reçues/Jour |
|------------------------------|----------------|---------------------------------------|-------------------|---------------------------------------|
| Charlatans | Tous les jours | Vente de pilules | Varié | - |
| | | Contraception | 2 500 – 5 000 G | |
| | | Auscultation | | |
| | | Prise de tension | 25 – 50 G | |
| Médecins Feuilles | Tous les jours | Massage musculaire | Varié | 30 |
| | | Dose à base de racines et de feuilles | | |
| | | Bain | | |
| | | Tisane | | |
| | | Bouteille Dame Jeanne | | |
| | | Piqûre | | |
| Hougans et mambos | Tous les jours | Massage musculaire | Varié | 50 |
| | | Accouchement | | |
| | | Lavement intestinal | | |
| | | Castration | | |
| | | Consultation spirituelle et mystique | | |
| | | Contraception | | |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique des ménages / 2020-2021

QUELQUES INDICATEURS DE SANTÉ

► FRÉQUENTATION DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

La première section accuse le plus fort taux de fréquentation des établissements de santé, soit un pourcentage de 59 %. Cela peut, toutefois, s'expliquer par l'accessibilité plus grande des institutions sanitaires

pour cette population; mais ne traduit pas nécessairement une plus grande vulnérabilité de cette communauté. La 3^{ème} section communale et la 4^{ème} ont les plus faibles taux de fréquentation, soit respectivement 4 % et 3 %. Malheureusement, cela n'explique pas l'état de santé plus robuste de la population qui fait également face aux maladies épidémiques et endémiques du pays. Le centre hospitalier d'IDADEE (CHIDA) est l'établissement sanitaire le plus fréquenté de la commune (IFOS, 2021).

► DISTANCE PARCOURUE PAR LES PATIENT-E-S

En termes d'accessibilité, dans certaines zones de service de Morne-Rouge (Port-Français) et Grand-Boucan (Chiron, Bois cadet, Tortue), les patients parcourent

plus de quarante (40) minutes à pied pour atteindre l'établissement de santé le plus proche. Cela montre la nécessité d'accroître les soins de santé ambulatoire, de rééquilibrer la carte sanitaire et de renforcer les dispositifs ambulanciers pour faciliter l'accès aux institutions de santé.

TABLEAU 48. - : Évaluation de la distance parcourue par la population de certaines zones pour atteindre les établissements de santé.

| Institutions de référence | Principales zones desservies | Distance moyenne parcourue (en mn) |
|---|--|------------------------------------|
| Hôpital St François de Sales | Balan – Vaudreuil - Morne rouge - Bois caïman- Centre-ville | 37 |
| Centre de traitement de cancer et de chirurgie générale C3G | Centre-ville – Balan - Robillard | 75 |
| Clinique Ebenezer | Balan - Centre-ville – Vaudreuil – Robillard - Port-francais - Bois-caiman - Bassin diaman | 69 |
| Centre de santé d'IDAEE | Balan - Bois-caiman - Centre-ville - Bois-neuf - Robillard | 36 |
| CERASO | Balan – Vaudreuil - Bois caïman - Port Français - Centre-ville | 39 |
| Amitié et solidarité | Galois - Ille-Adam - Bois-rouge - La suisse – Balan - Breda 1 – Lachambré - Grand-Pré | 20 |
| Centre de santé Jéovah Jireh | Galois - Morne rouge – Dupérier- La Suisse | 34 |
| BHP Medical Clinic | Bréus - Mont Voisin - Port Français – Gaudin - Rivière Salée - Bois caïman - Langlaise | 29 |
| ACEBEB | Balan - Centre-ville - Bois Caiman Vaudreuil | 29 |
| Divine Mercy | Vaudreuil - Morne rouge – Balan - Centre-ville - Bois-rouge - Rivière salée | 31 |
| Clinique Medico Chirurgical Dugué | Balan - Port Français – Gaudin - Centre-ville - Grand Boucan - Rivière salée - Morne Anglais – Gallois - Campion | 83 |
| New Hope Hospital | Balan - Bois Caïman – Vaudreuil - Basse-Plaine - Bassin Diamant - Grand Boucan | 86 |
| Centre Médical Bethesda | Balan - Bois Caïman – Vaudreuil - Basse-Plaine - Bassin Diamant - Grand Boucan | 86 |
| Phénix Clinique Médical | Cabeau – Chiron – Borde - Nava Campion | 20 |

| Institutions de référence | Principales zones desservies | Distance moyenne parcourue (en mn) |
|---|---|------------------------------------|
| Centre de santé de Robillard | Rivière sable - Bois Cadet – Modje – Carré – Giléron – Larevoir - Tortue | 54 |
| Centre medico social du Rosaire | Rivière sable - Morne rouge - Centre-ville - Bassin Diamant - Giléron | 46 |
| Ernesto Che Guevara | Île Adam – Galois – Dupérier – Campion - Bois rouge – Bréda - La Suisse - Centre-ville | 33 |
| Clinique Cebien | Toute la commune | 120 |
| Centre de santé Notre Dame de la Victoire | Balan | 45 |
| Centre de santé de la vie | Dupérier – Cadeau - La suisse - Centre-ville – Galois - Île Adam - Bois rouge - Robillard | 37 |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique des ménages / 2020-2021

► MALADIES ET SYMPTÔMES LES PLUS RENCONTRÉS EN CONSULTATION GÉNÉRALE

Les maladies et symptômes des voies respiratoires constituent la première cause de consultations dans les établissements de santé selon l'étude épidémiologique de cohorte menée de janvier à décembre 2020, avec un effectif de dix mille sept cent soixante-seize (10 776) cas sur cinquante-quatre mille sept cents quatre-vingt-onze (54 791) cas recensés, soit un pourcentage significatif de 19,68%. Elles sont suivies

par ordre décroissant des gastro-entérites et parasitoses intestinales, des maladies et symptômes gastro-digestifs ainsi que des maladies et symptômes cardiovasculaires, avec des pourcentages respectifs de 13,71%, 13,66% et 12,53%. Certaines pathologies à déclaration obligatoire comme le VIH-SIDA et les tumeurs sont très fréquentes avec respectivement des pourcentages de 0,44% et de 1,03% correspondant à un nombre deux cent quarante-trois (243) et de cinq cent soixante-six (566) patient(e)s.

TABLEAU 49. - : Fréquence des maladies et des symptômes couramment rencontrés

| Cas et symptômes les plus rencontrés en consultations générales | Jan | Fév. | Mars | Avril | Mai | Juin | Juil. | Août | Sept | Oct. | Nov. | Déc. | Total | % |
|---|-----|------|------|-------|-----|------|-------|------|------|------|------|------|-------|-------|
| Maladies et symptômes cardiovasculaires | 734 | 707 | 686 | 607 | 521 | 548 | 508 | 689 | 521 | 421 | 476 | 448 | 6866 | 12.53 |
| HTA | 707 | 675 | 647 | 580 | 500 | 532 | 485 | 665 | 497 | 399 | 457 | 433 | 6577 | 12 |

| Cas et symptômes les plus rencontrés en consultations générales | Jan | Fév. | Mars | Avril | Mai | Juin | JUIL. | Août | Sept | Oct. | Nov. | Déc. | Total | % |
|---|------|------|------|-------|-----|------|-------|------|------|------|------|------|-------|-------|
| | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 2 | 3 | 3 | 2 | 3 | 2 | 33 | 0.06 |
| Insuffisance cardiaque | 10 | 9 | 7 | 6 | 3 | 2 | 5 | 1 | 4 | 0 | 5 | 4 | 56 | 0.1 |
| Céphalée | 14 | 20 | 29 | 18 | 15 | 11 | 16 | 20 | 17 | 20 | 11 | 9 | 200 | 0.37 |
| Maladies et symptômes gastro-digestifs | 577 | 571 | 619 | 577 | 637 | 611 | 601 | 626 | 687 | 655 | 684 | 643 | 7488 | 13.66 |
| Gastrite | 502 | 483 | 530 | 502 | 533 | 512 | 484 | 519 | 571 | 528 | 542 | 502 | 6208 | 11.33 |
| H pilorie | 35 | 40 | 47 | 38 | 70 | 77 | 73 | 60 | 64 | 70 | 75 | 70 | 719 | 1.31 |
| Pyrosis | 40 | 48 | 42 | 37 | 34 | 22 | 44 | 47 | 52 | 57 | 67 | 71 | 561 | 1.02 |
| Maladies et symptômes des voies respiratoires | 1002 | | 996 | 827 | 913 | 875 | 803 | 794 | 884 | 887 | 806 | 853 | 10776 | 19.68 |
| IRA | 654 | 752 | 606 | 457 | 498 | 463 | 393 | 375 | 468 | 473 | 417 | 435 | 5991 | 10.93 |
| Syndrome grippal | 94 | 103 | 100 | 100 | 100 | 106 | 101 | 104 | 114 | 110 | 100 | 93 | 1224 | 2.23 |
| Rhume | 78 | 80 | 30 | 34 | 69 | 80 | 75 | 70 | 70 | 63 | 42 | 47 | 738 | 1.35 |
| Pneumonie | 48 | 55 | 68 | 40 | 46 | 30 | 28 | 32 | 21 | 26 | 20 | 39 | 453 | 0.83 |
| TB Pulmonaire | 61 | 70 | 82 | 92 | 92 | 92 | 96 | 97 | 104 | 105 | 111 | 119 | 1121 | 2.05 |
| Tuberculose | 59 | 70 | 82 | 90 | 92 | 92 | 96 | 97 | 102 | 105 | 111 | 119 | 1115 | 2.04 |
| Asthme | 1 | 4 | 14 | 10 | 11 | 8 | 12 | 14 | 0 | 0 | 0 | 0 | 74 | 0.14 |
| Symptômes respiratoires | 7 | 3 | 14 | 4 | 5 | 4 | 2 | 5 | 5 | 5 | 5 | 1 | 60 | 0.11 |
| Gastro-entérites et parasitoses intestinales | 293 | 304 | 369 | 243 | 242 | 217 | 227 | 273 | 296 | 331 | 283 | 254 | 3332 | 6.08 |
| Typhoïde | 229 | 256 | 270 | 259 | 245 | 234 | 240 | 192 | 215 | 226 | 177 | 172 | 2715 | 4.96 |
| Diarrhée/Diarrhée aqueuse, aigüe | 43 | 43 | 43 | 43 | 43 | 43 | 43 | 43 | 43 | 43 | 43 | 43 | 516 | 0.94 |
| Gastro-entérite | 15 | 49 | 35 | 21 | 26 | 38 | 30 | 39 | 34 | 31 | 33 | 25 | 376 | 0.69 |
| Parasitose | 47 | 68 | 71 | 36 | 48 | 26 | 32 | 39 | 43 | 46 | 68 | 45 | 569 | 1.04 |
| Parasitose intestinales | 286 | 330 | 325 | 270 | 261 | 280 | 283 | 282 | 280 | 282 | 264 | 254 | 3397 | 6.2 |
| Maladies et symptômes métaboliques | 266 | 317 | 314 | 254 | 242 | 258 | 268 | 277 | 274 | 270 | 253 | 240 | 3233 | 5.9 |
| Diabète | 12 | 7 | 4 | 8 | 9 | 10 | 6 | 2 | 4 | 8 | 11 | 9 | 90 | 0.16 |
| Hypoglycémie | 8 | 6 | 7 | 8 | 10 | 12 | 9 | 3 | 2 | 4 | 0 | 5 | 74 | 0.14 |

| Cas et symptômes les plus rencontrés en consultations générales | Jan | Fév. | Mars | Avril | Mai | Juin | JUIL. | Août | Sept | Oct. | Nov. | Déc. | Total | % |
|--|-----|------|------|-------|-----|------|-------|------|------|------|------|------|-------|-------|
| | 369 | 370 | 396 | 353 | 369 | 367 | 443 | 399 | 365 | 319 | 350 | 353 | 4445 | 8.1 |
| Infections des voies génito-urinaires | 369 | 370 | 396 | 353 | 369 | 367 | 443 | 399 | 365 | 319 | 350 | 353 | 4445 | 8.1 |
| IGU | 230 | 216 | 237 | 219 | 229 | 241 | 258 | 210 | 248 | 253 | 267 | 255 | 2855 | 5.21 |
| IST | 89 | 99 | 108 | 94 | 100 | 78 | 109 | 126 | 89 | 49 | 58 | 70 | 1069 | 1.95 |
| Urinaires IST | 13 | 15 | 13 | 15 | 6 | 17 | 12 | 15 | 0 | 0 | 0 | 0 | 106 | 0.19 |
| VIH | 25 | 24 | 23 | 14 | 18 | 13 | 32 | 24 | 18 | 13 | 17 | 22 | 243 | 0.44 |
| Syphilis | 12 | 16 | 15 | 11 | 16 | 18 | 32 | 24 | 10 | 4 | 8 | 6 | 172 | 0.31 |
| Maladies de la sphère ORL | 152 | 146 | 134 | 127 | 119 | 113 | 110 | 90 | 101 | 104 | 105 | 79 | 1380 | 2.51 |
| Otite | 126 | 117 | 108 | 101 | 95 | 82 | 80 | 82 | 87 | 89 | 79 | 60 | 1106 | 2.02 |
| Conjonctivite | 12 | 7 | 14 | 17 | 16 | 20 | 12 | 3 | 4 | 7 | 8 | 12 | 132 | 0.24 |
| Abcès dentaire | 10 | 14 | 12 | 6 | 4 | 7 | 13 | 0 | 0 | 8 | 10 | 6 | 90 | 0.16 |
| Amygdalite | 4 | 8 | 0 | 3 | 4 | 4 | 5 | 5 | 10 | 0 | 8 | 1 | 52 | 0.09 |
| Maladies des voies circulatoires et nutritionnelles | 118 | 116 | 110 | 99 | 99 | 107 | 104 | 106 | 83 | 91 | 87 | 82 | 1198 | 2.19 |
| Maladie nutritionnelle | 68 | 66 | 59 | 48 | 55 | 58 | 53 | 51 | 48 | 55 | 53 | 48 | 662 | 1.21 |
| Anémie | 50 | 50 | 51 | 51 | 44 | 49 | 51 | 55 | 35 | 36 | 34 | 34 | 536 | 0.98 |
| Tumeurs | 0 | 59 | 75 | 38 | 55 | 30 | 37 | 35 | 55 | 44 | 81 | 57 | 566 | 1.03 |
| Cancer du sein | 0 | 58 | 75 | 38 | 55 | 29 | 37 | 34 | 54 | 44 | 80 | 56 | 560 | 1.02 |
| Cancer foie | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 4 | 0.01 |
| Cancer | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 |
| Maladies de la peau | 242 | 270 | 206 | 178 | 201 | 191 | 192 | 228 | 205 | 189 | 170 | 200 | 2470 | 4.51 |
| Brûlure | 40 | 32 | 12 | 16 | 17 | 32 | 19 | 34 | 38 | 13 | 7 | 46 | 306 | 0.56 |
| Pathologies cutanées (teigne, dermatose, dermatite, sarcoptose/gâle) | 202 | 238 | 194 | 162 | 184 | 159 | 173 | 194 | 167 | 176 | 163 | 154 | 2164 | 3.95 |
| Autres cas | 866 | 815 | 779 | 637 | 719 | 704 | 794 | 731 | 688 | 679 | 624 | 652 | 8697 | 15.87 |
| Accidents de la voie publique | 44 | 36 | 42 | 39 | 39 | 28 | 29 | 34 | 23 | 24 | 34 | 41 | 414 | 0.76 |
| Accidents domestiques | 10 | 9 | 7 | 6 | 10 | 3 | 5 | 4 | 5 | 3 | 7 | 4 | 73 | 0.13 |
| Vomissement | 2 | 10 | 2 | 5 | 9 | 9 | 6 | 4 | 10 | 10 | 5 | 5 | 77 | 0.14 |
| Malaria | 47 | 47 | 32 | 34 | 37 | 21 | 39 | 35 | 38 | 43 | 41 | 33 | 447 | 0.82 |
| Hépatite | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 9 | 0.02 |

| Cas et symptômes les plus rencontrés en consultations générales | Jan | Fév. | Mars | Avril | Mai | Juin | JUIL. | Août | Sept | Oct. | Nov. | Déc. | Total | % |
|---|-------|------|------|-------|-----|------|-------|------|------|------|------|------|-------|------|
| | TPBC | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 7 | 0.01 |
| Épilepsie | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 4 | 0.01 |
| Douleur | 60 | 80 | 100 | 70 | 70 | 80 | 115 | 100 | 87 | 112 | 100 | 100 | 1074 | 1.96 |
| RAS | 97 | 75 | 67 | 69 | 70 | 71 | 81 | 84 | 73 | 72 | 57 | 68 | 884 | 1.61 |
| Syndrome fébrile | 191 | 157 | 183 | 142 | 167 | 152 | 135 | 146 | 128 | 156 | 132 | 130 | 1827 | 3.33 |
| Syndrome infectieux (Infections) | 115 | 63 | 83 | 61 | 112 | 119 | 129 | 99 | 100 | 122 | 119 | 140 | 1262 | 2.3 |
| Autres | 298 | 335 | 260 | 209 | 202 | 221 | 254 | 223 | 223 | 136 | 128 | 130 | 2619 | 4.78 |
| Total | 54791 | | | | | | | | | | | | | 100 |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Direction des établissements sanitaires / 2020-2021

QUELQUES SERVICES DE SANTÉ OFFERTS

► SOINS DE SANTÉ AMBULATOIRE

Les établissements sanitaires qui s'organisent pour administrer des soins ambulatoires à travers la commune sont au nombre de douze (12), à raison de quatre (4) par échelon. Ces établissements disposent des postes de rassemblement dans des points de rencontre particulièrement dans des zones où les soins de santé sont difficiles tels que Port Français, Chiron, Bois Cadet, etc.

En outre, certaines institutions reçoivent des médecins de différentes spécialités, des laborantins, des dentistes et des pharmaciens dans le cadre d'un élargissement et d'un renforcement du paquet de services sanitaires offerts.

De plus des religieux de la zone organisent des cliniques mobiles à l'aide de cadres

médicaux étrangers qu'ils amènent dans la zone, notamment dans les institutions et certaines églises situées au niveau de la commune à l'exception de la quatrième section.

► PAQUET ESSENTIEL DE SERVICES

Parmi les axes prioritaires d'intervention de la politique de santé figurent la priorisation des soins primaires de santé. En effet, ces soins sont sensé être globalisés et intégrés pour constituer le Paquet Essentiel de Services (PES) dans le but de satisfaire les besoins de santé fondamentaux de la population. Hormis les maladies chroniques transmissibles et non transmissibles ainsi que les soins bucco-dentaires pour les hôpitaux, les institutions de santé des différents échelons n'arrivent pas dans l'ensemble à fournir les soins de santé du Paquet Essentiel de Services, comme indiqué dans le tableau suivant.

TABLEAU 50.- : Niveau de prestation de soins des institutions de santé

| Services de santé offerts | Normes | | Situation de la Commune | | | |
|---|--------|-----|-------------------------|------------------|-----|-----|
| | CCS | CS | HCR | CCS et Cliniques | CS | HCR |
| Santé de la femme | + | + | + | 2/8 | 4/8 | 6/6 |
| Santé de l'enfant | + | + | + | 1/8 | 2/8 | 3/6 |
| Lutte contre les maladies transmissibles | + | + | + | - | - | - |
| Nutrition | + | + | + | 1/8 | 0/8 | 1/6 |
| Maladies chroniques transmissibles | + | + | + | 8/8 | 8/8 | 6/6 |
| Maladies chroniques non transmissibles | + | + | + | 8/8 | 8/8 | 6/6 |
| Soins oculaires : Lutte contre la cécité évitable et l'incapacité fonctionnelle | + | + | + | 0/8 | 0/8 | 1/6 |
| Santé mentale | + | + | + | 0/8 | 0/8 | 0/8 |
| Soins chirurgicaux | N/A | + | + | 0/8 | 1/8 | 3/8 |
| Soins Bucco-Dentaires | N/A | + | + | 0/8 | 0/8 | 6/6 |
| Urgences: Soins intensifs | N/A | N/A | + | 0/8 | 2/6 | 5/6 |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique des ménages / 2020-2021

► LUTTE CONTRE LES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMIS-SIBLES ET LE VIH/SIDA

Pour lutter contre les maladies sexuellement transmissibles, les établissements de santé organisent des séances d'activités éducatives sanitaires. Cette lutte se traduit également par la prise en charge des malades. On note dans cette commune la présence d'un Centre de dépistage volontaire à Morne-Rouge (CDV) où 500 à 600 PVVIH (Personne Vivant avec le Virus de l'Immunodéficience Humaine) dépistées sont prises en charge.

► PLANIFICATION FAMILIALE

Dans la commune, la plus forte demande pour les méthodes contraceptives est

faite par les jeunes des deux sexes dans la tranche d'âge 17 à 22 ans, soit 40 % de l'ensemble des cas considérés pour la période. Cependant, la grande majorité des gens sollicitant une planification familiale sont des femmes / hommes totalisant un pourcentage de 60 %.

► VACCINATION

Dans le cadre du Programme Élargi de Vaccination (PEV), les enfants de 0 à 5 ans reçoivent plusieurs vaccins gratuitement comme la BCG, le vaccin contre la Rougeole, la Diphtérie, le Tétanos et la Polio. Plus de la moitié des enfants vaccinés dans ce programme sont âgés entre 0 et 12 mois. Plusieurs établissements de santé disposent des services de vaccination.

► ÉDUCATION SANITAIRE

Les institutions sanitaires sensibilisent la population sur les questions de santé et font régulièrement des séances d'éducation matinales au sein de leur établissement. Ces séances sont basées sur les thèmes suivants : vaccination, diarrhée, planification familiale, nutrition, allaitement maternel, tuberculose, VIH/SIDA et autres. Certaines d'entre elles telles Centre médico-social du Rosaire, Centre de santé de Robillard, Centre Médical Bethesda, New Hope Hospital, Clinique Medico-Chirurgicale Dugué, Centre de santé d'IDADEE, Hôpital St François de Sales mobilisent des agents de santé communautaires polyvalents pour organisent des séances éducatives mensuelles.

ORGANISATIONS INTERVENANT DANS LE SYSTÈME SANITAIRE

Cinq (5) organisations non gouvernementales et le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) interviennent dans le domaine de la santé au niveau de la commune. Ces organisations sont l'IDADEE (Initiative d'Aide au Développement et à l'Épanouissement de l'Enfance) le BHP (Brown Horse Project), la World Vision, l'OMS (One Mission Society) et l'OPPS (Organisation pour la promotion et la protection de la santé). Le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) joue un rôle dans la gouvernance et la supervision du secteur à dominance non-publique, soit plus de 91%. Ces entités interviennent dans différents domaines d'activités liés à la santé tel que indiqué dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 51. - : Organisations intervenant dans le secteur sanitaire au niveau de la commune

| | | | |
|---|---|--------------------------------|-----------------------------|
| IDADEE | Nutrition – Prévention - Traitements - Premiers soins - Hospitalisation- Urgences | Première section | Enfants Hommes Femmes |
| BHP (Brown Horse Project) | Traitements - Premiers soins | Première section | Enfants - Hommes Femmes |
| World Vision | Nutrition | Troisième et quatrième section | Enfants |
| OMS (One Mission Society) | Premiers soins - Urgences, Prévention – Traitements - Premiers soins -Hospitalisation | Première section | Enfants - Hommes Femmes |
| OPPS (Organisation pour la promotion et protection de la santé) | Clinique mobile - formation | Deuxième section | Enfants Hommes Femmes |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Ateliers de diagnostic participatif du PCD/ 2020

NUTRITION

En termes de situation nutritionnelle, la situation est très préoccupante sur le plan national. La famine affecte une très grande proportion de la population. Suivant le Programme Alimentaire Mondial (PAM), en octobre 2020, près de 3,7 millions sur les 11 millions d'Haïtiens, souffrent d'« insécurité alimentaire grave » et parmi eux, plus d'un million sont en situation d'« urgence ». Néanmoins cette situation d'insécurité alimentaire, augmentée de 15 % dans les zones rurales depuis la dernière analyse effectuée en Décembre 2018 par l'ONU, semble ne pas affecter la commune de Plaine-du-Nord comme certaines communes en besoin urgent d'aide alimentaire.

En matière d'équilibre dans la consommation, les échanges effectués avec les acteurs locaux indiquent un manque de connaissance de la population de la pyramide alimentaire haïtienne. Les ménages n'ont pas suffisamment d'informations sur les associations nécessaires entre les différents aliments afin de bénéficier les apports protéiques et les nutriments indispensables à la croissance, la construction et à la protection de l'organisme chez les enfants et les adultes.

En ce qui a trait à la qualité de la consommation des aliments, les informations de l'enquête socio-économique donnent des

informations sur l'équilibre alimentaire des ménages. Les données recueillies montrent une alimentation fortement dominée par la consommation d'aliments potentiellement nuisibles à la santé. Les lipides, les glucides et les céréales dominent le repas du campinordais et de la campinordaise au détriment des aliments constructeurs basés sur les protéines et des aliments protecteurs comme les fruits et légumes.

Les vivres alimentaires, les fruits et les légumes font partie des aliments les moins consommés par la population. Pourtant, 34,15% de la population s'adonne à l'agriculture. Selon les acteurs sur le terrain, cette situation serait due à la forte commercialisation de la production locale par les ménages et une certaine méconnaissance de la nécessité d'un équilibre nutritionnel dans l'apport alimentaire.

Comme montré dans le tableau suivant, les apports en protéine sont faibles. En effet sur l'ensemble des ménages questionnés, les féculents, les fibres alimentaires, les fruits et les protéines constituent le carré des aliments les moins consommés par les ménages pendant une semaine avec de faibles pourcentages respectifs de 2.4%, 6.56%, 8.7% et 14.2%. Par ailleurs, les matières grasses, les glucides et les céréales seraient consommés au quotidien suivant un pourcentage respectif de 49.0%, 22.9% et 21.1%.

TABLEAU 52. - : Alimentation des ménages dans la commune de Plaine-du-Nord

| Catégories et variétés d'aliments consommés | Aliments non consommés au cours de la semaine | Aliments consommés au moins une fois cours de la semaine | Aliments consommés au moins trois fois cours de la semaine | Aliments consommés au moins cinq fois cours de la semaine | Aliments consommés chaque jour au cours de la semaine |
|---|---|--|--|---|---|
| Céréales et dérivés : Blé, Mais, Riz, Petit mil, Pain, Spaghetti, Macaroni | 0% | 3.3% | 14.1% | 25.4% | 21.1% |
| Féculents : Manioc, Cassave, Pomme de terre, Patate, Igname, Banane | 0% | 29.1% | 21.8% | 6.7% | 2.4% |
| Fibres alimentaires : Légumes, feuilles | 0% | 11.97% | 28.19% | 6.18% | 6.56% |
| Fruits : Mangue, Orange, Avocat, figue, Autres fruits | 0% | 9.4% | 24.7% | 13.0% | 8.7% |
| Pois, Pistache, Noix, Beurre d'arachide | 0% | 3.1% | 16.7% | 18.3% | 17.8% |
| Protéines : Lait, fromage, Yaourt | 0% | 26.1% | 15.0% | 7.9% | 14.2% |
| Matières grasses : Huile, Beurre, Mantègue | 0% | 0.3% | 5.1% | 17.2% | 49.0% |
| Glucides : Sucre, Miel | 0% | 1.3% | 16.6% | 23.7% | 22.9% |
| Vivres alimentaires et autres : Banane, Arbre Véritable, Arbre à pain, Café, Thé, Chocolat, Épices, Clou de girofle | 0% | 7.05% | 16.67% | 16.03% | 19.87% |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique des ménages 2020-2021

En outre, sur le marché de consommation, il n'y a pas de contrôle sur la qualité des produits consommés. En raison de la faiblesse enregistrée dans la production agricole, les produits locaux cèdent graduellement la place aux produits importés, surtout sur le marché de la République Dominicaine et des États-Unis d'Amérique. Les instances étatiques chargées de tester la valeur nutritive des produits ainsi que leur qualité n'effectuent aucun contrôle. Le produit frais, propre à la consommation et libre d'engrais

et de pesticides nocifs pour l'organisme, tend à disparaître sur le marché local.

Il faut noter aussi que beaucoup de produits de conserve sont vendus dans les rues par des marchandes ambulantes. Ce sont souvent des produits expirés et avariés vendus à des prix compétitifs par rapport au prix des mêmes produits en vente sur le marché. La recherche du profit à outrance et l'avarice des acteurs de la chaîne commerciale font qu'ils se livrent de plus en plus à la contrefaçon et à la falsification

des dates de péremption sur les produits. Les instances du Ministère de la santé, du Ministère du Commerce et de l'Industrie et le corps de police sanitaire de la Mairie qui devraient vérifier la date d'expiration des produits n'existent même pas.

Environ cinq (5) établissements de santé ont des programmes d'apport nutritionnel aux femmes en âge de procréer, des

femmes enceintes et des enfants de 0 à 5 ans. Les programmes d'apports en nutriments comme le fer, les vitamines aux femmes et aux nouveaux nés permettent la prévention de certaines maladies d'origine métabolique et nutritionnelle, comme le Marasme, le Kwashiorkor, l'Anémie par carence nutritionnelle, qui ne sont pas très fréquentes dans la commune





2.4.4

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Selon le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), dans les pays en développement, environ 90% des eaux usées domestiques et industrielles sont rejetées sans aucun traitement. Il en résulte la pollution des ressources hydriques dangereuse pour les écosystèmes et affectant négativement l'approvisionnement en eau potable.

L'accès à une eau de boisson potable et l'assainissement sont indubitablement des questions de santé publique et des enjeux de développement. Les conditions d'hygiène et d'assainissement peuvent avoir des incidences significatives sur la mortalité et la morbidité. En effet, la majorité des cas de maladies dénombrées se développent en milieu insalubre. Selon l'OMS, chaque année un grand nombre de personnes meurent à cause du manque d'eau, d'assainissement et d'hygiène dont 60% à cause de la diarrhée¹.

Il s'agit donc d'un problème de santé publique ayant des conséquences économiques et des impacts non négligeables sur le développement de la commune. En effet, le manque d'assainissement coûte en moyenne à un pays 1.5% de son PIB². Il est clair que les données démontrent que l'insalubrité reste un facteur majeur de mortalité, pourtant évitable si de meilleures conditions d'hygiène, des campagnes d'éducation sanitaire et un système d'approvisionnement en eau adéquat ont été organisées ou mis en place.

APPROVISIONNEMENT EN EAU

Dans la commune, le secteur de l'eau est confronté à la difficulté de satisfaction des besoins de bon nombre de localités et d'habitations qui souhaitent toutes avoir des points d'eau.

¹ OMS, principaux repères sur l'assainissement et l'hygiène/Thème de santé, Juin 2019

² HUTTON G., 2012, p. 38.
CORCORAN E. et al., 2010

Le manque d'accès à une eau de qualité contribue à la fragilité d'état de santé et des conditions d'hygiène de la population. Les maladies contagieuses et parasitaires, souvent transmises par une eau de mauvaise qualité, sont parmi les principales causes de morbidité et de mortalité³. Le problème de l'eau est l'un des soucis de la population campinordaise. Elle ne dispose pas d'un réseau d'approvisionnement domicilié. Elle s'approvisionne en eau grâce à des pompes motrices humaines souvent mal positionnées, implantées principalement par des organisations d'aide humanitaire et ceci à intervalles très irréguliers. En fait, les points d'eau sont très éloignés sur le territoire, voire dispersés dans les endroits reculés. Malgré tous leurs efforts, certains ménages se trouvant dans les zones les plus reculées n'en ont pas accès. Ils ont recours à l'eau de source ou de ravine pour leurs activités quotidiennes (boisson, cuisson, lavage...etc.). Donc, le besoin en eau est très crucial.

Une bonne partie de la population reste encore non desservie en eau potable. Respectivement 66,8%, 14% et 8.4% des ménages ont accès à l'eau potable grâce à des pompes à motricité humaine (PMH), au réseau de la DINEPA et à des puits ordinaires protégés. Sur le terrain, on note une inattention à l'entretien de certains points d'eau.

Par endroit, l'acheminement de l'eau depuis sa source jusqu'aux agglomérations (branchements particuliers et bornes fontaines) se fait soit par un système gravitaire, par pompage ou avec des pompes à motricité humaine (PMH).

Cependant, grâce au captage de deux sources et à la construction d'un réservoir de 60 m³ situés dans la zone de Dos petit morne, dans la première section, trois (3) kiosques placés dans des points stratégiques et une cinquantaine de branchements domestiques, certaines zones sont approvisionnées en eau. Il existe aussi, dans la localité La Flore, un autre système, en cours de réhabilitation et cinq petites sources qui vont alimenter un autre réservoir de 60 m³.

Seulement 14% de la population ont accès à l'eau à domicile. Les habitants des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} sections s'approvisionnent uniquement à l'aide d'une trentaine de pompes à motricité humaine (PMH), deux sources captées à Bois Cadet et à Source Carré et environ quatre vingt puits à pression naturelle dont soixante-dix-neuf (79) dans la 2^{ème} section. Quant aux habitants du centre-ville, ils s'approvisionnent à partir d'un système de pompage qui alimente un réservoir d'une capacité de 100 m³ environ. Ce système qui desservit deux bornes fontaines dont l'une située aux abords du marché et l'autre à rue Dagobert ainsi qu'une centaine d'abonnés, a été réalisé par l'organisation *Konbit pou Developman Plèn dinò* (KODELAP), à partir de 1975.

Cette eau pour laquelle les abonnés payent une centaine de Gourdes le mois, n'est pas de bonne qualité et le nombre d'heure de distribution par jour n'est pas constant non plus. Ce tableau présente les caractéristiques des systèmes d'approvisionnement en eau potable de la commune.

³ L'évaluation des ressources d'eau d'Haïti, page. 18

TABLEAU 53. - : Accessibilité de l'eau consommée dans la commune

| Temps de marche jusqu'au lieu d'approvisionnement d'eau | Effectif | Pourcentage |
|---|--------------|-------------|
| Moins de 30 minutes | 6 741 | 93.4% |
| Entre 30minutes et 1 heure | 453 | 6.3% |
| Plus d'une heure | 21 | 0.3% |
| TOTAL GÉNÉRAL | 7 215 | 100% |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS 2020-2021).

TABLEAU 54. - : Sites d'approvisionnement en eau de boisson et à usage domestique

| Lieu principal d'approvisionnement d'eau | Effectif | Pourcentage |
|--|-------------|-------------|
| 1. Robinet du ménage | 1175 | 14.0% |
| 2. Réseau public (CTE/DINEPA) | 412 | 4.9% |
| 3. Pompe manuelle | 5607 | 66.8% |
| 4. Source | 289 | 3.4% |
| 5. Eau de pluie | 21 | 0.2% |
| 6. Puits protégé | 701 | 8.4% |
| 7. Puits non protégé | 124 | 1.5% |
| 8. Autre | 62 | 0.7% |
| TOTAL GÉNÉRAL | 8390 | 100% |

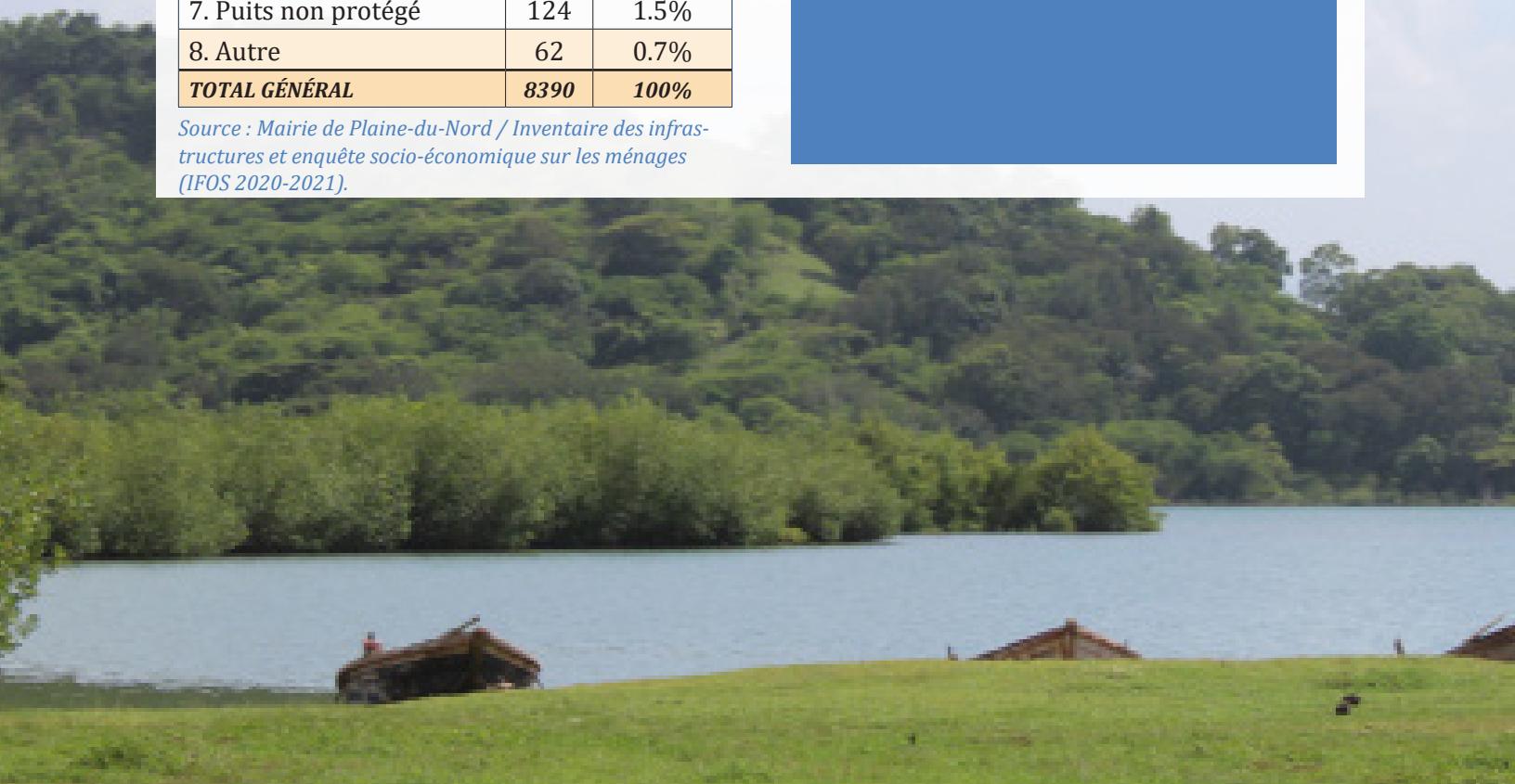
Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS 2020-2021).



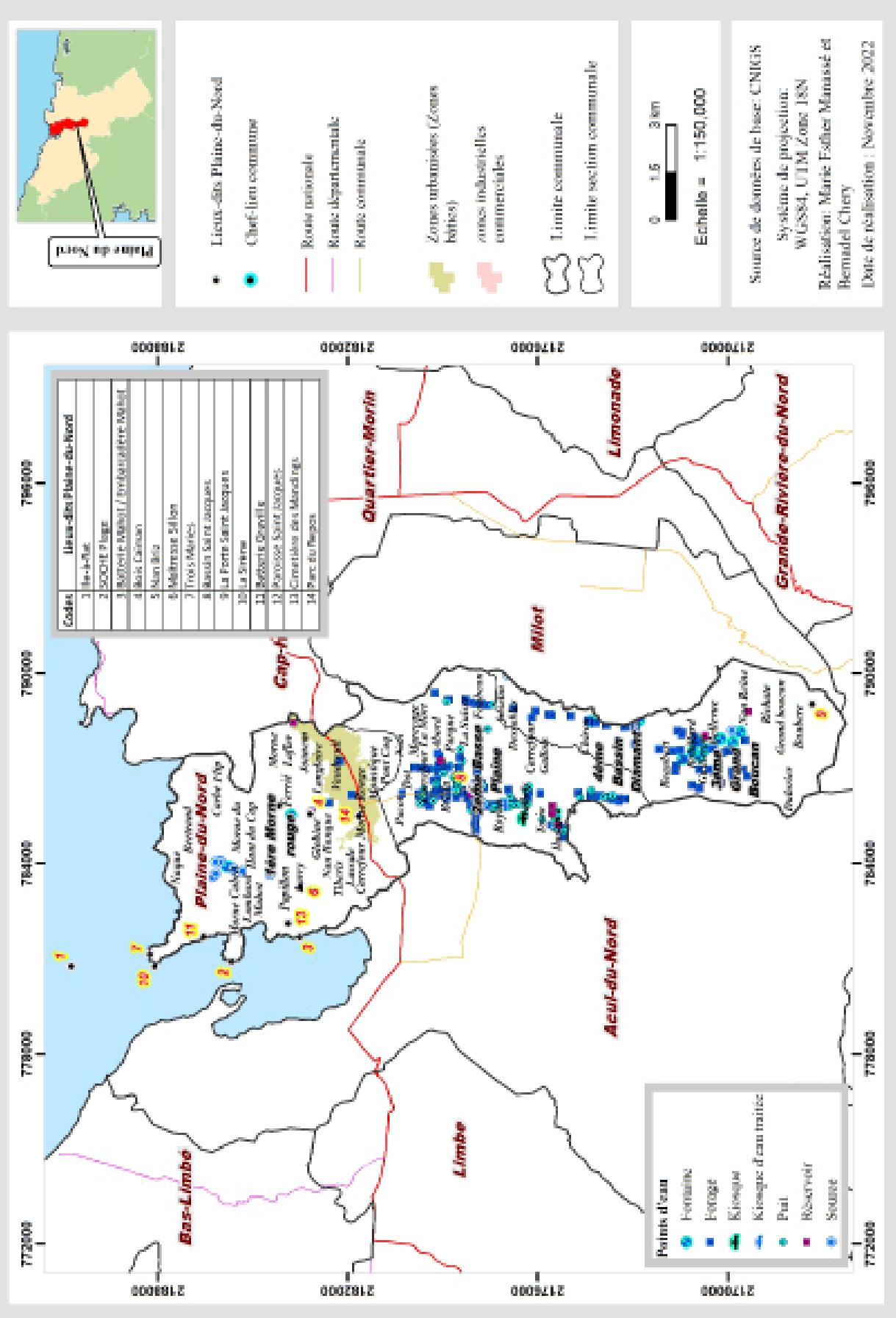
LOCALISATION DES POINTS D'EAU DE LA COMMUNE

La carte des points d'eau montre que la commune de Plaine-du-Nord est très dominée par la présence de forage. Un total de 274 points d'eau ont été inventoriés dans cette commune, soit 153 forages, 9 réservoirs, 15 fontaines, 2 kiosques, 2 kiosques d'eau traitée, 80 puits et 13 sources.

Ces infrastructures sont réparties ainsi dans les différentes unités spatiales: 20 dans la première section Morne-Rouge, 201 dans la deuxième section Baisse-Plaine, 37 dans la troisième section Grand-Boucan et 16 dans la quatrième section Bassin-Diamant. Leur pourcentage respectif est de 7.3%, 73.36%, 13.50% et de 5.84%. Les points d'eau sont donc surtout concentrés dans la 2^{ème} section Baisse-Plaine.



POINTS D'EAU DE LA COMMUNE DE PLAINE-DU-NORD



► GESTION DES DÉCHETS

Le service de voirie de la Mairie est composé de 56 personnes dont 10 femmes éparpillées sur toute la commune. Ces agents sont répartis en plusieurs équipes et deux d'entre elles assurent uniquement le curage des canaux. La collecte des déchets qui se fait occasionnellement par les agents de la voirie, est assurée journallement par des travailleurs informels qui perçoivent une indemnité moyenne de 50 gourdes par ménage desservi.

Deux tas d'immondices jonchent la chaussée à Basse-Plaine contre une au centre-ville alors qu'un dépôt sauvage est répertorié à Grand-Boucan et autant à Basse-Plaine. Au centre-ville, seulement quatre (4) poubelles en plastique sont placées dans certaines zones stratégiques. Ainsi les riverains font des dépotoirs dont les quatre

points les plus importants se situent dans la zone du Calvaire, à l'entrée du bassin St Jacques, à côté du château des Pèlerins et aux environs du marché public.

TABLEAU 55. - : Gestion des déchets ménagers au niveau de la commune

| Gestion des déchets ménagers | Effectif de ménages | Pourcentage |
|------------------------------|---------------------|-------------|
| 1.Déchets brûlés | 7 091 | 84.52% |
| 2.Déchets enterrés | 309 | 3.69% |
| 3. Déchets jetés | 1360 | 16.22% |
| Total | 8390 | 100% |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique des ménages / 2020-2021

Ne disposant ni de site décharge contrôlé, ni d'équipements adéquats pour gérer les déchets, la mairie est dans l'incapacité de s'acquitter vraisemblablement de cette responsabilité première de la commune. Une partie des déchets collectés est jetée et utilisée comme remblais sur les routes de Breda et l'autre partie stockée et brûlée dans le site de décharge sauvage situé dans la zone du Calvaire.

TABLEAU 56. - : Répartition des poubelles, tas d'immondices et dépôts sauvages répertoriés au niveau de la commune

| Zones géo-graphiques | Nombre | |
|----------------------|------------------|-----------------|
| | Tas d'immondices | Dépôts sauvages |
| Basse-Plaine | 2 | 1 |
| Centre-ville | 1 | 0 |
| Grand Boucan | 0 | 1 |
| Total | 3 | 2 |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique des ménages 2020-2021





LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES ET SITES D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

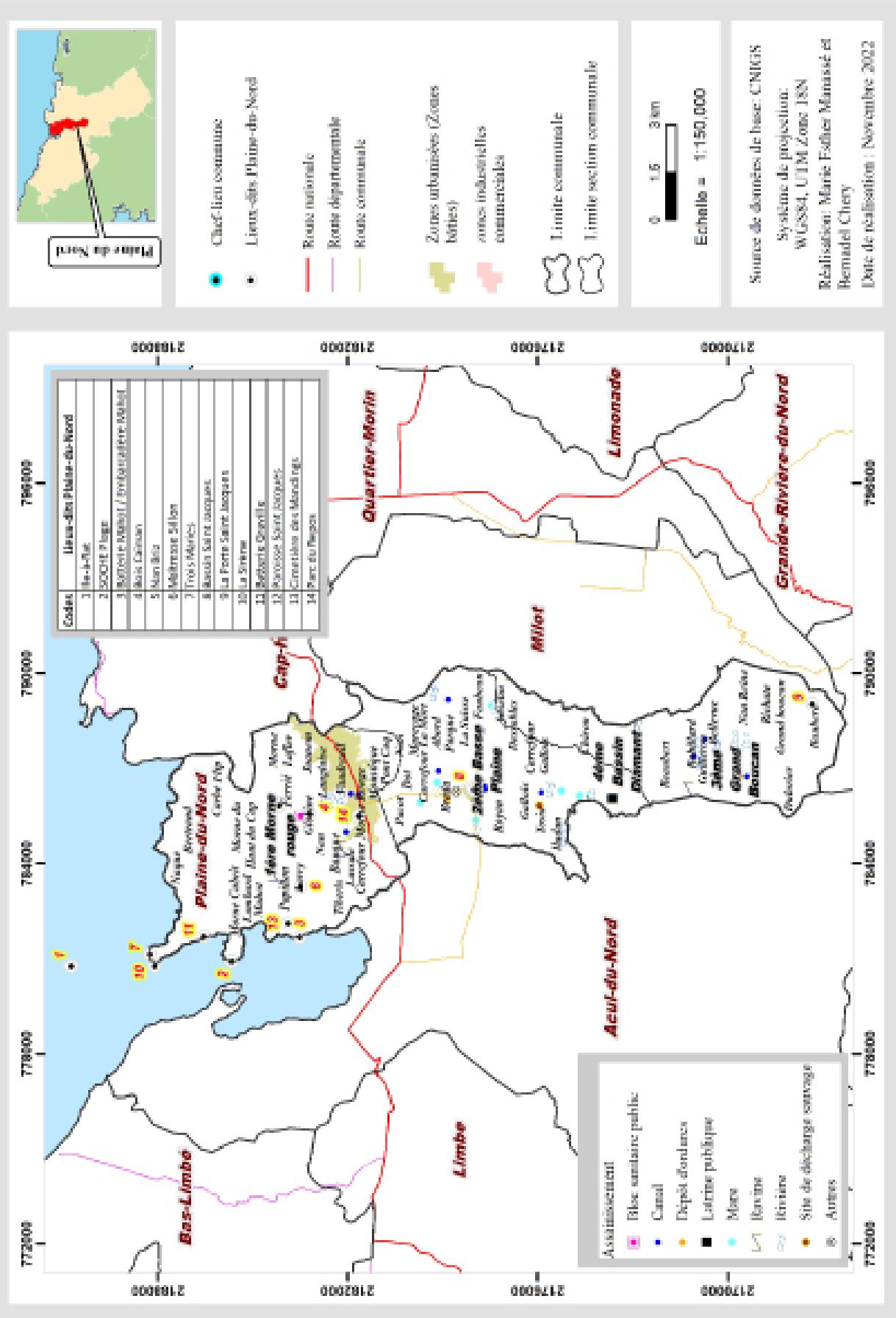
La carte d'assainissement de la commune de Plaine-du-Nord montre les différents éléments qui sont considérés dans la gestion des eaux usées et des déchets solides. Ces éléments comprennent les canaux de drainage, les dépôts d'ordures, les blocs sanitaires, des sites de décharge sauvages, des ravines, des mares et d'autres sites non catégorisés. Les éléments concernant les infrastructures d'assainissement répertoriés par les enquêteurs dans cette commune sont au nombre de 61.

Les éléments qui concernent les infrastructures d'assainissement sont représentés sous forme de points. Ainsi, 18 points concernent les canaux de drainage, 3 les dépôts d'ordures, 2 les latrines publiques, 3 les blocs sanitaires, 2 les sites de décharge sauvage, 1 les ravines, 1 les rivières, 11 les mares, 3 sites situés au niveau des ravines et 1 élément non catégorisé. Ces informations ont été collectées par des enquêteurs sur le terrain en 2020.

La 1^{ère} section Morne-Rouge compte 14 éléments d'infrastructures d'assainissement, soit 22.95% de l'ensemble. La 2^{ème} section Baisse-Plaine en a 33, soit un pourcentage de 54.10%. La 3^{ème} section Grand-Boucan compte 14, soit un pourcentage de 22.95% et la 4^{ème} section Bassin-Diamant n'en a pas.



ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE PLAINE-DU-NORD



CARTE 16 : Localisation des infrastructures et sites d'assainissement de la commune

► DISPOSITIFS SANITAIRES ET ÉVACUATION DES DÉJECTIONS

L'enquête baptisée "inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages" menée par IFOS pour le compte de la Mairie de Plaine-du-Nord entre 2020 et 2021 montre que seulement 29.0% des ménages utilisent des toilettes hygiéniques à confort moderne.

Il va sans dire que certaines personnes, n'ayant pas ces commodités, défèquent à l'air libre. Ce qui favorise le développement

de maladies qui touchent les populations riveraines. Les zones les plus concernées par cette situation sont : Breda1, Dupérier, Pacot et les environs du Château des Pèlerins. Autrefois les gens utilisaient les toilettes publiques qui étaient au nombre de quatre. Malheureusement par manque d'entretien, la majorité d'entre elles ne sont plus en état de fonctionnement. Seules celles qui sont situées dans les environs du bassin St Jacques et gérées par la Mairie, fonctionnent encore.

TABLEAU 57. - : Gestion des déjections des ménages au niveau de la commune

| Lieu d'aisance | Effectif | Pourcentage |
|---|----------|-------------|
| Défécation dans un WC (toilette hygiénique) | 2 432 | 29.0% |
| Défécation dans les latrines de la famille/Pour moins de 3 familles | 144 | 1.7% |
| Défécation dans les latrines de la famille/Pour plus de 3 familles | 144 | 1.7% |
| Défécation dans les latrines de la famille | 3 834 | 45.7% |
| Défécation dans un trou | 227 | 2.7% |
| Défécation dans les bois | 763 | 9.1% |
| Défécation chez les voisins | 701 | 8.4% |
| Défécation dans un sachet | 144 | 1.7% |
| Total | 8390 | 100.0% |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique des ménages / 2020-2021



► DRAINAGE, ÉVACUATION DES EAUX USÉES ET ASSAINISSEMENT DE L'ESPACE

L'absence de moyen adéquat de gestion des eaux de surface, tel qu'un réseau de drainage via le réseau routier, rend ainsi les habitats précaires notamment ceux des ménages vivant non loin des cours d'eau qui traversent la ville, encore plus vulnérables aux inondations et épidémies qui en résultent.

Les eaux pluviales sont drainées, en grande partie, vers la rivière Gallois à l'aide de petits canaux. L'autre partie est drainée soit à Haut-du-Cap en passant par le grand canal de la Suisse, soit vers la rivière Salée en passant par le centre-bourg. Le centre-ville compte un seul canal non curé contre huit (8) pour Grand-Boucan, six (6) à Basse-Plaine et cinq (5) à Morne-Rouge. La commune a par contre, douze marres d'eau dont dix (10) à Basse-Plaine et deux à Grand-Boucan. Le tableau montre la répartition des marres d'eau, étangs, lacs, lagons et canaux non curés répertoriés au niveau de la commune.

Une partie des eaux grises est drainée vers les caniveaux ou de petits canaux. L'autre partie, est soit drainée vers des puisards individuels ou tout simplement jetée sur la chaussée. Cependant, dans la plupart des zones reculées, les eaux grises sont souvent utilisées pour arroser de petits jardins familiaux.

TABLEAU 58. - : Canaux, lagons et mares d'eau répertoriés dans la commune

| Zone | Canaux non-curés | Marres d'eau | Grand Total |
|--------------|------------------|--------------|-------------|
| Basse-Plaine | 6 | 10 | 16 |
| Centre-ville | 1 | - | 1 |
| Grand Boucan | 8 | 2 | 10 |
| Morne Rouge | 5 | - | 5 |
| Grand Total | 20 | 12 | 32 |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique des ménages / 2020-2021

► CONDITIONNEMENT DES ALIMENTS DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Le marché principal de la commune, qui fonctionne tous les jours, est situé à Gard, dans la 2^{ème} section communale. L'espace est divisé en deux parties, l'une construite avec un minimum de structure devant accueillir une soixantaine de marchandes, et l'autre non aménagée et dépourvue de toute infrastructure, faite de tonnelles avec des étalages en bois où les aliments sont exposés au soleil, à la poussière et aux mouches vectrices de maladies de toutes sortes.

Dans ce marché, l'espace utilisé comme abattoir n'est pas bien aménagé et est mal géré. Son état très critique en fait une menace pour la santé publique. Les déchets provenant du marché sont collectés par les marchandes et stockés dans un espace étroit et abandonné (environ 20 m²) situé à proximité de ce marché. Les gens qui habitent dans son voisinage utilisent cet espace comme point de regroupement de déchets. Occasionnellement, ils sont transportés vers le site de décharge de Breda par

le service de la voirie. Mais souvent ils sont brûlés soit par les marchandes ou par les gens habitant à proximité du marché.

► GESTION DES TOMBES ET CIMETIÈRES

La gestion du cimetière qui est dans le voisinage immédiat de l'église catholique, de la place principale, de l'hôtel de ville et juxta-

posé à certains habitats, est assurée directement par la municipalité. Cependant, cet espace clôturé et doté d'une barrière à son entrée principale, est dans un état déplorable et peut entraîner de graves problèmes de santé publique pour la commune. Non seulement, il n'est pas bien aménagé et très insalubre, certains tombes et caveaux sont délabrés et on y respire aussi des odeurs nauséabondes.





2.4.5

JUSTICE, SÉCURITÉ ET DROITS HUMAINS

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

La plupart des justiciables se plaignent de la tenue tardive voire de l'insuffisance des audiences alors qu'il y a au sein de la commune une grande aspiration à la justice, voire une demande constante de justice. En fait, *les recours légaux se multiplient* par devant le Tribunal de paix en dépit de la faible performance du système de justice et du manque de confiance des justiciables dans la magistrature.

Le nombre de juges affectés au Tribunal de Paix est insuffisant par rapport à la population locale, soit 4 juges pour 41 255 habitants, ce qui représente 0,9 juge de paix pour 10 000 habitants alors que la moyenne nationale est de 0,4 juge de paix pour 10 000 habitants (*IHSI, 2015*). Par ailleurs, le Tribunal de Paix de la Commune de Plaine-

du-Nord cumule, à lui seul, un nombre de magistrats relativement supérieur à la moyenne nationale, soit 4 juges contre 3,04 juges de paix par tribunal, eu égard aux 564 juges de Paix répartis dans les 185 Tribunaux de paix du pays.

Il y a un seul Tribunal de Paix, situé au centre-ville, alors que la majorité de la population locale est disséminée dans les quatre sections communales (Morne-Rouge, Basse-Plaine, Grand-Boucan, Bassin-Diamant). Cependant, avec un seul Tribunal de Paix, la Commune de Plaine-du-Nord se situe au-dessous de la moyenne nationale (qui est de 1,26 tribunal de paix par commune). Dans le même ordre d'idées, la Commune de Plaine-du-Nord contient, avec ses 4 juges de Paix, un *nombre de juges très supérieur* à la moyenne de 3,86 juges de paix établis par commune dans l'ensemble du pays et à la moyenne de 2,52 juges de

paix relevés dans les 19 Tribunaux de paix de la Juridiction du Tribunal de Première Instance de Cap-Haïtien.

Le Tribunal comprend seulement deux greffiers, deux huissiers et un octon alors qu'il ne dispose pas de messager ni de secrétaire. Il s'ensuit que le fonctionnement régulier du tribunal est entravé avec *un ratio actuel de 0,4 greffier pour 10 000 habitants et de 0,4 huissier pour 10000 habitants.*

La plupart des juges de paix ne résident pas au siège du Tribunal et leur manque de disponibilité compromet l'efficacité de leur activité juridictionnelle. Néanmoins, la majorité du personnel non-magistrat réside au siège du Tribunal, ce qui accroît sa disponibilité, favorise la régularité des services et facilite la tenue des audiences.

Le Tribunal de Paix de la Commune présente un état physique lamentable. La carence de mobilier, la vétusté des locaux et le quasi-dénouement du greffe affectent son fonctionnement régulier. Il ne dispose pas d'équipements suffisants ni d'une bibliothèque juridique adéquate, outils indispensables pour rendre la justice.

La situation des justiciables est déplorable, car *l'accès à la justice* leur est significativement limité. L'information juridique est peu accessible à la population locale. En outre, le Tribunal de Paix est assez éloigné d'une grande majorité des justiciables, tant par sa position géographique que par le mode d'opérationnalisation de la justice caractérisé par un formalisme juridique excessif. De nombreux justiciables sont découragés par *le coût élevé de la justice, la durée excessive du processus judiciaire et la lenteur*

considérable des décisions de justice. À cet égard, le non-respect du tarif judiciaire, les honoraires élevés des défenseurs publics et les frais de procédure exorbitants dissuadent la plupart des justiciables de recourir à la justice ou d'exercer des voies de recours contre les décisions qui leur sont préjudiciables.

En général, la majorité des justiciables, vivant dans la précarité, ne peut pas se payer le luxe de la constitution d'un défenseur public expérimenté jusqu'à épuisement des voies de recours. *L'assistance légale*, lorsqu'elle existe, est insuffisante. La précarité de l'aide juridictionnelle offerte aux prévenus démunis ne favorise pas toujours une défense efficace, libre et forte.

Le système de justice est parfois affaibli par le *trafic d'influence*, en particulier par l'influence de la politique. Sur le plan collectif, les déclarations des acteurs du système judiciaire lors des interviews semi-structurés, les témoignages des participant-e-s lors des ateliers et les faits rapportés portent à croire que les juges de paix de la Commune s'efforcerait de respecter les principes éthiques et les règles déontologiques qui gouvernent la profession de magistrat. Dans l'ensemble, l'office des Juges de paix est très apprécié par les justiciables et professionnels du droit, leurs sentences reflétant en général le mot du droit. Les greffiers et les huissiers, quant à eux, font de leur mieux pour être au-dessus de tout soupçon alors que la corruption gangrène le système judiciaire haïtien en général.

La Justice pénale des mineurs, censée être une juridiction de protection pour la jeunesse délinquante est inefficace et dys-

fonctionnelle, faute de structures sociales adéquates devant faciliter la mise en œuvre des mesures éducatives et correctives, d'assistance et de surveillance, préconisées à l'encontre des mineurs en conflit avec la loi.

DROITS HUMAINS ET JUSTICE SOCIALE

Il n'existe pas formellement d'organisations de défense des droits humains au sein de la commune mais d'autres organisations de base qui stimulent l'action des pouvoirs publics.

Les locaux de garde à vue ne satisfont pas aux exigences de respect de la dignité humaine et ne répondent pas aux conditions minimales requises en matière de santé et d'hygiène, notamment en ce qui concerne l'espace au sol et le volume d'air. En général, les personnes incarcérées attendent pendant des jours leur procès ou leur comparution devant le juge de paix dans des conditions qui équivalent à un traitement cruel, inhumain ou dégradant.

Par ailleurs, en dépit de l'évolution manifeste de la condition féminine au sein de la Commune, le mouvement féministe n'a pas atteint globalement ses buts essentiels en termes d'équité de genre et d'égalité des chances entre hommes et femmes. L'égalité des sexes reste purement formelle alors que dans les faits beaucoup de femmes aspirent à une égalité réelle. La vie politique est essentiellement dominée par les hommes tant dans les collectivités territoriales que dans l'administration publique et les partis politiques. La faible représentation des femmes dans les hautes sphères de décision est un

autre reflet de la présence des stéréotypes à tendance sexiste dans la commune et des difficultés pour les femmes de parvenir à l'égalité substantielle avec les hommes.

Des cas d'usage excessif de la force par des agents de la Police locale ont été rapportés lors des arrestations ou d'activités de maintien de l'ordre. Si l'usage des armes à feu par les policiers demeure une source particulière de préoccupation, l'opinion publique est beaucoup plus préoccupée de l'absence d'enquête sur ces incidents par les organes de responsabilisation.

Par ailleurs, les garanties judiciaires ne sont pas scrupuleusement respectées, car des agents de la Police locale continuent de maintenir des suspects en garde à vue au-delà du délai de 48 heures prévu par la Constitution et ce, sans les déférer aux autorités compétentes.

L'impunité des violences sexuelles basées sur le genre (VSBG) est monnaie courante au niveau de la commune du fait de l'inaboutissement de plusieurs enquêtes policières et judiciaires en matière de viols et d'agressions sexuelles.

On relève l'absence de stratégies efficaces pour assurer la protection intégrale et effective des enfants contre la traite et le trafic de mineurs, la prostitution enfantine ou l'exploitation sexuelle.

Les discriminations fondées sur un handicap persistent au sein de la communauté car, dans l'ensemble, les handicapés ne jouissent pas réellement du droit aux traitements médical, psychologique et fonctionnel. La majorité d'entre eux sont dépourvus d'appareils de prothèse et d'orthèse.

Ils n'ont pas librement accès aux aides, conseils, services de placement et autres services qui assurent l'effectivité de leurs droits, en toute égalité et dans la dignité.

Des milliers de femmes et d'hommes continuent de vivre au-dessous du seuil de pauvreté au sein de la commune, privés de leur dignité. Les inégalités se creusent entre les citoyens, avec d'énormes disparités en termes de perspectives, de richesse et de pouvoir. L'absence de politiques sociales solides, axées sur la création d'emplois, la formation professionnelle et de meilleures conditions de travail aggrave les inégalités.

La création d'emplois a largement chuté dans la commune, le chômage des jeunes s'accentue et le taux d'activité des femmes sur le marché du travail reste largement inférieur à celui des hommes. La majorité des travailleurs salariés ne bénéficient pas d'un contrat permanent, ce qui a des conséquences pour le droit au travail, la sécurité du revenu, les inégalités de salaires et de revenus, la couverture de protection sociale et le progrès social et économique de la commune. En outre, les travailleurs qui ne sont pas sous contrat permanent sont moins bien payés et davantage exposés aux risques pour la sécurité et la santé liés au travail.

La précarité des conditions de vie de la population locale révèle qu'il n'existe pas un véritable filet de sécurité sociale pour les nombreuses familles en proie à la pauvreté abjecte dans les milieux urbains et ruraux défavorisés, en dépit des engagements internationaux et formels souscrits par Haïti.

SÉCURITÉ

La situation sécuritaire générale de la commune est désastreuse en raison de la fréquence élevée des crimes et des délits, la prolifération des cas d'agressivité et les atteintes systématiques à la vie et aux propriétés des citoyens.

La richesse de *la vie nocturne* participe pleinement à l'attractivité de la ville, en particulier au moment des activités récréatives et des festivités culturelles. Mais les incivilités se multiplient dans les zones à forte concentration de débits de boissons alcooliques. Ce dynamisme de la ville, le soir et la nuit, favorise cependant des conflits d'usage entre des noctambules aux comportements désinhibés par l'alcool et les riverain(e)s qui aspirent au repos. Néanmoins, il n'y a aucune stratégie globale et cohérente de régulation de la vie nocturne du fait de l'insécurité galopante et de la faible représentativité de la force publique sur le territoire communal.

Il n'y a pas de plan stratégique de sécurité publique au niveau communal concocté conjointement par les élus locaux et les forces de l'ordre, mais la coordination de leurs efforts a permis dans une certaine mesure d'améliorer la tranquillité publique et de lutter contre certaines incivilités.

Des brutalités et des bavures policières ont été signalées, particulièrement lors des opérations de maintien de l'ordre ou de rétablissement de la paix publique.

Avec un effectif de 15 172 policiers au 4 mars 2020 (dont une représentation féminine d'un peu plus de 10 pour cent), *le ratio*

police/population est aujourd’hui en Haïti de 13,90 policiers pour 10000 habitants à l’échelle nationale. Étant donné que seulement 14 policiers sont affectés à la sécurité de la population locale estimée à 41 255 habitants, *le nombre de policiers par habitant au niveau de la Commune* est de 3,39 policiers pour 10 000 habitants, ce qui représente un écart de 10,51 par rapport à la moyenne nationale (13,90).

La *dimension genre au sein de la force de police* de la commune est préoccupante car on recense seulement 1 femme sur 14 policiers cantonnés au Commissariat de Police en décembre 2020, ce qui représente 7,14 % de l’effectif de la police locale. En sa qualité d’Agent 1, cette policière se retrouve évidemment à l’échelon inférieur de la hiérarchie alors que l’effectif de femmes de la PNH au niveau national est estimé à 12,63% (soit 1 747).

On relève *un seul Commissariat de Police dans la Commune* dont la situation est lamentable, étant exigu et dans *un état de vétusté*. Le Commissariat de Police est également dépourvu d’énergie électrique, de matériels et de mobiliers suffisants. Sans voiture et dépourvue de motocyclettes, la force publique régulière de la commune éprouve de graves difficultés à se déplacer pour effectuer des patrouilles policières sur toute l’étendue du territoire communal, ce qui ne lui permet pas de transporter au Tribunal de Paix, dans le délai légal de 48 heures, les prévenus arrêtés ou placés en garde à vue.

Faute de plans d’urgence adéquats, la police locale n’est pas en mesure d’évaluer complètement la vulnérabilité de la popula-

tion et se trouve dans l’impossibilité matérielle d’effectuer des interventions rapides et de grande envergure pour apporter une aide efficace aux communautés rurales et urbaines affectées par des catastrophes naturelles et des incendies. L’institution policière, sans véhicule se trouve dans des difficultés à maintenir l’ordre dans les moments les plus pressants. En fait, faute de moyens de mobilité adéquats et d’effectif, elle ne peut pas mener des opérations simultanées, et très souvent un dysfonctionnement quelconque de véhicule ou une panne de moindre importance entrave son opérationnalisation. Si on considère ce cas de figure où le commissariat fonctionne sans véhicule, depuis octobre 2020 jusqu’au temps présent (mars 2021), soit environ cinq (5) mois. Donc, il est hors de doute que les patrouilles policières et les interventions spontanées ne sont pas effectives sur le territoire communal. En fait, la police locale manque énormément de ressources (équipement, personnel, fournitures...) pour intervenir convenablement dans les situations d’urgence.

Les interventions de la Police locale dénotent parfois peu de respect pour les *principes de prévention, de force minimum, de neutralité, d’efficience et de responsabilité*. Les Sections Communales et Quartiers de Plaine-du-Nord sont dépourvus de Sous-Commissariats et de postes de police et constituent, par conséquent des refuges pour les malfaiteurs. D’autre part, des manquements sont constatés au niveau du *contrôle et de la circulation des armes à feu* au sein de la Commune, faute d’effectifs et d’équipements suffisants.

En raison de l'insuffisance de policiers, certains élus des collectivités territoriales (CASEC et ASEC) procèdent parfois à l'arrestation de suspects et assurent leur conduite au Tribunal de Paix. *Le Conseil de Sécurité Municipale est inopérant alors qu'il est censé coordonner les actions conjointes du Conseil municipal, de la Police locale et du Tribunal de paix de la Commune.*

La Police Administrative Municipale n'est pas instituée, ce qui ne permet pas au Conseil Communal d'intervenir efficace-

ment sur les principaux axes de travail autour desquels s'articule la sécurité publique, en l'occurrence la prévention de la commission des infractions, l'information et la répression, et surtout la proximité avec les populations rurales et urbaines.

Des compagnies de sécurité privées assurent la protection des locaux et du personnel de certains établissements commerciaux et financiers de la place, en particulier dans la prévention et la gestion des risques, la surveillance, la sécurisation, l'intervention et la sécurité incendie.



2.4.6

ETAT CIVIL ET IDENTIFICATION DE LA POPULATION

L'insuffisance de bureaux d'État civil dans la commune est criante : on y relève un seul Bureau d'État civil, sis au Centre-Ville, donc un seul Officier de l'État Civil, pour une population globale de plus de 41 255 habitants. Ainsi, l'institution de l'État civil est pratiquement inexiste dans les zones rurales qui absorbent pourtant la majorité de la population, ce qui constitue une menace pour le droit à l'identité.

Le Bureau de l'État civil est inapproprié et exigu avec un cadre peu attrayant. Il manque énormément de matériels, de registres, de formulaires et d'équipements adéquats. Outre l'officier de l'état civil, le bureau n'a qu'une secrétaire, est dépourvu de petit personnel et de clercs nommés. N'ayant pas reçu régulièrement de registres de son Ministère de tutelle, l'Officier de l'État civil s'est doté des moyens nécessaires pour pourvoir à l'organisation du système d'enregistrement.

L'inspection du Bureau de l'État civil est irrégulière, ses dérives ne sont pas sanctionnées et la discipline de l'Officier de l'État Civil n'est pas régulièrement assurée par le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance du Cap-Haïtien.

Le service de l'État civil est peu accessible à certains citoyens en raison du *coût prohibitif* de la plupart des actes de l'État Civil et du *coût relativement élevé des procédures judiciaires* pour une déclaration tardive de naissance ou pour la rectification des actes de l'état civil.

Chaque année des dizaines de naissances et de décès ne sont pas enregistrés au sein de la commune de Plaine-du-Nord. En raison de certaines défaillances du système d'enregistrement des faits d'état civil, il existe dans la commune un nombre important de non identifiés, donc de personnes non habilitées à exercer certains droits pourtant essentiels. En comparaison, on estime, à l'échelle nationale, que 40% des Haïtiens ne sont pas inscrits sur les registres de l'état civil ou l'ont été irrégulièrement et ne disposent donc pas d'acte de naissance valable.

Le Bureau de l'État civil de la commune n'étant pas émargé au budget national, fonctionne comme une « officine privée » sous contrat avec l'État, facturant tous les actes de l'État Civil à ses « clients », y compris les actes censés être délivrés gratuitement à savoir les actes de naissance, de reconnaissance volontaire d'un enfant naturel et de décès. De nombreux citoyens éprouvent des difficultés à se faire délivrer ou à obtenir dans le meilleur délai les actes de l'État civil sollicités auprès du Bureau de l'Officier de l'État civil de la Commune ou des Archives Nationales Haïtiennes (ANH).

Il arrive parfois que des doutes pèsent sur le degré de fiabilité des documents, car l'État civil est de fait un service de l'État haïtien largement défectueux et dysfonctionnel. Les documents émanant des institutions de l'état civil haïtien sont en effet fréquemment suspectés d'irrégularité, voire de falsification, par les autorités étrangères.

Le niveau d'information de la population locale est inquiétant car, d'une part, une grande partie des communautés rurales et urbaines ignorent les démarches administratives les plus simples pour obtenir une copie de l'acte de naissance, un extrait d'archives ou faire rectifier les erreurs matérielles ; et d'autre part, certains citoyens n'accordent que peu de valeur et d'importance à des documents dont elle ne perçoit pas l'enjeu.

Par ailleurs, le système de l'État civil communal ne parvient pas à enregistrer la totalité des naissances d'une année, ni à fournir sans difficulté copie de l'acte à celui ou celle qui en a besoin. L'Officier de l'État civil (OEC) de la Commune n'envoie pas régulièrement ses registres au *Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP)*. En conséquence, un grand nombre de citoyens

de la commune se retrouvent dans l'impossibilité d'obtenir un extrait d'archives authentique, le registre dans lequel leur naissance est consignée n'ayant jamais été envoyé ou du moins n'ayant pas été envoyé à temps aux *Archives Nationales Haïtiennes (ANH)*.

Une grande partie de la population campinordaise est dépourvue de carte nationale d'identification, ce qui s'explique notamment par le fait que des bureaux de l'ONI n'ont pas été implantés au niveau des Sections communales et Quartiers de la Commune. L'unique *Bureau de l'ONI de la Commune (BON)* n'est d'ailleurs pas doté de ses propres locaux, étant hébergé au niveau de la Mairie. Au demeurant, un nombre élevé de campinordais ne disposent pas de leur matricule fiscal ou d'un passeport.

2.4.7

GENRE ET INCLUSION SOCIALE

Les inégalités de genre constituent de véritables barrières à un équilibre profitable pour le développement. Les efforts consentis au niveau national à travers les droits de vote des femmes, la loi sur la paternité responsable, la loi sur le quota, la mise en place du Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes n'ont pas trouvé l'écho nécessaire en faveur d'un équilibre dans les droits et les rapports de genre.

Cet état de fait ne contribue pas à induire les changements souhaités au niveau local et à garantir une symbiose dans les rap-

ports sociaux de sexe dans la vie des campinordaises et campinordais. Les inégalités se perpétuent à travers les rapports familiaux, la vie sociale, les secteurs productifs, la vie communautaire et la gouvernance.

À travers la commune de Plaine-du-Nord, les familles sont constituées selon le schéma traditionnel. Les types de famille répondent aux caractéristiques connues, à savoir: la famille nucléaire, la famille monoparentale, l'union libre, le vivre avec, le mariage (couple marié), la matrifocalité et les familles composées de femmes sans liens

de consanguinité qui se mettent ensemble pour s'occuper de leurs enfants.

Le déficit de statistiques représente une contrainte à l'objectivité et l'impartialité de toute analyse sur les tendances manifestée. Cependant, selon les observations et de l'avis des participant-e-s aux entretiens semi-structurés, quel que soit le schéma familial considéré, à moins d'être une famille matrifocale, l'idéologie patriarcale reste prédominante, inculquant ainsi cette opinion prétendant que la masculinité confère une suprématie absolue aux hommes dans les relations hommes-femmes en général.

Traditionnellement, l'homme est considéré comme le chef incontestable du ménage, comme c'est le cas généralement dans l'ensemble du pays. Dès qu'il y a présence du mâle, le rôle de chef ne se dispute plus. Par cette voie, les priviléges leur sont en général dévolus. C'est un rôle épousé fièrement par les hommes et qu'ils impriment à leur progéniture. Ce schéma traditionnel des hommes adultes répand sur les jeunes hommes ce sentiment de supériorité. Leur esprit s'en est imprégné et ils le projettent dans les espaces et structures sociales où ils évoluent. Ce qui les prépare à suivre la même voie et pérennise cette construction sociale.

Dans cet ordre d'idées et suivant les témoignages recueillis, il y va sans dire que les droits des femmes sont bafoués. Ce qui se manifeste par différentes formes de violences, qu'elles soient physiques, psychologiques, verbales, sexuelles, conjugales et autres. Cependant dans certains cas, cette violence s'exprime subtilement et ne se manifeste que sous couvert. Selon les acteurs

locaux, la plupart des femmes, n'étant pas capables de revendiquer leurs droits, par manque d'éducation, se trouvent dans l'embarras de dénoncer certains agissements. Il est aussi vrai qu'elles gardent le mutisme pour survivre, car la majorité des priviléges économiques et sociaux sont détenus par les hommes. Ainsi, la gent féminine est plus vulnérable autant qu'elle est dans des situations précaires et moins éduquées.

Par contre, selon les participant-e-s aux entretiens semi-structurés, si les violences à l'encontre des femmes est, le plus souvent, plutôt de nature physique, du côté des hommes, elles sont en général de nature verbale et psychologique, comme le montre la tendance générale. Ainsi, certaines femmes se laissent aller à des propos grossiers et injurieux en réponse aux comportements violents de leurs conjoints, ce qui influe considérablement sur les enfants du point de vue psychique.

Cependant, en dépit du fait que le travail reproductif repose essentiellement sur les femmes qui s'occupent des activités de toutes sortes, certains hommes encouragent de plus en plus leurs femmes dans la commune, mais surtout au centre-ville, à travailler en dehors du foyer. Ce qui était très rare autrefois. Cela contraste avec certains foyers où les femmes n'ont pas la voix au chapitre et où d'autres hommes empêchent à leurs femmes de jouir du droit au travail, s'érigent en barrière à la réalisation de leurs rêves, les jugeant trop téméraires et diminuent ainsi leur possibilité d'émanciper socialement et économiquement.

Sur le plan organisationnel, les associations locales à Plaine-du-Nord semblent marquer une avancée significative dans la lutte pour la promotion et la participation des femmes à divers niveaux de la vie associative locale en vertu de l'engagement des politiques d'égalité homme-femme. En effet, le Diagnostic communal a révélé que vingt-huit (28) % des vingt-cinq (25) organisations inventoriées dans la Commune sont constituées exclusivement de femmes.

De plus, la coordination exécutive de six (6) des vingt (20) organisations mixtes inventoriées est exercée par une femme. Cette proportion est très proche du quota de 33% de participation féminine au niveau de la hiérarchie organisationnelle. Toutefois, parmi ces six (6) organisations mixtes cinq (5) d'entre elles sont basées à Basse-Plaine (2^{ème} section) et l'autre à Grand-Boucan (3^{ème} section). Cette tendance montre une répartition infra-communale disproportionnée dans la localisation des organisations dont la coordination exécutive est exercée par une femme.

Ainsi, à ce niveau, des groupes organisés tentent de se mobiliser pour apporter le ferment nécessaire à une vie décente et équilibrée en partageant de fructueuses expériences pouvant raffermir les liens sociaux et nourrissent beaucoup d'espoir pour qu'il y ait à l'avenir une évolution vers l'égalité des droits et l'équité dans les rapports de genre dans leur communauté. Néanmoins, dans les initiatives que les femmes entreprennent, elles ne sont pas toujours en mesure de respecter leurs engagements étant limitées dans leurs mission et mandat comme citoyennes aussi bien que dans leurs moyens d'action.

Par-dessus cette recherche de *vivre-ensemble*, les hommes gardent encore les priviléges. Ils détiennent le niveau de scolarité le plus élevé, ce sont eux les principaux initiateurs des groupes, les responsables de formation qui élaborent et transmettent les contenus. En dépit de la réalité, la présence des femmes est remarquable dans la plupart des sphères d'action.

Ainsi, dans le secteur de l'éducation, les données montrent globalement que le personnel enseignant est constitué de 60 % d'hommes contre 40 % de femmes. Si au niveau du primaire, le pourcentage de femmes enseignantes est légèrement supérieur à celui des hommes, soit 50.28% (175) de femmes pour 49.72% (173) d'hommes, la prédominance masculine est omniprésente pour les niveaux secondaire, professionnel et universitaire à des pourcentages de 77.2%, 77.77% et 82.35% d'hommes contre respectivement 22.8%, 33.33% et 17.64% de femmes. Par contre les tendances s'inversent au niveau du préscolaire avec un pourcentage de 96.80% de femmes pour 3.19% d'hommes. (Enquête socio-économique et inventaire des infrastructures, Mairie de Plaine-du-Nord/IFOS, 2020)

Dans le secteur de la santé, la situation diffère d'une catégorie de personnel à une autre, selon l'échelle hiérarchique et l'importance du poste. Pour le personnel administratif, les postes les moins valorisants sont majoritairement occupés par les femmes avec des pourcentages de quatre-vingt-dix (90%), soixante-cinq (65%) et quatre-vingt-douze (92%) respectivement pour les postes de caissière, d'archiviste et de régisseuse. Par contre, pour le poste

d'administrateur les hommes sont majoritairement représentés avec un fort pourcentage de soixante-huit (68%).

Pour le personnel technique, dans l'ensemble, les femmes prédominent avec un pourcentage de 72,29% de l'ensemble, soit un effectif de 253, contre un pourcentage de 27,71% pour les hommes, avec un effectif de 97 personnes. Toutefois, la catégorie des médecins est majoritairement constituée d'hommes, représentant 64% pour les médecins toute spécialité confondue et 100% pour les chirurgiens-dentistes. Tandis que certaines catégories comme les infirmières, les auxiliaires et les infirmières sages-femmes sont constituées uniquement de femmes.

Dans la catégorie du personnel communautaire, sur les cent-douze (112) agents de santé desservant la Commune, les hommes représentent 32% et les femmes 68%. Tandis que dans la catégorie du personnel de soutien, les hommes représentent 97% et les femmes 3%, pour les gardiens, alors que pour les ménagers, les femmes constituent 72% et les hommes 18%. (Enquête socio-économique et inventaire des infrastructures Mairie de Plaine-du-Nord/IFOS, 2020)

Le secteur de la justice est un monde dominé par les hommes. En effet, les quatre juges affectés au niveau du tribunal de la Commune sont uniquement des hommes. Outre le Juge de paix titulaire et ses trois suppléants, les ressources humaines du Tribunal comprennent deux greffiers, deux huissiers et un octon, tous de sexe masculin. Du côté du bureau de l'Etat civil, le poste de décision, c'est-à-dire l'officier d'état civil est occupé par un homme alors que le poste de clerc est occupé par une femme.

En matière de sécurité, la dimension genre au sein de la force de police est préoccupante, selon les informations obtenues auprès du Commissariat. Si au niveau national, le pourcentage de femmes au niveau de la Police Nationale d'Haïti est d'environ 10 %, au niveau local, parmi les 14 policiers cantonnés à la Commune de Plaine-du-Nord en décembre 2020, on recense seulement 1 femme, représentant 7,14 % de l'effectif de la police locale. En sa qualité d'Agent 1, cette policière n'occupe pas de poste de commandement et se retrouve évidemment à l'échelon inférieur de la hiérarchie.

Sur le plan économique, les rapports de genre se penchent en faveur des hommes. En effet, au niveau de la commune, les femmes sont peu favorisées à l'emploi. Cela est fonction du type d'emploi et du niveau d'affectation du poste. En fait, les femmes, dans la majorité des cas évoluent dans des fonctions subalternes en dépit du fait que leurs compétences peuvent être valides pour d'autres fonctions.

Dans les entreprises, le nombre de femmes et d'hommes est disproportionnel selon le type de travail à fournir et les compétences réclamées. À travers la commune, 507 entreprises embauchent 11 540 personnes, 4 464 femmes (38,7%) et 7 076 hommes (61,2%). Les femmes sont principalement présentes dans les boutiques, les distilleries (Guilediveries), les écoles et les établissements de santé.

L'agriculture, l'élevage et la pêche constituent les plus grands pourvoyeurs d'emplois et de revenus dans la Commune. En 2009, près de 77,38% des ménages dépendaient de ces derniers (RGA, 2009). Aujourd'hui,

ils fournissent un revenu à la majeure partie des ménages. Or, en dépit du déficit de données statistiques, incontestablement ces secteurs sont majoritairement dominés par les hommes. Les revenus qu'ils rapportent profitent généralement plus aux hommes qu'aux femmes. Les autres secteurs, hormis l'industrie, n'ont généré que 1 536 emplois. Parmi ceux-ci, les femmes n'occupent que 30% environ (Enquête socio-économique sur les ménages, Mairie de Plaine-du-Nord / IFOS, 2020).

En ce qui concerne la production de biens et de services marchands, une bonne partie du marché est visiblement dominée par des femmes. En effet, mis à part les entreprises visibles absorbant une partie de la main-d'œuvre, les femmes s'organisent pour offrir des services dans les marchés, à domicile ou en plein air, aux abords des chemins. Ces initiatives des femmes contribuent largement aux dépenses d'éducation, des soins à la famille et alimentent les économies pour les périodes de soudure.

A noter que par manque d'accompagnement, certains jeunes des deux sexes sont contraints d'abandonner l'école pour s'adonner à des activités de subsistance. Le marché de la loterie est devenu une opportunité et compte majoritairement des femmes. Les jeunes hommes quant à eux envahissent le secteur du transport et s'y

adonnent comme chauffeurs de taxi-motos.

Dans la sphère publique, la vie politique est essentiellement dominée par les hommes tant dans les collectivités territoriales que dans l'administration déconcentrée et les partis politiques. La faible représentation des femmes dans les hautes sphères de décision est un autre reflet de la présence des stéréotypes à tendance sexiste dans la commune et des difficultés pour les femmes de parvenir à l'égalité substantielle avec les hommes.

Pour preuve, dans les collectivités, les femmes occupent certes des fonctions politiques et administratives (maires, membres de CASEC et d'ASEC) selon les prescrits de la loi, cependant l'exercice de leurs fonctions en toute plénitude reste un rêve. En fait, en matière de bonne gouvernance, la présence des femmes au sein des cartels ne signifie pas en réalité qu'elles sont intégrées dans le système politique ou du moins qu'elles en sont membres à part entière. La prise de décision est comme de coutume aux mains des hommes sans souci de partage et provoque pas mal de frustration. En fait, lors même que ce soit le seul espace où le fameux quota est garanti, le côté profitable du partage d'expériences n'est pas encore exploité.

Tableau 58. - : Composition des Collectivités Territoriales selon le sexe

| Collectivités | Total des représentants | Homme | Femme | Sexe du Coordonnateur ou du président |
|--------------------------|-------------------------|-------|-------|---------------------------------------|
| PREMIÈRE SECTION | | | | |
| CASEC | 3 | 2 | 1 | M |
| ASEC | 5 | 3 | 2 | M |
| DEUXIÈME SECTION | | | | |
| CASEC | 3 | 2 | 1 | M |
| ASEC | 5 | 3 | 2 | M |
| TROISIÈME SECTION | | | | |
| CASEC | 3 | 2 | 1 | M |
| ASEC | 5 | 3 | 2 | M |
| QUATRIÈME SECTION | | | | |
| CASEC | 3 | 2 | 1 | M |
| ASEC | 5 | 3 | 2 | M |
| CENTRE-VILLE | | | | |
| Délégués de Ville | 5 | 3 | 2 | M |
| COMMUNE | | | | |
| Conseil Municipal | 3 | 2 | 1 | M |

Source : Mairie de Plain-du-Nord / Ateliers de travail avec les élus locaux / 2020

Par ailleurs, de l'avis des autorités locales, l'impunité des violences sexuelles basées sur le genre (VSBG) est monnaie courante au niveau de la Commune du fait de l'inaboutissement de plusieurs enquêtes policières et judiciaires en matière de viols et d'agressions sexuelles. Les atteintes aux droits de la femme de vivre dans un climat libre de violence tant dans sa vie publique que sa vie privée sont systématiques. Les auteurs et complices de ces violences circulent souvent sans s'inquiéter. Les mesures et stratégies mises en œuvre par les autorités locales, visant la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme, étant inefficaces, ne produisent pas les résultats escomptés.

En somme, il est évident que dans la commune de Plaine-du-Nord, les rapports sociaux sont débordés en faveur des hommes. Ce sont eux qui prédominent dans l'ensemble des domaines de la vie sociale, économique et de la gouvernance. Ces inégalités donnent lieu à des actes de violence et de discrimination. Les relations de genre sont inhérentes à des constructions sociales qui favorisent les hommes en créant une situation générale où certains de leurs forfaits sont acceptés et admis sans préjudice.

Dans toutes les institutions, le poids du déséquilibre se fait sentir. Il pèse sur les femmes de tout statut social. Ce sont les hommes qui dominent particulièrement pour les postes les mieux rémunérés tandis

que la majorité des femmes sont confinées dans la base du diagramme pyramidal des postes.

Les actions menées au quotidien sont empreintes d'écart auxquels il est important de s'arrêter si l'on veut travailler à l'avènement d'une situation plus soucieuse de chaque personne dans ses ressemblances, ses dissemblances, ses capacités et les opportunités qui s'offrent à elle. Les efforts de la majorité des femmes de se mettre à l'abri de la dépendance économique,

n'aboutissent pas aux résultats escomptés; de sorte qu'elles vivent dans un cercle de gêne et de peur, peu favorable à leur autonomie et la quiétude d'esprit à laquelle elles ont droit. Au niveau des entreprises locales, qu'elles soient des institutions tant privées que publiques, les rôles correspondant au schéma reproductif qu'elles vivent en famille. La frange des femmes organisées garde l'espérance de contribuer à l'avènement de la commune de leur rêve avec des opportunités de plus en plus concrètes et tangibles.

En résumé



Au final, en dépit d'une certaine évolution manifeste de la condition féminine au sein de la Commune au cours des dernières décennies, le mouvement féministe n'a pas atteint globalement ses buts essentiels en termes d'équité de genre et d'égalité des chances entre hommes et femmes. La lutte historique et inlassable pour l'émancipation des droits des femmes, particulièrement pour leur autonomisation et leur intégration effectives ne produit pas les résultats escomptés. L'égalité des sexes reste purement formelle alors que dans les faits beaucoup de femmes aspirent à une égalité réelle.

Dans cette globalité, l'empowerment se présente comme une solution pour aider les familles, spécialement les femmes à sortir du cercle de la gêne, de la dépendance et de la peur. Cette stratégie s'adresserait aux sphères de l'éducation, de l'économie et de la capacité de prise de décision. Il est essentiel d'aborder tous les aspects nécessaires dans la dynamique de groupe et le respect des droits en général, spécifiquement en matière de santé reproductive.

2.4.8

DYNAMIQUES ASSOCIATIVES ET LIENS ENTRE LES DIFFÉRENTS GROUPES SOCIAUX

Plus d'une vingtaine d'organisations locales animent la vie associative locale. Elles participent en effet au renforcement institutionnel du secteur associatif. Cette dynamique mérite une analyse en profondeur de ses éléments constitutifs.

Le Diagnostic communal a inventorié l'exis-

tence de vingt-cinq (25) organisations environ dont celles exclusivement constituées de femmes représentent vingt-huit pour cent (28%). Dans la commune de Plaine-du-Nord les organisations locales sont dirigées en général par une coordination exécutive de cinq (5) à onze (11) membres.

Selon le Diagnostic, cette structure exécutive assure, au sein des organisations inventoriées, à la fois les responsabilités de gestion stratégique et les interventions ponctuelles.

En effet, la coordination exécutive de six (6) des vingt (20) organisations mixtes inventoriées est présidée par une femme. En étant très proches du quota de 33% de participation féminine au niveau de la hiérarchie organisationnelle, les associations locales à Plaine-du-Nord semblent marquer une avancée significative dans la lutte pour briser le « plafond de verre » à la promotion et la participation des femmes à divers niveaux de la vie associative locale en vertu de l'engagement des politiques d'égalité homme-femme. Néanmoins la localisation de ces six (6) organisations mixtes dont la coordination exécutive est présidée par une femme montre une répartition infra-communale disproportionnée puisque cinq (5) d'entre elles sont basées à Basse-Plaine (2^{ème} section) et l'autre à Grand-Boucan (3^{ème} section).

TABLEAU 59 : Répartition des Organisations Communautaires de Base selon le genre de la présidence et l'unité spatiale

| Unités spatiales | Genre de la présidence dans les Organisations Communautaires de Base | |
|------------------|--|---------------------|
| | Présidence masculine | Présidence féminine |
| Centre-Ville | - | - |
| Morne Rouge | 2 | 2 |
| Basse-Plaine | 7 | 5 |
| Grand Boucan | 4 | 1 |
| Bassin Dia-mant | 1 | 1 |

Source : Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages

Selon les participant(e)s aux ateliers de discussion, les organisations locales inventoriées sont dans leur grande majorité confrontées au problème de fonctionnement dû à l'inexistence de siège social. Lorsqu'elles doivent tout mettre en œuvre à la recherche de local à chaque réunion, les organisations locales éprouvent un sentiment de découragement et sont progressivement devenues inactives.

Dans le cadre des processus de démocratisation des organisations locales basées notamment sur la dynamique participative et le leadership associatif, la plupart des coordinations exécutives manquent de légitimité à cause de l'épuisement de la durée de leur mandat ou parce qu'elles n'ont pas obtenu de résultats à la hauteur des objectifs de départ fixés. De plus, certaines organisations se trouvent progressivement réduites aux seuls membres de la coordination exécutive déconnectée de l'assemblée des membres.

Parmi les principaux domaines d'intervention des organisations locales inventoriées dans la commune dans le cadre du diagnostic figurent les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement, des sports, loisirs et activités culturelles, du social et des droits humains. Avec un total de neuf (9) sur les vingt (25) organisations locales inventoriées, les secteurs de l'agriculture et de l'environnement représentent le domaine d'intervention prioritaire des organisations locales. Mais plus d'une quinzaine de l'ensemble des organisations locales, c'est-à-dire 60% environ, interviennent dans l'agriculture.

TABLEAU 6o. - : Répartition des Organisations Communautaires de Base selon les champs d'interventions prioritaires et l'unité spatiale

| Unités spa-tiales | Agriculture, éle-vage et environ-nement | Culture, sports et loisirs | Social et droits humains | Activités à caractère éco-nomique | Santé, eau et assainisse-ment | Éduca-tion |
|-------------------|---|----------------------------|--------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|------------|
| Centre-Ville | - | - | - | - | - | - |
| Morne Rouge | - | 1 | - | - | 1 | - |
| Basse-Plaine | 6 | 2 | 4 | 1 | 2 | 1 |
| Grand Boucan | 1 | - | 4 | - | - | - |
| Bassin Diamant | 1 | - | - | - | - | - |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique des ménages / 2020-2021

Parmi les organisations en activité dans la commune figurent : l'Association des Femmes Actives de Galois (AFAG), la Société d'épanouissement et de valorisation des ressources (SEVAR), Ambassade Socioculturelle et Littéraire (ABSOLI) et OJDEP. Cependant le fonctionnement irrégulier des organisations locales, aggravé en période de crise et d'instabilité politique, affecte la vie associative dans la commune au point d'y limiter considérablement le développement du tissu associatif local.

Les défis auxquels sont confrontées les organisations locales dans la commune sont multiples. Devant l'incapacité de financer elles-mêmes leur budget de fonctionnement, plusieurs organisations se tournent généralement vers des sources de financement externes pouvant provenir d'autres institutions (l'État ou les ONG), ou encore sous forme de dons de particuliers, principalement de potentiels candidats ou de compatriotes de la diaspora haïtienne. En

outre, le manque de formations politiques et techniques à l'attention du membership organisationnel représente un autre défi majeur pour le fonctionnement régulier et optimal des organisations locales. Or la plupart de ces formations sont souvent inaccessibles à beaucoup de membres en vertu de leur faible niveau de scolarisation.

Dans la commune de Plaine-du-Nord le paysage associatif ne connaît pas d'expériences de regroupement ou de fédération d'associations réussies et durables. Les rares tentatives, soldées par des conflits de leadership, finissent par être privatisées au profit d'une frange. Telle a été le cas de la Fédération des Associations de Port-Français (FEDAP), créée en 2012, puis dissoute après une courte expérience de deux années. Néanmoins certaines organisations ont l'habitude d'établir des partenariats occasionnels pour appréhender des enjeux ponctuels.

Prometteuse mais embryonnaire, telle est donc la dynamique de la vie associative locale à Plaine-du-Nord. Par rapport à de sérieux manquements tant dans leur fonctionnement qu'au niveau de leur renforcement structurel interne, inter-associatif et externe, les organisations locales n'arrivent pas à se constituer en contre-pouvoir, en prestataires de services et d'activités de

développement ou en instances de solidarité communautaire. Par conséquent, le cycle de dépendance des organisations locales est entretenu tant par leur prolifération en périodes électorales qu'à la faveur de petits projets financés dans le cadre de l'« aide au développement ». Aussi entrent-elles en hibernation dès l'épuisement de ces fonds.





2.4.9

SPORTS, LOISIRS ET ACTIVITÉS CULTURELLES

En exerçant des activités sportives et de loisirs, des facteurs d'intégration sociale et d'amélioration de la qualité de vie de la population, le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) pose ce secteur comme l'un des piliers de la refondation sociale du pays. Aussi devient-il nécessaire d'en faire un diagnostic dans la commune de Plaine-du-Nord.

Le secteur sportif de Plaine-du-Nord fait montre d'un certain dynamisme qui laisse augurer de belles perspectives. De nombreuses disciplines y sont pratiquées allant des plus populaires et culturellement intégrées comme le football et le basketball à des disciplines plus exotiques comme le handball. Cependant, pour la pratique de ces sports, en plus d'être aménagés sur des propriétés appartenant à des particuliers,

la plupart de ces espaces dédiés à la pratique de ces activités sportives sont dans un état de délabrement et ne répondent pas aux normes.

En effet, certains sont dépourvus de bloc sanitaire alors que d'autres ne disposent pas de murs de clôture. Généralement, les surfaces de jeu ne sont ni réglementaires ni entretenues au point que, dans certaines unités spatiales comme Morne-Rouge, l'on se voit obligé de les laisser à l'abandon tout simplement. Ce qui peut entraver la pleine explosion du talent des jeunes sportifs qui sont dans la plupart des cas accompagnés de moniteurs qualifiés.

Le football demeure à Plaine-du-Nord le sport le plus pratiqué. Chacune des sections communales disposent de plusieurs espaces de jeu de football. On dénombre

des clubs amateurs qui ont l'habitude de participer aux nombreux championnats de vacances. Étonnement, le centre-ville qui abrite pourtant plusieurs clubs de football amateur ne dispose pas d'un espace pour la pratique de ce sport. Cela est peut-être dû à la proximité de certains terrains de football des sections communales avoisinantes.

Toutefois, des compétitions de football Ti Poto ont habituellement lieu à travers les rues du centre-ville comme pendant les périodes de vacances (estivales et fin d'année). En plus d'offrir un espace aux amateurs de football, ces activités souvent organisées à la tombée de la nuit, jouent dans les quartiers un rôle d'animation socio-culturelle.

Malgré ces conditions pour le moins difficiles, certains jeunes de Plaine-du-Nord ont pu amorcer une certaine carrière dans le domaine du sport. Les clubs de football à Cap-Haïtien et d'ailleurs offrent à de jeunes athlètes l'opportunité d'intégrer les équipes participant aux tournois de plus haut niveau, comme la première division par exemple. Ces fenêtres d'ouverture ne concernent malheureusement que le football. Ce qui rend le travail pour la promotion et le développement d'autres disciplines sportives, comme le tennis, les sports de combat, encore plus problématiques. Il en va de même pour des activités comme le culturisme ou le body-building qui restent essentiellement l'initiative de particuliers passionnés.

À Plaine-du-Nord, la vie culturelle est faible et clairsemée. Les activités y demeurent peu nombreuses et sporadiques. À l'occasion de certaines fêtes patronales, des festivals de musiques sont organisés où per-

forment les quelques formations musicales locales et DJ, lesquels font face à des difficultés de toutes sortes. C'est aussi le lot des jeunes du milieu culturel traditionnel, des bandes à pieds, de danses folkloriques, etc.

Les jeunes artistes qui évoluent dans le secteur culturel de la commune ne reçoivent aucune forme d'encadrement de la part des autorités. Dans ces conditions, il devient difficile pour ces jeunes de perfectionner leurs talents et d'envisager ces activités de façon professionnelle. Ce qui finalement a un impact négatif sur le secteur des activités culturelles et du divertissement. Au milieu de ce décor un peu sombre, le relais est assuré par les églises qui organisent journées récréatives, concours de chant et de chaises musicales. De même, on recense dans la commune quelques gaguères où des amateurs de combat de coq viennent pour s'adonner à leurs passions, réaliser des paris et se distraire.

Loin d'être structurés et équipés, les espaces dédiés à l'animation socio-culturelle au niveau de la commune de Plaine-du-Nord sont comptés sur les doigts. On y compte quelques boîtes de nuit, comme Merci patron, une place publique au centre-ville et la salle communautaire Saint Jacques Majeur. Il n'existe aucun parc attractif, ni cinéma, ni salle de théâtre, ni centre sportif. Cependant des efforts sont menés par la société civile dans la première section pour se doter d'une plage à caractère communautaire dénommée « Soché plage ». Les quelques sites mystiques et religieux qui sont utilisés comme espaces récréatifs connaissent malheureusement des problèmes de salubrité et d'hygiène.

TABLEAU 61. - : *Infrastructures de sports, de loisirs et de divertissement*

| Unités spatiales | Types d'Infrastructures | | | | | |
|------------------|-------------------------|-------|---------|-------|------------|--------|
| | Disco | Sport | Gaguère | Place | Restaurant | Cinéma |
| Basse-Plaine | 0 | 6 | 5 | 1 | 0 | 0 |
| Bassin-Diamant | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| Centre-ville | 4 | 2 | 0 | 2 | 10 | 4 |
| Grand-Boucan | 0 | 5 | 3 | 1 | 0 | 1 |
| Morne-Rouge | 2 | 6 | 2 | 0 | 3 | 0 |
| Grand Total | 6 | 21 | 10 | 4 | 13 | 7 |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique des ménages / 2020-2021

TABLEAU 62. - : *Fêtes patronales de la commune de Plaine-du-Nord*

| Saint patron | Unité spatiale | Localité | Date |
|---------------------------|--------------------------|---------------|--------------|
| Saint Jacques | Centre-ville | - | 24 Juillet |
| Notre Dame de la Victoire | 1 ^{ère} section | Balan | 07 Octobre |
| Notre Dame de la Merci | 3 ^{ème} section | Robillard | 24 Septembre |
| Saint François de Sales | 1 ^{ère} section | Vaudreuil | 28 Janvier |
| Christ Roi | 1 ^{ère} section | Morne Rouge | |
| Marie Grignon de Montfort | 1 ^{ère} section | Port Français | 27 Avril |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Ateliers communaux de diagnostic participatif / 2020



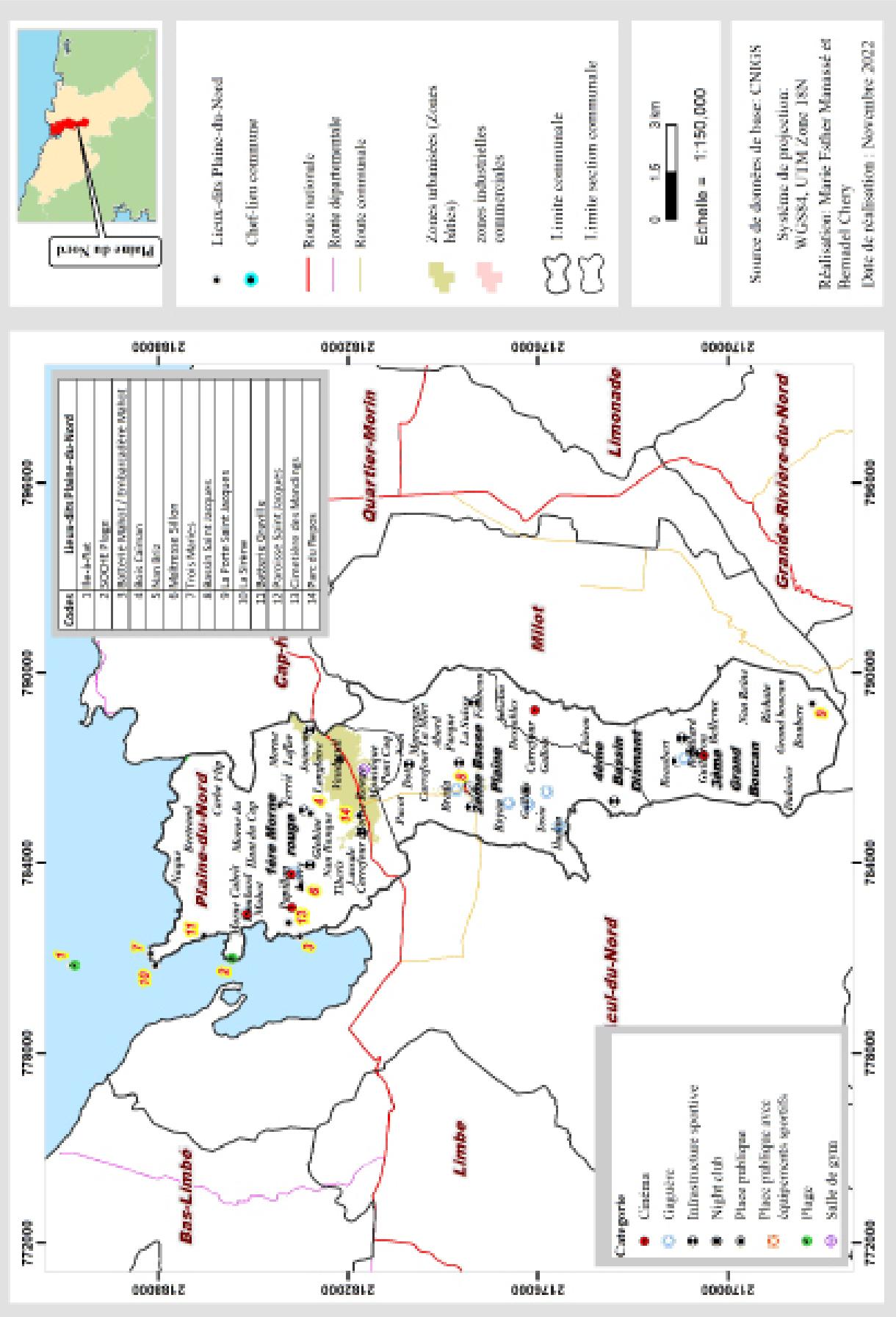
LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES DE SPORTS ET DE LOISIRS

Les infrastructures de loisirs de la commune de Plaine-du-Nord sont surtout concentrées dans les sections Morne-Rouge et Basse-Plaine. Ces infrastructures comprennent les différentes catégories suivantes: cinéma, night-club, gaguère, place publique sans équipements sportifs, place publique avec équipements sportifs, plage, infrastructure sportive et salle de gymnastique.

Dans cette commune, les clubs sont au nombre de 6 sur 53 infrastructures de loisirs identifiées. De plus, 7 salles de cinéma, 10 gaguères, 4 places publiques, 2 places publiques avec équipements sportifs, 2 plages, 21 infrastructures sportives et 1 salle de gym ont été dénombrées lors de l'enquête de terrain.

La 1^{ère} section Morne-Rouge contient 15 infrastructures de loisirs, la 2^{ème} section Basse-Plaine en a 24, la 3^{ème} section Grand-Boucan compte 10 et la 4^{ème} section Bassin-Diamant en a 4.

ESPACES DE LOISIRS DE LA COMMUNE DE PLAINE-DU-NORD



CARTE 17 : Localisation des infrastructures de sports et de loisirs



2.4.10

ARTS ET LETTRES

La commune fait face à de nombreux défis, lesquels constituent souvent des obstacles à sa mise en valeur. Un premier type de défi est lié, par exemple, à l'absence d'infrastructures d'accueil et d'équipements techniques pour la réalisation d'activités en rapport avec les arts et les lettres. Un autre type de défi est lié au manque d'encadrement des acteurs et d'investissement dans le secteur ainsi qu'à l'absence de promotion d'activités épistolaire et artistiques. Les données récoltées laissent penser que tout cela est dû à l'absence de politique culturelle, plus précisément à l'absence d'une politique incitative à la création artistique.

On peut constater que, malgré les nombreux atouts et opportunités dont dispose la commune dans le domaine des arts et des lettres comme la prestation d'artistes étrangers lors des événements culturels de la commune, l'existence de plusieurs écoles de formation dans le domaine de l'art (peinture) et de l'artisanat, la présence de beaucoup d'artistes œuvrant dans le domaine de la peinture, la littérature et la musique , le mécénat d'entreprises et d'ONG, celle-là ne fait pas moins face à de nombreux obstacles à surmonter et qui constituent ses principales faiblesses. Outre cela, elle est confrontée à un certain nombre de menaces, dont les principales sont l'instabilité politique, la migration et les phénomènes naturels.



2.4.11

CULTURE, CULTES ET CONFESSIONS RELIGIEUSES

L'un des grands chantiers sur lequel repose le développement du pays, tant sur le plan national que local, est la refondation sociale qui embrasse des secteurs comme celui de la culture, des cultes et professions religieuses, selon le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH). Le présent texte permet de faire un diagnostic de ce secteur dans la commune de Plaine-du-Nord.

À Plaine-du-Nord, la vie sociale et culturelle dénote un caractère fortement syncrétique. De nombreux sites mystiques et religieux qui existent dans la commune favorisent le développement d'activités rituelles hebdomadaires où se mélangent des rituels catholiques et des pratiques liées à la tradition du vodou. Ajouté à cela, le saint patron de l'église paroissiale catholique du centre-ville, en raison de la place importante qu'il occupe dans la spiritualité populaire et qui fait de lui l'une des figures spirituelles emblématiques du syncrétisme haïtien, fait de Plaine-du-Nord un haut lieu de pèlerinage.

A ce titre, 23 juillet, jour consacré à la commémoration de Saint-Jacques, Ogou dans le vodou, ainsi que les jeudis, revêtent d'une importance majeure pour les fêtards et pèlerins du pays et de la diaspora.

Cet aspect culturel lié au syncrétisme à Plaine-du-Nord se manifeste également les 1 et 2 Novembre. Si les catholiques de la ville en profitent pour se remémorer sur la tombe de leurs proches défunts, c'est pour les vaudouïsants l'occasion de fêter les divinités de la mort, les Gédés, dans un ballet spectaculaire où danses simulant scènes érotiques, cocktail de piment et propos débridés se mélangent. Ce spectacle n'est nullement spécifique à Plaine-du-Nord. Mais dans cette commune, il revêt une importance symbolique particulière à grand potentiel culturel et touristique qui peut servir de fond à une politique de développement culturel.

Quand on traite de la vie religieuse de Plaine-du-Nord, on est forcé de consta-

ter une forte présence des églises et lieux de culte. À elle seule, l'église catholique compte plusieurs paroisses et chapelles. On dénombre même une paroisse de confession anglicane. Des églises protestantes y sont aussi multiples et nombreuses. Les missions méthodistes et baptistes dont on trouve les églises dans chacune des unités spatiales sont remarquablement installées au centre-ville. De même, certaines missions comme les adventistes qui ne se déplient habituellement pas dans les mêmes proportions que les autres possèdent plusieurs temples dans la commune.

En ce qui concerne le vodou, dans sa dimension strictement religieuse, la commune de Plaine-du-Nord, là encore, fait figure d'exception. En effet, outre les Badji, Peristil et Lakou qui sont nombreux et épars sur tout le territoire de la commune, on relève la présence de communautés ésotériques traditionnelles Manding qui se distinguent par le maintien de pratiques mystiques ancestrales du côté de Balan, (1^{ère} section Morne-Rouge). Ce qui témoigne de l'importance et de la vivacité de cette religion populaire qui a longtemps subi des persécutions. Les sites de pèlerinage mystiques y sont multiples et nombreux où s'invitent

chaque semaine des pèlerins venus d'un peu partout.

En dépit de cette diversité religieuse et d'une vie sociale fortement marquée par le syncrétisme, certains leaders religieux et leurs fidèles, par manque de formation, affichent une forme de prosélytisme qui alimente l'intolérance religieuse envers les vaudouisans surtout. De tels comportements qui favorisent le repli empêchent aux différentes confessions de jouer un rôle dans le développement de la commune.

Comme partout en Haïti, c'est la présence de l'église catholique qui impose la date des fêtes patronales de chacune des unités spatiales. Or ces fêtes, de par leur caractère culturel et social, constituent les dates les plus importantes pour les sections communales et le centre-ville. En plus de drainer une foule de pèlerins et de fêtards, ces fêtes patronales sont l'occasion de vives activités culturelles. Par ailleurs, c'est souvent à l'occasion de ces fêtes patronales que certains travaux d'embellissement et de rénovation comme la réfection des routes, le curage des canaux sont réalisés au profit des communautés.

TABLEAU 63. - : Répartition des églises et temples suivant la confession religieuse et l'espace géographique

| Confessions Religieuses | Espaces géographiques | | | | | |
|-------------------------|-----------------------|----------------|--------------|--------------|-------------|-------------|
| | Basse-Plaine | Bassin Diamant | Centre-ville | Grand Boucan | Morne Rouge | Grand Total |
| Catholique | 3 | 1 | 1 | 1 | 4 | 10 |
| Protestant | 18 | 3 | 1 | 12 | 18 | 52 |
| Vodou | 17 | 4 | - | 19 | 9 | 49 |
| Grand Total | 38 | 8 | 2 | 32 | 31 | 111 |

Source : Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS 2020-2021)

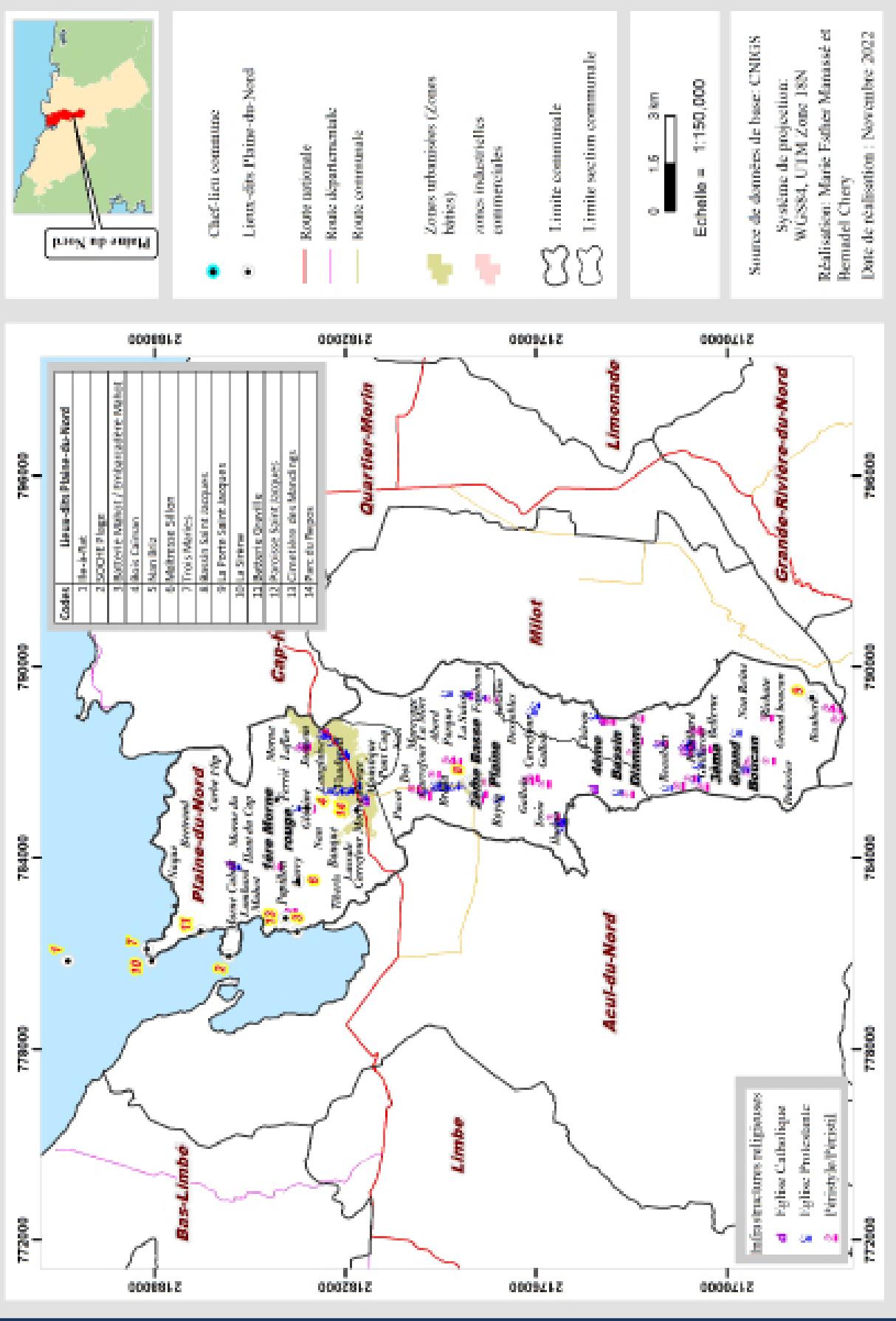


LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES RELIGIEUSES ET SITES DE DÉVOTION

Cette carte montre la géolocalisation des différents lieux de cultes religieux répertoriés à l'intérieur de la commune de Plaine-du-Nord. Les infrastructures religieuses collectées par les enquêteurs de l'IFOS sont au nombre de 111 dans ladite commune, parmi lesquelles, on retrouve: 52 églises protestantes, 10 églises catholiques et 49 péristyles.

Elles sont reparties ainsi dans les sections communales : 31 dans la 1^{ère} section Morne-Rouge, 40 dans la 2^{ème} section Baisse-Plaine dont 2 dans le centre-ville, 32 dans la 3^{ème} section Grand-Boucan et 8 dans la 4^{ème} section Bassin-Diamant. Leur pourcentage respectif est de 27.93%, de 36.04%, de 28.83 et de 7.2%.

INFRASTRUCTURES RELIGIEUSES DE LA COMMUNE DE PLAINE-DU-NORD



2.4.12

FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES MAJEURES DANS LE DOMAINE SOCIAL

Le diagnostic des secteurs sociaux s'est terminé par un atelier spécifique pour déterminer les FFOM sociales majeures de la Commune, lesquelles serviront de base pour les choix des grandes orientations stratégiques de développement. Ces FFOM majeures sont issues de débats où les enjeux de développement de chaque secteur ou domaine ont été pris en compte. Elles constituent les priorités en matière de développement social de la commune.

| FORCES | FAIBLESSES | OPPORTUNITÉS | MENACES |
|---|---|--|---------------------------------|
| Existence d'un patrimoine historique (Bois-caiman), de plusieurs patrimoines naturels (Bassin-Diamant, "Nan Breda", "Ti Sole", Bassin Carré) et de patrimoines culturels et anthropologiques (Bassin St-Jacques, "Nan Lama", La porte St-Jacques, Maîtresse sillon à Balan) (18,1) | Non-application des lois sur l'environnement (18,1) | Intervention de l'ISPAN dans l'inventaire et la protection du patrimoine bâti (18,1) | Insécurité (18,1) |
| Existence d'une importante biodiversité et couverture végétale (18,2) | Non-respect des procédures légales et des normes urbanistiques dans les constructions et lotissements, urbanisation non contrôlée et occupation illégale des terres principalement dans la première et la deuxième section (16,2) | Coopération des partenaires et intervention des ONG dans le domaine social (16,2) | Pollution (14,2) |
| Existence de montagnes et arbres servant d'obstacle naturel contre l'impact des cyclones (16,3) | Non-respect des normes et mauvais positionnement des fosses septiques, cimetières, dépotoirs, pompes funèbres, puits [...] et absence d'analyse multicritère (distance par rapport aux habitats, types de sol et de nappes, géomorphologie...) dans leurs emplacements (12,3) | Intervention dans le domaine de l'eau par Living Water, Water Mission et Ayiti Otrich (14,3) | Pandémie (12,3) |
| Présence de plus de cent (100) pompes (16,4) | | Projet de reboisement de l'USAID/Chemonics (12,4) | Réchauffement climatique (12,4) |
| Fonctionnement de 20 écoles publiques et 26 écoles privées (1 ^e et 2 ^{ème} cycles), trois (3) écoles publiques et huit (8) écoles privées (3 ^{ème} cycle), deux (2) écoles publiques et douze (12) écoles privées (niveau secondaire), six (6) universités (UBOC, UNACH, UCF, USPF, UNDH, ACADAR) (12,5) | Absence de Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC), de centres sportifs et d'amphithéâtres (10,4) | Projet de construction d'un hôpital à Balan financé par Paroisse st-Remy (Ohio, USA) et Respect Boston (8,6) | Déperdition scolaire (10,5) |
| Existence de quelques tronçons de route reliant les sections communales et certaines localités (10,6) | Accès limité aux soins de santé à cause du coût trop élevé (notamment dans la 4 ^{ème} section), absence d'un hôpital public et programmes d'assurance médicale ainsi que l'insuffisance et la mauvaise répartition des centres de santé (8,5) | | Inondation (8,6) |
| | Difficultés de circuler à cause des mauvais états de la majorité des routes (6,6) | | |

Source: Mairie de Plaine-du-Nord/ Ateliers communaux de priorisation des FFOM / 2020

2.5. MILIEU ÉCONOMIQUE ET SES PRINCIPALES BRANCHES

Plaine-du-Nord est une commune essentiellement rurale dotée d'un potentiel agricole et touristique intéressant. Elle possède de grandes superficies de terres agricoles cultivables (60% de sa superficie totale), un fort potentiel hydrique et des zones de pâturage non négligeables. Grâce à ses sites historiques et mystiques, elle attire chaque année de nombreux visiteurs et pèlerins lors des fêtes de Sainte-Anne et Saint-Jacques. Malheureusement, aucun effort n'a été consenti en termes de politiques publiques en vue de valoriser ses atouts et de les transformer en vecteurs de croissance et de développement au niveau du secteur touristique en particulier, et de l'économie en général.

À l'image des communes rurales d'Haïti, Plaine-du-Nord a connu des contreperformances économiques. En témoignent les faits économiques de la dernière décennie. En effet, ses principales branches ont affiché une tendance à la baisse, à l'exception des branches « pêche et aquaculture », « bâtiments et travaux publics », surtout sa sous-branche « logement ».

La détérioration des conditions de vie qu'elle entraîne alimente la pauvreté tant urbaine que rurale et empêche surtout la ville d'émerger comme un centre de services économique, social et culturel d'importance pour elle-même et pour les zones en mutation urbaine et rurale.

La décadence de l'économie est surtout liée à la raréfaction des investissements

dans les secteurs productifs comme l'agriculture, l'élevage, la transformation et la faible croissance de la branche « bâtiments et travaux publics ». À cela, il faut ajouter d'autres problèmes structurels, à savoir : le manque d'encadrement technique, le faible accès aux soins vétérinaires, l'érosion, etc.

Vu le caractère rural associé au faible développement de sa ville et de ses petites agglomérations, toutes les branches ne contribuent pas de façon appréciable à l'économie de Plaine-du-Nord. De ce fait, les principales branches qui font l'objet d'une analyse économique sont entre autres l'agriculture, l'élevage, la « pêche et aquaculture », le commerce, l'industrie dont la transformation des produits agricoles particulièrement, le « tourisme, hôtellerie et restauration » et les services.

2.5.1

AGRICULTURE

SITUATION DU SECTEUR AGRICOLE DANS LA COMMUNE

L'agriculture constitue la principale activité économique de la commune de Plaine-du-Nord. Grâce à son potentiel en sols fertiles et aux conditions pédo-climatiques favorables, des cultures agricoles à rendement relativement élevé sont possibles sur toute l'année, selon les experts du MARNDR. Entre 2004 et 2009, elle a fourni un revenu, en général faible, à près de 77.4% des ménages et sa pratique s'est répandue sur près de 68% de la superficie communale (RGA, 2009). L'analyse des données recueillies au cours de l'étude socio-économique dans le cadre du PCD a révélé que 34,15 % des ménages pratiquent l'agriculture.

En revanche, l'agriculture reste et demeure donc une activité de subsistance pour les paysans qui en dépendent. L'économie locale est axée principalement, sur la culture du café, du cacao, du tabac et des fruits ainsi que la banane. Dans cette zone, il existe environ 60% de terres cultivables (AFHAD, 2015). Cependant, moins de 50% d'entre elles sont exploitées par manque de structures de commercialisation et de moyens techniques. Cela a pour conséquence une baisse croissante en denrées agricoles.

En effet, la consommation propre de denrées, notamment les légumineuses, n'excède pas 11.58%. Suivant le même rythme,

les produits céréaliers sont en baisse spectaculaire. En effet, il est important de noter que près de 100% de la consommation céréalière par la population campinordaise provient des sources externes.

TENURE FONCIÈRE

Dans le document de politique de développement agricole 2010-2025, il est précisé que la faible taille des exploitations agricoles, l'accès limité, la gestion informelle et l'insécurité foncière constituent les caractéristiques de la situation foncière du pays. Près de 75 % du foncier rural sont gérés de manière informelle par les paysans, sur la base des us et coutumes. Dans le département du Nord, le mode de faire-valoir (MFV) direct prédomine (RGA, 2009).

Quant aux modes de tenure rencontrés au niveau de la commune de Plaine-du-Nord, seulement 51.8% des agriculteurs pratiquent l'agriculture en Faire-Valoir Direct (FVD). Pour le reste, ils sont en Faire-Valoir Indirecte (FVI) soit (30%) en métayage et (28,2 %) en fermage (IFOS, 2020).

Les exploitations agricoles sont morcelées en très petites surfaces. Outre le morcellement des terres, le phénomène d'urbanisation non planifiée contribue à la réduction considérable de la taille des exploitations agricoles. Cette situation est d'autant plus évidente au niveau des 1^{ère} et 2^{ème} sections. En outre, une perte de la fertilité est enre-

gistrée à cause de la désertification accélérée et de la déforestation.

Les petites propriétés foncières se multiplient et on observe une diminution générale de la taille des parcelles, ce qui ne répond pas à l'objectif de protection de l'exploitation. Le foncier agricole se déprécie de jour en jour au rythme de la désertification accélérée, la déforestation du milieu rural et la spoliation des terres. Le morcellement des terres agricoles et leur revente à de multiples propriétaires participent au processus de démembrément foncier. Il est important de mettre en évidence que l'insécurité foncière constitue un obstacle aux investissements favorables au développement du secteur.

MAIN D'ŒUVRE AGRICOLE

Le problème de la main-d'œuvre agricole en Haïti est étroitement lié à l'état de dénuement dans lequel se trouve le secteur agricole. Le manque chronique d'investissement dans ce secteur a constitué un frein à son développement. Il est également considéré à haut risque à cause des catastrophes naturelles récurrentes frappant le pays. En milieu rural, les jeunes de la tranche d'âge 25-35 ans ne sont plus attirés par cette activité qui n'est plus rentable à leurs yeux (FAO/PAM, 2010). Pour leur survie, l'exode vers les centres urbains les plus proches ou vers Port-au-Prince se présente comme la meilleure option. Certains d'entre eux séjournent temporairement en République dominicaine avant d'immigrer vers les États-Unis d'Amérique, le Chili, le Brésil, etc.

En effet, cette rareté de main d'œuvre est l'un des problèmes majeurs auxquels ce secteur est confronté dans la commune de Plaine-du-Nord. L'insuffisance de main d'œuvre conduit à une variabilité du coût qui est profitable aux plus offrants. Cela s'explique par le fait que la main d'œuvre familiale permanente est loin de satisfaire aux besoins complémentaires le plus souvent assurés par la main d'œuvre agricole occasionnelle (escouade). D'autant plus que l'autre mode mutualiste d'organisation du travail largement plus économique (coumbite) par rapport à l'escouade est moins pratiqué actuellement par les paysans. Il en résulte une hausse des prix pour les exploitants contraints à s'offrir les services de la main d'œuvre s'ils veulent réussir la campagne agricole. Cette situation s'empire pendant les périodes de sécheresse. Dans ce contexte difficile, certains agriculteurs ont choisi d'abandonner soit par manque de moyens adéquats pour répondre aux exigences de la main d'œuvre, soit par refus de prendre un niveau de risque trop élevé. Il faut noter qu'au niveau de Plaine-du-Nord, le coût de la main d'œuvre varie en fonction de l'opération culturale à effectuer par le planteur.

Le labourage manuel coûte à l'hectare environ 25 000 à 30 000 gourdes, tandis que celui mécanisé en vaut la moitié. La main d'œuvre journalière est très utilisée dans les différentes zones de production et est disponible surtout lors des grandes saisons culturelles. Son prix varie en fonction de l'opération culturale de 200-400gdes/Homme-jour.

Les ouvriers agricoles s'adonnent à d'autres activités servant d'alternatives économiques en vue de subvenir à leurs besoins. Les principales causes de la diminution de la main d'œuvre sont : l'exode rural, la migration et l'abandon du secteur dans le sens qu'il existait autrefois une solidarité mutuelle entre agriculteurs; l'escouade et l'entraide qui aujourd'hui n'existent quasiment.

SYSTÈMES DE PRODUCTION ET CULTURES DOMINANTES

Une diversité de milieux agro-écologiques au niveau de la commune de Plaine-du-Nord favorise la mise en place d'une large gamme de systèmes de production. Cela met en relief que ces derniers se diffèrent d'un milieu à l'autre et font l'objet de décisions de gestion susceptible de garantir un meilleur rendement. Dans la commune, indépendamment de la nature des cultures, les modalités techniques ne sont pas toujours en harmonie avec le milieu. En fait, les planteurs, par manque d'encadrement, ne recourent pas à des techniques durables et n'adoptent pas une gestion adaptée.

Les cultures de la commune comprennent les céréales (maïs, riz), les tubercules (manioc, igname, patate douce, igname, taro, etc.) les légumineuses (arachide, haricot, pois inconnu, pois souche, etc.), les cultures maraîchères (carotte, chou, betterave, poireau, piment, gombo, épinard) et les cultures de rentes (canne, à-sucre, cacao). La culture de banane, pratiquée à l'échelle communale, est principalement rencontrée dans la 2^{ème} section Basse-Plaine et la 3^{ème}

Grand-Boucan. La variété sika est un riz pluvial surtout cultivé au niveau de la 3^{ème} section car la pluie est une condition fondamentale à sa réussite. Quand il est planté pendant la période froide (janvier à mars), son cycle cultural va au-delà de six (6) mois et pendant la période chaude (avril à septembre), celui-ci est limité à 6 mois exactement. Le petit maïs est cultivé sur toute la commune selon un pourcentage de 70% contre 30% pour le gros maïs surtout cultivé en mars dans les hauteurs.

Les cultures de riz et de canne-à-sucre sont généralement en monoculture, mais elles sont aussi retrouvées en association. Parfois, le taro est planté sur les rampes aménagées dans les rizières. En effet, les associations suivantes sont le plus souvent observées au niveau de la commune de Plaine-du-Nord :

- Patate-manioc- gombo-pois inconnu,
- Banane- maïs
- taro – igname
- Banane – maïs
- Piment – chou : bien que cette association soit critiquée à cause du risque de contamination globale même si l'insecte habituel de l'une des deux (2) cultures n'attaque pas l'autre quand elle est utilisée en monoculture.

La diversification des cultures sur une même parcelle est privilégiée par rapport à la monoculture étant surtout à base de riz et de canne-à-sucre. À Plaine-du-Nord, l'engrais chimique est utilisé, notamment, dans le cadre de la culture du riz et du maïs. Pour les autres cultures, en l'absence de fertili-

sant chimique, l'engrais organique n'est pas trop utilisé même si des agronomes et techniciens agricoles ont fourni un appui technique aux exploitants pour la préparation du compost. Une seule ferme agricole est recensée au niveau de la 2^{ème} section Baisse-Plaine. Cependant, le calendrier cultural et la pluviométrie annuels sont actuellement perturbés à cause du changement climatique. D'où, il faut un encadrement technique et financier au niveau de la filière pour que les agriculteurs puissent recourir à des mesures d'adaptation et d'atténuation nécessaires à la promotion d'une agriculture durable et de lutte contre le dérèglement du climat.

Dans la commune de Plaine-du-Nord, les espèces fruitières suivantes sont identifiées : manguier, cerisier, avocatier, citrus (Oranger amer et doux, citronnier, chadequier), quenêpier, corossol, cachiman, tamarin, arbre véritable et arbre-à-pain, etc. Les citrus sont en voie de disparition. Il en est de même pour les espèces arbre véritable et arbre-à-pain du fait qu'elles sont abattues à des fins de production de planches et de charbon. Pour les essences forestières, citons : acajou, acacia, neem, campêche, bayahonde, chêne, cèdre, moringa, lila, frêne, crispin, mombin, etc. L'espèce forestière Neem, bien qu'elle procure de l'ombre, n'est pas trop recommandée en raison de ses besoins hydriques élevés. A Tozia, au niveau de la 2^{ème} section, une superficie pourvue de campêches, d'environ 20 à 25 hectares de terre, est considérée comme le poumon de la commune. Ce foyer où le campêche est endémique fait l'objet de déboisement à outrance et de lotisse-

ment à cause de la pression anthropique et de l'absence de mesures de préservation par son intégration par l'Etat dans la liste des aires protégées à l'échelle nationale.

Les espèces fruitières et forestières contribuent autrefois à densifier la couverture végétale du pays. Par le passé jusqu'à date, la gestion irrationnelle de ces ressources et l'absence de mesures adaptées nous amènent au désastre écologique que connaît actuellement la commune. Il va de soi qu'une accélération de l'érosion et une disparition de la couche arable du sol sont remarquables dans les versants cultivés sans le recours à des techniques antiérosives au niveau de la 3^{ème} section. Les guildivéries et boulangeries de la commune utilisent le bois comme source d'énergie. Sur 100 ménages, la majorité fait usage du bois comme combustible de cuisson contre 5 à 10% se servant du gaz propane (Enquête socio-économique sur les ménages, Mairie de Plaine-du-Nord / IFOS, 2020). Le système agroforestier est en vigueur au niveau de toutes les aires agroécologiques où l'on trouve en association aux essences fruitières et forestières l'igname, le bananier et le taro. Le moringa, le mombin, les feuilles des arbres fruitiers et les espèces herbacées sont utilisées pour l'alimentation des animaux.

À Plaine-du-Nord, on pratique l'agriculture biologique et des cultures intégrées à petite échelle. Outre ces principaux types de culture, on trouve aussi la sylviculture et l'horticulture. Il n'existe pas encore d'agriculture intensive, on retrouve des parcelles morcelées avec des polycultures

ITINÉRAIRE TECHNIQUE

L'agriculture de la commune est caractérisée par un faible niveau technologique. 80% des agriculteurs n'utilisent pas l'engrais. Les 20% des usagers restants préfèrent l'engrais chimique par rapport à l'engrais biologique car il existe un manque de sensibilisation sur les impacts négatifs relatifs aux produits chimiques. Les exploitants sont très friands pour les fertilisants chimiques dans le cadre des cultures maraîchères et de la production de la variété du riz alagua dont le cycle cultural est de trois (3) mois. Cette variété est initiée par l'USAID durant le programme AVANSE à Grisongarde par la promotion de la tech-

nique SRI (Système Rizicole Intensif) selon ce processus d'épandage : NPK après 15 à 22 jours, Urée à 1 mois et demi, DAP (Diammonium phosphore) à 2 mois et demi.

L'itinéraire technique accuse le schéma habituel. Comme l'agriculture est tributaire en grande partie de la pluie, la préparation du sol pour la grande campagne de printemps et la campagne d'automne se fait vers la fin de janvier à mars et d'octobre à décembre respectivement. Pendant la campagne d'automne, selon l'objectif de l'agriculteur les associations suivantes sont possibles :

S'il prévoit intégrer la pistache par la suite, l'association de cultures de départ comprend: gros pois, pois nègre, combo. Au cas

TABLEAU 64. - : Calendrier cultural à Plaine-du-Nord

| Cultures/Filières | Mois | | | | | | | | | | | |
|--------------------|------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
| Riz pluvial sika | | | | | | | | | | | | |
| Riz irrigué alagua | | | | | | | | | | | | |
| Banane | | | | | | | | | | | | |
| Patate | | | | | | | | | | | | |
| Igname | | | | | | | | | | | | |
| Taro | | | | | | | | | | | | |
| Maïs | | | | | | | | | | | | |
| Haricot | | | | | | | | | | | | |
| Pistache | | | | | | | | | | | | |
| Piment | | | | | | | | | | | | |
| Chou | | | | | | | | | | | | |
| Epinard irrigué | | | | | | | | | | | | |
| Epinard pluvial | | | | | | | | | | | | |
| Les fruitiers | | | | | | | | | | | | |
| Canne-à-sucre | | | | | | | | | | | | |
| Patate douce | | | | | | | | | | | | |
| Manioc | | | | | | | | | | | | |
| Pois congo | | | | | | | | | | | | |
| Pois inconnu | | | | | | | | | | | | |
| Giraumont | | | | | | | | | | | | |
| Manioc | | | | | | | | | | | | |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Enquête de terrain menée directement auprès des agriculteurs / 2020

où, c'est le manioc, il associerait au début ces cultures : patate, maïs, gros pois, girau-mont, pois nègre, combo.

Les opérations de sarclage subséquentes sont fonction du système de production et du cycle cultural. Quant à la récolte, elle s'effectue durant toute l'année dépendamment du cycle cultural. Les versants ne sont pas protégés en vue de prévenir l'inondation des cultures en aval. Quand ceux-ci sont emblavés, les techniques antiérosives ne sont pas non plus adoptées. Ainsi, le tableau ci-dessous présente le calendrier cultural de la commune de Plaine-du-Nord :

VARIÉTÉS, RENDEMENT DES CULTURES ET MALADIES PHYTOSANITAIRES

En dépit de la disponibilité d'un système de canaux d'irrigation s'étendant sur près de 150 hectares au niveau de La Suisse, la majorité des terres vouées à la production n'ont pas cet accès. Ce déficit donne lieu à

un rendement inadéquat et l'insécurité alimentaire. En outre, l'agriculture tributaire de la pluie et non-mécanisée, le manque d'appui technique pour la promotion d'une agriculture BIO, le renchérissement et l'inaccessibilité à des semences de qualité, les dégâts causés par les pestes sont autant d'éléments favorables. De plus, le changement climatique contribue à exacerber la situation par les épisodes de sécheresse, d'inondation de plus en plus fréquents et les changements inhabituels au niveau des calendriers culturaux exigeant des mesures d'adaptation et la mise œuvre de techniques agricoles respectueuses de l'environnement. Certaines maladies et insectes font des dégâts considérables au niveau des plantations à cause d'un manque de connaissances des exploitants sur les techniques adaptées, notamment sur la lutte intégrée. Les tableaux ci-dessous font état du rendement des cultures et des maladies/ ravageurs qui les attaquent ainsi que les variations du prix selon deux (2) phases importantes du cycle cultural (récolte et plantation) :



TABLEAU 65. - : Variétés, rendement des cultures et maladies phytosanitaires

| Variétés | Cycle cultural | Superficie emblavée | Quantité semée | Rendement | Maladies/ pestes |
|--|----------------|---------------------|----------------------------------|-----------------|--------------------------|
| Riz pluvial (Shella, malaica, Sika, alagua) | 3 à 7 mois | ¼ hectare | 1 marmite | 20 - 70 | Punaises |
| Banane (Var cochon, miske, achil, poban, fhia, bourgon) | 7 à 12 mois | ¼ hectare | 700 plants | 665 régimes | Sicatoxica Et pourriture |
| Patate (Var kokot dous, bwa kale, tiodyey) | 3 à 5 mois | ¼ hectare | 8000 buttes/5 boutures par butte | 25 – 35 charges | Tiyogan |
| Igname (Var giné, reyal, matinik, signe jaune et blanc franse) | 5 mois à 1 an | ¼ hectare | 10000 minisets | 25 -30 charges | Maroca, |
| Maïs (ti mayi) | 5 – 6 mois | 1 hectare | 1 marmite | 60 - 110 | Chenilles Aflaxines |
| Haricot noir | 2 à 3 mois | ¼ hectare | 1 marmite | 50 - 80 | Insectes, chenilles |
| Pistache | 3 à 4 mois | ¼ hectare | 1 marmite | 50 - 80 | Pourriture Aflatoxine |
| Manioc | 8 à 12 mois | | 5000 boutures | 15- 20 charges | pourriture |
| giraumont | | | | | pourriture |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Enquête de terrain menée directement auprès des agriculteurs / 2020

Les rendements mentionnés dans le tableau ci-dessus varient beaucoup et sont le plus souvent décevants quand les cultures sont sujettes à des maladies et des attaques dues aux pestes au point que les agriculteurs ont du mal à trouver quelque chose pour stocker et vendre. Les punaises du riz pluvial se développent à la faveur des mauvaises herbes contribuant à ce qu'une bonne partie de l'épillet se transforme en son. Le bananier est attaqué par la maladie Sicatoxica qui rend les feuilles noires. Cette maladie dont les risques sont plus élevés en période pluvieuse est très contagieuse. Les

matériels utilisés pour enlever les feuilles infectées doivent être stérilisés. Quant à la variété poban, elle fait l'objet de pourriture au même titre que la pistache, le manioc et le giraumont en période pluvieuse. La tiyogan attaque la patate quand elle est plantée en dehors des principes astrologiques. Le maïs et l'arachide contaminés par l'aflatoxine sont des denrées alimentaires dont l'ingestion expose à des risques cancérogènes. Outre les pertes causées par les maladies et pestes influant sur le rendement agricole, les contraintes liées au dérèglement climatique ne sont pas à négliger.

TABLEAU 66 . - : Variation des prix des principales cultures de la récolte à la période de plantation

| Espèce/variété | Unité | Prix pendant la récolte (htg) | Prix post récolte/ période plantation (htg) |
|--|---------|-------------------------------|---|
| Riz pluvial (Var madan gougous, Shella, maica) | Marmite | 250 | 400 |
| Banane (Var cochon, miske, achil, poban) | Régime | 500 | 3000 |
| Patate (Var kokot: dous, bwa kale, tiodyey) | Sac | 1250 | 2000 |
| Ignane (Var ginene, reyal, matinik, franse) | Sac | 5000 | 7500 |
| Taro | Sac | 5000 | 7000 |
| Mais | Marmite | 180 | 600 |
| Haricot | Marmite | 350 | 1000 |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Enquête de terrain menée directement auprès des agriculteurs / 2020

OUTILLAGE AGRICOLE

L'outillage agricole est insuffisant et majoritairement archaïque. Outre l'utilisation des outils aratoires tels que houes, machettes, pioche, louchets, serpettes, râteaux, brouette, pelle, bêche etc, la collectivité dispose d'un motoculteur et d'un tracteur dont les services offerts sont partagés avec la commune de Milot. Leurs capacités limitées, par rapport à la diversité des terrains, ne permettent pas de répondre aux besoins des exploitants. Ils sont opérationnels seulement en terre humide. Deux (2) autres tracteurs appartenant à des opérateurs privés desservent la commune. Il convient de noter que le prix des services offerts pour le labourage d'un hectare varie des opérateurs privés à la collectivité. Il est compris entre 15 000 et 16 000 gourdes tandis que celui de la collectivité se trouve entre 11 000 à 12 000 gourdes. Il existe aussi des charrues à traction animale.

APPROVISIONNEMENT EN INTRANTS, ACCESSIBILITÉ AUX MOYENS DE PRODUCTION TECHNIQUES ET FINANCIERS

L'approvisionnement en intrants agricoles au niveau de la commune est extrêmement faible. Il n'existe pas de boutiques agricoles ni de banques de semences. Les agriculteurs procèdent par des sélections massales pour pouvoir se procurer des grains en guise de semences. Ils s'approvisionnent aussi sur les marchés locaux (Grisongarde et Labrugère) et des marchés régionaux dont Bahon, Grande-Rivière-du-Nord, Limbé et Cap-Haïtien. Des partenaires dont la FAO et la Coopération Taiwanaise, via le projet Réponse, favorisent l'accès à des semences nécessaires à la production maraîchère et la riziculture (TCS10, alagua). Le MANRDR subventionne des engrangements chimiques une fois par année.

Il existe beaucoup de terres arables, quelques cours d'eau et un potentiel de ressources hydriques considérable pour l'irrigation. La deuxième section Basse-Plaine est dotée d'un canal d'irrigation partiellement aménagé s'étendant sur 115 carreaux de terre à La Suisse. PAM est en train de construire 500 mètres linéaires de ce périmètre. Il y a une carence énorme en équipements et matériels pour pouvoir mécaniser et du coup booster le développement agricole. Les outils aratoires, utilisés en grande partie dans la production agricole, sont acquis au Cap-Haïtien.

L'offre de formation à l'intention des jeunes dans la filière agricole de l'Université Notre Dame d'Haiti (UNDH) est un atout majeur en matière d'appui technique aux agriculteurs. A cela s'ajoute la disponibilité de nombreux cadres professionnels et de plusieurs associations de planteurs. En dépit de tout, les exploitants sont demotivés par manque d'encadrement.

L'accès au crédit est très limité. Par contre, les producteurs d'arachide bénéficient d'un appui en crédit agricole de « If Foundation ». En contrepartie les denrées des récoltes seront vendues à celle-ci au prorata du crédit qui leur a été octroyé. La fondation achète les produits à un prix meilleur que celui du marché mais ils doivent être exempts d'aflatoxine détectée au moyen d'un matériel pour que la transaction soit possible. En dépit du degré de dangerosité de ces produits, à cause d'une absence d'un mécanisme de contrôle de qualité par l'Etat et des techniques de décontamination, les producteurs conscients des risques liés à l'ingestion ont opté pour les écouter sur

des marchés en vue d'amortir les pertes relatives.

STOCKAGE, TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES

À Plaine-du-Nord, l'agriculture est généralement de subsistance. Son incapacité à répondre aux besoins des exploitants ne favorisent pas trop la conservation des produits tels que céréales (maïs, riz), légumineuses (haricot, arachide) et des fruits sur une longue période. L'exception est faite pour ces denrées : cacao, manioc. Pour les céréales et les légumineuses, les stratégies de stockage le plus souvent utilisées sont : sacs en nylon, silos, drums, colombier. Quant au maïs, des paquets mis en place sont suspendus au toit à l'intérieur des maisons ou sur les arbres. En dépit des produits utilisés pour lutter contre les fourmis, le système de stockage, en général, fait l'objet de pertes à cause des insectes, de l'humidité et des conditions dans lesquelles l'entreposage a lieu.

Il faut noter que des grains sélectionnés sont gardés comme semences pour être utilisés dans les prochaines campagnes agricoles sans oublier des dons effectués à de tierces personnes. Malgré l'autoconsommation qui est répandue en raison du type d'agriculture, une partie des produits est vendue en vue de l'obtention de revenus. Le recours à cette option facultative est fonction de multiples facteurs (niveau de récolte, type de culture et situation financière du ménage).

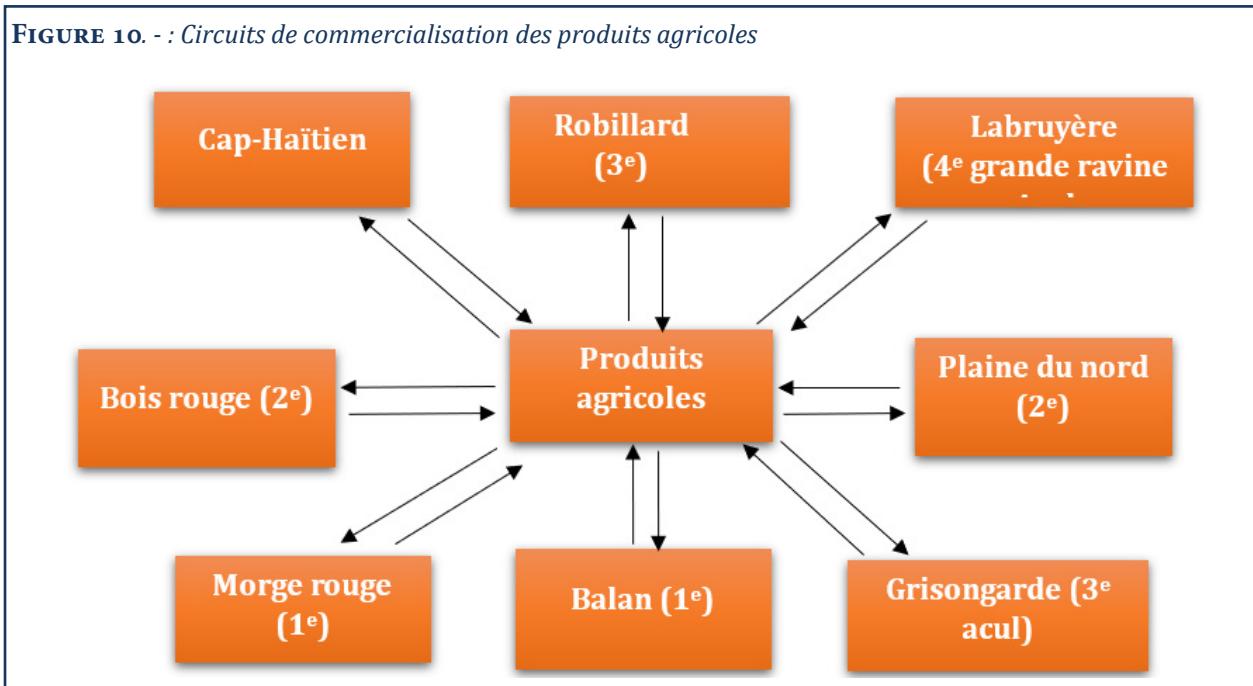
Quant aux cultures maraîchères, la quasi-totalité est écoulée sur le marché. Le

cacao est transformé en liqueur et en produits prêts à l'exportation. Des unités de transformation dont les cassaveries transforment le manioc en cassave, les guildiveries transforment la canne-à-sucre en clairin et ses produits dérivés. On y trouve également des moulins de maïs et de pistache ainsi que des décortiqueuses de riz. Il est important de signaler que la promotion de la transformation en tant que technique de gestion post-récolte est à encourager. Ces pratiques contribuent à la sécurité alimentaire, augmentent la variété de régimes alimentaires et constituent

un moyen de diversification du revenu et de l'emploi au niveau de la commune campinordaise.

La commercialisation des produits peut se faire tant sur la parcelle que dans des espaces d'échanges commerciaux. Après récolte, les revendeuses/ revendeurs se rendent directement sur les parcelles ou certains producteurs négocient pour la réalisation de la vente. FECANO est une fédération de coopératives qui assure l'exportation du cacao fermenté à l'étranger. D'autres planteurs écoulent leurs produits sur les marchés indiqués dans la figure suivante

FIGURE 10. - : Circuits de commercialisation des produits agricoles



Source: Mairie de Plaine-du-Nord / Interview semi-structuré avec les marchandes ou "madan sara" / 2020

FILIÈRES PORTEUSES DE LA COMMUNE DE PLAINE-DU-NORD

Les filières porteuses de la commune sont le cacao, le haricot, la pistache, le maïs, la canne à sucre et le manioc. La culture bananière, les céréales et taro sont d'une grande importance dans la deuxième section Basse-

Plaine et la première section Morne Rouge. Au niveau de la troisième et la quatrième sections Grand Boucan et Bassin Diamant, les cultures maraîchères sont dominantes. Manioc, canne-à-sucre, maïs, riz, arachide, cacao sont les principaux produits qui sont transformés dans la commune. La FECANO : Fédération des coopératives achète le cacao pour l'exportation



PROBLÉMATIQUE DU SECTEUR AGRICOLE

Au cours de la période 2004-2009, cette branche est surtout marquée par la baisse de toutes ces cultures. Les productions végétales, de haricot, de fruits, de riz et de maïs ont chuté. Aucune des sections communales n'a affiché un accroissement de ses productions.

Cette baisse peut être expliquée en partie par l'augmentation des parcelles laissées en friches. Au cours de cette période, la superficie des terres abandonnées a été évaluée à environ 11.55% par rapport à celle de la commune. La 3^{ème} et la 4^{ème} Sections qui sont les plus petites en termes de superficie ont enregistré le plus fort taux d'abandon, évalué respectivement à 4.45% et 4.44%, contre 2.05% et 0.61% pour les deux autres sections communales.

Les principales causes de la décadence du secteur et du désintéressement d'une portion de la population sont, entre autres, le faible accès au crédit, l'absence d'infrastructures d'irrigation, de communication, de stockage et de conditionnement, le manque d'encadrement technique et de structures de commercialisation, la main d'œuvre, l'absence de laboratoire de recherche et l'importation selon les constats de terrain.



SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La sécurité alimentaire étant un phénomène pluridimensionnel et dynamique, son appréciation dans la commune de Plaine-du-Nord peut se faire sous plusieurs angles tels que la disponibilité alimentaire qui renferme les critères du niveau de production de la commune, d'accessibilité aux aliments qui, elle, renvoie au pouvoir d'achat des consommateurs, à l'évolution des revenus et des prix des denrées alimentaires qui dépendent aussi de la conservation (emploi) et de la commercialisation (opportunités). L'utilisation, quant à elle, traduit l'adéquation entre la quantité et la variété d'aliment



consommée. La stabilité se table sur la vulnérabilité (sécheresse, cyclone, inondation, maladies, insectes ravageurs) et facteurs de risques (sociaux, économiques, politiques) qui affectent la disponibilité et l'accès aux aliments.

L'agriculture est l'activité principale de la population de la commune de Plaine-du-Nord. Elle est traditionnelle, extensive et tributaire des aléas climatiques. Elle est caractérisée par une diversité de spéculations dominées par les céréales (maïs, riz), les tubercules et racines (manioc, igname, patate, taro, etc.), les légumineuses (arachide, haricot, pois inconnu, pois de souche, etc.) et le maraîchage (carotte, chou, bette-rave, poireau, piment, gombo, épinard). Le cacao et la canne-à-sucre, comme cultures de rente, occupent une place de choix dans la production agricole de la commune. Ces dernières années, le secteur agricole a été marqué par le recul de la production en lien avec le morcellement des terres agricoles et des parcelles laissées en friches.

En effet, les rendements des cultures sont très faibles. Pour les cultures d'arachide et d'haricot, 50 à 80 marmites sont obtenues pour une marmite de semences emballée sur un quart de terre. Par rapport au maïs, pour une marmite de semences emballée sur un hectare on obtient 60 à 110 marmites. Par rapport au riz pluvial, pour une marmite de semences emballée sur un quart on obtient 20 à 70 marmites. La sécheresse qui affecte la commune depuis quelques années, est le facteur climatique le plus défavorable à la production agricole. Les fortes averses et les inondations, souvent consécutives aux tempêtes tropicales

et aux cyclones, causent aussi des dégâts importants aux cultures. L'érosion aussi est considérée comme un facteur de la détérioration des conditions de vie et de la pauvreté de la population.

La production sert essentiellement à la subsistance des populations. Ainsi, les ménages consomment en moyenne plus de la moitié de leur production, malgré les pertes de récolte en raison des intempéries, de la température ou des techniques agricoles utilisées. L'agriculture de subsistance pratiquée par les agriculteurs campinordais-es s'explique par la présence de nombreux problèmes structurels qui freinent et entravent le développement agricole : des outils, des techniques et des pratiques traditionnels ainsi que la faible utilisation des intrants en lien avec leur faible disponibilité.

Les données ne sont pas disponibles pour apprécier le nombre de tonne-métrique d'aliments produits par la commune. Toutefois, il convient de signaler que le calendrier des cultures pratiquées diffère très peu d'une localité ou d'une habitation à l'autre. Ainsi, la période d'abondance de certains produits alimentaires correspond aux mois de juin, juillet, août et septembre. La période de soudure correspond aux mois de février, mars, avril jusqu'à la mi-mai, et la gestion post-récolte n'est pas développée ce qui affecte la sécurité alimentaire des ménages.

En effet, le volume de la production ne détermine pas à lui seul le niveau de sécurité alimentaire. Il y a les questions de la capacité à conserver les produits vivriers jusqu'à la prochaine récolte, du pouvoir d'achat et

de revenus des consommateurs. De ce fait, l'appréciation de la sécurité alimentaire de la commune de Plaine-du-Nord sera poursuivie à travers l'analyse de la pratique de la conservation et de la commercialisation des vivriers produits ainsi que du pouvoir d'achat et de revenus des consommateurs.

Le diagnostic réalisé au niveau des quatre (4) sections communales de la commune, révèle que la pratique de stockage de la production au niveau des producteurs pour les ventes ultérieures en période de soudure n'est pas développée dans la commune de Plaine-du-Nord. Au contraire, certains producteurs sont parfois amenés à vendre leur production en herbe, renforçant ainsi leur dépendance vis-à-vis des commerçants qui jouissent finalement de l'effort des paysans qui, sont implicitement utilisés comme des ouvriers agricoles.

La pratique de la vente des spéculations en herbe fait que la commune ne maîtrise pas la gestion des stocks de production vivrière. Quelques temps après les récoltes, les mêmes commerçants qui avaient acheté les produits aux agriculteurs reviennent les revendre très chers.

Au-delà de la capacité à conserver sa production, l'inaccessibilité économique demeure un handicap à l'atteinte de la sécurité alimentaire. L'accès monétaire, la pauvreté endémique d'un nombre important de la population constitue un frein à une alimentation adéquate. En effet, le manque de pouvoir d'achat confine la population pauvre dans l'insécurité alimentaire. Ainsi, les deux principales sources de nourriture sont les marchés et la production agricole propre. Toutes les catégories dépendent

du marché pour acquérir les aliments. Or, le travail journalier constitue la principale source de revenus des pauvres.

Les revenus de ce travail sont malheureusement faibles et précaires, et varient en fonction de l'opération culturelle. Cependant les ménages pauvres dépendent à au moins 45% de la vente de main d'œuvre. Les agriculteurs vendent leur force de travail à au moins deux cents (200) gourdes par jour et par personne. Dans ces conditions, l'augmentation des prix rend encore plus difficile l'accès aux aliments, d'autant plus qu'au niveau national, 63% des dépenses des ménages seraient en moyenne consacrées à l'alimentation.

La sécheresse a été particulièrement sévère pour les paysans de Plaine-du-Nord durant les années 2017, 2018 et 2019. Les sols deviennent plus arides ce qui affecte les rendements agricoles à la baisse. Des pertes importantes en termes de production ont été enregistrées notamment des cultures de céréales et d'haricots. La sécheresse a également provoqué la mort de bovins et de volailles. Cette série de sécheresse a sévèrement affecté la sécurité alimentaire des ménages et les moyens d'existence de la communauté rurale. En outre, les maladies et les insectes ravageurs limitent considérablement la production agricole.

Les prix des aliments varient en fonction de leur disponibilité. Ils sont liés à des facteurs aussi bien qu'externes qu'internes. Les prix sont bas en période de récolte et élevés en période de soudure. Les prix fluctuent aussi en fonction des coûts internationaux des céréales, de l'huile de palme et du pétrole (élément important du transport). En ce

sens, une hausse du prix du pétrole ou une rareté s'accompagne d'une augmentation des prix des aliments. Ils dépendent enfin du taux de change de la gourde par rapport au dollar des Etats-Unis, pays d'où proviennent la majorité des importations et des transferts. Le cours de la gourde réagit aux soubresauts des conjonctures socio-politiques, à l'augmentation des importations et aux interventions de la Banque Centrale sur le marché des devises. Donc, la dévaluation de la gourde a une incidence directe sur la vie des ménages compte tenu du niveau de pauvreté qui sévit dans la commune.

Sur ce, des prix alimentaires élevés aggravent l'insécurité alimentaire et la malnutrition au sein de la population pauvre de la commune en diminuant la quantité et la qualité des aliments consommés et certainement le nombre de repas par jour.

Aussi, depuis juillet 2018, le pays a expérimenté le phénomène de « Peyi lock ». Ce dernier s'est accompagné de nombreux barrages routiers et des pénuries de carburant récurrentes qui persistent jusqu'à présent (septembre 2022) et qui a particulièrement touché la commune de Plaine-du-Nord qui était déjà fragilisé par une succession de sécheresse sévère.

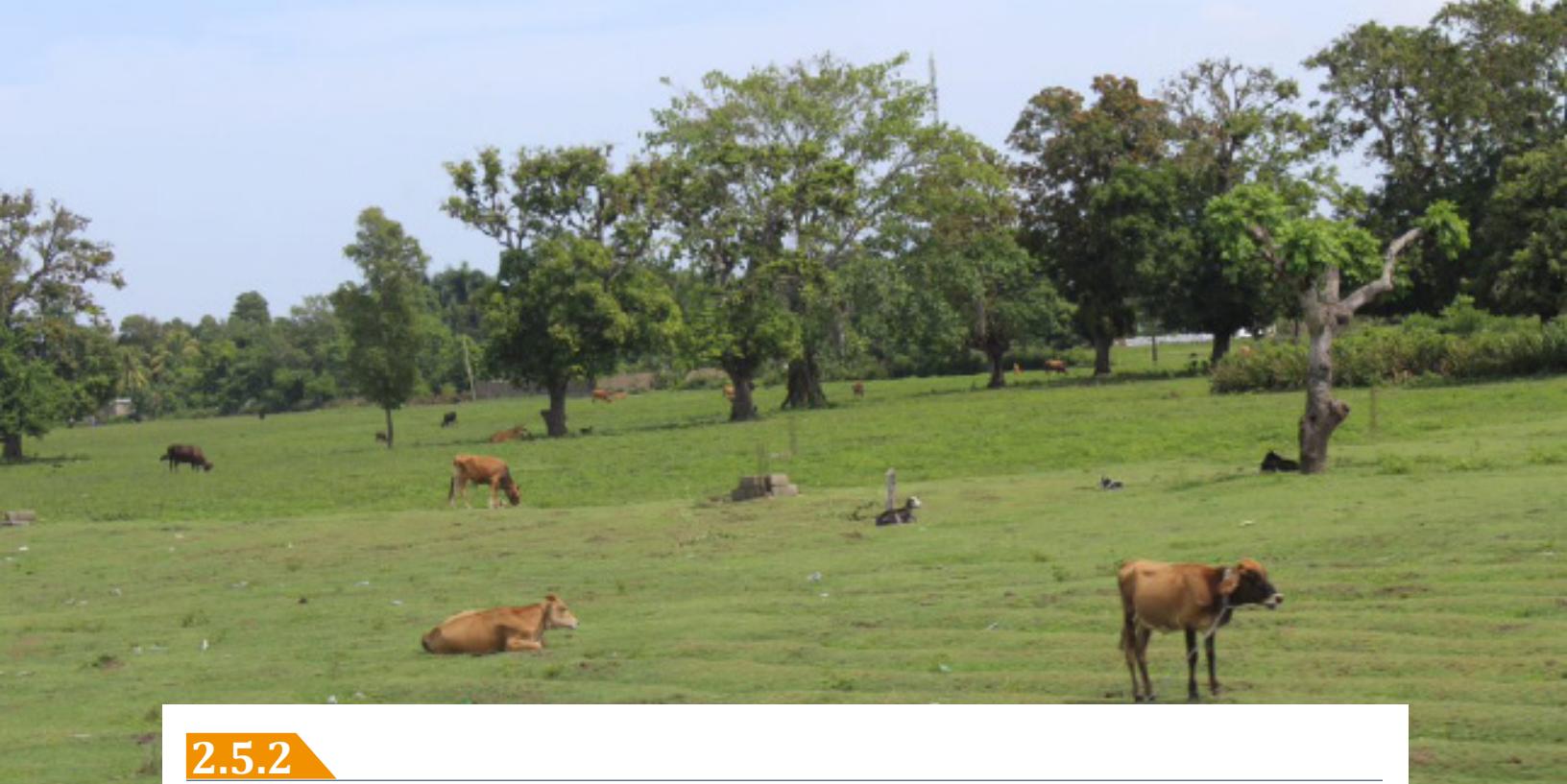
Les facteurs économiques jouent un rôle clé dans la consommation alimentaire des ménages, en particulier dans les quantités et variétés d'aliments consommés. Ainsi, les céréales produites localement constituaient l'aliment le plus largement consom-

mé au quotidien; elles sont facilement disponibles et consommées par tous, en plus d'être perçues comme nourrissantes. Le maïs et le riz sont particulièrement importants, mais, de nos jours, la grande majorité de la production céréalière provient des sources externes.

Il existe donc à Plaine-du-Nord un réel problème de diversification alimentaire. Les produits autres que les céréales sont pour la plupart destinés à la vente et non consommés au niveau des ménages et cela entraîne une alimentation déséquilibrée particulièrement pauvre en lipides, protéines et micronutriments.

Les fruits et légumes sont présents dans l'alimentation des familles, car ils contiennent des éléments nutritifs que l'on ne retrouve pas dans les céréales. Or, les facteurs de saisonnalité et de disponibilité des fruits et légumes limitent leur consommation, tout comme le prix d'achat lorsqu'ils ne sont pas produits par les ménages eux-mêmes.

Les protéines animales (poissons, volailles, chèvres, vaches) sont disponibles bien que leurs prix soient variables et leur coût prohibitif pour la majorité de la population. Toutefois, il y a une carence dans la consommation de viande dans la commune, bien qu'elle soit considérée comme bonne pour la santé. De plus, la consommation de lait animal n'est pas très répandue, malgré la présence de chèvres dans la commune et le fait que le lait de vache soit considéré comme une boisson de prédilection.



2.5.2 ELEVAGE

La production animale représente l'âme et l'essence même de toutes les activités en vigueur au niveau d'une exploitation agricole. En outre, peu importe la taille du bétail, celui-ci est étroitement lié à l'environnement socio-culturel des petits exploitants ruraux. Pour ces derniers assurant 95% de la production animale, l'élevage constitue un élément de durabilité et de stabilité économique dont un pourcentage de 11 à 12 % de la production agricole totale. En revanche, en dépit du rôle déterminant qu'il joue dans le fonctionnement de l'exploitation, il est le plus souvent perçu, à tort, comme une activité secondaire à cause d'un déficit d'informations sur son supposé poids économique.

SITUATION DE L'ÉLEVAGE DANS LA COMMUNE

Au niveau de la commune de Plaine-du-Nord, l'élevage est libre sauf pour les bovins et équins qui sont gardés à la corde. Il représente une pratique associée à l'agriculture. Pour l'éleveur, il constitue un moyen de financement de l'agriculture et des activités extra-agricoles (mariage, baptême, funérailles et l'émigration d'un membre de la famille vers des pays comme le Chili, le Brésil, les États-Unis, etc.). Ainsi représente-t-il une source d'épargne et de compensation de l'accès limité au crédit. Dans les zones reculées, certains animaux (cheval, mulet, âne) sont utilisés comme moyens de transport. En fait, des poulaillers dotés de pon-

deuses, des porcheries et certaines vaches laitières sont identifiées dans la commune. En dépit de tout, la production animale est loin de satisfaire aux besoins croissants en œufs, produits laitiers et viande.

Les principales espèces rencontrées à Plaine-du-Nord sont, entre autres, bovins, caprins, porcins, ovins, équins, volailles et abeilles. Cependant, à cause des préfé-

rences et d'un manque d'intérêt en matière de diversification de la production animale (notamment le développement avicole), certaines espèces (canard, dinde, pintade, etc.) sont en voie de disparition. Quant aux chevaux, la population est menacée à cause de la viande qui est très prisée. Le tableau ci-après fournit une distribution des espèces recensées suivant les sections communales.

TABLEAU 67. - : Répartition des cheptels suivant les sections communales

| Espèces | Unités spatiales | | | |
|-------------------|------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|
| | 1^{ère} Morne Rouge | 2^{ème} Basse-Plaine | 3^{ème} Grand Boucan | 4^{ème} Bassin Diamant |
| Bovins | 2000 -5000 | 5000 et plus | 2000 -5000 | 500 - 1000 |
| Caprins | 1000 - 2000 | 5000 et plus | 2000 -5000 | 1000 - 2000 |
| Ovins | Moins de 100 | Moins de 100 | Moins de 100 | Moins de 100 |
| Porcins | 500 - 1000 | 5000 et plus | 2000 -5000 | 100 - 500 |
| Équins | 100 - 500 | 500 - 1000 | 1000 - 2000 | 100 - 500 |
| Ruches d'abeilles | 10 | - | - | - |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / MARNDR, Recensement General de l'Agriculture (RGA) / 2009.

MODE DE CONDUITE DES ANIMAUX

Dans la commune de Plaine-du-Nord, l'élevage libre est en vigueur sur l'ensemble du territoire. L'alimentation du bétail, hormis les volailles et les animaux domestiques, dépend généralement des paramètres naturels. Il faut mentionner que pendant certaines périodes les résidus des produits agricoles sont utilisés pour nourrir les animaux. Comme les techniques d'ensilage et de préparation de foin font défaut pour la conservation de la nourriture au niveau des parcelles fourragères durant les saisons

de pic, le cheptel est souvent sous-alimenté, notamment en période de sécheresse. Sans trop mettre l'accent sur l'aspect qualité, la grande disponibilité de ressources hydriques ne favorise pas la satisfaction automatique des besoins en eau du bétail en quantité. Certains éleveurs ont recours à des eaux de puits. Compte tenu de l'ampleur de l'élevage libre, une grande partie des animaux laissés à eux-mêmes s'abreuvent dans des sources d'eau ou des cours d'eau. La reproduction n'est pas contrôlée. Elle entraîne une diminution de rendement à cause du problème de consanguinité. Celle-ci est due à l'absence de décision visant à l'introduction des géniteurs et femelles

améliorés ainsi que la limitation le plus que possible des croisements entre des animaux à l'intérieur d'un même troupeau.

► SANTÉ ANIMALE

Les pathologies animales sont nombreuses dans la commune. Aussi, de nombreux parasites nuisent à la santé animale. Les maladies et les parasites les plus courants sont : techenn et PPK (cochon), charbon, « new castle », rage, diarrhée, « ren kase », grippe, vers, poux. Certains parasites sont dépistés annuellement lors des campagnes de déparasitage du ministère de l'agriculture. En dépit d'un effectif de quinze (15) agents vétérinaires qui sont au service des éleveurs de la commune, l'absence de pharmacie est un obstacle majeur. Les coûts des interventions trop élevés contribuent à décapitaliser les éleveurs. La difficulté de traitement des maladies et épidémies entraîne la réduction considérable de la population du cheptel et le découragement des éleveurs (h/f). Le tableau qui suit comporte les coûts des interventions spéciales en matière de soins vétérinaires généralement appliqués en Gourdes.

TABLEAU 68. - : Coûts des soins vétérinaires généralement appliqués en Gourdes.

| Espèces | Cas fréquents | |
|--------------|---------------------|--------------------|
| | Castration (HTG) | Infection (HTG) |
| Porc | 350 - 400 | 600 |
| Mulet | 500 - 600 | 500 |
| Cabri | - | 250 |
| Bœuf | - | 500 |
| Chien - chat | - | - |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Enquête de terrain menée directement auprès des éleveurs / 2020

► COMMERCIALISATION DES ANIMAUX

L'élevage représente une activité importante pour les habitants de la commune. Il constitue non seulement un complément à l'agriculture, mais surtout une source de revenus permettant aux éleveurs d'améliorer l'accès au crédit, intrants et autres. La production animale est dominante au niveau de la 3^{ème} et la 4^{ème} sections et concerne les porcins, bovins, équins, caprins. Les marchés locaux facilitent la vente des animaux. Mais, ils sont aussi écoulés au niveau de la commune d'Acul-du-Nord avec laquelle des échanges importants sont réalisés. Quant aux coqs de combat, la République dominicaine est une source d'approvisionnement considérable. Le tableau qui suit présente le prix des espèces animales selon deux (2) stades importants de leur développement :

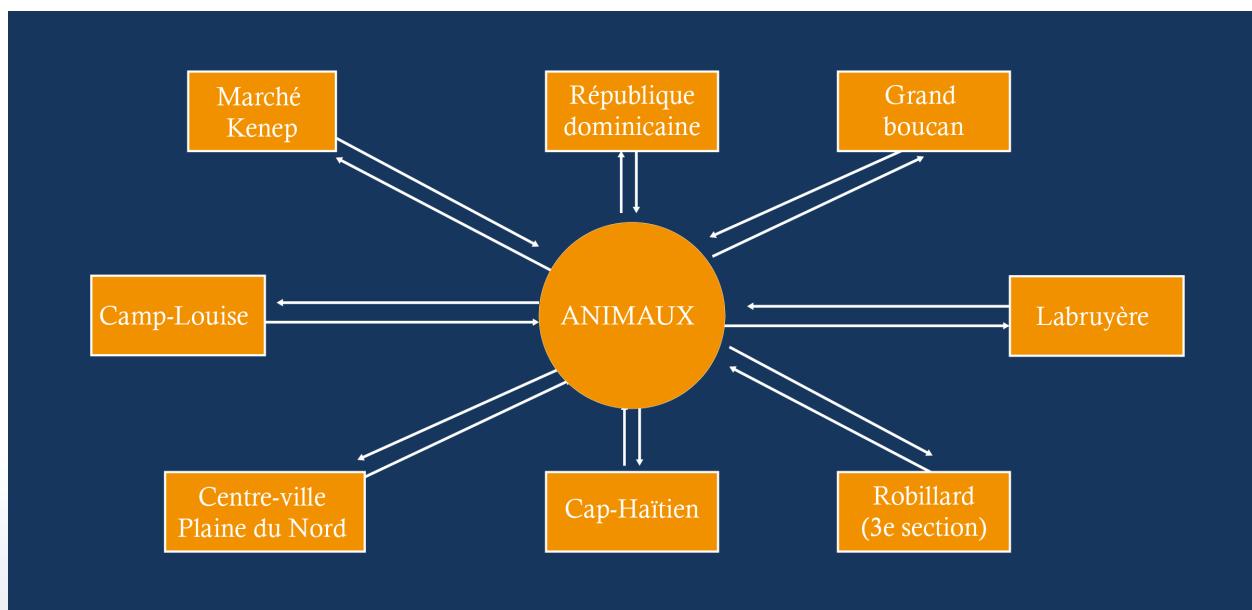
TABLEAU 69.- : Prix du bétail selon le marché

| Espèces | Après sevrage | Phase de maturité | |
|---------|----------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| | Prix marché local (HTG) | Prix marché local (HTG) | Prix marché régional (HTG) |
| Cabri | 3000 | 7500 - 10000 | 10000-12500 |
| Porc | 2500 - 3000 | 10000 - 15000 | 12500- 17500 |

| Espèces | Après sevrage | Phase de maturité | |
|---------------|-------------------------|-------------------------|----------------------------|
| | Prix marché local (HTG) | Prix marché local (HTG) | Prix marché régional (HTG) |
| Bœuf | 10000 | 40000 -50000 | 50000-60000 |
| Cheval | 15000 | 30000 - 35000 | 32500-37500 |
| Mulet | 15000 | 30000 - 35000 | 32500-37500 |
| Ane | 10000 | 40000 | 42500 |
| Poule | 1000-1500 | - | - |
| Coq | 1500 | - | - |
| Coq de combat | 5000 - 50000 | - | - |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Enquête menée auprès des commerçant-e-s / 2020

FIGURE 11. - : Circuits de commercialisation des animaux



Source: Mairie de Plaine-du-Nord / Interview semi-structuré avec les éleveurs / 2020





PROBLÉMATIQUE DU SECTEUR



Comme l'agriculture, cette sous-branche a accusé une baisse généralisée des activités sur toute l'étendue du territoire de la commune (RGA, 2009). Toutes les espèces ont diminué, bovins, caprins, ovins, équins, volailles et ruches, excepté les porcins ayant augmenté de 0% à 10% dans les deux grands espaces de production en lien à l'élevage (2^{ème} et 3^{ème} Sections) et contrebalançant les baisses enregistrées dans les deux autres sections communales.

Les principales contraintes majeures à l'élevage sont entre autres les pathologies, l'insécurité (vols d'animaux) et le faible accès au crédit, selon le RGA. Le secteur fait face à des difficultés d'ordre structurel, sanitaire et environnemental. En fait, il n'existe point de pharmacies vétérinaires et boutiques d'intrants pour la satisfaction des besoins fondamentaux. La commune ne dispose pas d'enclos ni de stations de monte nécessaires à une meilleure performance en termes de qualité et de rendement. Le constat est une disparition de plus en plus

marquée de certaines volailles (canard, dinde, pintade, etc.).

Il y a une mauvaise gestion des poulaillers et un manque de contrôle compte tenu du désastre écologique auquel la commune est exposée. L'accès du bétail à des soins sanitaires est limité pour des raisons techniques et financières car il y a une absence de plan d'action en matière de santé animale à partir d'un mécanisme de contrôle épidémiologique, d'un calendrier systématique de vaccination et de la mobilisation des ressources pour la prophylaxie et le suivi sanitaire.





2.5.3

PÊCHE ET CHASSE

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture joue un rôle important dans l'économie haïtienne. Environ 1700 km de côtes créent les conditions pour la pratique de la pêche et donnent la possibilité de développer la pêche en haute mer. Bien qu'elle soit artisanale, elle a un poids économique important car elle contribue à 2,5% du PIB et génère 77000 emplois à temps plein dont 52000 emplois directs et 25000 emplois indirects. La consommation de protéines d'origine animale en Haïti est de 15,55kg/habitant/an. Elle est en-dessous de la valeur cible considérée mondialement estimée à 23kg/habitant/an. Quant à la consommation de produits halieutiques d'une valeur de 4,8kg de poisson/habitant/an, elle est également en-dessous de la moyenne des autres pays de la région de la Caraïbe.

Compte tenu de la modification des habitats et de la surexploitation de la biodiversité, la situation de rareté subséquente d'espèces

animales rend la chasse impraticable au niveau de la commune de Plaine-du-Nord. Il en résulte qu'aucun chasseur n'a été inventorié. Le secteur de la pêche fait l'objet d'une négligence et n'est pas rentable à cause de son caractère artisanal. Son exploitation est possible grâce à la mer à Balan au niveau de la 1^{ère} section Morne-Rouge et la baie de l'Acul-du-Nord. En outre, les pêcheurs ne sont ni encadrés ni formés. Ils sont livrés à eux-mêmes bien qu'une seule association ait été inventoriée au niveau de Balan. Quant à l'aquaculture, cette filière n'est pas du tout développée.

SITUATION DE LA PÊCHE DANS LA COMMUNE

La pêche est une activité très peu pratiquée dans la commune de Plaine-du-Nord. Elle se fait le long de la côte par les riverains de la localité de Balan dans la première section

Morne-Rouge. La population impliquée dans les activités de pêche dans la commune est composée de jeunes, d'adultes et de vieux. On estime à plus d'une centaine le nombre de pêcheurs. Toutes les activités de pêche se font à une vingtaine de kilomètres de la côte au plus puisque l'absence de bateau moderne et de canots motorisés rendent impossible la pêche en haute mer. Cependant, les atouts pour la pêche sont que la côte reste une zone vierge, peu polluée et la présence dans la mer d'espèces de poissons très recherchées pour leur rôle d'appoint et leur protéine. La présence de ces poissons et autres fruits de mer nombreux et variés pourrait être un apport très appréciable pour les pêcheurs.

Les principales espèces capturées sont le homard, le barré, le cola, la congue, le boutou, le chat rouge. Elles sont généralement autoconsommées ou écoulées sur les marchés locaux et environnants. Les espèces les plus productives et les plus rentables pour les pêcheurs sont la congue, le boutou et le homard.

La pêche maritime demeure une activité de subsistance pour les pêcheurs. Elle permet aux pêcheurs de s'approvisionner en poissons et autres fruits de mer en vue de nourrir leur famille. Elle représente aussi une source de revenus permettant aux pêcheurs de répondre aux besoins de leur famille. Le poisson contribue de manière significative à la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté qui sévissent dans la première section de Morne-Rouge.

MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS DE PÊCHE

La pêche se fait de façon traditionnelle à Balan sans accompagnement technique, sans apport en matériels et équipements modernes. Comme matériels et équipements, les pêcheurs utilisent le filet, le panier, la senne et les pirogues communément appelés « Bois fouillés ». L'acquisition de ces matériels comme le filet et la senne vient de Cap-Haïtien. Mais, de nos jours, les pêcheurs n'arrivent pas à trouver de senne sur le marché. Les autres matériels et équipements (panier, bois fouillé) sont fabriqués par les pêcheurs. Il faut souligner que les paniers sont fabriqués à partir de roseau.

D'un autre côté, les pêcheurs qui tentent d'exploiter d'autres milieux comme la haute mer, n'ont pas de moyens pour cela; les temps de déplacement élevés limitent la durée de pêche, la vétusté des embarcations augmente le risque en mer et réduit le nombre de jours de pêche, les outils disponibles limitent les types de pêche possibles. Les moyens de conditionnement sont absents à bord des engins.

Ainsi, les pêcheurs demeurent limités dans leur activité parce qu'ils sont sous équipés (engins de capture et embarcations), insuffisamment formés aux techniques de pêche susceptibles de favoriser la pêche en haute mer dans des conditions sécuritaires et sans grande motivation.

TYPES DE PÊCHE ET ORGANISATION DU SECTEUR

Les méthodes de pêche pratiquées par les pêcheurs à Balan sont sensiblement les mêmes que celles rencontrées dans les autres zones côtières du pays. Les pêcheurs pratiquent différents types de pêches : au filet, au panier, à la senne, et les instruments utilisés pour la capture des poissons se composent de filets, de paniers et de pirogues. Ces matériels sont très archaïques et n'arrivent pas à fournir le rendement escompté. Au contraire ces matériels posent certains problèmes car ils ne permettent pas de faire de sélection dans la prise et capturent les gros et les petits. Cette façon de faire a pour conséquence la diminution de la population de poissons car on ne laisse pas le temps aux petits poissons de se reproduire avant de les capturer.

En fait, le secteur n'est pas organisé. Il existe au niveau de la commune aucune association de pêcheurs. Cependant, certains pêcheurs sont affiliés à l'Association Nationale des Pêcheurs Haïtiens (ANPH) pour défendre leurs intérêts communs et pour trouver des appuis des ONG et autres institutions appuyant le secteur.

RENDEMENT ET DISPOSITIFS DE CONSERVATION DES PRODUITS HALIEUTIQUES

La production halieutique en Haïti est faible et permet de disposer d'environ 15 000 tonnes de produits par an (moins de 50%

de la demande locale). Elle est très loin de satisfaire la demande nationale sans cesse croissante. Dès lors, l'offre nationale en produits halieutiques est dominée par les produits d'importation dont le volume est croissant (16 000 tonnes de poissons par année). Par contre, il n'existe pas de statistiques réelles et récentes sur la production halieutique de la localité de Balan dans la commune de Plaine-du-Nord.

Les pêcheurs ne disposent pas de moyens de conservation en mer et sur terre. Au débarquement, les poissons sont vendus rapidement dans différents circuits de distribution sous peine de perdre leur valeur marchande.

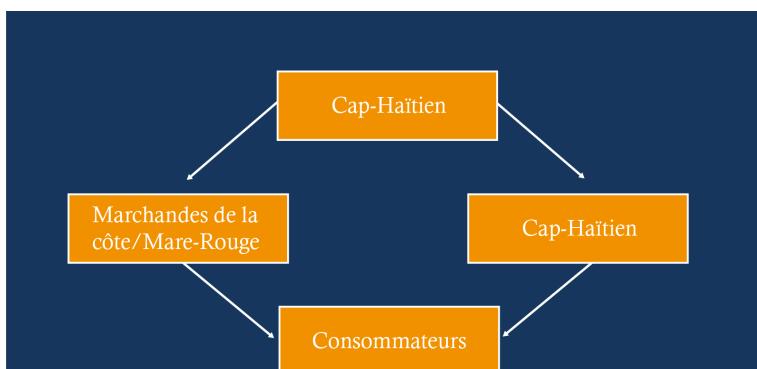
En fait, deux principales techniques de conservation du poisson sont pratiquées : la conservation par le froid avec utilisation de la glace relativement aux intervenants des communes avoisinantes et la conservation par friture relative à la zone. Les acteurs les plus impliqués dans la conservation du poisson au frais sont les agences, les commerçantes et certaines détaillantes. La conservation par la friture est très répandue dans la localité de Balan. D'une manière générale, les moyens de conservation utilisés sont le plus souvent inadaptés et mis en application dans des conditions précaires sur le plan hygiénique.

CIRCUITS DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS HALIEUTIQUES

Il n'existe pas de marché proprement dit à Plaine-du-Nord pour la vente des produits halieutiques. Ainsi, les prises effectuées

dans la zone de Balan sont vendues aux marchandes de la côte (Morne-Rouge) et aux marchandes, hôtels et services de restauration de la zone de Cap-Haïtien. Etant donné l'absence de matériel pour la conservation des produits au frais, les marchandes ont souvent recours à la friture qui est d'ailleurs très pratiquée dans la première

FIGURE 12: Circuit de distribution et axe de commercialisation des produits halieutiques de la commune



Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Interview semi-structuré avec des pêcheurs / 2020

section de Morne-Rouge. Elle est aussi une porte de sortie quand il y a mévente.

Le prix des produits de la pêche varie suivant la taille et les catégories des produits, la complexité du processus d'approvisionnement, le type et/ou le nombre d'acheteurs présents lors du débarquement des

pêcheurs sur le rivage. Généralement les produits sont vendus par panier, le prix variant de 1 000 à 3 000 gourdes dépendamment de la grosseur de l'espèce et de la dimension du panier. Les espèces les plus chères sont les poissons roses et le homard en raison de la forte demande de ces produits.

TABLEAU 70.- : Prix des produits marins par marché d'après les commerçant-e-s

| Espèces | Prix du marché local par lbs | | Prix du marché de Cap-Haïtien par lbs |
|---------------------|------------------------------|-------------|---------------------------------------|
| | Pêcheurs | Marchandes | Marchandes/ Revendeurs |
| Les poissons roses | 200 Gourdes | 250 Gourdes | 300-350 Gourdes |
| Les poissons blancs | 150 Gourdes | 175 Gourdes | 250 Gourdes |
| Homard | 300 Gourdes | 400 Gourdes | 600 Gourdes |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Enquête dans les marchés auprès des commerçant-e-s et des pêcheurs / 2020

En résumé



Le faible niveau de performance de la pêche relève d'un ensemble de contraintes dont les principales sont la destruction des habitats destinés à la ponte et la reproduction des poissons (déboisement de mangroves), un manque de matériels pour la conservation des produits halieutiques, l'absence de techniciens pour l'encadrement des pêcheurs, l'inexistence de la filière aquacole, l'incapacité de pratiquer la pêche en haute mer à cause de l'absence de matériels et équipements adaptés (DCP, Bateau-Usine, Fly boat, etc.).



2.5.4

MINES ET CARRIÈRES

La commune de Plaine-du-Nord dispose de quelques mines et carrières assez diversifiées. On trouve des carrières de roches dans les localités de Bois savane, Bois neuf, Carrefour La chaud, Port Français, Bois caïman, Trois maries, Danbara, Chalmann et des carrières de sables et de graviers dans les rivières Galois, Bois Rouge et Passe Coco. Par contre, si certaines carrières sont exploitées, sans la présence des autorités, par des compagnies travaillant dans la réhabilitation des routes (Vorbe et Fils et Estrella), d'autres ne le sont pas à cause de la demande qui n'est pas assez importante, des difficultés rencontrées sur les routes

qui ne sont pas aménagées à cet effet, du manque de matériels et d'outils d'extraction, de l'absence de savoir-faire, etc.

De plus, la plupart des jeunes de ces localités jugent cette activité, ardue et périlleuse, pas trop lucrative. Ils préfèrent s'adonner aux activités de taxi moto. D'aucuns laissent croire, plus loin, qu'à Morne bois pin, dans la première section, il existerait une mine de fer qui prend feu périodiquement tout en présentant l'aspect d'un petit volcan. D'autres rapportent, que ce serait, de préférence, des puits de pétrole. Mais aucune recherche approfondie n'a été effectuée en ce sens.

2.5.5**BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS**

L'expression physique de la commune de Plaine-du-Nord reflète l'image d'une commune sous-équipée et l'absence quasi-totale d'autorités en ce qui a trait aux travaux publics. A la lumière de cela, on pourrait dire qu'au niveau de la commune, la présence de l'État est très peu effective. Le peu d'infrastructures publiques qui existe sont pour la plupart précaires et en très mauvais état. Le portrait des bâtiments publics ne projette pas l'identité d'une municipalité qui veut se mettre sur la voie de la modernisation et de la standardisation. Au niveau des infrastructures sociales, la protection et la sécurité des occupants comme objectif premier ne sont pas assurées. De plus, la plupart d'entre elles ne sont pas adaptées. Elles n'offrent pas les conditions optimales de confort à leurs usagers (température, lu-

mière, aération, accès à l'eau et à l'énergie, gestion et traitement des rejets induits.)

Les ouvrages publics, dans la majorité des cas vont à l'encontre des préceptes de développement durable. La prise en compte de critères environnementaux (efficience énergétique, utilisation d'énergie renouvelable, gestion des déchets solides et liquides, technologies appropriées...) n'est pas faite. Elles ne tiennent pas compte de l'usage des personnes à mobilité réduite.

Cela s'explique du fait que, d'une part, les suivis techniques des chantiers ne sont pas toujours assurés et d'autre part, les critères minimaux d'établissement ne sont pas définis. Ce qui occasionne, par conséquent, la dérogation des règles de l'art et de standardisation.

En termes d'atouts, la commune dispose de domaines publics, de la route nationale # 1 passant dans la commune, en cours de réhabilitation, d'une partie de la route touristique Acul-du-Nord-Milot, du complexe administratif de Vaudreuil, de la présence de ressources humaines qualifiées (ingénieurs, architectes, topographes...), de l'existence de plusieurs magasins de matériaux de construction et de la présence d'installations électriques entre autres. On peut noter à l'inverse l'anarchisme des constructions qui serait dû à un manque de contrôle et de supervision des chantiers, au manque de matériels appropriés pour la construction, au manque de formation et d'emploi dans le domaine de la construction, à l'absence de laboratoire et de techniciens pour l'analyse des qualités des matériaux et l'étude des sols.

2.5.6**INDUSTRIES**

L'industrie existe sous sa forme de base, à savoir la transformation. Et, à l'intérieur de cette sous-branche (transformation), la diversification constatée s'est avérée faible. En 2004, il y est identifié 31 unités de pro-

duction regroupées en 5 types. Il s'agit de 2 usines à glace, 1 usine de blocs, 18 guildiveries, 7 moulins produisant du sirop et 3 moulins de maïs et de riz.

En outre, en 2009, les statistiques officielles ont révélé le fonctionnement de soixante-treize (73) unités de transformation réparties ainsi : quatre (4) moulins, 52 guildiveries, 3 cassaveries et quatorze (14) moulins d'arachide. Force est de constater une distribution territoriale non équitable. La 2^{ème} section communale, Basse-Plaine, a détenu 49% des unités de transformation, contre 27%, 16% et 7% pour respectivement les sections suivantes : 4^{ème} Bassin-Diamant, 1^{ère} Morne-Rouge et 3^{ème} Grand-Boucan.

Comparé aux données de l'IHSI, les résultats du RGA semblent dégager une croissance nette des activités de transformation. Mais, en 2020, la sous-branche « transformation » a connu une décadence selon certains habitants. Cela est confirmé par les résultats de l'inventaire des infrastructures socio-économiques réalisé par IFOS qui en a identifié 58 unités. Un recul de 17 unités a donc été observé.

PME/PMI ET ENTREPRENARIAT

Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) sont des sociétés dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 50 millions gourdes et le nombre de salariés est compris entre 10 et 100 emplois, selon l'Association Professionnelle des Banques. Elles ne sont pas légions dans la commune dont l'essentiel des activités sont de taille micro et ont un caractère informel.

En 2004, l'IHSI a recensé 237 entreprises opérant sur l'ensemble du territoire communal, réparties ainsi : 158 établissements commerciaux, 26 institutions de services, 31 unités de transformation et 22 ateliers de petits métiers. Force est de constater la prédominance des établissements commerciaux ayant occupé près de 66.67% des micros, petites et moyennes entreprises identifiées.



En 2020, plus du double de l'effectif de 2004 a été dénombré, soit 577 Micro, Petites et Moyennes Entreprises (Inventaire des infrastructures économiques, IFOS, 2020-2021).

L'économie communale est marquée principalement par l'existence de nombreuses unités de transformation, PMI telles que : Distillerie, boulangerie, cassaverie, moulin de céréales, moulin d'arachide, usine à glace) et de PME (pompes à essence, super marché, pompes funèbres, hôtel, restaurant). Mais les PMI sont très peu développées. En dépit des atouts de la commune comme les matières premières, il n'existe aucune entreprise de transformation des fruits (mangue, arbre véritable, etc.). Cela serait lié à un manque de formation, d'encadrement technique et de matériels pour la production. L'instabilité politique, l'inflation et l'insécurité sont les principales menaces de ce secteur.



2.5.7

COMMERCE, INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET CRÉDIT

Le commerce est l'un des piliers de l'économie communale. Ses activités sont présentes non seulement dans les sections communales; mais aussi dans la ville. Les plus importants flux d'échange sont enregistrés dans ses quatre marchés constituant des débouchés pour les produits locaux, mais aussi un centre d'approvisionnement de produits provenant d'autres zones de production ou de l'étranger. Il

est aussi marqué par la forte présence des femmes. Dans les marchés, ce sont surtout les femmes des planteurs qui vendent les produits de la récolte. Les madan sara, de leur côté, assurent le passage des produits d'un marché communal à un autre dépassant. Cet état de fait permet de faire le lien entre les espaces de vente et d'achat au niveau du département et ceux du pays.

En dehors des marchés, se développent des établissements commerciaux de divers types. On peut citer, entre autres, provisions alimentaires, boutiques, matériaux de construction, dépôts, auto-parts et pompe à essence. Au nombre de 158, ces agents économiques sont relativement appréciables et se répandaient sur l'ensemble de la commune en 2004. Parmi ces établissements, ont été dénombrés 9 matériaux de construction, 34 provisions alimentaires, 36 grandes boutiques, 68 petites boutiques, 7 dépôts, 4 auto parts et 1 pompe à essence.

En 2020, soit 16 ans après, il y a été inventorié 227 établissements commerciaux (Inventaires des infrastructures, IFOS, 2020-2021). A la lumière des données de 2004, ce nombre traduirait la très faible dynamique de cette branche économique. De plus, il y a lieu de constater l'augmentation de la proportion des boutiques qui est passée de 65.82% à 75.4% de l'effectif total.

En outre, la commune possède quelques institutions financières, particulièrement des coopératives d'exportation, de crédit,

des mutuelles et des bureaux de transfert. Ces institutions constituent le socle des mouvements et des flux financiers générés par les différentes activités économiques, sociales et culturelles.

Selon les commerçants (h/f), le volume de crédit accordé par les institutions financières sont faibles. Il ne leur permet pas d'augmenter leur capital financier, du coup d'accroître la taille des entreprises. En fait, bien qu'il existe d'importants établissements commerciaux (Market, pompe gaz, magasin et d'autres entreprise de distribution) et de points de vente cela ne traduit pas que le secteur fonctionnement bien. Les entreprises commerciales ne sont pas structurées; il manque d'infrastructures routières pour le transport des marchandises; les produits importés ne sont pas contrôlés; la concurrence déloyale, la dépréciation de la monnaie nationale et la baisse des activités du secteur primaire constituent des freins au développement du secteur.





LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES COMMERCIALES DE LA COMMUNE

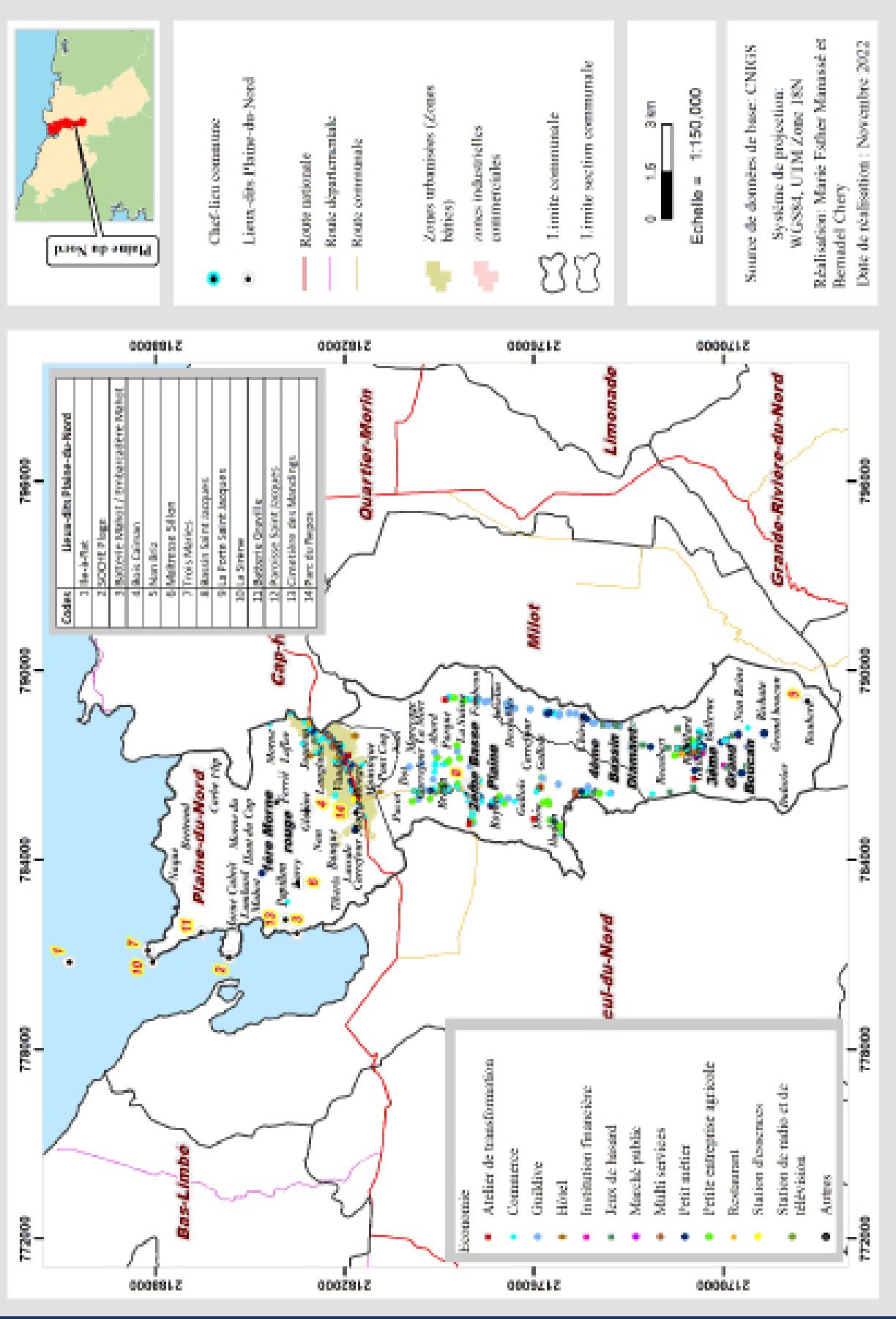
Cette carte nous montre la position géographique des infrastructures économiques dans la commune de Plaine-du-Nord. On remarque sur cette carte, une répartition plus ou moins équitables de ces infrastructures dans la partie urbanisée de la commune de Plaine-du-Nord. Elles regroupent les institutions financières (coopérative, caisse populaire), les marchés publics, les jeux de hasard (borlettes, loterie etc.), les ateliers de transformation (cassaverie, moulin mamba, moulin de maïs, boulangerie etc.) les petits métiers (ferronnerie, couture, menuiserie, barber, studio de beauté, garage etc.), les hôtels, les restaurants, le commerce (quincailleries, boutiques, provisions alimentaires, studio de beauté, pharmacie, auto parts, etc.), les multiservices, les petites entreprises agricoles, les guildives, les stations de radio, les stations d'essences et les infrastructures non catégorisées.

Les marchés publics sont représentés sur la carte par les boules de couleur mauve, les jeux de hasard sont identifiées par les carrés de couleur vert, les institutions financières sont représentées par les carrés roses, les restaurants sont identifiés par les boules jaunes moutarde, les hôtels sont représentées par les losanges de couleur marron. Les boules vert olive identifient les stations de radio et de télévision, les carrés rouges nous montrent les ateliers de transformation. Les stations d'essence sont identifiées sur la carte par les boules de couleur jaune citron, les multiservices sont identifiés sur la cartes par les boules de couleur marron, les petits métiers sont représentés sur la carte par les boules bleues marines, les boules vertes prairies identifient les petites entreprises agricoles, les infrastructures de commerce sont identifiées sur la carte par les boules de couleur bleues vertes, les guildives sont représentées sur la carte par les boules bleue ciel, les stations d'essences sont identifiées par les boules jaunes citron et les infrastructures non catégorisées sont représentées sur la carte par les boules noires.

Les infrastructures de commerce et les jeux de hasard sont en nombre supérieur par rapport aux autres, soit 329 (227 commerces et 102 jeux de hasard) sur un total de 557 recensées, représentant un pourcentage de 59.06%. On a entre autres, 2 marchés publics, 7 hôtels, 25 restaurants, 23 ateliers de transformation, 15 multiservices, 60 petits métiers, 35 petites entreprises agricoles, 43 guildives, 7 institutions financières, 5 stations de radio et de télévision, 3 station d'essence et 3 infrastructures catégorisées au niveau de ladite commune.

Elles sont reparties ainsi dans les sections communales : 180 dans la 1^{ère} section Morne-Rouge, 234 dans la 2^{ème} section Baisse-Plaine, 106 dans la 3^{ème} section Grand-Boucan et 37 dans la 4^{ème} section Bassin-Diamant. Leur pourcentage respectif est de 32.31%, de 42.01%, de 19.03 et de 6.65%.

ACTIVITÉS COMMERCIALES DE LA COMMUNE DE PLAINE-DU-NORD



CARTE 19 : Localisation des infrastructures commerciales de la commune

2.5.8

ARTISANAT, MÉTIERS ET INDUSTRIES CRÉATIVES

L'artisanat et les petits métiers sont très peu développés dans la commune. En 2004, seulement 5 ateliers fonctionnaient dans ses différentes composantes territoriales. Il s'agit entre autres de : 2 ébénisteries, 1 atelier de couture (IHSI, 2004).

Les petits métiers auraient accru en 2020. Car, en valeur absolue, 23 ateliers se sont ajoutés à l'effectif dénombré en 2004. Mais, en 16 ans, cet accroissement enregistré s'est avéré très faible, soit la création de moins de 2 unités chaque année.

L'artisanat haïtien, dans sa globalité, est un mode privilégié de production et de subsistance dans un milieu aux ressources précaires. L'activité artisanale du paysan est surtout complémentaire. Cela a conduit à l'émergence d'un artisanat relativement riche, inventif capable du meilleur comme du plus élémentaire. L'artisanat de qualité est menacé à cause de la désintégration des

structures traditionnelles. Il est également menacé par la production commerciale d'un artisanat urbain de pacotille qui vulgarise la production rurale restée authentique parce que tout simplement utilitaire.

Les paysans vivant dans des zones d'accès difficile produisent l'artisanat nécessaire à leur usage familial : outillage, ameublement, mortier en bois, vannerie, poterie. En dépit de la précarité de la situation économique la commune, la commune de Plaine-du-Nord comporte encore de nombreux ateliers d'artisanat traditionnel. On retrouve de l'artisanat utilitaire mené par des chaisiers, des vanniers, des chapeliers, des boisseliers, des menuisiers, des forgerons couturiers /es, des sculpteurs, des potiers, des orfèvres qui fabriquent entre autres des instruments aratoires et toute une gamme de produits dérivés disponibles qu'il serait fastidieux de nommer.

En résumé



Les principales contraintes au développement de l'artisanat peuvent se décliner comme suit : absence de débouchés, de centres d'exposition, de valorisation et de promotion, aucun accès à du financement, manque de formation et d'appui technique, pauvreté et archaïsme des outils. Par ailleurs, il n'existe aucun regroupement et organisations d'artisans.

Néanmoins la commune offre le potentiel de développement du concept d'économusée par la création d'un circuit touristique mettant en valeur « la route des artisans » par le rassemblement des artisans de métiers traditionnels en un vaste réseau avec la mise en scène de l'artisanat en musée vivant où le visiteur vit une expérience touristique culturelle de qualité, basée sur une rencontre privilégiée avec l'artisan, doté d'un savoir-faire unique et offrant des produits authentiques fabriqués sur place.

2.5.9

PATRIMOINE, TOURISME, HÔTELLERIE ET RESTAURATION

PATRIMOINE

L'État haïtien dans sa vision et son engagement repose largement le développement intégré d'Haïti sur la participation des acteurs non étatiques, visant ainsi à augmenter l'empowerment collectif, en leur permettant de s'organiser de manière efficiente à partir de trois volets d'intervention que sont la structuration institutionnelle, le financement d'activités et la capacité de gestion de la société civile.

S'agissant du patrimoine immatériel, la commune n'est pas en reste. Il existe plusieurs fêtes patronales et saisonnières ainsi que plusieurs sites de pèlerinage, auxquels viennent s'ajouter des pratiques traditionnelles à travers les gaguères, les danses, les musiques, chants traditionnels, etc. Ces pratiques traditionnelles sont souvent l'occasion de mettre en valeur d'autres aspects du patrimoine culturel de la commune à partir d'expositions d'œuvre d'art et d'artisanat, notamment.

Comme l'attestent les participant-e-s aux ateliers ou aux différents groupes de discussion, la commune de Plaine-du-Nord possède des ressources patrimoniales diversifiées, lesquelles constituent autant de ressources à mettre en valeur. Outre le patrimoine naturel inventorié tels Bassin-Diamant, « nan Breda », Ti Sole, Bassin carré, on y trouve aussi un patrimoine culturel assez riche autour de Bassin Saint Jacques, « Nan Lama », La porte Saint-Jacques, autant de lieux fort visités, notamment lors des fêtes champêtres.

À cela s'ajoute le patrimoine historique le plus connu, à savoir Bois-Caïman, en raison du rôle que celui-ci a joué dans l'histoire d'Haïti et du rôle qu'il continue de jouer dans l'imaginaire politique haïtien. Par ailleurs, les données récoltées lors des enquêtes révèlent l'existence d'autres patrimoines culturels bâtis, telle la batterie « Graville » (Balan, Morne-Rouge), Ti KAY, située dans l'habitation Pasquier ainsi que la maison de l'ancien Président de la République Florvil Hyppolite située dans l'habitation de Fogola.

S'agissant du patrimoine immatériel, la commune n'est pas en reste. Il existe plusieurs fêtes patronales et saisonnières ainsi que plusieurs sites de pèlerinage.

Le patrimoine n'est pas suffisamment protégé, pas plus qu'il ne fait l'objet d'une gestion efficace de la part des autorités. À cela s'ajoute l'absence d'inventaire du patrimoine et le manque d'infrastructures routières facilitant la visite de certains lieux historiques. L'absence d'infrastructure routière et de protection du patrimoine est certainement due à l'inexistence d'une politique publique claire en la matière.

TOURISME, HÔTELLERIE ET RESTAURATION

Des témoignages à préserver, la commune de Plaine-du-Nord en regorgent. Le passé colonial, militaire et agricole de la commune subsiste au travers de vestiges de sucreries, d'indigoteries ou de caféteries.

La diversité de ce territoire offre un spectacle varié et pittoresque d'une très grande beauté qui combine une plaine vaste et fertile, des mornes isolés, des portions montagneuses, de petites chaînes, un front de mer très découpé entre les baies, parsemées d'une multitude d'anses, de criques et de havres entrecoupés de caps. La commune de Plaine de Nord est l'une des trois communes où l'on trouve une partie du Parc National Historique, Sans Souci, Citadelle et Ramiers.

En termes de ressources touristiques de nature historique liées à l'axe terroir et découverte archéologique et amérindienne, plusieurs vestiges coloniaux ont été identifiés comme l'habitation de Rohan, le «Montadèl », l'habitation Normand de Mezy, le Marquis de Vaudreuil, le Port-Français, le cimetière colonial de Port de Maho, « Chalmann », la Graville (ancienne batterie

coloniale), le « Boucan djenbi ». Ces témoignages de la période coloniale sont, pour la plupart, en situation de quasi abandon, en état de dégradation, ennoyés sous la végétation et les sédiments alluviaux.

On retrouve ça et là ce que certains considèrent comme des sentinelles du passé colonial : pans de murs, étuves, cheminées, aqueducs, moulins à bêtes, portiques, etc... Il en est de même de l'architecture civile, ponts et canaux. Il n'existe aucun inventaire exhaustif, aucun relevé précis et ni propositions de préservation de ces témoins. Au-delà de leur importance esthétique, ces vestiges représentent un patrimoine architectural exceptionnel.

Témoins de l'histoire, ils constituent un atout touristique dans la perspective de leur mise en valeur, en dépit de leur désastreuse situation. Un des plus anciens



bourgs de la colonie française de Saint Domingue, la localité comportait autrefois un patrimoine architectural vernaculaire aujourd’hui en voie de disparition totale. Subsistent quelques très rares spécimens complètement dépouillés ne conservant que la trame.

Pour ce qui est des ressources touristiques de nature ethnographique et culturelle, la commune de Plaine-du-Nord comporte un riche patrimoine culturel en lien avec, ce que l’anthropologue Rachel Beauvoir Dominique appelle « une partie de la grande fresque fondatrice de la nation » dont le site du Bois Caïman. Ce circuit met en relief trois lieux de mémoire qui sont liés : Le Normand de Mezy, Genipayer et Lakou Nan Campeche.

En raison de son symbolisme qui concerne l’ensemble de la nation, en ce sens qu’il fait référence à son processus formateur, Bois Caïman a été un évènement construit, une progression lente de la résistance remontant aux premiers moments de la contestation contre l’esclavage. Ses fondements, selon les traditions, partent de l’aire culturelle de « Lakou Campêche » à l’Acul pour aboutir au Morne-Rouge. Le site a été l’objet d’un projet d’aménagement réalisé par un opérateur à partir d’une étude sollicitée par le Ministère de la Culture.

La commune de Plaine-du-Nord est un lieu de concentration populaire d’intérêt national et un point de ralliement. Ce centre accueille le pèlerin en quête de dévotion, lieu de pèlerinage traditionnel le long des routes, témoins qui peuvent être remontés aux siècles dits obscurs de l’histoire. On a répertorié plusieurs lieux de Pèlerinage : Bassin Saint Jacques, Laporte Saint Jacques,

l’Église de la Plaine-du-Nord, Bassin Diaman, Bassin Lanma,Ti Sole, Bassin Ogou à Vatèl, Maitraisse Sillon, La Sirène, Gadras.

Le Répertoire des sites les plus fréquentés de la commune est constitué des éléments suivants:

- **Bassin Saint Jacques**, haut lieu de pèlerinage, nœud de rencontre. Il est considéré comme un espace traversé par un courant tellurique et magnétique qui crée ainsi un lieu privilégié de régénérescence et de purification, un domaine d’énergie, d’une divinité Nago et Ogou, qui agit comme un transformateur des énergies du sous-sol;
- **L’église de Plaine-du-Nord** se situe dans cette logique d’espace mémoire. Il manque à cette église un espace lieu de recueillement avec des milliers de lampes et lampions destinés aux pèlerins ayant accès au sanctuaire, de portes-bougies multiples que l’on pourrait installer sur le parvis lors des fêtes.
- **La Porte Saint Jacques**, en plein massif du Nord, est constituée d’une grande paroi rocheuse, haut lieu de pèlerinage Nago. Les pratiques religieuses s’accompagnent par les pratiquants dans un certain espace à un moment spécifique sur des « autels » dénommés « oratoire ou autel personnel, Hounfor ou autel familial », « couvent et/ou autel collectif et les autels en plein air ». Les arbres reposoirs dressés vers le ciel capterait les ondes cosmiques émises par les astres et serviraient d’émetteur – récepteur d’ondes radioactives auprès desquels peuvent venir se recharger en forces magnétiques les adeptes.

Ces centres représentent également des lieux de mémoire liés au marronnage ainsi qu'aux circuits de communication, enfin aux « Maniels » ou Bastions de Résistance situés sur les sommets des montagnes à l'intérieur de l'île. Dans l'état actuel, ces sites sont fréquentables. Néanmoins, ils souffrent d'un déficit de gestion, d'application de règles d'hygiènes élémentaires, de gestion des déchets et de sanitaires décents. Les infrastructures de base présentes dans l'environnement immédiat de ces sites sont faibles.

Pendant la saison estivale le nord est sec, c'est une saison exubérante et joyeuse de fêtes à Plaine-du-Nord. L'harmonie des couleurs crient la joie de vivre et la nostalgie. À La Porte Saint Jacques autour des anfractuosités de la montagne, croyances et légendes se mêlent dans la bouche d'hommes et de femmes en transe. Tout un monde à

faire découvrir.

Comme c'est le cas dans tout le pays, bien que les fêtes patronales drainent beaucoup de visiteurs dans les zones, elles ne sont pas organisées. Les fêtes les plus fréquentes sont : St-Jacques (24, 25 Juillet), Bois Caïman (14-22 Août), Notre dame de la Victoire, Balan (6, 7 Octobre), Notre Dame de la Merci (24 Septembre), Bassin Diaman (17, 18 Septembre), « Ti Sole » (8-15 Septembre), Marie Grigno de Monfort, Port-français (27,28 Avril), fête de Maho (1-8 Août)

En matière de ressources touristiques naturelles et anthropiques liées à l'axe nature, spéléo-tourisme, agro-écotourisme, économusée et tourisme communautaire, la commune de Plaine-du-Nord comporte de grandes étendues de terres possédant un très riche potentiel agricole. Il s'agit là d'une des plus grandes plaines fertiles du



pays ou se développent des activités liées à l'agriculture, l'élevage, et dans une proportion moindre, la pêche et l'agroalimentaire. Ces ressources donnent des perspectives de développement touristique axé sur des caractéristiques bien spécifiques dont l'agri-tourisme mettant en relief la technologie autochtone à travers les techniques et pratiques agricoles introduites dans l'île au VIII^{ème} siècle par des horticulteurs taïnos en provenance de l'Amérique du sud, la présentation du « conuco » qui est une culture en butte ou « motones », c'est-à-dire en forme de cône, etc.

L'espace permet une immersion dans une atmosphère remontant à l'époque précolombienne où est mis en évidence l'origine historique des espaces de cultures en association à des bosquets d'arbres fruitiers et différentes espèces de cultigènes amenées par les vagues de migrations amérindiennes. Le territoire présente certains traits de la civilisation paysanne haïtienne comme investissement social avec des « Bourgs Jardins » caractérisant l'organisation des fermes de la paysannerie haïtienne en tant que maille du pays profond, les marchés de carrefour comme centre de convergence et point de soudure de la charpente paysanne du pays, nœud et noyau de résistance.

L'agro-transformation est aussi présente à travers les guildiveries, les cassaveries, les moulins de pistache et de cacao. C'est une niche qui regroupe les ambassadeurs d'un savoir-faire des produits authentiques faits sur place, un réseau d'artisans en agroalimentaire et d'artisans en métiers d'art. Certaines zones comme la plantation de café de Thozia sont propices à l'organisation de sentiers, de pique-niques et de repos agréémentés de pauses de dégustation.

La plaine offre également des possibilités de mise en tourisme avec ses sites naturels. Le relief montagneux est encore une autre ressource touristique qui offre une potentialité de grande qualité exploitable dans la perspective du développement du tourisme alternatif. L'extrémité Nord montagneuse de la commune est une curiosité isolée des groupes de montagne de l'île qui à cause de sa situation se prête à un parc naturel intercommunal. Selon les informations recueillies par Eddy Lubin, ancien cadre du Ministère du Tourisme et ancien ministre de la culture, l'archéologue américain, Clark Moore, aurait signalé l'existence de sites cultuels amérindiens comportant des pétroglyphes, découverts au cours de ses travaux de recherche, sur le sommet de la Montagne du Cap en rapport avec la Baie de l'Acul.

Le sud montagneux de la commune comporte la zone du Grand-Boucan constituée de roches calcaires avec falaises, précipices, cavernes et une végétation très dense. À proximité se trouve la Porte Saint Jacques, haut lieu de pèlerinage Nago. La vallée du Grand-Boucan tire son nom de l'occupation française du XVIII^{ème} siècle, lorsque les boucaniers y trouvèrent une chasse abondante de gibiers et de cochons sauvages.

L'accès à la mer offre des ressources touristiques immenses. L'endroit héberge, à la face Nord de la montagne, le Petit Port Français, des sites balnéaires, des plages, une diversité écologique partant des fonds marins et des récifs coralliens vers les sommets de la montagne. On y trouve des sites comme Trois Maries, Picot, Morne Bois Pin, et l'embarcadère de Maho, vieille de la période coloniale. Au large de la côte se dresse un joyau en pleine mer, l'Île Aras ou Amiga, très prisé par les visiteurs.



La zone garde encore les traditions liées à la mer : chants et paroles de marins, contes et traditions non chantées, spécialités culinaires liées à la pêche que seuls les marins connaissent, cuisson d'espèces halieutiques rares, la marine dans tous ses états, des chantiers navals traditionnels, les métiers de la mer, le cabotage permettant de découvrir la dentelure des côtes et une multitude de baies et de pointes offrant un spectacle varié et pittoresque d'une très grande beauté.

En termes de ressources touristiques liées au Folklore et aux coutumes, il ne fait aucun doute que les danses dites profanes font partie du patrimoine culturel immatériel. Au contact des européens les esclaves revisitent des danses dites de cour. Subsistent également d'autres formes d'expressions que l'on peut qualifier de fécondité bantoue. Ces danses s'expriment encore à la commune de Plaine-du-Nord à l'occasion des fêtes patronales, des cérémonies, des mariages, etc. Le Ranpono ou forme locale du

Koumbit donne lieu également à des chants plutôt d'influences africaines. Les danses retrouvées à Plaine-du-Nord sont Tanbou Marengwen, Renbòl, Djouba, Contredanse, Ti Kannèl, Ranmase Jete, Banda, Patchanga, dans Kongo, Kalbaron, etc.

Il y a lieu également de noter que, lors des fêtes champêtres, la commune reçoit des pèlerins en provenance de tous les départements du pays, leur séjour permet à différentes expressions de se manifester. Ce qui amène à considérer, au-delà de l'aspect pèlerinage et spiritualité, ces fêtes constituent un grand festival de traditions populaires. Mais il n'existe aucun inventaire ni étude, de ces expressions, qui permettrait non seulement de les sauver de l'oubli, mais également de les transmettre à des chorégraphes qui sauront les adapter aux fins d'une vulgarisation.

Globalement nourrie d'influences diverses, la cuisine locale est plutôt sélective ce qui aboutit à un métissage subtil. À titre d'illus-

tration le fameux poulet aux noix que l'on retrouve partout et le non moins célèbre riz Djon Djon, le tassot de cabri. À la campagne subsiste une gastronomie populaire : « Pendou », « Pannisik », « Kochon Gra », « Pen Mayi », « Doucounou », « Moussa », (plat rituel du vodou, probablement d'origine africaine), « Tchaka », « Sòkòy », « Mayi pela », « Froufrou », « Ròy », « Latoutou », « Djonne Kit », « Pwa kase bannann », « Diri griye pile » « Tablet Jijiri », « Jenjanbrèt », « Sanmsanm », « Bonbon siwo », « Bonbon Sik », « Marinad », Akra Pwa, « Mayi moulen ak lèt », « Lam Boukannen », « Pen patat », « Rap »...

Pour les autres ressources touristiques complémentaires, la commune de Plaine-du-Nord a une position stratégique, étant située pratiquement au centre du département. Les espaces d'hébergement représentent une composante importante de l'offre touristique. La commune ne comporte pas encore d'établissement de niveau 1. Les établissements suivants (Villa Cana, Hôtel Jardin de Jah, Hôtel complexe JMS) répondent globalement aux critères du niveau 2. En dépit de l'absence de certains services de base, ces hôtels sont relativement satisfaisants. Il faudrait améliorer la qualité du service par la formation professionnelle du personnel. Ces établissements gagneraient à améliorer l'accès ainsi que l'augmentation des points de stationnement. Globalement accroître la capacité d'accueil par des chambres répondant aux standards de qualité.

Les établissements répondant aux critères de niveau 3 et regroupant les hôtels du rang de Kaïna hôtel, Culture Club (Pension et hôtel) sont caractérisés par un environnement pas du tout attrayant, un service de qualité très limitée du point de vue de

la satisfaction client et un personnel bien moins formé que la première catégorie. Les établissements de niveau 4 ont un pourcentage faible de respect des critères. Ce sont Merci Patron Hôtel, Hôtel Jessifra (Kiss Hôtel), Le Voyageur hôtel et Courtoisie hôtel. Globalement, il s'agit de petites structures situées dans un cadre inintéressant exposées à de nombreuses nuisances environnementales, sonores et de la circulation. Le cadre intérieur et extérieur est plutôt médiocre, le personnel et les services laissent à désirer, les chambres exiguës et non climatisées, des installations sanitaires souvent hors normes, manquent de propreté.

La cuisine haïtienne dans sa globalité puise dans ses racines africaines et américaines pour se nourrir d'influences françaises dans le terroir antillais. En milieu rural, les repas paysans sont plutôt frugaux. Les restaurants de niveau I, comme Villa Cana, offrent des services sur divers plans : préparation, présentation, et satisfaction du client répondant à des critères de qualité d'un certain niveau, présentent un menu relativement varié et leur personnel est plus ou moins professionnel. Ces restaurants proposent une gastronomie créole et internationale, mais n'atteignent pas les standards internationaux de qualité. Le service professionnel souffre d'un déficit de qualité et le temps d'attente des clients non satisfaisant.

Pour la plupart, les restaurants de niveau 3 et 4 offrent des repas rapides et leurs propositions sont limitées. Ce sont : Bilo Bar, Yole Bar resto, Osias bar, Tchwi Bar resto, Danoue Bar Resto, Man Nènè bar resto, Entre-nous bar resto, TM bar resto, Madan Frito Bar. Ils ont des espaces exiguës. Les constructions sont inadaptées et comportent souvent des avaries. Elles sont

caractérisées par l'absence d'espace de stationnement, et souvent manquent de ravitaillement et incapables de répondre à la demande de la clientèle.

L'évidence suggère que les infrastructures physiques de la commune sont loin d'être adéquates. Néanmoins, elles possèdent un énorme potentiel. En plus des richesses naturelles menacées, la commune peut tout à fait utiliser ses atouts pour développer son tourisme en dépit des contraintes signalées. La commune possède des atouts culturels, naturels, agronomiques, architecturaux, historiques, des lieux de mémoire connus nés de la résistance, mais aussi, des atouts en intercommunalité avec la commune limitrophe d'Acul-du-Nord, ainsi que les traits essentiels de la civilisation pay-

sanne haïtienne susceptibles de participer à créer une offre touristique originale. La mise en œuvre du tourisme en milieu rural induit l'identification des capacités locales, c'est-à-dire non seulement un inventaire exhaustif des sites historiques culturels et naturels, savoir et savoir-faire susceptible d'être mise en tourisme; mais également de la main d'œuvre qualifiée : ressources touristiques formées en guidage, accueil, naturaliste, accompagnateur de montagne, guide passeur de savoir, animateur d'ethno tourisme ou d'agrotourisme, spéléo tourisme, tourisme culturel, animateur d'atelier gastronomique, qui en fait seront les prestataires de services et bénéficiaires des emplois créés dans la perspective du développement du tourisme communautaire.



En résumé



La commune de Plaine-du-Nord a divers potentiels touristiques : exubérance des fêtes patronales, existence de sites culturels et de sanctuaires, pratiques de danses et de musiques traditionnelles profanes, disponibilité de produits du terroir, gastronomie populaire, multiples lieux de pèlerinage et de dévotion, diversité de sites naturels, de sites historiques et de sites balnéaires touristiques. A cela s'ajoute le potentiel touristique des lieux de rencontre et d'échange ainsi que le fonctionnement d'unités de transformation. En ce qui a trait aux infrastructures d'hébergement, le respect des standards de qualité internationaux restent l'une des plus grandes préoccupations pour la grande majorité. Le manque d'investissement et le déficit de formation du personnel restent les plus grands défis à cet effet. Il en est de même pour les services de restauration.

Il est à noter que beaucoup de faiblesses sont à corriger pour rehausser l'image de la commune sur ce point. En fait, les sites touristiques ne sont pas aménagés et aucune mesure de protection et de promotion n'est prise. D'autant plus, il n'y a pas jusqu'à présent un inventaire exhaustif des sites touristiques, les instances concernées telles que le Ministère du Tourisme, le Bureau d'ethnologie et les autorités locales ne prêtent pas d'attention aux potentiels et sites touristiques. Bref, ils ne sont pas gérés. Par conséquent, on assiste à une disparition des savoir-faire traditionnels, du patrimoine intangible, des vestiges historiques, de l'habitat vernaculaire; la destruction du patrimoine historique ainsi que la dégradation accélérée de l'environnement et la déliquescence des sites naturels. Cependant, on peut compter sur l'appui à la promotion de la destination touristique du département du Nord par OGDNH et profiter de l'intervention de l'UNESCO au Plan de Gestion du Parc National Historique Sans Soucis - Ramier et du Programme PAST (Promotion et Appui au Secteur Touristique). La disparition de l'héritage culturel traditionnel, la pauvreté et le déboisement sont les menaces les plus inquiétantes.





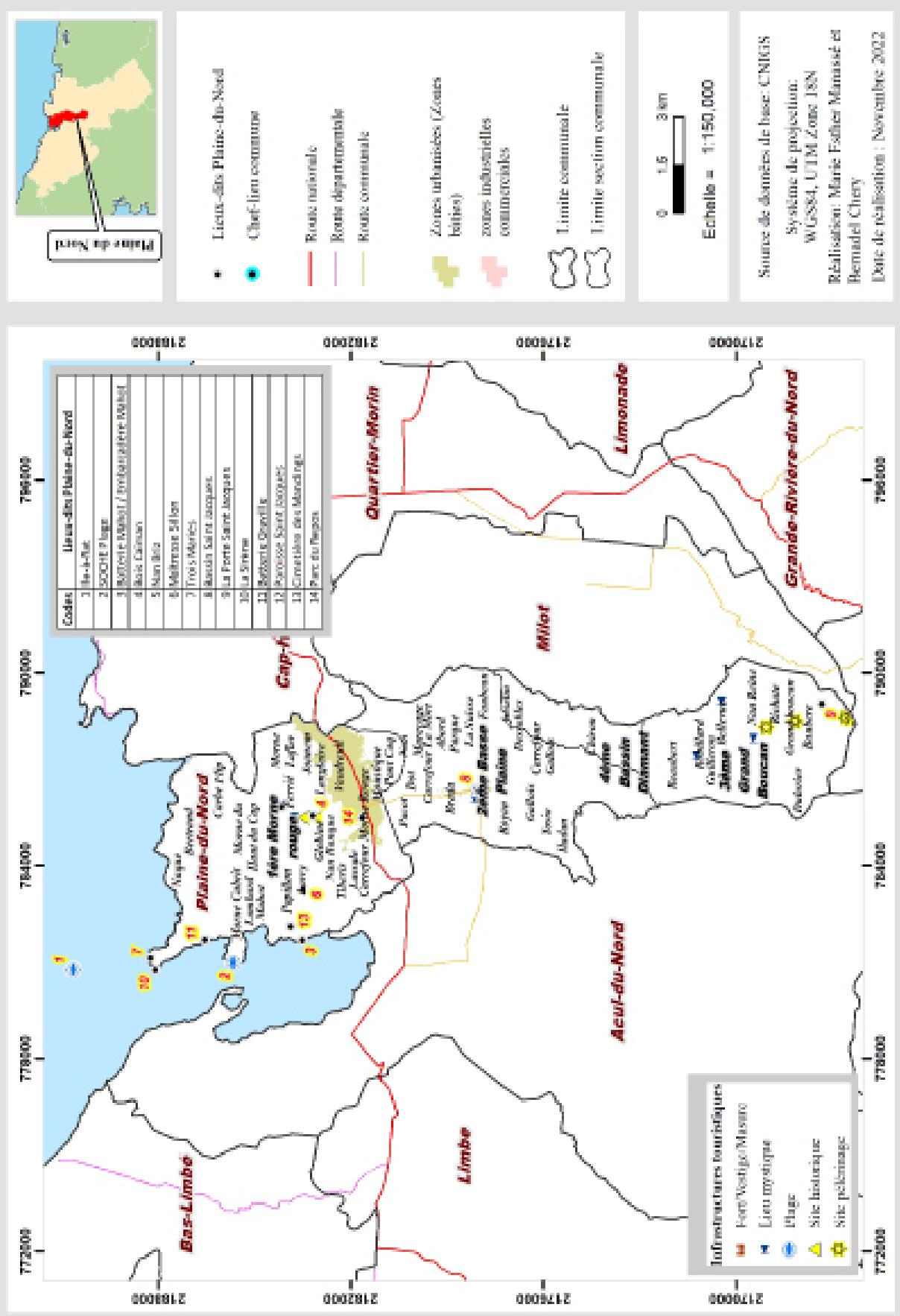
LOCALISATION DES SITES ET ATTRAITS TOURISTIQUES RÉPERTORIÉS DANS LA COMMUNE

Cette carte montre les différents lieux et attractions touristiques de la commune de Plaine-du-Nord. Ces infrastructures sont constituées de lieux mystiques, de plages, de sites de pèlerinage sans oublier certains sites non identifiés par les enquêteurs.

Les lieux mystiques sont au nombre de 13 et les sites de pèlerinage sont au nombre de 6. On compte plus de 2 plages et 2 sites historiques sur un total de 23 lieux touristiques répertoriés par les enquêteurs d'IFOS dans la commune de Plaine-du-Nord. À noter que Bois Caïman, symbole de la révolte des esclaves de Saint Domingue, figure parmi ces sites.



INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES DE LA COMMUNE DE PLAINE-DU-NORD



CARTE 20 : Localisation des sites et attractions touristiques répertoriés dans la commune

2.5.10

MAIN D'ŒUVRE ET EMPLOIS

D'une population totale estimée à 41 255 habitants, la commune de Plaine-du-Nord n'est pas l'un des plus importants bassins de population du Département du Nord. Mais, la prééminence des strates de moins de 18 ans, représentant 51% de la population totale, constitue un atout important dans le cadre d'un processus de développement économique et social. Cela est d'autant plus important avec la tendance des jeunes à initier ou boucler des études universitaires et techniques.

L'économie de la commune de Plaine-du-Nord n'est pas assez performante en raison surtout de l'incapacité des acteurs économiques de mettre en place des entreprises pérennes à valeur ajoutée appréciable. En général, les activités identifiées sont informelles.

La capacité de ces établissements à produire des emplois est faible. Elle est évaluée en moyenne à 3 emplois en 2020, les entreprises de transforma-

tion n'étant pas prises en compte. Ce sont donc en majorité de « micro entreprises » à piètre niveau d'organisation.

Malgré l'accroissement des emplois des secteurs secondaires et tertiaires, l'agriculture, l'élevage et la pêche constituent les plus grands pourvoyeurs d'emplois et de revenus. En 2009, près de 77.38% des ménages dépendaient de ces derniers (RGA, 2009). Aujourd'hui, ils fournissent un revenu à la majeure partie des ménages. Les autres secteurs, hormis l'industrie, n'ont généré que 1 536 emplois. Parmi ceux-ci, les femmes n'occupent que 30% environ (Enquête socio-économique sur les ménages, Mairie de Plaine-du-Nord / IFOS, 2020-2021). Ce qui traduit en fait un déséquilibre énorme entre les sexes. En raison d'un manque de qualification, la main d'œuvre locale est peu sollicitée dans la plupart des activités. La formation technique et professionnelle ne répond pas aux divers besoins de la commune.

2.5.11

SERVICES

Les établissements de services sont très peu développés dans la commune et sont de taille micro en général. En 2004, ils étaient au nombre de 28 unités dont 12 établissements mortuaires, 10 laboratoires d'analyses médicales, 3 cybercafés, 2 salons de coiffure et 1 service de photocopie.

De nos jours, d'autres types de services apparaissent dans cette petite économie, on peut citer entre autres dry-clearing, multiservices, centres de vente d'accessoires téléphoniques et services de transfert.

Pour les autres services, seulement les établissements ludiques (borlette, gaguère,

etc.) sont très présents dans toutes les composantes communales, grâce au pulllement des guérites de borlette ainsi que des services de transport, particulièrement à motocyclette qui ont accusé un certain accroissement durant les dix dernières années.

En effet, plus de 141 établissements de service ont fonctionné dans la commune en 2020. Cela traduirait un bond appréciable en valeur absolue qui ne peut s'expliquer entre autres que par l'accroissement de son espace urbain et sa conurbation avec la commune de Cap-Haïtien.

2.5.12

FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES MAJEURES EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE

Le diagnostic des secteurs économiques s'est clôturé par un atelier spécifique pour déterminer les FFOM économiques majeures de la commune qui serviront de base pour les choix des grandes orientations stratégiques de développement. Ces FFOM

majeures sont issues de débats où les enjeux de développement de chaque secteur ou domaine ont été pris en compte. Elles constituent les priorités en matière de développement économique de la commune.

| FORCES | FAIBLESSES | OPPORTUNITÉS | MENACES |
|--|--|---|---|
| Fonctionnement de nombreuses unités de transformation, PMI telles que : Distilleries, boulangeries, cassaveries, moulins de céréales, moulins d'arachide, usines à glace) (18,1) | Manque d'accès au crédit aux commerçants à cause des taux d'intérêts trop élevés (20-25%) et la rigidité des conditions (20,1) | Projet de construction de la route touristique (Acul-du-Nord-Milot) par Vorbe et Fils (18,1) | Instabilité politique (18,1) |
| Existence du littoral au niveau de la 1 ^{ère} section (Balan) et de la baie de l'Acul-du-Nord pour la pêche (16,2) | Absence d'un système d'irrigation pour la majorité des terres cultivables (16,2) | Appui à la promotion de la destination touristique du département du Nord par OGDNH (16,2) | Insécurité (18,2) |
| Fonctionnement de quatre (4) marchés : marché Quenêpe, Balan (mardi et vendredivedredi), marché Robillard (mardi), marché Christ-roi (chaque jour), marché Plaine-du-Nord (chaque jour) (14,3) | Absence d'industries agroalimentaires (16,3) | Demande et consommation de fruits de mer par le site balnéaire de Labadie et autres plages de la baie (16,3) | Vol (16,3) |
| Disponibilité de terres pour l'agriculture et de plusieurs routes agricoles (12,4); Existence de fêtes patronales : St-Jacques (24, 25 Juillet) - Notre dame de la victoire, Balan (6,7 Octobre) - Notre dame de la merci (24 Septembre) - Bois caïman (14-22 Août) - Bassin-Diamant (17, 18 Septembre) - Ti sole (8-15 Septembre) - Port-français (27,28Avril) - Maho (1-8 Août) (12,5) | Absence de règlements et de régulation du secteur de la pêche (16,4) | Programme de crédit octroyé par certaines institutions (FINCA, Fonkoze, SOGESOL, Micro crédit national)(16,4) | Déboisement (14,4) |
| Disponibilité de terre et d'eau pour l'élevage (8,6) | Non-respect des normes pour la gestion durable de l'environnement dans le cadre de l'exploitation des carrières (12,5) | Programme de crédit au profit des PME/ PMI par (FINCA, Fon Koze, Sogesol, Caisse Populaire Fraternité)(12,5) | Concurrence déloyale (14,5) |
| | Non aménagement, absence de protection, de promotion, d'inventaire et de mauvaise gestion des sites touristiques (10,6) | Projet de construction d'un canal d'irrigation de 500 m linéaire par PAM (Programme Alimentaire Mondial) à Lasuisse (2 ^{ème} section) (12,6) | Maladies et parasite ("techenn", charbon, new castle, rage, diarrhée, "ren kase", grippe, vers, poux... (8,6) |

Source: Mairie de Plaine-du-Nord / Ateliers communaux de priorisation des FFOM sectorielles / 2020



3. ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

La commune de Plaine-du-Nord a des enjeux majeurs qu'on doit prendre en considération pour se lancer vers la voie du développement. Ces enjeux sont liés au territoire et à la gouvernance et sont de nature économique et sociale.

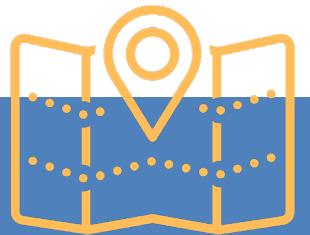


3.1.

ENJEUX LIÉS AU MILIEU PHYSIQUE

La commune de Plaine-du-Nord fait face à de grandes contraintes liées au milieu physique dont l'analyse montre qu'elles constituent les véritables enjeux qu'il lui incombe d'adresser pour s'engager sur la voie du développement. Ces enjeux sont surtout liés aux dynamiques d'appropriation du territoire et d'occupation de l'espace, au développement durable, à la gestion des ressources naturelles, à l'insécurité foncière et à l'absence de maîtrise de l'urbanisation du territoire.

- ▶ Dynamique territoriale et gestion de l'espace
- ▶ Gestion des ressources naturelles et développement durable
- ▶ Urbanisation non maîtrisée et insécurité foncière



DYNAMIQUE TERRITORIALE ET GESTION DE L'ESPACE

La dynamique spatiale est beaucoup agitée au cours de cette dernière décennie : des gens qui s'éloignent du stress urbain, pollution, bruit et congestion, se dirigent vers Plaine-du-Nord, une commune en pleine mutation économique, sociale et culturelle. Une forte demande en logement surgit. Le problème de l'emploi, des services et des infrastructures de base s'amplifie. Le mode d'appropriation de l'espace communal, principalement au niveau de la première section Morne-Rouge et la deuxième Baisse-Plaine, transforme à mal la structure spatiale et, constitue, à ce titre, un véritable enjeu social. Sa correction au service d'un projet de société serait nécessaire de prioriser.

La commune de Plaine-du-Nord détient un capital spatial appréciable. Le patrimoine foncier est susceptible de donner lieu au développement de nouveaux pôles d'activité

vités économiques, d'espace résidentiel et de loisirs, car, aujourd'hui l'enjeu dominant concerne la création de nouveaux espaces pour la réalisation par les promoteurs immobiliers d'importants projets (ensembles résidentiels haut de gamme, centres commerciaux). Mais, force est de constater que le marché foncier reste clandestin et est l'œuvre de spoliateurs.

La territorialisation de l'espace communal engendre des situations irréversibles et tend à aggraver les conditions de vie de la population. Un urbanisme de fait est instauré dans différents nouveaux quartiers pavillonnaires par le développement de stratégies à fondements clientélistes pour l'acquisition de lots à bâtir : tolérance évidente des pouvoirs publics.

La commune n'a pas les infrastructures et équipements nécessaires pour répondre aux défis actuels. Une telle situation a empiré les maux spatiaux. La métropolisation de la région Nord devrait être profitable à la commune de Plaine-du-Nord, en tant que

territoire de transit et stratégique par rapport à son accessibilité géographique et sa position. Cependant, la mauvaise gestion du territoire signale déjà le contraire. Entre les besoins actuels et les infrastructures anciennes se trouve un grand déphasage. L'extension urbaine au niveau de la première et de la deuxième sections est inquiétante. Par contre, ces espaces sont propices pour le développement du secteur de l'immobilier résidentiel et des activités économiques.

GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'écosystème est en train de payer le prix d'un déséquilibre socioéconomique sans précédent. Les modes d'exploitation sont généralement peu favorables à la durabilité. La gestion des ressources naturelles est confrontée à des difficultés techniques, au manque de civisme et d'absence totale de contraintes juridiques.

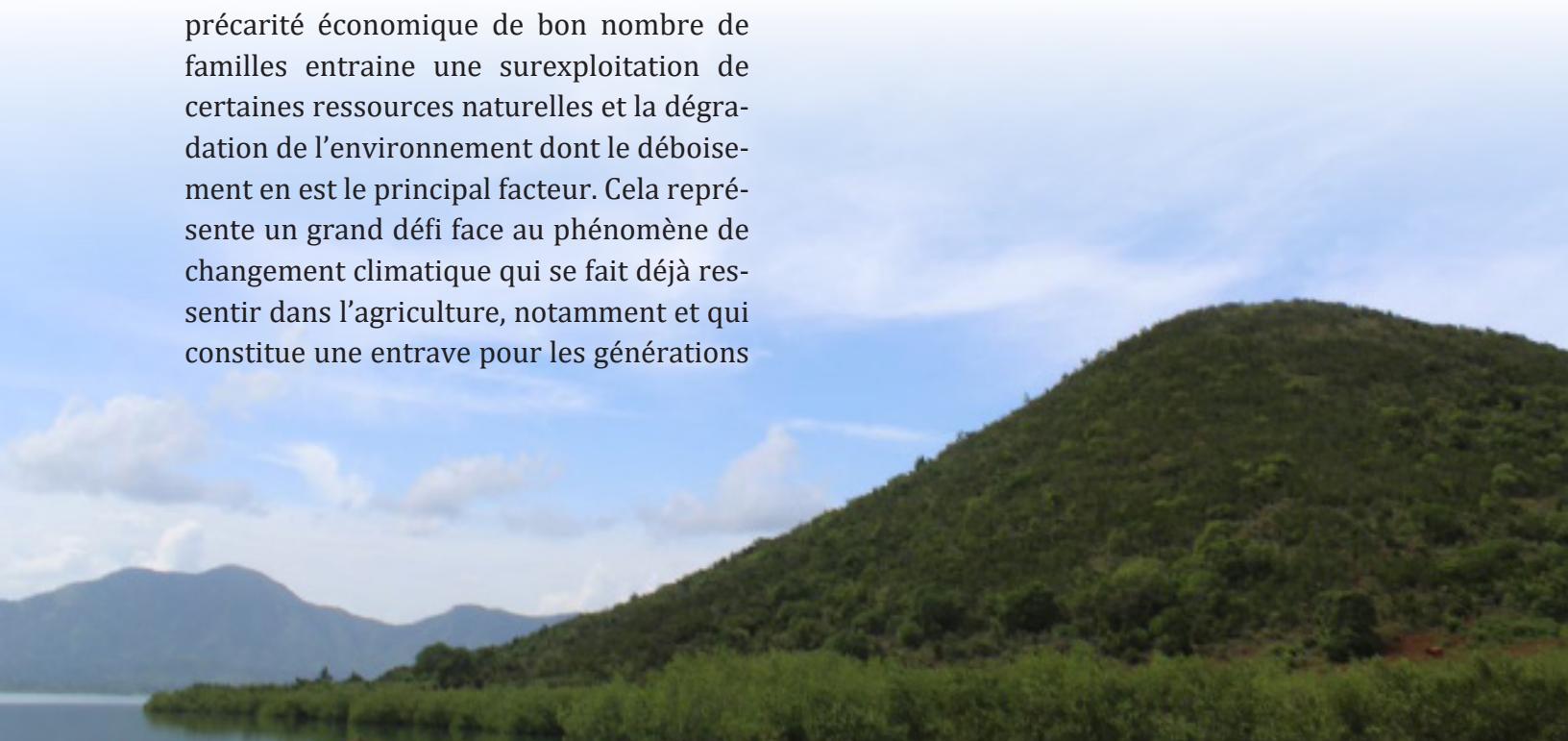
L'augmentation de l'empreinte écologique est à la base de difficultés économiques. La précarité économique de bon nombre de familles entraîne une surexploitation de certaines ressources naturelles et la dégradation de l'environnement dont le déboisement en est le principal facteur. Cela représente un grand défi face au phénomène de changement climatique qui se fait déjà ressentir dans l'agriculture, notamment et qui constitue une entrave pour les générations

futures.

La restauration de la fertilité des sols et la conservation de l'eau sont en effet essentielles et représentent des conditions nécessaires à une amélioration de la productivité des terres arables.

URBANISATION NON MAITRISÉE ET INSÉCURITÉ FONCIÈRE

L'insécurité foncière représente un grand défi pour la commune de Plaine-du-Nord qui connaît aujourd'hui une mutation spatiale sans précédent. En l'absence d'outils légaux, en particulier un plan cadastral et des contraintes juridiques, le problème du foncier cause préjudice à la planification du territoire. Des cas de spoliation sont répétitifs et tendent à accroître au jour le jour. À présent, une bonne partie du domaine public est accaparée principalement au niveau de la première section Morne-Rouge et de la deuxième section Basse-Plaine. Cela représente un obstacle au développement du territoire et à l'investissement.



3.2.

ENJEUX LIÉS À LA GOUVERNANCE

Plaine-du-Nord fait face à de grandes contraintes dont l'analyse montre qu'elles constituent les véritables enjeux en matière de gouvernance qu'il lui incombe d'adresser pour véritablement s'engager sur la voie du développement. Les principaux enjeux concernent des domaines comme l'environnement institutionnel, la gouvernance et le développement du territoire, la mobilisation et la gestion des ressources fiscales, la mobilisation sociale et politique, l'insécurité et le contrôle migratoire.

- ▶ Faiblesse de l'environnement institutionnel
- ▶ Gouvernance locale et développement territorial
- ▶ Mobilisation et gestion des ressources fiscales
- ▶ Mobilisation sociale et politique
- ▶ Insécurité et contrôle migratoire



FAIBLESSE DE L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL

Les institutions publiques aussi bien que les structures sociales sont en défaillance. Les conditions macro-économiques sont défavorables. Le fonctionnement des institutions est inadéquat par rapport à la tendance et aux besoins actuels. La faible performance du système de justice et le manque de confiance des justiciables dans la magistrature compromettent l'efficacité de l'activité juridictionnelle. L'accès à la justice est significativement limité : le non-respect du tarif judiciaire, les honoraires élevés des défenseurs publics et les frais de procédure exorbitants dissuadent la plupart des justiciables de recourir à la justice.

La gestion de l'affaire publique est globalement opaque et la corruption gangrène dans la plupart de sphères publiques et privées. En ce sens, il est primordial que

l'autorité de l'institution soit renforcée en fidélisant la population vis-à-vis d'elle.

GOUVERNANCE LOCALE ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

L'amélioration de la gouvernance locale se heurte à l'incohérence du système de gouvernance et au manque de solidarité des acteurs qui interviennent sur le territoire. Leurs actions souffrent d'un manque cruel de coordination. Les autorités locales ont un déficit de principes de gouvernance, n'assument pas leurs responsabilités sur les questions de gouvernance, et ne peuvent pas assumer leur leadership. Les élus ne développent pas une compétence d'équipe. Ce qui entraîne un manque de cohésion dans l'administration du territoire et rend inefficace la gouvernance locale. Par conséquent, le développement territorial souffre de cette pathologie chronique. Le renfor-

cement de la gouvernance locale serait la meilleure solution pour enclencher un processus de développement réel et durable.

MOBILISATION ET GESTION DES RESSOURCES FISCALES

Les ressources fiscales de la commune sont en majeure partie sous-exploitées alors qu'elle a un potentiel fiscal intéressant. L'exploitation des ressources fiscales et une bonne gestion de celles-ci peuvent faciliter un développement endogène et garantir l'autonomie financière de la commune.

MOBILISATION SOCIALE ET POLITIQUE

La commune a un capital social et un dividende démographique qui devraient être en majeure partie mobilisables et mobilisés pour participer au développement de la commune en vue de créer des richesses et promouvoir son développement. Par contre, l'individualisme poussé de la plupart des acteurs de la société civile, les contraintes de l'entre-soi et le manque de volonté des décideurs politiques sont pré-

occupants. Il serait primordial d'inciter en tout premier les principaux acteurs locaux afin qu'ils se conscientisent et comprennent la nécessité de développer la commune.

INSÉCURITÉ ET CONTRÔLE MIGRATOIRE

La situation sécuritaire générale de la commune est incertaine dans certains endroits. Le droit à la sécurité n'est pas garantie. L'aire d'intervention de la police est très limitée par manque d'effectif, à cause des contraintes matérielles et de mobilité ainsi qu'à l'absence de sous-commissariat dans les sections communales. Par conséquent, la fréquence des délit, la prolifération des cas d'agressivité et les atteintes systématiques à la vie et aux propriétés des citoyens est élevée. Les incivilités se multiplient.

Il n'existe pas un système adéquat pour le contrôle des flux migratoires. L'embarquement illégal à destination de *Turk and Caïcos* attire des individus mal intentionnés qui inquiètent la population. Ils s'installent dans la zone sous la couverture de certains résidents locaux.

3.3.

ENJEUX SOCIAUX

Les problèmes sociaux touchent plusieurs aspects de la vie, notamment la détérioration des conditions de vie, la délinquance et la déperdition scolaire, la résilience et l'adaptabilité au changement climatique. Ce sont les principaux enjeux en matière de développement social de la commune.

- ▶ Détérioration des conditions de vie
- ▶ Délinquance et déperdition scolaire
- ▶ Résilience et adaptabilité au changement climatique



DÉTÉRIORATION DES CONDITIONS DE VIE

La précarité dans laquelle évolue une bonne partie de la population ne favorise pas le soutien et la construction d'un avenir collectif. La conservation de soi est censée primée. Le chômage des jeunes s'accentue et le niveau d'intégration des femmes sur le marché du travail reste largement inférieur à celui des hommes. Cette tendance évolutive ne saurait assurer le développement de la commune.

DÉLINQUANCE ET DÉPERDITION SCOLAIRE

Les structures sociales ne sont pas adéquates et par conséquent ne peuvent pas faciliter la mise en œuvre des mesures éducatives et correctives, d'assistance et de surveillance, préconisées à l'encontre des mineurs en conflit avec la loi. La délinquance gangrène dans les communautés campinordaises. Les jeunes ne trouvent

pas suffisamment de motivation et de dynamisme pour prendre eux-mêmes leur destin en mains. Bon nombre d'enfants sont soumis à la prostitution enfantine ou à l'exploitation. À cet effet, la commune est en train de perdre des potentiels importants en dépit du fait qu'elle détienne un fort dividende démographique qui devrait être en mesure de répondre aux défis présents et futurs. L'émergence de l'économie du savoir est censé minée si rien n'est fait pour pallier cette situation.

RÉSILIENCE ET ADAPTABILITÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Une bonne partie de la population campinordaise se trouve dans des conditions de résilience les plus basses. Les effets néfastes du changement climatique affectent tous les secteurs et toutes les couches. À présent, il n'y a aucune intervention réelle capable de répondre à ce problème.

Le changement climatique transforme les paramètres bioclimatiques dans un nombre considérable de territoires. Dans ce cas, il sera nécessaire de reconvertis certaines activités, principalement les activi-

tés agricoles. La dégradation accélérée de l'environnement due surtout aux activités anthropiques et à l'absence quasi-totale d'infrastructures résilientes tendent à amplifier les effets du changement climatique.

3.4

ENJEUX ÉCONOMIQUES

Dans le domaine économique, le territoire de la commune fait face à une série de contraintes. Toutefois, il possède aussi certaines potentialités et peut profiter des opportunités liées aux technologies numériques qui sont au cœur des enjeux en matière de développement économique. Ces derniers concernent principalement la défaillance des secteurs traditionnels de l'économie, la gestion des potentialités touristiques et l'appropriation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

- ▶ Défaillance des secteurs traditionnels de l'économie
- ▶ Gestion des potentialités touristiques
- ▶ Appropriation des nouvelles technologies



DÉFAILLANCE DES SECTEURS TRADITIONNELS DE L'ÉCONOMIE

En dépit de l'érosions, du déboisement et de l'empiètement de l'espace bâti sur les sols cultivables, la commune a d'importantes surfaces agricoles. Il suffit de développer des conditions favorables à leur exploitation, principalement l'irrigation et les intrants. Plaine-du-Nord a une diversité agro-écologique. Cependant, de nos jours, les secteurs productifs sont en défaillance.

L'élevage représente un grand enjeu pour l'économie des ménages. Le vol de bétail, très réputé, les maladies, dans la commune et la consommation des chevaux tendent

vers une tendance baissière de certains cheptels.

L'accès à la mer représente aussi un enjeu majeur pour l'économie de la commune. Par contre, les pratiques de pêche sont très défavorables à la croissance du secteur. De meilleures conditions de pêche seraient favorables pour une meilleure exploitation des ressources halieutiques et l'optimisation des rendements.

GESTION DES POTENTIALITÉS TOURISTIQUES

La commune de Plaine-du-Nord est favorable au développement de différents types de tourisme. Elle possède des patrimoines

historique et culturel de renommée mondiale, en l'occurrence Bois caïman et Bassin Saint Jacques. Le développement du tourisme est miné par une mauvaise gestion, l'absence de promotion et le manque d'aménagement des sites.



APPROPRIATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

L'utilisation des NTIC paraît comme une arme destructrice pour une grande part des usagers. Le manque de maîtrise des NTIC et les mauvaises orientations de leur utilisation restent désastreux. Cela contribue à tort dans l'éducation contemporaine où l'obligation est faite dans l'enseignement secondaire. Les structures sociales principalement les entreprises ne sont pas en mesure de faire face à la concurrence et d'intégrer le marché avec succès et assurer une meilleure gestion des ressources.



4.

PLANIFICATION

Le Diagnostic Communal a été l'occasion pour les acteurs sectoriels et institutionnels de la commune de Plaine-du-Nord d'examiner la problématique de développement de la municipalité. Il a permis, d'une part, d'identifier les contraintes et les menaces majeures à la base des dysfonctionnements sectoriels et, d'autre part, les atouts et les opportunités qui peuvent servir de leviers pour le développement des différents secteurs d'activité de la commune. Le Diagnostic à la fois descriptif et analytique a donc induit une prise de conscience des acteurs locaux et montré la nécessité d'opérer de profonds changements réalisables à travers des actions agencées dans le cadre d'une planification globale de développement de la commune.



4.1. VISION DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE



La phase de Diagnostic Communal a été suivie d'un atelier regroupant les élus locaux, les représentants institutionnels et les acteurs des différents secteurs organisés de la société civile pour définir une vision qui traduit, d'une part, les aspirations de la population et les désideratas des élus locaux et reflète, d'autre part, l'identité du territoire, les spécificités du terroir et les singularités de la commune. Ces acteurs ont exprimé la vision suivante :

Vision de développement de la commune

« En 2027, soit dans 5 ans, Plaine-du-Nord est une économie dynamique et productrice de richesses, un territoire résilient et sécuritaire où les services sociaux de base sont accessibles et inclusifs basés sur l'égalité de genre et la justice sociale dans la bonne gouvernance ».

Cette vision qui traduit, d'ici 2027, la mise en place des bases devant faciliter l'émergence de la commune sur les plans économique et social ainsi que la restructuration du territoire et le renforcement de la gouvernance, est formulée à partir des facteurs internes et externes identifiés au cours de l'analyse de la problématique de développement de la commune. Elle s'articule, de surcroit, avec les principales orientations nationales et s'inspire de la vision de développement d'Haïti qui traduit la renaissance

et le relèvement du pays telle qu'exprimée dans le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), à savoir la « refondation de la nation haïtienne en transformant la catastrophe du 12 janvier 2010 en une opportunité pour qu'Haïti devienne un pays émergent d'ici 2030 ».

La vision de développement de la commune est la description d'une situation souhaitable pour les 5 prochaines années. Elle prend ses assises sur les potentialités du territoire communal et s'appuie sur les engagements des acteurs locaux d'entreprendre des actions déterminantes et stratégiques dans les secteurs prioritaires pour induire un processus de développement endogène de la commune.

Il s'agira pour les parties prenantes d'entreprendre des initiatives collectives sous le leadership des acteurs compétents et de travailler en synergie pour assurer la transition de la commune d'un état de sous-développement vers une situation transitionnelle où la population accèdera à des services sociaux de qualité, disposera de meilleures conditions de vie et jouira du bien-être social et économique.

4.2. OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE



La situation future dépeinte dans la vision est atteignable sur un temps donné et sera la résultante des actions réalisées et des interventions exécutées dans le cadre d'une planification territoriale consensuelle et stratégique qui tient compte des préoccupations de toutes les couches de la population, des enjeux intrinsèques au développement de la commune ainsi que des capacités d'action et de mobilisation de chaque acteur.

Il est incontestable que faire une transition du sous-développement vers le développement est une dynamique qui prend du temps. Ainsi pour initier et faciliter la matérialisation de cette vision, canaliser l'énergie des intervenant-e-s vers un but commun, les acteurs (h/f) ont-ils formulé un objectif général pour les 5 prochaines années, à savoir :

OBJECTIF GENERAL DE DEVELOPPEMENT

« Dynamiser l'économie et développer les infrastructures sociales en assurant le développement intégré de l'espace et la résilience collective. »

dialogue, la volonté, le travail en commun et le sens de responsabilité. Cet objectif est l'expression des aspirations collectives des acteurs et devra inspirer au premier rang les interventions de l'Etat au niveau communal. Il doit être considéré aussi comme le fil conducteur des actions des Collectivités Territoriales, des Services Déconcentrés de l'Etat, des structures communautaires, des organismes de développement et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Autour de cet objectif général, les acteurs locaux ont aussi formulé des objectifs spécifiques qui sont des cibles de moyenne portée à partir desquelles sont définies des lignes d'actions stratégiques qui piloteront les actions prévues dans la programmation. Ces dernières se concrétiseront en interventions au cours de la phase d'opérationnalisation du PCD. Ces différents objectifs sont définis dans le tableau suivant.

L'atteinte de cet objectif rentre dans le cadre d'une démarche globale de planification du développement à l'échelle territoriale et requiert des acteurs publics et privés le

TABLEAU 71 : Cadre programmatique du PCD

| OBJECTIFS LIÉS À LA RESTRUCTURATION DU TERRITOIRE COMMUNAL | |
|--|--|
| Objectif spécifique 1.1 | Planifier et définir un cadre de gestion intégrée du territoire |
| Objectif spécifique 1.2 | Organiser le territoire et renforcer le capital spatial de la commune |
| Objectif spécifique 1.3 | Maitriser le développement urbain et promouvoir la qualité de l'habitat |
| OBJECTIFS LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA RÉDUCTION DES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE | |
| Objectif spécifique 2.1 | Préserver le patrimoine naturel et écologique du territoire |
| Objectif spécifique 2.2 | Améliorer les conditions d'hygiène publique et l'assainissement de l'espace |
| Objectif spécifique 2.3 | Renforcer les capacités d'adaptation des communautés et la résilience du territoire |
| OBJECTIFS LIÉS À LA DYNAMISATION DE L'ÉCONOMIE LOCALE | |
| Objectif spécifique 3.1 | Développer les finances et créer des conditions propices aux investissements |
| Objectif spécifique 3.2 | Valoriser le patrimoine, développer le tourisme et appuyer la créativité |
| Objectif spécifique 3.3 | Améliorer la croissance des secteurs traditionnels de l'économie |
| OBJECTIFS LIÉS À LA PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN | |
| Objectif spécifique 4.1. | Faciliter l'accès aux services sociaux de base |
| Objectif spécifique 4.2. | Développer les infrastructures de loisirs, de sport et de jeunesse |
| OBJECTIFS LIÉS AU RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE | |
| Objectif spécifique 5.1. | Améliorer les capacités de desserte de services des institutions publiques |
| Objectif spécifique 5.2 | Renforcer la participation des organisations et de la société civile au développement local |
| OBJECTIFS LIÉS À LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DE GENRE ET LA GARANTIE DES DROITS FONDAMENTAUX DE LA PERSONNE | |
| Objectif spécifique 6.1 | Faciliter l'égalité de genre et la participation des femmes dans le développement économique, politique et social de la commune. |
| Objectif spécifique 6.2 | Améliorer la qualité de la justice et établir un climat social sécuritaire |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Ateliers communaux de Diagnostic participatif / 2021

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.1 : **Planifier et définir un cadre de gestion intégrée du territoire**

La progression inquiétante du processus d'urbanisation incontrôlée qu'on observe actuellement dans les zones d'extension de Plaine-du-Nord fait ressortir l'urgente

nécessité de promouvoir une organisation urbaine cohérente de ces zones. Pour cela, il apparaît nécessaire que la puissance publique, en l'occurrence la Mairie et les CASEC, avec le soutien effectif de l'administration publique nationale, en assure le contrôle. Le POS (Plan d'occupation de sol), le PLU (Plan Local d'Urbanisme), le Schéma d'aménagement communal constituent les instruments par lesquels les autorités

locales peuvent assurer la planification du développement communal et des zones d'extension en particulier.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.2 : Organiser le territoire et renforcer le capital spatial de la commune

La municipalité de Plaine-du-Nord vise le renforcement de son capital spatial comme objectif premier de son développement. Pour ce faire, il entend intervenir de manière à améliorer les conditions de mobilité terrestre et à développer le transport maritime, faciliter l'accès à l'énergie, promouvoir les énergies renouvelables, améliorer la desserte en télécommunications et l'accès aux nouvelles technologies de l'information, appuyer les travaux publics en promouvant les normes de construction.

Les questions liées au transport et à la mobilité, comme déjà soulignées dans le diagnostic, sont devenues aujourd'hui une préoccupation majeure dans la commune de Plaine-du-Nord en raison de l'insuffisance et de la vétusté des réseaux de transports, en particulier le réseau routier, le vieillissement des véhicules et le mauvais comportement de nombreux chauffeurs non qualifiés. Cette situation n'est pas sans grande conséquence sur le plan socio-économique en ce qui a trait à la limitation de la circulation des biens et des personnes et en particulier sur le plan environnemental à cause de la pollution, du stress et des maladies. De plus, il existe un transport quasi-ment unimodal malgré l'existence du littoral. Par conséquent, la municipalité trouve

qu'il est nécessaire d'améliorer les conditions de mobilité terrestre et de développer le transport maritime.

Pour y arriver, la municipalité entend de renforcer sa gouvernance dans le domaine du transport en développant ses capacités à intervenir plus particulièrement dans les infrastructures, la sécurité routière, l'amélioration du financement de la mobilité par l'accroissement et l'optimisation des contributions des usagers et finalement la restructuration et la modernisation du transport en général.

En matière de renforcement des capacités, la commune concertera avec les principales institutions concernées dont la Police Nationale d'Haïti via le service de la circulation, la direction départementale du MTPTC, le service d'inspection des véhicules de l'OAVCT et la direction des équipements collectifs de la Mairie pour assurer une plus grande cohérence d'action dans la gestion de la mobilité au niveau de la commune. Ensuite, sous la roulette de la Mairie, une « Commission municipale de la mobilité » comprenant les services concernés de la Mairie, la police nationale d'Haïti, la Délégation Départementale à travers la Vice Délégation, le MTPTC, les opérateurs, et des représentants de la société civile sera créée.

Cette commission devra amener, en particulier, à la mise en place d'un dispositif de contrôle et de surveillance, un observatoire de la mobilité, qui assurera la veille dans ce secteur et fera des recommandations sur l'usage et le contrôle de la voie publique, la sécurité des passagers, la réservation des emprises pour les réseaux structurants,

l'entretien de la voirie, et les priorités d'investissement à la Mairie et aux institutions impliquées dans la gestion de la mobilité dans la commune.

Pour ce qui est de l'accroissement des dépenses, plusieurs aspects de la mobilité requièrent une attention et un budget importants. Le premier est l'entretien de toute la voirie y compris celui des espaces publics qui y sont liés comme les trottoirs et autres cheminements piétonniers. Cet aspect inclut aussi la mise en place, le fonctionnement et l'entretien des équipements de gestion de la circulation qui sont totalement absents en ce moment dans la commune. Le niveau techniquement satisfaisant d'entretien de la voirie sera établi par une étude approfondie basée sur les caractéristiques et l'état du réseau routier vers un entretien durable en tenant compte de la nécessaire réhabilitation préalable des voiries qui sont souvent trop dégradées pour être entretenues.

En termes d'amélioration du financement de la mobilité par l'État et l'optimisation des contributions des usagers, les autorités croient qu'il y a de bonnes raisons pour que la municipalité travaille avec les instances concernées de l'État pour qu'elles continuent à financer de façon substantielle la réparation et la réalisation des infrastructures de mobilité dans la commune ainsi que le fonctionnement des institutions impliquées. Ces infrastructures sont, en effet, coûteuses. Considérant les contraintes sévères des finances locales, la Mairie de Plaine-du-Nord aura donc à palier ses insuffisances en démarchant vers le MTPTC pour les insérer à travers son

programme d'investissement public. À cet effet, la collectivité mènera un important plaidoyer pour qu'une partie du Fonds d'Entretien Routier (FER) soit transférée à la commune en vue de la réalisation de travaux de réparation des routes.

À plus court terme, la municipalité créera une redevance de voirie à partir de la publication d'un arrêté communal. Cette redevance sera utilisée pour les aménagements nécessaires au transport y compris la gestion des infrastructures maritimes qui seront construites. La municipalité créera un parc de véhicules qui, une fois enregistrés dans la commune, paieront la redevance de mobilité avec laquelle elle financera certaines actions visant à mieux aménager le territoire communal.

Étant donné que l'entretien se fait par des activités dispersées et de petite échelle, il est en principe recommandé qu'ils soient réalisés par les services de voirie de la Mairie en qualité de maître d'ouvrage ou par de petites entreprises installées dans la commune.

Le transport intercommunal sera encouragé par des investissements importants dans l'acquisition de certains véhicules pouvant transporter des biens et des personnes. Pour ce faire, une coopérative sera créée pour gérer les véhicules qui pourraient être achetés à partir de prêts avec l'appui de la municipalité.

En ce qui a trait à l'accès à l'énergie électrique, des dispositions seront prises par la municipalité pour accompagner les velléités manifestes exprimées par la popu-

lation dans le cadre du diagnostic communal comme la création d'un fonds spécial pour la promotion et le développement des énergies propres, le renforcement des équipements et l'extension du réseau de l'EDH, l'augmentation de l'éclairage public, la promotion de l'énergie verte, la rationalisation de la consommation d'énergie électrique et la sensibilisation de la population sur la transition énergétique.

La municipalité se chargera de faciliter l'accès aux gens de petites bourses de la population à des réchauds ou des fours fonctionnant au gaz propane qu'ils pourraient payer suivant leur capacité de remboursement. Elle se donne aussi la tâche de former les bénéficiaires de telles démarches pour qu'ils utilisent les matériels à bon escient; le tout passerait, avant tout, par la sensibilisation jusqu'à la conscientisation conduisant à la participation de la population.

À propos des télécommunications, des démarches seront entreprises auprès du CONATEL et des opérateurs pour accélérer la couverture mobile des territoires peu denses en haut débit mobile.

À la base de toutes ces interventions, la Mairie juge nécessaire d'améliorer l'offre de services et d'équipements de façon significative, à la fois sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif. Cette augmentation est indispensable à une amélioration des conditions de vie des populations concernées et au bon fonctionnement du territoire communal. La capacité d'attraction de la ville et son rayonnement s'en trouveront accrus. Le renouvellement de l'offre de services et d'équipements sera fondé sur la création de grands équipements et

l'extension des réseaux: eau potable, électricité, téléphone, drainage, assainissement et création d'équipements de proximité dans les sections communales.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.3 : Maitriser le développement urbain et promouvoir la qualité de l'habitat

À Plaine-du-Nord, l'un des principaux facteurs d'expansion de l'urbanisation est la dynamique liée à la proximité de l'aéroport et de la ville de Cap-Haïtien, mais aussi aux infrastructures routières (Route touristique, RN1...) qui ont favorisé l'essor de la logistique et des entrepôts. Pour des raisons économiques, écologiques et paysagères les espaces agricoles et naturels doivent être considérés comme un patrimoine, une richesse à conserver et non comme une réserve foncière bon marché. D'où la nécessité de maitriser le développement urbain et promouvoir la qualité de l'habitat et l'accès au logement.

Cela implique de valoriser au maximum les derniers espaces d'expansion urbaine (modèle d'aménagement plus dense et adossé aux transports) de requalifier la ville existante et de concevoir un développement urbain réversible, permettant la mutabilité des emprises foncières fondées sur la trame régulière d'espace public.

Les immeubles construits par la population, souvent en location ou à usage personnel, sont dégradés, mal-entretenus, inconfortables, voire insalubres. Ainsi, de nouvelles politiques seront mises en place en renforçant les contraintes par rapport aux pro-

priétaires des immeubles. Des dispositions seront prises en vue de lutter contre l'urbanisation incontrôlée tout en évitant des actions pouvant se heurter au caractère privé de certaines propriétés qui, pour elles, les mesures, revêtiront un caractère incitatif.

Il est donc envisagé d'enrayer l'affaiblissement du centre-bourg des agglomérations petites et moyennes au moyen d'un plan ambitieux de rénovation de l'habitat.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.1: Préserver le patrimoine naturel et écologique du territoire

Aucun changement durable ne peut avoir lieu sur un territoire sans une véritable politique visant à instaurer des écosystèmes naturels salubres et une utilisation responsable des ressources naturelles. Pour mettre en place cette politique, dans le cadre de ce PCD, les autorités estiment qu'il est indispensable de mettre en branle tous les secteurs vitaux de la commune autour de la problématique environnementale, en vue de dégager un consensus sur les décisions à prendre vers la protection de l'environnement et la préservation des écosystèmes.

La préservation du patrimoine naturel constitue un élément essentiel dans l'atténuation des impacts du changement climatique. A l'échelle locale, la commune de Plaine-du-Nord s'engage à gérer son patrimoine naturel de manière à réduire ces impacts. À cet effet, elle entend, de façon simultanée, promouvoir des approches écosystémiques.

Du point de vue juridique, la municipalité entend prendre des mesures de contrôle sur l'utilisation des ressources naturelles. Elle vise du même coup à réaliser des plaidoyers pour verdier les normes relatives aux bâtiments et à la construction, pour élaborer et diffuser une charte environnementale participative incluant un barème d'écotaxe.

Le PCD encourage à prendre des dispositions et à publier des arrêtés communaux visant à freiner la dégradation flagrante des terres, l'érosion, la destruction de la biodiversité, les constructions anarchiques et du coup assurer la pérennité des ressources naturelles.

Un programme d'éducation relative à l'environnement devrait viser à rendre compatible le fonctionnement de la communauté avec l'écologie globale du territoire en privilégiant la participation des citoyens-nes à la gestion responsable et solidaire de l'environnement et des ressources. Tant sur le plan national que local, la plupart de nos concitoyens-nes vivent en dehors des principes fondamentaux sur la gestion durable de l'environnement immédiat. Le PCD mettra en place ce programme d'éducation relative à l'environnement, au sein de la commune, en vue de l'épanouissement des personnes et des communautés à travers leurs relations avec l'environnement et avec la nature. Restaurer des terres et aménager des bassins versants est un besoin pressant pour la plupart des coins du territoire. À l'échelle communale, le PCD abordera ce mal via la création de comités de gestion des bassins versants pour une gestion plus rapprochée basée sur le principe de la subsidiarité.

Dans ce même ordre d'idées, le PCD mettra en œuvre un programme de renforcement des capacités des acteurs travaillant dans le secteur de l'environnement au niveau de la commune tout en créant des synergies entre eux en vue de mieux cadrer les interventions.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.2: **Améliorer les conditions d'hygiène publique et l'assainissement de l'espace**

La gestion des déchets et l'assainissement de l'espace constitue un élément phare dans la prévention de certains risques naturels et anthropiques. En effet, la Municipalité se donne la tâche de développer des infrastructures résilientes de manière à mieux s'adapter.

La gestion des déchets et l'assainissement en général se heurtent à un ensemble de contraintes à caractère institutionnel, juridique, technique, social et financier. On assiste aussi à un mode de production et de consommation irresponsables. En l'absence de politique publique volontariste, la gestion des déchets dans la commune n'est pas assurée, le système de drainage est insuffisant et inadapté.

Les déchets seront, dans la mesure du possible, prioritairement valorisés en vue de leur réintroduction dans le circuit économique, bien que la commune soit un peu démunie pour remplir cette tâche. Par conséquent, la gestion fera l'objet d'une organisation et d'une planification tournée vers la prévention de la production de certains déchets nuisibles, l'amélioration

du recyclage, une meilleure valorisation des déchets organiques, la réduction des déchets stockés et incinérés, la promotion de l'écocitoyenneté et des métiers verts et la mise aux normes sanitaires des équipements et infrastructures.

En ce qui a trait à la prévention, la municipalité mettra en œuvre une politique de communication sur les opérations d'assainissement. Des campagnes de sensibilisation des différents acteurs seront réalisées pour que ces derniers puissent être mieux informés, formés et participés à une gestion des déchets mieux adaptée afin de prévenir et réduire la production en agissant sur la conception, la fabrication et la distribution des substances et produits et en favorisant leur réemploi. Cela vise, pour les citoyen-e-s, à adopter des pratiques écogestes et pour les entreprises, à utiliser des matériels réutilisables dans leur cycle de production et promouvoir un système d'écoemballage pour les produits locaux.

L'action de jeter ou de produire des déchets doit être un acte responsable pour chaque acteur. En effet, la municipalité élaborera et fera appliquer des règlements communautaires. La prise en charge par des producteurs de leur responsabilité fera l'objet de la mise en place d'une tarification incitative. Il s'agira de prendre des dispositions pour qu'ils prennent en charge les frais de la gestion des déchets résultant de leurs produits. De ce fait, une redevance environnementale sera exigée. Elle inclura une part variable qui sera tarifiée selon une grille en fonction de la nature des déchets, du volume et du niveau de tri. Des sacs payants seront distribués pour chaque catégorie de

déchets afin de faciliter le tri à la source au niveau des ménages.

La valorisation organique des déchets ménagers sera une opportunité pour les agriculteurs car ils trouveraient une débouchée importante sur le marché du compost qui est très bénéfique pour l'environnement. La Mairie mettra en place une collecte sélective de déchets organiques des ménages par la mise en place d'un système de collecte de porte-à-porte qui sera destinée à cette fin. Les déchets non-organiques principalement les plastiques seront remis à des entreprises de valorisation pour recyclage. Concernant la gestion de certains déchets non-inertes, les déchets ultimes et les déchets dangereux, la Mairie développera des coopérations avec les Mairies de Limonade, de Quartier Morin et de Cap-Haitien qui s'apprêtent à la construction d'un site de décharge contrôlée pour les gérer. À court terme, elle mettra en place des sites de stockage provisoire de ces derniers.

La Mairie mettra en place des mécanismes pour enregistrer des données sur la production des déchets pour pouvoir faire des projections. Dans le cadre d'un plan global de mise aux normes sanitaires des installations, équipements et infrastructures d'hygiène et d'assainissement, la municipalité prendra des dispositions pour remédier aux situations irrégulières afin de protéger la santé de la population. Il sera question d'apporter des corrections sous la base des analyses multicritères aux niveaux des installations existantes et de prendre des mesures préventives par rapport aux nouvelles installations à l'aide des instruments réglementaires.

Dans le souci de traiter et d'évacuer les eaux usées, la municipalité de Plaine-du-Nord entend entreprendre des démarches auprès de la Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement (DINEPA) ayant la responsabilité de gérer l'assainissement dans les villes et leurs alentours en vue de construire des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées. Elle mettra en place des lieux d'aisance publics qui seront gérés par des associations locales afin de permettre aux citoyen-ne-s d'évoluer dans un cadre de vie sain.

Le service de voirie sera renforcé en matériels et en ressources humaines pour bien mener ses travaux sur toute la commune. Des travaux de correction seront aussi effectués dans les ravines et dans les lits de rivières.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.3: **Renforcer les capacités** **d'adaptation des communau-** **tés et la résilience** **du territoire**

Comme sur le plan national, la commune s'expose géographiquement à un ensemble d'aléas joints à sa vulnérabilité face aux différents risques. Ces derniers existant naturellement viennent s'accroître avec la crise climatique. La gestion de ces risques passe par le renforcement des capacités des populations en la matière. Ce PCD mettra en œuvre un programme de sensibilisation visant à préparer les populations à l'adaptation face aux changements climatiques et à améliorer la compréhension des incidences sociales et économiques du change-

ment climatique. Du coup, la Mairie entend établir, de concert avec les responsables de la direction de la protection civile (DPC) locale, un plan de renforcement du comité communal de la protection civile, où l'on devra doter ce comité de matériels nécessaires pour accompagner la population au moment des catastrophes. En outre, le PCD met l'accent sur l'harmonisation des approches d'interventions en GRD et Changement Climatique des différents partenaires présents sur l'espace communale.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3.1: Développer les finances et créer des conditions propices aux investissements

La création des conditions propices aux investissements est l'un des piliers sur lesquels se repose la Mairie pour dynamiser son économie. En s'alignant aux orientations du PSDH, l'accent est mis sur les principales activités du secteur primaire qui sont des moteurs de la relance économique et du redressement des économies régionales et locales en produisant des situations qui soient viables écologiquement, économiquement et socialement. Donc, le système de production va être conçu pour que l'ensemble de son fonctionnement soit intégré et synergique.

En effet, la municipalité entend renforcer l'industrie locale et les circuits de commercialisation. Le renforcement de l'industrie locale a un double effet sur l'économie locale. Cela créera des débouchés pour les secteurs traditionnels et jettera les bases d'une économie dynamique en capacité

d'auto-entretenir son développement économique. Pour éviter les freins à une croissance rapide, malgré les initiatives visant l'essor du secteur, l'accent sera mis également sur la constitution de circuits de commercialisation efficaces pour les produits locaux, particulièrement ceux faisant objet de transformation.

La relance de l'économie de Plaine-du-Nord ne peut se faire en dehors d'un environnement propice à la multiplication des richesses qui passe par la prolifération des entreprises, particulièrement des entreprises formelles. Dans le cadre du PCD, l'emphase sera mise sur des dispositions visant à favoriser une augmentation de la main d'œuvre qualifiée, le développement de l'esprit entrepreneurial, d'habitude de formalisation des activités et d'un environnement propice à la création et à la multiplication de nouvelles entreprises.

Sans une dotation adéquate d'infrastructures et d'équipements économiques, on ne saurait avoir un cadre économique adéquat et favorable à la relance. À cet effet, au cours du quinquennat du PCD, un focus sera porté, en termes d'investissement, sur leur mise en place.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3.2: Valoriser le patrimoine, développer le tourisme et appuyer la créativité

Comme mentionné dans le diagnostic, la commune comporte des attractions capables d'atteindre un calibre international. Toutefois, ces attractions ne sont pas mises en valeur pour au moins trois raisons: les in-

frastructures touristiques et celles complémentaires (routes, hôpitaux,...) n'existent pas ou ne sont pas de niveau standard ,l'offre de produits ou de produits bien définis est tout simplement inexisteante, la qualité des services offerts par les intervenants (restauration, hébergement, transport, vente etc.) est nettement inférieure à celle que l'on retrouve sur d'autres marchés touristiques comparables. Par rapport à cela, la municipalité juge nécessaire de valoriser les ressources, d'exploiter les potentialités touristiques et de développer l'artisanat et les industries créatives.

Cette mise en tourisme pourrait ne pas pouvoir dégager des moyens financiers permettant de s'attaquer à l'amélioration des infrastructures. Par contre, l'agence d'exécution, spécialisée dans le développement du tourisme alternatif, chargée de la mise en place du tourisme communautaire pourra assurer la coordination avec les acteurs qui réaliseront ces investissements. Ce qui suppose une capacité administrative, juridique, technique et organisationnelle nécessaire de mobilisation de ressources. Il importe aussi de préparer et de développer des programmes de formation sur la base de l'évaluation des besoins et de la demande du marché

Des témoignages de la période coloniale sont en situation de quasi-abandon, en état de dégradation, ennoyés sous la végétation et les sédiments alluviaux. Leur sauvegarde devient nécessaire pour éviter leur totale disparition. Il est à souhaiter un inventaire exhaustif de l'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National, un relevé précis et propositions de préservation de ces témoins.

Au-delà de leur importance esthétique, ces vestiges représentent un patrimoine architectural exceptionnel. Témoins de l'histoire, ils constituent un atout touristique dans la perspective de leur mise en valeur. Il est tout à fait possible de créer un itinéraire historique moyennant un minimum de travaux d'assainissement : intervention d'urgence pour sauver l'essentiel par exemple les mettre à l'abri de l'eau et de l'humidité. Les plus représentatifs pourront accueillir un centre d'interprétation et /ou être relié à un circuit similaire de la commune la plus proche, Acul-du-Nord, à l'égal du circuit écomusée.

La mise en valeur du potentiel prendra également en compte le réservoir que constitue la culture populaire dans ses aspects de la résistance haïtienne : sanctuaires lieux de pèlerinage, pratiques culturelles, art de vivre, danses, musiques populaires, gastronomie. Cela suppose inventaire et études, cartographie géoréférencée, mais surtout un capital social à valoriser.

La mise en place de ce potentiel culturel n'est possible si des contraintes ne sont pas tout simplement jugulées. La population n'est pas consciente du potentiel économique des sites existants et des pratiques culturelles. Cette donne induit une évaluation des capacités locales et des études de marché, leur segmentation et l'organisation de la population nécessaire à la valorisation du patrimoine culturel. D'où le besoin d'assurer des formations spécialisées et de réaliser des activités touristiques dans divers domaines et préparer la communauté à pouvoir en profiter.

Un centre d'interprétation du monde paysan sera créé. Ce circuit peut être enrichi par la visite de petites fermes de production de vivres, des bourgs, jardins types avec la possibilité d'organiser des activités touristiques autour d'une ferme, la mise en place de panneaux pédagogiques, de mobiliers à caractère didactique explicitant la flore et la faune introduites par les populations amérindiennes.

L'artisanat et les industries créatives sont peu développés au niveau de la commune. L'artisanat utilitaire est en pleine régression. Cependant, on ressent une certaine volonté manifeste de créer. En ce sens, la municipalité opte pour le développement de l'artisanat et des industries créatives qu'elle estime nécessaire pour la valorisation de certaines ressources naturelles présentes sur le territoire et pour l'émergence d'un nouveau groupe de professionnels.

Ces lignes d'actions se porteront sur la mise en place d'un point de vente de matériels et d'équipements pour l'artisanat, l'organisation de séances de formation visant la standardisation et la modernisation de la production et des activités de promotion, aussi bien que des appuis financiers.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3.3 : Améliorer la croissance des secteurs traditionnels de l'économie

Les gains de productivité étant potentiellement les plus rapides à obtenir dans les secteurs primaires, la commune vise à augmenter la productivité agricole, moderniser et développer les activités de pêche et

la pratique de l'élevage. Le diagnostic de la commune a fait ressortir des contraintes au développement des secteurs primaire et secondaire de l'économie. Au niveau du secteur agricole, des pénuries d'eau dues à des modifications du régime hydrique des bassins versants résultant des déboisements des parties hautes et l'urbanisation non contrôlée, des maladies et ravageurs, la réduction du SAU, l'érosion, la rareté de main d'œuvre, l'insuffisance d'encadrement technique et d'intrants, les difficultés de commercialisation et le manque de pragmatisme des politiques publiques sectorielles.

En misant sur son potentiel en sols fertiles, sa diversité agro-écologique, ses conditions pédoclimatiques, il est estimé favorable à la commune de gagner le pari en mobilisant d'autres facteurs de production pour augmenter la productivité agricole de la commune. Cette ligne d'orientation débouchera sur la viabilité économique en faisant en sorte que les exploitations agricoles et les entreprises concernées soient en permanence solvables et dégagent un excédent d'exploitation. C'est aussi le fait que soit assurée une sécurité alimentaire permanente et qu'à l'échelle locale soit garantie à la population la consommation fraîche et bio en contribuant à la promotion de la gastronomie locale qui sera à l'origine des bonnes performances obtenues en matière de production et de rendement.

Pour y parvenir, la commune conduira des actions visant à augmenter les capacités productives de son agriculture par la mise en place d'un ensemble de services publics à l'agriculture comme l'approvisionnement,

le crédit, les équipements, la vulgarisation et des investissements en infrastructure. Des interventions ciblant l'encadrement des activités, l'appui en matériels et en financement, la création de grands périmètres, la monoculture de variétés à haut rendement pour certaines cultures, telles la canne à sucre, le riz, le cacao, la création d'infrastructures d'irrigation, la conservation et la restauration des sols, le développement de système de culture résiliente et adaptée au contexte écologique et géomorphologique, la mise en place d'organisations permettant de vulgariser les nouvelles techniques et la création d'organisations et de fédérations d'agriculteurs, la conservation et le stockage.

Des interventions complémentaires en rapport avec le foncier, le transport et la commercialisation seront réalisées à travers d'autres programmes. Ces résultats peuvent être obtenus par l'instauration de services-conseil aux producteurs pour délivrer des connaissances standardisées en vue de les aider à optimiser la gestion des exploitations en tenant compte des spécificités de celles-ci et des connaissances empiriques. Cela consistera à apporter des solutions techniques aux paysans en étant convaincus de leur intérêt en renversant le schéma de type *top-down* dans un contexte de développement participatif et opter pour une optique *bottom-up*.

Soutenu par l'acquisition de matériels, la mécanisation de l'agriculture aura des retombées énormes sur le développement agricole de la commune. L'objectif est en effet aussi de créer des emplois principalement dans des zones agro-écologiques spé-

cifiques. Des actions prévues dans le PSDH feront objet de plaidoyer par la municipalité. Il s'agit de la définition et de la mise en place d'un drainage agricole dans le méso bassin versant de Plaine-du-Nord, la réhabilitation et l'extension du système d'irrigation de La Suisse, ainsi que la construction de canaux d'irrigation de Moustique.

En ce qui a trait à la pêche, les points saillants des évaluations faites lors du diagnostic communal ont présenté un tableau sombre de la situation. De ce fait, la Mairie juge nécessaire de moderniser et de développer les activités de pêche. Cela requiert un renforcement organisationnel du secteur, la mise en place de conditions nécessaires pour faciliter la pêche au large, des dispositifs de conservation des produits halieutiques, la formation et la promotion des coopérations technique et financière afin d'accroître la contribution de la pêche au bien être nutritionnel, économique et social de la population campinordaise. Il sera aussi question d'établir des normes de conduite nécessaires à la réalisation de cet objectif et pour une gestion efficace et durable de l'écosystème marin et de la biodiversité.

En effet, des dispositions sur la pêche seront prises et publiées pour l'adoption d'un code de pêche et de mesures de régulation et de l'exploitation des ressources halieutiques (période de pêche, engins de pêche, tailles minimales, quotas, ...). Ce code devra aussi prendre en compte les caractéristiques des ressources, les aspects biologiques, technologiques, économiques et environnementaux, conformément aux normes internationales et principes. Ces dispositions

seront soutenues par la mise en place d'une table de concertation sectorielle de pêche entre les autorités locales et les pêcheurs et la création d'une coopérative de pêcheurs.

Le transfert des connaissances sera assuré par la mise en place d'un centre régional de formation sur les métiers de la mer et des activités connexes au niveau de la première section à Balan et par l'organisation de campagnes de sensibilisation pour les pêcheurs sur les bonnes pratiques de la pêche.

Un appui technique et en matériel sera donné par l'acquisition d'un ensemble de matériels et équipements de pêche pour les coopératives de pêcheurs afin de réduire la pression sur la côte et d'atténuer la pêche côtière. De plus, la mise en place de moyens de conservation est prévue pour faciliter la commercialisation et optimiser la rentabilité des pêcheurs et acteurs de la chaîne de production.

Au niveau de la commune de Plaine-du-Nord, le secteur de l'élevage joue un rôle majeur non seulement dans le fonctionnement de l'exploitation agricole; mais aussi il peut être un secteur très prometteur pour les ménages de la commune si on lui confère toute l'attention nécessaire. La production animale étant loin de satisfaire les besoins croissants en œufs, produits laitiers et viande, la commune opte pour développer la pratique de l'élevage et augmenter la production animale.

Cette ligne d'action se basera sur l'organisation des séances de formations continues surtout en technique de production des aliments et soins vétérinaires en vue de transmettre aux éleveurs des acquis tech-

niques en matière de production animale et d'innovation. Elle consistera à soutenir des pratiques favorables au pastoralisme et à la santé animale, à aider les communautés pastorales à faire face aux chocs climatiques et économiques et à renforcer leur résilience en les aidant à maintenir les équilibres socioéconomiques et écologiques. Le traitement et la conservation de viandes de bétail seront adressés pour améliorer le système de commercialisation.

L'alimentation du bétail dépend de paramètres naturels. Cela n'est pas sans conséquence sur la chaîne alimentaire. En ce sens, des actions préventives sont envisagées afin de réduire l'empreinte environnementale des chaînes d'approvisionnement animales par l'amélioration des systèmes d'alimentation du bétail en élargissant la base de ressources alimentaires et en promouvant l'utilisation de nouvelles sources d'aliments de manière à garantir la disponibilité et la sécurité des aliments.

Tenant compte de la diminution d'un ensemble d'espèces, le renouvellement des cheptels décimés est une priorité pour la commune en vue de l'augmentation exponentielle du nombre de têtes de bétail tout en adoptant les bonnes pratiques dans le secteur. Cela se réalisera par l'amélioration génétique des races locales en introduisant des géniteurs améliorés et adaptés au climat de la zone et la mise en place d'une station de monte et d'insémination artificielle au niveau de chaque section communale.

En outre, l'encadrement du secteur reste fondamental. Cela étant, l'accompagnement des éleveurs de la commune est vu comme

une priorité en leur fournissant des supports techniques et financiers nécessaires, promouvoir une forme d'association et de coopération adaptée pouvant contribuer à l'organisation du secteur et susciter plus d'intérêt chez les éleveurs.

Un regard spécial sera mis sur la santé animale. L'efficience de cette intervention résultera dans la mise en place d'infrastructures et de services de santé animale, le dépistage des maladies endémiques, l'organisation de campagnes trimestrielles de vaccination et la création d'une base de données des maladies présentes sur le territoire pour une bonne gestion de l'élevage.

Les carrières représentent une source importante d'emplois informels et d'entrée d'argent pour la communauté et la municipalité. Elles permettent aux gens d'avoir accès à des matériaux dans leur proximité à moindre coût. Certains gens exploitent les carrières les plus visibles et accessibles, mais il n'existe pas vraiment une cartographie indiquant l'emplacement et les spécificités de chaque carrière dans la commune. Étant donné le fait que les carrières, exploitées de manière abusive et incontrôlée, représentent un grand danger pour leurs exploitants, il est important de régulariser et de moderniser l'exploitation des carrières.

Ce secteur assez porteur pour l'économie de la commune peut rapporter beaucoup plus si la gestion des carrières et leur exploitation sont modernisées et rationnalisées. En ce sens, la municipalité peut offrir certains avantages fiscaux incitatifs et encourager les exploitant-e-s à créer de petites et moyennes entreprises susceptibles d'avoir accès à des crédits pouvant leur

faciliter l'acquisition de certains matériels avec la formation nécessaire à l'accomplissement de manière rationnelle de leur métier. La municipalité entend aussi inventorier les carrières et concevoir des cartes de carrières tout en indiquant leur volume exploitable et leurs propriétés.

Il importe aussi de les inciter à se réunir en association et de les former sur les risques liés à leur métier et la nécessité de se protéger mutuellement. La Mairie pourra aussi les aider à se procurer de matériels de sécurité tout en s'assurant régulièrement de leur sécurité et de la sûreté des carrières exploitées à travers des inspecteurs municipaux recrutés à cet effet.

En vue de s'assurer d'une gestion responsable, rationnelle et sécuritaire des carrières, la municipalité mutualisera et centralisera des matériels lourds soit à travers ses services de génie et d'équipements collectifs, soit à travers des firmes privées qui les mettront au service des exploitants moyennant le paiement de leur location sous son contrôle. Pour ce faire, la Mairie mettra en place une redevance carrière qui lui permettra de payer les crédits contractés par la Commune. Elle s'assurera de la formation adéquate des techniciens qui auront à piloter ces engins et de la façon dont ils sont loués aux exploitants.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4.1 : Faciliter l'accès aux services sociaux de base

L'analyse diagnostique des secteurs sociaux dans la commune de Plaine-du-Nord a permis d'identifier certaines faiblesses à

la fois sur les plans de l'accès aux services sociaux de base, de la qualité de l'offre disponible sur les plans éducatif, sanitaire et de l'accès l'eau.

Le diagnostic du secteur éducatif dans la commune de Plaine-du-Nord révèle que l'accès à l'enseignement de base est assuré par de nombreuses infrastructures scolaires, mais, malheureusement, celles-ci n'offrent pas un cadre environnemental et pédagogique suffisant pour faciliter l'enseignement-apprentissage des enfants. L'autre constat concerne un manque d'accès à la formation professionnelle des jeunes.

La commune s'est orientée sur trois axes principaux pour répondre à ces problèmes à savoir: le renforcement des capacités d'accueil et pédagogiques des infrastructures d'enseignement de la commune de Plaine-du-Nord, l'amélioration de la qualité de l'offre d'éducation et le renforcement de la gouvernance du secteur éducatif.

La stratégie envisagée, permettant de créer des environnements d'enseignement-apprentissage adéquats au profit des enfants et de faciliter la formation professionnelle des jeunes de la commune, vise à reconstruire et/ou à réaménager certaines infrastructures scolaires publiques, telles : le Lycée National Jacques Roumain de Balan, les Écoles Nationales Mackandal et de Balan...). Quant aux écoles privées, la stratégie encouragée vise à appuyer financièrement, à travers un contrat de co-financement entre les propriétaires et l'état haïtien, la rénovation de 8 infrastructures scolaires privées en très mauvais état. Ces établissements scolaires sont, entre autres : Blaise pascal, Fils canado, Le christianiste,

École Évangélique Emmanuel, Ouanche Teucheler, Foyer d'encadrement, Confiance en Dieu 1^{ère} et Saint-Dominique.

Ce co-financement peut s'inscrire dans le cadre d'un prêt accordé à des établissements privés destinés uniquement pour le réaménagement des structures d'accueil de manière à faciliter un cadre d'enseignement-apprentissage favorable aux enfants.

Il importe également d'assurer que les établissements scolaires soient dotés d'un espace de jeu pour les enfants, d'un point d'eau, d'une bibliothèque, d'une infirmerie, d'une cantine scolaire et de blocs sanitaires. Dans les écoles publiques, à travers le Bureau du District Scolaire (BDS), la commune entend se donner les moyens nécessaires pour répondre à ces exigences minimales en construisant des partenariats avec d'autres acteurs non gouvernementaux intervenant dans le secteur et en impliquant davantage les communautés dans le fonctionnement des écoles. Cette stratégie permettra d'étendre les services de santé, de nutrition et autres à un plus grand effectif d'élèves du fondamental. Les élèves des populations les plus défavorisées seront mis en priorité. Ces élèves sont généralement regroupés dans les écoles publiques des zones marginales, les écoles municipales. Les écoles non publiques devront cependant se souscrire aux exigences de fonctionnement établies par le Ministère de l'Éducation nationale, en termes d'accréditation.

Pour ce qui concerne la formation professionnelle, des partenariats « public-privé » seront encouragés pour doter la commune d'au moins quatre (4) écoles profession-

nelles de référence qui assureront la formation professionnelle des jeunes dans différents domaines.

Le recrutement d'enseignants qualifiés, la formation continue du personnel, l'équipement des écoles en matériels pédagogiques & didactiques et l'implication des parents dans la vie des institutions scolaires constituent les décisions les plus importantes à prendre pour améliorer la qualité de l'offre éducative dans la commune.

Pour le recrutement des enseignants et enseignantes, il convient d'écartier toutes influences partisanes et politiciennes au profit d'un processus de recrutement rigoureux basé uniquement sur la qualification et de l'expérience. Les enseignants en âge de retraite devront être remplacés suivant un rapport d'évaluation réalisé annuellement par le Bureau du District scolaire de la commune.

Quant à la formation du personnel enseignant, il faut procéder, d'abord, à une évaluation des besoins en formation du personnel afin de mettre en place des programmes de formation sur mesure et adaptés à chaque catégorie de personnel selon ses responsabilités. Cette formation doit être continue et ciblée. Ensuite, il est proposé une concertation, sous le leadership du BDS de la commune, des différents acteurs nationaux et internationaux intervenant dans ce secteur dans la commune. Une synergie dégagée entre ces différents acteurs contribuera à un meilleur impact des programmes de formation continue prévus pour le personnel enseignant de la commune. Il est proposé, également, de mettre les écoles en réseau suivant leur proximité.

Chaque réseau pourra être constitué d'au plus dix (10) écoles sous le leadership d'une inspectrice-trice de zone qui assurera le suivi en terme d'identification des besoins de formation et de coordination avec les différents acteurs intervenant dans le secteur dans la commune.

Pour ce qui concerne les supports pédagogiques et didactiques nécessaires à l'enseignement-apprentissage des élèves, il faut souligner que l'enseignement centré uniquement sur le manuel scolaire ne semble pas approprié pour développer chez les élèves l'esprit d'investigation et favoriser leur processus d'apprentissage. Pour permettre aux élèves d'acquérir les habiletés et les attitudes de la démarche d'exploration scientifique, les enseignants doivent avoir à leur disposition des matériels didactiques et pédagogiques. Ce ne sont pas forcément des matériels à importer, il faut initier les enseignants à la fabrication de leur support pédagogique et didactique; les former à exploiter, dans leurs pratiques d'enseignement, les matériels disponibles dans l'environnement dans lequel ils évoluent. Pour d'autres matériels, comme des jeux d'instruments géométriques, des globes terrestres, la Mairie entend réaliser des plaidoyers auprès du MENFP pour prendre les dispositions nécessaires en vue d'équiper les écoles publiques et de subventionner les écoles non-publiques.

La faiblesse de la gouvernance du secteur éducatif dans la commune de Plaine-du-Nord, comme il est également le cas pour le système éducatif national, se traduit par la faible capacité du ministère de tutelle à assurer le pilotage du système et à exercer

ses fonctions de contrôle et de régulation. En fonction des défis de la gouvernance dans cette commune, la stratégie proposée vise à réaliser des plaidoyers auprès du MENFP en vue de renforcer les capacités logistiques et humaines du Bureau du district scolaire chargé de la mise en application des mesures prises par le Ministère. Ainsi des dispositions pourront être prises pour renforcer les capacités d'intervention de cette structure en vue de réguler les aspects liés à l'accréditation, la supervision pédagogique et administrative des écoles.

Aussi les plaidoyers se porteront sur une prise en charge effective du secteur non public en exerçant un contrôle permanent sur les établissements scolaires non-publics, en matière, par exemple, de l'observance des normes pédagogiques et de performance des élèves aux examens officiels. Cela peut être envisagé au travers de l'encadrement et de la supervision pédagogique et administrative qui vise à former et à aider les directeurs des écoles accréditées à améliorer leur gestion.

Ainsi, le nombre d'inspecteurs-trices peut être augmenté à raison d'un ratio d'un-e inspecteur-trice pour une dizaine d'écoles. Ces inspecteurs-trices pourront être dotés des moyens logistiques nécessaires pour bien faire leur travail de coordination, de supervision et de réglementation des écoles.

Sur le plan sanitaire, le diagnostic communal a révélé des indicateurs qui mettent à jour des écarts entre les objectifs définis par le MSPP pour garantir l'accès aux soins et l'état de santé de la population. En dehors des déterminants biologiques,

environnementaux, économiques, culturels et sociaux de la santé, les principales causes de ces écarts sont liées non seulement à un déficit organisationnel au niveau du système; mais aussi à l'insuffisance de ressources humaines, au manque d'institutions sanitaires de proximité, aux faiblesses institutionnelles en termes de normes et aux faibles ressources financières allouées au secteur.

En clair, hormis les facteurs socio-économiques dont dépend l'état de santé de la population pris en charge à travers des interventions en matière de santé préventive; le niveau d'organisation et la capacité du système de santé à offrir des soins formels à la population sont des facteurs essentiels qui déterminent dans un sens strict l'état de santé de la population. Ainsi, les lignes d'actions stratégiques liées aux facteurs institutionnels sont abordées dans cette section alors que les facteurs économiques, environnementaux et sociaux sont pris en charge à travers d'autres thématiques de la programmation.

En ce sens, les lignes d'actions stratégiques pour les facteurs institutionnels liés aux soins de santé préventifs s'orientant ainsi : le renforcement du réseau de soins primaires de santé, la rationalisation de la répartition des ressources humaines sur le territoire, la disponibilité d'intrants et l'accessibilité à des médicaments essentiels de qualité, la réorganisation du modèle de prestation des services en accord avec le découpage territorial et la participation sociale en santé.

Pour la première ligne d'actions, le renforcement du réseau de soins de santé de pre-

mier échelon entend rationaliser à termes la Carte Sanitaire, prioriser l'investissement en infrastructures de services de base en zones rurales et implanter des Points de Délivrance de Services Communautaires (PDSC). Les actions prévues permettront un meilleur fonctionnement des Centres Communautaires de Santé (CCS) au niveau des sections communales et la construction de nouveaux CCS dans les zones non desservies, en particulier la première et la troisième sections. Ainsi, il serait plus facile d'assurer le paquet essentiel de services par l'organisation de cliniques mobiles, de points fixes de rassemblement et de visites domiciliaires dans les zones d'accès difficiles.

Dans le cadre de la deuxième ligne d'actions, la rationalisation de la rétribution des ressources humaines sur le territoire est un élément clé de la dynamique de prestation et d'accès aux soins de proximité et en moment opportun. Les actions du PCD sont orientées vers une meilleure rémunération du personnel et l'allocation de ressources humaines par catégorie d'institutions de santé et suivant les besoins des zones géographiques selon les normes et standards du MSPP.

En ce sens, les actions du PCD se situent à trois niveaux : le renforcement de la composante ambulatoire par la formation des matrones et de nouveaux agents de santé communautaire polyvalents, l'affectation de plus de personnel soignant dans les établissements de santé de premier et de deuxième échelon, la nomination de médecins généralistes dans les structures de santé et le recrutement de spécialistes complémentaires dans les différents services des Hôpi-

taux au regard des normes du manuel du Paquet Essentiel de Service (PES).

En ce qui a rapport avec la troisième ligne d'actions, la disponibilité d'intrants et l'accessibilité à des médicaments essentiels de qualité sont essentielles à la prestation de soins répondant aux principes d'universalité, de globalité, d'équité et de qualité des soins administrés. De ce fait, le PCD orientent les actions vers la disponibilité de moyens de transport ambulancier du Centre Ambulancier National (CAN) et d'accès des patient-e-s les plus démunie-s à des programmes utilisant des mécanismes de compensation et de réduction de la barrière financière en vue d'assurer la prestation de soins de santé à moindres coûts, tout en sachant que le paquet de services au niveau communautaire comprend également la référence, l'hébergement et les frais de transport et conscient que seulement 9% des ménages en milieu rural et 28% en milieu urbain s'estiment capables de faire face à leurs dépenses de la santé (UNESCO 2009/ ECVH-Haïti, 2001).

Pour ce qui est de la quatrième ligne d'actions, la réorganisation du modèle de prestation des services en accord avec le découpage territorial tend à renforcer la gouvernance par la responsabilisation de l'État et la mise à disposition de moyens humains, techniques, financiers et logistiques pour le fonctionnement réel sur le plan administratif et opérationnel de l'Unité d'Arrondissement de Santé (UAS) de Cap-Haïtien dont dépend la commune de Plaine-du-Nord. La principale action entreprise en ce sens est un plaidoyer auprès du MSPP pour la mise en place de mesures visant la

gouvernance réelle du microsystème de la commune en vue d'harmoniser les actions des intervenants et mettre en place le système de référence et de contre-référence.

En ce sens, il sera plus facile d'abord de procéder par la coordination de l'action sanitaire dans les limites géographiques de l'arrondissement, d'analyser l'état de santé de la population et d'organiser l'offre de santé de manière à assurer l'accès universel et équitable de tous les habitants de l'arrondissement aux soins de santé; ensuite, de coordonner la mise en œuvre du Plan Communal de Développement sur la base des options définies dans la Politique Nationale de Santé. De plus, il est nécessaire de planifier et de mettre en œuvre les actions sanitaires nécessaires à la couverture sanitaire totale de la population de l'arrondissement. Ainsi, la supervision et le contrôle des activités, projets et programmes de santé exécutés au niveau de l'arrondissement sont indispensables.

Pour ce qui concerne la cinquième ligne d'actions, la participation sociale en santé est un mécanisme de décentralisation du système de santé et un gage de la démocratie participative permettant aux acteurs locaux et aux bénéficiaires de prendre part directement aux prises de décisions sur des sujets qui les concernent directement. Cela tend à faciliter la prise de décision au niveau local par les acteurs concernés. En ce sens, le PCD prévoit le montage et la participation des Comités Communautaires de Santé (CCS) dans la gestion des établissements de santé, la prestation des soins et la participation aux activités de sensibilisation et de promotion de la santé.

Dans cette même veine, les acteurs locaux sont conscients que le système de santé haïtien offre des soins formels à environ 47% de la population et que l'écart est compensé en partie par l'utilisation de la médecine traditionnelle comme premier recours face à la maladie. En ce sens, certaines actions du secteur de la santé du PCD s'alignent dans le sens d'un partenariat entre les acteurs de la médecine traditionnelle et les prestataires de santé au niveau de la commune dans le sens de la reconnaissance de certains cas par la sensibilisation et l'information, mais aussi de la nécessité de les référer aux établissements de santé par la mise à disposition des moyens adaptés et adéquats.

En ce qui a trait à la nutrition, il est tout à fait évident qu'une ration alimentaire équilibrée est fondamentale pour le maintien d'une santé robuste et le développement psychomoteur des enfants. En la matière, la précarité des familles, la pauvreté, le manque d'instruction et le niveau socio-économique entretiennent des patrons de comportements individuels et collectifs ainsi qu'un mode de vie propice au développement de maladies. Si les facteurs socioéconomiques sont prises en charge par d'autres sections du PCD, le secteur de la santé, au sens strict, entend orienter les actions du PCD vers la sensibilisation et l'information de la population sur une alimentation équilibrée basée sur la pyramide alimentaire haïtienne, l'apport de nutriments aux femmes en âge de procréer, aux femmes enceintes et aux nouveau-nés ainsi que le contrôle de la vente et de la qualité des produits de consommation.

De façon conjoncturelle, le PCD entend participer à la lutte contre la pandémie de COVID-19 en orientant ses actions vers la sensibilisation de la population à reconnaître l'existence de la maladie, à adopter les mesures barrières préventives et à faire des plaidoyers auprès des instances concernées pour l'immunisation progressive de la population par l'accès à des postes de vaccination et des injections gratuites.

L'importante dégradation du sol et des ressources en eau, son inéluctable raréfaction et sa gestion approximative dans la commune sont préjudiciables à la santé, l'économie, l'échange et l'épanouissement de la population en général. Les actions municipales sectorielles méritent d'être revues afin de tenir compte de tous les aspects liés à la gestion de ces ressources en eau. En ce sens, il faut prendre des dispositions pour faciliter l'accès à l'eau et contrôler l'utilisation des ressources hydriques.

Des actions ciblées devront procéder par la définition d'une politique communale réelle qui va orienter les décisions à prendre dans le cadre de la gestion durable des ressources en eau. Cela requiert une bonne gouvernance et une volonté politique ferme d'élaborer un schéma communal de l'eau potable qui définira les tenants et aboutira à des décisions à prendre dans la commune en ce qui a trait à la gestion de l'eau. La municipalité de concert avec la DINEPPA étendra le réseau d'eau de la commune aux zones non encore desservies, réhabilitera et/ou construira des systèmes d'approvisionnement en eau tant au centre-ville que dans les sections communales qui seraient gérés par des associations de riverains créées à cet effet.

L'application des principes légaux permettra de créer un environnement institutionnel et réglementaire favorable à la gestion intégrée des ressources en eau. À cet effet, la municipalité prendra des arrêtés pour protéger les espaces verts, les sources et cours d'eau. Le renforcement des capacités de tous les intervenants du secteur de l'eau est nécessaire principalement celles (capacités) de l'administration communale qui doit commencer par endosser cette responsabilité. Ce renforcement des capacités passe par la formation, la sensibilisation et l'accès aux informations et technologies dans le domaine de l'eau.

La commune pourra se mettre aussi en intercommunalité sur la gestion de l'eau avec les communes partageant le bassin de Haut-du-Cap avec la commune de Plaine-du-Nord.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4.2 : **Développer les infrastructures de loisirs, de sport et de jeunesse**

La structure démographique de la commune de Plaine-du-Nord comme toutes les communes du pays exige un ensemble de conditions qui tendent à l'épanouissement et au développement du bien être psychique qui vise la jeunesse en particulier et la population en général. Du même coup, la mémoire collective doit être préservée. Ainsi, la municipalité juge bon de développer les infrastructures et les activités socioculturelles, valoriser et promouvoir les métiers d'art et les lettres et préserver les patrimoines.

La jeunesse en tant que catégorie sociale est appelée à jouer un rôle important dans la refondation sociale de toute communauté. Fort de cela, le PCD de la commune de Plaine-du-Nord entend entreprendre des initiatives qui vont dans le sens du développement des secteurs du divertissement sportif et culturel, lesquels concernent d'abord et avant tout les jeunes. Pour ce faire, la commune entend se doter de structures et installations de base à la fois physiques et organisationnelles pour pouvoir organiser ces secteurs.

Sur le plan organisationnel, il s'agira de rendre opérationnels les services socio-culturel et sportif de la Mairie. En agissant ainsi, on dotera la commune d'organes spécifiques dédiés au développement et à la planification de ces secteurs. Conséquemment, on sera à même d'agir de manière plus efficace dans ces secteurs tout en atteignant un niveau de performance optimum. En ce sens, un plan stratégique communal de développement du sport et de promotion de la culture sera adopté.

En tout premier lieu, une ligue sportive communale réunissant autorités locales et membres de la société civile sera créée. Cette ligue travaillera principalement au développement du sport dans la commune par la promotion des disciplines sportives existantes et par l'intégration de nouvelles dans le but de diversifier l'offre sportive. De même, elle veillera à ce qu'un personnel qualifié soit disponible dans chacune des disciplines pour accompagner, encadrer et supporter les jeunes sportifs sur les plans technique, physique et pratique. Dans la même veine, elle devra s'employer

à réaliser des compétitions interscolaires et des championnats inter-quartiers au moins une fois l'an. Tout ce travail devra être inséré dans un cadre opérationnel bien défini. Voilà pourquoi tous les ans, la ligue sportive devra présenter un plan financier détaillé pour ses activités.

En ce qui concerne les infrastructures, des interventions seront effectuées pour construire de nouvelles ou pour équiper, rénover/moderniser celles qui existent afin que chacune des unités spatiales en soit dotée.

Parallèlement, un comité de gestion des activités culturelles sera créé afin de promouvoir le développement du secteur des divertissements culturels et de loisir. Ce comité sera chargé entre autres de l'organisation des activités culturelles sur tout le territoire de la commune. De même, le dit comité s'investira sans ménagement pour l'implantation des infrastructures culturelles dans la commune.

Conformément aux lignes directives de refondation du Plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH), le plan communal de développement de la municipalité de Plaine-du-Nord porte une attention particulière au patrimoine, arts et lettres qui sont appelés à jouer un rôle décisif dans le développement économique et social de la commune. C'est dans cette optique qu'il vise à valoriser et promouvoir les métiers d'art et les lettres et à préserver les patrimoines

Dans cette perspective, les pouvoirs publics décident de mettre sur place une structure locale de gestion et de promotion du patri-

moine. Une telle structure assurera, sous la tutelle du Ministère de la culture et de l'ISPAN, l'inventaire et la sauvegarde du patrimoine local et fera en sorte d'impliquer les acteurs locaux dans la protection et la valorisation de celui-ci. L'implication des acteurs locaux devrait avoir pour corollaire un changement d'attitudes et des comportements de la population vis-à-vis de l'« objet patrimonial » souvent exposé à des actes de vandalisme.

S'agissant des arts et des lettres, il est important que soit créée une structure de formation dédiée aux métiers des arts et de l'écriture et qui encourage tant symboliquement que financièrement la production artistique au sein de la commune. Mais avant cela, la création d'une bibliothèque municipale qui desservirait toute la commune avec des antennes dans toutes les sections communales permettrait une première traduction en actes de l'importance accordée au domaine des arts et des lettres.

Les objectifs de développement de la commune ne seront atteints en dehors d'une gouvernance forte et efficace. Le renforcement de la gouvernance de la commune se base sur trois grands objectifs qui consistent à établir un climat social sécuritaire, renforcer la participation des organisations locales et la société civile dans le développement économique, politique et social de la commune et enfin à améliorer la capacité de desserte de l'administration communale et des services déconcentrés.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5.1: Améliorer les capacités de desserte de services des institutions publiques

La commune de Plaine-du-Nord dispose d'importantes ressources naturelles, culturelles et historiques sur tout son territoire. L'exploitation efficace de ces dernières permettrait à l'administration municipale d'assurer son autonomie financière et mobiliser les ressources nécessaires pour assurer son fonctionnement et le développement des services sociaux. Les responsables municipaux doivent faire l'effort requis pour dépasser les clivages politiques et religieux pour adresser les problèmes de développement économique et social de la commune. Ceci implique un leadership ouvert à l'intégration et à la participation de tous les secteurs dans la vie communale. Une plate-forme communautaire d'appui à l'action communale faciliterait la collaboration entre les autorités locales et les structures de la société civile en dehors des considérations politiques et religieuses.

Ces lignes d'actions stratégiques contiennent des éléments indispensables et appropriés pour améliorer la gouvernance dans la commune. Elles ramassent des aspects stratégiques du développement local, jusque-là négligés par l'administration municipale. L'accent mis sur l'amélioration du cadre physique de l'administration et l'exploitation des ressources culturelles et historiques sont des signaux parlants de la volonté de tous les secteurs locaux à donner un nouvel élan à la gouvernance de la commune orientée désormais vers le déve-

loppelement des services sociaux sur tout le territoire communal.

L'analyse de l'état financier de la commune au cours des exercices 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 montre une situation préoccupante de l'assiette fiscale manifestée par l'opacité dans la gestion des ressources financières et sous exploitation des ressources fiscales d'où l'urgence de mettre tout en œuvre pour augmenter le niveau de croissance des recettes. Des efforts seront entrepris en vue de rendre les finances locales plus efficaces et efficientes. En fait, la Mairie doit développer des capacités basées sur ses compétences légales pour élargir l'assiette fiscale et améliorer la gestion des finances publiques locales.

Parmi les principaux axes d'intervention, la commune priorise le renforcement de la capacité institutionnelle et organisationnelle de son administration. Car cela est une condition nécessaire à la mobilisation des ressources ainsi qu'à l'efficacité du travail des services impliqués dans la gestion financière de la Mairie. Sur cet angle, il faudra renforcer la comptabilité de la Mairie en ajoutant des outils nécessaires à la gestion des recettes et une caisse pour recevoir les recettes venant de toutes sources confondues.

De ce fait, un accompagnement sera nécessaire pour renforcer la capacité du personnel afin d'explorer et d'exploiter les sources de revenus existantes et potentielles de manière à augmenter le niveau de croissance des recettes propres. Particulièrement, la politique de fixation des redevances notamment celles du Bassin St Jacques, Laporte St Jacques et Bois Caïman sera redéfinie et

des dispositions seront prises pour optimiser les recettes liées à construction telles le CFPB, le droit d'alignement, le permis de construire afin d'améliorer les recettes propres.

La mobilisation des ressources financières internes pose la problématique importante de leur gestion transparente par les responsables communaux et la création d'un climat de confiance entre eux et les contribuables. Par conséquent, il convient aussi d'établir un climat de confiance en fournissant des services à la population. De surcroît, il faut élaborer le budget de manière participative, publier et diffuser le budget et des comptes administratifs, renforcer la collaboration avec les autorités locales et la DGI, prendre des mesures normatives et élaborer des procédures en matière de redevance et un manuel de procédures administratives, comptables et financières et faire des plaidoyers pour la révision du cadre légal en matière de finances locales.

L'accroissement des ressources financières de la commune fera aussi objet à des apports de ressources financières externes et/ou additionnelles au budget de la commune à travers le développement de Partenariats Publics Privés et en procédant à la recherche de coopération décentralisée: jumelage, coopération technique et des partenaires financiers techniques et financiers. La commune accédera aussi à des emprunts dans le cadre de son développement. La corruption, manifestée par le clientélisme, le trafic d'influence, reste un élément très crucial à réprimer. De ce fait, la Mairie assurera la formation continue du personnel sur l'éthique fondamentale et appliquera des mesures de responsabilisation et de

redressement en faisant une bonne gestion des ressources humaines, la vérification de la conformité, la légalité et surtout les procédures de réalisation des dépenses.

La commune doit profiter des acquis technologiques offerts par le PRAFIPUM pour gérer les finances locales, faire la promotion du civisme fiscal et créer des synergies avec les différentes garantes des finances locales. La Mairie créera un fichier électronique du contribuable et mettra en place un système comptable qui permettra à la commune d'interconnecter avec la DGI et les autres services pour être imbu du montant exact, la période de disponibilité des liquidités et retracer toutes les recettes et toutes les dépenses de la commune sans compensation.

La mobilisation des ressources quel que soit leur nature ; fiscale ou non-fiscale va permettre potentiellement à la municipalité d'avoir plus de moyens et de devenir davantage autonome vis-à-vis de l'administration centrale. Ainsi, elle peut valoriser ses propres ressources pour contribuer au développement économique et social de ses citoyens et aussi à améliorer son efficacité et sa performance en matière d'offre de services publics.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5.2: **Renforcer la participation des organisations et de la société civile au développement local.**

Document de politique publique incontournable, le Plan Communal de Développement de la municipalité de Plaine-du-Nord

porte une grande attention aux organisations locales qui sont d'une importance essentielle dans le développement économique, politique et social de la commune. Il s'agit en effet de contribuer aux processus de structuration et de dynamisation des organisations locales, en accord aux lignes directives de refondation institutionnelle et sociale du Plan stratégique de développement d'Haïti.

Dans cette optique, le Bureau municipal de recensement, de légalisation et de renforcement des organisations locales sera structuré de manière à leur fournir un éventail de services administratifs. Ce Bureau, habilité à délivrer les autorisations de fonctionnement, entend en effet faciliter l'accès de légalisation à un plus grand nombre d'organisations locales tout en travaillant au renforcement structurel de celles-ci. De plus, un tel travail de renforcement des organisations locales devra les accompagner à faire face au problème de fonctionnement dû à l'inexistence de siège social. En ce sens, un grand espace communautaire de fonctionnement (muni entre autres de salle de conférence et de bureau ainsi que de matériels de travail) sera construit pour siéger les organisations locales.

Ces différentes mesures doivent conduire les organisations locales vers une double dynamique de fonctionnement efficace ou optimal et de structuration effective. À ce niveau, il est nécessaire de penser l'institutionnalisation du tissu associatif local sur la base de sa structuration effective qui s'appuie tout d'abord sur l'organisation régulière d'ateliers de concertation entre les autorités locales, les organisations locales ou communautaires de base et les orga-

nisations non gouvernementales. Il sera ensuite institué des rencontres sectorielles et des colloques périodiques susceptibles de raffermir les liens entre les autorités et les organisations locales. Il faut également promouvoir un travail de fédération des organisations afin de mieux consolider le tissu associatif local.

L'accompagnement apporté aux organisations locales concerne aussi plusieurs autres domaines. En effet, sur le plan financier, il sera mis en place un fonds d'appui à la disposition des organisations locales. Il leur sera également fourni un appui technique et pédagogique tant en termes de formation périodique sur les droits humains, la gouvernance et la démocratie participative qu'en termes de promotion de l'identité patriotique et de construction des valeurs morales et civiques des citoyens.

La mobilisation de la société civile et la participation citoyenne se révèlent cruciale pour mener un processus de développement durable. La Marie entend mobiliser la population par l'organisation de colloques annuels et de rencontres sectorielles entre les organisations et les autorités locales, ainsi que d'ateliers de concertation entre les OCB, ONG et les collectivités sur les initiatives de développement de la commune.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 6.1 : Faciliter l'égalité de genre et la participation des femmes dans le développement éco- nomique, politique et social de la commune.

La municipalité comprend que l'affirmissement des rapports sociaux de sexe est

nécessaire pour un développement intégré et inclusif de la commune. Il voit réaliser cet objectif par la promotion de la justice sociale, de l'équité de genre et de l'égalité des sexes en augmentant l'autonomisation des femmes.

La promotion de la justice sociale, de l'équité de genre et de l'égalité des sexes constitue un gage de la lutte en faveur de la réduction des inégalités, de la lutte contre l'extrême pauvreté et du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. En ce sens, les activités du PCD tendent à promouvoir la justice sociale en mettant l'emphase sur l'accroissement du nombre et de la qualité des emplois, la lutte contre le chômage des jeunes, la lutte contre la précarité et l'exclusion sociale. À cette fin, le PCD prévoit l'exécution de travaux à haute intensité de main d'œuvre, le renforcement de la sécurité alimentaire et l'octroi du crédit aux jeunes professionnels.

En ce qui a trait à la promotion de l'équité de genre et de l'égalité des sexes, les activités du PCD s'orientent vers l'autonomisation des femmes et leur pleine intégration économique, politique et sociale. À cette fin, certaines actions envisagées tendent au renforcement de la participation féminine aux sphères de décisions et au développement économique, notamment au renforcement des capacités d'intégration des femmes dans les espaces de décisions politiques et dans les espaces citoyens.

La municipalité accordera un appui institutionnel et technique aux autorités policières et judiciaires locales dans leur lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre, contre la prostitution et l'exploitation

tation sexuelle des mineurs, la traite des personnes, notamment des femmes et des filles.

Enfin, à propos de l'autonomisation des femmes, la Mairie entend appuyer la réalisation de rencontres d'affaires avec les investisseurs et la mise en réseau des femmes entrepreneures pour développer leurs relations commerciales.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 6.2 : Améliorer la qualité de la justice et établir un climat social sécuritaire

En ce qui a trait à l'amélioration et au renforcement de la gouvernance locale, la Mairie entend travailler au renforcement de la sécurité publique et de l'efficacité de l'action policière et à l'amélioration de la qualité de la justice en protégeant les droits fondamentaux.

Il est tout à fait évident que la répression judiciaire de la criminalité et la prévention de la délinquance revêtent une importance capitale pour la protection des vies et des biens de la population. D'où l'importance pour la municipalité d'améliorer la situation sécuritaire de la commune.

En ce sens, le PCD prévoit l'augmentation des patrouilles policières et le renforcement des contrôles d'identité et routiers dans la lutte contre l'insécurité galopante et les troubles de la tranquillité publique. Les activités du PCD s'orientent également vers le renforcement du réseau d'infrastructures de maintien de l'ordre, d'urgence et d'incendie. En ce sens, des investisse-

ments prioritaires seront consacrés à la modernisation du Commissariat de Police, au renforcement des Infrastructures Policières locales, des unités d'Intervention de Maintien de l'Ordre, des Services de Pompiers et de Protection Civile.

Certaines actions du PCD tendent particulièrement à la répression de la criminalité transnationale organisée. À cette fin, les principales actions prévues porteront sur la restructuration des services de renseignement, le renforcement des capacités d'intervention de la police dans les situations d'urgence, le renforcement du contrôle des activités de la police et le renforcement de l'éthique et de la déontologie des policiers cantonnés au sein de la Commune. Par ailleurs, certaines actions du PCD s'alignent dans le sens de l'amélioration de la qualité des relations police-population et d'une meilleure performance de l'action partenariale de la police.

En outre, le diagnostic communal de l'administration de la justice et des droits de l'homme a révélé, à partir de certains indicateurs définis par les pouvoirs publics, des écarts considérables entre les objectifs poursuivis par le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP) et le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) pour garantir à tous un accès équitable à la justice et l'état réel du service public de la justice au niveau de la Commune.

En dehors des facteurs politiques, économiques, culturels et sociaux qui entravent la distribution d'une saine et impartiale justice, les causes fondamentales de ces écarts résident essentiellement dans les défaillances d'ordre organisationnel de

l'institution judiciaire de la commune, la précarité des moyens matériels et financiers alloués au système de justice, l'insuffisance des ressources humaines qualifiées, la carence d'hôtels de justice de proximité, le non-respect de l'État de droit, les violations des droits humains et l'effritement des normes démocratiques.

Exception faite des politiques sociales de médiation et de résolution non violente des conflits, le niveau d'organisation et la capacité des autorités judiciaires à améliorer la protection des droits des justiciables sont des éléments essentiels qui déterminent l'effectivité du droit à la justice et du droit à réparation des victimes. Ainsi, les présentes lignes d'actions stratégiques s'articulent autour des facteurs institutionnels alors que les facteurs politiques, culturels et sociaux, qui sous-tendent le système de justice, sont pris en charge à travers d'autres thématiques de la programmation.

En ce sens, les lignes d'actions stratégiques, liées à l'amélioration de la qualité de la justice et de la situation des droits de l'homme, s'articulent autour de trois axes, en l'occurrence :

1. L'amélioration de la qualité de la justice et de la protection des droits des justiciables
2. La moralisation du système de justice et la lutte contre la corruption
3. La promotion de l'État de droit, le renforcement de l'accès à la justice et la lutte contre l'impunité.

Au prime abord, l'amélioration de la qualité de la justice et de la protection des droits

des justiciables requièrent des investissements prioritaires non seulement dans le renforcement des capacités des acteurs judiciaires mais aussi dans l'amélioration du fonctionnement de la chaîne pénale et l'implantation des infrastructures judiciaires et policières dans les zones rurales éloignées ou enclavées. Les actions prévues permettront un meilleur fonctionnement des hôtels de justice et des locaux de la police tant au Centre-ville qu'au niveau des sections communales, la modernisation et l'informatisation des services judiciaires et de police, le renforcement des compétences des magistrats et auxiliaires de justice et l'achèvement du processus d'épuration ou de certification de la force publique. Les activités envisagées favoriseront par ailleurs un meilleur contrôle des activités des Officiers de Police Judiciaire (OPJ), l'amélioration des conditions générales de détention et le renforcement de la protection judiciaire des mineurs en conflit avec la loi pénale. Ainsi, il serait plus aisé de renforcer l'efficacité de l'institution judiciaire, le respect des droits de l'homme dans l'administration de la justice, l'amélioration de la sécurité publique et une meilleure accessibilité à la justice.

En outre, la moralisation du système de justice, l'épuration des forces de l'ordre et la lutte contre la corruption dans les services judiciaires et de police constituent des aspects essentiels du renforcement de la confiance de la population dans les pouvoirs publics locaux. Elles constituent par ailleurs des éléments clés de la dynamique de prestation des services de sécurité publique et d'accès à une justice de proximité dans la transparence et en toute impartialité.

lité. Les actions du PCD sont orientées vers le renforcement des valeurs éthiques et déontologiques du personnel judiciaire et de police, le renforcement de la prévention et du contrôle de la corruption dans l'appareil de justice et la mise en œuvre d'une étroite coopération entre les instances disciplinaires du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique, de la PNH et de la Fédération des Barreaux d'Haïti.

De plus, la promotion de l'État de droit, le renforcement de l'accès à la justice et la lutte contre l'impunité sont essentiels à l'efficacité du service public de la justice, à la prestation des services de sécurité publique et à l'amélioration de la situation des droits humains, suivant les principes d'équité et d'impartialité qui gouvernent l'administration de la justice. De ce fait, le PCD oriente les actions vers le respect scrupuleux des garanties judiciaires, des droits de la défense et des règles du procès équitable. Les actions prévues favoriseront par ailleurs la consolidation de la démocratie et de l'État de droit, le renforcement de la répression, l'effectivité d'une politique intégrale de réparation, axée sur une meilleure prise en charge des victimes et des garanties de non renouvellement des violations systé-

matiques des droits de la personne. À cette fin, il s'agira de procéder à une meilleure allocation des ressources humaines, financières et matérielles au sein de l'institution judiciaire et de la force publique de la commune, suivant les besoins des communautés urbaines et rurales, et en fonction des normes nationales et standards internationaux de protection des droits humains.

De surcroit, le renforcement de l'accès à la justice tend à octroyer aux victimes de violations de droits humains et aux personnes vulnérables et démunies une aide juridictionnelle adaptée à leurs besoins. Il s'agira donc de faciliter la présence des avocats pendant la garde à vue et d'assurer la prestation de services d'aide juridictionnelle aux personnes vulnérables et aux victimes de violations dans certaines localités. Les activités du PCD s'orientent donc autour de la mise en place d'un système d'assistance juridique pour les personnes démunies et vulnérables, le développement et la mise en place de services d'orientation des justiciables dans les juridictions, le renforcement de l'accès des justiciables à l'information à travers l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication(NTIC) et la sensibilisation des populations sur leurs droits.

4.3. AXES D'INTERVENTIONS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Au cours des premiers ateliers de la phase de programmation, à partir de la Matrice d'Orientations Stratégiques, des enjeux de développement de la commune et sur la base des facteurs positifs et négatifs identifiés au cours du Diagnostic Participatif, les autorités locales et les représentant-e-s des secteurs de la société civile ont formulé les orientations stratégiques qui indiquent les directions à prendre par la commune pour atteindre les objectifs de développement. Ces orientations stratégiques sont nécessaires à titre de faisceaux conducteurs pour guider les actions identifiées, orienter les interventions des acteurs, et atteindre progressivement la vision de développement de la commune dans une perspective quinquennale.

4.3.1.

ORIENTATIONS COMMUNALES

A travers les orientations, les acteurs ont fait le choix des domaines d'interventions prioritaires et déterminé les principaux champs d'actions des intervenants tout en tenant compte des orientations stratégiques au niveau national. Le PSDH, qui est l'actuel document de planification au niveau national, a défini quatre grands chantiers considérés comme les assises de la planification du développement du pays, à savoir la refondation territoriale, la refondation économique, la refondation sociale et la refondation institutionnelle. Le PCD de Plaine-du-Nord, quant à lui, suit parallèlement le même schéma d'intervention et se repose sur quatre grands piliers que sont la restructuration du territoire, la restructuration de l'économie, la restructuration sociale et la restructuration institutionnelle.

Ces piliers sont les rampes sur lesquelles s'articulent les orientations stratégiques.

Ces orientations prennent forme et se matérialisent à travers les actions qui sont définies dans la programmation physique du PCD. Ces actions prennent des directions précises qui sont déterminées par les orientations stratégiques. Elles se concrétiseront en interventions au cours de la phase d'opérationnalisation du PCD et leur nature sera déterminée par les lignes d'actions stratégiques. C'est ainsi qu'au cours de la phase de planification, les autorités locales et la société civile ont identifié six grands axes majeurs d'intervention assortis de lignes d'actions précises en articulation avec les grands chantiers du PSDH et les grands piliers du PCD.

Il s'agit de la restructuration territoriale, la protection de l'environnement et l'adaptabilité au changement climatique, la dynamisation de l'économie, la promotion du

développement humain, le renforcement institutionnel, la promotion de l'égalité de genre et de l'inclusion sociale.

TABLEAU 72. - : Articulation entre le PSDH et le PCD de Plaine-du-Nord

| Chantiers du PSDH | Piliers du PCD | Axes d'intervention du PCD |
|------------------------------|----------------------------------|---|
| Refondation Territoriale | Restructuration Territoriale | OS1 : Restructurer le territoire communal ; OS2 : Protéger l'environnement et réduire les impacts du changement climatique ; |
| Refondation Économique | Restructuration Économique | OS3 : Dynamiser l'économie locale ; |
| Refondation Sociale | Restructuration Sociale | OS4 : Promouvoir le développement humain ; OS6 : Promouvoir l'égalité de genre et l'inclusion sociale ; |
| Refondation Institutionnelle | Restructuration Institutionnelle | OS5 : Renforcer la gouvernance locale ; |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / PSDH / Matrices d'orientations stratégiques / 2021

4.3.2.

ARTICULATION ENTRE LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES OBJECTIFS DU PCD

Haïti étant membre des Nations Unies a adhéré au programme de développement durable. En fait, l'État haïtien a adopté certains Objectifs de Développement Durable (ODD) lors de l'agenda 2030 des Nations Unies dont il fait choix de poursuivre.

Dans une logique de coresponsabilité, différentes parties prenantes dont la société civile, des partenaires mondiaux et la municipalité de façon particulière s'engagent à participer à l'atteinte de ces objectifs. Dans cette perspective, la collectivité territoriale fait le choix de prendre en compte différents thématiques telles qu'équité sociale,

efficacité économique et qualité environnementale entre autres dans tout ce qu'elle a à entreprendre.

Cependant, il est certain que des difficultés de toute sorte empêchent les autorités étatiques à poursuivre les ODD. Mais, des efforts continus seront consentis pour faire ressortir les ODD dans toutes les éventuelles interventions. En effet, l'atteinte des ODD fera l'objet du respect drastique des principes de développement durable à chaque action envisagée. D'où l'articulation des grands thèmes indiqués dans le tableau suivant autour du PCD.

TABLEAU 75. - : Concordance entre les ODD et les objectifs du PCD

| Grands Thèmes abordés par les ODD | Objectifs de Développement Durables associés | Grands Objectifs du Plan Communal de Développement |
|---|--|---|
| Thème 1 : Gouvernance | ODD 16 : Paix, Justice, Institutions efficaces ; | 06.2 : Améliorer la qualité de la justice et établir un climat social sécuritaire; 05.1 : Améliorer les capacités de desserte de services des administrations publiques; |
| Thème 2 : Conditions de vie et développement de capacités | ODD 2 : Faim Zéro ODD 3 : Bonne santé et bien-être ODD 6 : Eau propre et assainissement ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable ODD 4 : Éducation de qualité | 04.1 : Faciliter l'accès aux services sociaux de base; 04.2 : Développer les infrastructures de loisirs, de sport et de jeunesse; 02.2 : Améliorer les conditions d'hygiène publique et l'assainissement de l'espace; |
| Thème 3 : Inclusion | ODD 1 : Pas de Pauvreté ; ODD 5 : Egalité entre les sexes ; ODD 10 : Inégalités réduites ; ODD 11 : Villes et communautés durables ; | 01.1 : Planifier et définir un cadre de gestion intégrée du territoire; 01.3 : Maitriser le développement urbain et promouvoir la qualité de l'habitat; 06.1 : Faciliter l'égalité de genre et la participation des femmes dans le développement économique, politique et social de la commune; |
| Thème 4 : Développement économique, industriel et moyens. | ODD 9 : Industrie, Innovation, Infrastructure, Commerce, Finances, Technologies; ODD 12 : Consommation et production responsable; ODD 8 : Travail décent et croissance économique; ODD 17 : Partenariat pour la réalisation des objectifs / Renforcement des capacités, Cohérence politique, Suivi et responsabilités | 01.2 : Organiser le territoire et renforcer le capital spatial de la commune; 03.1 : Développer les finances et créer des conditions propices aux investissements; 03.3 : Améliorer la croissance des secteurs traditionnels de l'économie; 03.2 : Valoriser le patrimoine, développer le tourisme et appuyer la créativité; 05.2 : Renforcer la participation des organisations et de la société civile au développement local; |
| Thème 5 : Contraintes environnementales | ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ODD 14 : Vie aquatique ODD 15 : Vie terrestre | 02.3 : Renforcer les capacités d'adaptation des communautés et la résilience du territoire; 02.1 : Préserver le patrimoine naturel et écologique du territoire; |

Source: Mairie de Plaine-du-Nord / ODD / Atelier de définition des objectifs et des orientations stratégiques / 2021

4.3.3.

ARTICULATION ENTRE LES ORIENTATIONS NATIONALES ET LES ORIENTATIONS COMMUNICALES

Le Plan Stratégique de Développement d'Haïti a identifié huit orientations stratégiques sur la base desquelles des actions seraient menées pour transformer Haïti en pays émergent d'ici 2030. À travers ces orientations stratégiques, il a été fait un ensemble de choix de développement dont la création de richesse et d'emplois par le secteur privé au niveau des régions et des

chefs-lieux d'arrondissement, l'offre des services de base à la population et l'inclusion sociale sous toutes ses formes, une stratégie de croissance économique forte et durable par la construction d'un État fort, déconcentré et décentralisé. Il y a une forte corrélation entre les orientations du PSDH et celles du PCD de la Commune tel qu'indiqué dans le tableau suivant.

TABLEAU 76. - : Concordance entre les orientations du PSDH et celles du PCD

| Orientations du PSDH | Orientations stratégiques du PCD |
|--|--|
| Le choix de pôles régionaux de développement, et donc le choix des régions, pour structurer et équilibrer le développement socioéconomique et l'aménagement du territoire national; | OS1 : Restructurer le territoire communal ; |
| Le choix des Chefs-lieux d'Arrondissement comme pôles locaux de développement, et donc le choix des Arrondissements pour structurer le développement et l'aménagement local du territoire; | OS4 : Promouvoir le développement humain ; OS6 : Promouvoir l'égalité de genre et l'inclusion sociale ; |
| Le choix de l'offre des services de base à la population, y compris comme axe de création de richesse et d'emplois; | |
| Le choix de l'inclusion sociale sous toutes ses formes et, notamment, pour offrir des opportunités aux jeunes, aux femmes et aux paysans; | |
| Le choix d'une stratégie de croissance économique forte et durable du développement pour supporter les efforts de ses acteurs nationaux et locaux; | OS2 : Protéger l'environnement et réduire les impacts du changement climatique ; |
| Le choix du secteur privé (national, régional et international) comme agent premier de cette création de richesse et d'emplois; | OS3 : Dynamiser l'économie locale ; |
| Le choix de la création de richesse et d'emplois sans lesquels la protection de l'environnement et le développement social seront difficilement réalisables; | |
| Le choix de la construction d'un État fort, déconcentré et décentralisé, indispensable à la création de ce nouveau pacte national. | OS5 : Renforcer la gouvernance locale ; |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / PSDH / Atelier de définition des orientations stratégiques du PCD / 2021

4.3.4.

ARTICULATION ENTRE LES ORIENTATIONS RÉGIONALES ET LES ORIENTATIONS COMMUNALES

La perspective de développement du pays vise le développement des pôles régionaux. En ce sens, des pôles régionaux de développement sont identifiés dans le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) où de grandes orientations régionales ont été portées sur l'organisation physique du territoire, la relance de l'économie basée sur les potentialités du département et adapté à son cadre écologique. En ce sens, le PCD s'aligne avec ces grandes orientations régionales tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

TABLEAU 73 - : Concordance entre les orientations régionales et celles du PCD

| Orientations stratégiques régionales NORD | Orientations stratégiques du PCD |
|---|---|
| Le développement du secteur agricole | |
| Le développement du secteur touristique | OS 3 : Dynamiser l'économie locale ; |
| L'ouverture du Nord sur l'extérieur | |
| Le développement du secteur industriel | |
| La régénération et la protection des ressources naturelles | OS 1 : Restructurer le territoire communal ; |
| Le développement des infrastructures nationales et départementales | OS 2 : Protéger l'environnement et réduire les impacts du changement climatique ; |
| L'amélioration des conditions de vie de la population dans le cadre d'une répartition équitable et harmonieuse de la desserte en services et infrastructures de base en fonction des bassins de population. | OS 4 : Promouvoir le développement humain ; OS 5 : Renforcer la gouvernance locale ; |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Plan Nord, Nord'Est / Atelier de définition des orientations stratégiques du PCD / 2021

4.4. PROGRAMMATION PHYSIQUE

Le PCD étant un outil de développement stratégique à l'échelle communale, il est évident que la Mairie qui a la charge légale de la gouvernance de cette entité territoriale est responsable de sa mise en œuvre et des actions qui y sont inscrites. En ce sens, lors même que les actions identifiées par les acteurs locaux soient de nature diverse et tombent sous la responsabilité de différentes catégories d'acteurs d'aménagement du territoire intervenant dans la commune, celles retenues dans le tableau synoptique qui suit sont exclusivement à la charge des collectivités (Commune et Sections communales), eu égard à leurs compétences légales.

Néanmoins, dans une logique de globalité du processus de développement et selon le principe d'un état déconcentré et décentralisé, mais unitaire, les actions à engager par les autres acteurs assurant la gouvernance politique et économique du territoire, et qui ont été identifiées dans le présent processus en fonction de leurs prérogatives légales, sont consignées en annexes, et leurs interventions spécifiques restent fonction de leurs champs d'actions et de leurs portefeuilles financiers.

Donc, dans ce rôle central de coordination et de chef d'orchestre, la Mairie se donne la responsabilité d'assurer la cohérence spatiale des actions de développement et l'équité territoriale des interventions afin de garantir le développement harmonieux du territoire et l'équilibre socio-spatial des interventions à différents niveaux d'organisation du territoire, dans une dynamique commune de développement économique et social; mais homogène et équitable des collectivités.

Ainsi, la Mairie entend assurer la mise en œuvre des actions de développement qui tombent sous sa responsabilité et qui rentrent dans ses champs de compétences, soit à partir de fonds propres provenant de la mobilisation fiscale, soit à partir de fonds externes issus des allocations, des subventions et transferts de l'administration centrale, du financement de partenaires de la coopération internationale, des dons de membres de la Diaspora ou éventuellement des emprunts.

Pour les autres interventions, la Mairie entend prendre des mesures politiques, économiques et sociales, mettre en œuvre des stratégies et mobiliser des efforts afin de convaincre les autres acteurs soit à prendre leurs responsabilités, soit à participer à l'effort de développement de la commune.

Concernant les interventions qui sont de la compétence de l'administration centrale, elles donneront lieu à des plaidoyers de la part du Conseil Municipal. Et finalement, les interventions devant assurer la production

de biens et services marchands feront l'objet de lobbying, auprès des entrepreneurs, de mesures incitatives à l'investissement et de dialogue avec les institutions de finances locales, nationales ou internationales et les maisons d'assurance afin de faciliter l'accès au crédit incitatif au niveau communal.

C'est ainsi que le processus de territorialisation des actions du PCD a donné lieu à la localisation de deux-cent-neuf (209) actions. Parmi celles-là cent trente-deux

(132) couvrent l'ensemble de la commune, soixante-trois (63) les sections communales, neuf (9) le centre urbain et cinq (5) à la fois le centre-urbain et une partie des sections communales. A noter que cette spatialisation des actions tient compte des enjeux de développement du territoire identifiés dans le Diagnostic communal. Ces actions sont réparties en 6 Programmes et 14 Sous-Programmes, tel qu'indiqué dans le tableau synoptique des programmes et actions qui suit.

TABLEAU 76. - : Tableau synoptique des programmes et actions du PCD de la commune de Plaine-du-Nord pour 2022-2027

| Actions | Localisation | | | Extrants | |
|--|--------------|----|------|--|--|
| | C | CV | Sec. | | |
| PROGRAMME 1 : RESTRUCTURATION DU TERRITOIRE COMMUNAL | | | | | |
| SP 1.1 : PLANIFICATION ET DÉFINITION D'UN CADRE DE GESTION INTÉGRÉE DU TERRITOIRE | | | | | |
| A1.1.1 Démarches et suivi auprès du MPCE et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration du schéma d'aménagement du territoire ; | X | | | E1.1.1 Démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MPCE et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration du schéma d'aménagement du territoire ; | |
| A1.1.2 Démarches et suivi auprès du MPCE et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration du plan local d'urbanisme et des règlements d'urbanisme ; | | X | | E1.1.2 Démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MPCE et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration du plan local d'urbanisme et des règlements d'urbanisme ; | |
| A1.1.3. Démarches et suivi auprès du MPCE et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration du plan d'occupation de sol ; | X | | | E1.1.3. Démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MPCE et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration du plan d'occupation de sol ; | |
| A1.1.4. Démarches et suivi auprès du MPCE et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration du plan de lotissement et des règlements de lotissement ; | X | | | E1.1.4. Démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MPCE et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration du plan de lotissement et des règlements de lotissement ; | |
| A1.1.5. Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'actualisation du PCD de première génération; | X | | | E1.1.5. Démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'actualisation du PCD de première génération; | |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|---|--------------|----|------|---|
| | C | CV | Sec. | |
| A1.1.6. Démarches et suivi auprès du MICT et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration du plan de réduction des risques communaux (PRRC) et l'élaboration de la carte de risque communale (cartographies multirisques) ; | X | | | E1.1.6. Démarches sont entreprises et suivi assuré auprès du MICT et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration du plan de réduction des risques communaux (PRRC) et l'élaboration de la carte de risque communale (cartographies multirisques) ; |
| A1.1.7. Démarches et suivi auprès du MTIC et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration d'un plan de développement du tourisme ; | X | | | E1.1.7. Démarches sont entreprises et suivi assuré auprès du MTIC et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration d'un plan de développement du tourisme ; |
| A1.1.8 à A1.1.10 sont en annexe | | | | E1.1.8 à E1.1.10 sont en annexe |
| SP1.2 : ORGANISATION DU TERRITOIRE ET RENFORCEMENT DU CAPITAL SPATIAL DE LA COMMUNE | | | | |
| A1.2.1. : Mise en place et fonctionnement d'une structure conjointe de travail entre le MTPTC et la Mairie pour l'entretien des routes ; | X | | | E1.2.1. : Une structure conjointe de travail entre le MTPTC et la Mairie pour l'entretien des routes est mise en place et fonctionnelle ; |
| A1.2.2. : Démarches et suivi auprès du MTPTC, du service de circulation de la PNH et des PTF pour un appui technique et financier à l'installation de panneaux de signalisation au niveau de la RN1, de la rue Isabelle, du centre-ville et de la route touristique Acul-du-Nord – Milot | X | | | E1.2.2. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MTPTC, du service de circulation de la PNH et des PTF pour un appui technique et financier à l'installation de panneaux de signalisation au niveau de la RN1, de la rue Isabelle, du centre-ville et de la route touristique Acul-du-Nord – Milot |
| A1.2.3. : Plaidoyer et suivi pour la mise en place d'un programme d'appui et de promotion des compétences numériques en milieu scolaire ; | X | | | E1.2.3. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la mise en place d'un programme d'appui et de promotion des compétences numériques en milieu scolaire ; |
| A1.2.4. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'une gare routière au niveau de Dupérier dans la deuxième section ; | | | X | E1.2.4. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'une gare routière au niveau de Dupérier dans la deuxième section ; |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|---|--------------|----|------|---|
| | C | CV | Sec. | |
| A1.2.5. : Démarches et suivi auprès du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la réalisation d'une étude pour la rénovation et l'extension du réseau viaire du centre-ville ; | | X | | E1.2.5. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la réalisation d'une étude pour la rénovation et l'extension du réseau viaire du centre-ville ; |
| A1.2.6. : Démarches et suivi auprès du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction de 2 km de route en asphalte de Carrefour chien à Carrefour Manbèten avec systèmes de drainage ; | | | X | E1.2.6. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction de 2 km de route en asphalte de Carrefour chien à Carrefour Manbèten avec systèmes de drainage ; |
| A1.2.7. : Démarches et suivi auprès du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction de 2 km de route en béton de Breda à Carrefour Lamort avec systèmes de drainage et ouvrage de traversée (pont) sur la rivière Passe Coco ; | | | X | E1.2.7. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction de 2 km de route en béton de Breda à Carrefour Lamort avec systèmes de drainage et ouvrage de traversée (pont) sur la rivière Passe Coco ; |
| A1.2.8. : Démarches et suivi auprès du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction de 1.5 km de route en béton avec deux (2) ouvrages de traversée de Caré à Giléron, 2 km en béton du tronçon de route Carrefour Chien-Robillard avec systèmes de drainage et de 3 km du tronçon de route Carrefour Mansuie-Carrefour Giléron avec systèmes de drainage ; | | | X | E1.2.8. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction de 1.5 km de route en béton avec deux (2) ouvrages de traversée de Caré à Giléron, 2 km en béton du tronçon de route Carrefour Chien-Robillard avec systèmes de drainage et de 3 km du tronçon de route Carrefour Mansuie-Carrefour Giléron avec systèmes de drainage ; |
| A1.2.9. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à la construction en béton de 3.8 km de route avec système de drainage et trois (3) ouvrages de traversée de Moustique à Carrefour Balan et de 2.7 km de route en béton partant de Carrefour Quenepe à Carrefour Garde (Port-Français) et la réhabilitation d'un ouvrage de traversée ; | | | X | E1.2.9. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à la construction en béton de 3.8 km de route avec système de drainage et trois (3) ouvrages de traversée de Moustique à Carrefour Balan et de 2.7 km de route en béton partant de Carrefour Quenepe à Carrefour Garde (Port-Français) et la réhabilitation d'un ouvrage de traversée ; |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|---|--------------|----|------|--|
| | C | CV | Sec. | |
| A1.2.10. : Construction en terre battue de 1.7 km du tronçon de route Carrefour Balan à Gaudin avec système de drainage et deux (2) ouvrages de traversée au niveau de la 1 ^{ère} section Morne-Rouge ; | | | X | E1.2.10. : 1.7 km en terre battue du tronçon de route Carrefour Balan à Gaudin avec systèmes de drainage et deux (2) ouvrages de traversée sont construits au niveau de la 1 ^{ère} section |
| A1.2.11. : Construction en terre battue de 1.5 km du tronçon de route de Carrefour Breda 2 à Man Poline avec un (1) ouvrage de traversée ; | | | X | E1.2.11. : 1.5 km du tronçon de route Carrefour Breda-Man Poline est construit en terre battue avec un (1) ouvrage de traversée |
| A1.2.12. : Construction en terre battue avec système de drainage de 1 km du tronçon de route de Bakini à Chiron ; | | | X | E1.2.12. : 1 km du tronçon de route Bakini-Chiron est construit en terre battue avec système de drainage. |
| A1.2.13. : Construction en terre battue de 2 km du tronçon de route Robillard-Bois cadet ; | | | X | E1.2.13. : 2 km du tronçon de route Robillard-Bois cadet sont construits en terre battue |
| A1.2.14. : Construction en terre battue de 2 km du tronçon Giléron-Longuest avec systèmes de drainage et un ouvrage de traversée ; | | | X | E1.2.14. : 2 km de route en terre battue du tronçon Giléron-Longuest avec systèmes de drainage et un ouvrage de traversée sont construits |
| A1.2.15. : Construction en terre battue de 2 km du tronçon de route Modjé-Beaufort avec système de drainage ; | | | X | E1.2.15. : 2 km du tronçon de route Modjé-Beaufort sont construits en terre battue avec systèmes de drainage |
| A1.2.16. : Construction en terre battue de 2 km du tronçon de route Gilmason-Quartier Robillard avec systèmes de drainage et 5 ouvrages de traversée ; | | | X | E1.2.16. : 2 km de route en terre battue du tronçon Gilmason-Quartier Robillard avec systèmes de drainage et 5 ouvrages de traversée sont construits |
| A1.2.17. : Construction en terre battue de 2.5 km du tronçon de route Mathurin-Rivière sable avec un (1) ouvrage de traversée (dalot) ; | | | X | E1.2.17. : 2.5 km du tronçon de route Mathurin-Rivière sable sont construits en terre battue avec (un) 1 ouvrage de traversée (dalot) |
| A1.2.18. : Construction de 2 km en terre battue du tronçon de route Tortue-Robillard avec deux (2) ouvrages de traversée (2 dalots) ; | | | X | E1.2.18. : 2 km du tronçon de route Tortue-Robillard sont construits en terre battue avec deux (2) ouvrages de traversée (2 dalots) |
| A1.2.19. : Construction en terre battue d'un (1) km du tronçon de route partant de Carrefour 4VEH à Quartier Robillard ; | | | X | E1.2.19. : 1 km du tronçon de route partant de Carrefour 4VEH-Quartier Robillard est construit en terre battue |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|---|--------------|----|------|---|
| | C | CV | Sec. | |
| A1.2.20. : Construction en terre battue de 900 m de route avec systèmes de drainage de Carrefour Balan à l'embarcadère de Mahot ; | | | X | E1.2.20. : 900 m de route sont construits avec systèmes de drainage de Carrefour Balan à l'embarcadère de Mahot |
| A1.2.21. : Plaidoyer et suivi pour la construction d'une gare routière régionale à Ti Tanyen dans la première section Morne-Rouge ; | X | | | E1.2.21. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la construction d'une gare routière régionale à Ti Tanyen dans la première section Morne-Rouge |
| A1.2.22. : Démarches et suivi auprès du MICT, du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la canalisation de 12 000 ml de routes à raison de 3 000 ml par section communale ; | X | | | E1.2.22. : Des démarches sont réalisées et suivi est assuré auprès du MICT, du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la canalisation de 12 000 ml de routes à raison de 3 000 ml par section communale |
| A1.2.23. : Démarches et suivi auprès de l'EDH et des PTF pour un appui technique et financier au renforcement des équipements et l'extension du réseau électrique sur dix (10) km de lignes de conduction triphasée, le raccordement des lignes de conduction des sections communales au réseau de l'EDH | X | | | E1.2.23. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'EDH et des PTF pour un appui technique et financier au renforcement des équipements et l'extension du réseau électrique sur dix (10) km de lignes de conduction triphasée, le raccordement des lignes de conduction des sections communales au réseau de l'EDH |
| A1.2.24. : Mise en place de deux cents (200) lampadaires dans les sections communales et dans les zones de circulation stratégique ; | X | | | E1.2.24. : Deux cents (200) lampadaires sont mis en place dans les sections communales et dans les zones de circulation stratégique ; |
| A1.2.25. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'installation de deux microsystèmes d'énergie renouvelable (photovoltaïques) de capacité de trois (3) mégawatts dans les zones hors réseau à Port Français et à Chiron ; | | | X | E1.2.25. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'installation de deux microsystèmes d'énergie renouvelable (photovoltaïques) de capacité de trois (3) mégawatts dans les zones hors réseau à Port Français et à Chiron ; |
| A1.2.26. : Organisation de campagnes de sensibilisation sur l'utilisation des énergies renouvelables, des équipements au GPL (gaz liquéfié) et des réchauds à biomasse | X | | | E1.2.26. : Une campagne de sensibilisation sur l'utilisation des énergies renouvelables, des équipements au GPL (gaz liquéfié) et des réchauds à biomasse est réalisée |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|--|--------------|----|------|--|
| | C | CV | Sec. | |
| A1.2.27. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui à l'acquisition d'équipements au GPL pour 2 500 ménages à faibles revenus ; | X | | | E1.2.27. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui à l'acquisition d'équipements au GPL pour 2 500 ménages à faibles revenus ; |
| A1.2.28. : Plaidoyer et suivi auprès des prestataires des services télécom pour le renforcement de la couverture des réseaux de téléphonie mobile ; | X | | | E1.2.28. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré auprès des prestataires des services télécom pour le renforcement de la couverture des réseaux de téléphonie mobile ; |
| A1.2.29. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à des projets de jeunes et la mise en place de quatre centres de services multimédia ; | X | | | E1.2.29. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à des projets de jeunes et la mise en place de quatre centres de services multimédia ; |
| A1.2.30 à A1.2.43 sont en annexe | | | | E1.2.30 à E1.2.43 sont en annexe |
| SP1.3 : MAITRISE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN ET PROMOTION DE LA QUALITÉ DE L'HABITAT | | | | |
| A1.3.1. : Démarches et suivi auprès du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier au renforcement des capacités techniques et opérationnelles du service d'urbanisme de la Mairie pour l'inspection des constructions, chantiers et des ouvrages publics ; | | X | | E1.3.1. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier au renforcement des capacités techniques et opérationnelles du service d'urbanisme de la Mairie pour l'inspection des constructions, chantiers et des ouvrages publics ; |
| A1.3.2. : Organisation d'un séminaire de formation sur l'éthique professionnelle et le droit de l'urbanisme au profit des membres du service d'urbanisme ; | | X | | E1.3.2. : Un séminaire de formation sur l'éthique professionnelle et le droit de l'urbanisme est organisé au profit des membres du service d'urbanisme ; |
| A1.3.3. : Régularisation des tarifs des permis de construire, inspection des constructions et divulgation des textes d'urbanisme réglementaire ; | | X | | E1.3.3. : Les tarifs des permis de construire sont régularisés, les constructions sont inspectées et les textes d'urbanisme réglementaires sont divulgués ; |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|--|--------------|----|--|---|
| | C | CV | Sec. | |
| A1.3.4. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'organisation de séances de formation et de recyclage de quatre-vingt (80) techniciens / techniciennes dans le domaine de la construction sur les techniques, les normes urbanistiques et architecturales à raison de 20 par section communale ; | X | | | E1.3.4. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'organisation de séances de formation et de recyclage de quatre-vingt (80) techniciens / techniciennes dans le domaine de la construction sur les techniques, les normes urbanistiques et architecturales à raison de 20 par section communale ; |
| A1.3.5. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'acquisition de 2 tables élévatrices, 1 mini transporteur, 1 convoyeur à gravât, 3 treuils élévateurs, 2 monte matériaux, 2 pinces à bordure, 2 pompes à eau, 1 auto laveuse, 1 nettoyeur haute pression, 2 aspirateurs professionnel, 2 tarières de forage, 1 encableuse, 2 désherbeurs mécaniques, 2 bétonnières tractable basculante, 1 bétonnière électrique, 2 malaxeurs a cuve électrique, 1 scies à sol, 2 carotteuses, 2 tronçonneuses à matériaux, 5 sacs à gravât, 5 radios de chantier, 10 sport light, 10 visseuses , 2 scies circulaires, 2 scies radiales, 1 déshydrateur, 1 deshumificateur, 5 cuves de stockage d'eau, 5 perforateurs pour le renforcement du service d'urbanisme et celui des équipements collectifs ; | X | | E1.3.5. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'acquisition de 2 tables élévatrices, 1 mini transporteur, 1 convoyeur à gravât, 3 treuils élévateurs, 2 monte matériaux, 2 pinces à bordure, 2 pompes à eau, 1 auto laveuse, 1 nettoyeur haute pression, 2 aspirateurs professionnel, 2 tarières de forage, 1 encableuse, 2 désherbeurs mécaniques, 2 bétonnières tractable basculante, 1 bétonnière électrique, 2 malaxeurs a cuve électrique, 1 scies à sol, 2 carotteuses, 2 tronçonneuses à matériaux, 5 sacs à gravât, 5 radios de chantier, 10 sport light, 10 visseuses , 2 scies circulaires, 2 scies radiales, 1 déshydrateur, 1 deshumificateur, 5 cuves de stockage d'eau, 5 perforateurs pour le renforcement du service d'urbanisme et celui des équipements collectifs ; | |
| A1.3.6. : Identification et sécurisation des ressources foncières de l'État ; | X | | | E1.3.6. : Les ressources foncières de l'État sont identifiées et sécurisées; |
| A1.3.7. : Plaidoyer et suivi pour la récupération des propriétés foncières de l'État ; | X | | | E1.3.7. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la récupération des propriétés foncières de l'État ; |
| A1.3.8. : Crédit d'une Société anonyme mixte public-privé pour l'investissement dans le secteur du logement ; | X | | | E1.3.8. Une Société anonyme mixte public-privé est créée pour l'investissement dans le secteur du logement ; |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|--|--------------|----|------|--|
| | C | CV | Sec. | |
| A1.3.9. : Contrôle et travaux de correction de l'urbanisation anarchique du territoire principalement à Duperier, Gard, Dena, Galois, Royan, Provo, Zabitan, Biclair, Nan rat et Moustique ; | X | | | E1.3.9. : Des contrôles sont effectués et des travaux de correction de l'urbanisation anarchique du territoire réalisés principalement à Duperier, Gard, Dena, Galois, Royan, Provo, Zabitan, Biclair, Nan rat et Moustique ; |
| A1.3.10 à A1.3.12 sont en annexe | | | | E1.3.10 à E1.3.12 sont en annexe |
| PROGRAMME 2 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET RÉDUCTION DES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE | | | | |
| SP 2.1 : PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE | | | | |
| A2.1.1. : Plaidoyer et suivi pour l'élaboration et la diffusion d'une charte environnementale participative incluant un barème d'écotaxe ; | X | | | E2.1.1. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour l'élaboration et la diffusion d'une charte environnementale participative incluant un barème d'écotaxe ; |
| A2.1.2. : Organisation de campagnes de sensibilisation semestrielles sur la protection de l'environnement et l'utilisation des produits biodégradables ; | X | | | E2.1.2. : Des campagnes de sensibilisation semestrielles sont organisées sur la protection de l'environnement et l'utilisation des produits biodégradables ; |
| A2.1.3. : Démarches et suivi auprès du MDE et des PTF pour un appui technique et financier au reboisement de 1 000 hectares de terres dégradées dans les sous-bassins versants avec des espèces indigènes résilientes face aux changements climatiques et la plantation de palétuviers sur 50 ha du littoral en palétuviers ; | X | | | E2.1.3. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MDE et des PTF pour un appui technique et financier au reboisement de 1 000 hectares de terres dégradées dans les sous-bassins versants avec des espèces indigènes résilientes face aux changements climatiques et la plantation de palétuviers sur 50 ha du littoral en palétuviers ; |
| A2.1.4. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à la mise en place des structures de conservation de sol sur 17.6 ha de terre à Provo située dans la localité de Vaudreuil (Morne-Rouge) ; | | | X | E2.1.4. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à la mise en place des structures de conservation de sol sur 17.6 ha de terre à Provo située dans la localité de Vaudreuil (Morne-Rouge) ; |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|---|--------------|----|------|--|
| | C | CV | Sec. | |
| A2.1.5. : Plaidoyer et suivi pour la normalisation des fonctions et le confinement du BSAP (Brigade de Surveillance des Aires Protégées) à ses espaces de service et l'affectation de cinquante (50) agents environnementaux et l'instauration de patrouilles destinées à combattre des exploitations illégales et abusives des ressources naturelles ; | X | | | E2.1.5. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la normalisation des fonctions et le confinement du BSAP (Brigade de Surveillance des Aires Protégées) à ses espaces de service et l'affectation de cinquante (50) agents environnementaux et l'instauration de patrouilles destinées à combattre des exploitations illégales et abusives des ressources naturelles ; |
| A2.1.6. : Création et fonctionnement de comités de gestion des bassins versants ; | X | | | E2.1.6. : Des comités de gestion des bassins versants sont créés et fonctionnels ; |
| A2.1.7 à A2.1.9 sont en annexe | | | | E2.1.7 à E2.1.9 sont en annexe |
| SP2.2 : AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT DE L'ESPACE | | | | |
| A2.2.1. Mise en place d'un système de tri et de collecte de déchets à travers les ménages ; | X | | | E2.2.1. Un système de tri et de collecte de déchets à travers les ménages est mis en place; |
| A2.2.2. : Démarches et suivi auprès du MTPTC, de la DINEPA et des PTF pour un appui technique et financier à la mise en place d'un système d'évacuation et de traitement des eaux usées au niveau du centre-ville et dans les aires urbaines de la première section. | X | | | E2.2.2. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MTPTC, de la DINEPA et des PTF pour un appui technique et financier à la mise en place d'un système d'évacuation et de traitement des eaux usées au niveau du centre-ville et dans les aires urbaines de la première section. |
| A2.2.3. : Organisation d'une grande campagne d'assainissement trimestrielle avec participation citoyenne au niveau des différentes échelles du territoire ; | X | | | E2.2.3. : Une campagne d'assainissement trimestrielle est organisée avec participation citoyenne au niveau des différentes échelles du territoire |
| A2.2.4. : Acquisition de brouettes, pelles et râteaux: 15 brouettes, 15 pelles et 5 râteaux pour la première section, 10 brouettes, 10 pelles, 5 râteaux pour le centre-ville, 10 brouettes, 10 pelles, 5 râteaux pour la deuxième section, 15 brouettes, 15 pelles, 5 râteaux pour la troisième section et 15 brouettes, 15 pelles, 5 râteaux pour la troisième section et la quatrième section | X | | | E2.2.4. : Des brouettes, pelles et râteaux sont acquis pour les sections communales : 15 brouettes, 15 pelles et 5 râteaux pour la première section, 10 brouettes, 10 pelles, 5 râteaux pour le centre-ville, 10 brouettes, 10 pelles, 5 râteaux pour la deuxième section, 15 brouettes, 15 pelles, 5 râteaux pour la troisième section et 15 brouettes, 15 pelles, 5 râteaux pour la troisième section et la quatrième section |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|---|--------------|----|------|---|
| | C | CV | Sec. | |
| A2.2.5. : Installation de 100 poubelles à travers les rues ; | | X | | E2.2.5. : 100 poubelles sont installées à travers les rues |
| A2.2.6. : Démarches et suivi auprès du MTPTC et des PTF pour un appui logistique et financier au curage de 300 m linéaires de la ravine Bondye Bay située dans la première section à Vaudreuil ; | | | X | E2.2.6. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MTPTC et des PTF pour un appui logistique et financier au curage de 300 m linéaires de la ravine Bondye Bay située dans la première section à Vaudreuil ; |
| A2.2.7 à A2.2.8 sont en annexe | | | | E2.2.7 à E2.2.8 sont en annexe |
| SP2.3: RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'ADAPTATION DES COMMUNAUTÉS ET DE LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE | | | | |
| A2.3.1. : Prévention des constructions dans les zones non aedificandi ; | X | | | E2.3.1. : Des activités de prévention sont réalisées contre des constructions dans les zones non aedificandi ; |
| A2.3.2. : Démarches et suivi auprès des entités dédiées de l'administration centrale, de l'EPPLS, de l'UCLBP et des PTF pour un appui technique et financier à la construction de logements sociaux et la relocalisation des habitats exposés aux risques ; | X | | | E2.3.2. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès des entités dédiées de l'administration centrale, de l'EPPLS, de l'UCLBP et des PTF pour un appui technique et financier à la construction de logements sociaux et la relocalisation des habitats exposés aux risques ; |
| A2.3.3. : Organisation de campagnes trimestrielles de sensibilisation de la population à travers des spots, émissions radiodiffusées sur les risques anthropiques et naturels et les mesures préventives ; | X | | | E2.3.3. : Des campagnes trimestrielles de sensibilisation de la population sont organisées à travers des spots, émissions radiodiffusées sur les risques anthropiques et naturels et les mesures préventives ; |
| A2.3.4. : Correction en gabion de 200 mètres linéaires de la ravine sèche située dans la localité de Mon-voisin au niveau de la première section Morne-Rouge | | | X | E2.3.4. : 200 mètres linéaires de la ravine sèche située dans la localité de Mon voisin au niveau de la première section Morne-Rouge sont corrigés |
| A2.3.5. : Gabionnage de 100 m linéaires de ravine Danbara située dans la localité de Mon Voisin à Morne-Rouge | | | X | E2.3.5 : 100 m linéaires de ravine Danbara située dans la localité de Mon Voisin à Morne-Rouge sont corrigés par le gabionnage |
| A2.3.6. : Démarches et suivi auprès du MTPTC, du MDE et des PTF pour un appui logistique et financier à la correction de 300 m linéaire de la ravine Dos petit morne (Morne-Rouge) | | | X | E2.3.6. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MTPTC, du MDE et des PTF pour un appui logistique et financier à la correction de 300 m linéaire de la ravine Dos petit morne (Morne-Rouge) |
| A2.3.7. : Gabionnage de 200 m linéaires de la ravine Gaudin | | | X | E2.3.7. : 200 m linéaires de la ravine Gaudin sont corrigés en gabion |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|---|--------------|----|------|---|
| | C | CV | Sec. | |
| A2.3.8. : Démarches et suivi auprès du MTPTC, du MDE et des PTF pour un appui logistique et financier à la correction de 250 m linéaires de la ravine Pon Banbou située dans la localité de Vaudreuil à Morne-Rouge | | | X | E2.3.8. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MTPTC, du MDE et des PTF pour un appui logistique et financier à la correction de 250 m linéaires de la ravine Pon Banbou située dans la localité de Vaudreuil à Morne-Rouge |
| A2.3.9. : Démarches et suivi auprès du MTPTC, du MDE et des PTF pour un appui logistique et financier à la correction de 400 mètres linéaires de la ravine Zabitan située dans la localité de Vaudreuil à Morne-Rouge | | | X | E2.3.9. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MTPTC, du MDE et des PTF pour un appui logistique et financier à la correction de 400 mètres linéaires de la ravine Zabitan située dans la localité de Vaudreuil à Morne-Rouge |
| A2.3.10. : Démarches et suivi auprès du MTPTC, du MDE et des PTF pour un appui logistique et financier à la correction de 600 mètres linéaires de la ravine Paloma située dans la première section | | | X | E2.3.10. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MTPTC, du MDE et des PTF pour un appui logistique et financier à la correction de 600 mètres linéaires de la ravine Paloma située dans la première section |
| A2.3.11. : Reprofilage de 100 m linéaires de la ravine Pilon (Chapelle Balan) | | | X | E2.3.11. : 100 m linéaires de la ravine Pilon située à Chapelle dans la première section sont profilés |
| A2.3.12. : Reprofilage et gabionnage de 100 m linéaires de la ravine Giléron située dans la troisième section avec deux (2) ouvrages de traversée | | | X | E2.3.12. : 100 m linéaires de la ravine Giléron située dans la troisième section sont corrigés et deux (2) ouvrages de traversée sont corrigés |
| A2.3.13. : Correction en gabion de 200 m linéaire Ravine Cabo située à Borbère dans la quatrième section | | | X | E2.3.13. : 200 m linéaires de la Ravine Cabo située à Borbère dans la quatrième section sont corrigés |
| A2.3.14. : Correction en gabion de 200 m linéaire de la ravine Lintedou de Maté à Rivière Baquini située dans la quatrième section | | | X | E2.3.14. : 200 m linéaire de la ravine Lintedou de Maté à Rivière Baquini située dans la quatrième section sont corrigés en gabion |
| A2.3.15. : Démarches et suivi auprès du MTPTC, du MDE et des PTF pour un appui logistique et financier à la correction de 300 mètres linéaires de la ravine Senfon située dans la première section | | | X | E2.3.15. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MTPTC, du MDE et des PTF pour un appui logistique et financier à la correction 300 mètres linéaires de la ravine Senfon située dans la première section sont corrigés |
| A2.3.16. : Mise en place d'un service de sapeur-pompier équipé | | X | | E2.3.16. : Un service de sapeur-pompier équipé est mis en place |
| A2.3.17. : Mise en place d'un système d'alerte | X | | | E2.3.17. : Un système d'alerte est mis en place |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|--|--------------|----|------|--|
| | C | CV | Sec. | |
| A2.3.18. : Acquisition de moyens logistiques pour les comités de protection civile | X | | | E2.3.18. : Des moyens logistiques sont acquis pour les comités de protection civile |
| A2.3.19. : Réalisation de séances de simulation annuelle avec les membres de la protection civile | X | | | E2.3.19. Des séances de simulation annuelle sont réalisées avec les membres de la protection civile |
| A2.3.20. : Réalisation d'une cartographie des zones à risques et mise en place de panneaux d'informations de la population | X | | | E2.3.20. Les zones à risques sont cartographiées et des panneaux d'informations de la population sont mis en place |
| A2.3.20 à A2.3.28 sont en annexe | | | | E2.3.20 à E2.3.28 sont en annexe |

PROGRAMME 3 : DYNAMISATION DE L'ÉCONOMIE LOCALE

SP3.1:DÉVELOPPEMENT DES FINANCES ET CRÉATION DE CONDITIONS PROPICES AUX INVESTISSEMENTS

| | | | | |
|--|---|--|---|--|
| A3.1.1. : Plaidoyer et suivi pour la mise en place d'une commission technique d'évaluation et de renforcement des capacités des PME/PMI et pour la création d'un fonds de financement et d'accès au crédit incitatif au profit de 300 PME et PMI ; | X | | | E3.1.1. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la mise en place d'une commission technique d'évaluation et de renforcement des capacités des PME/PMI et pour la création d'un fonds de financement et d'accès au crédit incitatif au profit de 300 PME et PMI ; |
| A3.1.2. : Plaidoyer et suivi pour la régulation des institutions de micro finance ; | X | | | E3.1.2. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la régulation des institutions de micro finance ; |
| A3.1.3. : Plaidoyer et suivi pour la mise en place d'un service de contrôle de la qualité des produits de consommation et pour l'affectation d'inspecteurs / inspectrices de commerce ; | X | | | E3.1.3. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la mise en place d'un service de contrôle de la qualité des produits de consommation et pour l'affectation d'inspecteurs / inspectrices de commerce ; |
| A3.1.4. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à la construction de trois (3) complexes marchés-abattoirs modernes à Morne-Rouge, Robillard et Baquini respectivement dans la première, la troisième et la quatrième section ; (Revoir le libellé) | | | X | E3.1.4. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à la construction de trois (3) complexes marchés-abattoirs modernes à Morne-Rouge, Robillard et Baquini respectivement dans la première, la troisième et la quatrième section ; (Revoir le libellé) |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|--|--------------|----|------|---|
| | C | CV | Sec. | |
| A3.1.5. : Réalisation de rencontres d'information et de suivi avec les institutions financières desservant la commune pour trouver des modalités de financement et la mise en place des programmes de crédit incitatifs ; | | | X | E3.1.5. : Des rencontres d'information sont réalisées avec les institutions financières desservant la commune pour trouver des modalités de financement et la mise en place des programmes de crédit incitatifs |
| A3.1.6 à A3.1.13 sont en annexe | | | | E3.1.6 à E3.1.13 sont en annexe |
| SOUS-PROGRAMME 3.2 : VALORISATION DU PATRIMOINE, DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ET APPUI À LA CRÉATIVITÉ | | | | |
| A3.2.1. : Organisation d'une foire artisanale annuelle; | X | | | E3.2.1. : Une foire artisanale annuelle est organisée; |
| A3.2.2. : Plaidoyer et suivi pour la réalisation du projet d'aménagement du site de Bois Caïman comprenant le bassin de la source Manwèl, l'espace 21 Nanchon et l'arbre symbolique Nan Boukman à Bois-caïman et pour l'aménagement des sites de Bassin Saint Jacques et de La Porte St Jacques ; | | | X | E3.2.2. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la réalisation du projet d'aménagement du site de Bois Caïman comprenant le bassin de la source Manwèl, l'espace 21 Nanchon et l'arbre symbolique Nan Boukman à Bois-caïman et pour l'aménagement des sites de Bassin Saint Jacques et de La Porte St Jacques ; |
| A3.2.3. : Organisation annuelle d'une foire gastronomique, de danses sacrées et profanes : Marengwen, Renbòl, Djouba, Contredanse, Ti Kannèl, Ranmase Jete, Banda, Patchanga, dans Kongo, Kalbaron et de spectacles vivants d'expressions de la culture populaire | X | | | E3.2.3. : Une foire gastronomique, de danses sacrées et profanes est organisée annuellement : Marengwen, Renbòl, Djouba, Contredanse, Ti Kannèl, Ranmase Jete, Banda, Patchanga, dans Kongo, Kalbaron et de spectacles vivants d'expressions de la culture populaire |
| A3.2.4. : Plaidoyer et suivi pour l'organisation d'un circuit de liaison entre les lieux de mémoire, Normand de Mezy, Genipailleur et Lakou Nan Campêche ; | | | X | E3.2.4. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour l'organisation d'un circuit de liaison entre les lieux de mémoire, Normand de Mezy, Genipailleur et Lakou Nan Campêche ; |
| A3.2.5. : Plaidoyer et suivi pour la réhabilitation des vestiges coloniaux: Habitation de Rohan, Marquis de Vaudreuil, Batterie Graville, Chalmann, Boukan Djenbi ; | | | X | E3.2.5. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la réhabilitation des vestiges coloniaux: Habitation de Rohan, Marquis de Vaudreuil, Batterie Graville, Chalmann, Boukan Djenbi ; |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|---|--------------|----|------|---|
| | C | CV | Sec. | |
| A3.2.6. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à la construction de deux (2) kiosques de 100 m ² pour l'exposition des produits artisanaux et de dévotion au niveau de la première section à Bois-Caiman et au centre-ville dans les périphéries de Bassin St Jacques ; | | X | X | E3.2.6. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à la construction de deux (2) kiosques de 100 m ² pour l'exposition des produits artisanaux et de dévotion au niveau de la première section à Bois-Caiman et au centre-ville dans les périphéries de Bassin St Jacques ; |
| A3.2.7. : Plaidoyer et suivi pour la création d'un fond local de financement et de crédit aux entreprises évoluant dans le secteur du tourisme et de la restauration ; | X | | | E3.2.7. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la création d'un fond local de financement et de crédit aux entreprises évoluant dans le secteur du tourisme et de la restauration ; |
| A3.2.8. : Plaidoyer et suivi pour appuyer la standardisation et le renforcement du fond de roulement de dix (10) bars et restaurants : Bilo Bar, Yole Bar resto, Ozyas bar, Tchwi Bar resto, Danoue Bar Resto, Man Nènè bar resto, Entre-nous bar resto, TM bar resto, Madan Frito Bar, Jose bar ; | X | | | E3.2.8. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour appuyer la standardisation et le renforcement du fond de roulement de dix (10) bars et restaurants : Bilo Bar, Yole Bar resto, Ozyas bar, Tchwi Bar resto, Danoue Bar Resto, Man Nènè bar resto, Entre-nous bar resto, TM bar resto, Madan Frito Bar, Jose bar ; |
| A3.2.9. : Démarches et suivi auprès du MTIC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction de deux (2) marchés touristiques au centre-ville et au niveau de la première section à Bois-caïman ; | | X | X | E3.2.9. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MTIC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction de deux (2) marchés touristiques au centre-ville et au niveau de la première section à Bois-caïman ; |
| A3.2.10. : Plaidoyer et suivi pour la création d'un circuit de trekking, « la route des insoumis », dans les mornes Vallières, Morne Port Français, Boukan chat, Gran mammam, Morne Chiron, Morne Laporte, Morne Sepoudi, Morne Jilòt, Morne Lavo et mise en place de panneaux d'interprétation paysagère ; | | | X | E3.2.10. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la création d'un circuit de trekking, « la route des insoumis », dans les mornes Vallières, Morne Port Français, Boukan chat, Gran mammam, Morne Chiron, Morne Laporte, Morne Sepoudi, Morne Jilòt, Morne Lavo et mise en place de panneaux d'interprétation paysagère ; |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|--|--------------|----|------|---|
| | C | CV | Sec. | |
| A3.2.11. : Démarches et suivi auprès du MTIC et des PTF pour un appui technique et financier à la création d'un circuit de flânerie en bord de baie et de découverte de l'écosystème marin autour de Soché plage, pointe sable, Ile à rat, Marquis Hôtel, Mahot, Grand'ville, Port Français et Gadras ; | | | X | E3.2.11. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MTIC et des PTF pour un appui technique et financier à la création d'un circuit de flânerie en bord de baie et de découverte de l'écosystème marin autour de Soché plage, pointe sable, Ile à rat, Marquis Hôtel, Mahot, Grand'ville, Port Français et Gadras ; |
| A3.2.12. : Plaidoyer et suivi pour la création d'un fond d'appui et de récapitalisation des artisans ; | X | | | E3.2.12. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la création d'un fond d'appui et de récapitalisation des artisans ; |
| A3.2.13 à A3.2.29 sont en annexe | | | | E3.2.13 à E3.2.29 sont en annexe |
| SOUS-PROGRAMME 3.3 : AMÉLIORATION DE LA CROISSANCE DES SECTEURS TRADITIONNELS DE L'ÉCONOMIE | | | | |
| A3.3.1. : Plaidoyer et suivi pour la réhabilitation et le renforcement de la capacité de distribution du système d'irrigation de la 2 ^{ème} et de la 4 ^{ème} section par la construction de 3 000 mètres linéaires de canaux d'irrigation ; | | | X | E3.3.1. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la réhabilitation et le renforcement de la capacité de distribution du système d'irrigation de la 2 ^{ème} et de la 4 ^{ème} section par la construction de 3 000 mètres linéaires de canaux d'irrigation ; |
| A3.3.2. : Plaidoyer et suivi pour la mise en place d'un système d'irrigation de quatre mille (4 000) mètres linéaires dans la 1 ^{ère} et 3 ^{ème} section ; | | | X | E3.3.2. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la mise en place d'un système d'irrigation de quatre mille (4 000) mètres linéaires dans la 1 ^{ère} et 3 ^{ème} section ; |
| A3.3.3. : Plaidoyer et suivi pour le renforcement du bureau agricole communal en ressources humaines (vétérinaires, techniciens agricoles, ingénieurs agronomes, ingénieurs en environnement, spécialistes en production animale) et en ressources matérielles avec quatre (4) tracteurs, trois (3) motoculteurs complets pour terre humide et trois (3) pour terres sèches, six (6) charrues, dix (10) pompes aspersion, cinq (5) pluviomètres et trois (3) Moissonneuses batteuses ; | | X | | E3.3.3. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour le renforcement du bureau agricole communal en ressources humaines (vétérinaires, techniciens agricoles, ingénieurs agronomes, ingénieurs en environnement, spécialistes en production animale) et en ressources matérielles avec quatre (4) tracteurs, trois (3) motoculteurs complets pour terre humide et trois (3) pour terres sèches, six (6) charrues, dix (10) pompes aspersion, cinq (5) pluviomètres et trois (3) Moissonneuses batteuses ; |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|--|--------------|----|------|---|
| | C | CV | Sec. | |
| A3.3.4. : Plaidoyer et suivi pour la création d'un fond d'appui et d'accès au crédit agricole à taux préférentiel ; | X | | | E3.3.4. : Des activités de plaidoyer et de suivi sont réalisées pour la création d'un fond d'appui et d'accès au crédit agricole à taux préférentiel ; |
| A3.3.5. : Plaidoyer et suivi auprès du BAC et des PTF pour l'organisation de séances de formation sur des pratiques modernes de culture au profit de cinq cent (500) agriculteurs / agricultrices ; | X | | | E3.3.5. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré auprès du BAC et des PTF pour l'organisation de séances de formation sur des pratiques modernes de culture au profit de cinq cent (500) agriculteurs / agricultrices ; |
| A3.3.6. : Plaidoyer et suivi auprès du BAC pour l'organisation de séances de formation « agro-sylvo-pastorale » au profit de cinq cent 500 agriculteurs / agricultrices de la première et de la troisième section ; | X | | | E3.3.6. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré auprès du BAC pour l'organisation de séances de formation « agro-sylvo-pastorale » au profit de cinq cent 500 agriculteurs / agricultrices de la première et de la troisième section ; |
| A3.3.7. : Plaidoyer et suivi auprès du BAC pour l'organisation de séances de formation en conservation de sol pour quarante (40) techniciens / techniciennes agricoles ; | X | | | E3.3.7. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré auprès du BAC pour l'organisation de séances de formation en conservation de sol pour quarante (40) techniciens / techniciennes agricoles ; |
| A3.3.8. : Plaidoyer et suivi pour la nomination et l'affectation de techniciens / techniciennes en conservation de sol au niveau de la première et de la troisième section ; | | | X | E3.3.8. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la nomination et l'affectation de techniciens / techniciennes en conservation de sol au niveau de la première et de la troisième section ; |
| A3.3.9. : Mise en place d'une table sectorielle sur l'agriculture sous le leadership du BAC et des collectivités territoriales ; | X | | | E3.3.9. : Une table sectorielle sur l'agriculture est mise en place sous le leadership du BAC et des collectivités territoriales ; |
| A3.3.10. : Appui à la création et au fonctionnement d'une coopérative agricole au niveau de chaque section communale ; | | | X | E3.3.10. : Appui est fourni à la création et au fonctionnement d'une coopérative agricole au niveau de chaque section communale ; |
| A3.3.11. : Appui à la fondation et au fonctionnement d'une fédération agricole communale ; | X | | | E3.3.11. : Appui est fourni à la fondation et au fonctionnement d'une fédération agricole communale ; |
| A3.3.12. : Plaidoyer et suivi pour la création d'un fond de financement et d'accès au crédit à un taux préférentiel pour les pêcheurs ; | | | X | E3.3.12. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la création d'un fond de financement et d'accès au crédit à un taux préférentiel pour les pêcheurs ; |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|---|--------------|----|------|--|
| | C | CV | Sec. | |
| A3.3.13. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à la mise en place d'un centre régional de formation sur les métiers de la mer ; | | | X | E3.3.13. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à la mise en place d'un centre régional de formation sur les métiers de la mer ; |
| A3.3.14. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'acquisition de deux (2) bateaux-usines de pêche et d'équipements de pêche dans les eaux profondes pour deux (2) associations de pêcheurs ; | | | X | E3.3.14. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'acquisition de deux (2) bateaux-usines de pêche et d'équipements de pêche dans les eaux profondes pour deux (2) associations de pêcheurs ; |
| A3.3.15. : Plaidoyer et suivi pour la mise en place de deux (2) Dispositifs de Concentration de Poisson (DCP) au niveau de la baie de l'Acul-du-Nord ; | | | X | E3.3.15. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la mise en place de deux (2) Dispositifs de Concentration de Poisson (DCP) au niveau de la baie de l'Acul-du-Nord ; |
| A3.3.16. : Mise en place d'une table de concertation sectorielle de pêche entre les autorités locales et les pêcheurs ; | X | | | E3.3.16. : Une table de concertation sectorielle de pêche est mise en place entre les autorités locales et les pêcheurs ; |
| A3.3.17. : Etablissement d'un calendrier de pêche, publication d'un arrêté communal et mise en application de mesures de régulation de l'exploitation des ressources halieutiques ; | | | X | E3.3.17. : Un calendrier de pêche est établi, un arrêté communal publié et des mesures de régulation de l'exploitation des ressources halieutiques mises en application; |
| A3.3.18. : Appui à la création et au fonctionnement d'une association d'exploitants de carrières ; | | | X | E3.3.18. : Appui est apporté à la création et au fonctionnement d'une association d'exploitants de carrières ; |
| A3.3.19. : Publication d'un arrêté exigeant une redevance communale sur l'exploitation des carrières et application de mesures restrictives contre l'exploitation des carrières à Laflore, Provo et Bois neuf ; | | | X | E3.3.19. : Un arrêté exigeant une redevance communale sur l'exploitation des carrières est publié et des mesures restrictives appliquées contre l'exploitation des carrières à Laflore, Provo et Bois neuf ; |
| A3.3.20. : Plaidoyer et suivi pour la mise en place d'un fond de financement et d'appui à quatre cent cinquante (450) éleveurs pour faciliter l'investissement dans le secteur de l'élevage et pour le financement de cinq (5) projets de production animale ; | | X | | E3.3.20. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la mise en place d'un fond de financement et d'appui à quatre cent cinquante (450) éleveurs pour faciliter l'investissement dans le secteur de l'élevage et pour le financement de cinq (5) projets de production animale ; |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|--|--------------|----|------|---|
| | C | CV | Sec. | |
| A3.3.21. : Plaidoyer et suivi pour l'organisation de séances de formation sur les pratiques améliorées de l'élevage, la nutrition et l'alimentation animale (fourrage, ensilage/ foin...) au profit de quatre cent cinquante (450) éleveurs ; | X | | | E3.3.21. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour l'organisation de séances de formation sur les pratiques améliorées de l'élevage, la nutrition et l'alimentation animale (fourrage, ensilage/ foin...) au profit de quatre cent cinquante (450) éleveurs ; |
| A3.3.22. : Plaidoyer et suivi pour la plantation de trente (30) ha de parcelles fourragères par section pour améliorer l'alimentation des bétails ; | | | X | E3.3.22. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est fait pour la plantation de trente (30) ha de parcelles fourragères par section pour améliorer l'alimentation des bétails ; |
| A3.3.23. : Plaidoyer et suivi pour la construction de deux (2) centres de santé animale équipés et pour la mise en place d'une station de monte et d'insémination artificielle au niveau de chaque section communale ; | | | X | E3.3.23. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la construction de deux (2) centres de santé animale équipés et pour la mise en place d'une station de monte et d'insémination artificielle au niveau de chaque section communale ; |
| A3.3.24. : Plaidoyer et suivi pour l'acquisition et l'intégration de races améliorées de bovins, caprins, porcins, ovins, équins, lapins, cochon dingue, dinde dans les cheptels à raison de dix (10) par association d'éleveurs ; | | | X | E3.3.24. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est fait pour l'acquisition et l'intégration de races améliorées de bovins, caprins, porcins, ovins, équins, lapins, cochon dingue, dinde dans les cheptels à raison de dix (10) par association d'éleveurs ; |
| A3.3.25 à A3.3.38 sont en annexe | | | | E3.3.25 à E3.3.38 sont en annexe |
| PROGRAMME 4 : PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN | | | | |
| SP4.1 : FACILITATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE | | | | |
| A4.1.1. : Mise en place et fonctionnement de la commission municipale de l'éducation ; | X | | | E4.1.1. : La commission municipale de l'éducation est mise en place et fonctionnelle; |
| A4.1.2. : Plaidoyer et suivi pour la dotation de huit (8) écoles publiques de bibliothèque, laboratoire informatique, laboratoire de sciences, réfectoires ; | X | | | E4.1.2. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la dotation de huit (8) écoles publiques de bibliothèque, laboratoire informatique, laboratoire de sciences, réfectoires ; |
| A4.1.3. : Plaidoyer et suivi auprès du MENFP et des PTF pour la mise en place de 23 salles de classe supplémentaires pour le niveau préscolaire ; | X | | | E4.1.3. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré auprès du MENFP et des PTF pour la mise en place de 23 salles de classe supplémentaires pour le niveau préscolaire ; |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|---|--------------|----|------|--|
| | C | CV | Sec. | |
| A4.1.4. : Plaidoyer et suivi pour l'organisation de séances de formation / recyclage annuel au profit de 341 enseignants sur les approches psychosociales de l'éducation et la gestion de classe ; | X | | | E4.1.4. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour l'organisation de séances de formation / recyclage annuel au profit de 341 enseignants sur les approches psychosociales de l'éducation et la gestion de classe ; |
| A4.1.5. : Plaidoyer et suivi pour la construction d'une école professionnelle avec des options en hôtellerie et restauration, pâtisserie, beaux-arts, natation, peinture, technique de construction, technique agricole (aquaculture, production animale et végétale, apiculture) à Dupérier dans la deuxième section Basse-Plaine ; | X | | | E4.1.5. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la construction d'une école professionnelle avec des options en hôtellerie et restauration, pâtisserie, beaux-arts, natation, peinture, technique de construction, technique agricole (aquaculture, production animale et végétale, apiculture) à Dupérier dans la deuxième section Basse-Plaine ; |
| A4.1.6. : Plaidoyer et suivi pour l'adaptation des infrastructures d'enseignement aux personnes à mobilité réduite ; | X | | | E4.1.6. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour l'adaptation des infrastructures d'enseignement aux personnes à mobilité réduite ; |
| A4.1.7. : Plaidoyer et suivi pour la mise en place d'infirmières au niveau des établissements scolaires ; | X | | | E4.1.7. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la mise en place d'infirmières au niveau des établissements scolaires ; |
| A4.1.8. : Plaidoyer et suivi pour la mise en place et le fonctionnement de deux (2) centres d'alphabétisation par section communale ; | | | X | E4.1.8. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la mise en place et le fonctionnement de deux (2) centres d'alphabétisation par section communale ; |
| A4.1.9. : Plaidoyer et suivi pour la rénovation de l'école nationale Mackandal (centre-ville) et l'école nationale de Lassuisse (2 ^{ème} section) ; | | X | X | E4.1.9. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la rénovation de l'école nationale Mackandal (centre-ville) et l'école nationale de Lassuisse (2 ^{ème} section) ; |
| A4.1.10. : Plaidoyer et suivi pour la rénovation du Lycée National Jacques Roumain de Balan avec la construction d'un auditorium, d'un terrain de basket-ball et le réaménagement de la clôture ; | | | X | E4.1.10. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la rénovation du Lycée National Jacques Roumain de Balan avec la construction d'un auditorium, d'un terrain de basket-ball et le réaménagement de la clôture ; |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|---|--------------|----|------|---|
| | C | CV | Sec. | |
| A4.1.11. : Démarches et suivi auprès des PTF pour un appui technique et financier à la rénovation de huit (8) infrastructures scolaires privées en mauvais état (Blaise Pascal, fils canado, le christianiste 3 ^{ème} , École Évangélique Emmanuel, Ouanche Teucheler, Foyer d'encadrement, Confiance en Dieu et Saint-Dominique) ; | | | X | E4.1.11. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès des PTF pour un appui technique et financier à la rénovation de huit (8) infrastructures scolaires privées en mauvais état (Blaise Pascal, fils canado, le christianiste 3 ^{ème} , École Évangélique Emmanuel, Ouanche Teucheler, Foyer d'encadrement, Confiance en Dieu et Saint-Dominique) ; |
| A4.1.12. : Plaidoyer et suivi pour la mise en place de cantines scolaires dans les écoles de la commune ; | X | | | E4.1.12. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la mise en place de cantines scolaires dans les écoles de la commune ; |
| A4.1.13. : Démarches et suivi auprès du MENFP, de la DINEPA et des PTF pour un appui technique et financier à la mise en place d'une station d'approvisionnement d'eau potable avec système mécanique et à énergie solaire dans vingt (20) écoles de la commune ; | X | | | E4.1.13. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MENFP, de la DINEPA et des PTF pour un appui technique et financier à la mise en place d'une station d'approvisionnement d'eau potable avec système mécanique et à énergie solaire dans vingt (20) écoles de la commune ; |
| A4.1.14. : Plaidoyer et suivi auprès du MENFP pour la conception et la mise en œuvre d'un programme d'appui et de suivi psychologique au niveau des établissements d'enseignements ; | X | | | E4.1.14. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré auprès du MENFP pour la conception et la mise en œuvre d'un programme d'appui et de suivi psychologique au niveau des établissements d'enseignements ; |
| A4.1.15. : Démarches et suivi auprès du MENFP, de l'EDH et des PTF pour un appui technique et financier à l'installation d'un système d'énergie renouvelable de capacité minimale de 5000 watts dans chaque école publique ; | X | | | E4.1.15. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MENFP, de l'EDH et des PTF pour un appui technique et financier à l'installation d'un système d'énergie renouvelable de capacité minimale de 5000 watts dans chaque école publique ; |
| A4.1.16. : Organisation de compétitions annuelles extrascolaires de génie et de tournois sportifs ; | X | | | E4.1.16. : Des compétitions annuelles extrascolaires de génie et de tournois sportifs sont organisées ; |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|--|--------------|----|------|--|
| | C | CV | Sec. | |
| A4.1.17. : Démarches et suivi auprès du MENFP et des PTF pour un appui technique et financier à la mise en place de laboratoires de sciences expérimentales dans huit (8) établissements d'enseignement secondaire ainsi répartis : trois (3) dans la première section, deux (2) dans la deuxième, deux (2) dans la troisième section et un (1) dans la quatrième section pouvant desservir toutes les écoles de la commune avec une structure de gestion ; | | | X | E4.1.17. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MENFP et des PTF pour un appui technique et financier à la mise en place de laboratoires de sciences expérimentales dans huit (8) établissements d'enseignement secondaire ainsi répartis : trois (3) dans la première section, deux (2) dans la deuxième, deux (2) dans la troisième section et un (1) dans la section quatrième pouvant desservir toutes les écoles de la commune avec une structure de gestion ; |
| A4.1.18. : Plaidoyer et suivi pour l'acquisition et la mise en circulation de deux (2) ambulances au niveau des centres de santé publics de Robillard et de Morne-Rouge ; | | | X | E4.1.18. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour l'acquisition et la mise en circulation de deux (2) ambulances au niveau des centres de santé publics de Robillard et de Morne-Rouge ; |
| A4.1.19. : Plaidoyer et suivi pour la mise en place d'un parc de trois ambulances du Centre Ambulancier National (CAN) au niveau de la commune ; | X | | | E4.1.19. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la mise en place d'un parc de trois ambulances du Centre Ambulancier National (CAN) au niveau de la commune ; |
| A4.1.20. : Plaidoyer et suivi pour la mise en place et le fonctionnement d'un (1) centre communautaire de santé équipé à Chiron (3 ^{ème} section) et à Port Français (1 ^{ère} section) ; | | | X | E4.1.20. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la mise en place et le fonctionnement d'un (1) centre communautaire de santé équipé à Chiron (3 ^{ème} section) et à Port Français (1 ^{ère} section) ; |
| A4.1.21. : Plaidoyer et suivi pour la formation et l'affectation de seize (16) agent-e-s de santé communautaire polyvalent-e-s au niveau des institutions de santé de premier échelon ; | X | | | E4.1.21. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la formation et l'affectation de seize (16) agent-e-s de santé communautaire polyvalent-e-s au niveau des institutions de santé de premier échelon ; |
| A4.1.22. : Plaidoyer et suivi pour l'affectation et la nomination de huit (8) auxiliaire-infirmières au niveau des CCS ; | X | | | E4.1.22. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour l'affectation et la nomination de huit (8) auxiliaire-infirmières au niveau des CCS ; |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|---|--------------|----|------|---|
| | C | CV | Sec. | |
| A4.1.23. : Plaidoyer et suivi pour l'affection de trois agent-e-s de santé communautaire polyvalent-e-s par poste de rassemblement pour le rapprochement des services de planification familiale et de vaccination ; | X | | | E4.1.23. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour l'affection de trois agent-e-s de santé communautaire polyvalent-e-s par poste de rassemblement pour le rapprochement des services de planification familiale et de vaccination ; |
| A4.1.24. : Plaidoyer et suivi pour la formation du personnel des établissements de santé de la commune sur le Paquet Essentiel de Service (PES) ; | X | | | E4.1.24. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la formation du personnel des établissements de santé de la commune sur le Paquet Essentiel de Service (PES) ; |
| A4.1.25. : Plaidoyer et suivi pour la réalisation de séances de formation / recyclage annuelles du personnel technique soignant, du personnel ambulatoire et du corps paramédical ; | X | | | E4.1.25. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la réalisation de séances de formation / recyclage annuelles du personnel technique soignant, du personnel ambulatoire et du corps paramédical ; |
| A4.1.26. : Plaidoyer et suivi pour le renforcement des laboratoires d'analyse médicale des établissements de santé publics ; | X | | | E4.1.26. : Des activités de plaidoyer sont réalisés et suivi est fait pour le renforcement des laboratoires d'analyse médicale des établissements de santé publics ; |
| A4.1.27. : Démarches et suivi auprès de la DINEPA et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration un schéma communal d'adduction d'eau potable ; | X | | | E4.1.27. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de la DINEPA et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration un schéma communal d'adduction d'eau potable ; |
| A4.1.28. : Plaidoyer et suivi pour la construction. d'un système d'approvisionnement d'eau au niveau de la troisième et de la quatrième section et pour la réhabilitation du système d'approvisionnement d'eau du centre-ville ; | | X | X | E4.1.28. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la construction d'un système d'approvisionnement d'eau au niveau de la troisième et de la quatrième section et pour la réhabilitation du système d'approvisionnement d'eau du centre-ville ; |
| A4.1.29. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale, de la DINEPA et des PTF pour un appui technique et financier à la construction de citernes familiales de capacité de 5 000 gallons pour 1 000 ménages avec système de traitements dans les zones difficiles d'accès de Port Français, Gaudin, Bois Cadet, Laporte ; | X | | | E4.1.29. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'administration centrale, de la DINEPA et des PTF pour un appui technique et financier à la construction de citernes familiales de capacité de 5 000 gallons pour 1 000 ménages avec système de traitements dans les zones difficiles d'accès de Port Français, Gaudin, Bois Cadet, Laporte ; |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|--|--------------|----|------|---|
| | C | CV | Sec. | |
| A4.1.30 à A4.1.54 sont en annexe | | | | E4.1.30 à E4.1.54 sont en annexe |
| SP4.2 : DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE LOISIRS, DE SPORT ET DE JEUNESSE | | | | |
| A4.2.1. : Organisation de compétitions sportives et cérébrales annuelles pour les personnes à mobilité réduite ; | X | | | E4.2.1. : Des compétitions sportives et cérébrales annuelles sont organisées pour les personnes à mobilité réduite |
| A4.2.2. : Plaidoyer et suivi pour l'encadrement psychologique et l'intégration sociale des personnes à mobilité réduite à travers des émissions radiodiffusées et des colloques dans les écoles et les églises ; | X | | | E4.2.2. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour l'encadrement psychologique et l'intégration sociale des personnes à mobilité réduite à travers des émissions radiodiffusées et des colloques dans les écoles et les églises ; |
| A4.2.3. : Prise et application de mesures et suivi contre la vulgarisation de musiques indécentes à travers les espaces publics ; | X | | | E4.2.3. : Des mesures sont prises et appliquées contre la vulgarisation de musiques indécentes à travers les espaces publics |
| A4.2.4. : Établissement de coopération avec les médias locaux et nationaux pour la création d'espaces / programmes de promotion culturelle de la commune; | X | | | E4.2.4. : Des coopérations sont établies avec les médias locaux et nationaux pour la création d'espaces / programmes de promotion culturelle de la commune |
| A4.2.5. : Appui à l'organisation d'un colloque annuel de promotion et d'orientation sur les disciplines sportives pour 1 000 jeunes talents ; | X | | | E4.2.5. : Un colloque annuel de promotion et d'orientation est organisé pour 1 000 jeunes talents sur les disciplines sportives |
| A4.2.6. : Renforcement du service des équipements collectifs de la Mairie pour une meilleure gestion des espaces de loisirs et sportifs ; | X | | | E4.2.6. : Le service des équipements collectifs de la Mairie est renforcé pour une meilleure gestion des espaces de loisirs et sportifs |
| A4.2.7. : Création d'une table sectorielle de culture et de sport ; | X | | | E4.2.7. : Une table sectorielle est créée sur la culture et le sport |
| A4.2.8. : Démarches et suivi auprès du Ministère de la culture, de la communication et des PTF pour un appui technique et financier à l'organisation de séances de formation au profit de 100 jeunes en gestion et planification événementielle ; | X | | | E4.2.8. : Démarches et suivi sont effectués auprès du Ministère de la culture, de la communication et des PTF pour un appui technique et financier à l'organisation de séances de formation au profit de 100 jeunes en gestion et planification événementielle ; |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|---|--------------|----|------|--|
| | C | CV | Sec. | |
| A4.2.9. : Mise en place d'une structure conjointe entre les autorités locales et les organisations culturelles et sportives de la société civile pour la planification et l'organisation d'activités culturelles et sportives d'envergure communale ; | X | | | E4.2.9. : Une structure conjointe est mise en place entre les autorités locales et les organisations culturelles et sportives de la société civile pour entreprendre des initiatives culturelles et sportives |
| A4.2.10. : Acquisition de matériels et d'équipements d'animation socioculturelle pour faciliter les prestations des organisations / structures socio-culturelles ; | X | | | E4.2.10. : Des matériels et d'équipements d'animation socioculturelle sont acquis par la Mairie pour faciliter les prestations des organisations / structures socio-culturelles |
| A4.2.11. : Plaidoyer et suivi auprès du Ministère de la Culture et de la Communication pour la construction d'un Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) au niveau de la première section et d'un centre polyvalent au niveau du centre-ville ; | | X | X | E4.2.11. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré auprès du Ministère de la Culture et de la Communication pour la construction d'un Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) au niveau de la première section et d'un centre polyvalent au niveau du centre-ville ; |
| A4.2.12. : Plaidoyer et suivi pour la rénovation des centres de loisirs de la troisième et de la quatrième section ; | | | X | E4.2.12. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la rénovation des centres de loisirs de la troisième et de la quatrième section ; |
| A4.2.13. : Réalisation de campagnes médiatiques et d'évènements promotionnels autour des patrimoines de la commune en prélude aux grands évènements locaux et nationaux tels Fête Bois caïman, fête Saint Jacques, fête noël, vacances d'été, de pâques et de noël ; | X | | | E4.2.13. : Des campagnes médiatiques et des évènements promotionnels sont réalisés autour des patrimoines de la commune en prélude des grands évènements locaux et nationaux tels que Fête Bois caïman, fête Saint Jacques, fête noël, vacances d'été, de pâques et de noël |
| A4.2.14. : Création d'un comité mixte entre les autorités locales et les acteurs de la société civile pour la planification et l'organisation d'activités de promotion du patrimoine, des métiers d'art et des lettres ; | X | | | E4.2.14. : Un comité mixte est créé entre les autorités locales et les acteurs de la société civile pour la promotion des patrimoines et des métiers d'art des lettres |
| A4.2.15. : Plaidoyer et suivi pour l'intervention de l'ISPAN dans la gestion du patrimoine bâti ; | X | | | E4.2.15. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour l'intervention de l'ISPAN dans la gestion du patrimoine bâti ; |
| A4.2.16. : Création d'un prix annuel des meilleurs artistes et des meilleurs écrivains de la commune ; | X | | | E4.2.16. : Un prix annuel de meilleurs artistes et de meilleurs écrivains est créé |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|--|--------------|----|------|---|
| | C | CV | Sec. | |
| A4.2.17 à A4.2.23 sont en annexe | | | | E4.2.17 à E4.2.23 sont en annexe |
| PROGRAMME 5 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE | | | | |
| SP5.1: AMÉLIORATION DES CAPACITÉS DE DESSERTE DES SERVICES PUBLICS | | | | |
| A5.1.1. : Mise en place et fonctionnement de structures de planification d'interventions intercommunales avec les municipalités voisines; | X | | | E5.1.1. : Des structures de planification d'interventions intercommunales avec les municipalités voisines sont mises en place et sont fonctionnelles; |
| A5.1.2. : Réalisation du budget participatif annuel avec les citoyen-e-s et publication du compte administratif annuel de la Mairie ; | X | | | E5.1.2. : Le budget participatif annuel est réalisé avec les citoyen-e-s et le compte administratif annuel de la Mairie est publié ; |
| A5.1.3. : Plaidoyer et suivi pour l'affectation et la nomination de deux (2) animateurs-trices socioculturel-les, un-e (1) historien-ne, deux (2) professionnels-les du tourisme dans le service des affaires sociales et culturelles | | X | | E5.1.3. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour l'affectation et la nomination de deux (2) animateurs-trices socioculturel-les, un-e (1) historien-ne, deux (2) professionnels-les du tourisme dans le service des affaires sociales et culturelles |
| A5.1.4. : Définition et mise en œuvre d'une politique publique d'exploitation et de protection des ressources naturelles, des sites culturels et historiques de la Commune | X | | | E5.1.4. : Une politique publique d'exploitation et de protection des ressources naturelles, des sites culturels et historiques de la Commune est définie et mise en œuvre |
| A5.1.5. : Réalisation de rencontres de suivi pour la formalisation, la mise en place et le fonctionnement d'une structure de coopération décentralisée avec d'autres communes dont celle de Villa Real; | X | | | E5.1.5. : Des rencontres de suivi sont réalisées pour la formalisation, la mise en place et le fonctionnement d'une structure de coopération décentralisée avec d'autres communes dont celle de Villa Real ; |
| A5.1.6. : Appui à la structuration et au renforcement de la Société Civile; | X | | | E5.1.6. : Un appui est donné à la structuration et au renforcement de la Société Civile; |
| A5.1.7. : Création et fonctionnement du Conseil de Gouvernance Communale (CGC) de concertation et de collaboration entre les autorités des collectivités locales ; | X | | | E5.1.7. : Une structure formelle et fonctionnelle de concertation et de collaboration est créée entre les autorités des collectivités locales |
| A5.1.8. : Mise en place et fonctionnement du CDC/CMO ; | X | | | E5.1.8. : Le CDC/CMO est mis en place et est fonctionnel; |
| A5.1.9. : Renforcement des capacités organisationnelles du CDC/CMO ; | | | | E5.1.9. : Les capacités organisationnelles du CDC/CMO sont renforcées; |
| A5.1.10. : Plaidoyer et suivi pour le renforcement de l'ALI au niveau de la Commune ; | | X | | E5.1.10. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour le renforcement de l'ALI au niveau de la Commune |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|--|--------------|----|------|--|
| | C | CV | Sec. | |
| A5.1.11. : Renforcement des capacités du service de fiscalité et numérisation de la base de données fiscales de la Mairie; | | X | | E5.1.11. : Les capacités du service de fiscalité sont renforcées et la base de données du service numérisée ; |
| A5.1.12. : Réalisation d'une campagne de mobilisation fiscale ; | X | | | E5.1.12. : Une campagne de mobilisation fiscale est réalisée; |
| A5.1.13. : Réalisation d'audits annuels au sein des différents services municipaux et de l'administration municipale | X | | | E5.1.13. : Des audits annuels sont réalisés au sein des différents services municipaux |
| A5.1.14. : Réalisation de séances d'audience publiques annuelles par la Mairie ; | X | | | E5.1.14. : Des séances d'audiences publiques annuelles sont réalisées par la Mairie |
| A5.1.15 à A5.1.21 sont en annexe | | | | E5.1.14 et E5.1.22 sont en annexe |
| SP5.2. : RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION DES ORGANISATIONS ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE | | | | |
| A5.2.1. : Réalisation de séances de formation en renforcement organisationnel et en leadership au profit des Organisations Communautaires de Base (OCB) | X | | | E5.2.1. : Des séances de formation sont réalisées en renforcement organisationnel et en leadership au profit des Organisations Communautaires de Base (OCB) |
| A5.2.2. : Appui et facilitation des procédures de légalisation des organisations communautaires de base et mise en place des espaces communautaires dans les sections communales facilitant leur fonctionnement ; | | | X | E5.2.2. : Un appui est donné et les procédures de légalisation des organisations communautaires de base facilitées, et des espaces communautaires dans les sections communales facilitant leur fonctionnement sont mis en place ; |
| A5.2.3. : Appui à la fédération des organisations communautaires de base ; | X | | | E5.2.3. : Un appui est donné à la fédération des organisations communautaires de base ; |
| A5.2.4. : Organisation d'un colloque annuel et des rencontres sectorielles entre les organisations et les autorités locales ; | X | | | E5.2.4. : Un colloque annuel et des rencontres sectorielles sont organisés entre les organisations et les autorités locales ; |
| A5.2.5. : Organisation d'ateliers de concertation entre les OCB, ONG et les collectivités sur les initiatives de développement de la commune ; | X | | | E5.2.5. : Des ateliers de concertation entre les OCB, ONG et les collectivités sont organisés sur les initiatives de développement de la commune ; |
| A5.2.7 et A5.2.8 sont en annexe | | | | E5.2.7 et E5.2.8 sont en annexe |

| Actions | Localisation | | | Extrants | |
|---|--------------|----|------|--|--|
| | C | CV | Sec. | | |
| PROGRAMME 6 : PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DE GENRE ET GARANTIE DES DROITS FONDAMENTAUX DE LA PERSONNE | | | | | |
| SP6.1. : PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DE GENRE ET FACILITATION DE LA PARTICIPATION DES FEMMES DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET SOCIAL DE LA COMMUNE. | | | | | |
| A6.1.1. : Réalisation d'une campagne de sensibilisation de la population contre la violence basée sur le genre ; | X | | | E6.1.1. : Une campagne de sensibilisation de la population est réalisée contre la violence basée sur le genre ; | |
| A6.1.2. : Plaidoyer et suivi pour l'octroi de bourses d'études classiques et professionnelles annuellement sur base de concours à cent (100) jeunes filles de ménages à faibles revenus | X | | | E6.1.2. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour l'octroi des bourses d'études classiques et professionnelles annuellement à cent (100) jeunes filles de ménages à faibles revenus sur base de concours | |
| A6.1.3. : Plaidoyer et suivi pour la conception et la mise en œuvre d'un module de formation sur le genre et l'inclusion sociale au niveau des écoles ; | X | | | E6.1.3. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la conception et la mise en œuvre d'un module de formation sur le genre et l'inclusion sociale au niveau des écoles ; | |
| A6.1.4. : Appui la réalisation d'activités de promotion du genre et des droits humains ; | X | | | E6.1.4. : Un appui est apporté à la réalisation des activités de promotion du genre et des droits humains | |
| A6.1.5. : Organisation d'un forum annuel de femmes leaders ; | X | | | E6.1.5. : Un forum de femmes leaders est organisé annuellement | |
| A6.1.6. : Appui à la réalisation de rencontres d'affaires avec les investisseurs au profit des femmes; | X | | | E6.1.6. : Un appui est donné à la réalisation de rencontres d'affaires avec des investisseurs au profit de femmes | |
| A6.1.7. : Appui à la mise en réseau des femmes entrepreneures pour le développement des relations commerciales ; | X | | | E6.1.7. : Un appui est donné à la mise en réseau des femmes entrepreneures pour développer leurs relations commerciales | |
| A6.1.8 : Sensibilisation et formation des leaders sur la problématique des rapports sociaux de sexe et l'équité de genre ; | X | | | E6.1.8 : Des leaders sont sensibilisés et formés sur la problématique des rapports sociaux de sexe et l'équité de genre ; | |
| A6.1.9 : Appui pour la participation des femmes à la vie citoyenne, aux compétitions électorales et aux instances de décisions à l'échelle communale ; | X | | | E6.1.9 : Un appui est donné pour la participation des femmes à la vie citoyenne, aux compétitions électorales et aux instances de décisions à l'échelle communale ; | |
| A6.1.10. Plaidoyer et suivi auprès du MCFDF pour un appui et le renforcement des capacités techniques et financières des organisations de femmes et de jeunes filles à l'échelle communale ; | X | | | E6.1.10. Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré auprès du MCFDF pour un appui et le renforcement des capacités techniques et financières des organisations de femmes et de jeunes filles à l'échelle communale ; | |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|--|--------------|----|------|---|
| | C | CV | Sec. | |
| A6.1.11 : Plaidoyer et suivi auprès du MCFDF pour un appui à l'organisation de formations pour les commerçant-e-s de la commune en matière de gestion et d'entreprenariat ; | X | | | E6.1.11 : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré auprès du MCFDF pour un appui à l'organisation de formations pour les commerçant-e-s de la commune en matière de gestion et d'entreprenariat ; |
| A6.1.12 . Plaidoyer et suivi auprès du MEF et du MCFDF pour un appui financier aux activités économiques facilitant l'autonomisation des jeunes et des femmes ; | X | | | E6.1.12 . Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré auprès du MEF et du MCFDF pour un appui financier aux activités économiques facilitant l'autonomisation des jeunes et des femmes ; |
| A6.1.13 . Plaidoyer et suivi auprès du MEF et du MCFDF pour l'organisation de 2 séances de formation en gestion d'entreprise, en entreprenariat et économie au bénéfice de commerçant-e-s, des organisations de femmes et de jeunes filles ; | X | | | E6.1.13 . Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré auprès du MEF et du MCFDF pour l'organisation de 2 séances de formation en gestion d'entreprise, en entreprenariat et économie au bénéfice de commerçant-e-s, des organisations de femmes et de jeunes filles ; |
| A6.1.14 à A6.1.20 sont en annexe | | | | E6.1.14 à E6.1.20 sont en annexe |
| SOUS-PROGRAMME 6.2. : AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE LA JUSTICE ET ÉTABLISSEMENT D'UN CLIMAT SOCIAL SÉCURITAIRE | | | | |
| A6.2.1. : Mise en place et fonctionnement de la Commission Municipale de Sécurité ; | X | | | E6.2.1. : La Commission Municipale de Sécurité est mise en place et fonctionnelle; |
| A6.2.2. : Plaidoyer et suivi pour la construction d'un (1) sous-commissariat équipé au niveau de la première section Morne-Rouge et la mise en place d'antennes de police équipées dans la troisième et la quatrième section Bassin-Diamant ; | | | X | E6.2.2. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la construction d'un (1) sous-commissariat équipé au niveau de la première section Morne-Rouge et la mise en place d'antennes de police équipées dans la troisième et la quatrième section Bassin-Diamant ; |
| A6.2.3. : Démarches et suivi auprès de l'ISBR et des PTF pour un appui technique et financier à la prise en charge des enfants de rues ; | X | | | E6.2.3. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'ISBR et des PTF pour un appui technique et financier à la prise en charge des enfants de rues ; |
| A6.2.4. : Plaidoyer et suivi pour l'augmentation de l'effectif de policiers affectés dans la commune ; | X | | | E6.2.4. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour l'augmentation de l'effectif de policiers affecté à la commune ; |
| A6.2.5. : Organisation de campagnes de sensibilisation annuelles sur les droits et les devoirs du citoyen et de la citoyenne ; | X | | | E6.2.5. : Des campagnes de sensibilisation annuelles sont organisées sur les droits et les devoirs du citoyen et de la citoyenne ; |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|--|--------------|----|------|--|
| | C | CV | Sec. | |
| A6.2.6. Organisation de séances de sensibilisation mensuelle sur les droits de l'enfance et des minorités sexuelles à l'échelle communale; | X | | | E6.2.6. Des séances de sensibilisation mensuelle sont organisées sur les droits de l'enfance et des minorités sexuelles à l'échelle communale; |
| A6.2.7. Plaidoyer et suivi auprès de la Secrétaire d'Etat pour l'Intégration des Personnes Handicapées (SEIPH) en vue de l'adoption de dispositifs de protection et d'encadrement financier des personnes à mobilité réduite de la commune au niveau des institutions à l'échelle communale ; | X | | | E6.2.7. Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est fait auprès du Secrétaire d'Etat pour l'Intégration des Personnes Handicapées (SEIPH) en vue de l'adoption de dispositifs de protection et d'encadrement financier des personnes à mobilité réduite de la commune au niveau des institutions à l'échelle communale ; |
| A6.2.8. Plaidoyer et suivi pour l'adaptation des bâtiments publics et privés aux personnes en situation d'handicap au niveau des sections et au centre-ville ; | X | | | E6.2.8. Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour l'adaptation des bâtiments publics et privés aux personnes en situation d'handicap au niveau des sections et au centre-ville ; |
| A6.2.9. Sensibilisation de la population pour la lutte contre la domesticité et l'exploitation sexuelle des enfants au niveau communal ; | X | | | E6.2.9. La population est sensibilisée pour la lutte contre la domesticité et l'exploitation sexuelle des enfants au niveau communal ; |
| A6.2.10. Plaidoyer et suivi auprès du MENFP et du MAST pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication sur l'éducation et organisation de causeries semestrielles sur la déperdition scolaire et la domesticité ; | X | | | E6.2.10. Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré auprès du MENFP et du MAST pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication sur l'éducation et organisation de causeries semestrielles sur la déperdition scolaire et la domesticité ; |
| A6.2.11. Plaidoyer et suivi auprès du MENFP et du MAST pour un appui financier par des allocations mensuelles aux enfants des familles monoparentales en situation de pauvreté à l'échelle communale; | X | | | E6.2.11. Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré auprès du MENFP et du MAST pour un appui financier par des allocations mensuelles aux enfants des familles monoparentales en situation de pauvreté à l'échelle communale; |
| A6.2.12. Plaidoyer et suivi pour la lutte contre l'intolérance et la stigmatisation envers les minorités et les organisations de droits humains à l'échelle communale ; | X | | | E6.2.12. Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est fait pour la lutte contre l'intolérance et la stigmatisation envers les minorités et les organisations de droits humains à l'échelle communale ; |
| A6.2.13. Organisation d'activités pour l'intégration et l'implication des personnes à mobilité réduite dans la vie politique, sociale, économique et culturelle ; | X | | | E6.2.13. Des activités sont organisées pour l'intégration et l'implication des personnes à mobilité réduite dans la vie politique, sociale, économique et culturelle ; |
| A6.2.14 à A6.2.30 sont en annexe | | | | E6.2.14 à E6.2.30 sont en annexe |

4.5. PROGRAMMATION FINANCIÈRE

4.5.1

SCHÉMA DE FINANCEMENT DU PCD

Suivant les données recueillies sur la fiscalité locale, des prévisions de recettes ont été définies pour conduire à l'élaboration de ce schéma de financement. Cette réalisation tient aussi compte de l'allocation du FGDCT. Cependant, les prévisions pourront être majorées, bien qu'aucun accord d'engagement n'ait été signé avec les partenaires techniques et financiers et aucune recette extraordinaire prévue. En dépit de cela, les prévisions de recettes sont définies sur la base des recettes ordinaires et du potentiel fiscal en lien avec les efforts que la Mairie aura à consentir. Ce qui a permis d'aboutir à 3 scenarii possibles dans lesquels on mise sur le moins optimiste compte tenu des contraintes socioéconomiques et politiques voire naturelles éventuelles.

De ses principales sources, la commune peut miser particulièrement sur la patente et la CFPB. Cependant, les recettes de certains champs peuvent être optimisées en tenant compte de la dynamique spatiale et de l'extension du bâti. La Mairie peut aussi compter sur certaines redevances qui restent sous-estimées et sous-exploitées. En guise de preuve, au cours des exer-

cices 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 la Mairie a uniquement collecté en moyenne 667,839.11 pour la CFPB et 83,398.00 pour la Patente.

Par rapport à la dynamique actuelle pour optimiser la valeur des recettes, la commune peut s'attendre à une augmentation considérable de ses recettes. En effet, plus que jamais, la Mairie est plus outillée et développe de nouvelles capacités de mobilisation fiscale grâce à l'appui du projet MDUR. Au moment de la phase de planification de l'élaboration du PCD, une mobilisation fiscale était en cours et des accompagnements techniques et matériels étaient fournis pour informatiser le service fiscal. De ce fait, on peut s'attendre à une augmentation significative des recettes propres.

Une projection de recettes est faite pour les cinq prochains exercices fiscaux soit l'exercice 2022-2023 à l'exercice 2026-2027 sur la base des données des exercices antérieurs et l'analyse du potentiel fiscal de la commune. Selon le scénario le plus pessimiste, les recettes de la commune sont estimées avec les montants suivants :

TABLEAU 77. - : Projections des recettes communales 2022-2027

| Exercice fiscal | Projections de recettes |
|-----------------|-------------------------|
| 2021-2022 | 21,967,291.67 |
| 2022-2023 | 23,302,860.42 |
| 2023-2024 | 24,076,226.01 |
| 2024-2025 | 24,015,297.82 |
| 2025-2026 | 24,552,574.55 |
| TOTAL | 117,914,250.46 |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Atelier de programmation financière / 2021

Selon les projections faites à partir de l'évaluation du potentiel fiscal de la commune et les capacités de mobilisation de la Mairie, particulièrement à travers la CFPB et la patente, il pourrait être collecté au moins

117,914,250.46 gourdes sur les cinq prochaines années. Par rapport aux poids des activités à réaliser, la Mairie s'engage davantage à augmenter son budget d'investissement pour passer à 65%, ce qui correspond à une enveloppe de 76,723,000.00 pour les investissements sur les 5 prochaines années. Étant donné que ce montant est loin d'être suffisant pour supporter le poids du budget du PCD, la Mairie s'engage à réaliser les interventions en fonction de la priorité des actions qui sont identifiées dans le PCD et à engager des démarches et des activités de plaidoyer pour mobiliser des ressources complémentaires auprès de ses partenaires techniques et financiers ainsi que de l'administration centrale.

4.5.2

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT

Le coût des actions relevant des compétences de la Commune est estimé à cent quatre-vingt-six millions huit cent vingt et un mille (186,821,000.00) gourdes. Ce coût fait exclusivement l'objet du Plan d'Investissement Quinquennal du PCD pour l'intervalle des cinq ans de sa mise en œuvre. Il englobe

6 programmes, 14 sous-programmes et 209 actions. La Mairie compte entreprendre des démarches auprès des ministères sectoriels pour insérer dans leur budget d'investissement les autres interventions nécessaires à la mise en œuvre du PCD qui se trouvent en annexe.

TABLEAU 78 : Plan quinquennal d'Investissement du PCD de la commune de Plaine-du-Nord 2022-2027

| Programmes / Actions | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | Total | Localisation | | | | | | | | |
|---|-----------|------------|------------|-----------|-----------|------------|--------------|----|-----|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | C | CV | Sec | | | | | | |
| PROGRAMME 1 : RESTRUCTURATION DU TERRITOIRE COMMUNAL | | | | | | | | | | | | | | | |
| SOUS-PROGRAMME 1.1 : PLANIFICATION ET DÉFINITION D'UN CADRE DE GESTION INTÉGRÉE DU TERRITOIRE | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.1.1.Démarques et suivi auprès du MPCE et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration du schéma d'aménagement du territoire ; | 50,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | | | 250,000.00 | X | | | | | | | | |
| A1.1.2.Démarques et suivi auprès du MPCE et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration du plan local d'urbanisme et des règlements d'urbanisme ; | 50,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | | | 250,000.00 | X | | | | | | | | |
| A1.1.3.Démarques et suivi auprès du MPCE et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration du plan d'occupation de sol ; | 75,000.00 | 75,000.00 | 100,000.00 | | | 250,000.00 | X | | | | | | | | |
| A1.1.4.Démarques et suivi auprès du MPCE et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration du plan de lotissement et des règlements de lotissement ; | 50,000.00 | 125,000.00 | 75,000.00 | | | 250,000.00 | X | | | | | | | | |
| A1.1.5.Démarques et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'actualisation du PCD de première génération; | 50,000.00 | 75,000.00 | 125,000.00 | | | 250,000.00 | X | | | | | | | | |
| A1.1.6.Démarques et suivi auprès du MICT et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration du plan de réduction des risques communaux (PRRC) et l'élaboration de la carte de risque communale (cartographies multi-risques) ; | 50,000.00 | 125,000.00 | 75,000.00 | | | 250,000.00 | X | | | | | | | | |

| Programmes / Actions | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | Total | Localisation | | |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------|-------------|---------------------|--------------|----|-----|
| | | | | | | | C | CV | Sec |
| A1.1.7. Démarches et suivi auprès du MTIC et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration d'un plan de développement du tourisme ; | 50,000.00 | 125,000.00 | 75,000.00 | | | 250,000.00 | X | | |
| TOTAL SOUS-PROGRAMME 1.1 | 375,000.00 | 725,000.00 | 650,000.00 | 0.00 | 0.00 | 1,750,000.00 | 7X | | |
| SOUS-PROGRAMME 1.2 : ORGANISATION DU TERRITOIRE ET RENFORCEMENT DU CAPITAL SPATIAL DE LA COMMUNE | | | | | | | | | |
| A1.2.1. Mise en place et fonctionnement d'une structure conjointe de travail entre le MTPTC et la Mairie pour l'entretien des routes ; | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 500,000.00 | X | | |
| A1.2.2. : Démarches et suivi auprès du MTPTC, du service de circulation de la PNH et des PTF pour un appui technique et financier à l'installation de panneaux de signalisation au niveau de la RN1, de la rue Isabelle, du centre-ville et de la route touristique Acul-du-Nord - Miot | 30,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 10,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A1.2.3. : Plaidoyer et suivi pour la mise en place d'un programme d'appui et de promotion des compétences numériques en milieu scolaire ; | 10,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 30,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A1.2.4. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'une gare routière au niveau de Dupérier dans la deuxième section ; | 20,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 20,000.00 | 250,000.00 | X | | |

| Programmes / Actions | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | Total | Localisation | | |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|--------------|----|-----|
| | | | | | | | C | CV | Sec |
| A1.2.5. : Démarques et suivi auprès du MTPPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la réalisation d'une étude pour la rénovation et l'extension du réseau viaire du centre-ville ; | 10,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 30,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A1.2.6. : Démarques et suivi auprès du MTPPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction de 2 km de route en asphalté de Carrefour chien à Carrefour Manbèten avec systèmes de drainage ; | 30,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 10,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A1.2.7. : Démarques et suivi auprès du MTPPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction de 2 km de route en béton de Breda à Carrefour Lamort avec systèmes de drainage et ouvrage de traversée (pont) sur la rivière Passe Coco ; | 25,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 15,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A1.2.8. : Démarques et suivi auprès du MTPPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction de 1.5 km de route en béton avec deux (2) ouvrages de traversée de Caré à Giléron, 2 km en béton du tronçon de route Carrefour Chien-Robillard avec systèmes de drainage et de 3 km du tronçon de route Carrefour Mansue-Carrefour Giléron avec systèmes de drainage ; | 20,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 20,000.00 | 250,000.00 | X | | |

| Programmes / Actions | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | Total | Localisation | | |
|--|-----------|-----------|-----------|------------|------------|------------|--------------|----|-----|
| | | | | | | | C | CV | Sec |
| A1.2.9. : Démarques et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à la construction en béton de 3.8 km de route avec système de drainage et trois (3) ouvrages de traversée de Moustique à Carrefour Balan et de 2.7 km de route en béton partant de Carrefour Quenepe à Carrefour Garde (Port-Français) et la réhabilitation d'un ouvrage de traversée ; | 15,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 25,000.00 | 250,000.00 | | X | |
| A1.2.10. : Construction en terre battue de 1.7 km du tronçon de route Carrefour Balan à Gaudin avec système de drainage et deux (2) ouvrages de traversée au niveau de la 1 ^{ère} section Morne-Rouge ; | | | 690000.00 | 500000.00 | | | 1,190,000.00 | | X |
| A1.2.11. : Construction en terre battue de 1.5 km du tronçon de route de Carrefour Breda 2 à Man Poline avec un (1) ouvrage de traversée ; | | | | 550000.00 | 500,000.00 | | 1,050,000.00 | | X |
| A1.2.12. : Construction en terre battue avec système de drainage de 1 km du tronçon de route de Bakini à Chiron ; | | | | | 300,000.00 | 400000.00 | 700,000.00 | | X |
| A1.2.13. : Construction en terre battue de 2 km du tronçon de route Robillard-Bois cadet ; | | | 700000.00 | 700,000.00 | | | 1,400,000.00 | | X |

| Programmes / Actions | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | Total | Localisation | | |
|--|-----------|------------|------------|------------|--------------|--------------|--------------|----|-----|
| | | | | | | | C | CV | Sec |
| A1.2.14. : Construction en terre battue de 2 km du tronçon Giléron-Longuest avec systèmes de drainage et un ouvrage de traversée ; | | | | 800000.00 | 600,000.00 | 1,400,000.00 | | X | |
| A1.2.15. : Construction en terre battue de 2 km du tronçon de route Modjé-Beaufort avec système de drainage ; | | | 900000.00 | 5000000.00 | | 5,900,000.00 | | X | |
| A1.2.16. : Construction en terre battue de 2 km du tronçon de route Gilmason-Quartier Robillard avec systèmes de drainage et 5 ouvrages de traversée ; | | 950000.00 | 450,000.00 | | | 1,400,000.00 | | X | |
| A1.2.17. : Construction en terre battue de 2.5 km du tronçon de route Mathurin-Rivière sable avec un (1) ouvrage de traversée (dalot) ; | 950000 | 450,000.00 | 350000 | | 1,750,000.00 | 3,500,000.00 | | X | |
| A1.2.18. : Construction de 2 km en terre battue du tronçon de route Tortue-Robillard avec deux (2) ouvrages de traversée (2 dalots) ; | | | 900000 | 500,000.00 | | 1,400,000.00 | | X | |
| A1.2.19. : Construction en terre battue d'un (1) km du tronçon de route partant de Carrefour 4VEH à Quartier Robillard ; | | | 700,000.00 | | | 700,000.00 | | X | |
| A1.2.20. : Construction en terre battue de 900 m de route avec systèmes de drainage de Carrefour Balan à l'embarcadère de Mahot ; | | 630000 | | | | 630,000.00 | | X | |
| A1.2.21. : Plaidoyer et suivi pour la construction d'une gare routière régionale à Ti Tanyen dans la première section Morne-Rouge ; | 30,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 10,000.00 | 250,000.00 | X | | |

| Programmes / Actions | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | Total | Localisation | | |
|--|--------------|---------------|---------------|--------------|--------------|---------------|--------------|----|-----|
| | | | | | | | C | CV | Sec |
| A1.2.22. : Démarques et suivi auprès du MICT, du MTPRC et des PTF pour un appui technique et financier à la canalisation de 12 000 ml de routes à raison de 3 000 ml par section communale ; | 10,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 30,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A1.2.23. : Démarques et suivi auprès de l'EDH et des PTF pour un appui technique et financier au renforcement des équipements et l'extension du réseau électrique sur dix (10) km de lignes de conduction triphasée, le raccordement des lignes de conduction des sections communales au réseau de l'EDH | 20,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 20,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A1.2.24. : Mise en place de deux cents (200) lampadaires dans les sections communales et dans les zones de circulation stratégique ; | 3,000,000.00 | 10,400,000.00 | 10,000,000.00 | 5,000,000.00 | 2,000,000.00 | 30,400,000.00 | X | | |
| A1.2.25. : Démarques et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'installation de deux microsystèmes d'énergie renouvelable (photovoltaïques) de capacité de trois (3) mégawatts dans les zones hors réseau à Port Français et à Chiron ; | 25,000.00 | 70,000.00 | 80,000.00 | 50,000.00 | 25,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A1.2.26. : Organisation de campagnes de sensibilisation sur l'utilisation des énergies renouvelables, des équipements au GPL (gaz liquéfié) et des réchauds à biomasse | 200000 | 300000 | 200000 | 150,000 | 150000 | 1,000,000.00 | X | | |

| Programmes / Actions | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | Total | Localisation | | |
|---|---------------------|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|--------------|----------|------------|
| | | | | | | | C | CV | Sec |
| A1.2.27. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui à l'acquisition d'équipements au GPL pour 2 500 ménages à faibles revenus ; | 20,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 20,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A1.2.28. : Plaidoyer et suivi auprès des prestataires des services de télécom pour le renforcement de la couverture des réseaux de téléphonie mobile ; | 25,000.00 | 70,000.00 | 80,000.00 | 50,000.00 | 25,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A1.2.29. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à des projets de jeunes et la mise en place de quatre centres de services multimédia ; | 20,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 20,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| TOTAL SOUS-PROGRAMME 1.2 | 4,560,000.00 | 15,400,000.00 | 16,680,000.00 | 12,970,000.00 | 5,310,000.00 | 54,920,000.00 | 11X | X | 17X |
| SOUS-PROGRAMME 1.3 : MAITRISE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN ET PROMOTION DE LA QUALITÉ DE L'HABITAT | | | | | | | | | |
| A1.3.1. : Démarches et suivi auprès du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier au renforcement des capacités techniques et opérationnelles du service d'urbanisme de la Mairie pour l'inspection des constructions, chantiers et des ouvrages publics ; | 25,000.00 | 70,000.00 | 80,000.00 | 50,000.00 | 25,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A1.3.2. : Organisation d'un séminaire de formation sur l'éthique professionnelle et le droit de l'urbanisme au profit des membres du service d'urbanisme ; | 100,000.00 | | | | | 100,000.00 | X | | |

| Programmes / Actions | | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | Total | Localisation | | |
|---|--|-----------|-----------|------------|-----------|-----------|------------|--------------|----|-----|
| | | | | | | | | C | CV | Sec |
| A1.3.3. : Régularisation des tarifs des permis de construire, inspection des constructions et divulgation des textes d'urbanisme réglementaire ; | | 15,000.00 | 10,000.00 | 10,000.00 | 10,000.00 | 10,000.00 | 55,000.00 | X | | |
| A1.3.4. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'organisation de séances de formation et de recyclage de quatre-vingt (80) techniciens / techniciennes dans le domaine de la construction sur les techniques, les normes urbanistiques et architecturales à raison de 20 par section communale ; | | | | | | | 250,000.00 | X | | |
| A1.3.5. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'acquisition de 2 tables élévatrices, 1 mini transporteur, 1 convoyeur à gravat, 3 treuils élérateurs, 2 monte matériaux, 2 pinces à bordure, 2 pompes à eau, 1 auto laveuse, 1 nettoyeur haute pression, 2 aspirateurs professionnel, 2 tarières de forage, 1 encableuse, 2 désherbiers mécaniques, 2 bétonnières tractable basculante, 1 bétonnière électrique, 2 malaxeurs à cuve électrique, 1 scie à sol, 2 carotteuses, 2 tronçonneuses à matériaux, 5 sacs à gravat, 5 radios de chantier, 10 sport light, 10 visseuses, 2 scies circulaires, 2 scies radiales, 1 déshydrateur, 1 deshumidificateur, 5 cuves de stockage d'eau, 5 perforateurs pour le renforcement du service d'urbanisme et celui des équipements collectifs ; | | | | 250,000.00 | X | | | | | |
| | | | | | | | 25,000.00 | | | |
| | | | | | | | 40,000.00 | | | |
| | | | | | | | 90,000.00 | | | |
| | | | | | | | 10,000.00 | | | |
| | | | | | | | 40,000.00 | | | |
| | | | | | | | 80,000.00 | | | |
| | | | | | | | 90,000.00 | | | |
| | | | | | | | 30,000.00 | | | |
| | | | | | | | 80,000.00 | | | |
| | | | | | | | 40,000.00 | | | |
| | | | | | | | 90,000.00 | | | |
| | | | | | | | 10,000.00 | | | |
| | | | | | | | 250,000.00 | | | |
| | | | | | | | 55,000.00 | | | |

| Programmes / Actions | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | Total | Localisation | | |
|--|---------------------|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|--------------|-----------|------------|
| | | | | | | | C | CV | Sec |
| A1.3.6. : Identification et sécurisation des ressources foncières de l'Etat ; | | 200,000.00 | | | | 200,000.00 | X | | |
| A1.3.7. : Plaidoyer et suivi pour la récupération des propriétés foncières de l'Etat ; | 30,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 10,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A1.3.8. : Création d'une Société anonyme mixte public-privé pour l'investissement dans le secteur du logement ; | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 500,000.00 | X | | |
| A1.3.9. : Contrôle et travaux de correction de l'urbanisation anarchique du territoire principalement à Duperier, Gard, Dena, Galois, Royan, Provo, Zabitan, Biclair, Nan rat et Moustique ; | 150,000.00 | 250,000.00 | 250,000.00 | 200,000.00 | 150,000.00 | 1,000,000.00 | X | | |
| TOTAL SOUS-PROGRAMME 1.3 | 465,000.00 | 870,000.00 | 710,000.00 | 480,000.00 | 330,000.00 | 2,855,000.00 | 7X | 2X | |
| TOTAL PROGRAMME 1 | 5,400,000.00 | 16,995,000.00 | 18,040,000.00 | 13,450,000.00 | 5,640,000.00 | 59,525,000.00 | 25X | 3X | 17X |
| PROGRAMME 2 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET RÉDUCTION DES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE | | | | | | | | | |
| SOUS-PROGRAMME 2.1 : PRÉServation du Patrimoine Naturel et Écologique du territoire | | | | | | | | | |
| A2.1.1. : Plaidoyer et suivi pour l'élaboration et la diffusion d'une charte environnementale participative incluant un barème d'écotaxe ; | 10,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 30,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A2.1.2. : Organisation de campagnes de sensibilisation semestrielles sur la protection de l'environnement et l'utilisation des produits biodégradables ; | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 500,000.00 | X | | |

| Programmes / Actions | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | Total | Localisation | | |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------------------|--------------|----------|-----|
| | | | | | | | C | CV | Sec |
| A2.1.3. : Démarques et suivi auprès du MDE et des PTF pour un appui technique et financier au reboisement de 1 000 hectares de terres dégradées dans les sous-bassins versants avec des espèces indigènes résilientes face aux changements climatiques et la plantation de palétuviers sur 50 ha du littoral en palétuviers ; | 15,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 25,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A2.1.4. : Démarques et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à la mise en place des structures de conservation de sol sur 17.6 ha de terre à Provo située dans la localité de Vaudreuil (Morne-Rouge) ; | 30,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 10,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A2.1.5. : Plaidoyer et suivi pour la normalisation des fonctions et le confinement du BSAP (Brigade de Surveillance des Aires Protégées) à ses espaces de service et l'affectation de cinquante (50) agents environnementaux et l'instauration de patrouilles destinées à combattre des exploitations illégales et abusives des ressources naturelles ; | 10,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 30,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A2.1.6. : Crédit et fonctionnement de comités de gestion des bassins versants ; | 200000 | 150000 | 150000 | 150000 | 150000 | 800,000.00 | X | | |
| TOTAL SOUS-PROGRAMME 2.1 | 365,000.00 | 570,000.00 | 610,000.00 | 410,000.00 | 345,000.00 | 2,300,000.00 | 5X | X | |

| Programmes / Actions | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | Total | Localisation | | |
|--|---------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------|----------|-----------|
| | | | | | | | C | CV | Sec |
| SOUS-PROGRAMME 2.2 : AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT DE L'ESPACE | | | | | | | | | |
| A2.2.1. Mise en place d'un système de tri et de collecte de déchets à travers les ménages ; | 700000 | 700,000.00 | 700,000.00 | 700,000.00 | 700,000.00 | 3,500,000.00 | X | | |
| A2.2.2. : Démarques et suivi auprès du MTPTC, de la DINERA et des PTF pour un appui technique et financier à la mise en place d'un système d'évacuation et de traitement des eaux usées au niveau du centre-ville et dans les aires urbaines de la première section. | 20,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 20,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A2.2.3. : Organisation d'une grande campagne d'assainissement trimestrielle avec participation citoyenne au niveau des différentes échelles du territoire ; | 400,000.00 | 400,000.00 | 400,000.00 | 400,000.00 | 400,000.00 | 2,000,000.00 | X | | |
| A2.2.4. : Acquisition de brouettes, pelles et râteaux: 15 brouettes, 15 pelles et 5 râteaux pour la première section, 10 brouettes, 10 pelles, 5 râteaux pour le centre-ville, 10 brouettes, 10 pelles, 5 râteaux pour la deuxième section, 15 brouettes, 15 pelles, 5 râteaux pour la troisième section et 15 brouettes, 15 pelles, 5 râteaux pour la troisième section et la quatrième section | 650,000.00 | | | | | 650,000.00 | X | | |
| A2.2.5. : Installation de 100 poubelles à travers les rues ; | 1,000,000.00 | | | | | 1,000,000.00 | X | | |
| A2.2.6. : Démarques et suivi auprès du MTPTC et des PTF pour un appui logistique et financier au curage de 300 m linéaires de la ravine Bondye Bay située dans la première section à Vaudreuil ; | 10,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 30,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| TOTAL SOUS-PROGRAMME 2.2 | 278000 | 1260000 | 1280000 | 1180000 | 1150000 | 7650000 | 3X | X | 2X |

| Programmes / Actions | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | Total | Localisation | | |
|--|------------|------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----|-----|
| | | | | | | | C | CV | Sec |
| SOUS-PROGRAMME 2.3 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'ADAPTATION DES COMMUNAUTÉS ET DE LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE | | | | | | | | | |
| A2.3.1. : Prévention des constructions dans les zones non aedificandi ; | 150,000.00 | 250,000.00 | 250,000.00 | 200,000.00 | 150,000.00 | 1,000,000.00 | X | | |
| A2.3.2. : Démarques et suivi auprès des entités dédiées de l'administration centrale, de l'EPPPLS, de l'UCLBP et des PTF pour un appui technique et financier à la construction de logements sociaux et la relocalisation des habitats exposés aux risques ; | 30,000.00 | 70,000.00 | 80,000.00 | 50,000.00 | 20,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A2.3.3. : Organisation de campagnes trimestrielles de sensibilisation de la population à travers des spots, émissions radiodiffusées sur les risques anthropiques et naturels et les mesures préventives ; | 200,000.00 | 200,000.00 | 200,000.00 | 200,000.00 | 200,000.00 | 1,000,000.00 | X | | |
| A2.3.4. : Correction en gabion de 200 mètres linéaires de la ravine sèche située dans la localité de Mon-voisin au niveau de la première section Morne-Rouge | | | | 2,400,000.00 | | 2,400,000.00 | | | |
| A2.3.5. : Gabionnage de 100 m linéaires de ravine Danbara située dans la localité de Mon Voisin à Morne-Rouge | | | | | 1,200,000.00 | 1,200,000.00 | X | | |
| A2.3.6. : Démarques et suivi auprès du MTPTC, du MDE et des PTF pour un appui logistique et financier à la correction de 300 m linéaire de la ravine Dos petit morne (Morne-Rouge) | 30,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 10,000.00 | 250,000.00 | X | | |

| Programmes / Actions | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | Total | Localisation | | |
|---|-----------|--------------|-----------|--------------|--------------|--------------|--------------|----|-----|
| | | | | | | | C | CV | Sec |
| A2.3.7. : Gabionnage de 200 m linéaires de la ravine Gaudin | | 2,400,000.00 | | | | 2,400,000.00 | | | X |
| A2.3.8. : Dé�arches et suivi auprès du MTPTC, du MDE et des PTF pour un appui logistique et financier à la correction de 250 m linéaires de la ravine Pon Banbou située dans la localité de Vaudreuil à Morne-Rouge | 25,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 15,000.00 | 250,000.00 | | | X |
| A2.3.9. : Dé�arches et suivi auprès du MTPTC, du MDE et des PTF pour un appui logistique et financier à la correction de 400 mètres linéaires de la ravine Zabitan située dans la localité de Vaudreuil à Morne-Rouge | 15000 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 25,000.00 | 250,000.00 | | | X |
| A2.3.10. : Dé�arches et suivi auprès du MTPTC, du MDE et des PTF pour un appui logistique et financier à la correction de 600 mètres linéaires de la ravine Paloma située dans la première section | 10,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 30,000.00 | 250,000.00 | | | X |
| A2.3.11. : Reprofilage de 100 m linéaires de la ravine Pilon (Chapelle Balan) | | | | 1,200,000.00 | | 1,200,000.00 | | | X |
| A2.3.12. : Reprofilage et gabionnage de 100 m linéaires de la ravine Giléron située dans la troisième section avec deux (2) ouvrages de traversée | | 1,200,000.00 | | | | 1,200,000.00 | | | X |
| A2.3.13. : Correction en gabion de 200 m linéaire Ravine Cabo située à Borbère dans la quatrième section | | | | | 2,400,000.00 | 2,400,000.00 | | | X |

| Programmes / Actions | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | Total | Localisation | | |
|--|---------------------|----------------------|----------------------|---------------------|---------------------|----------------------|--------------|-----------|------------|
| | | | | | | | C | CV | Sec |
| A2.3.14. : Correction en gabion de 200 m linéaire de la ravine Lin-tedou de Maté à Rivière Baquini située dans la quatrième section | | | | | 2,400,000.00 | 2,400,000.00 | | X | |
| A2.3.15. : Démarches et suivi auprès du MTPTC, du MDE et des PTF pour un appui logistique et financier à la correction de 300 mètres linéaires de la ravine Senfon située dans la première section | 25,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 15,000.00 | 250,000.00 | | X | |
| A2.3.16. : Mise en place d'un service de sapeur-pompier équipé | | 5,000,000.00 | 5,000,000.00 | | | 10,000,000.00 | | X | |
| A2.3.17. : Mise en place d'un système d'alerte | | | | | 2,000,000.00 | | 2,000,000.00 | X | |
| A2.3.18. : Acquisition de moyens logistiques pour les comités de protection civile | 100,000.00 | 300,000.00 | 350,000.00 | 150,000.00 | 100,000.00 | 1,000,000.00 | | X | |
| A2.3.19. : Réalisation de séances de simulation annuelle avec les membres de la protection civile | 200,000.00 | 200,000.00 | 200,000.00 | 200,000.00 | 200,000.00 | 1,000,000.00 | | X | |
| A2.3.20. : Réalisation d'une cartographie des zones à risques et mise en place de panneaux d'informations de la population | | | | | | | 1,500,000.00 | X | |
| TOTAL SOUS-PROGRAMME 2.3 | 1,985,000.00 | 8,820,000.00 | 11,630,000.00 | 6,600,000.00 | 3,165,000.00 | 32,200,000.00 | 7X | X | 12X |
| TOTAL PROGRAMME 2 | 5,130,000.00 | 10,650,000.00 | 13,520,000.00 | 8,190,000.00 | 4,660,000.00 | 42,150,000.00 | 15X | 2X | 15X |

| Programmes / Actions | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | Total | Localisation | | | | | | | | |
|--|------------------|-------------------|-------------------|-----------|-------------------|-------------------|---------------------|-----------|----------|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | C | CV | Sec | | | | | | |
| PROGRAMME 3 : DYNAMISATION DE L'ÉCONOMIE LOCALE | | | | | | | | | | | | | | | |
| Sous-programme 3.1 : Développement des finances et création de conditions propices aux investissements | | | | | | | | | | | | | | | |
| A3.1.1. : Plaidoyer et suivi pour la mise en place d'une commission technique d'évaluation et de renforcement des capacités des PME/PMI et pour la création d'un fonds de financement et d'accès au crédit incitatif au profit de 300 PME et PMI ; | 30,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 10,000.00 | 250,000.00 | X | | | | | | | | |
| A3.1.2. : Plaidoyer et suivi pour la régulation des institutions de micro finance ; | 10,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 30,000.00 | 250,000.00 | X | | | | | | | | |
| A3.1.3. : Plaidoyer et suivi pour la mise en place d'un service de contrôle de la qualité des produits de consommation et pour l'affection d'inspecteurs / inspectrices de commerce ; | 20,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 20,000.00 | 250,000.00 | X | | | | | | | | |
| A3.1.4. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à la construction de trois (3) complexes marchés-abattoirs modernes à Morne-Rouge, Robillard et Baquini respectivement dans la première, la troisième et la quatrième section ; | 10,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 30,000.00 | 250,000.00 | X | | | | | | | | |
| A3.1.5. : Réalisation de rencontres d'information et de suivi avec les institutions financières desservant la commune pour trouver des modalités de financement et la mise en place de programmes de crédit incitatifs ; | 10,000.00 | 10,000.00 | 10,000.00 | 10,000.00 | 10,000.00 | 50,000.00 | X | | | | | | | | |
| TOTAL SOUS-PROGRAMME 3.1 | 80,000.00 | 330,000.00 | 370,000.00 | | 170,000.00 | 100,000.00 | 1,050,000.00 | 4X | X | | | | | | |

| Programmes / Actions | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | Total | Localisation | | |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|----|-----|
| | | | | | | | C | CV | Sec |
| SOUS-PROGRAMME 3.2 : VALORISATION DU PATRIMOINE, DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ET APPUI À LA CRÉATIVITÉ | | | | | | | | | |
| A3.2.1. : Organisation d'une foire artisanale annuelle; | 250,000.00 | 250,000.00 | 250,000.00 | 250,000.00 | 250,000.00 | 1,250,000.00 | X | | |
| A3.2.2. : Plaidoyer et suivi pour la réalisation du projet d'aménagement du site de Bois Caïman comprenant le bassin de la source Manwel, l'espace 21 Nanchon et l'arbre symbolique Nan Boukman à Bois-caïman et pour l'aménagement des sites de Bassin Saint Jacques et de La Porte St Jacques ; | 25,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 15,000.00 | 250,000.00 | | X | |
| A3.2.3. : Organisation annuelle d'une foire gastronomique, de danses sacrées et profanes : Marengwen, Renbòl, Djoubia, Contredanse, Ti Kannèl, Rammase Jete, Banda, Patchanga, dans Kongo, Kalbaron et de spectacles vivants d'expressions de la culture populaire | 250,000.00 | 250,000.00 | 250,000.00 | 250,000.00 | 250,000.00 | 1,250,000.00 | X | | |
| A3.2.4. : Plaidoyer et suivi pour l'organisation d'un circuit de liaison entre les lieux de mémoire, Normand de Mezy, Genipailier et Lakou Nan Campêche ; | 20,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 20,000.00 | 250,000.00 | | X | |
| A3.2.5. : Plaidoyer et suivi pour la réhabilitation des vestiges coloniaux : Habitation de Rohan, Marquis de Vaudreuil, Batterie Graville, Chalmann, Boukan Djenbi ; | 30,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 10,000.00 | 250,000.00 | | X | |

| Programmes / Actions | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | Total | Localisation | | |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|--------------|----|-----|
| | | | | | | | C | CV | Sec |
| A3.2.6. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à la construction de deux (2) kiosques de 100 m ² pour l'exposition des produits artisanaux et de dévotion au niveau de la première section à Bois-Caïman et au centre-ville dans les périphéries de Bassin St Jacques ; | 10,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 30,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A3.2.7. : Plaidoyer et suivi pour la création d'un fond local de financement et de crédit aux entreprises évoluant dans le secteur du tourisme et de la restauration ; | 20,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 20,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A3.2.8. : Plaidoyer et suivi pour appuyer la standardisation et le renforcement du fond de roulement de dix (10) bars et restaurants : Bilo Bar, Yole Bar resto, Ozyas bar, Tchwi Bar resto, Danoue Bar Resto, Man Nènè bar resto, Entre-nous bar resto, TM bar resto, Madan Frito Bar, Jose bar ; | 10,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 30,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A3.2.9. : Démarches et suivi auprès du MTIC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction de deux (2) marchés touristiques au centre-ville et au niveau de la première section à Bois-caïman ; | 30,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 10,000.00 | 250,000.00 | X | | |

| Programmes / Actions | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | Total | Localisation | | |
|--|-------------------|---------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------------|--------------|----------|-----------|
| | | | | | | | C | CV | Sec |
| A3.2.10.: Plaidoyer et suivi pour la création d'un circuit de trekking, « la route des insoumis », dans les mornes Vallières, Morne Port François, Boukan chat, Gran manmam, Morne Chirou, Morne Laporte, Morne Sepoudi, Morne Jilòt, Morne Lavo et mise en place de panneaux d'interprétation paysagère ; | 25,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 15,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A3.2.11.: Démarches et suivi auprès du MTIC et des PTF pour un appui technique et financier à la création d'un circuit de flânerie en bord de baie et de découverte de l'écosystème marin autour de Soché plage, pointe sable, Ile à rat, Marquis Hôtel, Mahot, Grand'ville, Port François et Gadras ; | 20,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 20,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A3.2.12.: Plaidoyer et suivi pour la création d'un fond d'appui et de recapitalisation des artisans ; | 15,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 25,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| TOTAL SOUS-PROGRAMME 3.2 | 705,000.00 | 1,300,000.00 | 1,400,000.00 | 900,000.00 | 695,000.00 | 5,000,000.00 | 6X | X | 5X |
| SOUS-PROGRAMME 3.3 : AMÉLIORATION DE LA CROISSANCE DES SECTEURS TRADITIONNELS DE L'ÉCONOMIE | | | | | | | | | |
| A3.3.1.: Plaidoyer et suivi pour la réhabilitation et le renforcement de la capacité de distribution du système d'irrigation de la 2 ^{ème} et de la 4 ^{ème} section par la construction de 3 000 mètres linéaires de canaux d'irrigation ; | 30,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 10,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A3.3.2.: Plaidoyer et suivi pour la mise en place d'un système d'irrigation de quatre mille (4 000) mètres linéaires dans la 1 ^{ère} et 3 ^{ème} section ; | 10,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 30,000.00 | 250,000.00 | X | | |

| Programmes / Actions | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | Total | Localisation | | |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|--------------|----|-----|
| | | | | | | | C | CV | Sec |
| A3.3.3. : Plaidoyer et suivi pour le renforcement du bureau agricole communal en ressources humaines (vétérinaires, techniciens agricoles, ingénieurs agronomes, ingénieurs en environnement, spécialistes en production animale) et en ressources matérielles avec quatre (4) tracteurs, trois (3) motoculteurs complets pour terre humide et trois (3) pour terres sèches, six (6) charriées, dix (10) pompes aspersion, cinq (5) pluviomètres et trois (3) Moissonneuses batteuses ; | 20,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 20,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A3.3.4. : Plaidoyer et suivi pour la création d'un fond d'appui et d'accès au crédit agricole à taux préférentiel ; | 10,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 30,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A3.3.5. : Plaidoyer et suivi auprès du BAC et des PTF pour l'organisation de séances de formation sur des pratiques modernes de culture au profit de cinq cent (500) agriculteurs / agricultrices ; | 30,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 10,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A3.3.6. : Plaidoyer et suivi auprès du BAC pour l'organisation de séances de formation « agro-sylvopastorale » au profit de cinq cent 500 agriculteurs / agricultrices de la première et de la troisième section ; | 25,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 15,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A3.3.7. : Plaidoyer et suivi auprès du BAC pour l'organisation de séances de formation en conservation de sol pour quarante (40) techniciens / techniciennes agricoles ; | 20,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 20,000.00 | 250,000.00 | X | | |

| Programmes / Actions | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | Total | Localisation | | |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|----|-----|
| | | | | | | | C | CV | Sec |
| A3.3.8. : Plaidoyer et suivi pour la nomination et l'affectation de techniciens / techniciennes en conservation de sol au niveau de la première et de la troisième section ; | 15,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 25,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A3.3.9. : Mise en place d'une table sectorielle sur l'agriculture sous le leadership du BAC et des collectivités territoriales ; | 10,000.00 | 10,000.00 | 10,000.00 | 10,000.00 | 10,000.00 | 50,000.00 | X | | |
| A3.3.10. : Appui à la création et au fonctionnement d'une coopérative agricole au niveau de chaque section communale ; | 500,000.00 | 250,000.00 | 250,000.00 | 250,000.00 | 250,000.00 | 1,500,000.00 | X | | |
| A3.3.11. : Appui à la fondation et au fonctionnement d'une fédération agricole communale ; | 500,000.00 | 250,000.00 | 250,000.00 | 250,000.00 | 250,000.00 | 1,500,000.00 | X | | |
| A3.3.12. : Plaidoyer et suivi pour la création d'un fond de financement et d'accès au crédit à un taux préférentiel pour les pêcheurs ; | 30,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 10,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A3.3.13. : Démarques et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à la mise en place d'un centre régional de formation sur les métiers de la mer ; | 10,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 30,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A3.3.14. : Démarques et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'acquisition de deux (2) bateaux-usines de pêche et d'équipements de pêche dans les eaux profondes pour deux (2) associations de pêcheurs ; | 20,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 20,000.00 | 250,000.00 | X | | |

| Programmes / Actions | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | Total | Localisation | | |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|----|-----|
| | | | | | | | C | CV | Sec |
| A3.3.15. : Plaidoyer et suivi pour la mise en place de deux (2) Dispositifs de Concentration de Poisson (DCP) au niveau de la baie de l'Acul-du-Nord ; | 10,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 30,000.00 | 250,000.00 | | X | |
| A3.3.16. : Mise en place d'une table de concertation sectorielle de pêche entre les autorités locales et les pêcheurs ; | 10,000.00 | 10,000.00 | 10,000.00 | 10,000.00 | 10,000.00 | 50,000.00 | X | | |
| A3.3.17. : Etablissement d'un calendrier de pêche, publication d'un arrêté communal et mise en application de mesures de régulation de l'exploitation des ressources halieutiques ; | 5,000.00 | 5,000.00 | 5,000.00 | 5,000.00 | 5,000.00 | 25,000.00 | | X | |
| A3.3.18. : Appui à la création et au fonctionnement d'une association d'exploitants de carrières ; | 500,000.00 | 250,000.00 | 250,000.00 | 250,000.00 | 250,000.00 | 1,500,000.00 | | X | |
| A3.3.19. : Publication d'un arrêté exigeant une redevance communale sur l'exploitation des carrières et application de mesures restrictives contre l'exploitation des carrières à Laflore, Provo et Bois neuf ; | 5,000.00 | 5,000.00 | 5,000.00 | 5,000.00 | 5,000.00 | 25,000.00 | | X | |
| A3.3.20. : Plaidoyer et suivi pour la mise en place d'un fond de financement et d'appui à quatre cent cinquante (450) éleveurs pour faciliter l'investissement dans le secteur de l'élevage et pour le financement de cinq (5) projets de production animale ; | 30,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 10,000.00 | 250,000.00 | X | | |

| Programmes / Actions | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | Total | Localisation | | |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|----------------------|--------------|------------|------------|
| | | | | | | | C | CV | Sec |
| A3.3.21. : Plaidoyer et suivi pour l'organisation de séances de formation sur les pratiques améliorées de l'élevage, la nutrition et l'alimentation animale (fourrage, ensilage/ foin...) au profit de quatre cent cinquante (450) éleveurs ; | 25,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 15,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A3.3.22. : Plaidoyer et suivi pour la plantation de trente (30) ha de parcelles fourragères par section pour améliorer l'alimentation des bétails ; | 30,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 10,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A3.3.23. : Plaidoyer et suivi pour la construction de deux (2) centres de santé animale équipés et pour la mise en place d'une station de monte et d'insémination artificielle au niveau de chaque section communale ; | 10,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 30,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A3.3.24. : Plaidoyer et suivi pour l'acquisition et l'intégration de races améliorées de bovins, caprins, porcins, ovins, équins, lapins, cochon dingue, dinde dans les cheptels à raison de dix (10) par association d'éleveurs ; | 20,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 20,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| TOTAL SOUS-PROGRAMME 3.3 | 1,875,000.00 | 2,140,000.00 | 2,310,000.00 | 1,460,000.00 | 1,115,000.00 | 8,900,000.00 | 12X | 12X | |
| TOTAL PROGRAMME 3 | 2,660,000.00 | 3,770,000.00 | 4,080,000.00 | 2,530,000.00 | 1,910,000.00 | 14,950,000.00 | 22X | X | 18X |
| PROGRAMME 4 : PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN | | | | | | | | | |
| Sous-PROGRAMME 4.1 : FACILITATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE | | | | | | | | | |
| A4.1.1. : Mise en place et fonctionnement de la commission municipale de l'éducation ; | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 500,000.00 | | X | |

| Programmes / Actions | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | Total | Localisation | | |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|--------------|----|-----|
| | | | | | | | C | CV | Sec |
| A4.1.2. : Plaidoyer et suivi pour la dotation de huit (8) écoles publiques de bibliothèque, laboratoire informatique, laboratoire de sciences, réfectoires ; | 10,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 30,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A4.1.3. : Plaidoyer et suivi auprès du MENFP et des PTF pour la mise en place de 23 salles de classe supplémentaires pour le niveau préscolaire ; | 30,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 10,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A4.1.4. : Plaidoyer et suivi pour l'organisation de séances de formation / recyclage annuel au profit de 341 enseignants sur les approches psychosociales de l'éducation et la gestion de classe ; | 25,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 15,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A4.1.5. : Plaidoyer et suivi pour la construction d'une école professionnelle avec des options en hôtellerie et restauration, pâtisserie, beaux-arts, natation, peinture, technique de construction, technique agricole (aquaculture, production animale et végétale, apiculture) à Dupérier dans la deuxième section Basse-Plaine ; | 20,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 20,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A4.1.6. : Plaidoyer et suivi pour l'adaptation des infrastructures d'enseignement aux personnes à mobilité réduite ; | 15,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 25,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A4.1.7. : Plaidoyer et suivi pour la mise en place d'infirmières au niveau des établissements scolaires ; | 30,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 10,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A4.1.8. : Plaidoyer et suivi pour la mise en place et le fonctionnement de deux (2) centres d'alphabétisation par section communale ; | 10,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 30,000.00 | 250,000.00 | X | | |

| Programmes / Actions | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | Total | Localisation | | |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|--------------|----|-----|
| | | | | | | | C | CV | Sec |
| A4.1.9. : Plaidoyer et suivi pour la rénovation de l'école nationale Mackandal (centre-ville) et l'école nationale de Lassouïse (2 ^{ème} section) ; | 20,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 20,000.00 | 250,000.00 | | X | |
| A4.1.10. : Plaidoyer et suivi pour la rénovation du Lycée National Jacques Roumain de Balan avec la construction d'un auditorium, d'un terrain de basket-ball et le réaménagement de la clôture ; | 10,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 30,000.00 | 250,000.00 | | X | |
| A4.1.11. : Démarques et suivi auprès des PTF pour un appui technique et financier à la rénovation de huit (8) infrastructures scolaires privées en mauvais état (Blaise Pascal, fils canado, le chrétien 3 ^{ème} , École Évangélique Emmanuel, Ouanche Teucheler, Foyer d'encadrement, Confiance en Dieu et Saint-Dominique) ; | 30,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 10,000.00 | 250,000.00 | | X | |
| A4.1.12. : Plaidoyer et suivi pour la mise en place de cantines scolaires dans les écoles de la commune ; | 25,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 15,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A4.1.13. : Démarques et suivi auprès du MENFP, de la DINERA et des PTF pour un appui technique et financier à la mise en place d'une station d'approvisionnement d'eau potable avec système mécanique et à énergie solaire dans vingt (20) écoles de la commune ; | 20,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 20,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A4.1.14. : Plaidoyer et suivi auprès du MENFP pour la conception et la mise en œuvre d'un programme d'appui et de suivi psychologique au niveau des établissements d'enseignements ; | 15,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 25,000.00 | 250,000.00 | X | | |

| Programmes / Actions | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | Total | Localisation | | |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|----|-----|
| | | | | | | | C | CV | Sec |
| A4.1.15. : Démarques et suivi auprès du MENFP, de l'EDH et des PTF pour un appui technique et financier à l'installation d'un système d'énergie renouvelable de capacité minimale de 5000 watts dans chaque école publique ; | 30,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 10,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A4.1.16. : Organisation de compétitions annuelles extrascolaires de génie et de tournois sportifs ; | 250,000.00 | 400,000.00 | 400,000.00 | 400,000.00 | 400,000.00 | 1,850,000.00 | X | | |
| A4.1.17. : Démarques et suivi auprès du MENFP et des PTF pour un appui technique et financier à la mise en place de laboratoires de sciences expérimentales dans huit (8) établissements d'enseignement secondaire ainsi répartis : trois (3) dans la première section, deux (2) dans la deuxième, deux (2) dans la troisième section et un (1) dans la section quatrième pouvant desservir toutes les écoles de la commune avec une structure de gestion ; | 10,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 30,000.00 | 250,000.00 | | | |
| A4.1.18. : Plaidoyer et suivi pour l'acquisition et la mise en circulation de deux (2) ambulances au niveau des centres de santé publics de Robillard et de Morne-Rouge ; | 20,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 20,000.00 | 250,000.00 | | | |
| A4.1.19. : Plaidoyer et suivi pour la mise en place d'un parc de trois ambulances du Centre Ambulancier National (CAN) au niveau de la commune ; | 10,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 30,000.00 | 250,000.00 | X | | |

| Programmes / Actions | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | Total | Localisation | | |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|--------------|----|-----|
| | | | | | | | C | CV | Sec |
| A4.1.20. : Plaidoyer et suivi pour la mise en place et le fonctionnement d'un (1) centre communautaire de santé équipé à Chiron (3 ^{ème} section) et à Port Français (1 ^{ère} section) ; | 30,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 10,000.00 | 250,000.00 | | X | |
| A4.1.21. : Plaidoyer et suivi pour la formation et l'affectation de seize (16) agent-e-s de santé communautaire polyvalent-e-s au niveau des institutions de santé de premier échelon ; | 25,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 15,000.00 | 250,000.00 | | X | |
| A4.1.22. : Plaidoyer et suivi pour l'affectation et la nomination de huit (8) auxiliaire-infirmières au niveau des CCS ; | 20,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 20,000.00 | 250,000.00 | | X | |
| A4.1.23. : Plaidoyer et suivi pour l'affectation de trois agent-e-s de santé communautaire polyvalent-e-s par poste de rassemblement pour le rapprochement des services de planification familiale et de vaccination ; | 15,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 25,000.00 | 250,000.00 | | X | |
| A4.1.24. : Plaidoyer et suivi pour la formation du personnel des établissements de santé de la commune sur le Paquet Essentiel de Service (PES) ; | 30,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 10,000.00 | 250,000.00 | | X | |
| A4.1.25. : Plaidoyer et suivi pour la réalisation de séances de formation / recyclage annuelles du personnel technique soignant, du personnel ambulatoire et du corps paramédical ; | 10,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 30,000.00 | 250,000.00 | | X | |
| A4.1.26. : Plaidoyer et suivi pour le renforcement des laboratoires d'analyse médicale des établissements de santé publics ; | 20,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 20,000.00 | 250,000.00 | | X | |

| Programmes / Actions | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | Total | Localisation | | |
|--|-------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|--------------|----------|------------|
| | | | | | | | C | CV | Sec |
| A4.1.27. : Démarques et suivi auprès de la DINNEPA et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration un schéma communal d'adduction d'eau potable ; | 10,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 30,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A4.1.28. : Plaidoyer et suivi pour la construction d'un système d'approvisionnement d'eau au niveau de la troisième et de la quatrième section et pour la réhabilitation du système d'approvisionnement d'eau du centre-ville ; | 30,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 10,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A4.1.29. : Démarques et suivi auprès de l'administration centrale, de la DINNEPA et des PTF pour un appui technique et financier à la construction de citerne familiales de capacité de 5 000 gallons pour 1 000 ménages avec système de traitements dans les zones difficiles d'accès de Port Français, Gaudin, Bois Cadet, Laporte ; | 25,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 15,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| TOTAL SOUS-PROGRAMME 4.1 | 895,000.00 | 2,660,000.00 | 2,930,000.00 | 1,580,000.00 | 1,035,000.00 | 9,100,000.00 | 18X | X | 10X |
| SOUS-PROGRAMME 4.2 : DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE LOISIRS, DE SPORT ET DE JEUNESSE | | | | | | | | | |
| A4.2.1. : Organisation de compétitions sportives et cérébrales annuelles pour les personnes à mobilité réduite ; | 250,000.00 | 250,000.00 | 250,000.00 | 250,000.00 | 250,000.00 | 1,250,000.00 | X | | |
| A4.2.2. : Plaidoyer et suivi pour l'encadrement psychologique et l'intégration sociale des personnes à mobilité réduite à travers des émissions radiodiffusées et des colloques dans les écoles et les églises ; | 20,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 20,000.00 | 250,000.00 | X | | |

| Programmes / Actions | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | Total | Localisation | | |
|--|------------|--------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|----|-----|
| | | | | | | | C | CV | Sec |
| A4.2.3. : Prise et application de mesures et suivi contre la vulgarisation de musiques indécentes à travers les espaces publics ; | 5,000.00 | 5,000.00 | 5,000.00 | 5,000.00 | 5,000.00 | 25,000.00 | X | | |
| A4.2.4. : Établissement de co-opération avec les médias locaux et nationaux pour la création d'espaces / programmes de promotion culturelle ; | 5,000.00 | 5,000.00 | 5,000.00 | 5,000.00 | 5,000.00 | 25,000.00 | X | | |
| A4.2.5. : Appui à l'organisation d'un colloque annuel de promotion et d'orientation sur les disciplines sportives pour 1 000 jeunes talents ; | 350,000.00 | 350,000.00 | 350,000.00 | 350,000.00 | 350,000.00 | 1,750,000.00 | X | | |
| A4.2.6. : Renforcement du service des équipements collectifs de la Mairie pour une meilleure gestion des espaces de loisirs et sportifs ; | 500,000.00 | 1,000,000.00 | | | | 1,500,000.00 | X | | |
| A4.2.7. : Création d'une table sectorielle de culture et de sport ; | 10,000.00 | 10,000.00 | 10,000.00 | 10,000.00 | 10,000.00 | 50,000.00 | X | | |
| A4.2.8. : Démarques et suivi auprès du Ministère de la culture, de la communication et des PTF pour un appui technique et financier à l'organisation de séances de formation au profit de 100 jeunes en gestion et planification éventuelle ; | 15,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 25,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A4.2.9. : Mise en place d'une structure conjointe entre les autorités locales et les organisations culturelles et sportives de la société civile pour la planification et l'organisation d'activités culturelles et sportives d'envergure communale; | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 500,000.00 | X | | |

| Programmes / Actions | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | Total | Localisation | | |
|--|------------|--------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|----|-----|
| | | | | | | | C | CV | Sec |
| A4.2.10. : Acquisition de matériels et d'équipements d'animation socioculturelle pour faciliter les prestations des organisations / structures socio-culturelles ; | | 2,000,000.00 | | | | 2,000,000.00 | X | | |
| A4.2.11. : Plaidoyer et suivi auprès du Ministère de la Culture et de la Communication pour la construction d'un Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) au niveau de la première section et d'un centre polyvalent au niveau du centre-ville ; | 30,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 10,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A4.2.12. : Plaidoyer et suivi pour la rénovation des centres de loisirs de la troisième et de la quatrième section ; | 10,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 30,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A4.2.13. : Réalisation de campagnes médiatiques et d'évènements promotionnels autour des patrimoines de la commune en prélude aux grands événements locaux et nationaux tels Fête Bois caiman, fête Saint Jacques, fête noël, vacances d'été, de pâques et de noël ; | 150,000.00 | 150,000.00 | 150,000.00 | 150,000.00 | 150,000.00 | 750,000.00 | X | | |
| A4.2.14. : Création d'un comité mixte entre les autorités locales et les acteurs de la société civile pour la planification et l'organisation d'activités de promotion du patrimoine, des métiers d'art et des lettres ; | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 500,000.00 | X | | |
| A4.2.15. : Plaidoyer et suivi pour l'intervention de l'ISPAÑ dans la gestion du patrimoine bâti ; | 20,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 20,000.00 | 250,000.00 | X | | |

| Programmes / Actions | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | Total | Localisation | | |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|----------------------|--------------|-----------|------------|
| | | | | | | | C | CV | Sec |
| A4.2.16. : Création d'un prix annuel des meilleurs artistes et des meilleurs écrivains de la commune ; | 10,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 30,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| TOTAL SOUS-PROGRAMME 4.2 | 1,575,000.00 | 2,450,000.00 | 1,510,000.00 | 1,210,000.00 | 1,105,000.00 | 7,850,000.00 | 12X | 3X | X |
| TOTAL PROGRAMME 4 | 2,470,000.00 | 5,110,000.00 | 4,440,000.00 | 2,790,000.00 | 2,140,000.00 | 16,950,000.00 | 30X | 4X | 11X |
| PROGRAMME 5 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE | | | | | | | | | |
| SOUS-PROGRAMME 5.1 : AMÉLIORATION DES CAPACITÉS DE DESSERTE DES SERVICES PUBLICS | | | | | | | | | |
| A5.1.1. : Mise en place et fonctionnement de structures de planification d'interventions intercommunales avec les municipalités voisines; | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 500,000.00 | X | | |
| A5.1.2. : Réalisation du budget participatif annuel avec les citoyen-e-s et publication du compte administratif annuel de la Mairie ; | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 500,000.00 | X | | |
| A5.1.3. : Plaidoyer et suivi pour l'affectation et la nomination de deux (2) animateurs-trices socio-culturel-les, un-e (1) historien-ne, deux (2) professionnels-les du tourisme dans le service des affaires sociales et culturelles | 30,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 10,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A5.1.4. : Définition et mise en œuvre d'une politique publique d'exploitation et de protection des ressources naturelles, des sites culturels et historiques de la Commune | 200000.00 | 300000.00 | 300000.00 | 100000 | 100000 | 3,700,000.00 | X | | |

| Programmes / Actions | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | Total | Localisation | | |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|----------------------|--------------|----|-----|
| | | | | | | | C | CV | Sec |
| A5.1.5. : Réalisation de rencontres de suivi pour la formalisation, la mise en place et le fonctionnement d'une structure de coopération décentralisée avec d'autres communes dont celle de Villa Real; | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 500,000.00 | X | | |
| A5.1.6. : Appui à la structuration et au renforcement de la Société Civile; | 200,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 50,000.00 | 50,000.00 | 500,000.00 | X | | |
| A5.1.7. : Création et fonctionnement du Conseil de Gouvernance Communale (CGC) de concertation et de collaboration entre les autorités des collectivités locales ; | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 500,000.00 | X | | |
| A5.1.8. : Mise en place et fonctionnement du CDC/CMO ; | 1,000,000.00 | 1,000,000.00 | 1,000,000.00 | 1,000,000.00 | 1,000,000.00 | 5,000,000.00 | X | | |
| A5.1.9. : Renforcement des capacités organisationnelles du CDC/CMO ; | 1,500,000.00 | 3,000,000.00 | 2,500,000.00 | 2,000,000.00 | 1,000,000.00 | 10,000,000.00 | | | |
| A5.1.10. : Plaidoyer et suivi pour le renforcement de l'ALJ au niveau de la Commune ; | 20,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 20,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A5.1.11. : Renforcement des capacités du service de fiscalité et numérisation de la base de données fiscales de la Mairie ; | 500,000.00 | | | | | 500,000.00 | X | | |
| A5.1.12. : Réalisation d'une campagne de mobilisation fiscale ; | 500,000.00 | 500,000.00 | | | | 1,000,000.00 | X | | |
| A5.1.13. : Réalisation d'audits annuels au sein des différents services municipaux et de l'administration municipale | 10,000.00 | 10,000.00 | 10,000.00 | 10,000.00 | 10,000.00 | 50,000.00 | X | | |
| A5.1.14. : Réalisation de séances d'audience publiques annuelles par la Mairie ; | 150,000.00 | 150,000.00 | 150,000.00 | 150,000.00 | 150,000.00 | 750,000.00 | X | | |
| TOTAL SOUS-PROGRAMME 5.1 | 4,510,000.00 | 5,620,000.00 | 7,340,000.00 | 3,790,000.00 | 2,740,000.00 | 24,000,000.00 | 13X | | |

| Programmes / Actions | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | Total | Localisation | | |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|----------------------|--------------|----------|-----|
| | | | | | | | C | CV | Sec |
| SOUS-PROGRAMME 5.2 : RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION DES ORGANISATIONS ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE | | | | | | | | | |
| A5.2.1. : Réalisation de séances de formation en renforcement organisationnel et en leadership au profit des Organisations Communautaires de Base (OCB) | | 250,000.00 | | | | 250,000.00 | X | | |
| A5.2.2. : Appui et facilitation des procédures de légalisation des organisations communautaires de base et mise en place des espaces communautaires dans les sections communales facilitant leur fonctionnement ; | 250,000.00 | 250,000.00 | 250,000.00 | 250,000.00 | 250,000.00 | 1,250,000.00 | | X | |
| A5.2.3. : Appui et facilitation des procédures de légalisation des organisations communautaires de base ; | 250,000.00 | 250,000.00 | | | | 500,000.00 | X | | |
| A5.2.4. : Appui à la fédération des organisations communautaires de base ; | | | 100,000.00 | | | 100,000.00 | X | | |
| A5.2.5. : Organisation d'un colloque annuel et des rencontres sectorielles entre les organisations et les autorités locales ; | | | 100,000.00 | | | 100,000.00 | X | | |
| A5.2.6. : Organisation d'ateliers de concertation entre les OCB, ONG et les collectivités sur les initiatives de développement de la commune ; | 250,000.00 | 250,000.00 | 250,000.00 | 250,000.00 | 250,000.00 | 1,250,000.00 | X | | |
| TOTAL SOUS-PROGRAMME 5.2 | 750000 | 1000000 | 700000 | 500000 | 500000 | 3450000 | 5X | X | |
| TOTAL PROGRAMME 5' | 5,260,000.00 | 6,620,000.00 | 8,040,000.00 | 4,290,000.00 | 3,240,000.00 | 27,450,000.00 | 18X | X | |

| Programmes / Actions | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | Total | Localisation | | | | | | | | |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|------------|-----|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | C | CV | Sec | | | | | | |
| PROGRAMME 6 : PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DE GENRE ET GARANTIE DES DROITS FONDAMENTAUX DE LA PERSONNE | | | | | | | | | | | | | | | |
| SOUS-PROGRAMME 6.1 : PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DE GENRE ET FACILITATION DE LA PARTICIPATION DES FEMMES DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET SOCIAL DE LA COMMUNE. | | | | | | | | | | | | | | | |
| A6.1.1. : Réalisation d'une campagne de sensibilisation de la population contre la violence basée sur le genre ; | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 500,000.00 | X | | | | | | |
| A6.1.2. : Plaidoyer et suivi pour l'octroi de bourses d'études classiques et professionnelles annuellement sur base de concours à cent (100) jeunes filles de ménages à faibles revenues | 30,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 10,000.00 | 250,000.00 | 250,000.00 | X | | | | | | | |
| A6.1.3. : Plaidoyer et suivi pour la conception et la mise en œuvre d'un module de formation sur le genre et l'inclusion sociale au niveau des écoles ; | 20,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 20,000.00 | 250,000.00 | 250,000.00 | X | | | | | | | |
| A6.1.4. : Appui la réalisation d'activités de promotion du genre et des droits humains ; | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 500,000.00 | 500,000.00 | X | | | | | | | |
| A6.1.5. : Organisation d'un forum annuel de femmes leaders ; | 250,000.00 | 250,000.00 | 250,000.00 | 250,000.00 | 250,000.00 | 1,250,000.00 | 1,250,000.00 | X | | | | | | | |
| A6.1.6. : Appui à la réalisation de rencontres d'affaires avec les investisseurs au profit des femmes; | 50,000.00 | 50,000 | | | | 100,000.00 | 100,000.00 | X | | | | | | | |
| A6.1.7. : Appui à la mise en réseau des femmes entrepreneures pour le développement des relations commerciales ; | 100,000.00 | | | | | 100,000.00 | 100,000.00 | X | | | | | | | |
| A6.1.8 : Sensibilisation et formation des leaders sur la problématique des rapports sociaux de sexe et l'équité de genre ; | 375,000.00 | 750,000.00 | 625,000.00 | 500,000.00 | 250,000.00 | 2,500,000.00 | 2,500,000.00 | X | | | | | | | |

| Programmes / Actions | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | Total | Localisation | | |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|----------------------|--------------|----|-----|
| | | | | | | | C | CV | Sec |
| A6.1.9 : Appui pour la participation des femmes à la vie citoyenne, aux compétitions électORALES et aux instances de décisions à l'échelle communale ; | 750,000.00 | 1,500,000.00 | 1,250,000.00 | 1,000,000.00 | 500,000.00 | 5,000,000.00 | X | | |
| A6.1.10. Plaidoyer et suivi auprès du MCFDF pour un appui et le renforcement des capacités techniques et financières des organisations de femmes et de jeunes filles à l'échelle communale ; | 10,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 30,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A6.1.11 : Plaidoyer et suivi auprès du MCFDF pour un appui à l'organisation de formations pour les commerçant-e-s de la commune en matière de gestion et d'entrepreneuriat ; | 30,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 10,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A6.1.12. Plaidoyer et suivi auprès du MEF et du MCFDF pour un appui financier aux activités économiques facilitant l'autonomisation des jeunes et des femmes ; | 25,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 15,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A6.1.13. Plaidoyer et suivi auprès du MEF et du MCFDF pour l'organisation de 2 séances de formation en gestion d'entreprise, en entrepreneuriat et économie au bénéfice de commerçant-e-s, des organisations de femmes et de jeunes filles ; | 20,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 20,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| TOTAL SOUS-PROGRAMME 6.1 | 1,860,000.00 | 3,230,000.00 | 2,865,000.00 | 2,190,000.00 | 1,305,000.00 | 11,450,000.00 | 13X | | |
| SOUS-PROGRAMME 6.2 : AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE LA JUSTICE ET ÉTABLISSEMENT D'UN CLIMAT SOCIAL SÉCURITAIRE | | | | | | | | | |
| A6.2.1 : Mise en place et fonctionnement de la Commission Municipale de Sécurité ; | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 100,000.00 | 500,000.00 | X | | |

| Programmes / Actions | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | Total | Localisation | | |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|----|-----|
| | | | | | | | C | CV | Sec |
| A6.2.2. : Plaidoyer et suivi pour la construction d'un (1) sous-commissariat équipé au niveau de la première section Morne-Rouge et la mise en place d'antennes de police équipées dans la troisième et la quatrième section Bassin-Diamant ; | 30,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 10,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A6.2.3. : Démandes et suivi auprès de l'ISBR et des PTF pour un appui technique et financier à la prise en charge des enfants de rues ; | 10,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 30,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A6.2.4. : Plaidoyer et suivi pour l'augmentation de l'effectif de policiers affecté à la commune ; | 10,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 30,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A6.2.5. : Organisation de campagnes de sensibilisation annuelles sur les droits et les devoirs du citoyen et de la citoyenne ; | 150,000.00 | 150,000.00 | 150,000.00 | 150,000.00 | 150,000.00 | 750,000.00 | X | | |
| A6.2.6. Organisation de séances de sensibilisation mensuelle sur les droits de l'enfance et des minorités sexuelles à l'échelle communale; | | 9,600.00 | 24,000.00 | 28,800.00 | 33,600.00 | 96,000.00 | X | | |
| A6.2.7. Plaidoyer et suivi auprès de la Secrétairerie d'Etat pour l'intégration des Personnes Handicapées (SEIPH) en vue de l'adoption de dispositifs de protection et d'encadrement financier des personnes à mobilité réduite de la commune au niveau des institutions à l'échelle communale ; | 15,000.00 | 80,000.00 | 90,000.00 | 40,000.00 | 25,000.00 | 250,000.00 | X | | |
| A6.2.8. Plaidoyer et suivi pour l'adaptation des bâtiments publics et privés aux personnes en situation d'handicap au niveau des sections et au centre-ville ; | 20000 | 80000 | 90000 | 40000 | 20000 | 250,000.00 | X | | |

| Programmes / Actions | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | Total | Localisation | | |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------|-----------------------|--------------|----------|------------|
| | | | | | | | C | CV | Sec |
| A6.2.9. Sensibilisation de la population pour la lutte contre la domesticité et l'exploitation sexuelle des enfants au niveau communal ; | | 100,000,000 | 250,000,000 | 300,000,000 | 350,000,000 | 1,000,000,000 | X | | |
| A6.2.10. Plaidoyer et suivi auprès du MENFP et du MAST pour l'éaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication sur l'éducation et organisation de causeries semestrielles sur la déperdition scolaire et la domesticité ; | 20,000,00 | 60,000,00 | 90,000,00 | 50,000,00 | 30,000,00 | 250,000,00 | X | | |
| A6.2.11. Plaidoyer et suivi auprès du MENFP et du MAST pour un appui financier par des allocations mensuelles aux enfants des familles monoparentales en situation de pauvreté à l'échelle communale; | 10,000,00 | 65,000,00 | 85,000,00 | 50,000,00 | 40,000,00 | 250,000,00 | X | | |
| A6.2.12. Plaidoyer et suivi pour la lutte contre l'intolérance et la stigmatisation envers les minorités et les organisations de droits humains à l'échelle communale ; | 20,000,00 | 80,000,00 | 90,000,00 | 40,000,00 | 20,000,00 | 250,000,00 | X | | |
| A6.2.13. Organisation d'activités pour l'intégration et l'implication des personnes à mobilité réduite dans la vie politique, sociale, économique et culturelle ; | 1,500,000,00 | 3,000,000,00 | 2,500,000,00 | 2,000,000,00 | 1,000,000,00 | 10,000,000,00 | X | | |
| TOTAL SOUS-PROGRAMME 6.2 | 1,835,000,00 | 3,964,600,00 | 3,739,000,00 | 2,918,800,00 | 1,838,600,00 | 14,346,000,00 | 12X | X | |
| TOTAL PROGRAMME 6 | 3,745,000,00 | 7,194,600,00 | 6,604,000,00 | 5,108,800,00 | 3,143,600,00 | 25,796,000,00 | 25X | X | |
| COUT TOTAL DU PLAN D'INVESTISSEMENT (P1+P2+P3+P4+P5+P6) | 24,665,000,00 | 50,339,600,00 | 54,724,000,00 | 36,358,800,00 | | 186,821,000,00 | | | 63X |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Ateliers de Programmation financière / 2021

4.5.3

RÉSUMÉ DU PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENT

En résumé, le Plan quinquennal d'investissement couvre 14 champs d'intervention dans les domaines de l'organisation et de la structuration spatiale, de l'environnement, de l'économie, des services de base et de la gouvernance. L'enveloppe budgétaire prévue par domaine est de 31.86 % pour la restructuration et l'aménagement du territoire communal, de 22.56 % pour le renforcement et la pérennisation de la résilience du territoire, de 8.00 % pour la restructuration et le développement de l'économie locale, 9.07 % pour la promotion du développement humain et social, 14.69 % pour la restructuration des institutions et l'amélioration de la gouvernance et 13.81% finalement pour la promotion de l'équité de genre, l'inclusion et la justice sociale.

Par ailleurs, les prévisions de financement allouées à chacun de ces champs sont ainsi réparties : Planification et définition d'un cadre de gestion intégrée du territoire : 0.94% ; Organisation du territoire et renforcement du capital spatial de la commune : 29.40 % ; Maitrise du développement urbain et promotion de la qualité de l'habitat : 1.53 %; Préservation du patrimoine naturel et écologique du territoire : 1.23 % ; Amélioration des conditions d'hygiène publique et de l'assainissement de l'espace : 4.09%; Renforcement des capacités d'adaptation des communautés et de la résilience du territoire : 17.24 % ; Développement des finances et création de conditions propices aux investissements :

0.56 % ; Valorisation du patrimoine, développement du tourisme et appui à la créativité : 2.68 % ; Amélioration de la croissance des secteurs traditionnels de l'économie : 4.76 % ; Facilitation de l'accès aux services sociaux de base : 4.87 % ; Développement des infrastructures de loisirs, de sport et de jeunesse : 4.20 % ; Amélioration des capacités de desserte de services des institutions publiques : 12.85 % ; Renforcement de la participation des organisations et de la société civile au développement local : 1.85 % ; Facilitation de l'égalité de genre et de la participation des femmes dans le développement économique, politique et social de la commune : 6.13% ; Amélioration de la qualité de la justice et établissement d'un climat social sécuritaire : 7.68% ;

En termes d'impacts, 63.16% (132) des investissements au niveau des sous-programmes auront un impact sur toute l'étendue du territoire communal contre 6.70% (14) sur le centre urbain et 30.14% (63) sur les sections communales. A noter que le financement des actions du PCD dépend des projections de mobilisation de ressources propres à partir des budgets annuels de la commune et d'autres sources potentielles de financement auprès de l'administration centrale, des partenaires de la coopération internationale et des acteurs économiques du secteur privé des affaires.

En ce sens, les efforts d'investissement propre des collectivités sont estimés à 34.87

% de l'ensemble du financement nécessaire pour le PCD, soit 65,144,482.⁷⁰Gourdes. Par ailleurs, la collectivité entend entreprendre des démarches de mobilisation et de collecte de fonds auprès d'autres acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire. Ainsi, les contributions à rechercher auprès de l'administration centrale s'élèvent à 33.94%, ce qui représente 63,407,047.⁴⁰ Gourdes. Celles à rechercher auprès des organismes de la coopération internationale sont évaluées à 14.68%, soit 27,425,322.⁸⁰ Gourdes. Tandis que les apports attendus des acteurs économiques du secteur privé des affaires et des organisations de

la société civile plafonnent à 30,844,147.¹⁰ Gourdes, ce qui donne une proportion de 16.51 %.

Les sources externes sont donc prises en compte dans une perspective de plaidoyer et de démarches qui seront réalisés par les acteurs locaux en raison des faibles moyens techniques et financiers de la Municipalité. Toutefois, elles restent aléatoires vu les difficultés d'estimation des fonds mobilisables et du manque de garantie de leur mobilisation en absence de tout engagement formel avalisé par des lettres d'intention ou assuré par des programmes d'investissement public.

| Axes d'intervention du Plan Communal de Développement | | Financement proposé de 2022-2027 en millions de Gourdes | | Sources cibles de financement potentiel | | Impacts | |
|--|---|---|-------------|---|-------------|------------|-------------|
| Objectifs | Champs d'investissement | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | Total |
| THÈME 1 : RESTRUCTURATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAL | | | | | | | |
| Planifier et définir un cadre de gestion intégrée du territoire | Planification du développement et structuration du territoire | 375000.00 | 725000.00 | 650000.00 | 0.00 | 0.00 | |
| Organiser le territoire et renforcer le capital spatial de la commune | Voies de communication, télécommunications et énergie | 4560000.00 | 15400000.00 | 16680000.00 | 12970000.00 | 5310000.00 | 54920000.00 |
| Maitriser le développement urbain et promouvoir la qualité de l'habitat | Urbanisation, habitat et logement, Cadastre, système foncier et propriété | 465000.00 | 870000.00 | 710000.00 | 480000.00 | 330000.00 | 2855000.00 |
| Total Domaine I | | 5400000.00 | 16995000.00 | 18040000.00 | 13450000.00 | 5640000.00 | 59525000.00 |
| THÈME 2 : RENFORCEMENT ET PÉRENNAISATION DE LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE | | | | | | | |
| Préserver le patrimoine naturel et écologique du territoire | Biodiversité, écosystèmes terrestre et aquatique | 365000.00 | 570000.00 | 610000.00 | 410000.00 | 345000.00 | 2300000.00 |
| Améliorer les conditions d'hygiène publique et l'assainissement de l'espace | Hygiène publique, Gestion des déchets et assainissement | 2780000.00 | 1260000.00 | 1280000.00 | 1180000.00 | 1150000.00 | 7650000.00 |
| Domaine II : Environnement | | | | | | | |

| THÈME 5 : RESTRUCTURATION DES INSTITUTIONS ET AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE | | | | | | | | | |
|---|--|---|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|----------|---------|
| Améliorer les capacités de desserte des services des institutions publiques | Institutions, expertises et services, Fiscalité et finances locales | 4510000 | 5620000 | 7340000 | 3790000 | 2740000 | 24000000 | 3X | 3X |
| Renforcer la participation des organisations et de la société civile au développement local | Organisations et société civile, Partenariats, coopération locale et étrangère | 750000 | 1000000 | 700000 | 500000 | 3450000 | 3X | 2X | X |
| Total Domaine V | Total Domaine V | 5260000 | 6620000 | 8040000 | 4290000 | 27450000 | 3240000 | 6X | X |
| THÈME 6 : PROMOTION DE L'ÉQUITÉ DE GENRE, L'INCLUSION ET LA JUSTICE SOCIALE | | | | | | | | | |
| Domaine VI: Gouvernance | Faciliter l'égalité de genre et la participation des femmes dans le développement économique, politique et social de la commune. | Empowerment et autonomisation des femmes, Intégration économique, politique et sociale des femmes | 1860000 | 3230000 | 2865000 | 2190000 | 1305000 | 11450000 | X |
| Domaine VI: Genre et justice sociale | Améliorer la qualité de la justice et établir un climat social sécuritaire | Protection civile et sécurité sociale, Minorités et inclusion sociale, Justice, droits humains, sécurité des personnes et des biens | 1885000 | 3964600 | 3739000 | 2918800 | 1838600 | 14346000 | 5X |
| Total Domaine VI | Total Domaine VI | 3745000 | 7194600 | 6604000 | 5108800 | 3143600 | 25796000 | 6X | 7X |
| Total Plan d'investissement (D1+D2+D3+D4+D5+D6) | Total Plan d'investissement (D1+D2+D3+D4+D5+D6) | 24665000.00 | 50339600.00 | 54724000.00 | 31250000.00 | 20733600.00 | 186821000.00 | 38X | 37X |
| Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Ateliers de Programmation financière / 2021 | Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Ateliers de Programmation financière / 2021 | | | | | | | 16X | 18X |
| | | | | | | | | 132X | 14X |
| | | | | | | | | 63X | 63X |
| | | | | | | | | 100.00% | 100.00% |
| | | | | | | | | 13.81% | 13.81% |

5.

MISE EN ŒUVRE

Il demeure incontestable que la réalisation des objectifs du PCD dans le contexte actuel ne sera qu'une utopie sans la conjugaison d'un ensemble de conditions essentielles dont la plus importante est la volonté politique réelle des autorités locales et centrales. Au niveau de la commune, cette volonté se traduit par la mise en application d'une série de mesures d'ordre politique, économique et social orientées dans le sens du développement de la commune.

5.1. MESURES POLITIQUES

L'atteinte des objectifs du PCD exige aux autorités locales en tant que garantes du développement de la commune de prendre des dispositions nécessaires pour orienter les actions, lesquelles doivent être insérées dans une démarche collective et prospective devant garantir leur implémentation en lien avec le schéma de développement global de la commune. Il s'agit de dispositions en relation avec des enjeux de politiques publiques et des difficultés éventuelles liées aux problématiques de développement en vue de faciliter la réussite des interventions en tenant compte des réalités du terrain et des leçons du passé.

- Mesure 1 : Coordonner les actions de développement
- Mesure 2 : Développer des coopérations et des partenariats
- Mesure 3 : Travailler en équipe et déléguer des pouvoirs
- Mesure 4 : Communiquer et rendre compte
- Mesure 5 : Démarcher auprès des autorités centrales et défendre le PCD
- Mesure 6 : Renforcer les capacités financières des collectivités



MESURE 1 : COORDONNER LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT

La coordination des actions de ce PCD constitue une pierre angulaire du processus. La mise en œuvre de ces actions fait l'obligation d'une coordination stricte pour orchestrer les initiatives. La matérialisation des objectifs du PCD est sous la responsabilité du Conseil de Développement Communal (CDC), structure légalement constituée et émanant du conseil municipal ayant pour but principal de favoriser la participation et le développement local.

En effet, pour assumer cette lourde responsabilité, en plus des marches à suivre préétablies par la loi, d'autres dispositions sont prises. Il s'agit d'abord de la création d'un espace de dialogue entre les différents organismes étatiques et/ou civils de développement. Cet impératif constitue une case de départ dans l'opérationnalisation du PCD. En ce sens, il s'avère important qu'un dialogue constant se nourrisse entre les élus locaux et le CDC, les élus locaux avec les opérateurs publics / privés et les acteurs de développement pour converger les actions du PCD.

Le CDC a la charge de surveiller la mise en œuvre des actions de développement et leur articulation avec le PCD. Toutefois, le conseil municipal juge nécessaire de renforcer son administration par l'intégration de techniciens / techniciennes capables d'appuyer l'administration municipale et d'utiliser des outils de suivi de l'exécution et d'évaluation des actions.

MESURE 2 : DÉVELOPPER DES COOPÉRATIONS ET DES PARTENARIATS

La dynamique de développement nécessite une mise en commun des compétences et des moyens. Des ressources complémentaires tant humaines que matérielles seront recherchées au sein du territoire communal et ailleurs. En ce sens, la collectivité entend développer des coopérations de partenariat avec les acteurs de développement sur plusieurs thématiques spécifiques qui rassemblent les problématiques de la commune.

Il s'agit donc, de collaborer avec les Organisations Communautaires de Base (OCB), de développer des intercommunalités, des coopérations décentralisées, des collaborations avec les ministères sectoriels et les Services Déconcentrés de l'État qui font partie intégrante du CDC. En ce sens, la Mairie décide désormais de les inviter à participer, en tant que parties prenantes, à l'élaboration du budget annuel de la commune. De plus, il conviendra de drainer les contributions de la coopération internationale vers la réalisation des projets du PCD

et d'orienter la coopération décentralisée vers des accords au service des projets du PCD.

MESURE 3 : TRAVAILLER EN ÉQUIPE ET DÉLÉGUER DES POUVOIRS

L'unicité de l'état exige que la municipalité concorde avec l'administration centrale et les élus communaux suivant les principes de subsidiarité. La commune juge nécessaire que la conception des politiques publiques et leur mise en œuvre soient l'œuvre et le centre d'intérêt de toutes les parties prenantes du développement de la commune.

Ainsi, le conseil municipal décide que les idées portées par les autorités seront l'objet de résultats des travaux largement concertés et adoptés par les acteurs aux différentes échelles. De ce fait, la collectivité entend partager certaines responsabilités et faire des répartitions de tâches précises ou regard de la loi pour améliorer ses performances et obtenir de meilleurs résultats. Il devrait être de même pour l'administration centrale qui doit faire montre d'une volonté réelle de transfert de pouvoirs pour une décentralisation fonctionnelle.

MESURE 4 : COMMUNIQUER ET RENDRE COMPTE

Le conseil municipal juge nécessaire d'inspirer confiance aux mandants et de proje-

ter l'image de dirigeants honnêtes et crédibles. La communication et la reddition de compte sont deux éléments primordiaux à l'établissement de ce climat de confiance dans la gouvernance de la commune. Ainsi les mandants seront informés et vont être au cœur des décisions. En effet, la communication se portera surtout sur les actions et la gestion de l'administration à partir de l'organisation de fora et d'audiences publiques selon un calendrier bien défini.

MESURE 5 : DÉMARCHER AUPRÈS DES AUTORITÉS CENTRALES ET DÉFENDRE LE PCD

Vu ses limites en termes d'autonomie financière et un déficit de pouvoir normatif, la collectivité décide d'entreprendre des initiatives pour matérialiser et défendre le PCD. À cet effet, les autorités entendent miser sur leurs relations personnelles, l'engagement d'un dialogue constructif avec l'Exécutif pour faciliter le transfert de fonds par les ministères sectoriels et d'autres entités à la commune et aux sections communales, ainsi que la négociation avec les parlementaires pour le support des cahiers de charge de la commune.

MESURE 6 : REFORCER LES CAPACITÉS FINANCIÈRES DES COLLECTIVITÉS

En matière de finance locale, la commune a de fortes potentialités, mais malheureusement sous-exploitées. Le renforcement des capacités financières de la commune serait un atout majeur qui permettrait à la municipalité de financer les actions du PCD. Par conséquent, les autorités locales jugent nécessaire de sensibiliser et d'encourager les contribuables à payer leurs impôts, d'assurer le recouvrement forcé et de mettre en place des dispositions pour améliorer le rendement des autres sources de revenus non fiscaux comme: les redevances sur les services publics, les droits pour les concessions, les permis etc.

La municipalité décide également d'améliorer la transparence dans la gestion financière par la rationalisation de la gestion des ressources financières de la commune en limitant les dépenses de fonctionnement à 40 % du budget municipal, selon les prescrits de l'arrêté du 26 janvier 2017. En outre, elle entend faire des plaidoyers pour obtenir des fonds communaux tel le FGDCT et alimenter le budget des sections communales à hauteur de 25 % des taxes communales.

5.2. MESURES ÉCONOMIQUES

L a municipalité opte pour la dynamisation de l'économie communale à travers trois champs de mesures susceptibles d'encourager les investissements et le développement de l'économie de la commune, de développer des coopérations et du partenariat et de faciliter les mécanismes et la mise en place de structures pour les investissements et les services.

- › Mesures 1 : Encourager les investissements et le développement de l'économie de la commune
- › Mesures 2 : Développer des coopérations et des partenariats
- › Mesures 3 : Faciliter les mécanismes et la mise en place de structures pour les investissements et les services



MESURES 1 : ENCOURAGER LES INVESTIS- SEMENTS ET LE DÉVELOPPE- MENT DE L'ÉCONOMIE DE LA COMMUNE

Le conseil municipal entend prendre des mesures incitatives et faire de la promotion pour attirer l'investissement. En ce sens, la municipalité juge nécessaire de créer un climat sécuritaire, de développer des partenariats public-privé, de définir des protocoles de cofinancement, de démarcher pour des emprunts publics ou privés dans le but de financer des projets d'investissement publics ou mixtes ainsi que des startups innovants et viables. Elle s'engage aussi à entreprendre des actions de lobby autour des potentiels économiques de la commune dans les secteurs de la pêche, du

tourisme, de l'agriculture, à encourager les investissements étrangers et de la diaspora dans les filières porteuses en promouvant les facteurs de production par la disponibilité de la main d'œuvre, du capital foncier, en logement et de l'énergie, comme catalyseurs d'investissement.

À cet effet, elle entend identifier les potentialités de chaque zone pour créer des pôles économiques, encourager la production des matières premières, renforcer les équipements / infrastructures économiques de la commune et discuter avec la DGI sur des exonérations fiscales et des mesures incitatives pour l'investissement.

Elle entend aussi réaliser des activités de plaidoyer pour la création d'un fond de crédit et d'investissement agricole et démarcher parallèlement auprès des institutions

de finances, de microcrédits, des banques, des coopératives pour faciliter l'accès au crédit incitatif aux producteurs agricoles et aux opérateurs touristiques à des taux préférentiels.

MESURES 2 : DÉVELOPPER DES COOPÉRATIONS ET DES PARTENARIATS

Le conseil municipal compte développer des partenariats avec les acteurs de développement sur des thématiques spécifiques, développer des intercommunalités, des coopérations décentralisées et des partenariats avec les Organisations Communautaires de Base et les services déconcentrés de l'État. Il entend ainsi promouvoir les potentialités communales au niveau de la coopération internationale, établir des pôles territoriaux de développement économique et appuyer la création de coopératives de développement. En outre, il décide de développer des collaborations avec les universités dans l'organisation de forums économiques et la mise à jour de projets innovants.

MESURES 3 : FACILITER LES MÉCANISMES ET LA MISE EN PLACE DE STRUCTURES POUR LES INVESTISSEMENTS ET LES SERVICES

La municipalité entend appuyer la mise en place de centres de production de semences de qualité et de banques communautaires de semences agricoles. Dans le même sens, elle juge nécessaire de réaliser des acrivités de plaidoyer et de suivi auprès du MARNDR pour le renforcement et la mise en place de systèmes d'irrigation, de mécanismes d'assurance ainsi que de fonds de couverture et de garantie sur les récoltes.

Elle compte aussi faciliter l'intégration des producteurs sur les marchés locaux et internationaux pour écouler les denrées, rechercher des débouchés pour les PME/PMI au niveau local et national, puis encourager la mise en association et en réseau des paysans et groupements évoluant dans la pêche, l'élevage et l'agriculture.



5.3. MESURES SOCIALES

Sur le plan social, Le Conseil Municipal adopte aussi une série de mesures pour faciliter la mise en œuvre de certaines actions à réaliser dans le cadre du Plan Communal de Développement. Ainsi donc les mesures sont les suivantes.

- › Mesure 1 : Mobiliser les forces vives de la commune
- › Mesure 2 : Organiser et aménager le territoire communal
- › Mesure 3 : Étendre les services sociaux sur le territoire
- › Mesure 4 : Favoriser l'éducation citoyenne



MESURE 1 : MOBILISER LES FORCES VIVES DE LA COMMUNE

La collectivité, dans sa perspective de développement de la commune dispose de politiques sociales sur lesquelles elle s'appuie pour orienter les actions de développement de la commune par la mobilisation des forces vives, l'organisation du territoire communal, l'extension des services sociaux et l'éducation citoyenne. Le conseil municipal réalise que les forces vives de la commune doivent s'approprier des actions du PCD, s'impliquer et participer dans leur mise en œuvre. En ce sens, le conseil décide de créer des espaces de dialogue pour informer et impliquer les différentes structures sociales, économiques et politiques ainsi que les leaders dans les décisions communales. Le conseil municipal juge opportun de développer un discours de solidarité au cours des grands moments de la vie communale telles que les fêtes nationales et les fêtes patronales tout en restant à l'écoute

de la population par l'ouverture d'espaces de concertation et l'exploitation des facilités offertes par les NTIC pour une mobilisation de masse.

L'implication de la société civile se fera par sa sensibilisation sur les conduites civiques, exemplaires et responsables. Et, pour optimiser la capacité d'intervention de la société civile, il est décidé d'appuyer les organisations œuvrant dans le domaine social et économique. Finalement des dispositions seront prises pour faciliter des rapports cordiaux entre les OCB, les leaders politiques et le secteur privé des affaires.

MESURE 2 : ORGANISER ET AMÉNAGER LE TERRITOIRE COMMUNAL

Le conseil municipal réalise qu'il a la responsabilité de l'organisation spatiale du territoire et qui est un enjeu majeur dans le processus de développement de la com-

mune. Conscient de cette prérogative, la municipalité entend aménager l'espace communal en respectant les principes de l'aménagement du territoire au cours des interventions.

D'abord, il entend s'assurer que les différentes couches de la société s'approprient des initiatives et prendre des mesures transitoires pour corriger l'incohérence territoriale et éliminer les maux spatiaux. Ensuite, il entend ordonner et contrôler les interventions sur le territoire en garantissant une répartition équitable des services vers la construction d'un espace résilient et intelligent grâce à l'élaboration d'outils de planification et de développement spatial qu'il juge nécessaire de mettre en application.

MESURE 3 : ÉTENDRE LES SERVICES SOCIAUX SUR LE TERRITOIRE

Les autorités locales (CM, CASEC) décident d'agir dans leurs domaines de compétences en toute intégralité pour répondre aux aspirations des communautés et de faire du plaidoyer auprès de l'administration centrale pour que les services déconcentrés détiennent des moyens afin d'étendre et d'améliorer les services offerts à la population de façon équitable et qualitative. Elles décident, en outre d'accompagner les services déconcentrés, tels que la police, l'EDH et la DINEPA, dans leurs différentes interventions au niveau de l'espace communal.

MESURE 4 : FAVORISER L'ÉDUCATION CITOYENNE

Le conseil municipal réalise que la perte de conscience collective et la méconnaissance des droits et des devoirs chez la plupart des citoyennes et des citoyens restent des handicaps qui ralentissent le développement de la commune. Par conséquent, la municipalité entend prendre des dispositions pour favoriser l'éducation citoyenne. Elle décide, en effet, de réaliser des campagnes d'éducation sur les droits et devoirs du / de la citoyen-e, la protection de l'environnement, le civisme et les responsabilités envers la commune en vue de rehausser l'engagement civique et d'aboutir à une métamorphose des comportements. Elle entend organiser des regroupements de quartiers et planifier des séances de formation sur les valeurs démocratiques et le respect des droits fondamentaux.

De plus, elle compte encourager l'implication des citoyens dans les affaires publiques, mettre en œuvre l'action civique par l'organisation d'évènements, de compétitions et d'activités visant à exprimer l'importance de la solidarité populaire.

Elle décide en outre de travailler avec le ministère de l'éducation pour la réintroduction de cours de civisme et d'éducation à la citoyenneté aux niveaux primaire et fondamental en s'associant avec les radios, les chaînes de télévision pour diffuser des messages conçus en matière de bonnes pratiques du citoyen et de la citoyenne.

5.4. MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE

L e résultat escompté du PCD de la commune de Plaine-du-Nord ne sera obtenu que par une bonne collaboration entre tous les acteurs ainsi que par la mobilisation de ses ressources propres et l'exploitation de son potentiel. Cela devra faire l'objet d'un jeu d'ensemble qui doit être bien orchestré dans la mise en œuvre du PCD. La participation de tous les acteurs est nécessaire, cependant chacun a sa vision et ses propres intérêts. Toutefois, leur logique d'action devra être cohérente et se converger vers l'objectif du PCD en s'alignant aux grandes orientations de développement de la commune. En d'autres termes, il faudrait que les actions qui seront entreprises soient en harmonie avec la vision de développement de la commune.

CADRE INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCD

La nature interdépendante des actions du PCD exige une participation qui doit se faire de manière structurée et ordonnée pour pouvoir atteindre de bons résultats. Il est important que la mise en œuvre du PCD s'inscrive dans un cadre institutionnel tant au niveau stratégique qu'au niveau opérationnel. Par conséquent, la structuration du processus de mise en œuvre participative se fait à deux niveaux :

Niveau stratégique : Le montage du PCD revient au conseil municipal qui a aussi la responsabilité de son exécution. Cependant sa mise en œuvre est sous le compte du Conseil de Développement Communal (CDC) en se référant au décret de 2006 portant sur l'organisation et le fonctionnement de la collectivité municipale ou le Comité

de Mise en Œuvre (CMO) suivant le cadre méthodologique du Ministère de la planification. Le CDC/CMO joue un rôle décisif dans la mise en œuvre du Plan Communal de Développement.

Niveau opérationnel : Le CDC/CMO comprend des instances statutaires : Un Comité exécutif, un Comité de suivi et d'évaluation et des instances techniques. Il est coiffé par le Comité exécutif. Ce comité s'est doté d'un secrétariat permanent et d'un bureau exécutif administré par un agent exécutif qui assure son administration quotidienne sous la supervision directe du secrétaire du Comité exécutif et assure la planification et le suivi des actions décidées par le CDC et précisées par le Comité exécutif qui devra aussi assurer l'implication des acteurs techniques et financiers dans la réalisation des actions. Sous le leadership du Conseil Communal, le Comité exécutif du CDC/CMO devra :

- ▶ Planifier les actions à entreprendre;
- ▶ Négocier les modalités des interventions;
- ▶ Rechercher et mobiliser les sources de financement;
- ▶ Orienter les investissements;
- ▶ Coordonner la mise en œuvre;
- ▶ Prendre des mesures qui s'imposent pour les corrections

De ce fait, certains mécanismes se révèlent déterminants voire indispensables pour atteindre les objectifs du PCD et implémenter les programmes. Il s'agit entre autres de mettre en place une stratégie de communication, des stratégies de mobilisation des ressources, des mécanismes de financement des actions, des mesures de suivi et d'évaluation.

STRATÉGIES DE COMMUNICATION AUTOEUR DU PCD ET DE MOBILISATION DES ACTEURS

Il est important de procéder à une sélection de cibles prioritaires pour communiquer autour du PCD. À cet effet, une stratégie de communication est nécessaire pour ne pas disperser inutilement les efforts. Ces stratégies visent à changer certaines attitudes, gagner la confiance de potentiels acteurs en évitant certains clichés négatifs afin de susciter leurs intérêts et de contribuer à la mise en œuvre du PCD. Il s'agit de parties prenantes institutionnelles, économiques, financières et communautaires pour lesquelles il convient de définir des dispositifs pertinents et de transmettre des messages clés aux bons moments via des canaux et

supports de communication qui peuvent être institutionnels ou autres afin de les atteindre.

Il est essentiel que la communication autour du PCD se fasse à partir d'un plan. En fait, une stratégie de communication est conçue à cet effet où les particularités de chaque catégorie d'acteurs sont prises en compte.

La communication autour du PCD sera réalisée à travers les actions suivantes :

- ▶ La création d'une structure conjointe entre le service socioculturel de la Mairie et l'unité de communication du CDC
- ▶ L'organisation d'un atelier de validation et de popularisation du PCD
- ▶ L'hébergement d'un site web
- ▶ La conception de dépliants, de brochures et d'une version allégée du PCD
- ▶ La réalisation de forums des autorités réunissant la Mairie, les CASEC, le député, les sénateurs du département et autres
- ▶ Des rencontres d'information et de plaidoyer auprès des ministères sectoriels
- ▶ La planification de séances d'information et d'actions de lobbying avec les représentants des ONG et des partenaires techniques et financiers
- ▶ La création de plateforme de communication permanente avec des entrepreneurs, des investisseurs, la chambre de commerce
- ▶ L'organisation d'audiences publiques semestrielles sur l'état d'avancement du PCD et la reddition de compte.

MOBILISATION DE RESOURCES ET MÉCANISMES DE FINANCEMENT DES ACTIONS

La commune de Plaine-du-Nord détient pas mal de ressources mobilisables. Cependant, il y a nécessité de trouver des pistes d'exploitation et d'autres ressources complémentaires.

Plusieurs sources de financement locales, nationales et internationales sont ciblées et autant de ressources seront mobilisées pour faciliter la mise en œuvre du PCD. Ces dernières sont de nature matérielle, technique et financière et catégorisées selon divers types : les recettes fiscales, CFPB, patente, permis d'inhumer, concession de terrains, droit d'alignement, étalonnage, épave, certificat vente de bétails, échoppe, tonnelles, ajoupas qui proviendront des contribuables à travers la mobilisation fiscale et des recettes non fiscales telles que les redevances de marché, redevances pour ramassage d'ordures, matériaux sur voie publique, coupe de bois et fabrication de charbon, attestation et certificat, spectacles publics et les amendes.

D'autres ressources potentielles sont à mobiliser à savoir les dotations de l'état, des ressources externes, des subventions d'investissement, des amendes, des dons et des emprunts entre autres.

Le conseil municipal devra en ce sens démarcher auprès des organismes de développement et des partenaires pour trouver des subventions d'investissement et des financements issus des fonds de développement et réciprocement mutualiser les

ressources en établissant des coopérations avec des partenaires nationaux et étrangers.

La commune entend mobiliser des ressources externes de nature technique et matérielle auprès de ses partenaires en mutualisant leurs expertises et leurs ressources et trouver des emprunts d'investissement par le développement de coopérations financières et commerciales. Les revenus sur les produits et services du domaine de la collectivité devront alimenter le budget d'investissement de la commune.

L'administration centrale, à son tour à travers le MEF / MICT facilitera le transfert des fonds destinés aux collectivités territoriales ainsi que des subventions d'investissement et dotera la municipalité des matériels pour l'exécution de certains projets. Il en est de même pour la Mairie dans la recherche des emprunts auprès des banques pour financer certains projets et parallèlement appuyer l'accord de prêts pour le financement des projets innovants et viables et monter des entreprises communales ou cofinancer des entreprises mixtes. Il pourra, dans le même but, faire des concessions de domaines privés de la commune tels que des terres, mines et carrières.

Les OCB à leur tour, entendent organiser des *Fund raising* pour trouver des dons auprès de communautés locales et de la diaspora.

STRATÉGIES DE MOBILISATION DES RESSOURCES

La mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du PCD requiert un

ensemble d'actions. En ce sens, il convient de :

- ▶ Sensibiliser et mobiliser les communautés de la diaspora ainsi que les résidents locaux sur les actions envisagées dans leurs territoires respectifs et organiser des évènements de levée de fonds
- ▶ Entreprendre des démarches auprès de l'État haïtien à travers le MEF et le MICT en particulier
- ▶ Identifier les territoires ayant des ressources mutuelles et proposer des modalités et des protocoles de partenariat
- ▶ Faire du plaidoyer auprès de l'exécutif
- ▶ Sensibiliser et former la population sur le paiement des taxes, et prendre des mesures incitatives pour l'encourager...
- ▶ Faire la concession de certains domaines privés de l'État non valorisés et accorder des droits d'exploitation
- ▶ Présenter les avantages de potentiel partenariat dans une perspective gagnant-gagnant en faisant des marketings territoriaux (projeter une image positive et rehausser la notoriété de la commune)
- ▶ Présenter des cahiers de charges et concerter avec les parlementaires pour défendre le PCD
- ▶ Contracter des emprunts bancaires (crédit commercial) ou concéder des biens de la commune pour récolter des fonds
- ▶ Démarcher auprès du MEF et du MICT pour trouver des avaliseurs sur les emprunts
- ▶ Rechercher, déléguer et négocier avec les organismes de développement
- ▶ Présenter à l'administration centrale et aux ONG des projets d'entreprises viables et durables et faire des plaidoyers pour l'obtention de financements



5.5. SUIVI ET ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCD

L'activité de suivi fait partie intégrante de la mise en œuvre du plan communal de développement. En effet, au cours de la réalisation du PCD, le suivi permettra de juger de l'état et de la progression de l'exécution des projets inscrits dans le plan (monitoring) et d'apprécier l'atteinte des résultats ou objectifs prévus.

De manière générale, le suivi est une démarche qui facilite une bonne et saine gestion. C'est un ensemble d'activités qui permettront de surveiller et d'analyser régulièrement, le déroulement des activités prévues dans le PCD afin de :

- ▶ S'assurer que l'exécution du PCD se déroule comme prévu;
- ▶ Déetecter les écarts éventuels et faire les ajustements nécessaires;
- ▶ Vérifier si l'adéquation ressources/activités au moment de l'exécution permet d'obtenir les résultats prévus.

Le suivi impliquera donc la collecte, l'analyse, la comparaison et la communication d'informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du PCD à la fois sur le plan de la programmation des activités et sur le plan budgétaire. Dans le cadre de la planification communale, on fait également appel à un système d'information communal (SIC) permettant de fournir des informations dans le cadre des prises de décision pour le pilotage opérationnel du PCD et en vue d'apporter des solutions.

DISPOSITIFS DE UIVI ET D'ÉVALUATION

Le CDC/CMO est le principal organe de suivi et évaluation du PCD. Il devra s'assurer :

- ▶ d'un suivi technique organisé par le secrétariat et par les commissions thématiques ou sectorielles, en particulier la commission de suivi et d'évaluation ;
- ▶ d'un suivi et évaluation participatifs en consultant la population, les bénéficiaires et les OCB à travers des foras, des groupes de discussions et des audiences publiques. Ce dispositif de consultation donnera l'opportunité aux citoyens d'exprimer leur niveau d'appréciation des actions réalisées dans le cadre du PCD.

En ce sens le CDC assure périodiquement le suivi de la réalisation des projets et élabore un bilan annuel de la mise en œuvre du Plan Communal de Développement. Pour ce faire, le Comité Exécutif du CDC mettra en place un mécanisme simple avec des possibilités de faire régulièrement (trimestriellement ou semestriellement) un bilan des réalisations et difficultés rencontrées avec les différents intervenants (services techniques, services déconcentrés, projets/

programmes, ONG, bailleurs, etc.). Ainsi, chaque acteur pourra évaluer ses performances, et tirer les leçons qui s'imposent.

Cette stratégie permettra aux populations de suivre l'avancement de chaque action au cours de l'année et d'informer tout le monde, d'évaluer les résultats des actions entreprises afin de les (re) planifier si nécessaire, d'évaluer l'engagement de chaque responsable (populations locales et techniciens) dans les activités entreprises et clairement définies dans la Programmation d'Investissement Annuelle (PIA) de la commune.

Un tel dispositif permettra à l'autorité chargée de la coordination de la mise en œuvre du Plan d'en assurer un suivi technique permanent. Il s'agira essentiellement d'une observation continue et critique de l'exécution des différentes actions et mesures du Plan, surtout sous l'angle des calendriers, des coûts et des résultats.

Le suivi permettra également de veiller à la mobilisation des différents financements. Le dispositif devra générer des informations pertinentes sur les performances de la mise en œuvre du Plan, c'est-à-dire, l'atteinte des résultats attendus dans les différents programmes découlant du PCD. L'analyse périodique des informations permettra de proposer, en cas de besoin, des ajustements d'objectifs et/ou de stratégies.

Aussi, une évaluation finale jugera-t-elle du bien-fondé des objectifs, à savoir l'atteinte des objectifs spécifiques des différents programmes, de la pertinence du Plan, de l'efficacité des interventions et de l'impact découlant de la réalisation des actions du

Plan au regard des changements obtenus au terme de la mise en œuvre du PCD. Cette évaluation constituera le socle de l'actualisation du document pour une prochaine génération de PCD.

Il est à noter que le dispositif de suivi prendra en compte, entre autres paramètres, les effets environnementaux potentiellement importants, les éléments sensibles de l'environnement, les incertitudes possibles, le rétablissement des équilibres dans les rapports de genre, ainsi que l'équité dans l'accès des femmes et des hommes aux biens et services sociaux de base.

De même, le dispositif du suivi prendra en compte les changements envisagés (impacts) au terme de la mise en œuvre du PCD. Ces derniers pourraient porter sur :

- les performances de l'administration communale (fonctionnement efficace de l'administration et des commissions communales, amélioration de la mobilisation des recettes locales et offre de services de qualité aux populations);
- le profil social (développement du capital humain de la Commune et atténuation des disparités dans l'accès aux services sociaux de base y compris la sécurité alimentaire pour les groupes vulnérables);
- la production (création de richesses additionnelles en qualité et en quantité et leur incidence sur le maintien et la création d'emplois locaux ainsi que l'amélioration des revenus des producteurs);
- les autres secteurs (création de meilleures conditions d'épanouissement des populations en matière de sécurité publique, de communication et de développement des activités ludiques et sportives);

- l'environnement (meilleure gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement) ;
- l'équité de genre (accès équitable des hommes et des femmes aux biens et services sociaux de base, participation des femmes aux prises de décisions, meilleure participation politique des femmes à la gestion des affaires communales). Il est question de s'assurer de l'implication des hommes et des femmes dans le processus de suivi-évaluation, de l'élaboration et de la mise en œuvre des outils de suivi-évaluation sensible au genre, de l'utilisation d'indicateurs désagrégés par sexe, de l'emploi d'indicateurs spécifiques pour mesurer la réduction des inégalités de genre et l'émancipation des femmes et enfin, de la détermination des impacts différenciés des interventions de développement sur les femmes et les hommes.

OUTILS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

L'évaluation de la mise en œuvre du PCD se basera sur l'utilisation d'outils simples et efficaces, permettant de collecter et d'analyser les données nécessaires au suivi, et de tirer les conclusions qui s'imposent. Les outils proposés ici ont fait preuve de leur efficacité à maintes reprises.

► FICHES DE SUIVI

Les fiches de suivi sont conçues de manière à évaluer la progression des activités programmées chaque année avec leurs indicateurs, pour préciser leur état d'avancement chaque trimestre. Ces fiches de suivi serviront de base pour les sessions trimestrielles

du Conseil de Développement Communal ou Comité de Mise en Œuvre.

► FICHES D'ÉVALUATION DES PLANS ANNUELS

Les fiches d'évaluation des plans annuels permettent d'évaluer les activités planifiées sur l'année. Il s'agit d'un tableau qui reprend les activités planifiées sur l'année ainsi que leurs indicateurs. Une colonne permet d'évaluer quantitativement et qualitativement ces activités. Les écarts sont calculés et les mesures à prendre sont retenues pour être prises en compte dans la planification de l'année suivante.

► FICHE DE SUIVI BUDGÉTAIRE

Le suivi budgétaire se fera semestriellement pour s'assurer que les ressources à mobiliser et les décaissements à faire le sont dans les délais. La fiche de suivi budgétaire sert aussi de support aux sessions du Conseil de Développement Communal ou Comité de Mise en Œuvre.

INDICATEURS DE SUIVI

Le suivi de la mise en œuvre du Plan Communal de Développement nécessite un ensemble d'indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus et les changements observés par rapport à la situation de départ. Ces indicateurs permettront d'évaluer les résultats et de prendre les mesures correctives nécessaires au cours de la phase de mise en œuvre du PCD. Le tableau qui suit définit les indicateurs associés aux objectifs spécifiques du PCD et aux actions de la programmation physique.

TABLEAU 80 : Indicateurs de suivi de la mise en oeuvre des actions du PCD

| Objectifs spécifiques | Indicateurs d'objectifs | Indicateurs de suivi |
|--|---|---|
| INDICATEURS LIÉS À LA RESTRUCTURATION DU TERRITOIRE COMMUNAL | | |
| PLANIFICATION DE LA GESTION DU TERRITOIRE | | |
| Objectif spécifique 1.1 : Planifier et définir un cadre de gestion intégrée du territoire ; | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'outils de planification élaborés et mis en œuvre ; • Niveau d'aménagement de la commune ; | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de protocoles d'accords signés ; • Nombre de lettres d'intention obtenues ; • Schéma d'aménagement du territoire élaboré ; • Plan local d'urbanisme et des règlements d'urbanisme élaborés ; • Plan d'occupation du sol élaboré ; • Plan de lotissement et des règlements de lotissement élaborés ; • PCD de première génération actualisé ; • Plan de Réduction des Risques Communaux (PRRC) élaboré ; • Carte de risque communale (cartographies multirisques) élaboré ; • Plan de développement du tourisme élaboré ; |
| ORGANISATION SPATIALE DU TERRITOIRE | | |
| Objectif spécifique 1.2 : Organiser le territoire et renforcer le capital spatial de la commune ; | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'infrastructures de transport mis en place ; • Nombre de zones pourvues d'éclairage public ; • Taux de couverture du territoire de la commune par les réseaux de télécommunication ; • Taux de couverture du territoire de la commune par le réseau de l'EDH ; | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de protocoles d'accords signés ; • Nombre de lettres d'intention obtenues ; • Structure conjointe de travail entre le MTPTC et la Mairie pour entretenir les routes mise en place et fonctionnelle ; • Nombre de panneaux de signalisation au niveau de la RN1, de la rue Isabelle, du centre-ville et de la route touristique Acul-du-Nord/ Milot installés ; • Nombre de syndicats appuyés dans l'acquisition de véhicules de transport en commun pour faciliter l'écoulement des produits et dynamiser le transport intra communal ; • Pourcentage d'exécution des travaux de la gare routière de Dupérier et régionale à Ti Tanyen ; <ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'avancement de l'étude pour la rénovation et l'extension du réseau viaire du centre-ville ; • Nombre de km de routes en asphalte avec systèmes de drainage de Carrefour chien à Carrefour Manbèten construites ; • Nombre de km de routes en béton avec systèmes de drainage et ouvrage de traversée (pont) sur la rivière Passe Coco de Breda à Carrefour Lamort construites ; • Nombre de km de routes en béton et d'ouvrages de traversée de Caré à Giléron construites ; |

| Objectifs spécifiques | Indicateurs d'objectifs | Indicateurs de suivi |
|-----------------------|-------------------------|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de km de routes en béton avec systèmes de drainage de Carrefour Chien-Robillard construites ; • Nombre de km de routes avec systèmes de drainage de Carrefour Mansuie à Carrefour Giléron construites ; • Nombre de km de routes avec systèmes de drainage et d'ouvrages de traversée de Moustique à Carrefour Balan construites ; • Nombre de km de routes en béton de Carrefour Quenepe à Carrefour Garde (Port-Français) construites et d'ouvrage de traversée réhabilité ; • Nombre de km de route en terre battue avec systèmes de drainage et d'ouvrages de traversée de Carrefour Balan à Gaudin construites ; • Nombre de km de route en terre battue avec ouvrage de traversée de Carrefour Breda-Main Poline construites ; • Nombre de km de route en terre battue avec système de drainage de Bakini-Chiron construites ; |
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de km de routes en terre battue de Robillard-Bois Cadet construites ; • Nombre de km de routes en terre battue avec systèmes de drainage et ouvrage de traversée de Giléron-Longuest construites ; • Nombre de km de route en terre battue avec systèmes de drainage de Modjé-Beaufort construites ; • Nombre de km de routes en terre battue avec systèmes de drainage et ouvrages de traversée de Gilmason-Quartier Robillard construites ; • Nombre de km de routes en terre battue avec ouvrage de traversée (dalot) de Mathurin-Rivière sable construites ; • Nombre de km de routes en terre battue avec ouvrages de traversée de Tortue-Robillard construites ; |

| Objectifs spécifiques | Indicateurs d'objectifs | Indicateurs de suivi |
|--|--|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de km de route en terre battue de Carrefour 4veh-Quartier Robillard construite ; • Nombre de mètres de routes avec systèmes de drainage de Carrefour Balan à l'embarcadère de Mahot ; • Pourcentage d'exécution des travaux de la gare routière régionale à Ti Tanyen ; • Nombre de ml de routes de canalisation réalisées par section communale ; • Niveau de renforcement et d'extension du réseau électrique ; • Nombre de km de lignes de conduction triphasées raccordée au réseau de l'EDH ; • Nombre de lampadaires installés ; • Nombre de microsystèmes d'énergie renouvelable (photovoltaïques) installés ; <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées sur l'utilisation des énergies renouvelables, des équipements au GPL (gaz liquéfié) et des réchauds à biomasse ; • Nombre de ménages subventionnés en acquisition d'équipements au GPL ; • Pourcentage d'abonnés de téléphonie mobile ayant un meilleur accès internet et de meilleur service ; • Nombre de centres de services multimédia installés ; • Nombre de jeunes appuyés dans des projets ; • Nombre de programmes d'appui et de promotion des compétences numériques en milieu scolaire mis en place ; |
| URBANISATION, HABITAT ET LOGEMENT | | |
| Objectif spécifique 1.3 : Maitriser le développement urbain et promouvoir la qualité de l'habitat ; | <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de constructions respectant les normes anticycloniques, parasismiques et d'urbanisme ; | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de protocoles d'accords signés ; • Nombre de lettres d'intention obtenues ; • Niveau de renforcement des capacités techniques et opérationnelles du service d'urbanisme de la Mairie ; • Nombre de membres du service d'urbanisme participant au séminaire de formation sur l'éthique professionnelle et le droit de l'urbanisme ; |

| Objectifs spécifiques | Indicateurs d'objectifs | Indicateurs de suivi |
|-----------------------|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Niveau de maîtrise du développement urbain ; • Nombre de personnes ayant accès à un habitat amélioré ; | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de tarifs des permis de construire régularisés ; • Nombre de constructions inspectées ; • Nombre de textes d'urbanisme réglementaires divulgués ; • Nombre de séances de formation organisées ; • Nombre de techniciens / techniciennes participant aux séances de formation dans le domaine de la construction sur les techniques, les normes urbanistiques et architecturales ; • Niveau de renforcement du service d'urbanisme en équipements ; • Niveau de ressources foncières de l'Etat identifiées et sécurisées ; • Nombre de propriétés foncières de l'Etat récupérées ; |

OBJECTIFS LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA RÉDUCTION DES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

| Objectif spécifique | Indicateurs d'objectifs | Indicateurs de suivi |
|--|--|---|
| Objectif spécifique 2.1 : Préserver le patrimoine naturel et écologique du territoire | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'hectares de terre réhabilités et protégés ; • Nombre de campagnes de sensibilisation organisées ; • Pourcentage de la population sensibilisée ; | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de protocoles d'accords signés ; • Nombre de lettres d'intention obtenues ; • Charte environnementale participative incluant un barème d'écotaxe élaborée et diffusée ; • Nombre de campagnes de sensibilisation semestrielles organisées sur la protection de l'environnement et l'utilisation des produits biodégradables ; • Nombre d'hectares de terres dégradées dans les sous bassins versants reboisés ; • Nombre d'hectares de terre des structures de conservation de sol mises en place ; |
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agents environnementaux affectés ; • Nombre de patrouilles destinées à combattre des exploitations illégales et abusives des ressources naturelles réalisées ; • Nombre de comités de gestion des bassins versants créés et fonctionnels ; |

| Objectifs spécifiques | Indicateurs d'objectifs | Indicateurs de suivi |
|--|---|---|
| HYGIÈNE PUBLIQUE ET ASSAINISSEMENT | | |
| Objectif spécifique 2.2 : Améliorer les conditions d'hygiène publique et l'assainissement de l'espace | <ul style="list-style-type: none"> Taux de couverture en infrastructures d'hygiène publique et d'assainissement ; Nombre de campagnes de sensibilisation organisées ; Pourcentage de la population sensibilisé ; | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de protocoles d'accords signés ; Nombre de lettres d'intention obtenues ; Système de tri et de collecte de déchets à travers les ménages mis en place ; Système d'évacuation et de traitement des eaux usées mis en place ; Nombre de campagnes d'assainissement trimestrielle organisées au niveau des différentes échelles du territoire ; Nombre de matériels acquis pour les sections communales ; Nombre de poubelles installées à travers les rues ; Nombre de mètre linéaire de la ravine Bon-dye Bay curée ; |
| CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RÉSILIENCE | | |
| Objectif spécifique 2.3 : Renforcer la résilience et la capacité d'adaptation | <ul style="list-style-type: none"> Niveau de vulnérabilité de la population par rapport aux phénomènes naturels et les situations socio-économiques ; Nombre de campagnes de sensibilisation organisées ; Pourcentage de la population acquise au respect des normes de construction et des zones protégées ; Nombre de structures de protection civile fonctionnelles ; Plan de contingence vulgarisé et mis en œuvre ; Pourcentage de la population sensibilisée au changement du climat ; Nombre de kilomètres de berges de ravines réhabilités ; | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de protocoles d'accords signés ; Nombre de lettres d'intention obtenues ; Nombre d'interventions de prévention faites contre des constructions dans les zones non aedicandi ; Nombre de logements construits et d'habitats exposés aux risques relocalisés ; Nombre de campagnes trimestrielles de sensibilisation organisées sur les risques anthropiques et naturels et les mesures préventives ; Nombre de mètres linéaires de ravines corrigées dans la commune ; Nombre d'ouvrages de traversée corrigés ; Nombre de mètres linéaires de ravine profilés ; Nombre de structures de protection civile renforcées ; |

| Objectifs spécifiques | Indicateurs d'objectifs | Indicateurs de suivi |
|--|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> Fréquence des inondations touchant les zones vulnérables ; Nombre de localités/d'habitats protégées contre les inondations ; | |
| INDICATEURS LIÉS À LA DYNAMISATION DE L'ÉCONOMIE LOCALE | | |
| FINANCES ET INVESTISSEMENTS | | |
| Objectif spécifique 3.1: Développer les finances et créer les conditions propices aux investissements | <ul style="list-style-type: none"> Volume d'investissement consenti ; Flux de circulation des capitaux ; Nombre de nouvelles entreprises créées ; | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de protocoles d'accords signés ; Nombre de lettres d'intention obtenues ; Commission technique d'évaluation mise en place ; Niveau de renforcement des capacités des PME/PMI ; Nombre de PME et PMI bénéficiant d'un fonds de financement et d'accès au crédit incitatif ; Nombre d'institutions de micro finance régularisées ; Nombre d'inspecteurs / inspectrices de commerce affectés et de contrôle de la qualité des produits de consommation réalisées ; |
| | | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de complexes marchés-abattoirs modernes construites ; Nombre de rencontres d'information avec les institutions financières desservant la commune pour trouver des modalités de financement et la mise en place des programmes de crédit incitatifs réalisées ; |
| SECTEUR TERTIAIRE ET SERVICES | | |
| Objectif spécifique 3.2: Valoriser le patrimoine, développer le tourisme et appuyer la créativité ; | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de sites touristiques protégés ; Nombre de visiteurs à fréquenter la commune ; Niveau de revenus des artisans ; Pouvoir d'achat des artisans ; Niveau de modernité des œuvres artisanales ; Nombre et diversité de patrimoines, de métiers, d'œuvres d'arts et littéraires sauvagardés ; | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de protocoles d'accords signés ; Nombre de lettres d'intention obtenues ; Nombre de séances de formation organisées en gestion hôtelière, gestion de sites et patrimoines, guidage, restauration et gastronomie locale et populaire au profit de quatre cent personnes ; Nombre de sites aménagés ; Nombre de foires gastronomiques et des danses sacrées et profanes organisées annuellement ; Circuit de liaison entre les lieux de mémoire organisé ; Nombre de vestiges coloniaux réhabilités ; Paroisse Saint Jacques aménagée ; |

| Objectifs spécifiques | Indicateurs d'objectifs | Indicateurs de suivi |
|--|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> Niveau de revenus générés et de recettes collectées ; Nombre de nouvelles unités de transformation créées ; Volume d'investissement consenti ; | <ul style="list-style-type: none"> Fond local de financement et de crédit aux entreprises évoluant dans le secteur du tourisme et de la restauration créée ; Niveau de standardisation et de renforcement du fond de roulement de dix bars et restaurant ; Nombre de marchés touristiques construits ; Circuit de trekking créé et panneaux d'interprétation paysagère mise en place ; Circuit de flânerie en bord de baie et de couverture de l'écosystème marin créé ; Fond d'appui et de recapitalisation des artisans créé ; Foire artisanale organisée ; Nombre de kiosques artisanaux construits ; |
| SECTEURS PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE L'ÉCONOMIE | | |
| Objectif spécifique 3.3: Améliorer la croissance des secteurs traditionnels de l'économie ; | <ul style="list-style-type: none"> Niveau de rendement des produits agricoles ; Superficies d'espaces agricoles emblavées ; Pourcentage de la population en situation de sécurité alimentaire ; | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de protocoles d'accords signés ; Nombre de lettres d'intention obtenues ; Niveau de réhabilitation et de renforcement de la capacité de distribution du système d'irrigation de la 2^{ème} et de la 4^{ème} section ; Nombre de systèmes d'irrigation mise en place ; |
| | <ul style="list-style-type: none"> Echelle de faim des ménages ; Indice de richesse ; Pouvoir d'achat des agriculteurs ; Niveau de revenu des éleveurs ; Pouvoir d'achat des éleveurs ; Pouvoir d'achat des pêcheurs ; Niveau de modernité des équipements ; Nombre de carrières exploitées réglementées ; | <ul style="list-style-type: none"> Niveau de renforcement du bureau agricole communal en ressources humaines et matérielles; Fond d'appui et d'accès au crédit agricole à taux préférentiel créé ; Nombre de séances de formation organisées ; Nombre de techniciens / techniciennes nommés et affectés en conservation de sol au niveau de la première et de la troisième section ; Table sectorielle sur l'agriculture mise en place; Coopérative agricole créée et fonctionnelle ; Fond de financement et d'accès au crédit à un taux préférentiel pour les pêcheurs créé ; |

| Objectifs spécifiques | Indicateurs d'objectifs | Indicateurs de suivi |
|-----------------------|-------------------------|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Centre régional de formation sur les métiers de la mer mis en place ; • Nombre de bateaux-usines de pêche et d'équipements de pêche acquis ; • Nombre de Dispositifs de Concentration de Poisson (DCP) mis en place ; • Table de concertation sectorielle de pêche mise en place ; • Calendrier de pêche élaboré, arrêté communal publié et mesures de régulation de l'exploitation des ressources halieutiques mises en place ; • Association d'exploitants de carrières créée et fonctionnelle ; • Arrêté exigeant une redevance communale sur l'exploitation des carrières publié et mesures restrictives contre l'exploitation des carrières prises ; • Fond de financement et d'appui à des éleveurs mis en place ; • Nombre d'ha de parcelles fourragères plantés ; • Nombre de centres de santé animale équipés construits et station de monte et d'insémination artificielle mise en place ; • Nombre de races améliorées acquises et intégrées ; |

INDICATEURS LIÉS À LA PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN

SERVICES SOCIAUX DE BASE

| | | |
|--|--|---|
| Objectif spécifique 4.1: Faciliter l'accès aux services sociaux de base | <ul style="list-style-type: none"> • Taux de scolarisation ; • Niveau de qualité de l'éducation et des programmes scolaires; • Taux de réussite aux examens officiels ; • Nombre de cas de malnutrition recensés ; • Taux de couverture et niveau d'accessibilité aux soins de santé de base et spécialisés ; | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de protocoles d'accords signés ; • Nombre de lettres d'intention obtenues ; • Commission municipale d'éducation mise en place et fonctionnelle ; • Nombre d'écoles publiques dotées de bibliothèque, laboratoire informatique, laboratoire de sciences, réfectoires ; • Nombre de bourses d'étude professionnelle pour des jeunes sélectionnés sur concours subventionnés annuellement ; • Nombre de séances de formation organisées ; • Ecole professionnelle construite à Dupérier ; |
|--|--|---|

| Objectifs spécifiques | Indicateurs d'objectifs | Indicateurs de suivi |
|-----------------------|-------------------------|--|
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'infrastructures d'enseignement aux personnes à mobilité réduite adaptées ; • Nombre d'infirmeries mises en place au niveau des établissements scolaires ; • Nombre de centres d'alphabétisation mis en place et fonctionnels ; • Nombre d'écoles nationales et de Lycées rénovés ; • Nombre d'infrastructures scolaires privées rénovées ; • Nombre de cantines scolaires mises en place ; • Nombre d'écoles pourvues de station d'approvisionnement d'eau potable avec système mécanique et à énergie solaire ; • Nombre d'établissements d'enseignement bénéficiant d'un programme d'appui et de suivi psychologique ; • Nombre d'écoles publiques bénéficiant d'un système d'énergie renouvelable ; • Nombre de compétitions annuelles organisées ; • Nombre d'établissements d'enseignement secondaire bénéficiant de laboratoires de sciences expérimentales ; • Nombre d'ambulances acquises et mises en circulation ; • Nombre de centres communautaires de santé équipés mis en place et fonctionnels ; • Nombre d'agent-e-s de santé communautaire polyvalent-e-s formés et affectés ; • Nombre d'auxiliaire-infirmières nommés et affectés ; • Nombre d'agent-e-s de santé communautaire polyvalent-e-s affectés par poste de rassemblement; • Nombre de membres de personnel des établissements de santé formés sur le Paquet Essentiel de Service (PES) ; • Nombre de séances de formation / recyclage annuelles du personnel technique soignant, du personnel ambulatoire et du corps paramédical réalisées ; |

| Objectifs spécifiques | Indicateurs d'objectifs | Indicateurs de suivi |
|---|---|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Niveau de renforcement des laboratoires d'analyse médicale des établissements publics de santé ; • Schéma communal d'adduction d'eau potable élaboré ; • Nombre de systèmes d'approvisionnement d'eau construits et système d'approvisionnement d'eau du centre-ville réhabilité ; • Nombre de citerne familiales construites ; |
| SPORTS, CULTURE ET LOISIRS | | |
| Objectif spécifique 4.2: Développer les infrastructures de loisir, de sport et de jeunesse | <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'accès de la population aux infrastructures sportives et culturelles; • Pourcentage de jeunes adonnés aux activités sportives et culturelles ; | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de protocoles d'accords signés ; • Nombre de lettres d'intention obtenues ; • Nombre de compétitions sportives et cérébrales annuelles organisées pour les personnes à mobilité réduite ; • Nombre de personnes à mobilité réduite encadrées psychologiquement et intégrées à travers des émissions et des colloques ; • Nombre de mesures prises et appliquées contre la vulgarisation de musiques indécentes à travers les espaces publics ; • Nombre de coopérations établies pour la création d'espaces / programmes de promotion culturelle ; • Colloques annuels de promotion et d'orientation sur les disciplines sportives organisés ; • Niveau de renforcement du service des équipements collectifs ; • Table sectorielle de culture et de sport créée ; • Nombre de séances de formation organisées en gestion et planification événementielle ; • Structure conjointe mise en place pour entreprendre des initiatives culturelles et sportives ; • Nombre de matériels et d'équipements d'animation socioculturelle acquis ; • Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) et centre polyvalent construits; • Nombre de centres de loisirs rénovés ; • Nombre de campagnes médiatiques et d'évènements promotionnels réalisés ; • Comité mixte pour la promotion des patrimoines, des métiers d'art et des lettres créé ; • Niveau d'intervention de l'ISPAN dans la gestion du patrimoine bâti ; • Prix annuel de meilleurs artistes et de meilleurs écrivains créé ; |

| Objectifs spécifiques | Indicateurs d'objectifs | Indicateurs de suivi |
|--|--|---|
| INDICATEURS LIÉS AU RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE | | |
| ADMINISTRATION ET INSTITUTIONS LOCALES | | |
| Objectif spécifique 5.2 : Améliorer la capacité de desserte des services publics | <ul style="list-style-type: none"> • Niveau de performance des cadres de la Mairie ; • Niveau d'efficacité des services administratifs locaux ; • Taux de couverture en services publics ; • Niveau de disponibilité et d'accessibilité aux services ; • Niveau de satisfaction de la population ; • Nombre de contribuables enrôlés ; • Niveau de recettes collectées ; • Nombre de nouveaux champs d'impôts exploités ; • Taux de recouvrement des créances ; | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de protocoles d'accords signés ; • Nombre de lettres d'intention obtenues ; • Structures de planification d'interventions intercommunales mises en place et fonctionnelles ; • Structure de partenariat mise en place et fonctionnelle ; • Feuille de route élaborée ; • Nombre d'animateurs-trices socioculturel-les, historien-ne, professionnels-les du tourisme affectés et nommés ; • Politique publique mise en œuvre d'exploitation et de protection des ressources naturelles, des sites culturels et historiques définie et mise en œuvre ; • Nombre de rencontres réalisées pour la formalisation, la mise en place et le fonctionnement d'une structure de coopération décentralisée ; • Niveau de structuration et de renforcement de la société civile ; • Structure formelle et fonctionnelle de concertation et de collaboration créée ; • CDC/CMO mis en place et fonctionnel ; • Niveau de renforcement des capacités organisationnelles du CDC/CMO ; • Caisse de l'ALI mise en place ; • Niveau de renforcement des capacités du service de fiscalité et base de données du service numérisée ; • Nombre de campagnes annuelles de mobilisation fiscale réalisées ; • Nombre de séances d'audiences publiques annuelles réalisées ; • Budget participatif annuel réalisé et compte administratif annuel publié ; |
| GOUVERNANCE COLLABORATIVE, PARTENARIAT ET COOPÉRATION | | |
| Objectif spécifique 5.2 : Renforcer la participation des organisations et de la société civile au développement local | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'OCB renforcées ; • Conseil de développement communal fonctionnel ; | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de protocoles d'accords signés ; • Nombre de lettres d'intention obtenues ; • Nombre de séances de formation réalisées en renforcement organisationnel et en leadership ; |

| Objectifs spécifiques | Indicateurs d'objectifs | Indicateurs de suivi |
|---|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Document de politique publique sur la consultation et la participation citoyenne respecté ; • Gouvernance multipartite et collaborative opérationnelle ; • Société civile structurée et fonctionnelle ; • Structures de coopération et d'intercommunalité fonctionnelles ; | <ul style="list-style-type: none"> • Procédures de législation des organisations communautaires de bases appuyées et facilitées ; • Nombre d'espaces communautaires mis en place ; • Fédération des organisations appuyée ; • Colloque annuel et nombre de rencontres sectorielles organisés ; • Nombre de représentants d'Organisations Communautaires de Base ayant participé à l'atelier de capitalisation d'expériences ; • Nombre d'ateliers de concertation organisés sur les initiatives de développement de la commune ; |
| OBJECTIFS LIÉS À LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DE GENRE ET LA GARANTIE DES DROITS FONDAMENTAUX DE LA PERSONNE | | |
| EQUITÉ DE GENRE ET INCLUSION SOCIALE | | |
| Objectif spécifique 6.1: Faciliter l'égalité de genre et la participation des femmes dans le développement économique, politique et social de la commune | <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de femmes à occuper un poste de responsabilité dans l'administration publique de la commune ; • Taux de scolarisation des filles ; • Pourcentage de filles à prolonger leur cycle d'étude ; • Taux de déperdition scolaire liée aux grossesses non désirées ; • Niveau de participation des femmes à la vie publique ; • Parité homme/femme dans les activités économiques, sociales et politiques ; | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de protocoles d'accords signés ; • Nombre de lettres d'intention obtenues ; • Campagne de sensibilisation réalisée contre la violence basée sur le genre ; • Nombre de bourses d'études classiques et professionnelles octroyées annuellement sur la base de concours ; • Module de formation sur le genre et l'inclusion sociale conçu et mis en œuvre ; • Activités de promotion du genre et des droits humains appuyés et réalisés ; • Forums de femmes leaders organisés ; • Nombre de rencontres d'affaires appuyées et réalisées ; • Nombre de femmes entrepreneures appuyées et mises en réseau ; • Nombre de leaders sensibilisés et formés sur la problématique des rapports sociaux de sexe et de l'équité de genre ; • Participation des femmes à la vie citoyenne, aux compétitions électorales et aux instances de décisions appuyées ; |

| Objectifs spécifiques | Indicateurs d'objectifs | Indicateurs de suivi |
|---|---|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> Niveau de renforcement des capacités techniques et financières des organisations de femmes et de jeunes filles ; Nombre de formations pour les commerçant-e-s en matière de gestion et d'entrepreneuriat appuyées ; Activités économiques facilitant l'autonomisation des jeunes et des femmes appuyées ; Nombre de séances de formation en gestion d'entreprise, en entrepreneuriat et économie au bénéfice de commerçant-e-s, des organisations de femmes et de jeunes filles organisés ; |
| Objectif spécifique 5.1 : Améliorer la qualité de la justice et établir un climat social sécuritaire | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes violant la loi prises en charge; Nombre de cas de violation de droits humains enregistrés; Pourcentage de la population sensibilisée sur les droits de l'homme et la justice sociale; Niveau de participation des personnes à mobilité réduite et des minorités dans la vie publique ; | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de protocoles d'accords signés ; Nombre de lettres d'intention obtenues ; Commission Municipale de Sécurité mise en place et fonctionnelle ; Pourcentage d'exécution des travaux du sous-commissariat et antennes de police mise en place ; Nombre d'enfants de rue pris en charge ; Niveau d'augmentation de l'effectif de policiers affectés à la commune ; Nombre de campagnes de sensibilisation annuelle organisées sur les droits et les devoirs du citoyen et de la citoyenne ; Nombre de séances de sensibilisation mensuelle organisées sur les droits de l'enfance et des minorités sexuelles ; Nombre de dispositifs de protection et d'encadrement financier des personnes à mobilité réduite au niveau des institutions adoptés ; Nombre de bâtiments publics et privés adaptés aux personnes en situation d'handicap ; Pourcentage de la population sensibilisée pour la lutte contre la domesticité et l'exploitation sexuelle des enfants ; Plan de communication sur l'éducation et organisation de causeries semestrielles sur la déperdition scolaire et la domesticité élaboré ; Nombre d'enfants des familles monoparentales appuyés par des allocations mensuelles ; |

| Objectifs spécifiques | Indicateurs d'objectifs | Indicateurs de suivi |
|-----------------------|-------------------------|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Intolérance et stigmatisation envers les minorités et les organisations de droits humains réduit ; • Nombre d'activités organisées pour l'intégration et l'implication des personnes à mobilité réduite dans la vie politique, sociale, économique et culturelle ;¹ |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Ateliers sur la mise en œuvre du PCD / 2021



RÉVISION DU PCD DE PREMIÈRE GÉNÉRATION

L'actualisation du Plan Communal de Développement est un processus cyclique à réaliser tous les trois à cinq ans. Toutefois la mise en œuvre du PCD nécessite un bilan annuel à partir du croisement des actions programmées et des indicateurs de suivi et de résultats. Cet exercice permettra l'adaptation des actions par rapport aux changements observés et aux progrès réalisés en matière de développement en tenant compte du contexte économique, social et politique qui prévaudra au moment du bilan. Finalement à l'horizon des cinq ans de mise en œuvre du PCD, la municipalité procèdera à une révision complète du document sur la base d'un bilan global devant aboutir à son actualisation.



ANNEXES

Annexe 1

PROGRAMMES ET ACTIONS DU PCD RELEVANT DES COMPÉTENCES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DES CHAMPS D'INTERVENTION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le tableau ci-dessous présente les actions tombant sous la responsabilité de l'administration centrale et des acteurs économiques. Celles de couleur vert relèvent des champs de compétences des ministères sectoriels et autres instances du pouvoir central et à mettre en œuvre sur les cinq années d'opérationnalisation du PCD. Tandis que les autres, de couleur bleu, indiquent les actions qui tombent dans les champs d'intervention des acteurs du secteur privé des affaires et des organisations de la société civile.

TABLEAU 81 : Programmes et actions relevant des compétences de l'administration centrale et des champs d'intervention des acteurs économiques et des organisations de la société civile

| Actions | Localisation | | | Extrants | |
|---|--------------|----|-----|---|--|
| | C | CV | Sec | | |
| PROGRAMME 1 : RESTRUCTURATION DU TERRITOIRE COMMUNAL | | | | | |
| SP 1.1 : PLANIFICATION ET DÉFINITION D'UN CADRE DE GESTION INTÉGRÉE DU TERRITOIRE | | | | | |
| A1.1.8. : Mise en place d'un registre notarial informatisé à travers un serveur | x | | | E1.1.8. : Un registre notarial informatisé est mis en place à travers un serveur | |
| A1.1.9. : Organisation d'un atelier de travail sur les procédures d'arpentage avec les arpenteurs et l'ONACA | x | | | E1.1.9. : Un atelier de travail sur les procédures d'arpentage avec les arpenteurs et l'ONACA est organisé | |
| A1.1.10. : Régularisation du barème de prix des actes notariaux et d'arpentage | x | | | E1.1.10. : Le barème de prix des actes notariaux et d'arpentage est régularisé | |
| SP1.2 : ORGANISATION DU TERRITOIRE ET RENFORCEMENT DU CAPITAL SPATIAL DE LA COMMUNE | | | | | |
| A1.2.31. : Sensibilisation des chauffeurs et mise en place de mesures de régulation du transport en commun des animaux et des passagers | x | | | E1.2.31.1. : Des chauffeurs sont sensibilisés E1.2.31.2. : Des mesures de régulation du transport en commun des animaux et des passagers sont mises en place | |
| A1.2.32. : Organisation de campagnes de sensibilisation hebdomadaire des conducteurs à travers des spots et des émissions radiodiffusées sur le respect du code de la route. | x | | | E1.2.32. : Des conducteurs sont sensibilisés à travers des spots et des émissions radiodiffusées de sensibilisation hebdomadaires sur le respect du code de la route. | |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|--|--------------|----|-----|--|
| | C | CV | Sec | |
| A1.2.33. : Construction de 1.5 km de route en asphalte avec systèmes de drainage de Carrefour Gallois à Ile Adam | | | x | E1.2.33. : 1.5 km de route en asphalte avec systèmes de drainage de Carrefour Gallois à Ile Adam est construit |
| A1.2.34. : Organisation de séances de formation pour 25 marins | x | | | E1.2.34. : Des séances de formation sont organisées pour 25 marins |
| A1.2.35. : Construction d'un embarcadère à Port Français | | | x | E1.2.35. : Un embarcadère est construit à Port Français |
| A1.2.36. : Construction de 3.5 km de route en béton avec un (1) ouvrage de traversée de Breda1 à La Suisse en partant de l'église Eben-ezer à Carrefour Fobo | | | x | E1.2.36. : 3.5 km de route avec un (1) ouvrage de traversée de Breda 1 à La Suisse en partant de l'église Eben-ezer à Carrefour Fobo sont construits en béton |
| A1.2.37. : Construction de 1.5 km de route en asphalte avec système de drainage de Carrefour Gallois à Ile Adam | | | x | E1.2.37. : 1.5 km de route avec systèmes de drainage de Carrefour Gallois à Ile Adam est construit en asphalte |
| A1.2.38. : Construction de 2.25 km du tronçon de route de Rivière salée à Carrefour Morne-Rouge avec systèmes de drainage et réhabilitation du pont Moustique | | | x | E1.2.38. : 2.25 km du tronçon de route de Rivière salée à Carrefour Morne-Rouge avec systèmes de drainage sont construits et le pont Moustique est réhabilité |
| A1.2.39. : Construction d'un (1) km de route en asphalte de Carrefour chien à Carrefour Bakini avec systèmes de drainage | | | x | E1.2.39. : 1 km de route en asphalte de Carrefour chien à Carrefour Bakini avec systèmes de drainage est construit |
| A1.2.40. : Construction de 5 km de route en béton partant de Lasuisse à Carrefour Bakini avec systèmes de drainage | | | x | E1.2.40. : 5 km de route en béton partant de Lasuisse à Carrefour Bakini avec systèmes de drainage sont construits |
| A1.2.41. : Mise en place de deux (2) magasins de produits électriques et électroménagers au niveau du centre-ville et de la première section | x | | | E1.2.41. : Deux (2) magasins de produits électriques et électroménagers sont mis en place au niveau du centre-ville et la première section |
| A1.2.42. : Organisation de séances de formation au profit de 20 techniciens / techniciennes en réseau | x | | | E1.2.42. : Des séances de formation sont organisées au profit de 20 techniciens / techniciennes en réseau |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|---|--------------|----|-----|---|
| | C | CV | Sec | |
| A1.2.43. : Renforcement des capacités techniques et d'émission des radios (radio <i>Lestomak</i> , Plaine-du-Nord inter, RVC) | | x | | E1.2.43. : Les capacités techniques et d'émission des radios (radio <i>Lestomak</i> , Plaine-du-Nord inter, RVC) sont renforcées |
| A1.2.44. : Mise en place et fonctionnement d'une radio communautaire | x | | | E1.2.44. : Une radio communautaire est mise en place et fonctionne |
| SP1.3 : MAITRISE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN ET PROMOTION DE LA QUALITÉ DE L'HABITAT | | | | |
| A1.3.10. : Construction de trois (3) nouvelles zones résidentielles | x | | | E1.3.10. : Trois (3) nouvelles zones résidentielles sont construites |
| A1.3.11. : Construction de mille (1000) unités de logements sociaux | x | | | E1.3.11. : Mille (1 000) unités de logements sociaux sont construites |
| PROGRAMME 2 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET RÉDUCTION DES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE | | | | |
| SP 2.1 : Préservation du patrimoine naturel et écologique du territoire | | | | |
| A2.1.7. : Mise en onde d'une émission spéciale et des broadcasts sur les bonnes pratiques environnementales. | x | | | E2.1.7. : Une émission spéciale et des broadcasts sur les bonnes pratiques environnementales sont mis en onde |
| A2.1.8. : Mise en place d'éco-quartiers au sein des sections communales de Morne-Rouge et de Basse-Plaine | | | x | E2.1.8. : Des éco-quartiers sont mis en place au sein des sections communales de Morne-Rouge et de Basse-Plaine |
| A2.1.9. : Appui au démarrage de 5 startups vertes | x | | | E2.1.9. : Le démarrage de 5 startups vertes est appuyé |
| SP2.2 : AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT DE L'ESPACE | | | | |
| A2.2.7. : Construction d'un centre de compostage équipé au niveau de la deuxième section pour la valorisation des déchets biodégradables | | | x | E2.2.7. : Un centre de compostage équipé est construit au niveau de la deuxième section pour la valorisation des déchets biodégradables |
| A2.2.8. : Mise en place d'un centre de recyclage des déchets plastiques au niveau de la première section | | | x | E2.2.8. : Un centre de recyclage des déchets plastiques est mis en place au niveau de la première section |
| SP2.3: RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'ADAPTATION DES COMMUNAUTÉS ET DE LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE | | | | |
| A2.3.22. : Organisation de séances de formation intensives au profit de 2 000 agriculteurs / agricultrices sur les techniques et pratiques culturelles adaptées aux changements climatiques | x | | | E2.3.22. :Des séances de formation intensives organisées au profit de 2 000 agriculteurs / agricultrices sur les techniques et pratiques culturelles adaptées aux changements climatiques |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|---|--------------|----|-----|---|
| | C | CV | Sec | |
| A2.3.23. : Appui au renforcement des capacités des comités de protection civile ; | x | | | E2.3.23. : Un appui est donné au renforcement des capacités des comités de protection civile ; |
| A2.3.24. : Installation de stations météorologiques informatisées | x | | | E2.3.24. : Des stations météorologiques informatisées sont installées |
| A2.3.25. : Subvention des digesteurs à biogaz pour mille (1000) ménages | x | | | E2.3.25. : Des digesteurs à biogaz subventionnés pour mille (1000) ménages |
| A2.3.26. : Mise en place d'une banque de données sur les réchauffements climatiques | x | | | E2.3.26. : Une banque de données sur les réchauffements climatiques est mise en place |
| A2.3.27. : Organisation d'ateliers de sensibilisation et d'information des administrations locales sur les problématiques du changement climatique | x | | | E2.3.27. Des ateliers de sensibilisation et d'information des administrations locales sont organisés sur les problématiques du changement climatique |
| A2.3.28. : Réalisation d'une carte pédologique | x | | | E2.3.28. Une carte pédologique est réalisée |

PROGRAMME 3 : DYNAMISATION DE L'ÉCONOMIE LOCALE

SP3.1:DÉVELOPPEMENT DES FINANCES ET CRÉATION DE CONDITIONS PROPICES AUX INVESTISSEMENTS

| | | | | |
|--|---|--|---|---|
| A3.1.7. : Appui à la construction de dix (10) espaces de conservation et de stockage | x | | | E3.1.7. : La construction dix (10) espaces de conservation et de stockage est appuyée |
| A3.1.8. : Construction d'une unité de production et de transformation agroalimentaire dans la première section Morne-Rouge | | | x | E3.1.8. : Une unité de production et de transformation agroalimentaire est construite dans la première section Morne-Rouge |
| A3.1.9. : Organisation d'une séance de formation annuelle en entrepreneuriat et en gestion d'entreprise au profit de 100 jeunes et entrepreneur-e-s | x | | | E3.1.9. : Une séance de formation annuelle en entrepreneuriat et en gestion d'entreprise est organisée au profit de 100 jeunes et entrepreneur-e-s |
| A3.1.10. : Organisation d'une séance de formation au profit de 300 entrepreneur-e-s sur la gestion financière et l'administration des PME / PMI | x | | | E3.1.10. : Une séance de formation au profit de 300 entrepreneur-e-s sur la gestion financière et l'administration des PME / PMI est organisée |
| A3.1.11. : Mise en place d'une papeterie et d'une librairie dans le centre-ville et la première section | x | | | E3.1.11. : Une papeterie et une librairie sont mises en place dans le centre-ville et la première section |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|---|--------------|----|-----|---|
| | C | CV | Sec | |
| A3.1.12. : Construction d'un (1) super marché moderne dans la deuxième section | | | x | E3.1.12. : Un (1) super marché moderne est construit dans la deuxième section |
| A3.1.13. : Construction d'un centre commercial dans la première section Morne-Rouge | | | x | E3.1.13. : Un centre commercial est construit dans la première section Morne-Rouge |
| SOUS-PROGRAMME 3.2 : VALORISATION DU PATRIMOINE, DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ET APPUI À LA CRÉATIVITÉ | | | | |
| A3.2.15. : Appui à la réalisation d'un inventaire des sites touristiques de la commune | x | | | E3.2.15. :Un appui est donné à la réalisation d'un inventaire des sites touristiques de la commune |
| A3.2.16. : Réalisation d'une cartographie des sites touristiques, historiques, culturels et naturels | x | | | E3.2.16. :Une cartographie des sites touristiques, historiques, culturels et naturels est réalisée |
| A3.2.17. : Création d'une agence de tourisme | x | | | E3.2.17. : Une agence de tourisme est créée |
| A3.2.18. : Création d'un répertoire et réalisation d'une étude des chants marins, des danses et musiques profanes | x | | | E3.2.18. : Un répertoire et une étude des chants marins, des danses et musiques profanes est sont réalisés |
| A3.2.19. : Construction d'un complexe hôtel-restaurant-loisirs de campagne à Bois-rouge | | | x | E3.2.19. : Un complexe hôtel-restaurant-loisirs de campagne est construit à Bois- rouge |
| A3.2.20. : Organisation de visites guidées et d'activités de camping dans les milieux naturels à Port Français, Yamadou, Chalmann, Chiron, Tozia, Bassin Dimant, Grand'velle | x | | | E3.2.20. :Des visites guidées et des activités de camping sont organisées dans les milieux naturels |
| A3.2.21. : Organisation de circuits de pèlerinage, les « chemins du pèlerin » autour des lieux de dévotion et des sanctuaires : ● Nan Briz, Bassin Ogou, Maitresse sillon, Camp manding, Lasirèn (site dévotion, Gadrás (site dévotion) ● Nan Campeche, Bassin St Jacques, Bassin Lanma, Ti sole, La Porte St Jacques et Bassin-Diamant, Lakou Laviktwá et Lakou Revwa ● Notre Dame de la victoire à Balan, Paroisse Saint Jacques et Notre Dame de la Merci à Robillard. | x | | | E3.2.21. : Des circuits de pèlerinage, les « chemins du pèlerin » autour des lieux de dévotion et des sanctuaires sont organisés à : ● Nan Briz, Bassin Ogou, Maitresse sillon, Camp manding, <i>Lasirèn (site dévotion, Gadrás (site dévotion))</i> ● Nan Campeche, Bassin St Jacques, <i>Bassin Lanma, Ti sole, La Porte St Jacques et Bassin-Diamant, Lakou Laviktwá et Lakou Revwa</i> ● Notre Dame de la victoire à Balan, Paroisse Saint Jacques et Notre Dame de la Merci à Robillard. |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|---|--------------|----|-----|--|
| | C | CV | Sec | |
| A3.2.22. : Réhabilitation de deux sanctuaires traditionnels de la culture populaire : Lakou Laviktwá et Lakou Revwa (Robillard) | | | x | E3.2.22. : Deux sanctuaires traditionnels de la culture populaire : Lakou Laviktwá et Lakou Revwa (Robillard) sont réhabilités |
| A3.2.23. : Crédit d'un centre d'interprétation agrotouristique, le pays des bourgs-jardins, mettant en relief la technologie agricole autochtone et la civilisation paysanne haïtienne | | | x | E3.2.23. : Un centre d'interprétation agrotouristique, le pays des bourgs-jardins, mettant en relief la technologie agricole autochtone et la civilisation paysanne haïtienne est créé |
| A3.2.24. : Mise en place d'un circuit de la route des artisans et de d'exploration des industries d'agro transformation | | | x | E3.2.24. : Un circuit de la route des artisans et d'exploration des industries d'agro transformation est mis en place |
| A3.2.25. : Appui à la mise aux normes et la rénovation des hôtels Merci Patron Hôtel, Hôtel Jessifra (Kiss Hôtel), Le Voyageur hôtel, Courtoisie hôtel, Kaïna hôtel et Culture Club | x | | | E3.2.25. : Un appui est donné à la mise aux normes et la rénovation des hôtels Merci Patron Hôtel, Hôtel Jessifra (Kiss Hôtel), Le Voyageur hôtel, Courtoisie hôtel, Kaïna hôtel et Culture Club |
| A3.2.26. : Crédit d'un circuit, «la route des savoir-faire et des métiers de la mer», avec sentier et pause de dégustation de la gastronomie locale et des ressources halieutiques | | | x | E3.2.26. : Un circuit, «la route des savoir-faire et des métiers de la mer», est créé avec sentier et pause de dégustation de la gastronomie locale et des ressources halieutiques |
| A3.2.27. : Organisation de trekkings dans les mornes Vallières, Morne Port Français, Boukan chat, Gran manman, Morne Chiron, Morne Laporte, Morne Sepoudi, Morne Jilòt, Morne Lavo et mise en place de panneaux d'interprétation paysagère | | | x | E3.2.27. : Des trekkings sont organisés dans les mornes Vallières, Morne Port Français, Boukan chat, Gran manman, Morne Chiron, Morne Laporte, Morne Sepoudi, Morne Jilòt, Morne Lavo et des panneaux d'interprétation paysagère sont mis en place. |
| A3.2.28. : Crédit d'un circuit de vélo, le chemin du cycliste | x | | | E3.2.28. : Un circuit de vélo, le chemin du cycliste créé |
| A3.2.29. : Mise en place d'un point de vente de matériels et d'équipements pour l'artisanat | x | | | E3.2.29. : Un point de vente de matériels et d'équipements pour l'artisanat est mis en place |
| A3.2.30. : Organisation de séances de formation sur la standardisation et la modernisation de la production artisanale au profit de deux cents (200) artisans | x | | | E3.2.30. : Des séances de formation sur la standardisation et la modernisation de la production artisanale sont organisées au profit de deux cents (200) artisans |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|---|--------------|----|-----|--|
| | C | CV | Sec | |
| A3.2.31. : Mise en place d'un point de vente de matières premières pour l'artisanat (calebasse, jonc, latanier, « po kokoye », bambou, etc...) | x | | | E3.2.31. : Un point de vente de matières premières pour l'artisanat (calebasse, jonc, latanier, « po kokoye », bambou, etc...) est mise en place |
| SOUS-PROGRAMME 3.3 : AMÉLIORATION DE LA CROISSANCE DES SECTEURS TRADITIONNELS DE L'ÉCONOMIE | | | | |
| A3.3.25. :Construction du Bureau Agricole Communal (BAC) | | | x | E3.3.25. : Le Bureau Agricole Communal (BAC) est construit |
| A3.3.26. : Organisation de séances de formation sur les pratiques modernes et mécaniques de culture au profit de quarante (40) techniciens / techniciennes | x | | | E3.3.26. :Des séances de formation sont organisées au profit de quarante (40) techniciens / techniciennes sur les pratiques modernes et mécaniques en agriculture |
| A3.3.27. : Mise en place de deux (2) boutiques d'intrants agricoles au niveau de la première et la quatrième section | | | x | E3.3.27. :Deux (2) boutiques d'intrants agricoles sont mises en place au niveau de la première et la quatrième section |
| A3.3.28. : Mise en place d'une banque de semences au niveau de chaque section communale avec structures de gestion | x | | | E3.3.28. : Une banque de semences est mise en place au niveau de chaque section communale avec structures de gestion |
| A3.3.29. : Mise en place d'un centre communal de pêche équipé au niveau de la première section à Balan. | | | x | E3.3.29. : Un centre communal de pêche équipé est mis en place au niveau de la première section à Balan |
| A3.3.30. : Organisation de séances de formation au profit de cent cinquante (150) pêcheurs | x | | | E3.3.30. : Des séances de formation sont organisées au profit de deux cent (150) pêcheurs |
| A3.3.31. : Mise en place d'un atelier de construction et de réparation des matériels et d'équipements de pêche dans la première section | x | | | E3.3.31. : Un atelier de construction et réparation des matériels et équipements de pêche dans la première section |
| A3.3.32. : Appui à la standardisation et la modernisation des matériels et équipements de pêche pour cent cinquante (150) pêcheurs | x | | | E3.3.32. : Un appui est donné à la standardisation et la modernisation des matériels et équipements de pêche est pour cent cinquante (150) pêcheurs |
| A3.3.33. : Création d'une coopérative de pêcheurs | x | | | E3.3.33. : Une coopérative de pêcheurs est créée |
| A3.3.34. : Mise en place d'une poissonnerie à Morne-Rouge | x | | | E3.3.34. : Une poissonnerie est mise en place à Morne-Rouge |
| A3.3.35. : Réalisation d'un inventaire des mines et des carrières | | | x | E3.3.35. : Les mines et les carrières sont inventoriées |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|--|--------------|----|-----|---|
| | C | CV | Sec | |
| A3.3.36. : Réhabilitation de l'environnement des sites d'exploitation de carrières : Bois savane, Bois caïman, Bois neuf, Gallois, Bois rouge, Rivière sable, Longuest, Gileron, Bois cadet | | | x | E3.3.36. : L'environnement des sites d'exploitation de carrières : Bois savane, Bois caïman, Bois neuf, Gallois, Bois rouge, Rivière sable, Longuest, Gileron, Bois cadet est réhabilité |
| A3.3.37. : Organisation de séances de formation/recyclage de cinquante (50) techniciens / techniciennes en production animale pour accompagner les éleveurs | x | | | E3.3.37. : Des séances de formation/recyclage de cinquante (50) techniciens / techniciennes en production animale sont organisées pour accompagner les éleveurs |
| A3.3.38. : Organisation de campagnes trimestrielles de vaccination et de déparasitage animal | x | | | E3.3.38. : Des campagnes trimestrielles de vaccination et de déparasitage animal sont organisées |
| PROGRAMME 4 : PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN | | | | |
| SP4.1 : FACILITATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE | | | | |
| A4.1.30. : Affectation de psychologues ou de psycho-éducateurs / psycho-éducatrices au service des écoles de la Commune ; | x | | | E4.1.30. : Des psychologues ou des psycho-éducateurs / psycho-éducatrices sont affectés au service des écoles de la Commune ; |
| A4.1.31. : Organisation d'un examen blanc communal annuellement à l'intention des élèves. | x | | | E4.1.31. : Un examen blanc communal est organisé annuellement à l'intention des élèves. |
| A4.1.32. : Sensibilisation des écoles pour l'organisation de rencontres trimestrielles avec les parents pour la prise en charge scolaire des enfants | x | | | E4.1.32. : Des campagnes de sensibilisation pour l'organisation de rencontres trimestrielles avec les parents pour la prise en charge scolaire des enfants sont organisées |
| A4.1.33. : Inspection trimestrielle des institutions d'enseignement | x | | | E4.1.33. : Les institutions d'enseignement sont inspectées trimestriellement |
| A4.1.34. : Organisation de séances de formation /recyclage annuel des inspecteurs scolaires | x | | | E4.1.34. : Des séances de formation / recyclage des inspecteurs scolaires sont réalisées annuellement |
| A4.1.35. : Adoption et application de mesures pour le respect des critères de recrutement des enseignants | x | | | E4.1.35. : Des mesures pour le respect des critères de recrutement des enseignants sont adoptées et appliquées |
| A4.1.36. : Organisation de séances de formation annuelle sur le programme du nouveau secondaire au profit de 150 enseignant-e-s | x | | | E4.1.36. : Des séances de formation annuelle sont organisées sur le programme du nouveau secondaire au profit de 150 enseignant-e-s |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|--|--------------|----|-----|--|
| | C | CV | Sec | |
| A4.1.37. : Appui à la création d'espaces de jeux et de récréation au niveau des écoles | x | | | E4.1.37. : Des espaces de jeux et de récréation sont créés au niveau des écoles |
| A4.1.38. : Sensibilisation des parents d'élèves à se regrouper en associations | x | | | E4.1.38. : Les parents d'élèves sont sensibilisées à se regrouper en associations |
| A4.1.39. : Réalisation et publication d'une évaluation annuelle de la performance des établissements d'enseignement | x | | | E4.1.39. : Une évaluation annuelle de la performance des établissements d'enseignement est réalisée et publiée |
| A4.1.40. : Réparation et mise en circulation de trois (3) bus « dignité » pour le transport scolaire | x | | | E4.1.40. : Trois (3) bus dignité sont réparés et mis en circulation pour le transport scolaire |
| A4.1.41. : Organisation d'une campagne de sensibilisation et mise en place de mesures contre les relations intimes entre professeurs et élèves | x | | | E4.1.41. : Une campagne de sensibilisation est organisée et des mesures sont mises en place contre les relations intimes entre professeurs et élèves |
| A4.1.42. : Appui à la création de coopératives scolaires entre élèves et parents de différents établissements scolaires | x | | | E4.1.42. : Des coopératives scolaires entre élèves, parents de différents établissements scolaires sont créées |
| A4.1.43. : Organisation de campagnes de sensibilisation trimestrielles de la population à travers les structures sociales, les points de rassemblement et les médias sur les comportements de consommation, de nutrition basée sur la pyramide alimentaire haïtienne, de santé reproductive et sur l'hygiène publique | x | | | E4.1.43. : Des campagnes de sensibilisation trimestrielles de la population sont organisées à travers les structures sociales, les points de rassemblement et les médias sur les comportements de consommation, de nutrition basée sur la pyramide alimentaire haïtienne, la santé reproductive et sur l'hygiène publique |
| A4.1.44. : Mise en place de services d'assurance médicale au niveau des établissements sanitaires de la commune | x | | | E4.1.44. : Des services d'assurance médicale sont mis en place au niveau des établissements sanitaires de la commune |
| A4.1.45. : Organisation de séances de formation pour 20 agents / agentes de santé communautaire polyvalent-e-s | x | | | E4.1.45. : Des séances de formation sont organisées pour 20 agents / agentes de santé communautaire polyvalent-e-s |
| A4.1.46. : Appui aux établissements de santé pour l'organisation de cliniques mobiles hebdomadaires dans les zones difficile d'accès | x | | | E4.1.46. : Des appuis sont donnés aux établissements de santé pour l'organisation de cliniques mobiles hebdomadaires dans les zones difficile d'accès |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|---|--------------|----|-----|---|
| | C | CV | Sec | |
| A4.1.47. : Organisation de séances d'éducation et de sensibilisation sur la santé pour le changement de comportement au sein de structures sociales (églises, écoles, entreprises, marchés...), de points de rassemblements tels gaguères, marchés, plages et à travers les medias | x | | | E4.1.47. : Des séances d'éducation et de sensibilisation sur la santé pour le changement de comportement sont organisées au sein de structures sociales (églises, écoles, entreprises, marchés...), de points de rassemblements tels gaguères, marchés, plages et à travers les medias |
| A4.1.48. : Affection de huit (8) médecins généralistes, sept (7) infirmières sages-femmes, trente-six (36) auxiliaire-infirmières complémentaires aux établissements de santé de deuxième échelon | x | | | E4.1.48. : Huit (8) médecins généralistes, sept (7) infirmières sages-femmes, trente-six (36) auxiliaire-infirmières complémentaires sont affectés aux établissements de santé de deuxième échelon |
| A4.1.49. : Affectation de onze (11) médecins de famille et de vingt-sept (27) infirmières sages-femmes complémentaires dans les établissements de troisième échelon | x | | | E4.1.49. : Onze (11) médecins de famille et de vingt-sept (27) infirmières sages-femmes complémentaires sont affectés aux établissements de troisième échelon |
| A4.1.50. : Création de trois (3) postes de rassemblement par section communale dans les zones d'accès difficile | x | | | E4.1.50. : Trois (3) postes de rassemblement par section communale sont créés dans les zones d'accès difficile |
| A4.1.51. : Appui à la mise aux normes des infrastructures de soins de santé | x | | | E4.1.51. : Un appui est fourni pour la mise aux normes des infrastructures de soins de santé |
| A4.1.52. : Extension du système d'approvisionnement d'eau de la première section situé à Bois-caïman | | | x | E4.1.52. : Le système d'approvisionnement d'eau de la première section situé à Bois-caïman est étendu |
| A4.1.53. : Réalisation de campagnes de sensibilisation trimestrielles de la population sur l'utilisation, le traitement et la gestion de l'eau | x | | | E4.1.53. : Des campagnes de sensibilisation trimestrielles de la population sont réalisées sur l'utilisation, le traitement et la gestion de l'eau |
| A4.1.54. : Installation de quinze (15) puits munis de système de pompage manuel et à énergie solaire avec réservoir de stockage de mille gallons | x | | | E4.1.54. : Quinze (15) puits munis de système de pompage manuel et à énergie solaire avec réservoir de stockage de mille gallons sont installés |
| SP4.2 : DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE LOISIRS, DE SPORT ET DE JEUNESSE | | | | |
| A4.2.17. : Création de cinq (5) espaces d'attraction publiques | x | | | E4.2.17. : Cinq (5) espaces d'attraction publiques sont créés |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|---|--------------|----|-----|--|
| | C | CV | Sec | |
| A4.2.18. : Élaboration d'un plan stratégique communal de développement du sport et de promotion de la culture | x | | | E4.2.18. : Un plan stratégique communal de développement du sport et de promotion de la culture est élaboré |
| A4.2.19. : Création de ligues communales pour les différentes disciplines sportives | x | | | E4.2.19. : Des ligues communales sont créées pour les différentes disciplines sportives |
| A4.2.20. :Appui à l'organisation de compétitions physiques et cérébrales communales de football, basket-ball, natation, volley-ball, tennis, yoga, damiers, lido, cheerleading | x | | | E4.2.20. : Un appui est fourni à l'organisation de compétitions physiques et cérébrales communales sont organisées de football, basket-ball, natation, volley-ball, tennis, yoga, damiers, lido, cheerleading |
| A4.2.21. :Organisation de séances de formation pour soixante-dix (70) moniteurs et personnels sportifs, dix (10) arbitres, huit (8) médecins, (8) masseurs, cinquante (50) brancardiers et cinq (5) entraîneurs par discipline et par unité spatiale | x | | | E4.2.21. : Des séances de formation sont organisées pour soixante-dix (70) moniteurs et personnels sportifs, dix (10) arbitres, huit (8) médecins, (8) masseurs, cinquante (50) brancardiers et cinq (5) entraîneurs par discipline et par unité spatiale |
| A4.2.22. :Appui à l'acquisition de matériels et d'équipements sportifs pour dix (10) clubs et groupes sportifs | x | | | E4.2.22. : Un appui est fourni pour l'acquisition de matériels et équipements sportifs pour dix (10) clubs et groupes sportifs |
| A4.2.23. :Mise en place d'une salle de répétition et d'un studio de production équipés | x | | | E4.2.23. : Une salle de répétition et d'un studio de production équipés sont mis en place |

PROGRAMME 5 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE

SP5.1: AMÉLIORATION DES CAPACITÉS DE DESSERTE DES SERVICES PUBLICS

| | | | | |
|---|---|--|--|--|
| A5.1.16. : Construction sur un espace d'un (1) hectare d'un complexe administratif de 500 m ² dans chaque section communale pour loger les bureaux des CASEC et certains services sociaux | x | | | E5.1.16. : Un complexe administratif de 500 m ² est construit sur un espace d'un (1) hectare dans chaque section communale pour loger les bureaux des CASEC et certains services sociaux |
| A5.1.17. : Aménagement de l'annexe de la DGI | x | | | E5.1.17. : L'annexe de la DGI est aménagée |
| A5.1.18. : Aménagement de quatre (4) bureaux d'État civil | x | | | E5.1.18. : Quatre (4) bureaux d'État civil sont aménagés |
| A5.1.19. : Installation et mise en fonction de trois (3) greffiers et trois (3) huissiers au tribunal de paix du centre-ville | x | | | E5.1.19. : Trois (3) greffiers et trois (3) huissiers sont installés et mis en fonction au tribunal de paix du centre-ville |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|--|--------------|----|-----|---|
| | C | CV | Sec | |
| A5.1.20. : Organisation de séances de formation sur le fonctionnement des collectivités et la fonction publique territoriale au profit des élus locaux | X | | | E5.1.20. : Des séances de formation introductory sur le fonctionnement des collectivités et la fonction publique territoriale sont organisées au profit des élus locaux |
| A5.1.21. : Appui à la mobilisation des recettes publiques | X | | | E5.1.21. : Un appui est fourni pour la mobilisation des recettes publiques |
| SP5.2. : Renforcement de la participation des organisations et de la société civile dans le développement de la commune | | | | |
| A5.2.8. : Appui à la création d'un fond d'appui et de financement des activités des OCB | X | | | E5.2.8. : Un fond d'appui et de financement des activités des OCB est créé |
| A5.2.9. : Mise en place de cellules communautaires d'animation sociales en santé sexuelle et reproductive, animation et éducation familiales | X | | | E5.2.9. : Des cellules communautaires d'animation sociales en santé sexuelle et reproductive, animation et éducation familiales sont mises en place |

PROGRAMME 6 : PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DE GENRE ET GARANTIE DES DROITS FONDAMENTAUX DE LA PERSONNE

SP6.1. : PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DE GENRE ET FACILITATION DE LA PARTICIPATION DES FEMMES DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET SOCIAL DE LA COMMUNE

| | | | | |
|---|---|--|--|--|
| A6.1.14. : Accord de fonds de démarrage à cent (100) entreprises féminines | X | | | E6.1.14. : Un fonds de démarrage est accordé à cent (100) entreprises féminines |
| A6.1.15. : Appui à l'élaboration des modules de formation en leadership féminin | X | | | E6.1.15. : Un appui à l'élaboration des modules de formation en leadership féminin |
| A6.1.17. : Réalisation des séances de formation adaptées pour 1500 femmes entrepreneuses en création d'entreprise, élaboration de plans d'affaires marketing, comptabilité et gestion d'entreprise et mettre en place des mécanismes de suivi | X | | | E6.1.17. : Des séances de formation adaptées sont réalisées pour 1500 femmes entrepreneuses en création d'entreprise, élaboration de plans d'affaires marketing, comptabilité et gestion d'entreprise et mettre en place des mécanismes de suivi |
| A6.1.18. : Mise à disposition d'outils financiers guides, banques de données, plateformes technologiques et de ressources utiles aux entrepreneurs | X | | | E6.1.18. : Des outils financiers, guides, banques de données, plateformes technologiques et de ressources utiles sont à disposition des entrepreneurs |
| A6.1.19. : Financement du démarrage de 10 entreprises technologiques innovantes à fort potentiel de croissance (startups) | X | | | E6.1.19. : Le démarrage de 10 entreprises technologiques innovantes à fort potentiel de croissance (startups) est financé |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|---|--------------|----|-----|---|
| | C | CV | Sec | |
| A6.1.20. : Mise en place d'un service d'accompagnement-conseil, de coaching ou de mentorat au profit des femmes entrepreneures | X | | | E6.1.20. : Un service d'accompagnement-conseil, de coaching ou de mentorat au profit des femmes entrepreneures est mise en place |
| SOUS-PROGRAMME 6.2. : AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE LA JUSTICE ET ÉTABLISSEMENT D'UN CLIMAT SOCIAL SÉCURITAIRE | | | | |
| A6.2.14. : Rénovation du bâtiment du commissariat du centre-ville avec une salle de conférence, un entrepôt et une salle d'entraînement et de sports | | x | | E6.2.14. : Le bâtiment du commissariat centre-ville est rénové |
| A6.2.15. : Rénovation du bâtiment logeant le tribunal de paix | | x | | E6.2.15. : Le bâtiment logeant le tribunal de paix est rénové |
| A6.2.16. : Acquisition de vingt (20) radios de communication et deux véhicules tout terrain pour le commissariat du centre-ville | x | | | E6.2.16. : Vingt (20) radios de communication et deux véhicules tout terrain pour le commissariat du centre-ville sont acquis pour le commissariat du centre-ville |
| A6.2.17. : Installation d'un système de vidéosurveillance avec cinq (5) caméras de surveillance au niveau du commissariat du centre-ville et de cinquante (50) autres dans des zones stratégiques | x | | | E6.2.17. : Un système de vidéosurveillance avec cinq (5) caméras de surveillance est installé au niveau du commissariat du centre-ville et de cinquante (50) autres dans des zones stratégiques |
| A6.2.18. : Organisation de rencontres de partage d'informations régulières par localité entre la population et la police | x | | | E6.2.18. : Des rencontres de partage d'informations régulières sont organisées par localité entre la population et la police |
| A6.2.19. : Régularisation des patrouilles policières au niveau de la commune | x | | | E6.2.19. : Les patrouilles policières sont régularisées au niveau de la commune |
| A6.2.20. : Organisation d'une séance de formation des policiers / policières sur le respect des droits des prévenus et des personnes en détention | x | | | E6.2.20. : Une séance de formation des policiers / policières est réalisée sur le respect des droits des prévenus et des personnes en détention |
| A6.2.21. : Organisation d'une séance de formation et de recyclage du personnel de la justice de la commune | x | | | E6.2.21. : Une séance de formation et de recyclage du personnel de la justice de la commune est organisée |
| A6.2.22. : Sensibilisation du personnel de la justice sur le respect du calendrier de fonctionnement du tribunal | x | | | E6.2.22. : Le personnel de justice est sensibilisé sur le respect du calendrier de fonctionnement du tribunal |

| Actions | Localisation | | | Extrants |
|--|--------------|----|-----|--|
| | C | CV | Sec | |
| A6.2.23. : Mise en place d'une bibliothèque au niveau du tribunal pour faciliter la consultation des textes juridiques | X | | | E6.2.23. : Une bibliothèque est mise en place au tribunal pour faciliter la consultation des textes juridiques |
| A6.2.24. : Organisation de campagnes de promotion de la famille | X | | | E6.2.24. : Des campagnes de promotion de la famille sont organisées |
| A6.2.25. : Création et opérationnalisation d'une brigade de protection des mineurs | X | | | E6.2.25. : Une brigade de protection des mineurs créée et opérationnelle |
| A6.2.26. : Réalisation de campagnes de sensibilisation contre le détournement mineur et le respect des droits de l'enfance | X | | | E6.2.26. : Des campagnes de sensibilisation sont réalisées contre le détournement mineur et le respect des droits de l'enfance |
| A6.2.27. : Construction d'un foyer d'accueil pour cent (100) enfants démunis | X | | | E6.2.27. : Un foyer d'accueil pour cent (100) enfants démunis est construit |
| A6.2.28. : Organisation de séances de formation trimestrielle sur l'éducation sexuelle des jeunes à travers les différentes structures sociales telles écoles, églises... | X | | | E6.2.28. : Des séances de formation trimestrielle sont organisées sur l'éducation sexuelle des jeunes à travers les différentes structures sociales telles écoles, églises... |
| A6.2.29. : Réalisation de campagnes de sensibilisation semestrielles sur le respect des droits de la personne et du citoyen, les droits des femmes et des enfants | X | | | E6.2.29. : Des campagnes de sensibilisation semestrielles sont réalisées sur le respect des droits de la personne et du citoyen, des droits des femmes et des enfants |
| A6.2.30. : Renforcement des capacités des organisations de défense des droits humains | X | | | E6.2.30. : Les capacités des organisations de défense des droits humains sont renforcées |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Ateliers de Programmation physique du PCD / 2021

Annexe 2

MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE

| PRÉNOM ET NOM | INSTITUTIONS, SECTEURS ET ORGANISATIONS REPRÉSENTÉS |
|-------------------------|---|
| Paul Willa | Conseil Municipal |
| Rose Joachim | Conseil Municipal |
| Julien Gerard | Administration municipale |
| Rony René | CASEC 1 ^{ère} Section |
| Joseph Jean-Kenold | CASEC 2 ^{ème} Section |
| Joseph Jonas | Représentant CASEC 3 ^{ème} Section |
| Jean-Mary Fanfan | CASEC 4 ^{ème} section |
| Ouanche Teuchler | ASEC 1 ^{ère} Section |
| Rony Delva | ASEC 2 ^{ème} Section |
| Rolin Payout | ASEC 3 ^{ème} section |
| Turenne Rose-Marie | ASEC 4 ^{ème} Section |
| Milien Frantzdy | Délégué de Ville |
| Marie Marjorie Augustin | Vice Délégation d'arrondissement |
| Jean Dariot | Justice |
| Firmin Woudeline | État Civil |
| Altis Max Vital | Police Nationale d'Haïti |
| Previl Edeline | Représentant secteur Santé |
| Marie Marjorie Augustin | Vice Délégation d'arrondissement |
| Alcinas Jean-Robens | Représentant BAC |
| Cherfils Eddy | Représentant protection civile |
| Ovillon Charlot | Représentant croix rouge |
| Jocelyn Jean | Représentant secteur éducation |
| Eugene Lavon | Représentant OCB (ODEP) |
| Pierre Welly | Représentant OCB / OPNO |
| Suze Blaise | Représentant organisations féminines |
| Pierre Reginald | Représentant organisations jeunes |
| Dorleans Acelin | Représentant organisations jeunes |
| Fanfan Renel | Représentant organisations personnes à mobilité réduite |
| Mondesir Saintil | Représentant association planteurs |
| Jules Mackenson | Représentant secteur Sports, culture et loisirs |
| Milien Frantzdy | Représentant secteur Transport et communication |
| Joseph Jean-Junior | Représentant secteur Tourisme, Hôtellerie et Restauration |
| Joseph Jeanniton | Représentant secteur Artisanat et Arts |
| Jean Faniel | Presse : Radio et Télévision |
| Michel Mico | Presse : Radio et Télévision |
| Ambroise Loukendy | Représentant secteur Sports, culture et loisirs |

| PRÉNOM ET NOM | INSTITUTIONS, SECTEURS ET ORGANISATIONS REPRÉSENTÉS |
|-----------------------|---|
| Ambroise Jacques Eddy | Représentant secteur Sports, culture et loisirs |
| Joseph Frand Djimmy | Représentant Église Protestante |
| Toussaint Jeff | Mission Evangelique |
| Jean-Jacques Robens | Notable |
| Jacques Firmin | Notable |
| Mompremier Jocelyn | Notable |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Archives des activités du PCD / 2019-2021

Annexe 3

COMITÉ DIRECTEUR DU COMITÉ DE PILOTAGE

| FONCTION | PRÉNOM ET NOM |
|--------------------|---------------------|
| Président | Paul Willa |
| Vice –Président | Rose Joachim |
| Secrétaire | Blaise Suze |
| Secrétaire Adjoint | Ambroise Emmanuel |
| Conseiller | Robens Jean-Jacques |
| Conseiller | Jocelyn Mompremier |
| Conseiller | - |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Archives des activités du PCD / 2019-2021

Annexe 4

MEMBRES DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE DE TERRAIN (ANIMATEURS, FACILITATEURS ET COORDONNATEUR)

► ANNEXE 4.1 : EQUIPE DE COORDINATION TECHNIQUE

| NOM | PRÉNOM | FONCTION |
|--------|-----------------|-------------------------|
| Honoré | Patrick Hermain | Coordonnateur |
| Michel | Etienne | Facilitateur |
| Amazan | Richarlot | Facilitateur remplaçant |
| Frazer | Meneighdo | Facilitateur remplaçant |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Archives des activités du PCD / 2019-2021

► ANNEXE 4.2 : ANIMATEURS ET ANIMATRICES

| NOM | PRÉNOM | FONCTION |
|-----------|--------------|-----------|
| Alexis | Edwin | Animateur |
| Norval | Junior Foncy | Animateur |
| Toussaint | Charnel | Animateur |
| Mathieu | Romel | Animateur |
| Winston | Lindor | Animateur |
| Charles | Ronald | Animateur |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Archives des activités du PCD / 2019-2021

► ANNEXE 4.3 : TECHNICIENS ET TECHNICIENNES SECTORIEL-LE-S

| NOM | PRÉNOM | FONCTION |
|-----------|---------------|---|
| Lubin | Saumol Max | Technicien-consultant pour les thématiques Communication, télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, urbanisme, habitat, foncier, logement et aménagement du territoire |
| Etienne | Hérard | Technicien-consultant pour les thématiques Environnement, changements climatiques, risques et désastres |
| André | Abel | Technicien-consultant pour les thématiques Administration locale et services déconcentrés, Partenariat, intercommunalité et coopération décentralisée |
| Venance | Valcin | Technicien-consultant pour la thématique Finances locales |
| Pierre | Sam Klarynson | Technicien-consultant pour les thématiques Organisations et société civile, Culture, cultes et religions |
| Jean | Luckenson | Technicien-consultant pour les thématiques Patrimoine, arts et lettres |
| Adrien | Carlyle | Technicien-consultant pour les thématiques Sports, loisirs et activités culturelles |
| Charles | Ronald | Technicien-consultant pour les thématiques Justice et droits humains. Sécurité, État civil et identification de la population |
| Chéristin | Rico | Techniciens-consultant pour les thématiques Éducation, alphabétisation et formation professionnelle |
| Clairesia | Joël | |
| Finis | Rony | Technicien-consultant pour les thématiques Énergie, électricité et éclairage public, mines et carrières, voies de communication, mobilité, routes et transport, construction, bâtiments et travaux publics, eau, hygiène publique et assainissement |
| Xavier | Willard | Technicien-consultant pour les thématiques Agriculture et sylviculture, élevage, pêche et chasse |

| NOM | PRÉNOM | FONCTION |
|----------|----------|---|
| Sanon | Woody | Technicien-consultant pour les thématiques Commerce et institutions financières, industrie PME/PMI et entrepreneuriat |
| Borgella | Mirlène | Technicienne-consultante pour les thématiques Artisanat, métier et industries créatives |
| Lubin | Eddy | Technicien-consultant pour les thématiques Tourisme, hôtellerie et restauration |
| Honoré | Patrick | Technicien-consultant pour les thématiques Santé et nutrition |
| Laurin | Jocelyne | Technicienne-consultante pour les thématiques Genre et inclusion sociale |

Source : Mairie de Plaine-du-Nord / Archives des activités du PCD / 2019-2021

Annexe 5

PARTICIPANT-E-S AUX ATELIERS

| No | NOM | PRENOM | SEXE |
|-----|----------|--------------|------|
| 1. | Alcianas | Jean-Bordin | M |
| 2. | Alcianas | Jean-Robentz | M |
| 3. | Alcime | Johnson | M |
| 4. | Alcius | Childrenck | M |
| 5. | Alcius | Odelin | M |
| 6. | Alcius | Odelin | M |
| 7. | Alexexis | Wilmingue | M |
| 8. | Alexis | Alex | M |
| 9. | Alexis | Wilmingue | M |
| 10. | Alouinor | Aldaï | M |
| 11. | Altis | Max Vital | M |
| 12. | Altis | Maxvital | M |
| 13. | Amazah | Richarlot | M |
| 14. | Amboise | Emmanuel | M |
| 15. | Amboise | Felex | M |
| 16. | Amboise | Loukendy | M |
| 17. | Ambroise | Felex | M |
| 18. | Amos | Pierre | M |
| 19. | Andre | Jeunie | F |
| 20. | Antenor | Philogene | M |
| 21. | Antenor | Wood-Kensly | M |
| 22. | Antenor | Jesula | F |

| No | NOM | PRENOM | SEXE |
|-----|-----------|---------------|------|
| 23. | Antoine | Kélin | M |
| 24. | Antoine | Alex | M |
| 25. | Aristid | James | M |
| 26. | Aristide | Pierre-Kesnel | M |
| 27. | Aristide | John-Walker | M |
| 28. | Aristide | Jean Eddy | M |
| 29. | Aristide | Delcarme | M |
| 30. | Atenor | Philomé | M |
| 31. | Auguste | Ader | M |
| 32. | Auguste | Jhon | M |
| 33. | Augustin | Chalmagne | M |
| 34. | Augustin | Berthola | F |
| 35. | Bathelemy | Wilzer | M |
| 36. | Belony | Filomé | M |
| 37. | Benoit | Lorvensky | M |
| 38. | Bequet | Jerry | M |
| 39. | Béquet | Terry | M |
| 40. | Bernadin | Yvrose | F |
| 41. | Bernadin | Dass | M |
| 42. | Bernadin | Yvrose | F |
| 43. | Bernard | Joanest | M |
| 44. | Bernard | Gemcy | M |
| 45. | Bernardin | Oribert | M |
| 46. | Bertilus | Jhonsam | M |
| 47. | Bertilus | Jhon-Sam | M |
| 48. | Bien-Aime | Guy-Mary | M |
| 49. | Bien-Aime | Carille | M |
| 50. | Blaise | Suze | F |
| 51. | Blaise | Victory | M |
| 52. | Borne | Josly | M |
| 53. | Borné | Josly | M |
| 54. | Brenadin | Jean Baptiste | M |
| 55. | Breus | Guilaine | F |

| No | NOM | PRENOM | SEXE |
|-----|----------------|-----------|------|
| 56. | Breus | Guilaine | F |
| 57. | Breus | Jacsone | M |
| 58. | Cadada | Philorius | M |
| 59. | Calixte | Neemie | F |
| 60. | Calixte | Neemie | F |
| 61. | Calixte | Néemie | F |
| 62. | Castille | Ricky | M |
| 63. | Cemeus | Maxime | M |
| 64. | Cesar | Wisly | M |
| 65. | Chalemagne | David | M |
| 66. | Charles | Tecson | M |
| 67. | Charles-Pierre | Guilaine | M |
| 68. | Charles-Pierre | Francise | F |
| 69. | Charles-Pierre | Josué | M |
| 70. | Charles-Pierre | Josias | M |
| 71. | Charlot | Ovillon | M |
| 72. | Charlot | Ovillon | M |
| 73. | Cherfils | Lumeca | F |
| 74. | Cherfils | Edy | M |
| 75. | Cherflis | Eddy | M |
| 76. | Cheristin | Delince | M |
| 77. | Cherubin | Islande | F |
| 78. | Chery | Elveus | M |
| 79. | Chery | Wilmique | M |
| 80. | Chery | Judeline | F |
| 81. | Chery | Lineda | F |
| 82. | Chery | Stiada | F |
| 83. | Chrfils | Wilsonne | M |
| 84. | Cius | Novilus | M |
| 85. | Civil | Ekenson | M |
| 86. | Clerzias | Neltha | F |
| 87. | Codada | Philorius | M |
| 88. | Colas | Gary | M |

| No | NOM | PRENOM | SEXE |
|------|------------|---------------|------|
| 89. | Cothiere | Christ-Tchely | M |
| 90. | Dalusma | Maxi | M |
| 91. | Daly | Robens | M |
| 92. | Davilma | Renand | M |
| 93. | Davilmar | Renand | M |
| 94. | Degravnier | Suzana | F |
| 95. | Dejoie | Francesca | F |
| 96. | Delcius | Simeon | NM |
| 97. | Derameau | Monfort | M |
| 98. | Desamours | Robert | M |
| 99. | Desamours | Christella | F |
| 100. | Desamours | Chrisben | M |
| 101. | Desauguste | Louco | M |
| 102. | Desauguste | Herntz | M |
| 103. | Desir | Marc-Vedwine | F |
| 104. | Dieudonné | Lourdany | M |
| 105. | Dieudonnee | Lourdanie | F |
| 106. | Dolceus | Denis | M |
| 107. | Doleans | Acelin | M |
| 108. | Donatien | Micheline | F |
| 109. | Dorcin | Alendjy | M |
| 110. | Dorcin | Alendjy | M |
| 111. | Dorcin | Alins | M |
| 112. | Dorleans | Acelin | M |
| 113. | Dorvil | Ivrose | F |
| 114. | Dorvil | Wilcome | M |
| 115. | Dorvilus | Kendy | M |
| 116. | Doudou | Wilson | M |
| 117. | Ducatel | Watson | M |
| 118. | Dufrène | Bindel | M |
| 119. | Dugey | Roselande | F |
| 120. | Dumarsais | Stivenson | M |
| 121. | Dumasais | Stivenson | M |

| No | NOM | PRENOM | SEXE |
|------|-------------|--------------|------|
| 122. | Dutrevil | Belangelot | M |
| 123. | Dutreville | Bell Angelot | M |
| 124. | Duval | Samuel | M |
| 125. | Duvisien | Emmanuel | M |
| 126. | Duvisien | Emmanuel | M |
| 127. | Duvisier | Wilner | M |
| 128. | Eclaisiaste | Vernius | M |
| 129. | Eclesiaste | Vernius | M |
| 130. | Edmond | Wilnanda | F |
| 131. | Emmanuel | Obin | M |
| 132. | Emmanuel | Jose | M |
| 133. | Estimable | Lucienne | F |
| 134. | Estimable | Jean-Claude | F |
| 135. | Estimon | Dieudonné | M |
| 136. | Etienne | Gueslie | F |
| 137. | Etienne | Eliocles | M |
| 138. | Etienne | Eliocles | M |
| 139. | Etienne | Abdias | M |
| 140. | Etienne | Majorie | F |
| 141. | Etienne | Eliocles | M |
| 142. | Etienne | Amide | F |
| 143. | Étienne | Philomena | F |
| 144. | Étienne | Fils-Dany | M |
| 145. | Étienne | Carline | F |
| 146. | Eugene | Larion | M |
| 147. | Evaeiste | Marculien | M |
| 148. | Evariste | Rosely | F |
| 149. | Evariste | Marculene | F |
| 150. | Evariste | Luc | M |
| 151. | Evariste | Erigee | F |
| 152. | Evariste | Marcie | M |
| 153. | Evariste | Luc | M |
| 154. | Evariste | Nicolas | M |

| No | NOM | PRENOM | SEXE |
|------|---------------|---------------|------|
| 155. | Evariste | Maculien | M |
| 156. | Evariste | Erigée | F |
| 157. | Exalus | Naïlle-Lorbie | F |
| 158. | Ezaie | Antoine | M |
| 159. | Fanfan | Wilnise | F |
| 160. | Fanfan | Jean-Mary | M |
| 161. | Fanfan | Jean-Mary | M |
| 162. | Fanfan | Fresnel | M |
| 163. | Fanfan | Jean-Mary | M |
| 164. | Félix | Ralph | M |
| 165. | Fils-Aime | Magloir | M |
| 166. | Fils-Aimé | Phonise | F |
| 167. | Firmin | Jacques | M |
| 168. | Firmin | Woodeline | F |
| 169. | Firmin | Woudeline | F |
| 170. | Fiscien | Madelie | F |
| 171. | Fleuraguste | Kenson | M |
| 172. | Florival | Keguy | M |
| 173. | Fleur-Auguste | Kenson | M |
| 174. | Florival | Aristomain | M |
| 175. | Francois | Sidoine | M |
| 176. | Frazer | Meneighdo | M |
| 177. | Garcon | Kesner | M |
| 178. | Gelin | Wismael | M |
| 179. | Gellen | Alande | M |
| 180. | Georges | Daniel | M |
| 181. | Georges | Saintil | M |
| 182. | Georges | Andrise | M |
| 183. | Gilbert | Bacou | M |
| 184. | Guerrier | Chermana | F |
| 185. | Guerrier | Poline | F |
| 186. | Guerrier | Toulenda | F |
| 187. | Guillaume | Bernadette | F |

| No | NOM | PRENOM | SEXE |
|------|---------------|------------|------|
| 188. | Honor | Rosselin | M |
| 189. | Honore | Patrick H. | M |
| 190. | Innocent | Joachim | M |
| 191. | Ismael | Mercine | M |
| 192. | Israel | Antoine | M |
| 193. | Jacob | Ovel | M |
| 194. | Jacques | Firmin | M |
| 195. | Jean | Osee | M |
| 196. | Jean | Rodeney | M |
| 197. | Jean | Lesly | M |
| 198. | Jean | Bobo | M |
| 199. | Jean | Elimane | F |
| 200. | Jean | Kueslin | M |
| 201. | Jean | Leonel | M |
| 202. | Jean | Wilton | M |
| 203. | Jean | Emmanuel | M |
| 204. | Jean | Etzer | M |
| 205. | Jean | Kueslin | M |
| 206. | Jean | Rodney | M |
| 207. | Jean | Phaniel | M |
| 208. | Jean | Biguenson | M |
| 209. | Jean | Hyppolite | M |
| 210. | Jean | Luc | M |
| 211. | Jean | Guerlin | M |
| 212. | Jean | Phaniel | M |
| 213. | Jean | Raoul | M |
| 214. | Jean | Markenson | M |
| 215. | Jean | Oreb | M |
| 216. | Jean Baptiste | Daniel | M |
| 217. | Jean Dieu | Nelta | F |
| 218. | Jean Gilles | Guinscy | M |
| 219. | Jean Gilles | Puterson | M |
| 220. | Jean Pierre | Santana | F |

| No | NOM | PRENOM | SEXE |
|------|-------------|------------------|------|
| 221. | Jean Robert | Duval | M |
| 222. | Jean-Gilles | Puterson | M |
| 223. | Jean-Gilles | Chantale | F |
| 224. | Jean-Gilles | Marie-Chantale | F |
| 225. | Jean-Gilles | Guinscy | M |
| 226. | Jean-Gilles | Louna | F |
| 227. | Jean-Louis | Mertisse | F |
| 228. | Jean-Louis | Jimmy | M |
| 229. | Jean-Louis | Matthias | M |
| 230. | Jeannite | Aruns | M |
| 231. | Jean-Pierre | Whitchler-Junoir | M |
| 232. | Jean-Pierre | Lucquin | M |
| 233. | Jeanty | Markenson | M |
| 234. | Jerome | Woobince | M |
| 235. | Jerry | Mildor | M |
| 236. | Jn-Louis | Mertisse | F |
| 237. | Joachim | Angeline | F |
| 238. | Joachin | Rose | F |
| 239. | Joazile | Jean-Ribert | M |
| 240. | Joeseph | Louis Phanor | M |
| 241. | Jonas | Joseph | M |
| 242. | Joselyn | Valmyr | M |
| 243. | Joseph | Jean Kenold | M |
| 244. | Joseph | Ralterson | M |
| 245. | Joseph | Louis Phanord | M |
| 246. | Joseph | Done | M |
| 247. | Joseph | Wally | M |
| 248. | Joseph | Mercier | M |
| 249. | Joseph | Guermanthe | F |
| 250. | Joseph | Mercier | M |
| 251. | Joseph | Shinaidine | F |
| 252. | Joseph | Esparcin | M |
| 253. | Joseph | Watelin | M |

| No | NOM | PRENOM | SEXE |
|------|-----------|--------------|------|
| 254. | Joseph | Frand. Djim | M |
| 255. | Joseph | Guernante | F |
| 256. | Joseph | Jean-Kenol | M |
| 257. | Joseph | Johncy | M |
| 258. | Joseph | Walnick | M |
| 259. | Joseph | Franciana | F |
| 260. | Joseph | Delince | M |
| 261. | Joseph | Gérald | M |
| 262. | Joseph | Jean | M |
| 263. | Joseph | Watelin | M |
| 264. | Joseph | Luckenson | M |
| 265. | Joseph | Djimmy | M |
| 266. | Joseph | Louis Phanor | M |
| 267. | Joseph | Jean Junior | M |
| 268. | Joseph | Esparcin | M |
| 269. | Joseph | Prophete | M |
| 270. | Joseph | Wally | M |
| 271. | Joseph | Jean-Junior | M |
| 272. | Joseph | Kenson | M |
| 273. | Joseph | Exil | M |
| 274. | Jourdain | Lourde-Djina | F |
| 275. | Jules | Ronald | M |
| 276. | Jules | Demetris | M |
| 277. | Jules | Ronald | M |
| 278. | Julien | Gerard | M |
| 279. | Justinien | Joseph | M |
| 280. | Lacombe | Suzie | F |
| 281. | Lamour | Jonas | M |
| 282. | Lazare | Alex | M |
| 283. | Lesage | Lesly | M |
| 284. | Licius | Adrien | M |
| 285. | Lindor | Yvon | M |
| 286. | Linfort | Chedenel | M |

| No | NOM | PRENOM | SEXE |
|------|------------|---------------|------|
| 287. | Louis | Rony | M |
| 288. | Louis | Judelin | M |
| 289. | Mathurin | Mirline | F |
| 290. | Mederick | Erole Sarbie | F |
| 291. | Merreus | Emmanuel | M |
| 292. | Mesidor | Max | M |
| 293. | Mesidor | Fritz | M |
| 294. | Mesidor | Jean-Baptiste | M |
| 295. | Mesidor | Max | M |
| 296. | Metellus | Huletride | F |
| 297. | Metellus | Ange-Blonde | F |
| 298. | Méu | Magdala | F |
| 299. | Méu | Ruth | F |
| 300. | Micehel | Raphael | M |
| 301. | Micehel | Fredner | M |
| 302. | Michel | Raphael | M |
| 303. | Mildor | Jerry | M |
| 304. | Milfort | Henry-Junior | M |
| 305. | Milien | Yrma | F |
| 306. | Mompont | Sophly-Evens | M |
| 307. | Moncher | Ovil | M |
| 308. | Mondelus | Hermas | M |
| 309. | Mondesir | Saintil | M |
| 310. | Mondesir | Antoine | M |
| 311. | Mondesir | Berlande | F |
| 312. | Monestime | Eventz | M |
| 313. | Monestime | Reyonna | F |
| 314. | Monestime | Jose | M |
| 315. | Monestime | Guy | M |
| 316. | Monestime | Mirlande | F |
| 317. | Monpremier | Wijean | M |
| 318. | Mulher | Herold | M |
| 319. | Myline | Bernadin | F |

| No | NOM | PRENOM | SEXE |
|------|--------------|---------------|------|
| 320. | Myrtil | Louinel | M |
| 321. | Nelus | Ulmanie | F |
| 322. | Nicolas | Evoute | F |
| 323. | Nicolas | Sheederson | M |
| 324. | Noel | Wilfride | M |
| 325. | Ocean | Saint-Vilma | M |
| 326. | Ostrema | Gesner | M |
| 327. | Ouanche | Teuchler | M |
| 328. | Ovillon | Charlot | M |
| 329. | Parvilus | Bodeline | F |
| 330. | Paul | Youselin | M |
| 331. | Paul | Watson | M |
| 332. | Paul | Willa | M |
| 333. | Paul | Viola | F |
| 334. | Perjuste | Enock | M |
| 335. | Perjuste | Rony | M |
| 336. | Petit-Frere | Mariella | F |
| 337. | Petit-Frere | Dieugrand | M |
| 338. | Petit-Frere | Henry-Claude | M |
| 339. | Petit-Frere | Rose-Shadelie | F |
| 340. | Petit-Frere | Jude | M |
| 341. | Petit-Maitre | Phamas | M |
| 342. | Philogene | Francilia | F |
| 343. | Philorius | Codada | M |
| 344. | Philostien | Junior | M |
| 345. | Piarrant | Fania | F |
| 346. | Pierre | Woodeline | F |
| 347. | Pierre | Jeny | M |
| 348. | Pierre | Eva | F |
| 349. | Pierre | Amis | M |
| 350. | Pierre | Franto | M |
| 351. | Pierre | Amos | M |
| 352. | Pierre | Maudeline | F |
| 353. | Pierre | Daniel | M |

| No | NOM | PRENOM | SEXE |
|------|--------------|------------------|------|
| 354. | Pierre | Reginal | M |
| 355. | Pierre | Micky Arduin | M |
| 356. | Pierre | Frito | M |
| 357. | Pierre | Jasmin | M |
| 358. | Pierre | Dilina | F |
| 359. | Pierre | Etienne Divignol | M |
| 360. | Pierre | Reginal | M |
| 361. | Pierre Keno | Heraldo | M |
| 362. | Pierrehe | Esaie | M |
| 363. | Pierre-Louis | Mathias | M |
| 364. | Placide | Daniel | M |
| 365. | Previl | Daniel | M |
| 366. | Raymond | Guito | M |
| 367. | Regis | Fritz | M |
| 368. | Rene | Rony | M |
| 369. | Richard | Pedro | M |
| 370. | Rita | Joseph | M |
| 371. | Romain | Darline | F |
| 372. | Saimprevil | Fredeline | F |
| 373. | Saint-Clus | Dadeline | F |
| 374. | Saint-Clus | Jempsly | M |
| 375. | Saintelor | Simone | F |
| 376. | Saint-Fleur | Smith | M |
| 377. | Saintil | Gushy Valery | M |
| 378. | Saintil | Gushy Valery | M |
| 379. | Saintil | Borrouce | M |
| 380. | Saintil | Jules | M |
| 381. | Saintil | Gysly-Valery | M |
| 382. | Saintilien | Jacquecilia | F |
| 383. | Saint-Previl | Vilma | M |
| 384. | Salomon | Alix | M |
| 385. | Samuel | Duval | M |
| 386. | Seide | Darline | F |
| 387. | Semerant | Rosely | M |

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE



- Bureau du Génie de la région militaire du sud de l'armée des États-Unis, évaluation des ressources d'eau d'Haïti, Août 1999
- Ganthier, Claudius, Recueil des lois et actes de la République d'Haïti de 1887 à 1904 : Tome1 1887-1894. P-au-P : 1907, 1084.
- IFOS, Inventaire des infrastructures, 2020-2021
- IFOS, enquête des ménages, 2020
- IHSI 2004
- IHSI-2005 / Inventaire des Ressources et des Potentialités des Communes
- Jon Nicolaisen, Andrew Dean et Peter, revue économique de l'OCDE) Revue économique de l'OCDE, no 16, printemps 4991, Économie et environnement : Problèmes et orientations possibles
- Le Devoir, Agence France Presse, 8 novembre 2019
- MARNDR, recensement général agricole, 2008
- Mathon, Etienne. Annuaire de législation Haïtienne contenant les lois votées par les Chambres législatives en l'année 1909 et les principaux arrêtés d'intérêt général; sixième année. Port-au-Prince: hnp. J. Verrollot, 1910. pp. 69-70.
- Moreau de St-Méry, Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'isle Saint-Domingue (Tome 1)
- MPCE, Carte de pauvreté 2004, p 49 et MSPP / UE, Liste des institutions sanitaires du pays, avril 2015
- MSPP / UE, Liste des institutions sanitaires du pays, avril 2015
- Semexant Rouzier, Dictionnaire géographique et administratif universel d'Haïti - Tome 3: Port-au-Prince, Auguste A. Héraux, 1927
- Recensement générale agricole, MARNDR, 2009

► SITOGRAPHIE

- Climate-data.org, 2020
- <https://fr.climate-data.org>